



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

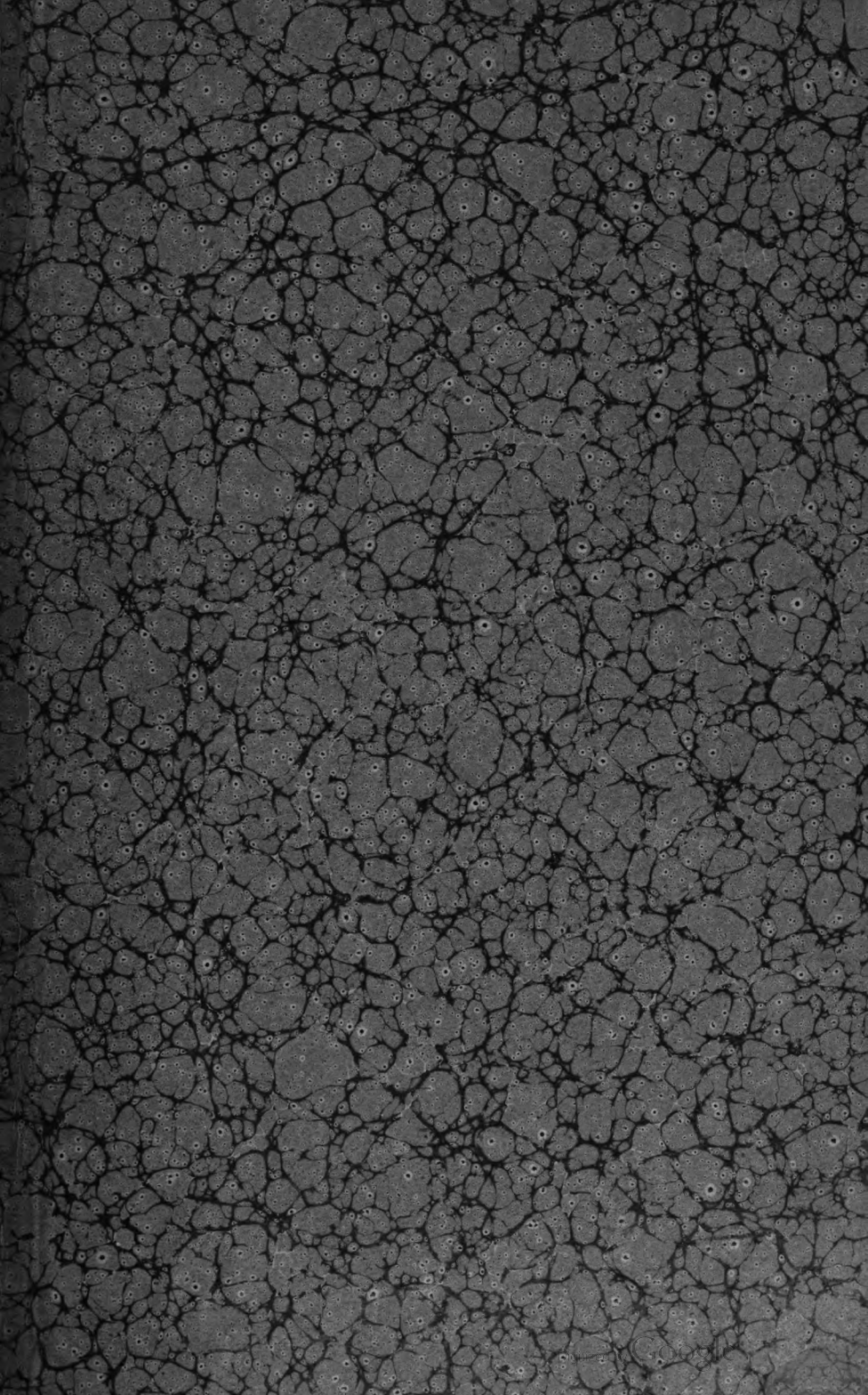
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIB. COLL.  
ICTAV. S. J.











D 186/8









D 186/8





HISTOIRE  
ET  
ŒUVRES COMPLÈTES  
DE  
SAINT CYPRIEN  
EVÊQUE DE CARTHAGE

—

TOME TROISIÈME

---

TOURS. — IMPRIMERIE LADEVÈZE, RUE ROYALE.

---



HISTOIRE  
ET  
OEUVRES COMPLÈTES  
DE  
SAINT CYPRIEN  
ÉVÊQUE DE CARTHAGE

TRADUCTION FRANÇAISE  
AVEC LE TEXTE LATIN EN REGARD

PAR

M. L'ABBÉ THIBAUT

ANCIEN PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE, DOCTEUR EN THÉOLOGIE

---

Ouvrage dédié à S. E. Monseigneur le Cardinal DONNET, Archevêque de Bordeaux

TOME TROISIÈME

TOURS

CATTIER, LIBRAIRE - ÉDITEUR

26-28, Rue de la Scellerie, 26-28

---

1869



# TRAITÉS



SUITE



## DE ZELO ET LIVORE

---

ZELARE quod bonum videas et invidere melioribus leve apud quosdam et modicum crimen videtur, fratres dilectissimi ; dumque existimatur leve esse et modicum, non timetur ; dum non timetur, contemnitur ; dum contemnitur, non facile vitatur, et fit cæca et occulta perniciēs, quæ dum minus perspicitur ut caveri a providentibus possit, improvidas mentes latenter affligit. Porro autem Dominus prudentes esse nos jussit, et cauta sollicitudine vigilare præcepit ne adversarius vigilans semper et semper insidians, ubi in pectus obrepserit, de scintillis conflēt incendia, de parvis maxima exaggeret, et dum remissis et incautis leniore aura et flatu molliore blanditur, procellis ac turbinibus excitatis, ruinas fidei et salutis ac vitæ naufragia moliatur.

Excubandum est itaque, fratres dilectissimi, atque omnibus viribus elaborandum ut inimico sævienti et jacula sua in omnes corporis partes quibus percuti et vulnerari possumus dirigenti, sollicita et plena vigilantia repugnemus, secundum quod Petrus apostolus in epistola sua præmonet et docet, dicens : « Sobrii estote et vigilate, quia adversarius vester diabolus

# DE LA JALOUSIE ET DE L'ENVIE

---

- 1° Origine de ce vice ; — 2° Ses effets ; — 3° Supplice des envieux ; —  
4° Exhortation ; — 5° Remède.
- 

Être jaloux du bien que nous voyons, porter envie à ceux qui valent mieux que nous paraît, à certaines personnes, une faute légère ; d'où il suit qu'on ne la craint pas, qu'on la méprise, qu'on dédaigne de l'éviter et qu'elle devient, pour les âmes imprévoyantes, une cause secrète de ruine spirituelle. Pourtant. le Seigneur nous ordonne d'être prudent, de veiller sans relâche, de peur que l'ennemi, qui veille de son côté et nous dresse de continuelles embûches, ne se glisse dans notre cœur. Là, il lui sera facile de transformer en incendie les étincelles du péché, de faire découler des plus petites causes les résultats les plus terribles, de communiquer à ce souffle enchanteur, dont il berce notre mollesse, la fureur de la tempête et d'engloutir, dans un commun naufrage, notre foi, notre salut et notre vie.

Nous devons donc veiller, mes frères bien-aimés, et travailler de toutes nos forces, pour résister à cet ennemi qui, dans sa fureur, lance ses traits sur les parties vulnérables de notre corps. C'est le conseil de l'apôtre Pierre : *Soyez sobres et vigilants, car le démon, votre ennemi, tourne autour de*

« tanquam leo rugiens circuit aliquem devorare quærens. » Circuit ille nos singulos, et tanquam hostis clausos obsidens, muros explorat, et tentat 'an sit pars aliqua murorum minus stabilis et minus fida, cujus aditu ad interiora penetretur. Offert oculis formas illices et faciles voluptates, ut visu destruat castitatem. Aures per canora musica tentat, ut soni dulcioris auditu solvat et molliat christianum vigorem. Linguam convicio provocat, manum injuriis lacessentibus ad petulantiam cædis instigat; ut fraudatorem faciat, lucra opponit injusta; ut animam pecunia capiat, ingerit perniciose compendia; honores terrenos promittit ut cœlestes adimat; ostentat falsa ut vera subripiat; et cum latenter non potest fallere, exerte atque aperte minatur, terrorem turbidæ persecutionis intentans, ad debellandos Dei servos inquietus semper et semper infestus, in pace subdolanus, in persecutione violentus.

Quamobrem, fratres dilectissimi, contra omnes diaboli fallaces insidias vel apertas minas stare debet instructus animus et armatus, tam paratus semper ad repugnandum quam est ad impugnandum semper paratus inimicus. Et quoniam frequentiora sunt tela ejus quæ latenter obrepunt, magisque occulta et clandestina jaculatio quo minus perspicitur, hoc et gravius et crebrius in vulnera nostra grassatur, ad hæc quoque intelligenda et depellenda vigilemus ex quibus est zeli et livoris malum. Quod si quis penitus inspiciat, inveniet nihil magis christiano cavendum, nihil cautius providendum quam ne quis invidia et livore capiatur, ne quis fallentis inimici cæcis laqueis implicatus, dum zelo frater in fratris odia convertitur, gladio suo nescius ipse perimatur.

*vous comme un lion rugissant, cherchant quelqu'un à dévorer*(1). Oui, il tourne sans cesse, et, semblable à l'ennemi qui assiège une ville, il explore les murs, cherchant un endroit faible pour pénétrer dans la place. Il offre aux yeux des formes séduisantes et des voluptés faciles, afin de détruire la chasteté par la vue. Il flatte les oreilles par les accords de la musique, afin d'amollir la vigueur chrétienne par des chants efféminés. Il provoque la langue par l'injure ; il pousse la main au meurtre par la provocation ; il entraîne l'homme à la fraude en lui offrant des profits injustes. Pour perdre une âme, au moyen de l'argent, il lui souffle des calculs frauduleux. Il promet les honneurs de la terre pour enlever ceux du Ciel ; il montre l'erreur pour ravir la vérité. Quand il ne peut tromper en secret, il menace ouvertement et suscite contre nous les fureurs de la persécution. Ainsi, il fait toujours la guerre aux serviteurs de Dieu, artificieux dans la paix, violent dans la guerre.

C'est pour cela, mes frères bien-aimés, que nous devons toujours être armés, soit contre les embûches secrètes, soit contre les menaces ouvertes de l'ennemi. Il est toujours prêt à attaquer : soyons donc toujours prêts à résister. Comme la plupart de ses traits glissent dans l'ombre et que les attaques de ce genre font d'autant plus de blessures qu'elles sont moins remarquées, étudions la nature des armes et veillons à les repousser.

Au nombre de ces armes sont la jalousie et l'envie. Si on les examine attentivement, on verra qu'un chrétien doit surtout se tenir en garde contre elles ; car, s'il se laissait prendre dans les pièges du démon, si, cédant aux suggestions de l'envie, il tournait sa haine contre son frère, il se donnerait à lui-même le coup mortel.

(1) I Pet., v.

Quod ut colligere plenius et manifestius perspicere possimus, ad caput ejus atque originem recurramus. Videamus unde zelus, et quando, et quomodo cœperit. Facilius enim a nobis malum tam perniciosum vitabitur, si ejusdem mali et origo et magnitudo noscatur. Hinc diabolus inter initia statim mundi et periit primus et perdidit. Ille angelica majestate subnixus, ille Deo acceptus et carus, postquam hominem ad imaginem Dei factum conspexit, in zelum malivolo livore prorupit, non prius alterum dejiciens instinctu zeli quam ipse zelo ante dejectus, captivus antequam capiens, perditus antequam perdens, dum stimulante livore homini gratiam datæ immortalitatis eripit, ipse quoque id quod prius fuerat amisit. Quale malum est, fratres dilectissimi, quo angelus cecidit, quo circumveniri et subverti alta illa et præclara sublimitas potuit, quo deceptus est ipse qui decepit! Exinde invidia grassatur in terris, dum livore periturus magistro perditionis obsequitur, dum diabolum qui zelat imitatur, sicut scriptum est : « Invidia autem diaboli « mors introivit in orbem terrarum. »

Imitantur ergo illum qui sunt ex parte ejus. Hinc denique novæ fraternitatis prima odia, hinc parricidia nefanda cœperunt, dum Abel justum Cain zelat injustus, dum bonum malus invidia et livore persequitur. Tantum valuit ad consummationem facinoris æmulationis furor, ut nec caritas fratris, nec sceleris immanitas, nec timor Dei, nec pœna delicti cogitaretur. Injuste oppressus est qui justitiam primus ostenderat, odia perpeusus est qui odisse non noverat, occisus est impie qui moriens non repugnabat.

Et quod Esau fratri suo Jacob inimicus exstitit, zelus fuit. Nam quia ille benedictionem patris acceperat, hic in odium persecutionis facibus livoris exarsit. Et quod Joseph fratres sui

1° Pour mieux comprendre cette vérité, remontons à l'origine de l'envie; on évite plus facilement un fléau quand on sait d'où il vient et quels ravages il cause. Dès l'origine du monde, l'envie perdit le démon et le porta à perdre l'homme. Il avait longtemps brillé parmi les chœurs angéliques, il avait longtemps joui de l'amitié de Dieu; mais, un jour, l'envie le précipita du faite de sa gloire. Lorsqu'il vit l'homme créé à l'image de Dieu, sa jalousie s'enflamma de nouveau. Ainsi, déchu lui-même, il entraîna l'homme dans sa déchéance; captif, il lui fit partager sa captivité et l'enveloppa dans sa ruine. Quel mal, mes frères bien-aimés, que celui qui a causé la chute d'un ange; qui a porté le désordre dans la nature la plus noble sortie des mains du Créateur; qui a égaré le séducteur du genre humain! L'envie se perpétue dans le monde par la malice de ces hommes qui veulent imiter la conduite du démon et marcher sur ses traces; mais ils seront punis les premiers, car, dit l'Écriture : *La mort est entrée dans ce monde par l'envie du démon* (1).

Les envieux sont donc les imitateurs du démon. Voilà l'origine de cette haine qui, dès les premiers jours du monde, arma Caïn contre son frère. Il fut tellement aveuglé par la jalousie, qu'il oublia à la fois et l'amour fraternel, et la grandeur du forfait, et la crainte de Dieu, et le châtement suspendu sur sa tête. Ainsi le premier d'entre les justes fut injustement mis à mort; celui qui ignorait la haine périt victime de la haine et, lorsque le sang coulait de ses plaies béantes, il ne repoussait pas même le bras de son meurtrier.

Quel motif excita l'inimitié d'Esau contre Jacob son frère? l'envie. Jacob avait reçu la bénédiction paternelle; Esau résolut de s'en venger, et devint pour lui un persécuteur. Pourquoi Joseph fut-il vendu par ses frères? parce qu'ils étaient jaloux.

(1) Sap., 11.

vendiderunt, causa vendendi de æmulatione descendit. Postquam id quod sibi in visionibus prosperum fuerat ostensum simpliciter ut fratribus frater exposuit, in invidiam malivulus animus erupit. Saul quoque rex ut David odisset, ut persecutionibus sæpe repetitis innocentem, misericordem, mitem, lenitate patientem necare cuperet, quid aliud quam zeli stimulus provocavit? Quia Goliath interfecto, et ope ac dignatione divina tanto hoste deleto, populus admirans in laudes David prædicationis suffragio prosiliit. Saul simultatis atque insectationis furias de livore concepit. Et ne longum faciam singulos recensendo, pereuntis semel populi attendamus interitum. Judæi nonne inde perierunt dum Christo malunt invidere quam credere? Obtrectantes magnalibus quæ ille faciebat, zelo excæcante decepti sunt, nec ad divina noscenda cordis oculos aperire potuerunt. Quæ nos considerantes, fratres dilectissimi, contra tantam mali perniciem vigilanter et fortiter dicata Deo pectora muniamus. Aliorum mors proficiat ad nostram salutem, imprudentium pœna providentibus conferat sanitatem.

Non est autem quod aliquis existimet malum istud una specie contineri aut brevibus terminis et angusto fine concludi. Late patet zeli multiplex et fœcunda pernicies. Radix est malorum omnium, fons cladium, seminarium delictorum, materia culparum. Inde odium surgit, animositas inde procedit. Avaritiam zelus inflammat, dum quis suo non potest esse contentus, videns alterum ditiozem. Ambitionem zelus excitat, dum cernit quis alium in honoribus altiozem. Zelo excæcante sensus nostros atque in ditionem suam mentis arcana redigente, Dei timor spernitur, magisterium Christi negligitur, iudicii dies non providetur. Inflat superbia, exacerbatur sævitia, perfidia prævaricatur, impatientia concutit, furit discordia, ira fervescit; nec se jam potest cohibere vel regere qui factus est potestatis alienæ. Hinc dominicæ pacis vinculum rumpitur, hinc caritas fraterna

Il leur avait raconté, avec la simplicité d'un frère qui parle à des frères, des visions qui annonçaient son élévation future, et eux conspirèrent sa perte. Pourquoi Saül haïssait-il David ? pourquoi voulait-il l'assassiner malgré son innocence, sa douceur, sa miséricorde, sa patience inaltérable ? c'est qu'il lui portait envie. David, avec l'aide de la puissance divine, avait tué Goliath, et le peuple, délivré d'un ennemi si terrible, courait à sa rencontre en chantant ses louanges. Dès lors, Saül sentit s'agiter dans son sein toutes les fureurs de l'envie. Sans nous arrêter à tant d'exemples, fixons nos regards sur la ruine d'un grand peuple. Est-ce que les Juifs ne périrent pas parce qu'ils préférèrent porter envie au Christ que croire à sa parole ? Toujours ils furent opposés à ses prodiges, et leurs yeux, aveuglés par la haine, ne purent voir sa divinité. Instruits par tant de leçons, veillons, mes frères bien-aimés, et affermissons, contre ce fléau, nos âmes qui appartiennent à Dieu. Que la perte des autres contribue à notre salut, et que le châtement des insensés nous serve de remède.

2° Ne croyez pas que l'envie se présente sous une forme unique et que ses effets soient restreints ; non : ce fléau est aussi multiple que fécond en désastres. L'envie est la racine de tous les maux ; elle est une source de calamités, une semence inépuisable de crimes et d'erreurs. C'est d'elle que naissent et la haine et l'animosité. Elle enflamme l'avarice : comment se contenter de ce qu'on possède, quand un autre est plus riche ? Elle excite l'ambition : comment conserver l'empire sur soi-même, en présence d'un homme plus honoré que nous ? Ainsi on oublie la crainte de Dieu et les enseignements du Christ, et on ne pense pas au jour du jugement. De là l'orgueil avec ses folies, la perfidie avec ses prévarications, la cruauté, l'impatience, la discorde, la colère avec leurs emportements et leurs fureurs. Comment se contenir ou se diriger, quand on se trouve sous l'empire d'une puissance étrangère ? aussi les liens de la paix se brisent ; la charité disparaît ; la vérité s'efface ; l'unité



violatur, hinc adulteratur veritas, unitas scinditur, ad hæreses atque ad schismata prosilitur, dum obtrectatur sacerdotibus, dum episcopis invidetur, dum quis aut queritur non se potius ordinatum, aut dedignatur alterum ferre præpositum. Hinc recalcitrat, hinc rebellat de zelo superbus, de æmulatione perversus, animositate et livore non hominis, sed honoris inimicus.

Qualis vero est animæ tinea, quæ cogitationum tabes, pectoris quanta rubigo, zelare in altero vel virtutem ejus vel felicitatem, id est, odisse in eo vel merita propria vel beneficia divina, in malum proprium bona aliena convertere, illustrium prosperitate torqueri, aliorum gloriam facere suam pœnam, et velut quosdam pectori suo admovere carnifices, cogitationibus et sensibus suis adhibere tortores, qui se intestinis cruciatibus lacerent, qui cordis secreta malivolentiæ unguibus pulsant. Non cibus talibus lætus, non potus potest esse jucundus. Suspiratur semper et ingemiscitur et doletur; dumque ab invidis nunquam livor exponitur, diebus ac noctibus pectus obsessum sine intermissione laniatur.

Mala cætera habent terminum; et quodcumque delinquitur delicti consummatione finitur. In adultero cessat facinus perpetrato stupro, in latrone conquiescit scelus homicidio admissio, et prædoni rapacitatem statuit præda possessa, et falsario modum ponit impleta fallacia. Zelus terminum non habet, permanens jugiter malum et sine fine peccatum; quantoque ille cui invidetur successu meliore profecerit, tanto invidus in majus incendium livoris ignibus inardescit. Hinc vultus minax, torvus aspectus, pallor in facie, in labiis tremor, stridor in dentibus, verba rabida, effrænata convicia, manus ad cædis violentiam prompta, etiamsi a gladio interim vacua, odio tamen furiatæ mentis armata. Et idcirco Spiritus Sanctus dicit in psalmis: « Noli zelare bene ambulanti in via sua. » Et iterum: « Ob-  
servabit peccator justum, et stridebit ad eum dentibus suis.

se déchire; on se jette dans l'hérésie et dans le schisme. Pourquoi? Parce qu'on résiste aux prêtres; qu'on porte envie aux évêques; que les clercs se plaignent ou de n'avoir pas été ordonnés plus tôt, ou de trouver un supérieur dans celui qui était autrefois un égal. L'envie, telle est la cause de toutes ces résistances et de toutes ces rébellions; ce n'est pas à l'homme qu'on en veut, mais à l'honneur dont il est revêtu.

3° Or, mes frères, quel ver rongeur pour l'âme, quel ulcère pour le cœur! envier dans un autre ou la vertu ou le bonheur, c'est-à-dire haïr en lui ou ses mérites ou les bienfaits divins; faire de la félicité d'autrui un tourment pour soi-même; trouver son châtement et son supplice dans la prospérité et dans la gloire des autres; attacher à son cœur, à ses sens, à ses pensées comme des bourreaux qui fouillent, déchirent et torturent sans pitié; non, cette existence n'est pas possible. Dans cet état, la nourriture devient insipide; le temps s'écoule dans les soupirs, dans les gémissements, dans la souffrance; et, comme on est obligé de renfermer le fatal secret au fond de son cœur, il se venge de sa captivité en déchirant jour et nuit sa prison.

Les autres fautes ont un terme : quand l'action coupable est consommée, tout est fini. Dans l'adultère, le crime cesse avec l'assouvissement de la passion; le voleur s'arrête après avoir frappé sa victime; la cupidité du ravisseur s'éteint quand il est maître de sa proie; le faussaire voit triompher sa ruse et se tient pour satisfait. Mais l'envie ne connaît pas de bornes : c'est un mal permanent, un péché sans fin. Plus un adversaire réussit, plus l'envieux sent brûler dans son sein la flamme qui le dévore. Voyez-vous ce visage menaçant, ces yeux hagards, cette face livide, ces lèvres tremblantes, ces dents qui s'entrechoquent, cette bouche pleine de malédictions et d'injures, ces mains qui se lèvent pour frapper? En ce moment, elles ne portent pas de glaive, c'est vrai; mais elles n'en sont pas moins les instruments d'une aveugle fureur. C'est pour cela que l'Esprit-Saint nous dit dans les Psaumes : *Ne portez pas envie*

« Deus autem irridebit eum, quoniam providet quia veniet dies  
« ejus. » Hos beatus apostolus Paulus designat et denotat di-  
cens : « Venenum aspidum sub labiis eorum, et os eorum ma-  
« ledictione et amaritudine plenum est. Veloces ad effundendum  
« sanguinem pedes eorum, contritio et calamitas in viis eorum  
« qui viam pacis non agnoverunt, nec est timor Dei ante ocu-  
« los eorum. »

Multo malum levius et periculum minus est cum membra gladio vulnerantur. Facilis cura est ubi plaga perspicua est, et cito ad sanitatem medela subveniente perducitur quod videtur. Zeli vulnera abstrusa sunt et occulta, nec remedium curæ mentis admittunt quæ se intra conscientiæ latebras cæco dolore clauserunt. Quicumque es invidus et malignus videris quam sis eis quos odisti insidiosus, perniciosus, infestus. Nullius magis quam tuæ salutis inimicus es. Quisquis ille est quem zelo persequeris subterfugere et vitare te poterit. Tu te non potes fugere. Ubicumque fueris, adversarius tuus tecum est, hostis semper in pectore tuo est, pernicies intus inclusa est, ineluctabili catenarum nexu ligatus et vinctus es, zelo dominante captivus es, nec solatia tibi ulla subveniunt. Perseverans malum est hominem persequi ad Dei gratiam pertinentem. Calamitas sine remedio est odisse felicem. Et ideo, fratres dilectissimi, huic periculo consulens Dominus, ne quis zelo fratris in laqueum mortis incurreret, cum eum discipuli interrogarent quis inter illos major esset, « Qui « fuerit, inquit, minimus in omnibus vobis hic erit magnus. » Amputavit omnem æmulationem responso suo, omnem causam

à celui qui marche dans la droite voie. Et ailleurs : *Le pécheur observe le juste; il grince les dents contre lui; mais le Seigneur se rit de ses projets, car il sait que son jour est proche* (1). L'apôtre saint Paul parle des envieux en ces termes : *Leurs lèvres distillent le venin des aspics; leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume; leurs pieds sont prompts à répandre le sang; ils laissent sur leur passage le malheur et la ruine; ils ne connaissent pas la voie de la paix, et la crainte de Dieu est bien loin d'eux* (2).

Les blessures du glaive sont moins graves et moins dangereuses que celles de l'envie. Quand on voit une plaie, il est facile d'y apporter un remède et de la guérir; mais les blessures de l'envie sont secrètes; le remède ne peut les atteindre, puisqu'elles se cachent dans les profondeurs de la conscience. Vous donc, qui vous abandonnez aux fureurs de l'envie, poursuivez votre prochain de vos artifices, de vos persécutions, de vos fureurs, vous ne serez jamais l'ennemi de personne autant que de vous-même. Celui qui excite vos jalousies pourra toujours vous éviter; mais vous, vous ne pouvez vous fuir vous-même. Partout votre ennemi est avec vous; vous le portez dans votre poitrine : c'est là qu'il exerce sa domination; il vous ravit votre liberté; il vous charge de chaînes, comme un captif, et ne vous laisse aucun repos. Porter envie à un homme que Dieu a placé au nombre de ses enfants est un supplice de tous les jours; haïr un homme heureux est un malheur sans remède. Aussi, mes frères bien-aimés, le Seigneur nous tient en garde contre un semblable danger. Un jour ses disciples lui demandaient quel était parmi eux le plus grand : *Le plus petit d'entre vous*, répondit-il, *sera le plus grand* (3). Par cette réponse, il anéantit toute émulation; il enlève tout aliment à la

(1) Psal., xxxvi.

(2) Rom., III.

(3) Luc. ix.

et materiam mordacis invidiæ eruit et abscidit. Discipulo Christi zelare, non licet invidere. Exaltationis apud nos non potest esse contentio. De humilitate ad summa crescimus, didicimus unde placeamus. Denique et apostolus Paulus instruens et monens ut qui illuminati Christi lumine tenebras nocturnæ conversationis evasimus, in factis atque in operibus luminis ambulemus, scribit et dicit : « Nox transivit, dies autem  
« appropinquavit. Abjiciamus ergo opera tenebrarum, et in-  
« duamus arma lucis. Tanquam in die decenter ambulemus,  
« non in comessionibus et ebrietatibus, non in concupiscentiis  
« et impudiciis, non in certaminibus et zelo. » Si recesserunt de pectore tuo tenebræ, si nox inde discussa est, si caligo detersa est, si illuminavit sensus tuos splendor diei, si homo lucis esse cœpisti, quæ sunt Christi gere, quia lux et dies Christus est.

Quid in zeli tenebras ruis? quid te nubilo livoris involvis? quid invidiæ cæcitate omne pacis et caritatis lumen extinguis? quid ad diabolum cui renuntiaveras redis? quid Cain similis existis? Homicidii namque facinore constringi eum qui zelaverit et odio habuerit fratrem suum declarat Joannes apostolus, in epistola sua dicens : « Qui fratrem suum odit, homicida est ; et  
« scitis quia omnis homicida non habet in se vitam manen-  
« tem. » Et iterum : « Qui dicit se in luce esse, et fratrem  
« suum odit, in tenebris est usque adhuc, et in tenebris ambu-  
« lat, et non scit quo eat ; quoniam tenebræ excæcaverunt  
« oculos ejus. » Qui odit, inquit, fratrem suum, in tenebris ambulat, et non scit quo eat. It enim nescius in gehennam, ignarus et cæcus præcipitatur in pœnam, recedens scilicet a Christi lumine monentis et dicentis : « Ego sum lumen mundi.  
« Qui me secutus fuerit non ambulabit in tenebris, sed habebit  
« lumen vitæ. »

Sequitur autem Christum qui præceptis ejus insistit, qui per magisterii ejus viam graditur, qui vestigia ejus atque itinera

dent vorace de l'envie. Le zèle est permis au disciple du Christ, mais non l'envie. Entre nous, il ne peut être question de supériorité : c'est l'humilité qui nous élève ; c'est elle qui nous rend agréables à Dieu. L'apôtre saint Paul nous exhorte aussi à fuir les ténèbres pour marcher sous les rayons lumineux du soleil de justice : *La nuit est passée, dit-il, voici le jour ; rejetons donc les œuvres des ténèbres et revêtons-nous des armes de lumière ; marchons avec honneur, comme en plein jour. Plus de débauche ni d'ivrognerie ; plus d'impuretés ni de dissolutions ; plus de querelles ni de jalousies* (1). Si les ténèbres ont quitté votre cœur, si la nuit qui l'enveloppait s'est dissipée, sans laisser d'obscurité, si la splendeur du jour illumine vos sens, si vous êtes devenu homme de lumière, accomplissez les œuvres du Christ, car le Christ est pour nous et le jour et la lumière.

4° Pourquoi vous précipiter dans les ténèbres de l'envie ? Pourquoi, au sein de ces vapeurs malsaines, éteignez vous le flambeau de la paix et de la charité ? Pourquoi rentrer dans les liens du démon, après les avoir brisés, et devenir semblable à Caïn ? Jean, dans ses épîtres, déclare homicide quiconque hait son frère, *et vous savez, ajoute-t-il, que l'homicide est privé de la vie spirituelle. Celui qui hait son frère, dit-il encore, a beau dire qu'il est dans la lumière, les ténèbres l'environnent de toutes parts ; il marche et il ne sait où il va, car la nuit obscurcit ses yeux* (2). Où va-t-il donc, mes frères ? Il va dans l'enfer, sans le savoir ; il se précipite, les yeux fermés, dans les supplices éternels, car il s'éloigne de celui qui a dit : *Je suis la lumière du monde ; celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres, mais il aura la clarté de la vie* (3).

Pour suivre le Christ, il faut s'attacher à ses préceptes, suivre ses enseignements, marcher sur ses traces, imiter ses

(1) Rom., xiii.

(2) I Joan., iii.

(3) Joan., v.

sectatur, qui id quod Christus et docuit et fecit imitatur, secundum quod Petrus quoque hortatur et monet dicens : « Christus « passus est pro nobis, relinquens vobis exemplum ut sequamini vestigia ejus. » Meminisse debemus quo vocabulo plebem suam Christus appellet, quo titulo gregem suum nuncupet. Oves nominat, ut innocentia christiana ovibus æquetur. Agnos vocat, ut agnorum naturam simplicem simplicitas mentis imitetur. Quid sub vestitu ovium lupus latitat. quid gregem Christi qui se christianum mentitur infamat? Christi nomen induere et non per Christi viam pergere quid aliud quam prævaricatio est divini nominis, quam desertio itineris salutaris, quando ipse doceat et dicat eum ad vitam venire qui mandata servaverit, et eum esse sapientem qui verba ejus audierit et fecerit, doctorem quoque eum maximum in regno cœlorum vocari qui fecerit et sic docuerit, tunc prædicanti profuturum quod bene atque utiliter prædicatum fuerit, si id quod ore promittitur factis sequentibus impleatur. Quid vero insinuavit crebrius discipulis suis Dominus, quid inter salutaria monita et præcepta cœlestia custodiendum magis servandumque mandavit quam ut eadem dilectione qua discipulos ipse dilexit nos quoque invicem diligamus? Quomodo autem vel pacem Domini vel caritatem tenet qui intercedente zelo nec pacificus potest esse nec carus?

Ideo et apostolus Paulus, cum pacis et caritatis merita depromeret, cumque asseveraret firmiter et doceret nec fidem sibi nec eleemosynas nec passionem quoque ipsam confessoris et martyris profuturam, nisi caritatis fœdera integra atque inviolata servasset, adjecit et dixit : « Caritas magnanima est, caritas benigna est, caritas non zelat, » docens scilicet et ostendens eum posse caritatem tenere quisquis magnanimus fuerit et benignus et zeli ac livoris alienus. Item alio loco cum mone-

actions; c'est ce que nous apprend Pierre : *Le Christ a souffert pour nous ; mais il vous a laissé son exemple, afin que vous le suiviez* (1). Rappelons-nous le nom que le Christ donne à son peuple. Il nous appelle ses brebis, parce que la douceur chrétienne doit être celle de la brebis; il nous appelle ses agneaux, parce que notre simplicité doit être celle de l'agneau. Eh quoi donc ! un loup se cacherait sous la toison de la brebis ! un faux frère attirerait l'infamie et la honte sur le troupeau du Christ ! Porter le nom du Christ et ne pas suivre la route qu'il nous a tracée est-ce autre chose que forfaire à sa vocation et abandonner le chemin du salut ?

Le Seigneur nous dit que, pour arriver à la vie éternelle, nous devons observer ses commandements; il nous dit encore que le vrai sage est celui qui entend ses paroles et les met en pratique; il ajoute que le docteur le plus grand dans le royaume du Ciel est celui qui accomplit d'abord la loi et l'enseigne ensuite. Nous devons comprendre par là que la prédication n'est utile à celui qui la fait qu'autant qu'il met en pratique les leçons qui sortent de sa bouche. Or, quel est le précepte que Jésus-Christ a renouvelé le plus souvent et avec le plus d'insistance ? n'est-ce pas celui de la charité ? Il veut que nous nous aimions les uns les autres, comme il nous a aimés lui-même. Mais comment conservera-t-il ce dépôt sacré, celui qui, en proie aux fureurs de l'envie, ne peut avoir ni la paix ni la charité ?

C'est pourquoi l'apôtre saint Paul, faisant ressortir le mérite de la paix et de la charité, nous apprend que ni la foi, ni l'aumône, ni même le martyre ne peuvent servir, si on ne conserve dans leur inviolable intégrité les liens de la charité. Puis il ajoute : *la charité est magnanime, bienveillante, exempte de jalousie* (2). D'après ces paroles, pour arriver à la charité, il faut la grandeur d'âme, la bienveillance, mais surtout l'exemption de la jalousie et de l'envie. Le même apôtre exhorte

(1) I Pet., 11.

(2) I Corint., x111.



ret ut homo jam Sancto Spiritu plenus et nativitate cœlesti Dei filius factus non nisi spiritalia et divina sectetur, ponit et dicit : « Et ego quidem, fratres, non potui vobis loqui quasi spiritalibus, sed quasi infantibus in Christo. Lacte vos potavi, non cibo. Nondum enim poteratis, sed neque nunc potestis. Adhuc enim estis carnales. Ubi enim in vobis zelus et contentio et dissensiones sunt, nonne carnales estis et secundum hominem ambulatis? » Obterenda sunt, fratres dilectissimi, vitia et peccata carnalia, et terreni corporis infesta labes spiritali vigore calcanda, ne dum iterum ad veteris hominis conversationem revolvimur, lethalibus laqueis implicemur, apostolo hoc idem providenter et salubriter præmonente : « Itaque, inquit, fratres, non secundum carnem vivamus. Si enim secundum carnem vixeritis, incipietis mori. Si autem spiritu opera carnis mortificaveritis, vivetis. Quotquot enim spiritu Dei aguntur, hi filii Dei sunt... » Si filii Dei sumus, si templum ejus esse jam cœpimus, si accepto Spiritu Sancto sancte et spiritaliter vivimus, si de terris oculos ad cœlum sustulimus, si ad superna et divina plenum Deo et Christo pectus ereximus, non nisi quæ sunt Deo et Christo digna faciamus, sicut et apostolus excitat et hortatur : « Si consurrexistis, inquit, cum Christo, quæ sursum sunt quærite, ubi Christus est in dextera Dei sedens, quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram. Mortui enim estis, et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo. Cum autem Christus apparuerit vita vestra, tunc et vos apparebitis cum ipso in gloria. » Qui ergo in baptismo secundum hominis antiqui peccata carnalia et mortui et sepulti

ceux qui, par la régénération spirituelle, sont devenus les enfants de Dieu à ne plus rechercher que les choses divines : *Pour moi, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des hommes charnels, comme à des enfants que j'ai engendrés dans le Christ. Je vous ai donné du lait et non une nourriture solide; car vous n'auriez pu la supporter : Vous ne le pouvez même pas encore, puisque vous êtes charnels. Je vois parmi vous des jalousies, des disputes, des dissensions : n'est-ce pas parce que vous écoutez les inspirations de la chair et que vous marchez selon les vues humaines (1)? Étouffez, mes frères bien-aimés, les vices et les péchés de la chair; armez-vous de la vigueur spirituelle pour fouler aux pieds les convoitises d'un corps né de la terre, de peur, qu'en reprenant les habitudes du vieil homme, vous ne tombiez dans un piège mortel. C'est d'ailleurs le conseil de l'apôtre : *Mes frères, dit-il, ne vivez pas selon la chair : si vous voulez satisfaire ses convoitises, vous mourrez; si, à l'aide de l'esprit, vous mortifiez les œuvres de la chair, vous vivrez; car ceux qui se laissent diriger par l'esprit de Dieu sont fils de Dieu (2)*. Si nous sommes les fils et les temples de Dieu, si, après avoir reçu l'Esprit-Saint, nous vivons selon ses lumières, si nos regards se portent de la terre au ciel, si nous élevons vers les régions éternelles un cœur plein de Dieu et du Christ, que toutes nos actions soient dignes et de Dieu et du Christ. *Si vous êtes ressuscités en Jésus-Christ, dit l'apôtre, cherchez les choses d'en haut, là où le Christ est assis à la droite de Dieu; ayez du goût pour les choses du ciel et non pour celles de la terre, car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu. Mais quand le Christ, votre vie, apparaîtra de nouveau, vous aussi vous apparaîtrez avec lui dans la gloire (3)*. Nous donc qui sommes morts et qui avons été ensevelis dans le*

(1) *Ibid.*, III.

(2) Rom., VIIII.

(3) Col., III.

sumus, qui regeneratione cœlesti Christo consurreximus, quæ sunt Christi et cogitemus pariter et geramus, sicut idem apostolus docet rursus et monet dicens : « Primus homo de terræ  
« limo, secundus homo de cœlo. Qualis ille de limo, tales et  
« qui de limo, et qualis cœlestis, tales et cœlestes. Quomodo  
« portavimus imaginem ejus qui de limo est portemus et ima-  
« ginem ejus qui de cœlo est. » Imaginem autem cœlestem portare non possumus, nisi in eo quod esse jam cœpimus Christi similitudinem præbeamus.

Hoc est enim mutasse quod fueras et cœpisse esse quod non eras ut in te divina nativitas luceat, ut ad patrem Deum deifica disciplina respondeat, ut honore et laude vivendi Deus in homine clarescat, ipso exhortante et monente et eis qui se clarificant vicem mutuam pollicente. « Eos, inquit, qui clarificant  
« me clarificabo; et qui spernit me spernetur. »

Ad quam clarificationem formans nos ac præparans Dominus et Filius Dei similitudinem Dei patris insinuans in evangelio suo dicit : « Audistis quia dictum est : Diliges proximum tibi, et  
« odio habebis inimicum tibi. Ego autem dico vobis, diligite  
« inimicos vestros, et orate pro his qui vos persequuntur, ut  
« sitis filii patris vestri qui in cœlis est, qui solem suum oriri  
« facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos. » Si hominibus lætum est et gloriosum filios habere consimiles, et tunc magis generasse delectat si ad patrem lineamentis paribus soboles subsiciva respondeat, quanto major in Deo patre lætitia est cum quis sic spiritualiter nascitur ut in actibus ejus et laudibus divina generositas prædicetur? Quæ justitiæ palma est, quæ corona, esse se talenti de quo Deus non dicat : « Filios  
« generavi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me! » Collaudet te potius Christus et invitet ad præmium, dicens : « Venite be-

baptême, par suite du péché du premier homme, nous qui sommes sortis de la piscine céleste ressuscités en Jésus-Christ, pénétrons-nous de ses maximes et cherchons à les mettre en pratique. *Le premier homme*, dit encore l'apôtre, *est né du limon de la terre, le second du ciel. Les hommes terrestres ressemblent au premier, les hommes célestes au second. De même que nous avons porté l'image de l'homme de la terre, portons maintenant l'image de l'homme du ciel* (1). Cette image, nous ne pouvons la porter, si notre vie ne reproduit celle du Christ.

Commencez donc une vie nouvelle, si vous voulez que l'homme divin respandisse en vous; que vos mœurs répondent à la sainteté de votre Père céleste; que Dieu se manifeste par la pureté et la gloire de vos actions. La récompense ne se fera pas attendre : *Je glorifierai ceux qui me glorifient*, dit le Seigneur, *et celui qui me méprise sera méprisé*.

C'est pour réaliser en nous cette glorieuse ressemblance avec Dieu le père, que Jésus nous dit : *Vous savez qu'il a été dit : Vous aimerez votre prochain et vous haïrez votre ennemi ; et moi je vous dis : aimez vos ennemis et priez pour ceux qui vous persécutent, afin d'être les fils de votre Père céleste qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants et tomber sa pluie sur les justes et les pécheurs* (2). Si c'est pour les hommes une joie et une gloire d'avoir des fils qui leur ressemblent, si un père est heureux d'avoir mis au monde un enfant qui reproduise ses traits, combien plus grande est la joie de Dieu le père, lorsqu'un de ses enfants reproduit dans ses actes sa bonté inépuisable ! Quelle palme, quelle couronne est réservée à cet enfant ! Dieu ne dira plus : *J'ai engendré des fils, je les ai élevés, et ils m'ont méprisé* (3); mais il le comblera d'éloges et il l'invitera à la récompense par ces paroles : *Venez les bénis de mon Père*,

(1) 1 Corinth., xv.

(2) Mat., v.

(3) Is., i.

« nediti patris mei, percipite regnum quod vobis paratum est  
« ab origine mundi. »

His meditationibus corroborandus est animus, fratres dilectissimi, ejusmodi exercitationibus contra omnia diaboli jacula firmandus. Sit in manibus divina lectio, in sensibus dominica cogitatio. Oratio jugis omnino non cesset. Salutaris operatio perseveret. Spiritualibus semper actibus occupemur, ut quotiescumque inimicus accesserit, quoties adire tentaverit, et clausum adversum se pectus inveniatur et armatum. Non enim christiani omnis corona una est quæ tempore persecutionis accipitur. Habet et pax coronas suas, quibus de varia et multiplici congressione victores prostrato et subacto adversario coronantur. Libidinem subegisse continentiae palma est. Contra iram, contra injuriam repugnasse corona patientiae est. De avaritia triumphus est pecuniam spernere. Laus est fidei fiducia futurorum mundi adversa tolerare. Et qui superbus in prosperis non est gloriam de humilitate consequitur. Et qui ad pauperum fovendorum misericordiam pronus est retributionem thesauri caelestis adipiscitur. Et qui zelare non novit, quique unanimis et mitis fratres suos diligit dilectionis et pacis praemio honoratur.

In hoc virtutum stadio quotidie currimus, ad has justitiae palmas et coronas sine intermissione temporis pervenimus; ad quas ut pervenire tu etiam possis, qui fueras zelo et livore possessus, omnem illam malitiam qua prius tenebaris abjice, ad viam vitae aeternae vestigiis salutaribus reformare. Evelle de pectore tuo spinas et tribulos, ut te dominicum semen fertili fruge locupletet, ut divina et spiritalis seges in copiam foecundae messis exuberet. Venena fellis evome, discordiarum virus

*prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde* (1).

5° Que ces méditations fortifient nos âmes, mes frères bien-aimés; qu'elles soient comme un exercice où notre esprit se forme à la lutte contre le démon. Occupons nos yeux à la lecture de la sainte Écriture, nos mains aux bonnes œuvres, notre esprit à la pensée de Dieu. Que notre prière soit continuelle. Travaillons constamment à notre salut. Occupons-nous sans cesse aux œuvres de la grâce, afin que, si l'ennemi s'approche et renouvelle ses attaques, il trouve notre cœur fermé et prêt à la résistance. Pour le chrétien, il n'y a pas seulement la couronne de la persécution : la paix a aussi ses couronnes; mais, pour les mériter, il faut avoir, dans de nombreux combats, terrassé l'ennemi du salut. Domptez les passions impures, et vous recevrez la palme de la continence. Résistez à la colère, pardonnez les injures, et vous mériterez la couronne de la patience. Méprisez l'argent, et vous triompherez de l'avarice. Supportez les adversités de la vie par l'espérance des biens à venir, et votre foi aura droit à nos louanges. Évitez l'orgueil dans la prospérité, et votre humilité vous couvrira de gloire. Soyez miséricordieux envers les pauvres, et vous vous préparerez un trésor dans le ciel. Évitez la jalousie; aimez vos frères; ne formez avec eux qu'un cœur et qu'une âme, et vous aurez droit à la couronne de la paix et de la charité.

Chaque jour, nous courons dans ce stade des vertus chrétiennes; chaque jour, nous pouvons recueillir les palmes et les couronnes de la sainteté. Si vous les désirez, vous qui naguère étiez dominé par l'envie et la jalousie, rentrez dans la route qui conduit à la vie éternelle. Arrachez de votre cœur les ronces et les épines, afin que la semence divine y croisse en liberté et vous enrichisse d'une abondante moisson. Rejetez le fiel de la

(1) *Mat.*, **xxv**.

exclue, purgetur mens quam serpentinus livor infecerat ; amaritudo omnis quæ intus insederat Christi dulcedine leniatur. Si de sacramento crucis et cibum sumis et potum , lignum quod apud Mara profecit in imagine ad saporis dulcedinem tibi in veritate proficiat ad mulcendi pectoris lenitatem, nec ad melam prosperandæ valetudinis laborabis.

Unde vulneratus fueras, inde curare. Ama eos quos ante oderas, dilige illos quibus injustis obtrectationibus invidebas. Bonos imitare, si sectari potes. Si autem eos sectari non potes, collætare certe et congratulare melioribus. Fac te illis adunata dilectione participem, fac te consortio caritatis et fraternitatis vinculo cohærentem. Dimittentur tibi debita, quando et ipse dimiseris; accipientur sacrificia tua, cum pacificus ad Deum veneris. Sensus atque actus tui divinitus dirigentur, quando ea quæ divina et justa sunt cogitaveris, sicut scriptum est : « Cor viri cogitet justa, ut a Domino dirigantur gressus ejus. »

Habes autem multa quæ cogites. Paradisum cogita, quo Cain non ingreditur qui zelo fratrem peremit. Cogita cœleste regnum, ad quod non nisi concordēs atque unanimes Dominus admittit. Cogita quod filii Dei hi soli possint vocari qui sint pacifici, qui nativitate cœlesti et lege divina ad similitudinem Dei patris et Christi respondeant adunati. Cogita sub oculis Dei nos stare, spectante ac judicante ipso conversationis ac vitæ nostræ curricula decurrere, pervenire nos tunc demum posse

haine, le poison de la discorde. Purifiez cette âme que la malice du serpent avait infectée ; adoucissez-en l'amertume par la charité du Christ. Puisque le sacrifice de la Croix vous sert de nourriture et de breuvage, rappelez-vous que, près de Mara, il existait un arbre qui adoucissait l'amertume des eaux. Vous possédez l'arbre véritable, dont celui de Mara n'était que la figure : que la croix du Christ rende à votre âme la charité et la douceur. La guérison ne se fera pas attendre et le remède naîtra de la blessure.

Aimez ceux que vous haïssiez naguère. Hier, vous les poursuiviez de votre jalousie et de vos injures : aujourd'hui, n'ayez pour eux que de la charité. Imitiez les bons, si vous le pouvez. Si vous êtes trop faibles pour les suivre, soyez heureux de les voir meilleurs que vous. La charité, en vous unissant à eux, vous fera partager leurs mérites et vous donnera droit à la récompense qui leur est promise. Vos péchés seront pardonnés, quand vous aurez pardonné vous-mêmes ; vos sacrifices seront acceptés, quand vous les offrirez à Dieu avec l'esprit de charité ; Dieu se chargera de diriger vos pensées et vos actes, lorsque la justice et la grâce auront pris possession de votre esprit. *Que le cœur de l'homme, dit la sainte Écriture, s'occupe de choses justes, afin que ses pas soient dirigés par le Seigneur* (1).

Or, les pensées salutaires ne vous manqueront pas. Pensez au paradis d'où fut exclu Caïn qui, par jalousie, avait assassiné son frère. Pensez au royaume céleste, où le Seigneur n'admet que ceux qui ont persévéré, avec leurs frères, dans les liens de la concorde et de la charité. Pensez que Dieu ne reconnaît pour ses enfants que ceux qui aiment la paix, ceux qui, régénérés par le baptême, sont unis à leurs frères comme le Christ l'est à son Père. Pensez que nous sommes sous l'œil de Dieu, que nous parcourons en sa présence la carrière de la vie, que, pour jouir de lui, nous devons par nos actes consoler son cœur

(1) Prov., xvi.



ut eum videre contingat, si ipsum nunc videntem delectemus actibus nostris, si nos dignos gratia ejus et indulgentia præbeamus, si placituri semper in regno, in hoc mundo ante placeamus.



paternel et nous montrer dignes de sa miséricorde et de son pardon. Puisque nous voulons jouir de lui dans le royaume céleste, cherchons à lui plaire pendant cette vie.



## DE EXHORTATIONE MARTYRII

---

DESIDERASTI, Fortunate carissime, ut quoniam persecutionum et pressurarum pondus incumbit, et in fine atque in consummatione mundi antichristi tempus infestum appropinquare jam cœpit, ad præparandas et corroborandas fratrum mentes de divinis Scripturis hortamenta componerem, quibus milites Christi ad cœleste et spirituale certamen animarem. Obtemperandum fuit desiderio tuo tam necessario, ut quantum sufficit mediocritas nostra auxilio divinæ inspirationis instructa, quasi arma ac munimenta quædam pugnaturis fratribus de præceptis dominicis promerentur. Parum est enim quod Dei plebem classico nostræ vocis erigimus, nisi credentium fidem et dicatam Deo devotamque virtutem diviua lectione firmemus. Quid autem potius aut majus curæ nostræ ac sollicitudini congruit quam ut commissum nobis divinitus populum et exercitum in castris cœlestibus constitutum adversus diaboli tela et jacula exhortationibus assiduis præparemus? Neque enim idoneus potest esse miles ad bellum qui non exercitatus prius in campo fuerit, aut qui agonisticam coronam quærit adipisci in stadio coronabitur, nisi usum et peritiam virium ante meditetur.

Adversarius vetus est et hostis antiquus cum quo prælium gerimus. Sex millia annorum jam pene complentur ex quo hominem diabolus impugnat. Omnia genera tentandi et artes

## EXHORTATION AUX MARTYRS

---

Nous voici, mon cher Fortunat, au milieu des persécutions et des épreuves ; nous voici à la fin du monde, et le règne de l'antechrist semble déjà commencé. Or, vous voulez que, pendant ces jours néfastes, je tire du trésor des Écritures des exhortations, pour fortifier les âmes de nos frères, pour préparer et animer au combat les soldats du Christ. Je cède à vos désirs ; d'ailleurs il le faut : Quand nos frères sont en face de l'ennemi, nous devons leur offrir des armes. Ce serait peu, en effet, d'élever la voix, comme le son d'une trompette, pour exciter le peuple chrétien, si nous n'avions soin d'affermir, par les saintes Écritures, sa foi et son courage. Rien n'est plus digne de notre sollicitude que d'exhorter, par des leçons assidues, le troupeau qui nous est confié et de mettre l'armée du Christ en mesure de résister aux coups du démon. Le soldat peut-il être propre au combat, s'il ne se livre à de longs exercices ? L'athlète, qui vient dans le stade disputer la couronne, sera-t-il proclamé vainqueur, si auparavant il n'essaie son adresse et ses forces ?

L'ennemi que nous avons à combattre est bien vieux : il y a bientôt six mille ans qu'il fait la guerre à l'humanité. Son ancienne expérience l'a rendu habile dans l'art funeste de tenter le genre humain et de le précipiter dans l'abîme. Malheur au

atque insidias dejiciendi usu ipso vetustatis edidicit. Si imparatum invenerit militem Christi, si rudem, si non sollicitum ac toto corde vigilantem, circumvenit nescium, fallit incautum, decipit imperitum. Si vero quis dominica præcepta custodiens et fortiter Christo adhærens, contra eum steterit, vincatur necesse est, quia Christus, quem confitetur, invictus est.

Ac ne in longum sermonem meum extenderem, frater carissime, et audientem vel legentem stili latioris copia fatigarem, compendium feci, ut propositis titulis, quos quis et nosse debeat et tenere, capitula dominica subnecterem et id quod proposueram divinæ lectionis auctoritate solidarem, ut non tam tractatum meum videar tibi misisse quam materiam tractantibus præbuisse. Quæ res in usum singulis proficit utilitate majore. Nam si confectam et paratam jam vestem darem, vestis esset mea, qua alius uteretur, et forsitan non pro habitudine staturæ et corporis res alteri facta minus congruens haberetur. Nunc vero de agno, per quem redempti ac vivificati sumus, lanam ipsam et purpuram misi; quam cum acceperis, tunicam tibi pro voluntate conficies, et plus ut in domestica tua atque in propria veste lætaberis, et cæteris quoque ut conficere et ipsi pro arbitrio suo possint quod misimus exhibebis, ut veterem illa nuditate contexta, perferant omnes indumenta Christi, cœlestis gratiæ sanctificatione vestiti.

Necnon et illud consilium, frater carissime, utile et salubre prospexi, in exhortatione tam necessaria quæ martyres faciat amputandas esse verborum nostrorum moras et tarditates, atque ambages sermonis humani subtrahendas, ponenda sola illa quæ Deus loquitur, quibus servos suos ad martyrium Christus hortatur. Præcepta ipsa divina velut arma pugnantibus suggerenda sunt. Illa sint militaris tubæ hortamenta, illa pugnantibus classica. Inde aures erigantur, inde instruantur mentes, inde et animi et corporis vires ad omnem passionis tolerantiam roborentur.

Nos tantum qui Domino permittente primum baptisma credentibus dedimus, ad aliud quoque singulos præparemus, insi-

soldat du Christ, s'il n'est pas prêt à la résistance ou s'il cesse de s'entourer d'une vigilance continuelle ! le démon l'environne de ses ruses et de ses pièges et il triomphe bientôt de sa faiblesse. Mais si l'homme garde fidèlement les préceptes du Seigneur et s'il s'attache aux traces du Christ, il peut paraître en face de l'ennemi : sa victoire est certaine ; car le Christ, que nous proclamons notre Dieu, est invincible.

Pour ne pas être entraîné trop loin et pour ne pas fatiguer le lecteur par de trop longs détails, j'ai écrit un certain nombre de propositions, que j'ai prouvées par l'autorité des saintes Écritures. Ainsi, j'aimois fait un traité que j'ai fourni des matériaux à ceux qui voudront en faire. Il m'a semblé que ce plan s'adapterait mieux aux besoins de chacun. Si je vous envoyais un habit fait pour moi, il pourrait n'être pas à votre taille et ne pas vous convenir. Mais, aujourd'hui, je vous envoie la laine précieuse de l'agneau à qui nous devons le salut et la vie ; prenez-là, faites-vous une tunique proportionnée à votre corps, et vous serez heureux de posséder un vêtement que vous devrez à votre travail. Les matériaux que nous vous envoyons vous les transmettez à d'autres ; eux aussi travailleront à couvrir leur ancienne nudité, et, parés des vêtements du Christ, ils apparaîtront rayonnants de grâce et de sainteté.

Dans une exhortation qui a pour but de faire des martyrs, j'ai cru devoir retrancher les longueurs et les embarras du langage humain ; je n'emploie que la parole divine, celle que le Christ adresse à ses serviteurs pour les exhorter au martyre. Ces préceptes serviront d'armes aux combattants ; ils seront pour eux comme des clairons et des trompettes qui annoncent la bataille. Ils seront une joie pour l'oreille, une instruction pour l'esprit, une force invincible pour l'âme et pour le corps.

Nous avons donné aux croyants la grâce d'un premier baptême, aujourd'hui nous venons les préparer à un second ; nous venons leur dire qu'il est un autre baptême supérieur en

nuantes et docentes hoc esse baptisma in gratia majus, in potestate sublimius, in honore pretiosius, baptisma in quo angeli baptizant, baptisma in quo Deus et Christus ejus exultant, baptisma post quod nemo jam peccat, baptisma quod fidei nostræ incrementa consummat, baptisma quod nos de mundo recedentes statim Deo copulat. In aquæ baptismo accipitur peccatorum remissa, in sanguinis baptismo corona virtutum. Amplectenda res est et optanda et omnibus postulationum nostrarum precibus expetenda ; ut qui servi Dei sumus, simus et amici.

In exhortandis itaque ac præparandis fratribus nostris, et virtutis ac fidei firmitate ad præconium dominicæ confessionis atque ad prælium persecutionis et passionis armandis, primo in loco dicendum est idola Deos non esse quæ homo sibi facit. Neque enim quæ fiunt factore suo et fabricatore majora sunt, aut protegere et servare quemquam possunt quæ ipsa de templis suis pereunt, nisi ab homine servantur. Sed nec elementa colenda esse, quæ homini secundum dispositionem et præceptum Dei serviunt. Destructis idolis, et elementorum ratione monstrata, ostendendum Deum solum colendum esse. Tunc addendum quæ comminatio Dei sit adversus eos qui idolis sacrificant. Præterea docendum non facile ignoscere Deum idololatriis, et quod sic idololatriæ indignetur Deus ut præceperit etiam eos interfici qui sacrificare et servire idolis suaserint. Subjungendum post hæc quod redempti ac vivificati Christi sanguine nihil Christo præponere debeamus, quia nec ille quicquam nobis præposuerit, et ille propter nos mala bonis prætulit, paupertatem divitiis, servitutem dominationi, mortem immortalitati : nos contra in passionibus nostris paupertati sæculari paradisi divitias et delicias præferamus, dominatum et regnum æternum temporariæ servituti, immortalitatem morti, Deum et Christum diabolo et antichristo. Insinuandum quoque ne erepti de faucibus diaboli et de laqueis sæculi liberati, si in angustiis et pressuris esse cœperint, regredi denuo ad sæculum

grâce, en puissance et en honneur. Ce baptême est conféré par les anges ; il comble de joie et Dieu et le Christ ; il nous met pour toujours à l'abri du péché ; il couronne notre foi et, à notre sortie de ce monde, il nous unit à Dieu. Dans le baptême de l'eau, on reçoit le pardon de ses fautes ; dans celui du sang, la couronne des vertus. Puisseons-nous, mes frères, devenir les amis de Dieu, après avoir été ses serviteurs fidèles !

Pour exhorter nos frères, pour affermir leur courage, pour les préparer à soutenir généreusement le combat de la persécution, nous commençons par dire que les idoles ne sont pas des dieux. Il est évident que l'homme est supérieur à son œuvre, et qu'il ne peut attendre aucune protection de ces vaines statues qu'il est obligé de conserver lui-même. Il ne doit pas non plus adorer les éléments que Dieu a disposés pour lui.

Après avoir détruit les idoles et assigné aux éléments leur véritable place, nous montrerons que Dieu seul doit être adoré.

Nous parlerons ensuite des menaces du Seigneur contre ceux qui sacrifient aux idoles.

Nous ajouterons que ce péché n'est pas facilement pardonné, puisque Dieu ordonne de punir de mort les idolâtres et ceux qui poussent le peuple à l'idolâtrie.

Ensuite nous aurons à parler du Christ. Nous dirons que, rachetés et vivifiés par son sang, nous ne devons rien lui préférer, puisque lui-même ne nous a préféré rien. En effet, il a choisi pour nous la souffrance au lieu du bien-être, la pauvreté au lieu de la richesse, la servitude au lieu de la domination, la mort au lieu de l'immortalité. Nous, au contraire, nous devons préférer à la pauvreté du siècle les richesses et les délices du paradis, à l'esclavage de cette vie le royaume éternel, à la mort l'immortalité, au démon et à l'antechrist Dieu et le Christ.

Un danger se présente pour les chrétiens : c'est que, lorsqu'ils se trouvent en face de l'adversité, ils veulent rentrer sous la puissance du démon et dans les liens du siècle dont le baptême les avait affranchis. Nous leur dirons qu'ils doivent



velint et perdant quod evaserint. Insistendum potius esse et perseverandum in fide, et virtute, et cœlestis ac spiritualis gratiæ consummatione, ut ad palmam et coronam possit perveniri. Ad hoc enim pressuras et persecutiones fieri ut probemur. Nec timendas esse injurias et pœnas, persecutionum, quia major est Dominus ad protegendum quam diabolus ad impugnandum. Ac ne expavescat quis et conturbetur ad pressuras et persecutiones quas patimur in isto mundo probandum ante prædictum esse quod nos mundus odio habiturus esset, et quod persecutiones adversum nos excitaret, ut ex hoc ipso. quod hæc fiant manifesta sit fides divini pollicitationis in mercedibus et præmiis postmodum secuturis, nec novum quid accidat christianis, quando ab initio mundi boni laboraverint, et oppressi atque occisi sint ab injustis. In novissima parte ponendum est quæ spes et quæ merces maneat justos et martyres post conflictationes hujus temporis et passiones, et quod plus accepturi simus in passionis remuneratione quam quod hic sustinemus in ipsa passione.

I

*Quod idola dii non sint et quod nec elementa vice deorum colenda sint ostenditur.*

In psalmo cxiii : « Idola gentium argentum et aurum, opera  
« manuum hominum. Os habent et non loquuntur, oculos ha-  
« bent et non vident, aures habent et non audiunt. Neque

persévérer dans la foi et dans la pratique de la vertu, afin d'arriver à la sainteté et à la couronne céleste.

Nous prouverons que Dieu permet la persécution pour les conduire à ce résultat.

Ils ne doivent donc pas craindre les injures et les souffrances ; car si le démon est puissant pour perdre, Dieu est plus puissant encore pour sauver.

Pour bannir de l'âme des chrétiens la crainte et le trouble, nous prouverons que les épreuves et les persécutions qui nous affligent sont prédites depuis longtemps. Nous savons que le monde doit nous haïr et nous persécuter. En voyant l'accomplissement de ces prophéties, nous comprendrons que les promesses divines ne renferment pas moins de vérité. D'ailleurs, le spectacle que nous avons sous les yeux n'est pas nouveau, puisque, dès l'origine du monde, les bons ont été sujets à l'épreuve et que les justes ont été opprimés et mis à mort par les pécheurs.

Enfin, nous traiterons de la récompense réservée aux justes et aux martyrs après les combats de cette vie. On verra que la récompense est bien au-dessus des maux et des épreuves d'ici-bas.

## I.

*Les idoles ne sont pas des dieux, et on ne doit pas rendre aux éléments le culte réservé à la divinité.*

C'est ce que prouve le psaume xiii<sup>e</sup> : « Les idoles des nations ne sont que de l'or et de l'argent, ouvrage de la main des hommes. Elles ont une bouche, et elles ne parlent pas ; des yeux, et elles ne voient pas ; des oreilles, et elles n'entendent

« enim est spiritus in ore ipsorum. Similes illis fiant qui faciunt  
« ea. »

Item in sapientia Salomonis : « Omnia idola nationum æsti-  
« maverunt deos ; quibus neque oculorum usus est ad viden-  
« dum, neque nares ad percipiendum spiritum, neque aures  
« ad audiendum, neque digiti in manibus ad tractandum, sed  
« et pedes eorum pigri ad ambulandum. Homo enim fecit illos,  
« et qui spiritum mutuatus est finxit illos. Nemo autem sibi  
« similem homo poterit deum fingere. Cum sit enim mortalis,  
« mortuum fingit manibus iniquis. Melior est autem ipse  
« iis quos colit, quoniam ipse quidem vixit, illi autem nun-  
« quam. »

Item in Exodo : « Non facies tibi idolum nec cujusquam si-  
« militudinem. »

Item apud Salomonem de elementis : « Neque opera atten-  
« dentes agnoverunt quis esset artifex, sed aut ignem, aut spi-  
« ritum, aut citatum aerem, aut gyrum stellarum, aut nimiam  
« aquam, aut solem aut lunam deos putaverunt. Quorum si  
« propter speciem hoc æstimaverunt, sciant quanto iis Dominus  
« sit speciosior. Aut si virtutes et opera eorum mirati sunt,  
« intelligant ab ipsis quoniam qui hæc constituit fortia fortior  
« est illis. »

## II

*Quod Deus solus colendus sit.*

Sicut scriptum est in Deuteronomio : « Dominum Deum tuum  
« adorabis, et illi soli servies. »

Item in Exodo : « Non erunt tibi Dii alii absque me. » Item

pas. Le souffle ne sort jamais de leur bouche. Puissent ceux qui les fabriquent devenir semblables à elles ! »

Nous lisons dans la Sagesse de Salomon : « Ils ont pris pour des dieux les idoles des nations ; ces idoles, qui ne peuvent se servir de leurs yeux pour voir, de leurs narines pour respirer, de leurs oreilles pour entendre, de leurs doigts et de leurs mains pour saisir les objets et dont les pieds se refusent à marcher. Elles sont l'œuvre de l'homme et celui qui tient son souffle de Dieu les a fabriquées de ses mains. Or, nul homme n'a le pouvoir de faire un dieu qui lui soit semblable, puisque étant lui-même mortel, il ne forme avec ses mains criminelles qu'un ouvrage mort. Ainsi il vaut mieux que le dieu qu'il adore, car il vit, au lieu que les idoles n'ont jamais vécu (xv). »

De même dans l'Exode : « tu ne te feras pas d'idole, ni la ressemblance d'aucun homme (xx). »

Salomon parle ainsi des éléments : « Les hommes n'ont pas fait attention aux œuvres de Dieu pour reconnaître quel était l'ouvrier ; mais ils ont cru que le feu ou le vent ou l'air subtil ou le cercle des étoiles ou l'abîme des eaux ou le soleil ou la lune étaient les dieux qui gouvernaient le monde. Si, charmés de leur beauté, ils ont pris ces choses pour des dieux, qu'ils sachent combien le Seigneur doit être plus beau. S'ils ont admiré le pouvoir et les effets de ces créatures, qu'ils comprennent par là combien est encore plus puissant celui qui les a créées. (*Sap.* xiii). »

## II

### *Dieu seul doit être adoré.*

Dans le Deutéronome : « Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu ne serviras que lui (vi). »

Dans l'Exode : « Tu n'auras pas d'autres dieux que moi (xx). »

illic : « Videte, videte quia ego sum, et non est Deus præter  
« me. Ego interimam et vivere faciam, percutiam et ego sana-  
« bo, et non est qui eripiat de manibus meis. »

Item in Apocalypsi : « Et vidi alium angelum volentem in  
« medio cælo, habentem evangelium æternum, ut annuntiaret  
« super terram et super omnes nationes et tribus et linguas et  
« populos, dicentem voce magna : Metuite potius Deum, et  
« date illi claritatem, quoniam venit hora iudicii ejus; et ado-  
« rate eum qui fecit cælum et terram et mare et omnia quæ in  
« eis sunt. »

Sic et Dominus in evangelio commemorationem facit primi  
et secundi præcepti, dicens : « Audi Israel. Dominus Deus tuus  
« unus est. Et diliges Dominum tuum de toto corde tuo et de  
« tota anima tua et de tota virtute tua. Hoc primum; et secun-  
« dum simile huic : Diliges proximum tuum tanquam te. In his  
« duobus præceptis tota Lex pendet et prophetæ. »

Et iterum : « Hæc est autem vita æterna, ut cognoscant  
« te solum et verum Deum et quem misisti Jesum Chris-  
« tum. »

### III

*Quæ comminatio Dei sit adversus eos qui idolis sacrificant.*

In Exodo : « Sacrificans diis eradicabitur, nisi Domino  
« soli. »

Item in Deuteronomio : « Sacrificaverunt dæmoniis, et non  
« Deo. »

Dans le Deutéronome : « Voyez, voyez, je suis celui qui est, et il n'y a pas d'autres dieux que moi. C'est moi qui donne et la mort et la vie ; je frappe et je guéris, et personne ne retirera le coupable de mes mains (xxxii). »

Dans l'Apocalypse : « Je vis un autre ange qui volait dans le milieu du ciel. Il tenait l'Évangile éternel, pour l'annoncer à la terre, aux nations, aux tribus, aux langues et aux peuples, et il disait à haute voix : Craignez Dieu, rendez-lui gloire, car voici l'heure du jugement. Adorez celui qui a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment (xiv). »

Dans l'Évangile, le Seigneur nous rappelle en ces termes le premier et le second précepte : « Écoute, Israël, le Seigneur ton Dieu est un Dieu unique. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces ; c'est le premier commandement. Le second lui est semblable : tu aimeras ton prochain comme toi-même. Dans ces deux préceptes, sont renfermés toute la loi et tous les prophètes (Mat. xxii). »

« La vie éternelle, ajoute le Sauveur, consiste à vous connaître, vous Dieu unique et véritable, et celui que vous avez envoyé. Jésus-Christ (Joan. xvii). »

### III

*Quelles sont les menaces de Dieu contre ceux qui sacrifient aux idoles ?*

Écoutez l'Exode : « Celui qui sacrifie à des dieux autres que le Dieu unique sera mis à mort (xxii). »

Écoutez le Deutéronome : « Ils ont sacrifié au démon et non à Dieu (xxxii). »

« Item apud Esaïam : « Adoraverunt eos quos fecerunt di-  
« giti eorum, et curvatus est homo, et humiliatus est vir, et  
« non laxabo illis. »

Et iterum : « Illis fudistis libamina, et illis imposuistis sacri-  
« ficia. Super hæc ergo non indignabor, dicit Dominus ? »

Item apud Hieremiam : « Nolite ambulare post Deos alienos  
« ut serviatis eis, et ne adoraveritis eos, et ne incitetis me in  
« operibus manuum vestrarum ad disperdendos vos. »

Item in Apocalypsi : « Si quis adorat bestiam et imaginem ejus,  
« et accipit notam in fronte sua aut in manu, bibet et ipse de  
« vino iræ Dei mixto in poculo iræ ejus, et punietur igne et sul-  
« phure sub oculis sanctorum angelorum et sub oculis agni, et  
« fumus de tormentis eorum in sæcula sæculorum ascendet,  
« nec habebunt requiem die ac nocte quicumque adorant bes-  
« tiam et imaginem ejus. »

#### IV

##### *Non facile ignoscere Deum idololatriis.*

Moyses in Exodo pro populo rogat, nec impetrat : « Precor,  
« ait, Domine, deliquit populus hic delictum grande. Fecerunt  
« sibi deos aureos. Et nunc si dimittis illis delictum, dimitte.  
« Sin autem, dele me de libro quem scripsisti. Et dixit Domi-  
« nus ad Moysen : Si quis deliquit ante me, deleam eum de  
« libro meo. »

Item cum Hieremias pro populo deprecaretur, Dominus ad  
eum loquitur, dicens : « Et tu noli orare pro populo hoc, et  
« noli postulare pro ipsis in prece et oratione; quia non exau-  
« diam in tempore quo invocabunt me, in tempore afflictionis  
« suæ. »

Écoutez Isaïe : « Ils ont adoré des dieux fabriqués par leurs mains, et ils se sont humiliés et prosternés devant eux ; aussi je ne leur pardonnerai pas (II). »

Écoutez encore : « Vous leur avez fait des libations, vous leur avez offert des sacrifices ; et je ne m'indignerai pas contre vous ? dit le Seigneur (LVI). »

Écoutez Jérémie : « Ne marchez pas après les dieux étrangers, ne les servez pas, ne les adorez pas, et ne me forcez pas par vos infidélités à prononcer votre ruine (XXV). »

Écoutez l'Apocalypse : « Si quelqu'un adore la bête on son image, s'il reçoit sur son front ou dans sa main le caractère de la bête, il boira dans la coupe le vin de la colère du Seigneur. Il sera puni par le feu et par le soufre, sous les yeux des saints anges et sous les yeux de l'agneau, et la fumée de leurs tourments montera dans les siècles des siècles. Ils n'auront de repos ni la nuit ni le jour ceux qui adorent la bête et l'image de la bête (XIV). »

#### IV

##### *Dieu ne pardonne pas facilement aux idolâtres.*

Dans l'Exode, Moïse prie pour le peuple sans obtenir l'effet de sa prière : « C'est à vous que j'adresse ma prière, Seigneur ; ce peuple a commis une grande faute, en se faisant des veaux d'or. Pardonnez-lui ou bien effacez-moi du livre où vous inscrivez vos élus. Et le Seigneur répondit à Moïse : Si quelqu'un pèche contre moi, j'effacerai son nom du livre des vivants (XXXII). »

Le Seigneur fit la même réponse à Jérémie qui priait pour son peuple : « Ne prie pas pour ce peuple ; ne demande rien pour lui, car je ne l'exaucerai pas lorsqu'il m'invoquera au temps de l'affliction (VII). »



Ezechiel quoque hanc eandem denuntiat indignationem Dei his qui in Deum delinquant : « Et fuit, inquit, verbum Domini ad me dicens : « Fili hominis, terra quæcumque peccaverit mihi ut delinquat delictum, extendam manum meam super eam, et obteram stabilimentum panis, et immittam in eam famem, et auferam de ea hominem et pecora. Et si fuerint tres viri hi in medio ejus, Noe, Daniel, et Job, non liberabunt filios neque filias, ipsi soli salvi erunt. »

Item in libro regnorum primo : « Si delinquendo peccet vir adversus virum, orabunt pro eo Dominum. Si autem, in Deum peccet homo, quis orabit pro eo? »

## V

*Quod sic idololatriæ indignetur Deus ut præceperit etiam eos interfici qui sacrificare et servire idolis suaserint.*

In Deuteronomio : « Quod si rogaverit te frater tuus, aut filius tuus, aut filia tua, aut uxor tua, quæ est in sinu tuo, aut amicus tuus, qui æqualis est animæ tuæ, latenter dicens, » Eamus et serviamus diis alienis, diis gentium; non consenties ei, et non exaudies eum, et non parces oculus tuus super eum, et non celabis eum; annuntians annuntiabis de illo. Manus tua erit super eum in primis interficere eum, et manus omnis populi postremo; et lapidabunt eum, et morietur, quoniam quæsit avertere te a Domino Deo tuo. »

Et iterum loquitur Dominus, et dicit nec civitati parcendum, etiamsi universa consenserit ad idololatriam : « Aut si audieris in una ex civitatibus quas Dominus Deus tuus dabit tibi inha-

Ezéchiel parle aussi de l'indignation du Seigneur contre ceux qui l'offensent : Le Seigneur, dit-il, m'adressa ces paroles : « Fils de l'homme, si une nation pèche contre moi, j'étendrai ma main sur elle; je ruinerai toutes ses subsistances; j'enverrai la famine et je détruirai les hommes et les troupeaux. Si trois justes, tels que Noë, Daniel et Job se trouvaient au milieu de ce peuple, ils ne pourraient délivrer leurs fils et leurs filles; ils seraient sauvés tout seuls (xiv). »

Nous lisons au premier livre des Rois : « Si un homme pèche contre un homme, on priera le Seigneur pour lui; mais s'il pèche contre Dieu, qui se chargera de prier pour lui (ii)? »

## V

*Dieu a une telle horreur de l'idolâtrie, qu'il a ordonné de mettre à mort ceux qui engagent le peuple à sacrifier aux idoles.*

« Si votre frère, dit-il dans le Deutéronome, ou votre fils ou votre fille ou votre épouse, qui repose sur votre cœur, ou votre ami, que vous aimez comme votre âme, vous dit en secret : Allons, servons les dieux étrangers, les dieux des nations; vous ne suivrez pas son conseil, vous ne l'exécuterez pas, et vous ne lui ferez pas grâce; mais vous révélez son crime et vous le dénoncerez. Quand on le mettra à mort, vous le frapperez le premier et tout le peuple après vous; il sera lapidé et il mourra parce qu'il a cherché à vous détourner du Seigneur votre Dieu (xiii). »

Le Seigneur ne veut pas même qu'on fasse grâce à une ville, si elle tombe tout entière dans l'idolâtrie : « Si, dans une de ces villes que le Seigneur te donnera pour habiter, tu entends ces

« bitare te illic dicentes : Eamus et serviamus diis aliis quos  
« non nosti; interficiens necabis omnes qui sunt in civitate  
« cæde gladii, et incendes civitatem igni, et erit sine habita-  
« culo in æternum. Non reædificabitur etiam nunc, ut aver-  
« tatur Dominus ab indignatione iræ suæ. Et dabit tibi  
« misericordiam, et miserebitur tui et multiplicabit te, si  
« exaudieris vocem Domini Dei tui, et observaveris præcepta  
« ejus.

Cujus præcepti et vigoris memor Mathathias interfecit eum qui ad aram sacrificaturus accesserat. Quod si ante adventum Christi circa Deum colendum et idola spernenda hæc præcepta servata sunt, quanto magis post adventum Christi circa Deum colendum servanda sunt, quando ille veniens non verbis tantum nos hortatus sit, sed et factis, post omnes injurias et contumelias passus quoque et crucifixus, ut nos pati et mori exemplo suo doceret, ut nulla sit homini excusatio pro se non pati, cum passus sit ille pro nobis, et cum ille passus sit pro alienis peccatis, multo magis pro peccatis suis pati unumquemque debere.

Et ideo in evangelio comminatur et dicit : « Quicumque  
« confessus fuerit me coram hominibus, et ego confitebor eum  
« coram patre meo qui in cælis est. Qui autem negaverit me  
« coram hominibus, et ego negabo eum coram patre meo qui  
« in cælis est. »

Item apostolus Paulus : « Si enim commorimur, inquit, et  
« convivemus; si toleramus, et conregnabimus; si negave-  
« rimus, et ipse negabit nos. »

Item Joannes : « Qui negat filium, neque patrem habet. Qui  
« confitetur filium, et filium et patrem habet. »

Unde nos ad contemptum mortis hortatur Dominus et corrobora-  
borat, dicens : « Nolite timere eos qui occidunt corpus,  
« animam autem non possunt occidere. Magis autem metuite  
« eum qui potest animam et corpus occidere in gehennam. »

paroles : Allons et servons des dieux étrangers, des dieux qui te sont inconnus ; tu passeras au fil de l'épée tous les habitants de cette ville, tu la livreras aux flammes, et elle ne sera jamais plus habitée. Tu ne la rebâtiras plus, afin de détourner la colère du Seigneur ; et le Seigneur te fera miséricorde, il aura pitié de toi, il multipliera ta race, si tu entends sa voix et si tu observes ses commandements (*ib.*). »

Mathatias se rappelait ce précepte, quand il tua sur l'autel le juif infidèle qui allait sacrifier. Si le culte du Dieu véritable était ainsi en vigueur avant le Christ, combien plus il doit l'être de nos jours ! Jésus, en effet, en venant au milieu de nous, nous a instruits non-seulement par ses paroles, mais par ses actes. Il a souffert les injures, les affronts, l'ignominie de la croix, afin de nous apprendre à souffrir et à mourir. Nous serions donc inexcusables si nous ne voulions pas souffrir pour lui. Il a expié les péchés des autres ; à plus forte raison devons-nous expier nos propres péchés.

Aussi, il nous dit dans son Évangile : « Si quelqu'un me reconnaît devant les hommes, moi aussi je le reconnaitrai devant mon Père qui est dans le ciel ; si quelqu'un me renie devant les hommes, moi aussi je le renierai devant mon Père qui est dans le ciel (*Mat. x.*) »

C'est aussi le langage de saint Paul : « Si nous mourons avec lui, nous vivrons avec lui ; si nous partageons ses souffrances, nous partagerons sa gloire ; si nous le renions, lui aussi nous reniera (*II. Tim. II.*) »

« Celui qui renie le Fils, dit saint Jean, n'a plus Dieu pour père ; celui qui confesse le Fils, possède et le Fils et le Père (*I. Joan. II.*) »

C'est pour cela que le Seigneur nous fortifie et nous exhorte au mépris de la mort par ces paroles : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent tuer l'âme ; craignez plutôt celui qui peut précipiter dans l'enfer et l'âme et le corps (*Mat. x.*) »

Et iterum : « Qui amat animam suam perdet eam ; et qui odit  
« animam suam in isto sæculo , in vitam æternam conservabit  
« illam. »

## VI

*Quod redempti et vivificati Christi sanguine nihil Christo  
præponere de debeamus.*

In evangelio Dominus loquitur et dicit : « Qui diligit patrem  
« aut matrem super me non est me dignus, et qui diligit filium  
« aut filiam super me non est me dignus. »

Sic et in Deuteronomio scriptum est : « Qui dicunt patri et  
« matri, non novi te, et filios suos non agnoverunt, hi custo-  
« dierunt præcepta tua et testamentum tuum servaverunt. »

Item apostolus Paulus : « Quis nos, inquit, separabit a cari-  
« tate Christi? pressura, an angustia, an persecutio, an fames,  
« an nuditas, an periculum, an gladius? sicut scriptum est :  
« Quia propter te occidimur tota die, æstimati sumus ut oves  
« victimæ : sed in his omnibus superamus propter eum qui  
« dilexit nos. » Et iterum : « Non estis vestri ; empti enim  
« estis pretio magno. Clarificate et portate Deum in corpore  
« vestro. » Et iterum : « Pro omnibus mortuus est Christus,  
« ut et qui vivunt jam non sibi vivant ; sed ei qui pro ipsis mor-  
« tuus est et resurrexit. »

« Celui qui aime son âme, dit-il encore, la perdra ; et celui qui hait son âme, dans cette vie, la conservera pour la vie éternelle (*Joan. x*). »

## VI

*Rachetés et vivifiés par le sang du Christ, nous ne devons rien préférer au Christ.*

Le Seigneur parle ainsi dans l'Évangile : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. Celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi, et celui qui n'a pas le courage de prendre sa croix et de me suivre n'est pas digne de moi (*Mat. x*). »

Il est écrit dans le Deutéronome : « Ceux qui disent à leur père et à leur mère : Je ne vous connais pas, » et qui n'ont pas même épargné leurs enfants, ceux-là ont été fidèles à vos préceptes et ont gardé votre alliance (*xxxiii*). »

Aussi saint Paul nous dit : « Qui donc nous séparera de la charité du Christ? l'épreuve? l'angoisse? la persécution? la faim? la nudité? le péril? le glaive? Il est écrit: Pour vous nous sommes tous les jours mis à mort; on nous traite comme des brebis destinées au sacrifice. Mais, dans toutes ces épreuves, nous remportons la victoire par le secours de celui qui nous a aimés (*Rom. viii*). »

« Vous n'êtes plus à vous, dit-il encore, car vous avez été achetés bien cher; glorifiez Dieu et portez-le dans votre corps.. Jésus est mort pour tous les hommes, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux (*i. Cor. v*). »

VII

*Ereptos de faucibus diaboli, et de laqueis sæculi liberatos non debere denuo ad sæculum reverti, ne perdant quod evaserint.*

In Exodo Judaicus populus ad umbram nostri et imaginem præfiguratus, cum Deo tutore et vindice evasisset Pharaonis atque Ægypti, id est diaboli et sæculi, durissimam servitutem, circa Deum perfidus et ingratus, adversus Moysen mussitat, respiciens solitudinis ac laboris incommoda, et non intelligens libertatis ac salutis beneficia divina, et reverti quærit ad Ægypti, hoc est ad sæculi servitutem unde fuerat exutus, cum magis fidere deberet in Deum et credere quoniam qui a diabolo et sæculo liberat populum suum protegit liberatum. « Quid hoc « nobis, inquit, fecisti in ejiciendo nos de Ægypto? Melius « est nobis servire Ægyptiis quam mori in solitudine hac. Et « dixit Moyses ad populum : Fidite et state, et cernite salutem « quæ a Domino est, quam vobis faciet hodie. Dominus ipse « pugnabit provobis, et vos tacebitis. »

Quod nos admonens in evangelio suo Dominus, et docens ne ad diabolum rursus et ad sæculum quibus renuntiavimus et unde evasimus revertamur, dicit : « Nemo retro attendens et « superponens manum suam super aratrum aptus est regno « Dei. » Et iterum : « Et qui in agro est non convertatur « retro. Memores estote uxoris Loth. » Ac ne quis aliqua vel cupiditate rerum vel suorum dulcedine retardetur quo minus Christum sequatur, addit et dicit : « Qui non renuntiat omnibus « quæ sunt ejus non potest meus esse discipulus. »

## VII

*Affranchis du joug du démon et des liens de la terre, nous ne devons plus revenir vers le siècle pour ne pas retomber dans notre ancienne servitude.*

Le peuple juif était la figure du peuple chrétien. Dieu le délivre de la servitude de l'Égypte et de Pharaon, c'est-à-dire du joug du démon et du siècle. Mais ce peuple ingrat et perfide murmure contre Moïse ; il jette un œil découragé sur les difficultés du désert ; il oublie sa liberté et son salut, et, au lieu d'avoir confiance en Dieu, il cherche à revenir vers l'Égypte, c'est-à-dire, vers la servitude du siècle. Il oubliait que Dieu continue à protéger ses enfants, après les avoir affranchis du joug du démon. « Qu'avez-vous fait, dirent-ils à Moïse, en nous délivrant de l'Égypte ? Il valait mieux pour nous être les esclaves des Égyptiens que de mourir dans cette solitude. » Et Moïse leur dit : « Ayez confiance et vous verrez le salut que Dieu vous enverra. Il combattra pour vous, et il vous réduira au silence (*Ex. xiv*). »

Le Seigneur nous recommande aussi dans l'Évangile de ne pas retourner au démon et au siècle, après les avoir quittés. « Celui qui met la main à la charrue et regarde en arrière n'est pas propre au royaume de Dieu (*Mat. ix*). »

« Que celui qui est dans la campagne, dit-il encore, ne retourne pas en arrière. Souvenez-vous de l'épouse de Loth (*ib. xvii*). »

Pour nous arracher au prestige des biens de ce monde et à des attachements trop sensibles, il ajoute : « Celui qui ne renonce pas à tout ce qui lui appartient ne peut être mon disciple (*Luc. xiv*). »



## VIII

*Insistendum esse et perseverandum in fide et virtute, et  
cœlestis ac spiritualis gratiæ consummatione, ut ad palmam et  
coronam possit perveniri.*

In Paralipomenon : « Dominus vobiscum est quamdiu et vos  
« estis cum ipso. Si autem dereliqueritis eum, derelinquet  
« vos. »

Item apud Ezechielem : « Justitia justi non liberabit eum in  
« quacumque die exerraverit. »

Item in evangelio Dominus loquitur et dicit : « Qui perseve-  
« raverit usque in finem, hic salvus erit. » Et iterum : « Si  
« permanseritis in verbo meo, vere discipuli mei eritis, et  
« cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos. » Præmonens  
quoque nos paratos semper esse debere et expeditos in pro-  
cinctu firmiter stare, addit et dicit : « Sint lumbi vestri præ-  
« cincti, et lucernæ ardentes, et vos similes hominibus  
« expectantibus dominum suum quando revertatur a nuptiis, ut  
« cum venerit et pulsaverit aperiant ei. Felices servi illi quos  
« adveniens Dominus invenerit vigilantes. »

Item beatus apostolus Paulus ut fides nostra proficiat et  
crescat et ad summa perveniat hortatur, dicens : « Nescitis  
« quoniam qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, unus  
« tamen accipit palmam. Sic currite ut occupetis. Et illi qui-  
« dem ut corruptibilem coronam accipiant, vos autem incor-  
« ruptam. » Et iterum : « Nemo militans Deo obligat se  
« molestiis sæcularibus, ut possit placere cui se probavit. Sed  
« et si certaverit quis, non coronabitur, nisi legitime pugna-  
« verit. »

## VIII.

*Nous devons persévérer dans la foi et dans la sainteté pour arriver à la couronne.*

Nous lisons dans les Paralipomènes : « Le Seigneur est avec vous tant que vous êtes avec lui. Si vous l'abandonnez, il vous abandonnera. (II. *Par.* xv). »

Dans Ezéchiel : « La sainteté du juste ne le délivrera pas le jour où il s'écartera de la droite voie. (xxxiii). »

Dans l'Évangile : « Celui qui persévéra jusqu'à la fin sera sauvé. » Ce sont les paroles du Maître, et il ajoute : « Si vous restez fermes dans mes paroles, vous serez véritablement mes disciples, vous connaîtrez la vérité et la vérité vous délivrera (*Mat.* x). »

Il veut que nous soyons toujours prêts à marcher : « Que vos reins soient ceints et vos lampes allumées ; vous êtes comme des serviteurs qui attendent leur maître à son retour des noces, prêts à lui ouvrir la porte quand il frappera. Heureux les serviteurs que le maître trouvera éveillés (*Luc.* xii). »

L'apôtre saint Paul voulant donner à notre foi son accroissement et sa perfection, nous dit : « Ne savez-vous pas que ceux qui courent dans le stade se disputent tous le prix de la course ? mais un seul le reçoit. Courez, vous aussi, de manière à le mériter. L'athlète est modéré en toutes choses. Et pourtant il n'a en vue qu'une couronne corruptible, tandis que vous, vous recevrez une couronne immortelle (I. *Cor.* ix). »

« Le soldat de Jésus-Christ, dit-il encore, ne s'embarrasse pas de soins matériels, afin de pouvoir plaire à celui qui l'a attaché à sa personne. Nul ne sera couronné, s'il n'a légitimement combattu. (II. *Tim.* ii). »

Et iterum : « Oro autem vos, fratres, per misericordiam Dei, « ut constituatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, « placentem Deo; nec configuremini sæculo huic, sed trans- « formamini in renovatione spiritus, ad probandum quæ sit « voluntas Dei bona et placens et perfecta. » Et iterum : « Sumus filii Dei. Si autem filii, et hæredes Dei, cohæredes « autem Christi, siquidem compatiamur, ut et commagnifi- « cemur. »

Et in apocalypsi eadem loquitur divinæ prædicationis hortatio dicens : « Tene quod habes, ne alius accipiat coronam tuam. »

Quod exemplum perseverandi et permanendi designatur in Exodo, ubi Moyses ad superandum Amalech, qui figuram portabat diaboli, in signo et sacramento crucis adlevabat supinas manus, nec vincere adversarium potuit, nisi postquam stabilis in signo adlevatis jugiter manibus perseveravit « Et « factum est, inquit, cum levabat Moyses manus, prævalebat « Israel; ubi autem submiserat manus, invalescebat Amalech. « Et accepto lapide supposuerunt sub eo, et sedebat super eum. « Et Araon et Ur sustentabant manus ejus hinc et inde; et « factæ sunt manus Moysi stabiles usque in occasum solis. Et « fugavit Jesus Amalech et omnem populum ejus. Et dixit « Dominus ad Moysen : Scribe hoc ut sit memoria in libro, et « da in aures Jesu, quoniam deletionem deleam memoriam « Amalech de sub cælo. »

## IX

*Ad hoc pressuras et persecutiones fieri ut probemur.*

In Deuteronomio : « Tentat vos Dominus Deus vester, ut « sciat si diligitis Dominum Deum vestrum ex toto corde vestre « et ex tota anima vestra et ex tota virtute vestra. »

Et dans l'épître aux Romains : « Je vous prie, mes frères, au nom de la miséricorde divine, faites de vos membres une hostie sainte, vivante, agréable à Dieu. Ne prenez pas la ressemblance de ce monde ; mais transformez-vous, par le renouvellement de votre esprit, afin de réaliser en vous la volonté de Dieu, bonne, agréable, parfaite... Nous sommes les fils de Dieu, si nous sommes ses fils, nous sommes aussi ses héritiers, héritiers de Dieu, co-héritiers de Jésus-Christ (*Rom.* xiii). »

Nous trouvons la même pensée dans l'Apocalypse : « Gardez bien ce que vous avez, afin qu'un autre ne ravisse pas votre couronne (iii). »

L'Exode nous offre dans la personne de Moïse un exemple de cette persévérance. Pour vaincre Amalec, qui figurait le démon, Moïse tenait ses mains élevées en forme de croix. Or l'ennemi n'était vaincu qu'autant que les mains du patriarche étaient constamment élevées. Lorsque Moïse, dit le texte sacré, élevait ses mains, Israël avait le dessus ; lorsqu'il les abaissait, Amalec reprenait l'avantage. Alors Aaron et Ur le firent asseoir sur une pierre et le soutinrent chacun de son côté. Ainsi les mains de Moïse demeurèrent levées jusqu'au coucher du soleil. Josué mit en fuite Amalec et toute cette multitude ; et le Seigneur dit à Moïse : Écris ces choses, afin qu'elles soient consignées dans le livre, et répète-les à Josué : J'effacerai de dessous le ciel la mémoire d'Amalec (xvii).

## IX.

*Dieu permet les persécutions pour nous éprouver.*

Dans le Deutéronome : « Le Seigneur votre Dieu vous éprouve afin de savoir si vous l'aimez de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces (xiii). »

Et iterum apud Salomonem : « Vasa figuli probat fornax, et  
« homines justos tentatio tribulationis. »

Paulus quoque paria testatur ac loquitur, dicens : « Glo-  
« riamur in spe claritatis Dei. Non solum autem, sed et glo-  
« riamur in pressuris, scientes quoniam pressura tolerantiam  
« operatur, tolerantia autem probationem, probatio autem  
« spem, spes autem non confundit, quia dilectio Dei infusa est  
« in cordibus nostris per spiritum sanctum qui datus est  
« nobis. »

Et Petrus in epistola sua ponit et dicit : « Carissimi, nolite  
« mirari ardorem accidentem vobis, qui ad tentationem vestram  
« fit, nec excidatis tanquam novum aliquid vobis contingat. Sed  
« quotiescumque communicatis Christi passionibus, per omnia  
« gaudete, ut et in revelatione facta claritatis ejus gaudentes  
« exultetis. Si improperatur vobis in nomine Christi, beati  
« estis, quia majestatis et virtutis Domini nomen in vobis  
« requiescit : quod quidem secundum illos blasphematur,  
« secundum nos autem honoratur. »

## X

*Timendas non esse injurias et pœnas persecutionum, quia  
major est Dominus ad protegendum quam diabolus ad impu-  
gnandum.*

Joannes in epistola sua probat, dicens : « Major est qui in  
« vobis est quam qui in isto mundo. »

Item in psalmo cxvii. « Non metuam quid mihi faciat homo,  
Dominus mihi auxiliator est. » Et iterum : « Isti in curribus  
« et isti in equis, nos autem in nomine Domini Dei nostri

Dans l'Écclesiastique : « La fournaise éprouve les vases du potier, et la tribulation éprouve les hommes justes (xxvii). »

Saint Paul tient le même langage : Nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire de Dieu. Ce n'est pas tout : nous nous glorifions dans nos tribulations, car nous savons que la tribulation amène la patience, la patience l'épreuve, l'épreuve l'espérance : or, l'espérance ne confond pas, car l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné. (*Rom. v.*) »

Et saint Pierre : « Mes chers enfants, ne vous étonnez pas des maux qui vous arrivent ; c'est une épreuve. Ne vous découragez pas, comme si vous étiez en face d'événements nouveaux ; mais, lorsque vous avez part aux souffrances de Jésus-Christ, réjouissez-vous, afin que, lorsqu'il manifestera sa gloire, vous soyez dans la joie. Si vous supportez des outrages au nom de Jésus-Christ, vous êtes heureux, car vous portez en vous le nom de la majesté et de la vertu de Dieu, ce nom que les païens blasphèment et que nous honorons. (*I. Pet. iv.*) »

## X.

*Nous ne devons pas craindre les injures et les supplices des persécutions, parce que le Seigneur est plus puissant pour nous protéger que le démon pour nous combattre.*

Écoutez saint Jean : « Celui qui est en vous est plus grand que ceux qui sont dans le monde (*I. Joan, iv.*) »

Nous lisons dans les Psaumes : « Le Seigneur vient à mon secours, je ne craindrai pas les attaques de l'homme... ceux-là sont montés sur des chars, ceux-ci sur des chevaux ; pour nous, nous mettons notre confiance en Dieu. Ils s'embarrassent

« magnificabimus. Ipsi obligati sunt et ceciderunt, nos autem  
« surreximus et erecti sumus. »

Et adhuc fortius docens et ostendens spiritus sanctus castra diaboli non timenda, et si bellum nobis hostis indixerit, in ipso magis bello spem nostram consistere, et congressione illa justos ad divinæ sedis et salutis æternæ præmium pervenire, in psalmo xxvi ponit et dicit : « Si directa fuerint in me castra, « non timebit cor meum ; si exsurrexit super me bellum, in « illud ego sperabo. Unam petii a Domino hanc requiram, ut « inhabitem in domo Domini, per omnes dies vitæ meæ. »

Item in Exodo declarat scriptura divina pressuris multiplicari nos potius et augeri, dicens : « Quantoque eos deprimebant, « tanto plures fiebant, et invalescebant magis. »

Et in Apocalypsi protectio divina promittitur passionibus nostris : « Nihil, inquit, eorum timeas quæ passurus « es. »

Nec alius securitatem nobis et protectionem pollicetur quam qui et per Esaiam prophetam loquitur, dicens : « Noli timere, « quia te redemi, et vocavi te nomine tuo, meus es tu. Et si « transieris per aquam, tecum sum, et flumina te non « inundabunt. Et si transieris per ignem, flamma te non combu- « ret, quoniam ego Dominus Deus tuus sanctus Israel, qui te « salvum facio. »

Qui et in evangelio promittit auxilium divinum Dei servis in persecutionibus non defuturum, dicens : « Cum autem vos tra- « diderint, nolite cogitare quomodo aut quid loquamini ; dabi- « tur enim vobis in illa hora quid loquamini. Non enim vos « estis qui loquimini, sed spiritus patris vestri qui loquitur in « vobis. » Et iterum : « Ponite in cordibus vestris non præme- « ditari excusare. Ego enim dabo vobis os et sapientiam, cui « non poterunt resistere adversarii vestri. »

dans leurs propres forces et ils tombent : pour nous, nous nous relevons et nous restons debout (xix). »

L'Esprit nous exhorte à ne pas craindre les forces de l'ennemi, puisque l'approche du combat doit, au contraire, ranimer notre espérance : « Si des armées rangées en bataille se dressent contre moi, mon cœur ne craindra pas; si elles me déclarent la guerre, j'espérerai en Dieu. J'ai demandé au Seigneur une grâce, la seule que je cherche : c'est d'habiter dans son temple tous les jours de ma vie (xxvi). »

Nous voyons, dans l'Exode, que le peuple fidèle, loin de diminuer se multiplie par l'espérance : Plus les Israélites étaient opprimés, et plus ils voyaient s'accroître et leur nombre et leurs forces. (i).

Dieu, dans l'Apocalypse, promet sa protection à tous les fidèles éprouvés par la souffrance : « Soyez sans crainte, leur dit-il, au milieu des maux qui vous menacent. (ii). »

Déjà, par la bouche du prophète Isaïe, il nous avait parlé en ces termes : « Ne craignez pas, je vous ai rachetés et je vous ai appelés par votre nom : vous êtes à moi. Si vous passez à travers l'eau, je suis avec vous, et les torrents ne pourront vous submerger. Si vous passez à travers le feu, vous ne serez pas consumés par la flamme, car c'est moi, le Seigneur votre Dieu, le saint d'Israël, qui vous retirerai du danger (xliii). »

Ces mêmes promesses se retrouvent dans l'Évangile : « Quand les hommes vous conduiront devant leurs tribunaux, ne pensez pas à ce que vous aurez à dire, car on vous inspirera à la même heure les réponses convenables. Ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'esprit de votre père qui parle en vous... (Mat. x). »

« Soyez sans inquiétude au sujet de vos réponses, dit encore Jésus-Christ, car je vous inspirerai des paroles et une sagesse à laquelle vos ennemis ne pourront répondre (Luc. xxi). »



Sicut in Exodo ad Moysen cunctantem et ad populum ire trepidantem Deus loquitur, dicens : « Quis dedit os homini, et quis « fecit mogilabum, et quis surdum, et quis videntem et cæcum ? « Nonne ego Dominus Deus ? Et nunc perge, et ego aperiam os « tuum, et instruam te quid loquaris. » Nec difficile est Deo aperire os hominis devoti sibi, et confessori suo inspirare constantiam et fiduciam loquendi, qui in Numeris adversus Balaam prophetam etiam asinam fecerit loqui.

Quare in persecutionibus nemo cogitet quod periculum diabolus importet, sed immo consideret quod auxilium Deus præstet; nec mentem labefactet humana infestatio, sed corroboret fidem divina protectio; quando unusquisque secundum dominica promissa et fidei suæ merita tantum accipiat de Dei ope quantum se credat accipere nec sit quod omnipotens præstare non possit, nisi si accipientis fides caduca defecerit.

## XI

*Ante prædictum esse quod nos mundus odio habiturus esset, et quod persecutiones adversum nos excitaret, et quod nihil novum christianis accidat, quando ab initio mundi boni laboraverint, et oppressi atque occisi sint justi ab injustis.*

Dominus in evangelio præmonet et prænuntiat, dicens : « Si « mundus vos odit, scitote quoniam me primo odit. Si de « mundo essetis, mundus quod suum esset amaret; sed quia « de mundo non estis, et ego elegi vos de mundo, propterea « odit vos mundus. Mementote sermonis quem dixi vobis : Non « est servus major domino suo. Si me persecuti sunt, et vos « persequentur. »

Et iterum : « Veniet hora ut omnis qui vos occiderit putet « se officium Deo facere; sed hoc facient, quoniam non cogno-

C'est d'ailleurs ce que nous voyons dans l'Exode. Comme Moïse hésitait à se présenter au peuple, le Seigneur lui dit : « Qui a donné une bouche à l'homme ? Qui a fait les muets et les sourds ? les voyants et les aveugles ? N'est-ce pas moi qui suis le Seigneur ? Va donc, j'ouvrirai ta bouche, et je t'instruirai de ce que tu devras dire (iv). »

Certes, il n'est pas difficile à Dieu d'ouvrir la bouche de ses fidèles et d'inspirer la constance à ceux qui confessent son nom, puisque, au livre des Nombres, nous le voyons communiquer la parole à une ânesse pour confondre Balaam.

Donc, que personne, dans les persécutions, ne pense aux périls suscités par le démon. Considérez plutôt le secours que Dieu vous accorde. Que votre âme ne se laisse pas affaiblir par le mal, quand Dieu est là pour lui communiquer sa force. Le secours divin est toujours en rapport avec votre foi, et il ne trouve d'obstacle que dans votre incrédulité.

## XI.

*Il a été prédit que le monde devait nous poursuivre de sa haine et de ses persécutions.*

« Si le monde vous hait, dit Jésus-Christ, sachez qu'il m'a hait le premier. Si vous étiez du monde, le monde aimerait en vous ce qui est de lui; mais vous n'êtes plus du monde. Je vous ai choisis, c'est pour cela que le monde vous hait. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit : le serviteur n'est pas au-dessus de son maître; s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi (Joan xv). »

« Voici l'heure, dit-il encore, où ceux qui vous mettront à mort penseront faire une œuvre agréable à Dieu. S'ils agissent ainsi, c'est qu'ils ne connaissent ni mon Père ni moi. Je vous ai an-

« verunt patrem neque me. Hæc autem locutus sum vobis ut  
« cum venerit hora eorum memores sitis quia ego dixi vobis. »  
Et iterum : Amen amen dico vobis , quoniam vos plorabitis et  
« plangetis, sæculum autem gaudebit ; vos tristes eritis , sed  
« tristitia vestra in lætitiã veniet. » Et iterum : « Hæc locu-  
« tus sum vobis ut in me pacem habeatis , in sæculo autem  
« pressuram ; sed fide , quoniam ego vici sæculum. »

Et cum a discipulis suis interrogaretur de signo adventus sui  
et consummationis mundi, respondit et dixit : « Cavete ne quis  
« vos fallat. Multi enim venient in nomine meo dicentes, Ego  
« sum Christus, et multos fallent. Incipietis autem audire bella  
« et auditis bellorum. Videte, nolite tumultuari. Oportet enim  
« hæc fieri. Sed nondum est finis. Exurget enim gens super  
« gentem et regnum super regnum, et erunt fames et terræ  
« motus et pestilentia per singula loca. Omnia autem ista ini-  
« tia parturitionum sunt. Tunc tradent vos in pressuram, et  
« interficient vos, et eritis odibiles omnibus gentibus propter  
« nomen meum. Et tunc scandalizabuntur multi, et invicem  
« tradent, et odient invicem. Et multi pseudoprophetae exur-  
« gent et seducent multos ; et eo quod facinus abundet, refri-  
« gescet caritas multorum. Qui autem toleraverit usque in  
« finem, hic salvus erit. Et prædicabitur evangelium istud re-  
« gni per totum orbem terræ in testimonium omnibus gen-  
« tibus, et tunc veniet finis. Cum ergo videritis abominationem  
« vastationis quæ dicta est per Danielelem prophetam stantem  
« in loco sancto (qui legit intelligat) tunc qui in Judæa sunt fu-  
« giant in montes, et qui in tecto est non descendat tollere  
« quicquam de domo, et qui in agro est non convertatur retro  
« auferre vestimentum suum. Væ autem prægnantibus et nu-  
« trientibus in illis diebus. Orate autem ne fiat fuga vestra  
« hieme neque sabbato. Erit enim tunc pressura magna, qualis  
« non est facta ab initio mundi usque nunc, sed neque fiet ; et

noncé toutes ces choses afin que, lorsque l'heure sera venue, vous vous souveniez que je vous les ai prédites... En vérité je vous le dis, vous pleurerez, vous gémirez, et le monde se réjouira; vous serez tristes, mais votre tristesse sera changée en joie... Je vous dis ces choses, afin que vous ayez la paix en moi. Dans le siècle, vous rencontrerez toutes sortes d'épreuves; mais, ayez confiance, j'ai vaincu le siècle (*Joan xvi*). »

Un jour, ses disciples lui demandaient quel serait le signe de son avènement et de la fin du monde; il répondit : « Prenez garde de vous laisser séduire. Plusieurs viendront en mon nom, disant : je suis le Christ, et ils tromperont la foule... Les peuples se soulèveront contre les peuples, les royaumes contre les royaumes; il y aura partout des famines, des tremblements de terre, des maladies contagieuses. Ce n'est encore là que le commencement des douleurs. Alors on vous jettera dans les prisons et on vous mettra à mort. Vous serez haïs de toutes les nations à cause de mon nom. Beaucoup seront scandalisés; ils se haïront et se livreront les uns les autres. Plusieurs faux prophètes se lèveront et séduiront la multitude; et comme le crime abondera, la charité d'un grand nombre se refroidira. Celui qui supportera jusqu'à la fin, sera sauvé. L'Évangile du royaume céleste sera prêché dans tout l'univers, en témoignage contre les nations, et alors la fin arrivera. Lors donc que vous verrez, dans le lieu saint, l'abomination de la désolation, prédite par le prophète Daniel, — que celui qui lit comprenne, — que ceux qui sont dans la Judée fuient vers les montagnes; que celui qui est sur son toit n'en descende pas pour chercher quelque chose dans sa maison; que celui qui est dans la campagne ne revienne pas prendre son vêtement. Malheur, pendant ces jours, aux femmes enceintes et à celles qui nourrissent ! Priez pour que votre fuite n'ait pas lieu pendant l'hiver ou pendant le sabbat. Il y aura alors une grande gêne, telle qu'on n'en vit jamais depuis le commencement du monde, telle qu'on n'en verra jamais dans la suite : si ces jours n'étaient abrégés

« nisi breviati essent dies illi, non esset salva omnis caro.  
« Propter electos autem breviabuntur illi dies. Tunc si quis  
« dixerit vobis, Ecce hic est Christus, aut Ecce illic, nolite cre-  
« dere. Surgent enim pseudochristi et pseudoprophetæ, dabunt  
« signa magna et prodigia ad errorem faciendum, si fieri potest,  
« etiam electis. Vos autem cavete. Ecce prædixi vobis omnia.  
« Si ergo dixerint vobis : Ecce in solitudine est, nolite exire ;  
« Ecce in cubiculis, nolite credere. Sicut enim coruscatio exit  
« ab oriente et apparet usque ad occidentem, ita erit et ad-  
« ventus filii hominis. Ubi fuerit cadaver, illuc colligentur  
« aquilæ. Continuo autem post pressuram dierum illorum sol  
« tenebrescet, et luna non dabit lumen suum, et stellæ cadent  
« de cœlo, et virtutes cœlorum movebuntur. Et tunc appare-  
« bit signum filii hominis in cœlo, et lamentabuntur omnes  
« tribus terræ, et videbunt filium hominis venientem in nubi-  
« bus cœli cum virtute magna et claritate. Et mittet angelos  
« suos cum tuba magna. Et colligent electos ejus a qua-  
« tuor ventis, a summis cœlorum usque ad summitates  
« eorum. »

Nec nova aut repentina hæc sunt quæ nunc accidunt christi-  
anians, cum boni semper et justii, et Deo innocentia lege ac  
veræ religionis timore devoti, per pressuras et injurias, et gra-  
ves ac multiformes infestationum pœnas angusti itineris difficul-  
tate gradientur.

Sic in origine statim mundi Abel justus a fratre primus oc-  
ciditur, et Jacob fugatur, et Joseph venundatur, et David mise-  
ricordem Saul rex persequitur, et Heliam majestatem Dei  
constanter ac fortiter asserentem rex Achab opprimere conatur.  
Zacharias sacerdos interficitur in medio templi et altaris, ut  
illic hostia ipse fiat ubi Deo hostias immolabat. Tot denique  
martyria justorum sæpe celebrata, tot edita in posterum fidei  
et virtutis exempla. Tres pueri, Ananias, Azarias, Misahel,  
ætate compares, dilectione concordés, fide stabiles, virtute con-  
stantes, flammis ac pœnis urgentibus fortiores, soli se Deo ser-  
vire, solum nosse, solum colere proclamant, dicentes :

gés, personne ne serait sauvé ; mais, à cause des élus, ils le seront. Alors si quelqu'un vous dit : le Christ est ici ou là, ne le croyez pas. Car il s'élèvera des faux christes et des faux prophètes ; ils feront des miracles et des prodiges de manière à tromper, si c'était possible, les élus. Tenez-vous sur vos gardes, je vous ai tout prédit. Si on vous dit : le Christ est dans la solitude, ne sortez pas ; il est dans le secret de sa demeure, ne le croyez pas. Tel que l'éclair qui part de l'Orient et va jusqu'à l'Occident, telle sera la venue du fils de l'homme. Là où est le corps, là se réuniront les aigles. Après ces jours de tribulation, le soleil se couvrira de ténèbres et la lune refusera sa lumière ; les étoiles tomberont du ciel et les vertus des cieux seront ébranlées. Alors le signe du fils de l'homme apparaîtra dans le ciel ; toutes les tribus de la terre se lamenteront, et on verra le Fils de l'homme venir sur les nuées avec une grande puissance et une grande gloire. Il enverra ses anges avec une trompette retentissante et il rassemblera ses élus des quatre vents du ciel, d'une extrémité à l'autre de l'univers (*Luc* xxi). »

D'ailleurs, les malheurs qui arrivent aux chrétiens ne sont pas nouveaux, puisque les justes ont toujours suivi au milieu des épreuves, des injures, des supplices de tout genre, le chemin étroit qui mène à perfection.

Dès l'origine du monde, Abel est mis à mort par son frère ; Jacob est chassé, Joseph vendu ; David est obligé de fuir devant Saül ; Élie échappe à peine au glaive d'Achab, parce qu'il soutient les droits de la majesté divine. Zacharie est mis à mort entre le temple et l'autel. Les trois jeunes gens Ananias, Azarias, Misaël, unis par la conformité de l'âge et par la charité la plus étroite, protestent, en présence des flammes, qu'ils ne connaissent qu'un seul Dieu et qu'ils n'adoreront que lui. « O Roi, disent-ils, nous n'avons pas besoin de vous répondre sur ce sujet. Il est un Dieu que nous servons : il peut nous arracher à la fournaise dévorante et nous délivrer de vos mains. O Roi ! sachez donc que nous ne servons pas vos dieux et que nous n'adorons pas la statue que vous avez élevée. » Et Daniel, inspiré

« Nabuchodonosor rex, non opus est nobis de hoc verbo res-  
« pondere tibi. Est enim Deus, cui nos servimus, potens nos  
« eripere de camino ignis ardentis; et de manibus tuis, rex,  
« liberabit nos. Et si non, notum sit tibi quia diis tuis non ser-  
« vimus et imaginem auream quam statuisti non adoramus. »  
Et Daniel Deo devotus et sancto spiritu plenus exclamat et di-  
cit : « Nihil colo ego nisi Dominum Deum meum, qui condidit  
« cœlum et terram. »

Tobias quoque sub regali licet ac tyrannica servitute, sensu  
tamen ac spiritu liber, confessionem suam Deo servat, et virtu-  
tem majestatemque divinam sublimiter prædicat, dicens : « Ego  
« in terra captivitatis meæ confiteor illi, et ostendo virtutem  
« ejus in natione peccatrice. »

Quid vero in Machabæis septem fratres et natalium pariter  
et virtutum sorte consimiles septenarium numerum sacramento  
perfectæ consummationis implentes? Sic septem fratres in  
martyrio cohærentes ut primi in dispositione divina septem dies  
annorum septem millia continentes, ut septem spiritus et an-  
geli septem qui assistunt et conversantur ante faciem Dei, et  
lucerna septiformis in tabernaculo martyrii, et in apocalypsi  
septem candelabra aurea, et apud Salomonem columnæ sep-  
tem, super quas ædificavit domum sapientia, ita et istic septe-  
narius fratrum numerus ecclesias septem numeri sui quantitate  
complexus, secundum quod in primo regnorum libro legimus  
sterilem septem peperisse. Et apud Esaiam septem mulieres  
unum hominem apprehendunt, cujus invocari super se nomen  
exposcunt. Et apostolus Paulus, qui hujus numeri legitimi et  
certi meminit, ad septem ecclesias scribit. Et in apocalypsi Do-  
minus mandata sua divina et præcepta cœlestia ad septem ec-  
clesias et earum angelos dirigit.

Qui nunc istic numerus in septem fratribus invenitur, ut con-  
summatio legitima compleatur. Cum septem liberis plane copu-  
latur et mater origo et radix; quæ ecclesias septem postmodum  
peperit, ipsa prima et una super Petrum Domini voce fundata.

par l'Esprit-Saint, s'écrie : « Je n'adore que le Seigneur, mon Dieu, qui a créé le ciel et la terre (*Daniel* xiv). »

Tobie, au sein de la captivité, demeure libre ; il proclame hautement sa fidélité à Dieu en disant : « Je lui rends gloire sur la terre de l'esclavage, et je publie sa puissance au milieu des pécheurs (*Tob.* xiii). »

Que dire des Machabées ? Ils étaient sept frères égaux par la naissance et par la vertu. Les premiers, par leur martyre, ils ont reproduit le nombre sept, nombre mystérieux et sacré, que nous trouvons dans les sept jours de la création (1), dans les sept esprits qui se tiennent en présence de Dieu, dans le chandelier à sept branches du tabernacle, dans les sept candelabres d'or de l'Apocalypse, dans les sept colonnes qui, d'après Salomon, supportent la maison de la Sagesse. Les sept frères représentaient encore les sept Églises : c'est ainsi, qu'au premier livre des Rois, sept enfants naissent d'une mère jusqu'alors stérile ; c'est ainsi que, dans Isaïe, sept femmes s'adressent à un seul homme et réclament l'honneur de porter son nom. L'apôtre saint Paul fait mention de ce nombre sacré, en écrivant aux sept églises, et, dans l'Apocalypse, le Seigneur envoie ses préceptes aux sept églises et aux anges qui les gouvernent.

Voilà donc ce que représentaient les sept frères. Mais avec eux était leur mère, représentant elle-même l'Église fondée sur Pierre et mère des sept autres Églises. Elle est seule avec ses enfants, pour nous montrer que les martyrs qui se dévouent à Dieu n'ont plus que Dieu pour père. Le Seigneur nous dit

(1) Le texte ajoute que les sept jours de la création représentent la durée du monde, fixée à sept mille ans. Cette opinion tient à l'erreur des *Millénaires*. Du reste saint Cyprien n'a jamais donné sérieusement dans une erreur semblable. Souvent, au contraire, il parle de la fin du monde comme très-rapprochée.



Nec vacat quod in passionibus sola cum liberis mater est. Martyres enim qui se Dei filios in passione testantur, jam non nisi Deo patre concensentur, sicut in evangelio Dominus, docet dicere : « cens : Ne vocaveritis vobis patrem super terram. Unus est enim pater vester qui in cœlis est. »

Quæ vero ediderunt confessionum præconia, quam præclara, quam magna documenta fidei præbuerunt? Rex Antiochus infestus, immo in Antiocho antichristus expressus, ora martyrum gloriosa et spiritu confessionis invicta contagio suillæ carnis maculare quærebat, et cum flagellis graviter verberasset, ac nihil promovere potuisset, sartagine sicut iussit igniri : quibus ignitis et accensis, eum qui primus locutus fuerat et magis regem virtutis et fidei constantia provocaverat ad moveri præcepit et frigi, producta et exsecta prius lingua quæ confessa Deum fuerat. Quod martyri gloriosius contigit. Lingua enim quæ confessa nomen Dei fuerat prior ad Deum debuit ipsa proficisci.

Post in secundo excogitatis acrioribus pœnis, antequam cætera membra torqueret, cutem capitis cum capillis detraxit, odio scilicet certo; nam cum caput viri Christus sit, et caput Christi Deus, qui caput laniabat in martyre, Deum et Christum persequebatur in capite. At ille in martyrio suo fidens, et resurrectionis sibi præmium de Dei remuneratione promittens, exclamavit et dixit : « Tu quidem impotens ex hac præsentis vite nos perdis : sed mundi Rex defunctos nos pro suis legibus in æternam vitæ resurrectionem suscitabit. »

Tertius linguam postulatus cito protulit. Nam pœnam linguæ exsecandæ jam didicerat a fratre contemnere. Manus quoque amputandas constanter extendit, multum beatus genere isto supplicii, cui contigit extensis ad pœnam manibus passionis dominicæ instar imitari.

Ne non et quartus pari virtute tormenta contemnens et ad retundendum regem cœlesti voce respondens, exclamavit et dixit : « Potius est ab hominibus morti datos expectare spem a Deo iterum ab eo suscitandos in vitam æternam. Tibi enim resurrectio ad vitam non erit. »

dans l'Évangile : « Ne donnez à personne sur la terre le titre de père : vous n'avez qu'un seul père qui est dans le ciel.

Qui ne connaît l'héroïsme de leur martyr et l'énergie de leur foi ? Le roi Antiochus, ou plutôt l'antechrist dont il était possédé, veut souiller leurs bouches, jusqu'alors immaculées, par le contact d'une viande impure. Il les fait battre de verges, et, voyant l'inutilité de ce supplice, il ordonne qu'on mette sur le feu des poêles d'airain. Lorsqu'elles furent incandescentes, il fait prendre celui qui avait parlé le premier et qui avait le plus excité sa colère, il le fait étendre sur l'airain enflammé, il lui fait couper la langue. Heureuse destinée du martyr ! cette langue, qui la première avait confessé Dieu, fut aussi la première à revenir à Dieu.

On inventa pour le second un supplice plus cruel. Avant d'en venir aux autres membres, on lui arracha, avec les cheveux, la peau de la tête. Ainsi la haine des païens s'attaquait directement à la divinité : n'est-il pas écrit que le Christ est la tête de l'homme et que Dieu est la tête du Christ ? Ainsi, en déchirant la tête du martyr, ils poursuivaient Dieu et le Christ. Mais lui, inébranlable dans sa foi, pensait à la résurrection glorieuse et disait : « Vous nous enlevez à la vie présente ; mais votre pouvoir ne va pas plus loin. Le roi de l'univers nous rendra pendant l'éternité une vie que nous sacrifions pour être fidèles à ses lois.

On ordonne au troisième de présenter sa langue : il obéit, à l'exemple de son frère, dont il avait contemplé l'héroïsme. On lui demande ses mains, il les étend ; elles tombent sous le fer du bourreau, et il s'estime heureux de reproduire ainsi la Passion de Jésus-Christ.

Le quatrième, aussi intrépide que ses frères, brave les supplices, et parle au roi en ces termes : « Il vaut mieux, pour nous, mourir et attendre de Dieu la vie éternelle ; pour vous, ne comptez pas sur une heureuse résurrection. »

Quintus, præter quod carnificinam regis et duros variosque cruciatus fidei vigore calcabat, ad præscientiam quoque et notitiam futurorum spiritu divinitatis animatus, prophetavit regi indignationem Dei et ultionem velociter secuturam. « Potes-  
« tatem, inquit, inter homines habens, cum sis corruptibilis,  
« facis quod vis. Noli autem putare genus nostrum a Deo  
« derelictum esse. Sustine et vide magnam potestatem ejus,  
« qualiter te et semen tuum torquet. » Quale illud le-  
vamentum fuit martyri, quam magnum, quam grande solatium,  
in cruciatibus suis non tormenta propria cogitare, sed tortoris  
sui supplicia prædicare !

In sexto vero non virtus sola, sed et humilitas prædicanda  
est, nihil sibi martyrem vindicasse, nec confessionis suæ  
honorem superbis vocibus ventilasse, peccatis potius suis  
adscriptis quod persecutionem a rege pateretur, Deo vero  
dedisse quod postmodum vindicaretur. Docuit esse martyres  
verecundos, de ultione fidere, et nihil in passione jactare.  
« Noli, inquit, frustra errare. Nos enim propter nosmetipsos  
« hæc patimur, peccantes in Deum nostrum. Tu autem ne te  
« existimes impunitum futurum, aggressus pugnare cum Deo. »

Admirabilis quoque mater, quæ nec sexus infirmitate fracta,  
nec multiplici orbitate commota, morientes liberos spectavit  
libenter, nec pœnas illas pignorum sed glorias computavit, tam  
grande martyrium Deo præbens virtute oculorum suorum  
quam præbuerant filii ejus tormentis et passione membrorum.

Cum sex punitis et occisis superesset unus ex fratribus, cui  
rex divitias et potentatus et multa pollicebatur, ut crudelitas  
ejus ac feritas vel unius subacti solatio foveretur, et peteret  
ad filium dejiciendum secum deprecaretur et mater, depre-  
cata est illa, sed ut decebat martyrum matrem, ut decebat  
Legis et Dei memorem, ut decebat filios suos non delicate sed  
fortiter diligentem. Deprecata est enim, sed ut Deum confite-  
retur. Deprecata est ne a fratribus suis frater in consortio

Le cinquième, après avoir triomphé, par l'énergie de sa foi, de tous les tourments inventés par les bourreaux, fut tout à coup saisi de l'esprit de Dieu ; l'avenir se découvrit à ses yeux ; il vit les châtimens que la justice divine réservait aux persécuteurs et il dit au roi : « Homme corruptible et mortel, vous possédez le pouvoir parmi vos semblables et vous faites ce que vous voulez ; mais ne croyez pas que notre peuple soit abandonné de Dieu ; attendez, et vous verrez sa puissance s'attacher à vous punir ainsi que votre postérité. » Quelle consolation pour le martyr d'oublier ses propres tourments, pour ne penser qu'au châtimement que devait subir son bourreau !

Dans le sixième, nous devons admirer à la fois et le courage et l'humilité. Il ne tire aucune gloire de son titre de martyr ; il ne se vante pas de sa confession ; il ne pense qu'à ses péchés, qui ont attiré sur lui les rigueurs de la persécution, et il confie à Dieu le soin de le venger. Grande leçon pour les martyrs : ils doivent, eux aussi, dans leur humilité, accepter les supplices sans jactance, et remettre leur vengeance entre les mains de Dieu. « Ne vous y trompez pas, dit-il au tyran, c'est à cause de nos péchés que nous souffrons toutes ces calamités ; mais, vous, ne croyez pas lutter contre Dieu impunément. »

La mère de ces héroïques jeunes gens était là debout, malgré la faiblesse de son sexe, malgré les déchiremens qui s'opéraient en elle. Elle voyait mourir ses enfans, pensant plus à leur gloire qu'à leur supplice ; mais elle recevait le contre-coup de tant de douleurs, et le martyre qu'ils subissaient dans leurs corps elle le subissait dans son âme. Un des frères survivait aux autres. Le roi lui promet la fortune, la puissance, toutes sortes de biens, et, pour ébranler sa constance, il s'adresse à la mère et la prie d'unir ses supplications aux siennes. Elle y consentit, mais sa prière fut celle d'une mère digne de mettre au monde des martyrs et de les entourer, non d'une vaine délicatesse, mais d'un amour véritable et généreux. Elle exhorta donc son fils à demeurer ferme dans sa foi, à

laudis et gloriæ separaretur, tunc se septem filiorum computans matrem, si sibi contingeret filios septem Deo potius peperisse, non sæculo. Armans itaque eum et corroborans, et felicior tunc partu filium generans, « Fili, inquit, miserere « mei, quæ te in utero mensibus decem portavi, et lac triennio « dedi et alui, et in ætatem istam perduxi. Oro, fili, aspicias « in cœlum et terram, et omnibus quæ in eis sunt aspectis, « intelligas quia ex nihilo fecit illa Deus et hominum genus. « Itaque, fili ne timeas carnificem istum, sed dignus fratribus « effectus excipias mortem, ut in illa miseratione cum fratribus « tuis te recipiam. »

Magna laus matris in exhortatione virtutis, sed major in Dei timore et in fidei veritate, quod nihil sibi aut filio de sex martyrum honore promisit, nec fratrum precem profuturam credit ad negantis salutem : persuasit potius participem passionis fieri, ut in iudicii die posset cum fratribus inveniri. Post hæc liberis suis commoritur et mater. Neque enim aliud jam decebat quam ut quæ martyres pepererat et fecerat in consortio illis gloriæ jungeretur, et quos ad Deum præmiserat ipsa quoque sequeretur.

Ac ne quis vel libelli vel alicujus rei oblata sibi occasione qua fallat amplectatur decipientium malum munus, nec Eleazarus tacendus est, qui cum sibi a ministris regi offerretur facultas ut accepta carne qua liceret sibi vesci, ad circumveniendum regem simularet se illa edere quæ de sacrificiis atque illicitis cibis ingerebantur, consentire ad hanc fallaciam noluit, dicens nec ætati suæ nec nobilitati convenire id fingere quo cæteri scandalizarentur et in errorem inducerentur, existimantes Eleazarum nonaginta annos natum ad alienigenarum morem, relicta et prodita Dei lege, transisse, nec tanti esse

partager la gloire de ses frères. Elle ne se croyait mère qu'autant que ses sept enfants appartiendraient à Dieu. Elle relève son courage, ranime sa force, et cherchant, par un second enfantement, à lui donner la vie éternelle, elle lui dit : « Mon fils, aie pitié de moi : pendant neuf mois, je t'ai porté dans mon sein ; pendant trois ans, je t'ai nourri de mon lait et, à force de soins, je t'ai conduit jusqu'à l'âge où tu es. Je t'en supplie, mon fils, regarde le ciel et la terre et, à cette vue, tu comprendras que Dieu a tiré du néant l'univers et les hommes. Ne crains donc pas le bourreau ; sois digne de tes frères ; accepte la mort, afin que, par la grâce divine, je te retrouve un jour avec eux. »

Certes une mère est digne d'éloges, lorsqu'elle exhorte ses enfants à la vertu ; mais que dire de la mère des Machabées ? Soutenue par la crainte de Dieu et par l'esprit de foi, elle oublie qu'elle a mis au monde six martyrs ; elle ne compte pas sur leurs mérites pour conseiller l'apostasie à son dernier fils ; mais elle l'exhorte à partager le supplice de ses frères, pour avoir part à leur bonheur au jour du jugement.

Elle est mise à mort après ses enfants. Il convenait que celle qui avait donné le jour à tant de martyrs, et qui les avait soutenus de ses encouragements, partageât leur gloire et les suivit dans le sein de Dieu.

Que ceux qui reçoivent de la part des magistrats des billets ou d'autres faveurs de ce genre, se rappellent l'exemple d'Éléazar. Les serviteurs du roi Antiochus lui offraient des viandes permises par la loi et lui conseillaient de les manger, comme si elles avaient été offertes aux idoles ; mais le saint vieillard dédaigna de recourir à cette ruse : il dit qu'il ne convenait ni à son âge ni à sa dignité de descendre à une feinte qui aurait pour résultat de scandaliser ses frères et de les induire en erreur. Ils auraient pu croire, en effet, qu'Éléazar, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, avait abandonné la loi du Seigneur, pour s'attacher à des coutumes étrangères. Or, ajoutait le saint vieillard, il ne valait pas

lucrari brevia vitæ momenta ut offenso Deo incurreret æterna supplicia. Atque ille ex cruciatus diu, et in extremo jam constitutus, cum inter verbera et tormenta moreretur, ingemiscens ait : « Domine, qui sanctam habes scientiam, manifestum est  
« quia cum possim a morte liberari, durissimos dolores cor-  
« poris tolero flagellis vapulans, animo autem propter tui  
« ipsius metum libenter hæc patior. »

Sincera prorsus fides et virtus integra ac satis pura, non regem Antiochum cogitasse, sed Deum judicem, et scisse proficere sibi ad salutem non posse si hominem derideret ac falleret, quando Deus, qui conscientiae nostrae iudex est, et solus timendus est, nec derideri possit omnino nec falli.

Si igitur et nos dicati Deo ac devoti vivimus, si supra justorum antiqua et sancta vestigia iter facimus, per eadem documenta pœnarum, per eadem passionum martyria pergamus, hoc ampliorem gloriam computantes temporis nostri quod cum vetera exempla numerentur, exuberante postmodum copia virtutis ac fidei, numerari non possunt martyres christiani, testante Apocalypsi et dicente : « Post hæc vidi turbam magnam,  
« quam dinumerare nemo poterat, ex omni gente, et ex omni  
« tribu et populo et lingua, stantes in conspectu throni et  
« agni; et erant amicti stolas albas, et palmæ fuerunt in  
« manibus eorum, et magno clamore dicebant : Salus Deo  
« nostro sedenti super thronum et agno. Et respondit unus ex  
« senioribus dicens mihi : Hi sunt qui amicti sunt stolas albas,  
« qui sunt, et unde venerunt? Et dixi ei : Domine mi, tu scis.  
« Et ait mihi : Hi sunt qui venerunt ex magna tribulatione,  
« et laverunt stolas suas, et candidas eas fecerunt in sanguine  
« agni. Propter hoc sunt in conspectu throni Dei, et serviunt  
« ei die ac nocte in templo ejus. »

Quod si tantus ostenditur et probatur christianorum martyrum populus, nemo difficile vel arduum putet esse martyrem fieri, quando videat martyrum populum non posse numerari.

la peine de gagner quelques jours d'existence et d'encourir, par un crime, les châtimens éternels. Son supplice dura longtemps. Sur le point de mourir, il prononça ces paroles : « O Dieu, qui possédez la science des saints, vous savez que je pourrais éviter la mort, et que c'est de mon plein gré que je me sou mets aux tortures et aux châtimens dont on m'accable. Je ne crains que vous, et c'est pour cela que je souffre volontiers. »

Voilà, mes frères, la foi dans toute sa sincérité, le courage dans toute sa plénitude. Éléazar oublie le roi Antiochus, pour ne penser qu'au souverain Juge. Il dédaigne de tromper un homme pour conserver sa vie. Le seul juge que nous devons craindre, c'est Dieu ; Dieu qui sonde nos consciences et qu'il est impossible de tromper...

Puisque nous marchons sur les traces des justes, attendons-nous à subir les mêmes peines, le même martyre. La gloire de notre époque c'est le nombre infini des martyrs. Écoutez l'Apocalypse : « Je vis ensuite une foule immense, que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de toute langue, debout devant le trône et devant l'agneau. Ils étaient revêtus de robes blanches ; ils portaient des palmes dans leurs mains, et ils disaient : salut à notre Dieu qui est assis sur le trône et à l'agneau. Et un des vieillards, prenant la parole, me dit : Ceux qui sont revêtus de robes blanches, qui sont-ils et d'où viennent-ils ? Seigneur, lui répondis-je, vous le savez. Et il me dit : Ils sortent d'une grande tribulation ; ils ont lavé leurs robes et ils les ont purifiées dans le sang de l'agneau. C'est pour cela qu'ils sont devant le trône de Dieu, et qu'ils le servent jour et nuit dans son temple (vii). »

Si le nombre des martyrs est innombrable, qui osera prétendre qu'il est difficile de devenir martyr ?



## XII

*Quæ spes et merces maneat justos et martyres post conflictationes hujus temporis et passiones.*

Per Salomonem Spiritus Sanctus ostendit et præcinit, dicens:  
« Et si coram hominibus tormenta passi sunt, spes eorum  
« immortalitate plena est, et in paucis vexati in multis bene  
« disponentur; quoniam Deus tentavit illos, et invenit illos  
« dignos se. Tanquam aurum in fornace probavit illos, et  
« quasi holocausta hostiæ accepit illos, et in tempore erit  
« respectus illorum. Fulgebunt, et tanquam scintillæ in arundinetis  
« discurrunt. Judicabunt nationes; et dominabuntur  
« populis, et regnabit dominus eorum in perpetuum. »

Item apud eundem vindicta nostra describitur, et persecutorum nos atque infestantium poenitentia prædicatur.  
« Tunc stabunt, inquit, justi in magna constantia adversus eos  
« qui se angustiaverunt, et qui abstulerunt labores eorum,  
« videntes turbabuntur timore horribili, et mirabuntur in subitane  
« tatione insperatæ salutis, dicentes inter se, poenitentiam  
« habentes, et præ angustia spiritus gementes: Hi sunt quos  
« aliquando habuimus in derisum et in similitudinem impro-  
« perii. Nos insensati vitam illorum aestimabamus insaniam et  
« finem illorum sine honore. Quomodo ergo computati sunt  
« inter filios Dei, et inter sanctos sors illorum est? Ergo erravimus  
« a via veritatis, et justitiæ lumen non luxit nobis, et sol  
« non est ortus nobis. Lassati sumus in iniquitatis via et perditionis,  
« et ambulavimus solitudines difficiles, viam autem Domini ignoravimus.  
« Quid nobis profuit superbia, aut quid divitiarum jactatio contulit nobis? Transierunt omnia illa  
« tanquam umbra. »

## XII

*Quelle est la récompense réservée aux martyrs, après les épreuves et les combats de cette vie ?*

Le Saint-Esprit va nous l'apprendre par la bouche de Salomon : « S'ils ont souffert des tourments devant les hommes, leur espérance est pleine d'immortalité. Le Seigneur les a éprouvés, et il les a trouvés dignes de lui. Il les a purifiés comme l'or dans la fournaise ; il les a reçus comme un holocauste, et, au temps fixé, il se souviendra d'eux. Ils jugeront les nations, ils domineront les peuples, et leur Dieu régnera avec eux pendant l'éternité (*Sap.* III). »

Salomon parle encore de la vengeance des justes et du châtimement des pécheurs : « Alors les justes se dresseront avec confiance contre ceux qui les ont persécutés et qui leur ont ravi le fruit de leurs travaux. A cette vue, les pécheurs seront saisis de trouble et de terreur, et ils s'étonneront d'un salut si rapide. Les voilà, diront-ils, ces hommes que nous avons poursuivis de nos railleries et de nos opprobres. Insensés, nous croyions que leur vie était une folie et que leur trépas serait sans honneur, et maintenant les voilà parmi les enfants de Dieu, et ils partagent le bonheur des saints... Nous avons quitté le chemin de la vérité, et le Soleil de justice n'a pas lui à nos yeux. Nous nous sommes lassés dans la voie du péché et de la perte ; nous avons parcouru des déserts difficiles et nous avons ignoré les voies du Seigneur. A quoi nous ont servi notre orgueil, notre luxe, nos richesses ? tout cela a passé comme un ombre (*Ib.* v). »

Item in psalmo cxv pretium et merces passionis ostenditur. « Pretiosa est, inquit, in conspectu Domini mors sanctorum ejus. » Item in psalmo cxxv tristitia conflictationis et lætitia retributionis exprimitur : « Qui seminant, inquit in lacrymis, in gaudio metent. Ambulantes ambulabant et flebant, mittentes semina sua; venientes autem venient in exultatione portantes gremia sua. » Et iterum in psalmo cxviii. « Beati qui immaculati sunt in via, qui ambulant in lege Domini. Beati qui perscrutantur martyria ejus, in toto corde exquirunt eum. » Item Dominus in evangelio, ultor ipse persecutionis nostræ et remunerator passionis, « Beati, inquit, qui persecutionem, passi fuerint propter justitiam, quia ipsorum est regnum cœlorum. » Et iterum : « Beati eritis cum odio vos habuerint homines et separaverint vos, et expulerint, et maledixerint nomini vestro quasi nequam propter Filium hominis. Gaudete in illa die, et exsultate. Ecce enim merces vestra multa est in cœlis. » Et iterum : « Qui perdidit animam suam propter me, hic salvabit illam. »

Nec solos animadversos et interfectos divinæ pollicitationis manent præmia, sed etiam si ipsa passio fidelibus desit, fides tamen integra atque invicta perstiterit, et contemptis ac relictis suis omnibus Christum se sequi christianus ostenderit, ipse quoque a Christo inter martyres honoratur, pollicente ipso et dicente : « Nemo est qui relinquat domum, aut agrum, aut parentes, aut fratres, aut uxorem, aut filios propter regnum Dei, et non recipiat septies tantum in isto tempore, in sæculo autem venturo vitam æternam. »

Item in Apocalypsi hoc idem loquitur : « Et vidi, inquit, animas occisorum propter nomen Jesu et sermonem Dei. »

Et cum primo in loco posuisset occisos, addidit dicens : « Et quicumque imaginem bestię non adoraverunt, nec acceperunt inscriptionem in fronte aut in manu sua; » quos universos a se in eodem loco simul visos conjungit et dicit : « et vixerunt et regnaverunt cum Christo. » Vivere omnes dicit et regnare cum Christo, non tantum qui occisi fuerint, sed et

Les Psaumes nous parlent aussi du mérite de la souffrance : « La mort des saints est précieuse devant Dieu... Ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans la joie. Ils marchaient en pleurant, quand ils jetaient la semence ; mais ils reviendront avec joie recueillir les épis... Bienheureux ceux qui ont le cœur pur et qui marchent dans la voie du Seigneur. Bienheureux ceux qui étudient ses commandements et cherchent Dieu de tout leur cœur (xviii). »

Le Seigneur tient le même langage dans son Évangile : « Bienheureux ceux qui souffrent des persécutions pour la justice, car le royaume des cieux est à eux. Vous serez heureux quand les hommes vous hairont, qu'il vous mettront en prison, qu'il vous chasseront, qu'ils maudiront votre nom comme mauvais, à cause du fils de l'homme. Réjouissez-vous alors, tressaillez d'allégresse, car votre récompense est grande dans le ciel (*Mat.* v). »

La récompense céleste n'est pas promise seulement à ceux qui meurent pour Jésus-Christ : La foi et le détachement chrétien qui sacrifie tout à Dieu y ont aussi des droits. « Celui qui laisse sa maison, son champ, ses parents, ses frères, son épouse ou ses fils à cause de moi, dit Jésus-Christ, recevra le centuple en ce monde, et dans le siècle futur la vie éternelle (*Mar.* x). »

Aussi, dans l'Apocalypse, l'apôtre saint Jean place les martyrs au premier rang ; viennent ensuite ceux qui n'ont pas adoré l'image de la bête et qui n'ont pas reçu l'empreinte de son caractère sur leur front ou sur leurs mains. « Tous ces hommes, dit-il, habitent ensemble ; ils vivent et règnent avec le Christ (xx). »

L'apôtre saint Paul nous apprend que l'épreuve n'est rien à côté de la récompense que Dieu lui réserve. « Les souffrances de ce monde, dit-il, ne sont pas dignes d'être mises en parallèle avec la gloire céleste dont nous serons environnés plus tard (*Rom.* viii). »

quique in fidei suæ firmitate et Dei timore perstantes imaginem bestię non adoraverint, neque ad funesta ejus et sacrilega edicta consenserint. Plus nos accipere in passionis mercede quam quod hic sustinemus in ipsa passione probat beatus apostolus Paulus, qui dignatione divina usque in tertium cœlum atque in paradisum raptus audisse se inenarrabilia testatur, qui oculata fide Jesum Christum vidisse se gloriatur, qui id quod et didicit et vidit majori conscientię veritate profitetur. « Non sunt inquit, condignæ passiones hujus temporis ad « superventuram claritatem quæ revelabitur in nobis. »

Quis ergo non omnibus viribus elaboret ad tantam claritatem pervenire, ut amicus Dei fiat, ut cum Christo statim gaudeat, ut post tormenta et supplicia terrena præmia divina percipiat? Si militibus sæcularibus gloriosum est ut hoste devicto redeant in patriam triumphantes, quanto potior et major est gloria victo diabolo ad paradisum triumphantem redire et unde Adam peccator ejectus est illuc prostrato eo qui ante dejecerat trophæa victricia reportare offerre Deo acceptissimum munus, incorruptam fidem, et virtutem mentis incolumem, laudem devotionis illustrem, comitari eum cum venire cœperit vindictam de inimicis recepturus, lateri ejus assistere cum sederit judicaturus, cohæredem Christi fieri, angelis adæquari, cum patriarchis, cum apostolis, cum prophetis cœlestis regni possessione lætari?

Has cogitationes quæ persecutio potest vincere, quæ possunt tormenta superare? Durat fortis et stabilis religiosis meditationibus fundata mens, et adversus omnes diaboli terrores et minas mundi animus immobilis perstat quem futurorum fides certa et solida corroborat. Clauduntur oculi in persecutionibus terræ, sed patet cœlum; minatur antichristus, sed Christus tuetur; mors infertur, sed immortalitas sequitur; occiso mundus eripitur, sed restituto paradisu exhibetur; vita temporalis extinguitur, sed æterna reparatur.

Quanta est dignitas et quanta securitas exire hinc lætum, exire inter pressuras et angustias gloriosum, claudere in

Qui donc ne travaillerait de toutes ses forces à mériter le titre d'ami de Dieu et la gloire de régner avec Jésus-Christ? S'il est glorieux pour des soldats de revenir triomphants dans leur patrie après avoir vaincu l'ennemi, quelle gloire, quel triomphe pour les chrétiens, lorsque, après avoir terrassé le démon, ils portent dans le paradis les trophées de leur victoire! Ils offrent à Dieu le présent le plus agréable qu'on puisse lui faire : une foi incorruptible, une constance inébranlable, un dévouement héroïque. Ils l'accompagneront quand il viendra juger ses ennemis; ils seront assis à sa droite; ils partageront l'héritage du Christ; il seront égaux aux anges; ils jouiront, avec les patriarches, les apôtres, les prophètes, de la possession du royaume céleste.

Quand on est pénétré de ces pensées, comment peut-on se laisser vaincre par la persécution et par les tourments? L'âme, appuyée sur ce fondement inébranlable, résiste, et, les regards fixés sur l'avenir, elle repousse les attaques du démon et les menaces du monde. Les yeux peuvent se fermer au milieu de la persécution, mais le ciel est ouvert. L'antechrist menace, mais le Christ protège. On reçoit la mort, mais elle est suivie de l'immortalité. La mort nous ravit le monde, mais la résurrection nous donne le paradis. Nous perdons cette vie d'un jour, mais elle est suivie de la vie éternelle.

Quelle gloire, quelle joie de quitter cette vie d'épreuves et d'angoisses! de fermer en un instant ces yeux qui ne voyaient que les choses créées, et de les rouvrir pour voir Dieu et le Christ! Quel voyage heureux et rapide! vous quittez la terre et, au même instant, vous êtes dans le Ciel. Pénétrons-nous de ces vérités, mes frères, méditons les jour et nuit. Un soldat, formé à cette école, sera toujours prêt au combat et toujours il remportera la victoire. Si Dieu vous appelle avant la lutte, votre foi, prête à subir le martyre, ne restera pas sans récompense.

momento oculos quibus homines videbantur et mundus, et aperire eosdem statim ut Deus videatur et Christus? Tam feliciter migrandi quanta velocitas! Terris repente subtraheris, ut in regnis cœlestibus reponaris. Hæc oportet mente et cogitatione complecti, hæc die ac nocte meditari. Si talem persecutionis dies invenerit Dei militem, vinci non poterit virtus ad prælium prompta. Vel si accersitio ante prævenerit, sine præmio non erit fides quæ erat ad martyrium præparata. Sine damno temporis merces iudice Deo redditur. In persecutione militia, in pace conscientia coronatur.

Dieu est juste, et il rendra à chacun selon ses œuvres : dans la persécution il couronne la valeur de ses soldats, dans la paix, il couronne leur fidélité.

FIN DES TRAITÉS





# LETTRES

## EPISTOLA PRIMA

### AD DONATUM

CÆCILIUS Cyprianus Donato salutem. Bene admones, Donate carissime. Nam et promississe me memini, et reddenti tempestivum prorsus hoc tempus est, quum indulgente vindemia solutus animus in quietem solemnes ac stas anni fatiscantis inducias sortitur. Locus etiam cum die convenit, et mulcendis sensibus ac fovendis ad lenes auras blandientis autumnus hortorum facies amœna consentit. Hic jucundum sermonibus diem ducere et studentibus fabulis in divina præcepta conscientiam pectoris erudire. Ac ne colloquium nostrum arbiter prophanus impediatur, aut clamor intemperans familiæ strepentis obtundatur, petamus hanc sedem. Dant secessum vicina secreta, ubi dum erratici palmitum lapsus nexibus pendulis per arundines bajulas repunt, viteam porticum frondea tecta fecerunt. Bene hic studia in aures damus; et dum in arbores et in vites oblectante prospectu oculos amœnamus, animum simul et auditus instruit et pascit obtutus.

Quamquam tibi sola nunc gratia, sola cura sermonis est. Contemptus voluptariæ visionis illecebris in me oculus tuus fixus est. Tam aure quam mente totus auditor es, et hoc amore quo diligis. Cæterum quale vel quantum est quod in pectus tuum veniat ex nobis? Exilis ingenii angusta mediocritas tenues admodum fruges parit, nullis ad copiam fœcundi cespitis

## LETTRE I<sup>re</sup>

A DONAT (1)

Effets de la grâce. — Société païenne. — Retour à Dieu.

Votre lettre arrive à propos, mon très-cher Donat : Je me rappelle ma promesse et je crois qu'il est temps de l'accomplir. Voici l'époque des vendanges : débarassé de ses travaux, l'esprit peut jouir d'un repos nécessaire. Le lieu où je me trouve n'est pas moins favorable : J'ai sous les yeux de délicieux jardins que les tièdes zéphirs traversent en emportant avec eux les parfums de l'automne. Ici, il est doux de passer le jour dans des entretiens familiers ou de le consacrer à l'étude des lettres divines. Pour qu'aucun profane ne vienne nous interrompre, pour éviter même les distractions causées par une domesticité nombreuse et bruyante, pénétrons dans cette retraite mystérieuse. La vigne, étendant ses branches longues et flexibles sur les roseaux qui lui servent d'appui, forme une voûte et un portique de verdure. Là, nous pourrons nous livrer à l'étude avec sécurité, et pendant que notre âme prendra sa nourriture intellectuelle, nos yeux ravis se promèneront avec délices sur le rideau verdoyant qui nous entoure.

Cependant, je vois que vos regards dédaignent tous ces charmes extérieurs pour se fixer sur moi; vous n'êtes attentif qu'à mes paroles, et l'amitié qui nous unit vous les fait écouter avec avidité. Mais que puis-je vous enseigner? Que pouvez-vous attendre d'un esprit médiocre, dont les productions ont toujours accusé la stérilité? Ce que je vous dis n'est pas un

(1) Ep. 2 d'après l'édition de Pamélius.

culminibus ingravescit. Aggrediar tamen facultate qua valeo, nam et materia dicendi facit mecum.

In judiciis, in concione pro rostris, opulenta facundia volubili ambitione jactetur. Cum vero de Domino Deo vox est, vocis pura sinceritas non eloquentiæ viribus nititur ad fidei argumenta, sed rebus. Denique accipe non diserta, sed fortia, nec ad audientiæ popularis illecebram culto sermone fucata, sed ad divinam indulgentiam prædicandam rudi veritate simplicia. Accipe quod sentitur antequam discitur, nec per moras temporum longa agnitione colligitur, sed compendio gratiæ maturantis hauritur.

Ego cum in tenebris atque in nocte cæca jacerem, cumque in salo jactantis sæculi nutabundus ac dubius vestigiis oberrantibus fluctuarem, vitæ meæ nescius, veritatis ac lucis alienus, difficile prorsus ac durum pro illis tunc moribus opinabar quod in salutem mihi divina indulgentia pollicebatur, ut quis renasci denuo posset, utque in novam vitam lavacro aquæ salutaris animatus quod prius fuerat exponeret, et corporis licet manente compage, hominem animo ac mente mutaret. Qui possibilis, aiebam, est tanta conversio, ut repente, ac perniciousiter exuatur quod vel genuinum situ materiæ naturalis obduruit, vel usurpatum diu senio vetustatis inolevit? Alta hæc et profunda penitus radice sederunt. Quando parcimoniam discit qui epularibus cænis et largis lapidibus assuevit? et qui pretiosa veste conspicuus in auro atque in purpura fulsit, ad plebeium se ac simplicem cultum quando deponit? Fascibus ille oblectatus et honoribus esse privatus et inglorius non potest. Hic stipatus clientium cuneis, frequentiore comitatu officiosi agminis honestatus, pœnam putat esse cum solus est. Tenacibus semper illecebris necesse est, ut solebat, vinolentia invitet, inflet superbia, iracundia inflammet, rapacitas inquietet, crudelitas stimulet, ambitio delectet, libido præcipitet.

refus, et, la preuve, c'est que je commence, sans consulter mes forces, avec l'espoir d'être soutenu par mon sujet.

Laissons aux tribunaux et aux assemblées publiques le vain étalage de l'éloquence profane. Quand on parle du Seigneur, ce qui convient, c'est la simplicité qui s'appuie, non sur une ridicule argumentation, mais sur des faits. Donc, n'attendez de moi que des raisons solides. Loin de nous ces vains ornements qui n'ont d'autres effets que de plaire au peuple : pour publier la bonté divine, il nous suffit de la simple vérité. C'est une science qu'on sait avant de l'apprendre. On n'a pas besoin de l'étudier à loisir : c'est la grâce qui la produit et la développe dans notre âme.

Lorsque, flottant sur la mer orageuse du siècle, je n'avais point encore pour guide le flambeau de la vérité, je trouvais une peine infinie à croire ce qu'on me promettait de la bonté de Dieu. Je ne concevais pas qu'on pût naître une seconde fois ; qu'en se lavant dans les eaux du baptême, on se dépouillât de ce qu'on était, pour changer complètement et d'esprit et d'inclination. Une pareille métamorphose, me disais-je, n'est-elle pas une chimère ? Comment se défaire tout à coup de tant d'affections qui tiennent au fond de notre être par de profondes racines, soit que la nature les y ait plantées et nourries, soit qu'une vieille habitude leur ait donné la même stabilité et la même force ? Comment apprendre la sobriété, quand on s'est assis longtemps à une table somptueuse ? Comment porter des habits simples et grossiers, quand on a paru aux yeux du peuple couvert d'or et de pourpre ? Non, un homme qui a vécu dans les honneurs, qui a vu porter les faisceaux devant lui, ne peut se renfermer dans une vie obscure. Après s'être vu entouré d'une foule de clients et d'adulateurs, la solitude devient un supplice. Il faut qu'on sacrifie aux mêmes passions : à l'ivresse, à l'orgueil, à la colère, à l'avarice, à la cruauté, à l'ambition, à la débauche.

Hæc egomet sæpe mecum. Nam ut ipse quamplurimis vitæ prioris erroribus implicitus tenebar, quibus exui me posse non crederem, sic vitiis adhærentibus obsecundans eram, et desperatione meliorum malis meis veluti jam propriis ac vernaculis adfavebam.

Sed postquam undæ genitalis auxilio superioris ævi labe detersa, in expiatum pectus serenum ac purum desuper se lumen infudit, postquam cœlitus spiritu hausto in novum me hominem nativitas secunda reparavit, mirum in modum protinus confirmare se dubia, patere clausa, lucere tenebrosa, facultatem dare quod prius difficile videbatur, geri posse quod impossibile putabatur, ut esset agnoscere terrenum fuisse quod prius carnaliter natum delictis obnoxium viveret, Dei esse cœpisse quod jam spiritus sanctus animaret. Scis ipse profecto et mecum pariter recognoscis quid detraxerit nobis quidve contulerit mors ista criminum, vita virtutum. Scis ipse, nec prædico. In proprias laudes odiosa jactatio est. Quamvis non jactatum possit esse, sed gratum, quicquid non virtuti hominis adscribitur, sed de Dei munere prædicatur; ut jam non peccare esse cœperit fidei, quod ante peccatum est fuerit erroris humani. Dei est, inquam, Dei est omne quod possumus. Inde vivimus, inde pollemus, inde sumpto et concepto vigore hic adhuc positi futurorum indicia prænoscamus. Sit tantum timor innocentiae custos, ut qui in mentes nostras indulgentiae cœlestis allapsu clementer Dominus influxit, in animi oblectantis hospitio justa obtemperatone teneatur, ne accepta securitas indiligentiam pariat, et vetus denuo hostis obrepat. Cæterum si tu innocentiae, si justitiae viam teneas, si illapsa firmitate vestigii tui incedas, si in Deum viribus totis ac toto corde suspensus hoc sis tantum quod esse cœpisti, tantum tibi ad licentiam datur quantum gratiae spiritalis augetur. Non enim, qui beneficiorum terrestrium mos

Voilà ce que je repassais souvent en moi-même. Comme je me trouvais engagé dans une infinité de funestes habitudes dont je croyais ne pouvoir m'affranchir, j'aimais mieux m'abandonner à ces vices chéris que de tenter une pénible victoire ; et, désespérant volontiers de me rendre meilleur que je n'étais, je m'accoutumais à la tyrannie des mauvais penchants qui avaient formé en moi une seconde nature.

Lorsque les souillures de ma vie passée eurent été lavées dans le bain régénérateur et que la lumière d'en haut eut pénétré mon âme purifiée ; lorsque, recevant l'Esprit-Saint, j'eus été enfanté à une nouvelle vie, je vis mes doutes se dissiper. Ce qui était auparavant célé pour moi s'ouvrit à mes yeux ; les ténèbres perdirent leur obscurité ; les difficultés s'évanouirent ; ce qui me paraissait impossible s'aplanit. Ainsi, je pus voir que ce qu'il y avait en moi de faible et de charnel venait de la terre, et que le changement opéré par le Saint-Esprit venait de Dieu. Vous savez, aussi bien que moi, ce que nous avons perdu et ce que nous avons gagné à mourir au péché et à vivre pour la vertu. Si je le rappelle, ce n'est pas pour m'en faire honneur : on est toujours suspect et coupable à se vanter soi-même ; mais c'est reconnaissance et non vanité d'attribuer à la grâce la victoire sur les passions, comme on rejette sur la faiblesse humaine les péchés qu'on a déjà commis. Je le déclare bien haut, c'est de Dieu que vient tout notre pouvoir : c'est lui qui nous donne la vie, la force, la vigueur spirituelle, la foi en l'avenir. Conservons toujours cette crainte, gardienne de l'innocence qui, en nous tenant en garde contre une dangeureuse sécurité, fermera notre âme à l'ennemi. Alors cette âme sera comme un sanctuaire, embelli par nos vertus et nos bonnes œuvres, et le Seigneur y descendra pour y faire ses délices. Si vous marchez d'un pas ferme dans le chemin de la justice et du devoir, si, mettant en Dieu toute votre espérance, vous persévérez dans vos généreuses résolutions, la grâce divine s'accroîtra sans cesse en vous. Les biens de la terre ont une mesure, les biens



est, in capessendo munere cœlesti mensura ulla vel modus est. Profluens largiter spiritus nullis finibus premitur, nec coercen-  
tibus claustris intra certa metarum spatia frænatur. Manat  
jugiter, exuberat affluenter. Nostrum tantum sitiât pectus et  
pateat. Quantum illuc fidei capacis afferimus, tantum gratiæ  
inundantis haurimus.

Inde jam facultas datur, castitate sobria, mente integra, voce  
pura, virtute sincera, in medelam dolentium posse venenorum  
virus extinguere, animorum desipientium labes reddita sanitate  
purgare, infestis jubere pacem, violentis quietem, ferocientibus  
lenitatem, immundos et erraticos spiritus, qui se expugnandis  
hominibus immerserint, ad confessionem minis increpantibus  
cogere ut recedant, duris verberibus urgere, conflictantes, eju-  
lantes, gementes incremento pœnæ propagantis extendere,  
flagris cœdere, igne torrere. Res illic geritur, nec videtur; oc-  
cultâ plaga, et pœna manifesta. Ita quod esse jam cœpimus  
acceptus spiritus licentia sua potitur; quod necdum corpus ac  
membra mutavimus, adhuc carnalis aspectus sæculi nube  
cœcatur.

Quantus hic animi potentatus, quanta vis est, non tantum  
ipsum esse subtractum perniciosi contactibus mundi, ut quis  
expiatus et purus nulla incursantis inimici labe capiatur, sed  
adhuc majorem et fortio rem viribus fieri, ut in omnem adver-  
sarii grassantis exercitum imperioso jure dominetur? Atque ut  
illustrius veritate patefacta divini muneris indicia clarescant,  
lucem tibi ad cognitionem dabo, malorum caligine abstersa,  
operti sæculi tenebras revelabo.

Paulisper te crede subduci in montis ardui verticem celsio-  
rem, speculari inde rerum infra te jacentium facies; et oculis  
in diversa porrectis, ipse a terrenis contactibus liber fluctuan-  
tis mundi turbines intueri. Jam sæculi et ipse misereberis,  
tuique admonitus et plus in Deum gratus majore lætitiâ quod  
evaseris gratulaberis. Cerne tu itinera latronibus clausa, maria  
obsessa prædonibus, cruento horrore castrorum bella ubique  
divisa. Madet orbis mutuo sanguine; et homicidium cum ad-

célestes n'en ont pas : la grâce coule sans relâche, sans mesure, sans terme ; elle franchit les obstacles et nous comble de ses dons. Présentons lui seulement notre âme altérée : plus notre foi sera vive, et plus la source sera abondante.

Tel est le remède à toutes nos plaies spirituelles. C'est à la grâce que nous devons la chasteté, l'innocence, la sainteté ; c'est elle qui lave nos souillures, qui éteint les haines et les violences, et dompte la colère par la douceur. Elle commande aux esprits impurs qui pénètrent dans les corps humains ; elle les force à confesser le nom de Jésus-Christ ; elle les presse ; elle les tourmente, et, malgré leurs gémissements, elle les chasse des membres qu'ils torturaient. Ici, les opérations de la grâce sont secrètes, mais elles n'en sont pas moins réelles ; le mal est caché, mais le châtimeut est visible. La même chose se passe dans nos âmes : L'esprit rompt ses liens et recouvre sa liberté. Si notre corps et nos membres paraissent les mêmes, c'est que nous les voyons à travers la nuit du siècle.

Comme notre âme retrouve sa force et sa grandeur ! Non seulement elle se place au-dessus du contact pernicieux du monde ; non-seulement, pure de toute faute, elle résiste aux attaques de l'ennemi ; mais elle se perfectionne tous les jours davantage et commande avec empire aux passions qui la tyrannisaient naguère. Pour mieux vous faire comprendre le bienfait de Dieu, je vais écarter le prestige des choses créées qui voile vos regards comme un épais nuage et vous montrer la vérité dans tout son éclat.

Supposez que vous êtes transporté pour un moment sur le sommet d'une montagne. Contemplez, de ce poste élevé, le monde gisant sous vos pieds ; portez vos yeux de toutes parts, et, à l'abri de tout contact terrestre, examinez les troubles qui agitent l'univers. Frappé de ce spectacle, vous prendrez le siècle en pitié, vous sentirez s'accroître votre reconnaissance envers Dieu, et, plein de joie, vous le remercirez de vous

mittunt singuli crimen est, virtus vocatur cum publice geritur. Impunitatem sceleribus acquirit, non innocentiae ratio, sed saevitiae magnitudo.

Jam si ad urbes ipsas oculos tuos atque ora convertas, celebritatem offendes omni solitudine tristiozem. Paratur gladiatorius ludus, ut libidinem crudelium luminum sanguis oblectet. Impletur in succum cibis fortioribus corpus, et arvinæ toris membrorum moles robusta pinguescit, ut saginatus in pœnam carius pereat. Homo occiditur in hominis voluptatem; et ut quis possit occidere peritia est, usus est, ars est. Scelus non tantum geritur, sed et docetur. Quid potest inhumanius, quid acerbius dici? Disciplina est ut perimere quis possit, et gloria est quod perinit.

Quid illud, oro te, quale est ubi se feris objiciunt quos nemo damnavit, ætate integra, honesta satis forma, veste pretiosa? Viventes in ultroneum funus ornantur, malis suis miseri gloriantur. Pugnant ab bestias, non crimine, sed furore. Spectant filios suos patres. Frater in cavea est, et soror præsto est. Et spectaculi licet pretium largior muneris apparatus amplificet, ut mœroribus suis mater intersit, hoc, proh dolor, mater et redimit; et in tam impiis spectaculis tamque diris et funestis esse se non putant oculis parricidas.

Converte hinc vultus ad diversi spectaculi non minus pœnitenda contagia; in theatris quoque conspicias quod tibi et dolori sit et pudori. Cothurnus est tragicus prisca facinora carmine recensere. De parricidiis et incestis horror antiquus expressa ad imaginem veritatis actione replicatur, ne sæculis transeuntibus exolescat quod aliquando commissum est. Admonetur ætas omnis auditu fieri posse quod factum est. Nunquam ævi senio delicta moriuntur, nunquam temporibus crimen obruitur, nunquam scelus oblivione sepelitur. Exempla fiunt quæ esse jam facinora destiterunt. Tum delectat in mimis turpitudinum magisterio vel quid domi gesserit recognoscere vel quid gerere possit audire. Adulterium discitur dum videtur; et lenocinante ad vitia publicæ auctoritatis malo, quæ pudica for-

avoir affranchi de tant de dangers. Voyez les routes infestées par les voleurs, les mers sillonnées par les pirates, les peuples divisés par la guerre et le sang humain coulant à grands flots. Tuer son semblable est un crime puni de mort dans un simple particulier : c'est un acte de vertu, quand on se réunit plusieurs pour le commettre. Le meurtre est sûr de l'impunité, pour être non plus légitime, mais plus barbare.

Jetez les yeux sur les villes : quelle bruyante agitation, plus triste que le silence même des tombeaux ! On vous appelle aux jeux de l'amphithéâtre, pour y repaître par des spectacles de sang une curiosité barbare. Cet athlète fut longtemps nourri des sucres les plus substantiels ; on l'engraissait pour qu'il pût aujourd'hui mourir à plus grands frais. L'homme est immolé pour le plaisir de l'homme : le meurtre est érigé en science, c'est un usage, un art. Non-seulement on le commet, mais on l'enseigne dans les écoles. O comble d'inhumanité ! c'est un métier de tuer, une gloire de mourir.

Que dire de ces jeunes gens qui descendent dans l'arène, revêtus d'habits magnifiques, et se dévouent à la mort ? Les malheureux ! ils vont combattre les bêtes. Vous croiriez qu'ils vont expier un crime ; non, ils n'y a chez eux qu'une aveugle fureur. Leur père est là, avec leur frère et leur sœur. Que dis-je ? pour rehausser l'éclat du spectacle, la mère vient y prendre place, et ils ne soupçonnent même pas, qu'en assistant à ces funestes divertissements, ils se rendent coupables de parricide.

Arrêtez vos regards sur le théâtre : mêmes aspects non moins douloureux, non moins humiliants. La tragédie y retrace les crimes anciens. Le parricide et l'inceste y sont reproduits sous des images qui leur rendent toute l'énergie de la réalité. On semble craindre que la postérité n'oublie les horreurs commises dans le cours des siècles. On apprend à toutes les générations que l'on peut faire encore ce qui fut fait autrefois, et ainsi le crime se perpétue et s'éternise malgré la marche du

tasse ad spectaculum matrona processerat, de spectaculo revertitur impudica.

Adhuc deinde morum quanta labes, quæ probrorum fomenta, quæ alimenta vitiorum, histrionicis gestibus inquinari, videre contra fœdus jusque nascendi patientiam incestæ turpitudinis elaboratam! Evirantur mares, honor omnis et vigor sexus enervati corporis dedecore mollitur, plusque illic placet quisquis virum in feminam magis fregerit. In laudem crescit ex crimine, et peritior quo turpior judicatur. Spectatur hic, proh nefas, et libenter. Quid non possit suadere qui talis est? Movet sensus, mulcet affectus, expugnat boni pectoris conscientiam fortiolem; nec deest probri blandientis auctoritas ut auditu molliore pernicies hominibus obrepat. Exprimunt impudicam Venerem, adulterum Martem, Jovem illum suum non magis regno quam vitiis principem in terrenos amores cum ipsis suis fulminibus ardentem nunc in plumas oloris albescere, nunc aureo imbre defluere, nunc in puerorum pubescentium raptus ministris avibus prosilire. Quære jam nunc an possit esse qui spectat integer vel pudicus. Deos suos quos venerantur imitantur, fiunt miseris et religiosa delicta.

O si possis in illa sublimi specula constitutus oculos tuos inserere secretis, recludere cubiculorum obductas fores, et ad conscientiam luminum penetralia occulta reserare, aspicias ab impudicis geri quod nec possit aspicere frons pudica, videas quod crimen sit et videre, videas quod vitiorum furore dementes gessisse se negant et gerere festinant. Libidinibus insanis in viros viri prouunt. Fiunt quæ nec illis possunt placere qui faciunt. Mentior nisi alios qui talis est increpat. Turpes turpis infamat, et evasisse se conscium credit, quasi conscientia satis non sit. Iidem in publico accusatores, in occulto rei, in semetipsos censores pariter et nocentes. Damnant foris quod intus operantur. Admittunt libenter quod cum admiserint erimnantur. Audacia prorsus cum vitiis faciens, et impudentia congruens impudicis. Nolo mireris quæ loquuntur hujusmodi ore illo polluto: quicquid jam voce delinquitur minus est.

temps. Les forfaits deviennent l'enseignement de la postérité. On se rend auprès des comédiens pour en recevoir des leçons publiques d'immoralité, et on apprend l'adultère en le voyant commettre. Excitée par la protection que les vices reçoivent de la licence publique, telle femme vient au théâtre : peut-être y était-elle entrée chaste, elle en sort criminelle.

Quelle école pour les mœurs, quel encouragement au mal, quel aliment pour les vices que ces gestes impurs auxquels s'abandonnent les comédiens ! le courage le plus mâle s'énervé ; les forces s'abattent et se consomment dans une mollesse honteuse. Le plus efféminé est le plus sûr de plaire. Les regards le dévorent ; son exemple entraîne et fait loi ; il émeut les sens : il flatte les passions ; il réduit au silence les réclamations de la conscience et de la vertu. On y reproduit les intrigues d'une Vénus impudique, d'un Mars adultère, d'un Jupiter, le premier des dieux par ses débauches aussi bien que par son empire. On le voit, tout brûlant de flammes impures, se changer en cygne ou en pluie d'or, ou bien encore prendre la forme d'un aigle pour enlever un adolescent. Comment rester pur et chaste devant de semblables scènes ? Par respect pour les dieux, on les imite, et le crime devient un acte de religion.

Si vous pouviez, du haut de votre observatoire, plonger vos regards dans le secret des maisons, vous y verriez des spectacles qui révoltent la pudeur, des infamies qu'on ne peut regarder sans crime. Ceux mêmes qui les commettent sont réduits à les nier. Aveuglés par la passion, ils intervertissent l'ordre de la nature, ils se permettent des actes qui ne sont pas même un plaisir, et, après les avoir commis, ils les flétrissent dans les autres. Ils cherchent à tromper sur leur conduite, comme s'ils pouvaient tromper leur conscience. Coupables dans l'intérieur de leurs demeures, ils se portent en public comme accusateurs, unissant ainsi l'audace qui commet le crime à l'impudence qui le nie. Mais passons à un autre tableau.

Sed tibi post insidiosas vias, post diversas orbe toto multiplices pugnas, post spectacula vel cruenta vel turpia, post libidinum probra vel lupanaribus prostituta vel domesticis parietibus obsepta, quorum pro secretior culpa, major audacia est, forum fortasse videatur immune, quod ab injuriis lacescentibus liberum, nullis malorum contactibus polluatur. Illuc aciem tuam flecte. Plura illic quæ detesteris invenies, magis oculos tuos inde divertes. Incisæ sint licet leges duodecim tabulis, et publice ære præfixo jura præscripta sint, inter leges ipsas delinquitur, inter jura peccatur. Innocentia nec illic ubi defenditur reservatur. Sæviti invicem discordantium rabies, et inter togas pæce rupta forum litibus mugit insanum, hasta illic et gladius et carnifex præsto est, ungula effodiens, equuleus extendens ignis exurens, ad hominis corpus unum supplicia plura quam membra. Quis inter hæc vero subveniat? Patronus? Sed prævaricatur et decipit. Judex? Sed sententiam vendit. Qui sedet crimina vindicaturus admittit; et ut reus innocens pereat, fit nocens judex.

Flagrant ubique delicta, et passim multiformi genere peccandi per improbas mentes nocens virus operatur. Hic testamentum subjicit, ille falsum capitali fraude conscribit, hic arcentur hereditatibus liberi, illic bonis donantur alieni, inimicus insinuat, calumniator impugnat, testis infamat. Utrobique grassatur in mendacium criminum prostitutæ vocis venalis audacia, cum interim nocentes nec cum innocentibus pereunt. Nullus de legibus metus est; de quæstore, de judice pavor nullus. Quod potest redimi non timetur. Esse jam inter nocentes innoxium crimen est. Malos quisquis non imitatur offendit. Consensere jura peccatis, et cæpit licitum esse quod publicum est. Quis illic rerum pudor, quæ esse possit integritas, ubi qui damnent improbos desunt, soli ibi qui damnentur occurrunt.

Sed ne nos videamur eligere fortasse pejora, et studio destruendi per ea oculos tuos ducere quorum tristis atque aversandus aspectus ora et vultus conscientiæ melioris offendat, jam tibi illa quæ ignorantia sæcularis bona opinatur ostendam. Illic

Tournez vos regards vers le Forum : vous y trouverez des spectacles tout aussi odieux. Douze tables d'airain reproduisent les lois et les droits des citoyens : on les viole avec audace et l'innocence y chercherait en vain un refuge. La discorde exerce partout ses fureurs : les armes brillent au milieu des toges ; à côté, est le bourreau avec les ongles de fer, les chevalets, le feu dévorant ; ainsi, pour supplicier un homme, on trouve plus d'instruments de torture qu'il n'a lui-même de membres. Qui donc viendra au secours de l'accusé ? son avocat ? il le trompe ; le juge ? il a vendu sa sentence ; criminel lui-même, il ne peut permettre à l'innocence de vivre à côté de lui.

Le crime se présente à moi sous toutes les formes : c'est un poison mortel qui se glisse dans toutes les veines du corps social. Celui-ci soustrait un testament, celui-là en suppose un autre ; on prive d'un héritage les enfants légitimes, et le bien du père passe à des étrangers. Partout vous trouvez des ennemis qui vous accusent et vous calomnient, des faux témoins prêts à vous diffamer, des voix toujours prêtes à se vendre pour perdre un innocent. Les lois, le questeur et le juge n'inspirent plus de crainte. Comment redouter un châtement quand on peut acheter l'impunité ? Le crime serait d'être innocent au milieu des coupables ; car c'est offenser les méchants que de ne pas les imiter. On accorde les lois avec le crime et on regarde comme licite ce qui est public. Comment conserver son intégrité et son innocence quand on rencontre partout des criminels et que personne n'est là pour les condamner ?

Vous me direz peut-être que je choisis à dessein le côté le plus triste de la société pour y porter vos regards : eh bien ! je vais vous montrer ce que l'ignorance du siècle regarde comme des biens, et vous verrez qu'il faut les fuir avec le même soin.

Qu'est-ce que les honneurs ? les faisceaux ? l'opulence ? la puissance militaire ? l'éclat de la pourpre ? le pouvoir suprême ? autant de maux qui flattent et trompent. L'extérieur séduit, mais le venin se trouve au fond de la coupe ; et, lorsque vous



etiam fugienda conspicies. Quos honores putas esse? quos fasces? quam affluentiam in divitiis? quam potentiam in castris? in magistratu purpuræ speciem? in principatu licentiæ potestatem? Malorum blandientium virus occultum est, et arridentis nequitiae facies quidem læta, sed calamitatis abstrusæ illecebrosa fallacia; instar quoddam veneni, ubi in lethales succos dulcedine aspersa calliditate fallendi sapore medicato, poculum videtur esse quod sumitur; ubi epota res est, perniciēs hausta grassatur. Quippe illum vides qui amictu clariore conspicuus fulgere sibi videtur in purpura. Quibus hoc sordibus emit ut fulgeat, quos arrogantium fastus prius pertulit quas superbas fores matutinus salutator obsedit, quot tumentium contumeliosa vestigia stipatus in clientium cuneos ante præcessit ut ipsum etiam salutatum comes postmodum pompa præcederet, obnoxia non homini, sed potestati? Neque enim coli moribus meruit ille, sed fascibus. Horum denique videas exitus turpes, cum auceps temporum palpator abcessit, cum privati latus nudum desertor assecla fœdavit. Tunc laceratæ domus plagæ conscientiam feriunt, tunc rei familiaris exhaustæ damna noscuntur, quibus redemptus favor vulgi, et caducis atque inanibus votis popularis aura quæsita est. Stulta prorsus et vana jactura, frustrantis spectaculi voluptate id parare voluisse quod nec populus acciperet et perderet magistratus.

Sed et quos divites opinaris continuantes saltibus saltus et de confinio pauperibus exclusis, infinita ac sine terminis ruralius porrigentes, quibus argenti et auri maximum pondus et pecuniarum ingentium vel extracti aggeres vel defossæ strues, hos etiam inter divitias suas trepidos cogitationis incertæ sollicitudo discruciat ne prædo vastet, ne percussor infestet, ne inimica cujusque locupletioris invidia calumniosis litibus inquietet. Non cibus securo somnusve contingit. Suspirat ille in convivio, bibit licet gemma; et cum epulis marcidum corpus torus mollior alto sinu condiderit, vigilat in pluma; nec intelligit miser speciosa sibi esse supplicia, auro se alligatum teneri, et possideri magis quam possidere divitias atque opes. Atque o detestabilis cœcitas mentium et cupidatis insanæ pro-

buvez le fatal breuvage, il apporte dans tout votre être la décomposition et la mort. Voyez-vous cet homme qui s'avance, revêtu de la pourpre, au milieu d'un brillant cortège? par combien de bassesses a-t-il acheté ce vain éclat? Que de dédains n'a-t-il pas supportés! Que de fois, dès le matin, on la vu debout à la porte des grands! Que de fois il s'est mêlé à la foule des clients, pour avoir droit lui-même aux salutations du peuple et s'entourer d'une pompe qui rehausse, non pas l'homme, mais le pouvoir dont il est revêtu! En effet ce n'est pas à lui que s'adressent les hommages : il ne les mérite pas; mais aux faisceaux qui l'accompagnent. Aussi, voyez comme ces ambitieux finissent misérablement. Rendus à la vie privée, ils voient les flatteurs se retirer, la solitude se fait autour d'eux; alors ils voient les brèches que l'ambition a faites à leur fortune; ils voient à quel prix s'achète la faveur du vulgaire et ils reconnaissent toute la vanité de la grandeur. C'est une grande folie, en effet, d'étaler devant le peuple une pompe qu'il repousse et qui ne sert pas même à celui qui la déploie.

Que dire de ceux qui passent pour riches? qui ajoutent sans cesse des domaines à leurs domaines? qui chassent les pauvres de leur voisinage, pour étendre plus loin leurs possessions? qui entassent dans leurs demeures l'or et l'argent, et augmentent chaque jour leurs revenus? Voyez-vous comme ils tremblent au milieu de leurs richesses? comme ils craignent qu'un voleur ne vienne enlever leurs trésors ou qu'un voisin puissant ne les ruine par un injuste procès? Pour eux plus de tranquillité, plus de sommeil; ils ont beau s'asseoir à des tables somptueuses et boire dans des coupes enrichies de diamans, ils ne peuvent dompter leur inquiétude et, lorsqu'ils étendent sur l'édredon un corps amaigri par la bonne chère, le sommeil les fuit. Les malheureux! ils ne comprennent pas que la fortune est pour eux un supplice brillant, que l'or est une chaîne et qu'ils sont possédés par leurs richesses beaucoup plus qu'ils ne les possèdent eux-mêmes! O folie! ô aveuglement! au lieu de

funda caligo! Cum exonerare se possit et levare ponderibus, pergit magis fortunis argentibus incubare, pergit pœnalibus cumulis pertinaciter adhærere. Nulla in clientes inde largitio est, cum indigentibus nulla partitio; et pecuniam suam dicunt quam velut alienam domi clausam sollicito labore custodiunt, ex qua non amicis, non liberis quicquam, non sibi denique impertiunt. Possident ad hoc tantum ne possidere alteri liceat. Et, o nominum quanta diversitas! Bona appellant ex quibus nullus illis nisi ad res malas usus est.

An tu vel illos putas tutos, illos saltem inter honorum infulas et opes largas stabili firmitate securos quos regalis aulæ splendore fulgentes armorum excubantium tutela circumstat? Major illis quam cæteris metus est. Tam ille timere cogitur quam timetur. Exigit pœnas pariter de potentiore sublimitas, sit licet satellitum manu septus, et clausum ac protectum latus numero stipatore tueatur. Quam securos non sinit esse subjectos, tam necesse est non sit et ipse securus. Ante ipsos terret potestas sua quos facit esse terribiles. Arridet ut sæviat, blanditur ut fallat, illicit ut occidat, extollit ut deprimat. Fœnore quodam nocendi quam fuerit amplior summa dignitatis et honorum, tam major exigitur usura pœnarum.

Una igitur placida et fida tranquillitas, una solida et firma et perpetua securitas, si qui ab his inquietantis sæculi turbibus extractus, salutaris portus statione fundatus, ad cœlum oculos tollat a terris, et ad Domini munus admissus, ac Deo suo mente jam proximus, quicquid apud cæteros in rebus humanis sublime ac magnum videtur infra suam jacere conscientiam gloriatur. Nihil appetere jam, nihil desiderare de sæculo potest qui sæculo major est. Quam stabilis, quam inconcussa tutela est, quam perennibus bonis cœleste præsidium, implicantis mundi laqueis solvi, in lucem immortalitatis æternæ de terrena fæce purgari. Viderit quæ in nos prius infestantis inimici perniciēs insidiosa grassata sit. Plus amare compellimur quod futuri sumus, dum et scire conceditur et damnare quod eramus. Nec ad hoc pretiis aut ambitu aut manu opus est ut hominis summa vel dignitas vel potestas elaborata mole pariat, sed gratuitum

se décharger du poids qui les accable, il l'aggrave en augmentant leurs biens et ils s'obstinent à se punir eux-mêmes. Ne croyez pas qu'ils fassent part de leurs revenus à des clients ou à des pauvres : ils enferment leur argent ; ils le gardent comme s'il était toujours prêt à s'envoler ; ils le refusent à leurs amis, à leurs enfants, à eux-mêmes ; ils ne le retiennent que pour empêcher un autre de le posséder. Étrange abus de termes ! ils appellent bien ce qui ne leur sert que pour le mal.

Croyez-vous qu'ils sont tranquilles, ces hommes qui vivent au milieu des honneurs, des trésors, et des soldats armés ? Ils craignent plus que les autres. On a beau s'entourer d'un rempart de satellites, on doit expier sa supériorité. On fait trembler ses subalternes, mais on tremble soi-même. Aussi que de bassesses pour désarmer les mécontents ! On sourit pour punir ; on flatte pour tromper ; on séduit pour tuer ; on élève pour abaisser. En un mot, plus on s'avance sur les hauteurs du pouvoir et de la fortune, et plus on est sévèrement châtié.

Où donc trouver enfin un port tranquille et sûr, une paix solide et permanente ? Il n'est pour cela qu'un seul moyen : c'est de fuir les tumultueuses agitations du siècle et de se mettre à l'abri de ses tempêtes en se réfugiant, dans le port du salut ; c'est de porter vers le ciel ses yeux détachés des choses de la terre ; c'est de se rapprocher de Dieu, en regardant au-dessous de soi tout ce que les hommes estiment de plus grand et de plus élevé. Il n'a plus rien à désirer ni à regretter dans ce monde, celui qui est plus grand que le monde. Combien l'âme dégagée de ses liens terrestres et purifiée de ses souillures acquiert de force et de richesses ! Malgré les désordres causés par l'ennemi du salut, dès que nous commençons à nous connaître et à condamner notre passé, nous aimons notre future destinée. Un tel avantage ne s'achète point par argent ou par brigue ; ce n'est point l'industrie ou le travail qui nous conduit à ce degré de perfection le plus élevé que l'homme puisse atteindre : non, c'est un don gratuit de la miséricorde divine

de Deo munus et facile est. Ut sponte sol radiat, dies luminat, fons rigat, imber irrorat, ita se spiritus cœlestis infundit. Postquam auctorem suum cœlum intuens anima cognovit, sole altior et hac omni terrena potestate sublimior id esse incipit quod esse se credit.

Tu tantum, quem jam spiritalibus castris cœlestis militia signavit, tene incorruptam, tene sobriam religiosis virtutibus disciplinam. Sit tibi vel oratio assidua vel lectio. Nunc cum Deo loquere, nunc Deus tecum. Ille te præceptis suis instruat, ille disponat. Quem ille divitem fecerit nemo pauperem faciet. Penuria esse nulla jam poterit cui semel pectus cœlestis sagina saturavit. Jam tibi auro distincta laquearia et pretiosi mar-moris crustis vestita domicilia sordebunt, cum scieris te exco-lendum magis, te potius ornandum, domum tibi hanc esse potio-rem quam Dominus insedit templi vice, in qua spiritus sanctus cœpit habitare. Pingamus hanc domum pigmentis innocentiae, luminemus luce justitiae. Non hæc unquam pro-cumbet in lapsum senio vetustatis, nec pigmento parietis aut auro exolescente fœdabitur. Caduca sunt quaecumque fucata sunt, nec fiduciam præbent possidentibus stabilem quæ posses-sionis non habent veritatem. Hæc manet cultu jugiter vivido, honore integro, splendore diuturno. Aboleri non postet nec extingui, potest tantum in melius corpore redeunte formari.

Hæc interim brevibus, Donate carissime. Nam etsi facilem de bonitate patientiam, mentem solidam, fidem tutam salutaris auditus oblectat, nihilque tam tuis auribus gratum est quam quod in Deo gratum est, moderari tamen dicenda debemus simul juncti et sæpius collocuturi. Et quoniam feriata nunc quies ac tempus est otiosum, quicquid inclinato jam sole in vesperam diei superest, ducamus hanc diem læti, nec sit vel hora convivii gratiæ cœlestis immunis. Sonet psalmos convi-vium sobrium; et ut tibi tenax memoria est, vox canora, aggredere hoc munus ex more. Magis carissimos pascet, si sit nobis spiritalis auditio, prolectet aures reliogiosa mulcedo.

---

et il est facile de l'obtenir. Le soleil rayonne de lui-même, le jour éclaire, la source jaillit, la pluie fertilise les champs : ainsi le soleil de justice répand sur l'âme son influence salutaire. Lorsque l'âme, les regards fixés vers le Ciel, a reconnu son auteur, plus élevée que les astres, elle plane au-dessus de toutes les dignités humaines et s'unit étroitement à Dieu.

Vous donc qui avez pris rang dans la milice céleste, soyez fidèle à la discipline que Jésus vous impose. Partagez votre temps entre la prière et la lecture ; conversez avec Dieu ; écoutez sa parole ; qu'il vous instruisse par ses leçons ; qu'il règle vos dispositions. S'il vous enrichit, personne ne vous appauvrira. L'âme rassasiée des biens célestes peut-elle craindre l'indigence ? Non ; vous prendrez en horreur les lambris dorés et les marbres précieux ; vous comprendrez que la demeure que vous devez orner avec le plus de soin c'est vous-même, c'est votre âme où le Seigneur réside comme dans un temple. Peignez ce sanctuaire des couleurs de l'innocence, éclairez-le du flambeau de la sainteté ; le temps, malgré ses ravages, ne pourra ni l'abattre ni flétrir ses ornements. Tout ce qui porte un éclat emprunté est destiné à périr, et les biens de ce monde ne laissent que d'amers regrets à ceux qui les possèdent ; mais la maison de Dieu conservera sa richesse et son éclat : que dis-je ? par la résurrection du corps, elle ajoutera à tous ses ornements l'immortalité.

Voici ce que j'avais à vous dire, mon très-cher Donat, je connais votre douceur, votre fidélité ; je sais que vous aimez les pieux entretiens ; un autre jour, nous reprendrons ce sujet. Aujourd'hui, puisque nous en avons le temps et que le soleil est encore sur l'horizon, livrons-nous à la joie. Que la grâce nous parle même pendant notre modeste repas. Vous avez une mémoire fidèle, une voix sonore, entonnez, selon la coutume, les psaumes du prophète ; ainsi, en charmant nos oreilles, vous ferez pénétrer jusque dans nos âmes la nourriture céleste.

---

## EPISTOLA II

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus et plebi Furnis consistentibus salutem.

Graviter commoti sumus ego et collegæ mei qui præsentés aderant et compresbyteri nostri qui nobis assidebant, fratres carissimi, cum cognovissemus quod Geminus Victor frater noster de sæculo excedens Geminium Faustinum presbyterum tutorem testamento suo nominaverit, cum jampridem in concilio episcoporum statutum sit ne quis de clericis et Dei ministris tutorem vel curatorem testamento suo constituat, quando singuli divino sacerdotio honorati et in clerico ministerio constituti non nisi altari et sacrificiis deservire et precibus atque orationibus vacare debeant. Scriptum est enim : « Nemo militans Deo obligat se molestiis sæcularibus, ut possit placere ei cui se probavit. » Quod cum de omnibus dictum sit, quanto magis molestiis et laqueis sæcularibus obligari non debent qui divinis rebus et spiritalibus occupati, ab Ecclesia recedere et ad terrenos et sæculares actus vacare non possunt. Cujus ordinationis et religionis formam Levitæ prius in lege tenuerunt, ut cum terram dividerent et possessiones partirentur undecim tribus, levitica tribus, quæ templo et altari et ministeriis divinis vacabat, nihil de illa divisionis portione perciperet, sed aliam terram colentibus, illa tantum Deum coleret, et ad victum atque alimentum suum ab undecim tribubus de fructibus qui nascebantur decimas perciperet. Quod totum fiebat de auctoritate et dispositione divina, ut qui operationibus divinis insistebant, in nulla re avocarentur, nec cogitare aut agere sæcularia cogèrentur. Quæ nunc ratio et forma in clero tenetur, ut

## LETTRE II

### AFFAIRE DE GÉMINIUS VICTOR

Cyprien aux prêtres, aux diacres et au peuple de Furnes, salut (1) :

Nous venons d'apprendre que notre frère Géminius Victor, en quittant cette vie, avait nommé par testament le prêtre Géminius Faustinus tuteur de ses enfants. Cette nouvelle m'a vivement surpris, ainsi que les évêques et les prêtres réunis avec moi. En effet, dans un concile précédent, il a été statué que personne ne devait confier à un clerc ou à un ministre du Seigneur la charge de tuteur ou de curateur. C'est assez pour ceux qui reçoivent les honneurs de la cléricature et du sacerdoce de s'occuper de l'autel, du sacrifice, de l'oraison et de la prière. Il est écrit : *Celui qui combat pour Dieu ne s'embarrasse pas des soucis du siècle; il ne cherche qu'à plaire à son maître.* Si cela est vrai pour tous les chrétiens, combien plus les ministres de l'Église doivent éviter les embarras du siècle et le soin des affaires temporelles ! Telle était autrefois la condition des lévites. Onze tribus se partagèrent la terre promise : celle de Lévi, chargée du temple, des autels, des sacrifices, ne fut pour rien dans le partage. Pendant que les autres cultivaient la terre, elle ne s'occupait que de Dieu, et la dime qu'elle prélevait sur les autres tribus suffisait à sa nourriture. Dieu avait ainsi réglé les choses, afin que ses ministres ne fussent jamais détournés de leurs fonctions par les pensées et les affaires du monde. Nous avons conservé cette règle. Pour mettre les

(1) Ep. 66. Édit., de Pamélius.



qui in Ecclesia Domini ordinatione clerica promoventur, in nullo ab administratione divina avocentur, nec molestiis et negotiis sæcularibus alligentur, sed in honore sportulantium fratrum, tanquam decimas ex fructibus accipientes, ab altari et sacrificiis non recedant, sed die ac nocte cœlestibus rebus et spiritalibus serviant. Quod episcopi antecessores nostri religiose considerantes et salubriter providentes censuerunt ne quis frater excedens ad tutelam vel curam clericum nominaret, ac si quis hoc fecisset, non offerretur pro eo, nec sacrificium pro dormitione ejus celebraretur. Neque enim apud altare Dei meretur nominari in sacerdotum prece qui ab altari sacerdotes et ministros voluit avocare. Et ideo Victor, cum contra formam nuper in concilio a sacerdotibus datam Geminium Faustinum presbyterum ausus sit tutorem constituere, non est quod pro dormitione ejus apud vos fiat oblatio, aut deprecatio aliqua nomine ejus in ecclesia frequentetur, ut sacerdotum decretum religiose et necessarie factum servetur a nobis, simul et cæteris fratribus detur exemplum ne quis sacerdotes et ministros Dei altari ejus et ecclesiæ vacantes ad sæculares molestias devocet. Observari enim de cætero poterit ne ultra hoc fiat circa personam clericorum, si quod nunc factum est fuerit vindicatum. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere.

---

### EPISTOLA III

CYPRIANUS, Cæcilius, Victor, Sedatus, Tertullus, cum presbyteris qui præsentibus aderant, Pomponio fratri salutem.

Legimus litteras tuas, frater carissime, quas per Paconium fratrem nostrum misisti, postulans et desiderans ut tibi rescriberemus quid nobis de iis virginibus videatur quæ cum semel

clercs à l'abri des nécessités de la vie, on leur donne part aux distributions journalières : c'est là comme une dîme qui les attache à l'autel et leur permet de s'occuper jour et nuit des choses spirituelles. Aussi nos prédécesseurs dans l'épiscopat ont prescrit sagement aux fidèles, sur le point de quitter cette vie, de ne confier à aucun clerc le soin ou la tutelle de leurs enfants. Ils ont décrété, en outre, que, si quelqu'un se rendait coupable de cette faute, il n'y aurait pas d'offrande à son intention et qu'on ne célébrerait pas le sacrifice pour le repos de son âme. En effet, il n'est pas convenable de prononcer à l'autel de Dieu et dans la liturgie sacrée le nom d'un homme qui a voulu détourner de l'autel les prêtres et les ministres du Seigneur. C'est pourquoi Victor, ayant établi tuteur de ses enfants le prêtre Géminius Faustinus, au mépris de la défense promulguée par un récent concile, vous ne devez faire, dans l'Église, ni offrandes ni prières en son nom. Par là, nous maintenons dans toute sa vigueur un décret nécessaire à la discipline et, en même temps, nous donnons à nos frères un exemple qui les empêchera de détourner de l'autel les prêtres et les ministres du Seigneur, pour les occuper de soins matériels. Ce châtiment salutaire aura pour effet de prévenir les prévarications de ce genre. Je désire, mes frères bien-aimés, que vous vous portiez toujours bien.

---

### LETTRE III

#### LES VIERGES CHRÉTIENNES

Cyprien à Pomponius, son frère, salut (1) :

Nous avons lu la lettre que vous nous avez envoyée par notre frère Paconius. Vous nous demandez notre avis au sujet de ces vierges qui, après avoir fait profession de chasteté, ont commis

(1) Epit. 62. Ed. de Pam.

statum suum continenter et firmiter tenere decreverint, detectæ sint postea in eodem lecto pariter mansisse cum masculis, ex quibus unum diaconum esse dicis, plane easdem quæ se cum viris dormisse confessæ sint asseverare se integras esse. Circa quam rem, quoniam consilium nostrum desiderasti, scias nos ab evangelicis et apostolicis traditionibus non recedere quominus fratribus et sororibus nostris constanter et fortiter consulatur, et per omnes utilitatis et salutis vias ecclesiastica disciplina servetur, cum Dominus loquatur et dicat, « Et « dabo vobis pastores secundum cor meum, et pascent vos pascentes cum disciplina, » et iterum scriptum sit : « Disciplinam « qui abjicit infelix est, » et in psalmis quoque Spiritus Sanctus admoneat et instruat dicens : « Continete disciplinam, ne forte « irascatur Dominus, et pereatis a via recta, cum exarserit cito « ira ejus super vos. »

Primo igitur in loco, frater carissime, et præpositis et plebi nihil aliud elaborandum est quam ut qui Deum timemus, cum omni observatione disciplinæ divina præcepta teneamus, nec patiamur errare fratres nostros et pro arbitrio et fructu suo vivere, sed ad vitam singulis fideliter consulere, nec pati virgines cum masculis habitare, non dico simul dormire, sed nec simul vivere, quando et sexus infirmus et ætas adhuc lubrica per omnia frænari a nobis et regi debeat, ne diabolo insidianti et sævire cupienti ad nocendum detur occasio, quando et apostolus dicat : « Nolite locum dare diabolo. » Liberanda est vigilanter de periculosis locis navis, ne inter scopulos et saxa frangatur. Exuenda est velociter de incendio sarcina prius quam flammis supervenientibus concremetur. Nemo diu tutus est periculo proximus, nec evadere diabolus servus Dei poterit qui se diaboli laqueis implicavit.

ensuite des imprudences avec des jeunes gens. Un de ces derniers, dites-vous, est diacre; quant aux jeunes filles, elles assurent qu'elles n'ont pas perdu leur virginité. Puisque vous vous adressez à nous, nous ferons en sorte de ne pas nous écarter des traditions apostoliques et de sauvegarder les intérêts de nos frères et de nos sœurs, tout en maintenant ceux de la discipline.

Le Seigneur nous dit : *Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur; ils vous dirigeront d'après la discipline* (1). Il est encore écrit : *Celui qui rejette la discipline est malheureux* (2). Dans les Psaumes, l'Esprit-Saint nous parle en ces termes : *Soyez fidèle à la discipline, de peur que le Seigneur ne s'irrite contre vous et, qu'au jour de sa colère, vous ne vous écartiez de la droite voie* (3).

D'abord, mon très-cher frère, nous qui craignons le Seigneur, nous devons observer scrupuleusement ses préceptes. Ne souffrons donc pas que nos frères s'égarent, en suivant leurs caprices; mais sachons prendre leurs véritables intérêts. En conséquence, nous devons nous opposer à ce que les vierges vivent avec les hommes. Nous défendons cette cohabitation, parce que c'est un devoir pour nous de veiller sur la faiblesse des sens et sur l'inexpérience de l'âge. Quand le malin esprit nous entoure de ses embûches et cherche sans cesse à nous perdre, écoutons la parole de l'apôtre : *Ne donnez pas lieu aux tentations du démon* (4). Éloignez de suite le navire des écueils, si vous voulez éviter le naufrage. Arrachez à l'incendie les matières inflammables, si vous ne voulez pas qu'elles soient consumées. On n'est pas longtemps en sûreté quand le danger est proche. Comment le serviteur de Dieu échappera-t-il aux ruses du démon, s'il court se jeter lui-même dans ses filets?

(1) Jérém., III.

(2) Sag., III.

(3) Ps., 2.

(4) Eph., 4.

Intercedendum est cito talibus ut separentur dum adhuc separari innocentes possunt, quia dividi postmodum nostra intercessione non poterunt postea quam conscientia gravissima cohæserunt. Denique quam graves multorum ruinas hinc fieri videmus, et per hujusmodi illicitas et periculosas conjunctiones corrumpi plurimas virgines cum summo animi nostri dolore conspicimus. Quod si ex fide se Christo dicaverunt, pudicæ et castæ sine ulla fabula perseverent, et ita fortes et stabiles præmium virginitatis exspectent. Si autem perseverare nolunt, vel non possunt, melius est ut nubant quam in ignem delictis suis cadant. Certe nullum fratribus aut sororibus scandalum faciant, cum scriptum sit : « Si cibus scandalizat fratrem, non manducabo carnem in sæculum, ne fratrem scandalizem. »

Nec aliqua putet se posse hac excusatione defendi quod et inspicere et probari possit an virgo sit, cum et manus obstetricum et oculi sæpe fallantur, et si incorrupta inventa fuerit virgo ea parte sui qua mulier potest esse, potuerit tamen ex alia corporis parte peccasse quæ corrumpi potest et tamen inspicere non potest. Certe ipse concubitus, ipse complexus, ipsa confabulatio et inosculatio, et conjacentium duorum turpis et fœda dormitio quantum dedecoris et criminis confitetur? Si superveniens maritus sponsam suam jacentem cum altero videat, nonne indignatur et fremit et per zeli dolorem fortassis et gladium in manum sumit? Quid Christus et Dominus et iudex noster, cum virginem suam sibi dicatam et sanctitati suæ destinatam jacere cum altero cernit, quam indignatur et irascitur, et quas pœnas incestis ejusmodi conjunctionibus comminatur, cujus ut gladium spiritalem et venturum iudicii diem unusquisque fratrum possit evadere omni consilio providere et elaborare debemus!

Et cum omnes omnino disciplinam tenere oporteat, multo magis præpositos et diaconos curare hoc fac est, qui exemplum et documentum cæteris de conversatione et moribus suis præbeant. Quomodo enim possunt integritati et continentiæ præesse, si ex ipsis incipiant corruptelæ et vitiorum magisteria

Il faut donc opérer de suite une séparation, afin de sauvegarder l'innocence de ceux qui n'ont pas encore failli : plus tard, ce serait inutile. Quelle douleur pour nous de voir tant de jeunes filles perdre leur innocence et leur virginité dans ces périlleuses occasions ! Si elles se sont consacrées sincèrement au Christ, qu'elles persévèrent dans la chasteté, qu'elles ne souffrent aucune tache, et qu'elles attendent avec fermeté et constance la couronne réservée à la virginité. Si elles ne veulent ou ne peuvent pas persévérer, il vaut mieux qu'elles se marient que de périr victimes de leurs folles ardeurs. Leur premier devoir est de ne pas scandaliser leurs frères ou leurs sœurs, car il est écrit : *Si la viande que je mange scandalise mon frère, je n'en mangerai jamais plus, pour lui éviter ce scandale* (1).

Que ces jeunes filles ne viennent pas me dire qu'elles ont conservé leur virginité : il est trop difficile d'en fournir la preuve. Quand même cette preuve existerait, qu'elles sachent bien que la virginité ne consiste pas seulement dans l'intégrité du corps. Est-ce que toutes ces libertés qu'on leur reproche ne portent pas à la vertu une mortelle atteinte ? Si un mari se voit trahi par son épouse, il s'irrite et souvent il s'arme d'un glaive pour satisfaire son ressentiment. Et le Christ, notre Seigneur et notre juge, ne s'indignerait pas en voyant les vierges qui lui sont consacrées violer leur vœux ! et il ne leur réserverait pas les plus terribles châtiments !

Cherchons donc à les éviter. Tous, nous sommes obligés à maintenir dans leur intégrité les règles de la discipline ; mais surtout les diacres qui doivent l'exemple à leurs subordonnés. Or, comment pourront-ils veiller sur la vertu des autres, s'ils sont eux-mêmes vicieux ? Vous avez donc agi sagement, mon très-cher frère, en éloignant de la communion les diacres dont la vie a été si répréhensible. Veillez sur leur conduite ; veillez aussi sur la conduite des vierges. S'ils se repentent,

(1) I Corint., VIII.

procedere? Et idcirco consulte et cum vigore fecisti, frater carissime, abstinendo diaconum qui cum virgine sœpe mansit, sed et cæteros qui cum virginibus dormire consueverant. Quod si pœnitentiam hujus illiciti concubitus sui egerint et a se invicem recesserint, inspiciantur interim virgines ab obstetricibus diligenter, et si virgines inventæ fuerint, accepta communicatione ad ecclesiam admittantur, hac tamem interminatione, ut si ad eosdem masculos postmodum reversæ fuerint, aut si cum eisdem in una domo et sub eodem tecto simul habitaverint, graviore censura ejciantur, nec in ecclesiam postmodum tales facile recipiantur. Si autem de eis aliqua corrupta fuerit deprehensa, agat pœnitentiam plenam, quia quæ hoc crimen admisit non mariti, sed Christi adultera est, et ideo æstimato justo tempore postea, exomologesi facta, ad ecclesiam redeat. Quod si obstinate perseverant, nec se ab invicem separant, sciant se cum hac sua impudica obstinatione nunquam a nobis admitti in ecclesiam posse; ne exemplum cæteris ad ruinam delictis suis facere incipiant.

Nec putent sibi vitæ aut salutis constare rationem si episcopis et sacerdotibus obtemperare noluerint, cum in Deuteronomio Dominus Deus dicat: « Et homo quicumque fecerit in « superbia, ut non exaudiat sacerdotem aut judicem quicumque « fuerit in diebus illis, morietur homo ille, et omnis populus « cum audierit timebit, et non agent impie etiam nunc. » Interfici Deus jussit sacerdotibus suis non obtemperantes et iudicibus a se ad tempus constitutis non obaudientes. Et tunc quidem gladio occidebantur, quando adhuc et circumcisio carnalis manebat. Nunc autem, quia circumcisio spiritualis esse apud fideles servos Dei cœpit, spiritali gladio superbi et contumaces necantur, dum de Ecclesia ejciantur. Neque enim vivere foris possunt, cum domus Dei una sit, et nemini salus esse nisi in Ecclesia possit. Indisciplinatos autem perire, dum non audiunt nec obtemperant salubribus præceptis, testatur Scriptura divina quæ dicit: « Non diligit indisciplinatus castigantem se. Qui autem « tem oderunt correctiones, consumentur turpiter. »

admettez-les à la communion ; mais s'ils reviennent à leurs désordres, chassez-les de l'Église et maintenez rigoureusement cette censure. Si, parmi les vierges, il se trouve des coupables, qu'elles fassent pénitence : leur faute est bien grave, car ce n'est pas à un homme mais au Christ qu'elles ont manqué de fidélité. Quand vous jugerez l'expiation suffisante, elles feront la confession et vous leur ouvrirez de nouveau les portes de l'Église. Si elles persévèrent dans leurs égarements et ne veulent pas se séparer de leurs complices, qu'elles sachent que l'entrée de l'Église leur est à tout jamais interdite, afin que les fidèles soient à l'abri de leur contagion.

Qu'elles se gardent bien de croire, qu'en résistant aux évêques et aux prêtres, elles suivent la voie du salut. Le Seigneur dit, dans le Deutéronome : *L'homme, qui dans son orgueil résistera au prêtre et au juge, sera puni de mort ; et le peuple, en apprenant ce châtiment, craindra, et il évitera de tomber dans un crime semblable* (1). Tel est l'ordre du Seigneur : ceux qui refusent obéissance aux prêtres et aux juges qu'il a établis doivent périr. Sous l'ancienne loi, quand la circoncision de la chair subsistait encore, ils périssaient par le glaive ; maintenant, sous le règne de la circoncision spirituelle, les prévaricateurs, qui persévèrent dans leur crime, sont frappés du glaive spirituel et exclus de l'Église. Ils ne peuvent vivre au dehors, car la maison de Dieu est une, et il n'y a de salut que dans l'Église. *Ceux qui repoussent le châtiment*, dit la sainte Écriture, *périront avec ignominie* (2).

Veillez donc, mon très-cher frère, sur ces malheureux, afin d'empêcher leur ruine ; aidez-les de vos conseils salutaires et ramenez-les dans la droite voie. Le chemin du salut est étroit et difficile ; mais quel bonheur d'arriver à la gloire ! Donc, que ceux qui ont fait profession de virginité ne

(1) Deut., 17.

(2) Prov., 4.



Ergo ne indisciplinati consumantur et pereant da operam, frater carissime, ut quantum potes consiliis salutaribus fraternitatem regas et singulis ad salutem suam consulas. Arcta et angusta est via per quam ingredimur ad vitam, sed summus et magnus est fructus cum pervenimus ad gloriam. Qui se semel castraverunt propter regnum cœlorum, Deo per omnia placeant, nec sacerdotes Dei aut Ecclesiam Domini scandalo suæ pravitatis offendant. Et si ad præsens a nobis quidam ex fratribus nostris contristari videntur, nos tamen in salubri persuasione maneamus, scientes et apostolum dixisse : « Ergo ego inimicus factus vobis sum verum dicens vobis? »

Quod si obtemperaverint nobis, lucrati sumus fratres, et eos ad salutem pariter et dignitatem nostro sermone formavimus. Si autem quidam de perversis obtemperare noluerint, sequamur eundem apostolum dicentem : « Si hominibus placerem, » Christi servus non essem. » Si quibusdam suadere non possumus ut eos Christo placere faciamus, nos certe, quod nostrum est, Christo Domino et Deo nostro, præcepta ejus servando, placeamus. Opto te, frater carissime ac desideratissime, in Domino bene valere.



## EPISTOLA IV

CYPRIANUS Euchratio fratri salutem.

Pro dilectione mutua et verecundia tua consulendum me existimasti, frater carissime, quid mihi videatur de histrione quodam, qui apud vos constitutus in ejusdem adhuc artis suæ dedecore perseverat, et magister et doctor non erudiendorum sed perdendorum puerorum, id quod male didicit cæteris quoque insinuat, an talis debeat communicare nobiscum.

Quod puto ego nec majestati divinæ nec evangelicæ disciplinæ congruere, ut pudor et honor Ecclesiæ tam turpi et in-

cherchent qu'à plaire à Dieu ; qu'ils ne scandalisent pas leurs frères, en méprisant et les prêtres et l'Église de Dieu. Sans doute, notre sévérité sera pour eux un sujet de tristesse ; mais nous demeurons fermes, car l'apôtre a dit : *Suis-je donc votre ennemi, parce que je vous dis la vérité* (1) ?

S'ils nous obéissent, nous aurons gagné l'âme de nos frères en les affermissant dans la voie du salut. Si quelques-uns d'entre eux résistent, suivons toujours le conseil de l'apôtre : *En cherchant à plaire aux hommes, je cesserais d'être le serviteur de Dieu* (2). Nous pouvons échouer dans notre entreprise ; mais nous devons toujours faire en sorte de plaire au Christ, notre Dieu, en observant ses préceptes. Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.



## LETTRE IV

### UN COMÉDIEN

Cyprien à Euchratius, son frère, salut (3) :

Vous avez jugé à propos, mon très-cher frère, de me consulter au sujet d'un comédien établi parmi vous. Il paraît qu'il persévère dans le honteux exercice de son art, en instruisant ou plutôt en corrompant la jeunesse, et qu'il transmet à d'autres la science qu'il a apprise pour son malheur. Vous désirez savoir si on peut l'admettre à la communion.

Je crois que la majesté divine et la discipline évangélique s'opposent à ce qu'un pécheur aussi scandaleux soit reçu dans

(1) Galat., 4.

(2) Gal., 1.

(3) Epit., 61. Ed. de Pam.

fami contagione foedetur. Nam cum in lege prohibeantur viri induere muliebrem vestem, et maledicti ejusmodi judicentur, quanto majoris est criminis, non tantum muliebra indumenta accipere, sed et gestus quoque turpes et molles et muliebres magisterio impudicæ artis exprimere? Nec excuset se quisquam si a theatro ipse cessaverit, cum tamen hoc cæteros doceat. Non potest enim videri cessasse qui vicarios substituit et qui pro se uno plures succedaneos suggerit contra institutionem Dei, erudiens et docens quemadmodum masculus frangatur in feminam et sexus arte mutetur et diabolo divinum plasma maculanti per corrupti atque enervati corporis delicta placeatur.

Quod si penuriam talis et necessitatem paupertatis obtendit, potest inter cæteros qui alimentis ecclesiæ sustentur hujus quoque necessitas adjuvari, si tamen contentus sit frugalioribus sed innocentibus cibis. Nec putet salario se esse redimendum ut a peccatis cesset, quando hoc non nobis sed sibi præstet. Cæterum quantum velit inde quærat, qualis quæstus est qui de convivio Abraham et Isaac et Jacob homines rapit et male ac perniciose in sæculo saginatos ad æternæ famis ac sitis supplicia deducit. Et ideo, quantum potes, ab hac eum pravitate et dedecore ad viam innocentiae atque ad spem vitæ æternæ revoca, ut sit contentus ecclesiæ sumptibus, parcioribus quidem, sed salutaribus. Quod si illic ecclesia non sufficit ut laborantibus præstet alimenta, poterit se ad nos transferre, et hic quod sibi ad victum atque ad vestitum necessarium fuerit accipere, nec alios extra Ecclesiam mortalia docere, sed ipse salutaria in Ecclesia discere. Opto te, frater carissime, semper bene valere.

---

l'Église. La loi ancienne défend aux hommes de porter des habits de femme et frappe de malédiction ceux qui se rendent coupables de ce désordre (1) : que sera-ce donc d'exercer un art où les hommes imitent les femmes, non-seulement en prenant leurs vêtements, mais en reproduisant leurs gestes et leurs attitudes lascives? Qu'il ne dise pas qu'il a renoncé au théâtre, puisqu'il s'occupe à former des acteurs. Comment l'aurait-il quitté, alors qu'il s'y fait remplacer par d'autres à qui il communique sa honteuse science? N'est-ce pas lui qui leur apprend à dissimuler leur sexe? à prendre des poses efféminées? à servir d'instrument au démon, qui ne cherche qu'à humilier et qu'à souiller notre nature?

S'il donne pour excuse sa pauvreté, on peut l'inscrire au nombre des indigents soutenus par l'Église, pourvu qu'il veuille se contenter d'une nourriture innocente et frugale. Qu'il ne s'imagine pas que nous voulons obtenir à prix d'argent qu'il abandonne sa vie criminelle; ici, tout le gain est pour lui et non pour nous. Du reste, il peut demander ce qu'il voudra : quelle est la valeur d'un homme qui arrache les élus au festin d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et qui, après les avoir entraînés dans les vices du siècle, les plonge dans les supplices éternels? Retirez-le donc de cette vie honteuse et ramenez-le dans la voie de l'innocence et du salut. Qu'il se contente des ressources de l'Église; elles sont peu abondantes, mais elles sont salutaires. Si toutefois elles ne peuvent suffire, qu'il vienne auprès de nous; il y trouvera et la nourriture et les vêtements. Alors, au lieu d'enseigner, en dehors de l'Église, l'art de perdre les âmes, il apprendra, dans le sein de l'Église, celui de les sauver. Je désire, mon très-cher fils, que vous vous portiez toujours bien.

(1) Deut., 22.

## EPISTOLA V

CYPRIANUS Rogatiano fratri salutem.

Graviter et dolenter commoti sumus ego et collegæ mei qui præsentés aderant, fratrer carissime, lectis litteris tuis, quibus de diacono tuo conquestus es quod immemor sacerdotalis loci tui et officii ac ministerii sui oblitus, contumeliis et injuriis suis te exacerbaverit. Et tu quidem honorifice circa nos et pro solita tua humilitate fecisti, ut malles de eo nobis conqueri, cum pro episcopatus vigore et cathedræ auctoritate haberes potestatem qua posses de illo statim vindicari, certus quod collegæ tui omnes gratum haberemus quodcumque circa diaconum tuum contumeliosum sacerdotali potestate fecisses, habens circa hujusmodi homines præcepta divina, cum Dominus Deus in Deuteronomio dicat : « Et homo quicumque fecerit in superbia « ut non exaudiat sacerdotem aut judicem quicumque fuerit in « diebus illis, morietur homo ille, et omnis populus cum audierit timebit, et non agent impie etiam nunc. » Et ut sciamus hanc Dei vocem cum vera et summa majestate ejus processisse ad honorandos ac vindicandos sacerdotes suos, cum adversus Aaron sacerdotem tres de ministris, Chore et Dathan et Abiron ausi sunt superbire et cervicem suam extollere et sacerdoti præposito se adæquare, hiatu terræ absorpti ac devorati pœnas statim sacrilegæ andaciæ persolverunt. Nec soli illi, sed et cæteri ducenti quinquaginta qui eis comites ad audaciam fuerunt, prorumpente a Domino igne, consumpti sunt, ut probaretur sacerdotes Dei ab eo qui sacerdotes facit vindicari.

In libro quoque Regrum, cum Samuel sacerdos a Judæorum populo ob senectutem, sicut tu modo, contemneretur, exclamavit iratus Dominus et dixit : « Non te spreverunt, sed me

## LETTRE V

### UN DIACRE REBELLE

Cyprien à Rogatien, son frère, salut (1) :

Votre lettre m'a douloureusement ému, ainsi que mes collègues qui étaient avec moi et qui en ont entendu la lecture. Vous vous plaignez d'un de vos diacres qui, oubliant votre caractère, votre position et votre dignité, s'est permis de vous adresser des injures et des outrages. Vous auriez pu le punir : le caractère épiscopal dont vous êtes revêtu vous en donne le droit, et nous, vos collègues, nous aurions approuvé votre conduite; mais par humilité et par déférence, vous préférez nous adresser vos plaintes.

D'abord rappelons-nous le texte de l'Écriture, condamnant à mort celui qui refuse d'écouter le prêtre ou le juge (2). Pour montrer que sa parole n'est pas vaine, Dieu engloutit dans le sein de la terre Coré, Dathan et Abiron qui s'étaient révoltés contre Aaron, le grand-prêtre. Ils ne moururent pas seuls; mais deux cent cinquante israélites, qui avaient partagé leur révolte, furent consumés par le feu (3). Dieu montrait par là que, s'il choisit ses prêtres, il sait au besoin les venger.

Au Livre des Rois, Samuël est méprisé par les Juifs à cause de sa vieillesse, comme vous l'êtes maintenant. « Ce n'est pas vous qu'ils ont méprisé, lui dit le Seigneur, c'est moi qu'ils méprisent. » Le châtimement ne se fit pas attendre. Il leur

(1) Epit., 65. Ed. de Pam.

(2) Deut., 17.

(3) Nom., 16.

« spreverunt. » Et ut hoc ulcisceretur excitavit eis Saul regem, qui eos injuriis gravibus affligeret, et per omnes contumelias et pœnas superbum populum calcaret et premeret, ut contemptus sacerdos de superbo populo ultione divina vindicaretur.

Sed et Salomon in Spiritu Sancto constitutus testatur et docet quæ sit sacerdotalis auctoritas et potestas, dicens : « Ex tota anima tua time Deum, et sacerdotes ejus sanctifica. » Et iterum : « Honora Deum ex tota anima tua, et honorifica sacerdotes ejus. » Quorum præceptorum memor beatus apostolus Paulus, secundum quod in Actibus apostolorum legimus, cum ei diceretur, « Sic insilis in sacerdotem Dei maledicendo, respondit et dixit : Nesciebam, fratres, quia pontifex est. Scriptum est enim : Principem populi tui non maledices. » Dominus etiam noster ipse Jesus Christus, rex et iudex et Deus noster usque ad Passionis diem servavit honorem pontificibus et sacerdotibus, quamvis illi nec timorem Dei nec agnitionem Christi servassent. Nam cum leprosum emundasset, dixit illi : « Vade, et monstra te sacerdoti, et offer donum. » Humilitate ea qua nos quoque esse humiles docuit sacerdotem adhuc appellabat quem sciebat esse sacrilegum. Item sub ictu passionis cum alapam accepisset et ei diceretur, « Sic respondes pontifici, » nihil ille contumeliose locutus est in personam pontificis, sed magis innocentiam suam tuitus est dicens : « Si male locutus sum, exprobra de malo. Si autem bene, quid me cædis ? » Quæ omnia ab eo ideo facta sunt humiliter atque patienter, ut nos humilitatis ac patientiæ haberemus exemplum. Docuit enim sacerdotes veros legitime et plene honorari, dum circa falsos sacerdotes ipse talis exstitit.

Meminisse autem diaconi debent quoniam apostolos, id est episcopos et præpositos, Dominus elegit, diaconos autem post ascensum Domini in cœlos apostoli sibi constituerunt episcopatus sui Ecclesiæ ministros. Quod si nos aliquid audere contra Deum possumus, qui episcopos facit, possunt et contra nos audere diaconi a quibus fiunt. Et ideo oportet diaconum de quo

donna pour roi Saül qui, par sa tyrannie et ses vexations, vengea l'outrage fait au grand prêtre (1).

Salomon, inspiré par l'Esprit-Saint, nous dit : *Crains Dieu de toute ton âme et honore ses prêtres* (2). Saint Paul se rappelait ce précepte. Comme on lui disait : Est-ce ainsi que tu maudis le prêtre de Dieu ? Il répondit : *J'ignorais, mes frères, que ce fût le Pontife; car il est écrit : tu ne maudiras pas le prince de ton peuple* (3). Jésus-Christ lui-même, notre roi, notre juge, notre Dieu, ne s'écarta jamais de l'honneur dû aux prêtres et aux pontifes, quoi qu'ils n'eussent aucune crainte de Dieu et qu'ils s'obstinassent à le méconnaître. Après avoir guéri un lépreux, il lui dit : *Va te montrer au prêtre et offre lui le présent prescrit par la loi*. Pendant sa Passion, on lui dit : *est-ce ainsi que tu réponds au pontife ?* et on lui donne un soufflet. Jésus ne s'emporte pas en vaines injures ; il se contente de répondre : *Si j'ai mal parlé, prouvez-le ; si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous ?* Ces exemples d'humilité et de patience doivent nous servir d'instruction. Jésus s'est montré respectueux envers les prêtres de l'ancienne loi, à plus forte raison, devons-nous honorer ceux de la loi nouvelle.

Les diacres doivent se souvenir que les apôtres, c'est-à-dire les évêques, ont été choisis par Jésus-Christ, et que les diacres ont été institués par les apôtres, après l'Ascension du Seigneur, pour les aider dans leur ministère. Si nous, évêques, nous avons le droit de nous révolter contre Dieu qui nous a choisis, les diacres ont aussi le droit de se révolter contre nous qui les choisissons.

C'est pourquoi le diacre dont vous me parlez doit faire pénitence de sa faute ; il doit reconnaître dans son évêque le caractère sacré dont il est revêtu et implorer sa grâce en toute

(1) I Rois, 8.

(2) Ecclés., 7.

(3) Actes. 23.



scribis agere audaciæ suæ pœnitentiam et honorem sacerdotis agnoscere et episcopo præposito suo plena humilitate satisfacere. Hæc sunt enim initia hæreticorum et ortus atque conatus schismaticorum male cogitantium, ut sibi placeant, ut præpositum superbo tumore contemnant. Sic de Ecclesia receditur, sic altare prophanum foris collocatur, sic contra pacem Christi et ordinationem atque unitatem Dei rebellatur.

Quod si ultra te contumeliis suis exacerbaverit et provocaverit, fungeris circa eum potestate honoris tui, ut eum vel deponas vel abstineas. Nam si apostolus Paulus ad Timotheum scribens dixit : « Juventutem tuam nemo despiciat, » quanto magis tibi a collegis tuis dicendum est : « Senectutem tuam « nemo despiciat? » Et quoniam scripsisti quemdam cum eodem diacono tuo se miscuisse et superbiæ ejus atque audaciæ participem esse, hunc quoque et si qui alii tales exstiterint et contra sacerdotem Dei fecerint vel coercere poteris vel abstinere. Nisi, quod hortamur et monemus, ut peccasse se potius intelligant et satisfaciant et nos propositum nostrum tenere patiantur. Magis enim optamus et cupimus contumelias et injurias singulorum clementi patientia vincere quam sacerdotali licentia vindicare. Opto te, frater carissime, semper bene valere.

---

## EPISTOLA VI

CYPRIANUS præbyteris et diaconibus fratribus salutem.

Quamquam sciam, fratres carissimi, pro timore quem singuli debemus Deo, vos quoque illic assiduis orationibus et enixis precibus instanter incumbere, admoneo tamen et ipse religiosam sollicitudinem vestram ut ad placandum atque exo-

humilité. C'est ainsi que commencent les hérésies et les schismes : on s'aveugle sur son propre compte et on traite les supérieurs avec mépris. C'est ainsi qu'on s'éloigne de l'Église, qu'on dresse contre l'autel véritable un autel profane, qu'on trouble la paix du Christ et l'ordre qu'il a établi.

Si votre diacre se rend encore coupable de la même faute, usez des droits que vous donne votre dignité : déposez-le, ou privez-le de la communion. Saint Paul dit à Timothée : *Que personne ne méprise votre jeunesse*; à plus forte raison, devons-nous vous dire, nous, vos collègues : que personne ne méprise votre vieillesse. Vous ajoutez que votre diacre a eu un complice : qu'il n'y en ait qu'un ou qu'il y en ait plusieurs, punissez-les ou privez-les de la communion ; à moins que — et c'est là le conseil que nous leur donnons, — ils ne reconnaissent leur faute et ne s'empressent de la réparer. Pour nous, quoique fermes dans notre résolution, nous aimons bien mieux triompher par la patience des injures de nos subordonnés que d'employer notre pouvoir à les punir. Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.



## LETTRE VI

### EXHORTATION A LA PRIÈRE ET A LA PÉNITENCE

Cyprien aux prêtres et aux diacres, ses frères, salut (1) :

Je sais, mes très-chers frères, que vous êtes fidèles à offrir à Dieu vos prières et vos supplications ; je vous exhorte cependant à ne pas vous contenter de crier vers le Seigneur, mais à multiplier vos jeûnes, vos gémissements et vos larmes, pour

(1) Epit., 8. Ed. de Pam.

randum Dominum, non voce sola, sed et jejuniis et lacrymis et omni genere deprecationis ingemiscamus. Intelligendum est enim et confitendum pressuræ istius tam turbidam vastitatem. quæ gregem nostrum maxima ex parte populata est et adhuc usque populatur, secundum peccata nostra venisse, dum viam Domini non tenemus, nec data nobis ad salutem cœlestia mandata servamus. Fecit Dominus noster voluntatem patris, et nos non facimus Domini voluntatem, patrimonio et lucro studentes, superbiam sectantes, æmulationi et dissensionem vacantes, simplicitatis et fidei negligentes, sæculo verbis solis et non factis renuntiantes, unusquisque sibi placentes et omnibus displicentes. Vapulamur itaque ut meremur, cum scriptum sit : « Servus autem ille qui cognoscit voluntatem domini sui, et non paruerit, voluntati ejus, vapulabit multis. »

Quas autem plagas, quæ verbera non meremur, quando nec confessores, qui exemplo cæteris ad bonos mores esse debuerant, teneant disciplinam? Itaque dum quosdam insolenter extollit confessionis suæ tumida et inverecunda jactatio, tormenta venerunt, et tormenta sine fine tortoris, sine exitu damnationis, sine solatio mortis, tormenta quæ ad coronam non facile dimittant, sed tamdiu torqueant quamdiu dejiciant; nisi si aliquis divina dignatione subtractus iuter ipsa cruciamenta profecerit, adeptus gloriam non termino supplicii, sed velocitate moriendi.

Hæc patimur delicto et merito nostro, sicut præmonuit divina censura dicens : « Si dereliquerint legem meam et in « judiciis meis non ambulaverint, si justificationes meas pro-  
« phanaverint et præcepta mea non observaverint, visitabo in

désarmer sa justice. Reconnaissons d'abord, avouons hautement que cette tempête affreuse, qui a dispersé et disperse encore le troupeau du Christ, est arrivée à cause de nos péchés. Depuis longtemps, en effet, nous ne marchons plus dans la voie du Seigneur; nous n'observons plus les commandements qu'il nous a donnés pour nous conduire au salut. Jésus a accompli la volonté de son père, et nous, nous lui refusons obéissance. Uniquement occupés des biens et des profits de ce monde, nous prenons pour guide l'orgueil; nous participons à toutes les jalousies et à toutes les dissensions. La foi et la simplicité chrétienne s'exilent d'an milieu de nous. Nous faisons profession de renoncer au siècle, mais nos œuvres mentent à nos paroles. Peu nous importent les intérêts de nos frères, pourvu que nous trouvions notre plaisir ici-bas. C'est donc avec justice que nous sommes frappés; car il est écrit : *Le serviteur qui connaît la volonté de son maître et ne l'accomplit pas mérite un châtement sévère* (1).

Or, quel doit être notre châtement, alors que les confesseurs qui doivent donner aux autres l'exemple des bonnes mœurs oublient eux-mêmes les règles de la discipline? Certains d'entr'eux, pour avoir confessé timidement le nom de Jésus-Christ, s'abandonnent à un orgueil effréné. Aussi les tourments arrivent, tourments que le bourreau se plaît à prolonger; tourments où la victime n'a pas même la triste consolation de mourir; tourments qui conduisent difficilement à la couronne de vie et qui n'ont d'autre but que d'abattre les plus fermes courages. Si le martyr expire, ce n'est pas le supplice qui met un terme à sa souffrance, mais c'est la justice divine qui trompe la vigilance des bourreaux pour le couronner.

Ces maux sont le châtement de nos iniquités. Dieu a dit : *S'ils abandonnent ma loi, s'ils ne respectent plus mes jugements, s'ils foulent aux pieds mes préceptes, je punirai leurs*

(1) Luc. xii.

« virga facinora eorum et in flagellis delicta eorum. » Virgas igitur et flagella sentimus, qui Deo nec bonis factis placemus, nec pro peccatis satisfacimus. Rogemus de intimo corde et de tota mente misericordiam Dei, quia et ipse addidit dicens : « Misericordiam autem meam non dispergam ab eis. » Petamus, et accipiemus ; et si accipiendi mora et tarditas fuerit, quoniam graviter offendimus, pulsemus, quia et pulsanti aperietur, si modo pulsant ostium preces, gemitus et lacrymæ nostræ, quibus insistere et immorari oportet, etsi sit unanimitas oratio.

Nam quod magis suasit et compulit ut has ad vos litteras scriberem, scire debetis (sicut Dominus ostendere et revelare dignatus est) dictum esse in visione : *Petite, et impetrabitis*, tunc deinde præceptum plebi assistenti ut pro quibusdam personis designatis sibi peterent, in petendo autem fuisse dissonas voces et dispares voluntates, et vehementer hoc displicuisse illi qui dixerat : *Petite, et impetrabitis*, quod plebis inæqualitas discreparet, nec esset fratrum consensio una et simplex et juncta concordia, cum scriptum sit, « Deus qui inhabitare facit unanimes in domo, » et in Actis apostolorum legamus : « Turba autem eorum qui crediderant anima ac mente una agebant » et Dominus sua voce mandaverit dicens : « Hoc est mandatum meum, ut diligatis invicem. » Et iterum : « Dico autem vobis quoniam si duobus ex vobis convenerit in terra, de omni re quamcumque petieritis continget vobis a patre meo qui in cœlis est. » Quod si duo unanimes tantum possunt, quid si unanimitas apud omnes esset ? Quod si secundum pacem quam nobis Dominus dedit universis fratribus conveniret, jampridem de divina misericordia impetrassemus quod petimus,

*crimes avec la verge et j'enverrai les fléaux pour châtier leurs prévarications* (1). Si Dieu étend sur nous sa verge, s'il nous envoie ses fléaux, c'est que, loin de lui plaire par nos œuvres, nous ne cherchons pas même à désarmer sa justice. Implorons, du plus profond de notre cœur, la miséricorde de Dieu, car il a dit : *Ma miséricorde ne les abandonnera pas entièrement* (2). Demandons et nous recevrons. Si nos offenses retardent l'effet de nos prières, frappons ; car on ouvre à celui qui frappe, pourvu que les prières, les gémissements et les larmes frappent avec lui. Ayons donc recours à ces puissants auxiliaires, et dans nos supplications, n'ayons qu'une seule âme et une seule voix.

Vous connaissez sans doute le motif qui m'engage à vous écrire cette lettre. Le Seigneur, dans une vision, m'a fait entendre ces paroles : *Demandez et vous recevrez*. Il s'est adressé ensuite à l'assemblée des fidèles, en lui recommandant de prier pour certaines personnes qu'il lui désignait. La prière commença ; mais aucun accord n'existait ni dans les volontés ni dans la voix. Celui qui avait dit : *Demandez et vous recevrez*, éprouva un très-grand déplaisir à la vue de cette confusion si opposée au langage de l'Écriture. Que nous disent les Actes des apôtres ? Que la multitude des croyants ne formait qu'un cœur et qu'une âme. Que nous dit le Seigneur ? *Le commandement que je vous donne, c'est de vous aimer les uns les autres*. Aussi, il ajoute : *Si deux d'entre vous, sur la terre, s'unissent pour faire une demande à mon Père, ils seront exaucés*. Puisque deux personnes, priant en commun, sont si puissantes, quelle serait la puissance de tout un peuple uni par l'esprit de foi ? Que serait-ce encore si la paix que le Seigneur nous a donnée régnait dans tous les cœurs ? Depuis longtemps la miséricorde divine eût exaucé nos prières, et, pour nous, le

(1) Ps. 88.

(2) *Ib.*

nec tamdiu in hoc salutis et fidei nostræ periculo fluctuaremus. Immo vero nec venirent fratribus hæc mala, si in unum fraternitas fuisset animata.

Nam et illud ostensum est, quod sederet paterfamilias, sedente sibi ad dexteram juvene; qui juvenis anxius et cum quadam indignatione subtristis, maxillam manu tenens, mæsto vultu sedebat. Alius vero in sinistra parte consistens rete portabat, quod se mittere, ut circumstantem populum caperet, minabatur. Et cum miraretur quid hoc esset ille qui vidit, dictum est ei juvenem qui ad dexteram sic sederet contristari et dolere quod præcepta sua non observarentur, illum vero in sinistra exultare quod sibi daretur occasio ut a paterfamilias potestatem sumeret sæviendi. Hoc prius longe ostensum est quam tempestas vastitatis hujus oriretur. Et vidimus impletum quod fuerat ostensum, ut dum Domini præcepta contemnimus, dum datæ legis mandata salutaria non tenemus, facultatem nocendi inimicus acciperet, minus armatos et ad repugnandum minus cautos jactu retis operiret.

Oremus instanter et assiduis precibus ingemiscamus. Nam et hoc nobis non olim per visionem, fratres carissimi, exprobratum sciatis, quod dormitemus in precibus, nec vigilanter oremus. Et Deus utique, qui quem corripit diligit, quando corripit, ad hoc corripit ut emendet, ad hoc emendat ut servet. Excutiamus itaque et abruptamus somni vincula, et instanter ac vigilanter oremus, sicut Paulus apostolus præcipit dicens : « Instate orationi vigilantes in ea. »

Nam et apostoli orare diebus ac noctibus non destiterunt, et Dominus quoque ipse disciplinæ magister et exempli nostri via frequenter et vigilanter oravit, sicut in evangelio legimus : « Exiit in montem orare, et fuit pernoctans in oratione Dei. » Et utique quod orabat orabat ille pro nobis, cum peccator ipse non esset, sed aliena peccata portaret. Adeo autem pro nobis ille deprecabatur ut legamus alio loco : « Dixit autem Dominus ad Petrum : Ecce Satanæ postulavit ut vos vexaret

danger serait passé. Que dis-je? Le danger n'aurait pas même existé; car la charité chrétienne eût écarté tous les maux qui nous frappent.

Dieu a honoré ses fidèles d'une autre vision. Un père de famille était assis sur un siège. A ses côtés était un jeune homme qui paraissait plongé dans la tristesse. Il appuyait sa joue sur sa main, et son visage trahissait une certaine indignation. A gauche du père de famille, était un autre jeune homme, tenant dans sa main un filet. Il l'agitait d'une manière terrible, comme pour saisir la foule placée autour de lui. Celui qui fut témoin de la vision voulut en connaître le sens, et il lui fut répondu que le jeune homme placé à la droite du père de famille était triste en voyant que ses préceptes n'étaient pas observés; que celui de gauche, au contraire, tressaillait d'allégresse parce qu'il allait obtenir du père de famille l'autorisation d'exercer ses fureurs. Cette vision a eu lieu bien avant la persécution. Nous assistons à son accomplissement. Nous voyons maintenant, juste punition de nos vices et de nos désobéissances, l'ennemi du salut s'armer contre nous et profiter de notre lâcheté et de notre imprévoyance pour nous prendre dans ses filets.

Prions donc sans relâche, gémissons constamment. Je viens de vous le dire, mes chers frères, Dieu nous reproche de manquer de vigilance dans nos prières. Si Dieu nous frappe c'est pour nous corriger de ce défaut; car il ne châtie que pour sauver. Sortons de notre sommeil et mettons en pratique le précepte de saint Paul : *Soyez vigilants et persévérez dans la prière* (1).

Les apôtres priaient jour et nuit, *Jésus lui-même se retirait dans la solitude des montagnes et passait la nuit en prière*. Et pourtant il n'en avait pas besoin; car c'était nos péchés et non les siens qu'il portait sur ses épaules. Aussi il disait à Pierre : *Satan vous a demandés pour vous broyer comme le froment* ;

(1) Colloss., iv.



quomodo triticum. Ego autem rogavi pro te ne deficiat fides tua. » Quod si pro nobis ac pro delictis nostris ille et laborabat et vigilabat et precabatur, quanto nos magis insistere precibus et orare, et primo ipsum Dominum rogare, tum deinde per ipsum Deo patri satisfacere debemus? Habemus advocatum et deprecatorem pro peccatis nostris Jesum Christum Dominum et Deum nostrum, si modo nos in præteritum peccasse pœniteat, et confitentes atque intelligentes delicta nostra, quibus nunc Dominum offendimus, vel de cætero nos ambulare in viis ejus et præcepta ejus metuere spondeamus.

Pater nos corrigit et tuetur, stantes tamen in fide et pressuris atque angustiis, scilicet Christo ejus firmiter adhærentes, sicut scriptum est: « Quis nos separabit a dilectione Christi, « pressura, an angustia, an persecutio, an fames. an nuditas, « an periculum, an gladius? » Nihil horum potest separare credentes, nihil potest avellere corpori ejus et sanguini cohærentes. Persecutio ista examinatio est atque exploratio pectoris nostri. Executi nos Deus voluit et probari, sicut suos semper probavit; nec tamen in probationibus ejus aliquando auxilium credentibus defuit. Denique ad minimum famulum suum et in delictis licet plurimis constitutum et dignatione ejus indignum, tamen ille pro sua circa nos bonitate mandare dignatus est. Dic illi, inquit, securus sit, quia pax ventura est; sed quod interim morula est, supersunt adhuc aliqui qui probentur. Sed et de victu parco et sobrio potu divinis dignationibus admonemur; scilicet ne vigore cœlesti sublime jam pectus illecebra sæcularis enervet, vel ne largioribus epulis mens gravata minus ad preces orationis evigilet.

Dissimulare hæc singula et apud conscientiam meam solus occultare non debui, quibus unusquisque nostrum et instrui et regi possit. Nec ipsi denique apud vos hanc epistolam teneatis occultam, sed legendam fratribus suggeratis. Intercipere enim quibus nos Dominus admonere et instruere dignatur ejus est qui admoneri et instrui fratrem suum nolit. Probari nos a Domino nostro sciant, nec unquam a fide qua in eum semel

*mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas* (1). Donc, nous devons nous-mêmes prier le Seigneur et, à l'aide de ses mérites, satisfaire à la justice du Père. Jésus sera notre avocat, si nous nous repentons de nos fautes, si nous les confessons et si nous sommes résolus à marcher dans la voie qu'il nous a tracée.

Le Père nous frappe ; mais il ne cesse de nous protéger, tant que nous demeurons attachés au Christ et que nous disons avec l'apôtre : *Qui nous séparera de la charité de Jésus-Christ ? La persécution, la souffrance, la faim, la nudité, le péril, le glaive ?* (2) Non, rien ne peut ébranler les croyants ; rien ne peut les éloigner du corps et du sang du Christ.

Cette persécution est une épreuve : Dieu veut juger nos âmes. C'est ainsi qu'il a toujours agi avec les siens ; mais sa grâce ne leur a jamais fait défaut. Pour comble de miséricorde, il a daigné s'adresser au plus humble et au plus coupable de ses serviteurs : « Soyez tranquille, a-t-il dit, car la paix viendra ; mais elle se fera un peu attendre et quelques-uns d'entre vous seront encore éprouvés. »

Le Seigneur nous recommande encore la modération et la sobriété dans la nourriture, de peur que notre cœur et notre esprit, séduits par les biens périssables et appesantis par des mets trop abondants, ne puissent s'appliquer à la prière avec la même vigilance.

Je n'ai pu garder pour moi des avis qui peuvent être si utiles à chacun d'entre vous. Ne cachez pas cette lettre ; au contraire, faites la lire par tous nos frères. Empêcher les avis du ciel d'arriver à leur destination véritable serait la conduite d'un homme qui s'occupe peu de l'instruction de ses frères. Qu'ils sachent bien que nous sommes éprouvés et que rien ne doit nous ravir nos croyances. Que chacun reconnaisse et confesse

(1) Luc, xxii.

(2) Rom.. viii.

credidimus præsentis pressuræ conflictatione deficient. Delicta sua singuli recognoscentes, vel modo conversationem veteris hominis exponant. Nemo enim retro attendens et superponens manum suam super aratrum aptus est regno Dei. Denique et uxor Lot, quæ liberata contra præceptum retro respexit, quod evaserat perdidit. Attendamus non posteriora, quo diabolus revocat, sed priora, quo Christus vocat. Oculos erigamus ad cælum, ne oblectamentis et illecebris nos suis terra decipiat. Unusquisque oret Deum, non pro se tantum, sed pro omnibus fratribus, sicut Dominus orare nos docuit, ubi non singulis privatam precem mandat, sed oratione communi et concordii prece orantes pro omnibus iussit orare. Si nos Dominus humiles et quietos, si nobis invicem copulatos, si circa iram suam timidos, si præsentis tribulatione correctos emendatosque conspexerit, tutos ab inimici infestationibus exhibebit. Præcessit disciplina, sequetur et venia.

Nos tantum sine cessatione poscendi et cum fide accipiendi simplices et unanimes Dominum deprecemur, cum gemitu pariter et fletu deprecantes, sicut deprecari oportet eos qui sint positi inter plangentium ruinas et timentium reliquias, inter numerosam languentium stragem et exiguam stantium firmitatem. Rogemus pacem maturius reddi, cito latebris nostris et periculis subveniri, impleri quæ famulis suis Dominus dignatur ostendere, redintegrationem Ecclesiæ, securitatem salutis nostræ, post pluvias serenitatem, post tenebras lucem, post procellas et turbines placidam lenitatem, pia paternæ dilectionis auxilia, divinæ majestatis solita magnalia, quibus et persequentium blasphemia retundatur, et lapsorum pœnitentia reformetur, et fortis et stabilis perseverantium fiducia gloriatur. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere et nostri meminisse. Fraternitatem meo nomine salutate, et ut nostri meminerint admonete. Valet.

---

ses fautes; car celui qui regarde en arrière et ne saisit pas la charrue d'une main vigoureuse n'est pas propre au royaume de Dieu. La femme de Loth, regarda en arrière, malgré la défense de l'ange, et, au même instant, tout fut perdu pour elle. Le démon nous appelle en arrière: évitons de l'entendre; le Christ nous entraîne en avant: suivons-le. Élevons nos regards vers le ciel pour les préserver des charmes de la terre. Priez, non pas seulement pour vous; mais pour tous vos frères: en nous donnant une prière commune, le Christ nous impose le précepte de prier pour tous. Si le Seigneur trouve parmi nous l'humilité, la paix, l'union fraternelle, la crainte de ses jugements; s'il voit que les malheurs présents nous ont corrigé de nos vices, il nous protégera contre les attaques de l'ennemi. Le pardon suivra le châtement.

Encore une fois, mes frères, pleurons, gémissons sans cesse, comme doivent le faire des hommes qui vivent au milieu des ruines de la foi, des terreurs de tout genre, des victimes qui jonchent le sol et du petit nombre des fidèles qui tient tête à l'orage. Que le Seigneur rende la paix à l'Église; qu'il nous retire des retraites où nous cachons nos croyances, qu'il donne à son peuple la paix et la sécurité. Ainsi, après la pluie, viendra la sérénité, après les ténèbres la lumière, après les tourbillons et les tempêtes un ciel limpide et pur. Ce sont là les coups de sa main puissante: par là il confond les blasphèmes des persécuteurs; il rappelle les apostats à la pénitence; il couronne la persévérance des vainqueurs. Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez bien.

---

## EPISTOLA VII

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus fratribus carissimis salutem.

Saluto vos, fratres carissimi, per Dei gratiam incolumis, optans cito ad vos venire, ut desiderio tam meo quam vestro et omnium fratrum satisfiat. Oportet nos tamen paci communi consulere, et interdum, quamvis cum tædio animi nostri, deesse vobis, ne præsentia nostra invidiam et violentiam gentilium provocet, et simus auctores rumpendæ pacis, qui magis quieti omnium consulere debemus. Quando ergo vos scripseritis rebus compositis me venire debere, aut si ante dignatus fuerit Dominus ostendere, tunc ad vos veniam. Ubi enim mihi aut melius possit esse aut lætius quam illic ubi me Deus et credere voluit et crescere?

Viduarum et infirmorum et omnium pauperum curam peto diligenter habeatis. Sed et peregrinis, si qui indigentes fuerint, sumptus suggeratis de quantitate mea propria quam apud Rogatianum compresbyterum nostrum dimisi. Quæ quantitas ne forte jam universa erogata sit, misi eidem per Naricum acolythum aliam portionem, ut largius et promptius circa laborantes fiat operatio. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere et nostri meminisse.



## LETTRE VII

### AUMÔNES

Cyprien aux prêtres et aux diacres, ses très-chers frères, salut (1) :

Je vous salue, mes très-chers frères. Dieu m'a conservé sain et sauf, et je désire me rendre le plus tôt possible au milieu de vous, afin de satisfaire et vos désirs et les miens. Je dois cependant penser à la paix commune et, malgré la peine que j'éprouve, rester dans ma solitude ; car ma présence pourrait exciter, de la part des idolâtres, des haines et des violences nouvelles. Ainsi, au lieu de vous procurer du repos, je ne ferais qu'ajouter à vos épreuves. Ce n'est donc qu'après la tempête, lorsque vous me direz que je dois revenir ou lorsque le Seigneur daignera me le faire connaître, que je paraîtrai au milieu de vous. Peut-il y avoir pour moi un séjour plus agréable que cette ville, où le Seigneur a daigné m'appeler à la foi et aux dignités ecclésiastiques ?

Je vous prie d'avoir un soin particulier des veuves, des malades et de tous les pauvres. Quant aux étrangers, s'il en est qui se trouvent dans l'indigence, donnez-leur des secours, en les prenant sur les fonds que j'ai laissés entre les mains du prêtre Rogatien. Dans la crainte que cette somme ne fût insuffisante, je lui ai envoyé d'autres fonds par l'intermédiaire de l'acolyte Naricus. Ne négligez donc rien pour distribuer des secours prompts et abondants. Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

(1) Epit., 36. Ed. de Pam.



## EPISTOLA VIII

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus fratribus salutem.

Quamquam sciam vos, fratres carissimi, litteris meis frequenter admonitos esse ut gloriosa voce Dominum confessis et in carcere constitutis omnis diligentia præbeatur, tamen identidem vobis incumbo, ne quid ad curam desit iis quibus ad gloriam nihil deest. Atque utinam loci et gradus mei conditio permetteret ut ipse nunc præsens esse possem. Promptus et libens solemni ministerio cuncta circa fortissimos fratres nostros dilectionis obsequia complem. Sed officium meum vestra quæso diligentia repræsentet, et faciat omnia quæ fieri oportet circa eos quos in talibus meritis fidei ac virtutis suæ illustravit divina dignatio.

Corporibus etiam omnium qui, etsi torti non sunt in carcere, tamen glorioso exitu mortis excedunt, impertiatur et vigilantia et cura propensior. Neque enim virtus eorum aut honor minor est quominus ipsi quoque inter beatos martyres aggregentur. Quod in illis est toleraverunt quicquid tolerare parati et prompti fuerunt. Qui se tormentis et morti sub oculis Dei obtulit passus est quicquid pati voluit. Non enim ipse tormentis, sed tormenta ipsi defuerunt. « Qui in me confessus fuerit coram hominibus, et ego in illo confitebor coram patre meo qui in cælis est, » dicit Dominus. Confessi sunt. « Qui toleraverit usque ad finem hic salvus erit, » dicit Dominus. Toleraverunt, et ad finem usque incorrupta et immaculata virtutum suarum merita pertulerunt. Et iterum scriptum est : « Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ. » Usque

## LETTRE VIII

### SOINS DES PAUVRES ET DES PRISONNIERS

Cyprien aux prêtres et aux diacres, ses frères, salut (1) :

Souvent, mes très-chers frères, je vous ai prié d'avoir le plus grand soin des confesseurs détenus en prison. Je renouvelle mes instances, afin que rien ne manque sur la terre à ceux qui ont obtenu tant de gloire dans le Ciel. Plût à Dieu que la dignité dont je suis revêtu me permit de paraître au milieu de vous ! comme je m'acquitterais avec joie de ce pieux ministère ! Prenez donc ma place et, autant que possible, venez au secours de ceux que la grâce divine appelle à la dignité de confesseur.

Occupez-vous aussi des corps de ceux qui meurent glorieusement en prison, quand bien même on leur aurait épargné les tortures. On peut les compter parmi les martyrs, puisqu'ils en partagent la valeur et la gloire. Leur mérite doit se calculer non d'après leur souffrances réelles mais d'après leurs dispositions. Celui qui, sous les regards de Dieu, accepte les tourments et la mort, souffre tout ce qu'il a eu l'intention de souffrir. Ce n'est pas lui qui manque aux tortures, ce sont les tortures qui lui manquent. *Celui qui me confessera devant les hommes, dit le Seigneur, moi aussi je le confesserai devant mon Père.* Nos prisonniers ont confessé le Seigneur. *Celui qui supportera jusqu'à la fin, dit-il encore, sera sauvé.* Ils ont supporté les épreuves et, jusqu'à la dernière heure, leur gloire n'a pas été ternie. Il est encore écrit : *Sois fidèle jusqu'à la mort et je te donnerai la couronne de vie.* Quand donc leur fermeté

(1) Epit., 37. Ed. de Pam.



ad mortem fideles et stabiles et inexpugnabiles perseveraverunt. Cum voluntati et confessioni nominis in carcere et in vinculis accedit et moriendi terminus, consummata martyris gloria est.

Denique et dies eorum quibus excedunt annotate, ut commemorationes eorum inter memorias martyrum celebrare possimus. Quanquam Tertullus, fidelissimus et devotissimus frater noster, pro cætera sollicitudine et cura sua quam fratribus in omni obsequio operationis impertit, qui nec illic circa curam corporum deest, scripserit et scribat ac significet mihi dies quibus in carcere beati fratres nostri ad immortalitatem gloriosæ mortis exitu transeunt, et celebrentur hic a nobis oblationes et sacrificia ob commemorationes eorum, quæ cito vobiscum Domino protegente celebrabimus.

Pauperibus quoque, ut sæpe jam scripsi, cura ac diligentia vestra non desit, iis tamen qui in fide stantes et nobiscum fortiter militantes Christi castra non relinquerunt; quibus quidem nunc major a nobis et dilectio et cura præstanda est quod nec paupertate adacti, nec persecutionis tempestate prostrati, cum Domino fideliter serviunt, cæteris quoque pauperibus exemplum fidei præbuerunt. Opto vos, fratres carissimi ac desiderantissimi, semper bene valere et nostri meminisse. Fraternitatem meo nomine salutate. Valet.

---

## EPISTOLA IX

CYPRIANUS presbyteris et diaconis fratribus salutem.

Optaveram quidem, fratres carissimi, ut universum clerum nostrum integrum et incolumem meis litteris salutarem. Sed quoniam infesta tempestas, quæ plebem nostram ex maxima parte prostravit, hunc quoque addidit nostris doloribus cumulum ut etiam cleri portionem sua strage perstringeret, oramus

s'est-elle démentie ? Quand on meurt librement en prison, en confessant Jésus-Christ, on a droit à la couronne du martyr.

Prenez aussi note du jour de leur mort, afin que, dans l'auguste sacrifice, nous joignons leurs noms à ceux des martyrs dont nous célébrons la mémoire. Le fidèle Tertulle, si connu pour sa tendre sollicitude envers nos frères, s'occupe particulièrement de ce soin. Il me fait connaître le jour où nos bienheureux frères passent du sein de leur prison à l'immortalité, et je célèbre, en leur honneur, le saint sacrifice. Ce que je fais dans ma retraite, j'espère, avec le secours de Dieu, le faire bientôt avec vous.

Ayez soin aussi des pauvres, comme je vous l'ai souvent recommandé, de ceux, bien entendu, qui, fermes dans leur foi, ont combattu vaillamment avec nous, et n'ont pas quitté les étendards du Seigneur. Nous devons les traiter avec d'autant plus de charité que, malgré les rigueurs de la persécution et de l'indigence, ils sont demeurés fidèles à leur Dieu et ont donné aux autres l'exemple d'une foi à toute épreuve. — Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez bien et que vous vous souveniez de moi. Saluez en mon nom tous nos frères. Adieu.

---

## LETTRE IX

### CONSEILS AUX CONFESSEURS

Cyprien aux prêtres et aux diacres, ses frères, salut (1) :

J'aurais désiré, mes très-chers frères, que cette lettre trouvât tous nos prêtres dans une parfaite sécurité. Mais puisque la tempête qui a dispersé en grande partie notre peuple n'a pas épargné le clergé — ce qui est pour nous le comble de la douleur ;

(1) Epit., 6. Ed. de Pam.

Dominum ut vos saltem, quos et in fide et in virtute stare cognovimus, tutos quoque in posterum per divinam misericordiam salutemus.

Et quanquam causa compelleret ut ipse ad vos properare et venire deberem, primo cupiditate et desiderio vestri, quæ res in votis meis summa est, tum deinde ut ea quæ circa Ecclesiæ gubernacula utilitas communis exposcit tractare simul et plurimorum consilio examinata delimare possemus, tamen potius visum est adhuc interim latebram et quietem tenere respectu utilitatum aliarum quæ ad pacem omnium nostrum pertinent et salutem, quarum vobis a Tertullo fratre nostro carissimo ratio reddetur, qui pro cætera sua cura quam impense divinis operibus impertit, etiam hujus consilii auctor fuit ut cautus et moderatus existerem, nec me in conspectum publicum, et maxime ejus loci ubi toties flagitatus et quæsitus fuisset, temere committerem.

Fretus ergo et dilectione et religione vestra, quam satis novi, his litteris et hortor et mando ut vos, quorum minime illic invidiosa et non adeo periculosa præsentia est, vice mea fungamini circa gerenda ea quæ administratio religiosa deposcit. Habeatur interim quantum potest et quomodo potest pauperum cura, sed qui tamen inconcussa fide stantes gregem Christi non reliquerunt, ut his ad tolerendam penuriam sumptus per vestram diligentiam suggeratur, ne quod circa fidentes tempestas non fecit, circa laborantes necessitas faciat. Confessoribus etiam gloriosis impertiatur cura propensior. Et quanquam sciam plurimos ex his fratrum voto et dilectione susceptos, tamen si qui sunt qui vel vestitu vel sumptu indigeant, sicut etiam pridem vobis scripseram cum adhuc essent in carcere constituti, subministrentur eis quæcumque sunt necessaria, modo ut sciant ex vobis et instruantur et discant quid secundum Scripturarum magisterium ecclesiastica disciplina deposcat, humiles et modestos et quietos esse debere, ut honorem sui nominis servent, et qui gloriosi voce fuerunt, sint et moribus gloriosi, faciant se

— je prie le Seigneur de vous traiter avec miséricorde. Puissé-je, dans un temps plus prospère, rendre à votre foi et à votre constance l'hommage qu'elles méritent !

De graves motifs m'appelaient au milieu de vous : d'abord le désir de vous voir, désir qui occupe dans mon cœur la première place, puis l'intérêt de l'Église. J'avais besoin de vos conseils pour régler des choses d'une haute importance. Mais des raisons qui intéressent notre salut commun et dont notre frère Tertulle vous rendra compte m'ont retenu dans ma retraite. C'est Tertulle, en effet, dont vous connaissez le zèle pour la religion, qui m'a conseillé d'attendre et de ne pas me montrer en public, dans un endroit surtout où j'ai été l'objet de tant de perquisitions.

Plein de confiance en votre charité et votre dévouement qui me sont si bien connus, je vous recommande, par cette lettre, de vous acquitter à ma place des soins qui regardent l'administration épiscopale. Vous le pouvez mieux que moi, puisque votre présence excite moins de haine et vous expose à moins de dangers. Ayez soin des pauvres, autant que possible et comme vous le pourrez. Je vous recommande surtout ceux qui, fermes dans la foi, n'ont pas quitté le troupeau du Christ. Donnez-leur les moyens de supporter l'indigence, de peur que la nécessité ne soit pour eux plus dangereuse que la persécution. Ayez plus de soin encore de nos glorieux confesseurs. Je sais que plusieurs de nos frères les traitent avec affection ; mais s'il en est parmi eux qui manquent ou de vêtements ou d'argent, donnez-leur les choses nécessaires, comme je vous l'ai recommandé alors qu'ils étaient en prison. Qu'ils sachent cependant, et, au besoin, ne manquez pas de leur dire, que la discipline ecclésiastique, fondée sur l'enseignement de l'Écriture, exige d'eux l'humilité, la modestie, le calme. Ils doivent faire honneur à leur nom, et la gloire qu'ils se sont acquise, en confessant Jésus-Christ, doit se communiquer à leurs œuvres. Qu'ils soient

dignos ut in omnibus Dominum promerentes, ad cœlestem coronam laudis suæ consummatione perveniant, plus enim superest quam quod transactum videtur, cum scriptum sit : « Ante mortem ne laudes hominem quemquam ; » et iterum : « Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ ; » et Dominus quoque dicat : « Qui toleraverit usque ad finem, hic salvabitur. » Imitentur Dominum, qui sub ipso tempore Passionis non superbior, sed humilior fuit. Tunc enim discipulorum suorum pedes lavit dicens : « Si ego lavi pedes vestros magister et dominus, et vos debetis aliorum pedes lavare. Exemplum enim dedi vobis ut sicut ego feci et vos faciatis. » Item Pauli apostoli documenta sectentur, qui post carcerem sæpe repetitum, post flagella, post bestias, circa omnia mitis et humilis perseveravit, nec post tertium cœlum et paradisum quicquam sibi insolenter assumpsit dicens : « Neque gratis panem manducavimus ab aliquo vestrum, sed in labore et fatigatione nocte et die operantes, ne quem vestrum gravaremus. »

Hæc singula, oro vos, insinuate fratribus nostris. Et quia is exaltabitur qui se humiliaverit, nunc est ut magis insidiantem adversarium metuant, qui fortiorem quemque magis aggreditur, et acrior factus hoc ipso quo victus est, superantem superare conatur. Dominus faciat ut et ego iterum illos mature videre et salutari exhortatione componere mentes eorum ad servandam gloriam suam possim. Doleo enim quando audio quosdam improbe et insolenter discurrere et ad ineptias vel ad discordias vacare, Christi membra et jam Christum confessa per concubitus illicitos inquinari, nec a diaconis aut presbyteris

dignes du Seigneur en toutes choses et qu'ainsi ils méritent la couronne éternelle. Tout n'est pas fini pour eux, car il est écrit : *Ne louez pas l'homme avant sa mort* (1). Et ailleurs : *Soyez fidèles jusqu'à la mort et je vous donnerai la couronne de vie* (2). Le Seigneur dit encore : *Celui qui supportera jusqu'à la fin sera sauvé* (3). Qu'ils imitent le Seigneur. Pendant sa Passion il se montra plus humble qu'à l'ordinaire. C'est alors, en effet, qu'il lava les pieds de ses apôtres et qu'il leur dit : *Si j'ai lavé vos pieds, moi qui suis votre Seigneur et votre maître, vous aussi vous devez laver les pieds des autres. Je vous ai donné l'exemple; à vous de faire ce que j'ai fait moi-même* (4). Qu'ils imitent encore l'apôtre saint Paul : Jeté plusieurs fois en prison, battu de verges, exposé aux bêtes, il ne s'écarta jamais des lois de la douceur et de l'humilité; même après avoir vu le ciel s'ouvrir sur sa tête, il fuyait les inspirations de l'orgueil : *Nous n'avons pas reçu notre pain pour rien, disait-il, mais nous l'avons gagné par nos travaux et nos fatigues de jour et de nuit, afin de n'être à charge à personne.*

Tels sont les conseils que vous devez rappeler à nos frères. Puisque celui qui s'abaisse sera élevé, ils doivent craindre davantage les embûches du démon. Il attaque avec plus de fureur les âmes fortes, et, irrité par sa défaite, il cherche à vaincre celui qui l'a vaincu.

Dieu veuille que je les revoie bientôt et que je puisse les exhorter de vive voix à conserver leur gloire ! C'est pour moi une grande douleur d'apprendre qu'ils courent parfois après de coupables vanités ou qu'ils se mêlent à de ridicules discordes. Il en est qui souillent par d'impures débauches des membres sanctifiés par la confession du Christ. Ils résistent aux diacres

(1) Eccl., 11.

(2) Apoc., 11.

(3) Matth., x.

(4) Jean, xliii.

(5) 2 Thess., 3.

regi posse, sed id agere ut per paucorum pravos et malos mores multorum et bonorum confessorum gloria honesta maculetur; quos vereri debent, ne ipsorum testimonio et iudicio condemnati, ab eorum societate priventur. Is enim demum confessor illustris et verus est de quo postmodum non erubescit Ecclesia, sed gloriatur.

Ad id vero quod scripserunt mihi compresbyteri nostri Donatus et Fortunatus, Novatus et Gordius, solus rescribere nihil potui, quando a primordio episcopatus mei statuerim nihil sine consilio vestro et sine consensu plebis, mea privatim sententia gerere. Sed cum ad vos per Dei gratiam venero, tunc de iis quæ vel gesta sunt vel gerenda, sicut honor mutuus poscit, in commune tractabimus. Opto vos, fratres carissimi ac desideratissimi, semper bene valere et mei meminisse. Fraternitatem quæ vobiscum est multum a me salutate, et ut nostri meminerit admonete. Valet.

---

## EPISTOLA X

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus fratribus carissimis salutem.

Saluto vos incolumis per Dei gratiam, fratres carissimi, lætus quod circa incolumitatem quoque vestram omnia integra esse cognoverim. Et quoniam mihi interesse nunc non permittit loci conditio, peto vos pro fide et religione vestra fungamini illic et vestris partibus et meis, ut nihil vel ad disciplinam vel ad diligentiam desit. Quantum autem ad sumptus suggerendos, sive illis qui gloriosa voce Dominum confessi in carcere sunt constituti, sive iis qui pauperes et indigentes laborant, et tamen in Domino perseverant, peto nihil desit, cum summula

et aux prêtres, et les mœurs déréglées de quelques hommes obscurcissent la gloire des vrais confesseurs de la foi. N'ont-ils pas à craindre une sentence qui les flétrisse et qui les prive de la société des fidèles ? Le véritable confesseur est celui dont l'Église se glorifie, bien loin d'en rougir.

Quant à ce que m'ont écrit Donat, Fortunat, Novat et Gordius, mes collègues dans le sacerdoce, je ne peux leur répondre seul. Dès le commencement de mon épiscopat, j'ai résolu de ne rien faire par moi-même, sans m'aider de vos conseils et sans m'appuyer sur le vœu de mon peuple. Mais, quand Dieu permettra que je sois au milieu de vous, nous traiterons en commun des choses faites ou à faire, avec les égards que nous nous devons réciproquement. — Souvenez-vous de moi et portez-vous bien. Saluez les frères qui sont avec vous et dites leur de ne pas m'oublier. Adieu.

---

## LETTRE X

### CONSEILS AU CLERGÉ

Cyprien aux prêtres et aux diacres, ses frères, salut (1) :

Je vous salue, mes très-chers frères, moi, votre évêque, sain et sauf par la grâce de Dieu, et je me réjouis de voir que vous l'êtes aussi. Comme la rigueur des temps ne me permet pas de paraître au milieu de vous, je vous prie, au nom de la foi et de la religion, de faire en même temps et votre devoir et le mien, afin que rien ne soit négligé, ni la discipline ecclésiastique ni les soins que nous devons à nos frères. Quant aux secours à distribuer, soit aux confesseurs détenus dans les prisons, soit

(1) Epit. 5. Ed. de Pam.



omnis quæ redacta est illic sit apud clericos distributa propter ejusmodi casus, ut haberent plures unde ad necessitates et pressuras singulorum operari possint. Peto quoque ut ad procurandam quietem solertia et sollicitudo vestra non desit. Nam etsi fratres pro dilectione sua cupidi sunt ad conveniendum et visitandum confessores bonos quos illustravit jam gloriosis initiis divina dignatio, tamen caute hoc, et non glomeratim, nec per multitudinem simul junctam puto esse faciendum, ne ex hoc ipso invidia concitetur, et introeundi aditus denegetur, et dum insatiabiles totum volumus, totum perdamus. Consulite ergo et provide ut cum temperamento hoc agi tutius possit, ita ut presbyteri quoque qui illic apud confessores offerunt, singuli cum singulis diaconis per vices alternent, quia et mutatio personarum et vicissitudo convenientium minuit invidiam. Circa omnia enim mites et humiles, ut servis Dei congruit, temporibus servire et quieti prospicere et plebi providere debemus. Opto vos, fratres carissimi ac desideratissimi, semper bene valere et nostri meminisse. Fraternitatem universam salutate. Salutant vos Victor diaconus et qui mecum sunt. Valet.

---

## EPISTOLA XI

CYPRIANUS martyribus et confessoribus in Christo Domino nostro et in Deo patre perpetuam salutem.

Exsulto lætus et gratulor, fortissimi ac beatissimi fratres, cognita fide ac virtute vestra, in quibus mater Ecclesia gloriatur. Gloriata est et nuper quidem cum confessione perstante suscepta pœna est quæ confessores Christi fecit extorres. Confessio tamen præsens quanto in passione fortior, tanto clarior et major

aux pauvres et aux indigents qui persévèrent dans le Seigneur, je vous en prie, que rien ne manque. Les clercs ont déjà distribué la somme qu'ils avaient entre les mains, et ils n'ont pu soulager toutes les infortunes. Je vous demande de faire tous vos efforts pour ramener la paix. Si votre charité vous porte à visiter les captifs que la confession du nom de Jésus-Christ a rendus célèbres, faites-le avec prudence et isolément. Si vous vous présentiez plusieurs à la fois, vous exciteriez des soupçons et l'entrée vous serait refusée. On perd tout quand on veut trop avoir : agissez donc avec prudence. Je recommande aux prêtres qui vont offrir le saint sacrifice dans les prisons de se présenter avec leurs diacres un à un et à tour de rôle. Par là, on éveillera moins de haine. Malgré les difficultés qui nous entourent, soyons toujours humbles et patients, comme il convient à des serviteurs de Dieu ; ne négligeons rien pour subvenir aux besoins du peuple et pour hâter le retour de la paix. — Je désire, mes très-chers frères que vous vous portiez bien. Saluez tous nos frères. Le diacre Victor et ceux qui sont avec moi vous saluent. Adieu.

---

## LETTRE XI

### ÉLOGE DU MARTYR MAPPALICUS ET DE SES COMPAGNONS

Cyprien aux martyrs et aux confesseurs de Jésus-Christ, salut et paix éternelle en Dieu le Père (1) :

Glorieux et généreux frères, j'ai appris quelle a été la grandeur de votre foi et de votre courage, et cette nouvelle m'a transporté de joie et d'admiration. Je vous en félicite pour

(1) Epit. 9. Ed. de Pam.

in honore est. Crevit pugna, crevit et pugnantium gloria. Nec retardati estis ab acie tormentorum metu, sed ipsis tormentis magis ac magis estis ad aciem provocati, fortes et stabiles ad maximi certaminis praelium prompta devotione redistis. Ex quibus quosdam jam comperi coronatos, quosdam vero ad coronam victoriæ jam jamque proximos, universos autem quos agmine glorioso carcer inclusit pari ac simili calore virtutis ad gerendum certamen animatos, sicut esse oportet in divinis castris milites Christi, ut incorruptam fidei firmitatem non blanditiæ decipiant, non minæ terreant, non cruciatus ac tormenta devincant, quia major est qui in nobis est quam qui est in hoc mundo, nec plus ad dejiciendum potest terrena pœna quam ad erigendum tutela divina. Probata res est certamine fratrum glorioso, qui ad tormenta vincenda cæteris duces facti, exemplum virtutis ac fidei præbuerunt, congressi in acie donec acies succumberet victa.

Quibus ego vos laudibus prædicem, fortissimi fratres? Robur pectoris vestri et perseverantiam fidei quo præconio vocis exornem? Tolerastis usque ad consummationem gloriæ durissimam quæstionem, nec cessistis suppliciis, sed vobis potius supplicia cesserunt. Finem doloribus, quem tormenta non dabant, coronæ dederunt. Quæstio gravior ad hoc diu perseveravit, non ut stantem fidem dejiceret, sed ut homines Dei ad Dominum velocius mitteret.

Vidit admirans præsentium multitudo cœleste certamen, certamen Dei, certamen spiritale, praelium Christi, stetisse servos ejus voce libera, mente incorrupta, virtute divina, telis quidem sæcularibus nudos, sed armis fidei credentes armatos. Steterunt

l'Église, notre mère, dont vous faites le triomphe. Auparavant, elle se glorifiait de la fermeté de ses enfants qui se vouaient à l'exil pour Jésus-Christ; mais vous, en le confessant au milieu des tortures, vous lui rendez un témoignage bien plus éclatant. Plus le combat est rude, plus grande est la gloire des combattants. L'horreur des tourments, loin de vous éloigner du champ de bataille, n'a fait que ranimer votre ardeur : fermes et inébranlables, vous avez défié avec courage l'attaque la plus furieuse qui fut jamais. J'ai su que plusieurs ont déjà reçu la couronne, que d'autres ne tarderont pas à la recevoir, et que, de tous ceux qui sont aujourd'hui dans les chaînes, il n'en est pas un qui, animé des mêmes sentiments, ne brûle de voir la lice se rouvrir. Voilà ce que doit être le vrai soldat de Jésus-Christ. Sa foi inébranlable ne se laisse ni surprendre par les caresses ni étonner par les menaces ni vaincre par les tortures; car le Dieu qui est en nous est plus fort que les persécuteurs, et sa grâce l'emporte sur tous leurs efforts.

Vous l'avez bien prouvé par le glorieux combat que vous venez de soutenir. En vous montrant supérieurs aux supplices, vous avez donné à tous l'exemple de l'héroïsme chrétien et forcé l'ennemi à vous rendre les armes et s'avouer vaincu.

Quels éloges pourrais-je vous donner qui répondent à la fermeté invincible de votre âme et aux ardeurs de votre foi ? Vous avez soutenu jusqu'à la fin les plus cruelles tortures; les supplices n'ont pu vous vaincre, c'est vous qui avez vaincu les supplices. Ce n'est pas le trépas, mais les couronnes célestes qui ont mis fin à vos douleurs. La rage des bourreaux, en s'épuisant sur vos corps, n'a rien pu sur la constance de votre foi; elle n'a fait que réunir plus tôt dans le sein de Dieu les serviteurs de Dieu.

Quel spectacle pour tout le peuple, témoin de vos épreuves ! Il n'a pu voir sans admiration ces combats animés, soutenus par la force du Ciel; ces combats où Jésus-Christ assistait en personne, où ses athlètes debout, sans autres armes que celles de

torti torquentibus fortiores, et pulsantes ac laniantes ungulas pulsata ac laniata membra vicerunt. Inexpugnabilem fidem superare non potuit sæviens diu plaga repetita, quamvis rupta compage viscerum torquerentur in servis Dei jam non membra, sed vulnera. Fluebat sanguis qui incendium persecutionis exstingueret, qui flammam et ignem gehennæ glorioso cruore sopiret.

O quale illud fuit spectaculum Domino! quam sublime, quam magnum, quam Dei oculis sacramento ac devotione militis ejus acceptum! sicut scriptum est in psalmis Spiritu Sancto loquente ad nos pariter et monente: « Pretiosa est in conspectu Domini mors justorum ejus. » Pretiosa mors hæc est quæ emit immortalitatem pretio sui sanguinis, quæ accepit coronam de consummatione virtutis. Quam lætus illic Christus fuit! quam libens in talibus servis suis et pugnavit et vicit protector fidei, et dans credentibus tantum quantum se credit capere qui sumit! Certamini suo adfuit, præliatores atque assertores sui nominis erexit, corroboravit, animavit, et qui pro nobis mortem semel vicit, semper vincit in nobis. « Cum vos, inquit, tradiderint, nolite cogitare quid loquamini. Dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini. Non enim vos estis qui loquimini, sed spiritus patris vestri qui loquitur in vobis. » Documentum rei præsens prælium præbuit. Vox plena Spiritu Sancto de martyris ore prorupit, cum Mappalicus beatissimus inter cruciatus suos proconsuli diceret: *Videbis cras agonem.* Et quod ille cum virtutis ac fidei testimonio dixit Dominus implevit. Agon cælestis exhibitus, et Dei servus in agonis promissi certamine coronatus est. Hic est agon fidei nostræ qua congregamur, qua coronamur. Hic est agon quem nobis ostendit beatus

la foi, mais investis de toute la puissance divine, confessaient à haute voix, avec une contenance assurée, le nom de Celui qui les faisait vaincre. Au milieu des plus horribles tortures, ils étaient plus fermes que les bourreaux qui les tourmentaient. Leurs membres brisés et déchirés résistaient encore à l'action des ongles de fer. Vainement les fouets tombaient à coups redoublés sur des chairs palpitantes; vainement ils frappaient, non plus des membres, mais des plaies et des entrailles en lambeaux; vainement ruisselaient des flots de sang, capables d'éteindre et le feu de la persécution et le feu de l'enfer, la foi des martyrs n'a pas chancelé.

Quel spectacle surtout pour les regards de Jésus-Christ! Il a vu ses généreux soldats conserver inviolable la fidélité à leur serment. *La mort des Saints est précieuse aux yeux du Seigneur*, est-il dit dans les Psaumes: oui bien précieuse, puisqu'elle donne l'immortalité en échange d'une vie passagère. La joie du Christ a été grande lorsqu'il se trouvait à côté de ses serviteurs pour protéger leur foi, pour combattre et vaincre avec eux. C'est lui qui, unissant sa force à leur faiblesse, les soutenait, les encourageait, les rendait invincibles. Ainsi, après avoir vaincu pour nous la mort, il continue à triompher en nous. *Quand on vous traduira devant les tribunaux*, a-t-il dit, *ne vous inquiétez pas de ce que vous devrez dire, il vous sera suggéré à l'heure même; car ce n'est pas vous qui parlez, mais l'esprit de votre Père qui parle en vous* (1). Nous avons vu, dans les circonstances actuelles, la réalisation de ces paroles. Inspiré par le Saint-Esprit, le confesseur Mappalicus dit au proconsul, au milieu de ses tortures: « Demain vous verrez le combat. » Le Seigneur accomplit cette prédiction. Le combat eut lieu et le serviteur de Jésus-Christ reçut la couronne. Ce sont là, en effet, les combats de la foi, où Dieu nous appelle pour nous donner la palme du triomphe. Ce sont les combats dont nous parle l'apôtre: *Ne savez-vous pas que ceux qui courent dans le*

(1) Matt., x.

Paulus apostolus, in quo oportet nos currere et ad coronam gloriæ pervenire. « Nescitis, inquit, quia qui in stadio currunt, « omnes quidem currunt, unus tamen accipit palmam. Sic currite ut occupetis. Et illi quidem ut corruptibilem coronam « accipiant, nos autem incorruptam. »

Item suum certamen ostendens, et hostiam se Domini cito futurum esse promittens, ait : « Ego jam delibor et tempus instat « assumptionis meæ. Bonum agonem certavi, cursum perfeci, « fidem servavi. Jam superest mihi corona justitiæ, quam mihi « reddet Dominus in illa die, ille justus iudex, non solum autem mihi, sed et hominibus qui diligunt adventum ejus. » Hunc igitur agonem per prophetas ante prædictum, per Dominum commissum, per apostolos gestum Mappalicus suo et collegarum suorum nomine proconsuli repromisit. Nec fefellit in promisso suo vox fidelis. Pugnam quam spondit exhibuit, et palmam quam meruit accepit.

Istum nunc beatissimum martyrem et alios participes ejusdem congressionis, milites et comites in fide stabiles, in dolore patientes, in quæstione victores ut cæteri quoque sectemini et opto pariter et exhortor ; ut quos vinculum confessionis et hospitium carceris simul junxit jungat etiam consummatio virtutis et corona cœlestis, ut lacrymas matris Ecclesiæ, quæ plangit ruinas et funera plurimorum, vos vestra lætitia tergatis, et cæterorum quoque stantium firmitatem vestri exempli provocatione solidetis.

Si vos acies vocaverit, si certaminis vestri dies venerit, militate fortiter, dimiccate constanter, scientes vos sub oculis præsentis Domini dimicare, confessione nominis ejus ad ipsius gloriam pervenire ; qui non sic est ut servos suos, tantum spectet, sed et ipse luctatur in nobis, ipse congregitur, ipse in certamine agonis nostri et coronat pariter et coronatur. Quod

*stade, courent tous, mais un seul reçoit la couronne? Courez de manière à la mériter. Celui qui veut descendre dans l'arène est modéré en toutes choses, et cela pour recevoir une couronne corruptible, tandis que nous attendons une couronne immortelle (1).*

Le même apôtre parle en ces termes à son disciple Timothée : *Mes forces s'affaiblissent, je touche au terme de ma carrière. J'ai soutenu la bonne cause; j'ai achevé ma course; j'ai conservé la foi; il ne me reste plus qu'à recevoir la couronne de sainteté que le juste Juge me donnera au dernier jour, non-seulement à moi, mais à tous ceux qui désirent son arrivée (2).* C'est ce combat, prédit par les prophètes, soutenu par Jésus-Christ et les apôtres, que Mappalicus a prédit au proconsul, en son nom et au nom de ses collègues. Il n'a pas trahi sa promesse : il a soutenu le combat et il a reçu la couronne due à ses mérites.

Marchez sur les traces de ce généreux martyr et de tous ceux qui ont supporté les mêmes épreuves. Soyez, comme eux, fermes dans la foi, patients dans la douleur, inflexibles dans les supplices. Puissiez-vous, après avoir partagé ici-bas la même foi et les mêmes chaînes, partager les mêmes mérites et la même couronne. Ainsi vous essuyerez les larmes de l'Église qui pleure sur tant de ruines et tant d'apostasies; ainsi vous affermirez, par votre exemple, le courage de ceux qui sont encore debout.

Si la lutte vous appelle, dès que l'heure sera arrivée, résistez, combattez avec courage. Sachez que le Seigneur est présent, que vous êtes sous ses yeux et que, par la confession de son nom, vous pouvez arriver à la gloire immortelle. Il ne se contente pas de vous regarder; mais il combat en vous, il affronte l'ennemi et, après l'épreuve, il reçoit la couronne tout en la décernant. Si Dieu, dans sa miséricorde, vous donne la

(1) I Corint., ix.

(2) II Tim., iv.



si ante diem certaminis vestri de indulgentia Domini pax supervenerit, vobis tamen maneat voluntas integra et conscientia gloriosa.

Nec contristetur aliquis ex vobis quasi illis minor sit qui ante vos tormenta perpessi victo et calcato sæculo ad Dominum glorioso itinere venerunt. Dominus scrutator est renis et cordis, arcana perspicit, et intuetur occulta. Ad coronam de eo promerendam sufficit ipsius testimonium solum qui iudicaturus est. Ergo utraque res, fratres carissimi, sublimis pariter et illustris. Illa securior, ad Dominum victoriæ consummatione properare; hæc lætior, accepto post gloriam commeatu in Ecclesiæ laude florere.

O beatam Ecclesiam nostram, quam sic honor divinæ dignationis illuminat, quam temporibus nostris gloriosus martyrum sanguis illustrat! Erat ante in operibus fratrum candida; nunc facta est in martyrum cruore purpurea: floribus ejus nec lilia nec rosæ desunt. Certent nunc singuli ad utriusque honoris amplissimam dignitatem. Accipiant coronas vel de opere candidas, vel de passione purpureas. In cœlestibus castris et pax et acies habent flores suos, quibus miles Christi ob gloriam coronetur. Opto vos, fortissimi ac beatissimi fratres, semper in Domino bene valere et nostri meminisse. Valete.

## EPISTOLA XII

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus et plebi universæ salutem.

In ordinationibus clericis, fratres carissimi, solemus vos ante consulere et mores ac merita singulorum communi consilio ponderare. Sed expectanda non sunt testimonia humana cum

paix avant le combat, vous conservez le mérite de votre bonne volonté et de votre généreuse résolution.

Et vous qui survivez à tant de martyrs qui ont foulé aux pieds le siècle avec toute sa gloire pour arriver au Seigneur, ne vous affligez pas dans la pensée que vous leur êtes inférieurs. Le Dieu qui scrute les cœurs et les reins, qui voit et pénètre les choses les plus cachées a lu dans vos âmes. Il suffit, pour être couronné de ses mains, d'avoir mérité le témoignage du souverain Juge des vivants et des morts. De ces deux voies pour aller à lui, l'une est plus sûre et plus prompte, l'autre moins pénible; l'une abrège les combats et consomme la victoire, l'autre ménage à l'Église d'utiles services; toutes deux sont également nobles et illustres.

Oh! que l'Église est heureuse, soit des vertus qui l'honorent pendant la paix, soit de la gloire que le sang de ses martyrs lui procure pendant la guerre! Tantôt éclatante de blancheur par la pureté de ses œuvres, tantôt revêtue de pourpre par la confession des martyrs. Ainsi, ni les lis ni les roses ne manquent à sa couronne, et la paix et la guerre nous donnent à l'envi des fleurs immortelles.

Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien dans le Seigneur et que vous vous souveniez de moi. Adieu.

## LETTRE XII

AURÉLIUS ORDONNÉ LECTEUR

Cyprien aux prêtres, aux diacres et à tout le peuple, salut (1) :

Nous avons coutume, mes très-chers frères, de vous consulter avant l'ordination des clercs et d'examiner en commun les mœurs et les mérites de chacun d'eux. Mais pourquoi attendre

(1) Epit. 33. Ed. de Pam.

præcedunt divina suffragia. Aurelius frater noster, illustris adolescens, a Domino jam probatus et Deo carus, in annis adhuc novellus, sed in virtutis ac fidei laude provectus, minor in ætatis suæ indole, sed major in honore, gemino hic agone certavit, bis confessus, et bis confessionis suæ victoria gloriosus, et quando vicit in cursu factus extorris, et cum denuo certamine fortiore pugnavit, triumphator et victor in prælio passionis. Quoties adversarius provocare servos Dei voluit, toties promptissimus ac fortissimus miles et pugnavit et vicit. Parum fuerat sub oculis ante paucorum, quando extorris fiebat, congressum fuisse; meruit et in foro congregari clariore virtute, ut post magistratus etiam proconsulem vinceret, et post exilium tormenta superaret.

Nec invenio quid in eo prædicare plus debeam, gloriam vulnerum an verecundiam morum, quod honore virtutis insignis est an quod pudoris admiratione laudabilis. Ita et dignitate excelsus est et humilitate submissus, ut appareat illum divinitus reservatum qui ad ecclesiasticam disciplinam cæteris esset exemplo, quomodo servi Dei in confessione virtutibus vincerent, post confessionem moribus emerent. Merebatur talis clericæ ordinationis ultiores gradus et incrementa majora, non de annis suis, sed de meritis æstimandus. Sed interim placuit ut ab officio lectionis incipiat. Quia et nihil magis congruit voci quæ Dominum gloriosa prædicatione confessa est quam celebrantibus divinis lectionibus personare, post verba sublimia quæ Christi martyrium prolocuta sunt, evangelium Christi legere unde martyres fiunt, ad pulpitem post catastam venire, illic fuisse conspicuum gentilium multitudini, hic a fratribus conspici, illic auditum esse cum miraculo circumstantis populi, hic cum gaudio fraternitatis audiri.

les témoignages humains, quand Dieu honore quelqu'un de son suffrage ? C'est ce qui a lieu pour notre frère Aurélius. Le Seigneur l'a soumis à de rudes épreuves, pour l'appeler aux fonctions saintes. S'il est peu avancé dans la vie, il possède au plus haut degré le courage et l'esprit de foi. Malgré sa jeunesse, il a paru deux fois avec honneur sur le champ de bataille, deux fois il a confessé le nom de Jésus-Christ, deux fois il a remporté la victoire. Il a supporté, avec une égale constance, l'exil et les tourments : les attaques multipliées de l'ennemi n'ont servi qu'à lui procurer de nouveaux triomphes. Ce n'était pas assez pour lui de subir les souffrances de l'exil : son courage dans la lutte demandait un plus grand nombre de spectateurs. Le Forum se transforma en champ de bataille, et c'est là, qu'après avoir vaincu les magistrats, il vainquit le proconsul, et qu'après avoir triomphé de l'exil, il triompha des tourments.

Je ne sais donc ce que je dois le plus louer en lui, ou ses glorieuses blessures, ou la pureté de ses mœurs, ou son courage à toute épreuve, ou son admirable modestie. Chez lui, la grandeur d'âme s'allie si bien avec l'humilité qu'il semble que Dieu veuille le mettre en évidence pour enseigner aux peuples le respect de la discipline et pour montrer comment les serviteurs de Dieu, après avoir confessé glorieusement Jésus-Christ, doivent briller par la pureté de leurs mœurs. Sans doute, il méritait une place plus élevée dans la hiérarchie, malgré sa jeunesse; mais j'ai cru qu'il devait commencer par remplir l'office de lecteur. Il est convenable qu'une voix qui a confessé glorieusement Jésus-Christ s'élève pour nous faire entendre les divines leçons. Après avoir rendu par ses paroles témoignage au Christ, on est digne de lire l'Évangile qui fait les martyrs. On peut monter à l'ambon, quand on est descendu vainqueur du Capitole. Ainsi nos frères verront avec joie ceux que les païens ont regardé avec admiration; ils seront heureux d'entendre ceux dont la parole a confondu les infidèles et les persécuteurs.

Hunc igitur, fratres dilectissimi, a me et a collegis qui præsentes aderant ordinatum sciatis. Quod vos scio et libenter amplecti et optare tales in ecclesia nostra quamplurimos ordinari. Et quoniam semper gaudium properat, nec potest moras ferre lætitia, dominico legit interim nobis, id est, auspicatus est pacem, dum dedicat lectionem. Vos orationibus frequenter insistite, et preces nostras vestris precibus adjuvate, ut Domini misericordia favens nobis cito plebi suæ et sacerdotem reddat incolumem et martyrem cum sacerdote lectorem. Opto vos, fratres carissimi, in Deo patre et Christo Jesu semper bene valere.

---

### EPISTOLA XIII

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus et plebi universæ fratribus in Domino salutem.

Agnoscenta et amplectenda sunt, fratres dilectissimi, beneficia divina, quibus Ecclesiam suam Dominus illustrare temporibus nostris et honestare dignatus est, commeatum dando bonis confessoribus suis et martyribus gloriosis, ut qui sublimiter Christum confessi essent clerum postmodum Christi ministeriis ecclesiasticis adornarent. Exsultate itaque et gaudete nobiscum litteris nostris, quibus ego et collegæ mei, qui præsentes aderant, referimus ad vos Celerinum fratrem nostrum virtutibus pariter et moribus gloriosum clero nostro, non humana suffragatione, sed divina dignatione conjunctum. Qui cum consentire dubitaret Ecclesiæ, ipsius admonitu et hortatu in visione per noctem compulsus est ne negaret, nobis suadentibus. Cui plus licuit et coegit; quia nec fas fuerat nec decebat sine honore ecclesiastico esse quem sic Dominus honoravit cœlestis gloriæ dignitate.

Hic ad temporis nostri prælium primus, hic inter Christi milites antesignanus, hic inter persecutionis initia ferventia cum

J'ai donc, avec les évêques présents à la cérémonie, imposé les mains à Aurélius. Cette nouvelle vous fera plaisir, car vous souhaitez à l'Église beaucoup d'ordinations de ce genre. Dimanche prochain, il entrera en fonctions et fera la lecture publique. Redoublez vos prières afin que Dieu, dans sa miséricorde, ramène au milieu de vous et votre évêque et le martyr ordonné lecteur. — Je désire, mes très-chers frères en Jésus-Christ, que vous vous portiez toujours bien.

---

### LETTRE XIII

CÉLÉRINUS ORDONNÉ LECTEUR

Cyprien aux prêtres, aux diacres et à tout le peuple, salut (1) :

Nous devons, mes frères bien-aimés, reconnaître et recueillir avec empressement les bienfaits que Dieu accorde à son Église. Il permet que plusieurs d'entre les confesseurs et les martyrs sortent de prison pour devenir l'ornement et la gloire du clergé, après avoir proclamé bien haut le nom de Jésus-Christ. Réjouissez-vous donc en apprenant que Célérinus, notre frère, dont vous connaissez les vertus et les bonnes mœurs, a pris place parmi les ministres de notre église. C'est la grâce divine et non la faveur des hommes qui l'a conduit à cet honneur. Comme il hésitait à l'accepter, Dieu dans une vision a dissipé tous ses doutes. Il a donc cédé à nos instances ou plutôt à l'action de la grâce. Il ne convenait pas qu'un homme que Dieu traitait avec tant d'honneur restât en dehors de la hiérarchie ecclésiastique.

Célérinus est descendu le premier dans l'arène; il marchait à la tête des soldats du Christ. Dès le premier choc, il eut à

(1) Epit. 34. Ed. de Panl.

ipso infestationis principe et auctore congressus, dum inexpugnabili firmitate certaminis sui adversarium vincit, vincendi cæteris viam fecit, non brevi compendio vulnerum victor, sed adhærentibus diu et permanentibus pœnis longæ colluctationis miraculo triumphator. Per decem et novem dies custodia carceris septus in nervo ac ferro fuit. Sed posito in vinculis corpore, solutus ac liber spiritus mansit. Caro famis ac sitis diurnitate contabuit, sed animam fide et virtute viventem nutrimentis spiritalibus Deus pavit. Jacuit inter pœnas pœnis suis fortior, inclusus includentibus major, jacens stantibus celsior, vincientibus firmior victus, sublimior judicantibus judicatus; et quamvis ligati nervo pedes essent, calcatus serpens et obtritus et victus est. Lucent in corpore glorioso clara vulnerum signa, eminent et apparent in nervis hominis ac membris longa tabe consumptis expressa vestigia. Sunt magna, sunt mira quæ de virtutibus ejus ac laudibus fraternitas audiat. Et si aliquis Thomæ similis exstiterit qui minus auribus credat, nec oculorum fides deest ut quis quod audit et videat. In servo Dei victoriam gloria vulnerum fecit, gloriam cicatricum memoria custodit.

Nec rudis iste aut novus est in Celerino carissimo nostro titulus gloriarum. Per vestigia cognationis suæ graditur, parentibus ac propinquis suis honore consimili divinæ dignationis æquatur. Avia ejus Celerina jam pridem martyrio coronata est. Item patruus ejus et avunculus Laurentius et Egnatius, in castris et ipsi quondam sæcularibus militantes, sed veri et spirituales Dei milites, dum diabolum Christi confessione prosternunt, palmas a Domino et coronas illustri passione meruerunt. Sacrificia pro eis semper, ut meministis, offerimus quoties martyrum passiones et dies anniversaria commemoratione celebramus.

Nec degener ergo esse nec minor poterat quem sic domesticis exemplis virtutis ac fidei provocabat familiæ dignitas et

lutter contre le chef et l'auteur de la persécution et, en triomphant de son adversaire, il montra aux autres le chemin de la victoire. Il reçut dans cette longue lutte de nombreuses blessures. Pendant dix-neuf jours, il fut renfermé dans une étroite prison. Ses mains étaient chargées de chaînes et ses pieds serrés par de douloureuses entraves ; mais, malgré le poids de ses liens, son âme conservait toute sa liberté. Épuisé par la faim et la soif, le corps succombait ; mais l'âme, soutenue par l'esprit de foi, trouvait en Dieu un aliment spirituel. Ainsi, quoique abattu par la souffrance, il triomphait de la souffrance ; prisonnier, il était au-dessus de ceux qui le gardaient ; renversé, il paraissait plus grand que ceux qui restaient debout ; enchaîné, il était plus fort que ses bourreaux ; condamné, il était supérieur à ses juges ; malgré les ceps qui torturaient ses pieds, il broya la tête du serpent et remporta sur lui une éclatante victoire. Son corps porte encore la trace de ses glorieuses cicatrices ; elles ont laissé leur empreinte sur ses membres amaigris. Ce qu'on raconte de ses vertus est admirable. Si quelqu'un, partageant l'incrédulité de saint Thomas, ne voulait s'en rapporter à ses oreilles, il pourrait en appeler à ses yeux et constater par lui-même ce qu'il entend dire. Le serviteur de Dieu est arrivé à la victoire par de nombreuses blessures ; mais ces blessures sont gravées dans tous les esprits et personne n'en perdra le souvenir.

Cette gloire n'est pas nouvelle dans la famille de Célérinus. Il marche sur les traces de ses ancêtres, il partage avec eux l'honneur du martyr. Son aïeule Célérina a depuis longtemps versé son sang pour Jésus-Christ. Son beau-père Laurent et son oncle Ignace, qui passèrent dans le camp du Seigneur après avoir servi les princes de la terre, triomphèrent du démon et méritèrent, par d'illustres souffrances, la palme des martyrs. Vous le savez, nous célébrons en leur honneur le saint sacrifice, au jour anniversaire de leur mort.

Célérinus ne pouvait faillir aux exemples de foi et de courage qu'il trouvait dans son illustre famille. Si, dans le siècle, c'est



generosa nobilitas. Quod si in familia sæculari prædicationis et laudis est esse patricium, quanto majoris laudis et honoris est fieri in cœlesti prædicatione generosum. Non invenio quem beatiorem magis dicam, utrumne illos de posteritate tam clara, an hunc de origine gloriosa. Ita æqualiter apud eos recurrit et com meat divina dignatio, ut et illorum coronam dignitas sobolis illustret, et hujus gloriam sublimitas generis illuminet.

Hunc ad nos, fratres dilectissimi, cum tanta Domini dignatione venientem, testimonio et miraculo ejus ipsius qui se persecutus fuerat illustrem, quid aliud quam super pulpitum, id est super tribunal ecclesiæ, oportebat imponi, ut loci altioris celsitate subnixus, et plebi universæ pro honoris sui claritate conspicuus, legat præcepta et evangelium Domini, quæ fortiter ac fideliter sequitur? Vox Dominum confessa in his quotidie quæ Dominus locutus est audiatur. Viderit an sit ulterior gradus ad quem profici in ecclesia possit. Nihil est in quo magis confessor fratribus prosit quam ut dum evangelica lectio de ore ejus auditur, lectoris fidem quisquis audierit imitetur.

Jungendus in lectione Aurelio fuerat, cum quo et divini honoris societate conjunctus est, cum quo omnibus virtutis et laudis insignibus copulatus est. Pares ambo et uterque consimiles, in quantum gloria sublimes, in tantum verecundia humiles, quantum divina dignatione promoti, tantum sua quiete et tranquillitate summissi, et virtutum pariter et morum singulis exempla præbentes, et congressioni et paci congruentes, illic robore, hic pudore laudabiles. In talibus servis lætatur Dominus. In ejusmodi confessoribus gloriatur, quorum secta et conversatio sic proficit ad præconium gloriæ ut magisterium cæteris præbeat disciplinæ. Ad hoc eos Christus esse hic in ecclesia diu voluit, ad hoc de media morte subtractos, quadam, ut ita dixerim, resurrectione circa eos facta, incolumes reservavit ut dum nihil in honore sublimius, nihil in humilitate summissius a fratribus cernitur, hos eosdem fraternitatis secta comitetur.

une gloire d'être patricien, il y a bien plus de noblesse à confesser le nom de Jésus-Christ. Les parents de notre confesseur ont été heureux d'avoir un tel fils ; il est heureux, lui aussi, d'avoir eu de tels parents. O famille privilégiée, où le fils n'hérite de la gloire des ancêtres que pour lui donner un nouvel éclat !

Le soldat de Jésus-Christ qui vient à nous couvert de tant de gloire, loué par ses persécuteurs eux-mêmes, nous devons le placer sur l'ambon, c'est-à-dire sur la tribune sacrée. C'est là que, debout au milieu des fidèles, entouré de la vénération publique, il lira l'Évangile du Seigneur dont il a si vaillamment soutenu les maximes. Ainsi la voix qui a confessé le Christ fera tous les jours entendre la parole du Christ. Sans doute, il est dans la hiérarchie des degrés plus élevés ; mais c'est le lecteur qui exerce sur les fidèles l'influence la plus salutaire, lorsqu'il reproduit dans sa conduite les enseignements que sa bouche proclame.

Semblable en tout à Aurélius, participant à la même gloire, aux mêmes mérites, Céléstinus devait être investi de la même dignité. Oui, ces deux illustres serviteurs de Dieu, unissant à la vertu la plus élevée l'humilité la plus profonde, possédant toutes les richesses de la grâce, sans rien perdre de leur soumission, seront pour nous un modèle vivant : nous trouverons dans leur conduite et les vertus qui conviennent à la lutte et celles qui conviennent à la paix ; après avoir admiré leur courage, nous admirerons leur modestie et leur piété. Tels sont les serviteurs que le Seigneur aime ; tels sont les confesseurs dont il se glorifie, puisque leur vie est pour tous les fidèles une éloquente leçon. C'est pour cela que le Seigneur, après les avoir arrachés du sein de la mort par une sorte de résurrection, permettra qu'ils brillent longtemps dans l'Église. Il les conservera afin que leurs frères, ayant sous les yeux un si parfait modèle, marchent sur leurs traces et pratiquent les mêmes vertus.

Hos tamen lectores interim constitutos sciatis, quia oportebat lucernam super candelabrum pori unde omnibus luceat, et gloriosos vultus in loco altiore constitui ubi ab omni fraternitate circumstante conspecti incitamentum gloriæ videntibus præbeant. Cæterum presbyterii honorem designasse nos illis jam sciatis, ut et sportulis iisdem cum presbyteris honorentur, et divisiones mensurnas æquatis quantitatis partiantur, sessuris vobiscum provecis et corroboratis annis suis; quamvis in nullo minor possit videri ætatis indole qui consummavit ætatem gloriæ dignitate. Opto vos, fratres carissimi et desideratissimi, semper bene valere.

---

## EPISTOLA XIV

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus et plebi universæ carissimis ac desideratissimis fratribus salutem.

Nuntiandum vobis fuit, fratres carissimi, quod pertineat et ad communem lætitiā et ad ecclesiæ nostræ maximam gloriā. Nam admonitos nos et instructos sciatis dignatione divina ut Numidicus presbyter adscribatur presbyterorum Carthaginensium numero et nobiscum sedeat in clero, luce clarissima confessionis illustris, et virtutis ac fidei honore sublimis; qui hortatu suo copiosum martyrum numerum lapidibus et flammis necatum ante se misit, quique uxorem adhærentem lateri suo concrematam simul cum cæteris, conservatam magis dixerim, lætus aspexit. Ipse semiustulatus et lapidibus obrutus et pro mortuo derelictus, dum postmodum filia sollicito pietatis obse-

Sachez donc que je les ai ordonnés lecteurs, pour placer sur le chandelier une lumière si brillante : je les ai exposés à la vue des fidèles, afin qu'ils trouvent en eux un exemple et un encouragement. Du reste, je leur ai assigné les mêmes revenus qu'aux prêtres ; ils recevront les mêmes offrandes et, tous les mois, ils auront part, comme eux, aux distributions. Nous les élèverons à la prêtrise quand ils seront moins jeunes, si on peut appeler jeune celui qui est arrivé au sommet de la gloire. — Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE XIV

### NUMIDIQUE ORDONNÉ PRÊTRE

Cyprien aux prêtres, aux diacres et à tout le peuple, salut (1) :

Je dois, mes très-chers frères, porter à votre connaissance un fait qui vous comblera de joie, comme il a comblé notre Église de gloire. Sachez donc que, guidés par l'inspiration divine, nous avons ordonné prêtre le confesseur Numidique, qui a pris sa place dans le clergé de Carthage. Cet illustre soldat de Jésus-Christ a manifesté un courage et une foi à toute épreuve. Il soutint, par ses exhortations, un nombre considérable de martyrs qui périrent écrasés sous les pierres ou étouffés dans les flammes. Son épouse était à ses côtés, brûlée ou plutôt sauvée des dangers de cette vie : il la vit et il en éprouva de la joie. Lui-même, à demi consumé, gisait sous un monceau de pierres. On le croyait mort ; mais sa fille, guidée par la piété filiale, écarta les débris pour découvrir le cadavre de son père.

(1) Ept. 35. Ed. de Pam.

quo cadaver patris inquit, semianimis inventus et extractus et refocillatus, a comitibus quos ipse præmiserat remansit invictus. Sed remanendi, ut videmus, hæc fuit causa ut eum clero nostro Dominus adjungeret et desolatam per lapsum quorundam presbyterorum nostrorum copiam gloriosis sacerdotibus adornaret. Et promovebitur quidem, cum Deus permiserit, ad ampliorem locum religionis suæ, quando in præsentiam protegente Domino venerimus. Interim quod ostenditur fiat, ut cum gratiarum actione suscipiamus hoc Dei munus, sperantes de misericordia Domini ejusmodi ornamenta complura, ut redintegrato Ecclesiæ suæ robore tam mites et humiles faciat in consessu nostri honore florere. Opto vos, fratres carissimi ac desideratissimi, semper bene valere.

---

## EPISTOLA XV

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus fratribus salutem.

Ne quid conscientiam vestram lateret, fratres carissimi, quid mihi scriptum sit, quidque ego rescripserim, utriusque epistolæ vobis exemplum misi; et credo vobis id quod rescripsi non displicere. Sed et illud ad vos perferre litteris meis debui, urgente causa clero in urbe consistenti litteras me misisse. Et quoniam oportuit me per clericos scribere, scio autem nostros plurimos absentes esse, paucos vero qui illic sunt vix ad ministerium quotidiani operis sufficere, necesse fuit novos aliquos constituere qui mitterentur. Fecisse me autem sciatis lectorem Saturum et hypodiaconum Optatum confessorem,

Elle le trouva, en effet, et le retira de cet affreux tombeau. Le martyr respirait encore : soutenu par les prières de ses compagnons qu'il avait dirigés vers la céleste patrie, il se vit à regret condamné à leur survivre. Mais, nous avons pu nous en convaincre, Dieu permit la prolongation de son exil afin de lui donner une place dans notre clergé et de consoler notre Église de la perte de plusieurs de ses prêtres. Lorsque le Seigneur nous ramènera au milieu de vous, nous l'élèverons plus haut dans la hiérarchie. En attendant, recevons les bienfaits de Dieu avec reconnaissance. Puisse-t-il, en donnant à son Église des ornements de ce genre, lui rendre son ancienne prospérité ! Puisse-nous, nous-mêmes, du fond de notre retraite, y voir fleurir la douceur, l'humilité, en un mot, toutes les vertus chrétiennes ! — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE XV

OPTAT ORDONNÉ SOUS - DIACRE

Cyprien aux prêtres et aux diacres, ses frères, salut (1) :

Je vous ai donné connaissance, mes très-chers frères, de la lettre que j'ai reçue de Rome et de la réponse que j'ai faite : je pense que vous êtes de mon avis. Je dois aussi vous apprendre que j'ai écrit au clergé résidant à Carthage. Ordinairement je confie mes lettres à des clercs. Or, comme plusieurs sont absents, ceux qui sont ici suffisent à peine pour les occupations de chaque jour. J'ai donc dû en ordonner de nouveaux. Sachez que j'ai conféré à Sature la dignité de lecteur et à Optat, le confesseur, celle de sous-diacre. Je les avais déjà associés au

(1) Epit. 24. Ed. de Pam.

quos jampridem communi consilio clero proximos feceramus, quando aut Saturo die Paschæ semel atque iterum lectionem dedimus, aut quando cum presbyteris doctioribus lectores diligenter probaremus. Optatum inter lectores doctorem audientium constituimus, examinantes an congruerent illis omnia quæ esse debent in iis qui ad clerum parabantur. Nihil ergo a me absentibus vobis novum factum est; sed quod jampridem communi consilio omnium nostrum cæperat necessitate urgente promotum est. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere et nostri meminisse. Fraternitatem salutate. Valet.

---

## EPISTOLA XVI

**CYPRIANUS** Rogationo presbytero et cæteris confessoribus fratribus salutem.

Et jampridem vobis, fratres carissimi ac fortissimi, litteras miseram, quibus fidei et virtuti vestræ verbis exsultantibus gratularer, et nunc non aliud in primis vox nostra complectitur quam ut læto animo frequenter ac semper gloriam vestri nominis prædicemus. Quid enim vel majus in votis meis potest esse vel melius quam cum video confessionis vestræ honore illuminatum gregem Christi? Nam cum gaudere in hoc omnes fratres oporteat, tum in gaudio communi major est episcopi portio. Ecclesiæ enim gloria præpositi gloria est. Quantum dolemus ex illis quos tempestas inimica prostravit, tantum lætamur ex vobis, quos diabolus superare non potuit. Hortamur tamen per communem fidem, per pectoris nostri veram circa vos et simplicem

clergé, puisque, le jour de Pâques, j'ai confié deux fois à Sature les fonctions de lecteur. Du reste, il avait déjà fait ses preuves en présence des prêtres les plus instruits. Quant à Optat, nous lui avons confié d'une manière spéciale l'instruction des auditeurs. Nous étions donc fixé sur le mérite de l'un et de l'autre. Je n'ai rien fait de nouveau en votre absence ; mais j'ai poursuivi la solution des affaires que nous avons résolues en commun. — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien et que vous vous souveniez de nous. Saluez tous nos frères. Adieu.

---

## LETTRE XVI

### CONSEILS AUX CONFESSEURS

Cyprien à Rogatien, prêtre, et aux autres confesseurs, ses frères, salut (1) :

Déjà, mes très-chers frères, je vous ai écrit pour rendre à votre foi et à votre courage l'hommage qu'ils méritent ; maintenant je commence encore par publier la gloire de votre nom. Certes, je le fais avec joie, car mon plus grand bonheur est de voir l'éclat qui rejaillit de votre confession sur le troupeau du Christ. L'évêque prend la plus grande part de cette joie commune : la gloire de l'Église n'est-elle pas la gloire du pasteur ? Autant nous éprouvons de peine à la vue de ceux qui ont succombé sous la violence de la tempête, autant nous éprouvons de satisfaction en voyant les vainqueurs du démon. Cependant, au nom de notre foi commune et de la charité que j'ai pour vous, je vous exhorte à conserver pure la gloire que vous vous êtes

(1) Epit. 7. Ed. de Pam.



caritatem, ut qui adversarium prima hac congressione vicistis, gloriam vestram forti et perseveranti virtute teneatis. Adhuc in sæculo sumus, adhuc in acie constituti, de vita nostra quotidie dimicamus. Danda opera est ut post hæc initia ad incrementa quoque veniatur et consummetur in vobis quod jam rudimentis felicibus esse cœpistis. Parum est adipisci aliquid potuisse. Plus est quod adeptus es posse servare; sicut et fides ipsa et nativitas salutaris, non accepta, sed custodita vivificat. Nec statim consecutio, sed consummatio hominem Deo servat. Dominus hoc magisterio suo docuit dicens: « Ecce sanus factus es, jam noli peccare, ne quid tibi deterius fiat. » Puta hoc illum et confessori suo dicere: Ecce confessor factus es, jam noli peccare, ne quid tibi deterius fiat.

Salomon denique et Saul et cæteri multi quamdiu iu viis Domini ambulaverunt, datam sibi gratiam tenere potuerunt. Recedente ab iis disciplina dominica, recessit et gratia. Perseverandum nobis est in arcto et in angusto itinere laudis et gloriæ, et cum quies et humilitas et bonorum morum tranquillitas Christianis omnibus congruat secundum Domini vocem, qui neminem alium respicit nisi humilem et quietum et tremmentem sermones suos, tum magis hoc observare et implere confessores oportet, qui exemplum facti estis cæteris fratribus, ad quorum mores omnium vita et actus debeat provocari.

Nam sicut Judæi a Deo alienati sunt, propter quos nomen Dei blasphematur in gentibus, ita contra Deo cari sunt per quorum disciplinam nomen Domini laudabili testimonio prædicatur, sicut scriptum est Domino præmonente et dicente: « Luceat lumen vestrum coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et clarificent patrem vestrum qui in cœlis est. Et Paulus apostolus dicit: « Lucete sicut luminaria in mundo. » Et Petrus similiter hortatur: « Sicut hospites,

acquise dans les derniers combats. Nous sommes encore dans le siècle, en présence de l'ennemi ; chaque jour notre vie est en jeu : faisons donc en sorte d'accroître nos mérites et d'achever ce que nous avons si heureusement commencé. C'est peu de posséder un avantage, il s'agit de le conserver. La foi elle-même et la grâce du baptême ne nous sanctifient qu'autant que nous les gardons avec fidélité. Tout dépend de la persévérance. *Vous voilà guéri*, disait Jésus au paralytique, *ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pire* (1). Ces mêmes paroles s'adressent aux confesseurs : Par vos souffrances vous êtes devenus confesseurs de la foi, ne péchez pas, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pire que les tourments et la captivité.

Salomon, Saül et tant d'autres conservèrent la grâce divine, tant qu'ils marchèrent dans les voies du Seigneur ; quand ils s'en écartèrent, la grâce s'éloigna d'eux. Marchons avec constance dans le chemin de la perfection ; il est difficile, mais glorieux. Certes, l'humilité, la paix, les bonnes mœurs conviennent à tous les chrétiens, puisque Dieu déclare que ses regards s'arrêtent avec complaisance sur ceux qui possèdent ces vertus (2) ; mais elles conviennent surtout aux confesseurs. Ce sont eux, en effet, qui se sont placés à la tête de leurs frères pour leur servir d'exemple et les conduire à la perfection.

Les Juifs, en se séparant de Dieu, ont fait blasphémer son nom : les confesseurs, au contraire, le font bénir. Ils mettent en pratique cette parole du Maître : *Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans le ciel* (3). Saint Paul nous donne le même précepte : *Brillez comme des flambeaux au milieu du monde* (4). *Vous êtes ici-bas des voyageurs et des*

(1) Joan., v.

(2) Is., vii.

(3) Matt., v.

(4) Phil., ii.

« inquit, et peregrini, abstinete vos a carnalibus desideriis quæ  
« militant adversus animam, conversationem habentes inter  
« gentiles bonam, ut dum detrectant de vobis quasi de malig-  
« nis, bona opera vestra aspicientes magnificent Dominum. »

Quod quidem maxima pars vestrum cum meo gaudio curat, et confessionis ipsius honore melior facta, tranquillis et bonis moribus gloriam suam custodit et servat. Sed quosdam audio inficere numerum vestrum et laudem præcipui nominis prava sua conversatione destruere : quos etiam vos ipsi, utpote amatores et conservatores laudis vestræ objurgare et comprimere et emendare debetis. Cum quanto enim nominis vestri pudore delinquitur, quando aliquis temulentus et lasciviens demoratur ; alius in eam patriam unde extorris factus est regreditur, ut apprehensus non jam quasi christianus sed quasi nocens pereat ?

Inflari aliquos et tumere audio, cum scriptum sit : « Noli  
« altum sapere, sed time. Si enim Dominus naturalibus  
« ramis non pepercit, ne forte nec tibi parcat. » Dominus noster sicut ovis ad victimam ductus est, et sicut agnus coram tondente se sine voce sic non aperuit os suum. « Non  
« sum, inquit, contumax neque contradico. Dorsum meum  
« posui ad flagella et maxillas meas ad palmas. Faciem autem  
« meam non averti a fœditate sputorum. » Et quisquam per ipsum nunc atque in ipso vivens extollere se audet et superbire, immemor et factorum quæ ille gessit et mandatorum quæ nobis vel per se vel per apostolos suos tradidit? Quod si non est major domino suo servus, qui Dominum sequuntur, humiles et quieti et taciturni vestigia ejus imitentur, quando quisque inferior fuerit sublimior fiat, dicente Domino : « Qui minimus fuerit in vobis, hic erit magnus. »

Quid deinde illud, quam vobis execrandum debet videri, quod cum summo animi nostri gemitu et dolore cognovimus non deesse qui Dei templa et post confessionem sanctificata

*étrangers, dit saint Pierre, abstenez-vous donc des désirs charnels qui font la guerre à votre âme ; que votre conduite soit irréprochable au milieu des gentils. S'ils vous calomnient et s'ils vous regardent comme des criminels, du moins, qu'en voyant vos œuvres, ils glorifient Dieu (1).*

Je vois avec bonheur que le plus grand nombre d'entre vous, rendu meilleur encore par l'épreuve, est fidèle à cette règle de conduite et conserve, par la pratique constante de la vertu, la gloire qu'il s'est acquise ; mais j'entends dire que certains nous font peu d'honneur et impriment au nom chrétien une fâcheuse tache. Si vous tenez à votre réputation, vous devez les reprendre et les corriger. Quelle honte pour la société chrétienne de voir certains de ses membres se livrer à l'ivrognerie ou à la débauche ! de voir des exilés rentrer dans leur patrie pour être punis, non comme chrétiens, mais comme criminels !

J'apprends qu'il est parmi vous des orgueilleux, et pourtant il est écrit : *N'ayez pas de sentiments d'orgueil, mais tremblez : si Dieu n'a pas épargné les rameaux naturels, peut-être ne vous épargnera-t-il pas (2)*. Jésus, notre maître, fut conduit au supplice comme une brebis ; il gardait le silence, comme l'agneau devant celui qui enlève sa toison. Et nous, qui avons en lui et par lui l'être et la vie, nous oserions nous élever et nous enorgueillir ! Le disciple n'est pas au-dessus du maître : ceux qui marchent sur les traces du Christ doivent être, comme lui, humbles, silencieux, pacifiques. La véritable grandeur consiste à s'abaisser, car le Seigneur a dit : *Le plus petit d'entre vous sera le plus grand*.

Il est un autre désordre que j'ai appris avec une extrême douleur : des confesseurs, m'a-t-on dit, traînent dans les lieux de débauche des corps devenus le temple de Dieu, des membres sanctifiés et glorifiés par la confession du nom de Jésus-Christ,

(1) I Pet., II.

(2) Rom., II.

et illustrata membra turpi et infami concubitu suo plus maculent, cubilia sua cum feminis promiscua jungentes, quando etsi stuprum conscientiae eorum desit, hoc ipso grande crimen est quod illorum scandalo in aliorum ruinas exempla nascuntur. Contentiones quoque et æmulationes inter vos nullas esse oportet, cum pacem suam nobis dimiserit Dominus et scriptum sit : « Diliges proximum tuum tanquam te. Si autem mor-  
« detis et incusatis invicem, videte ne consummami ab invi-  
« cem. » A conviciis etiam et maledictis quæso vos abstinete, quia neque maledici regnum Dei consequuntur, et lingua quæ Christum confessa est incolumis et pura cum suo honore servanda est. Nam qui pacifica et bona et justa, secundum præceptum Christi loquitur Christum quotidie confitetur. Sæculo renuntiaveramus cum baptizati sumus; sed nunc vere renuntiavimus sæculo quando tentati et probati a Deo, nostra omnia relinquentes, Dominum secuti sumus, et fide ac timore ejus stamus et vivimus. Corroboremus nos exhortationibus mutuis, et magis ac magis proficiamus in Domino, ut cum pro sua misericordia pacem fecerit, quam se facturum re promittit, novi et pene mutati ad Ecclesiam revertamur, et excipiant nos, sive fratres nostri, sive gentiles, circa omnia correctos atque in melius reformatos, et qui admirati fuerant prius in virtutibus gloriam, nunc admirentur in moribus disciplinam. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere et nostri meminisse.

---

et les souillent dans d'immondes orgies. N'y eût-il, dans une telle conduite, que le scandale et la perte des âmes qui en résulte, ce serait déjà un crime énorme.

Qu'il n'y ait parmi vous ni discussions ni jalousies : le Seigneur nous a laissé sa paix ; et d'ailleurs il est écrit : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*. Si votre temps se passe à médire les uns des autres et à vous déchirer, prenez garde au châtement qui vous menace.

Je vous en prie, abstenez-vous encore des injures et des paroles haineuses. Ceux qui blessent leur prochain par une telle conduite n'arriveront pas au royaume de Dieu. La langue qui a confessé Jésus-Christ doit rester toujours pure. Ayez, selon le précepte du Seigneur, un langage juste, charitable, modéré, et votre confession durera toujours. Par le baptême, nous avons renoncé au siècle ; mais cette renonciation devient complète, lorsque, dans l'épreuve, nous abandonnons tout pour suivre le Seigneur et pour être fidèle à ses préceptes. Fortifions-nous par des exhortations mutuelles et avançons le plus possible dans les voies divines. Lorsque, dans sa miséricorde, le Seigneur nous accordera la paix qu'il nous a promise, alors, transformés en des hommes nouveaux, nous rentrerons dans l'Église. Nos frères, les païens eux-mêmes verront en nous un changement complet ; et l'éloge qu'ils ont donné à notre courage, ils le donneront à notre vie régulière et chrétienne. — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez bien.

---

## EPISTOLA XVII

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus Romæ consistentibus fratribus salutem.

Cum de excessu boni viri collegæ mei rumor apud nos incertus esset, fratres carissimi, et opinio dubia nutaret, accepi a vobis litteras ad me missas per Crementium hypodiaconum, quibus plenissime de glorioso ejus exitu instruerer; et exsultavi satis quod pro integritate administrationis ejus consummatio quoque honesta processerit. In quo vobis quoque plurimum gratulor quod ejus memoriam tam celebri et illustri testimonio prosequamini, ut per vos innotesceret nobis quod et vobis esset circa præpositi memoriam gloriosum, et nobis quoque fidei ac virtutis præberet exemplum. Nani quantum perniciosa res est ad sequentium lapsum ruina præpositi, in tantum contra utile est et salutare cum se episcopus per firmamentum fidei fratribus præbet imitandum.

Legi etiam alias litteras in quibus nec quis scripserit, nec ad quos scriptum sit, significanter expressum est. Et quoniam me in iisdem litteris et scriptura et sensus et chartæ ipsæ quoque moverunt ne quid ex vero vel subtractum sit vel immutatum, eandem ad vos epistolam authenticam remisi, ut recognoscatis an ipsa sit quam Crementio hypodiacono perferendam dedistis. Perquam etenim grave est si epistolæ clericæ veritas mendacio aliquo et fraude corrupta est. Hoc igitur ut scire possimus et scripturam et subscriptionem an vestra sit recognoscite, et nobis quid sit in vero rescribite. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere.

---

## EPISTOLA XVIII

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus Romæ consistentibus fratribus salutem.

Quoniam comperi, fratres carissimi, minus simpliciter et minus fideliter vobis renuntiari quæ hic a nobis et gesta sunt

## LETTRE XVII

### EXPLICATIONS DEMANDÉES

Cyprien aux prêtres et aux diacres résidant à Rome, salut (1) :

J'étais encore dans le doute au sujet de la mort de l'évêque de Rome, lorsque vos lettres m'ont appris sa fin glorieuse. Je me réjouis de voir qu'elle a été digne en tout de la régularité de sa vie. Je vous félicite vous-même du culte que vous rendez à sa mémoire. S'il vous laisse de beaux souvenirs, il nous laisse à nous de beaux exemples de foi et de courage : autant la chute de l'évêque est nuisible au troupeau, autant sa fermeté lui est utile.

J'ai pris connaissance d'une autre lettre dont je ne distingue bien ni les auteurs ni le sujet. L'écriture, le sens, le parchemin, tout me fait douter de son origine et de son exactitude. Je vous la renvoie afin que vous voyiez si c'est la lettre que vous avez confiée au sous-diacre Clémentius. Le mensonge et la fraude ne peuvent se glisser dans les écrits des clercs sans entraîner les plus graves inconvénients. Voyez donc si vous reconnaissez votre style et votre signature, et dites-moi ce qui en est. — Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE XVIII

### JUSTIFICATION

Cyprien aux prêtres et aux diacres, ses frères, résidant à Rome, salut (2) :

J'ai appris, mes très-chers frères, qu'on vous avait rendu un compte peu fidèle de mes actes : je crois donc nécessaire de

(1) Epit., 4. Ed. de Pam.

(2) Epit. 15. Ed. de Pam.



et geruntur, necessarium duxi has ad vos litteras facere, quibus vobis actus nostri et disciplinæ et diligentiae ratio redderetur. Nam sicut Domini mandata instruunt, orto statim turbationis impetu primo, cum me clamore violento frequenter populus flagitasset, non tam meam salutem quam quietem fratrum publicam cogitans interim secessi, ne per inverecundam praesentiam nostram seditio quæ cœperat plus provocaretur. Absens tamen corpore, nec spiritu nec actu nec monitis meis defui quo minus secundum Domini præcepta fratribus nostris in quibus possem mea mediocritate consulerem. Et quid egerim loquuntur vobis epistolæ pro temporibus emissæ numero tredecim, quas ad vos transmisi, in quibus nec clero consilium, nec confessoribus exhortatio, nec extorribus, quando oportuit, objurgatio, nec universæ fraternitati ad deprecandam Dei misericordiam allocutio et persuasio nostra defuit, quantum secundum legem fidei et timorem Dei Domino suggerente nostra mediocritas potuit eniti. Posteaquam vero et tormenta venerunt, sive jam tortis fratribus nostris, sive adhuc ut torquerentur inclusis, ad corroborandos et confortandos eos noster sermo penetravit.

Item cum comperissem eos qui sacrilegis contactibus manus suas atque ora maculassent, vel nefandis libellis nihilominus conscientiam polluisent, exambire ad martyres passim, confessores quoque importuna et gratiosa deprecatione corrumpere, ut sine ullo discrimine atque examine singulorum darentur quotidie libellorum millia contra evangelii legem, litteras feci quibus martyres et confessores consilio meo quantum possem ad dominica præcepta revocarem.

Item presbyteris et diaconibus non defuit sacerdotii vigor ut quidam minus disciplinæ memores et temeraria festinatione præcipites, qui cum lapsis communicare jam cœperant, comprimerentur, intercedentibus nobis. Plebi quoque ipsi quantum potuimus animum composuimus, et ut ecclesiastica disciplina

vous écrire pour vous expliquer ma conduite et les détails de mon administration. Il est vrai que, dès les premières violences de la persécution, alors que le peuple demandait ma mort à grands cris, j'ai mis en pratique le précepte du Seigneur et je me suis retiré. En agissant ainsi, je cherchais moins mon salut que le repos de mes frères ; car ma présence parmi eux pouvait exciter de nouvelles haines. Mais si j'étais absent de corps, j'étais présent par ma pensée, mes actes, mes avertissements, et, selon la mesure de mes forces, je n'ai pas cessé de diriger mon peuple dans les voies du Seigneur. Les treize lettres écrites à diverses époques, que je vous ai envoyées, vous expliqueront tous ces détails. Vous y verrez mes conseils au clergé, mes exhortations aux confesseurs, mes reproches aux apostats, mes recommandations à tous mes frères pour les porter à implorer la miséricorde divine ; vous verrez, en un mot, que je n'ai rien négligé, malgré ma faiblesse, pour obéir aux inspirations de Dieu et pour faire triompher sa loi. Quant on eut recours aux tourments, ma parole pénétra dans les prisons pour encourager et fortifier nos frères.

Bientôt après, j'eus connaissance d'un désordre très-grave. Des hommes qui avaient souillé leur bouche et leurs mains dans des sacrifices idolâtriques, ou qui avaient eu la coupable faiblesse de recevoir des billets d'apostasie, intriguaient auprès des martyrs et des confesseurs, cherchant à les ébranler par leurs prières. Ils y réussissaient : aussi chaque jour, au mépris des lois évangéliques, on distribuait sans choix et sans examen des milliers de lettres de communion. Je me hâtai de réprimer cet abus, et j'écrivis aux martyrs et aux confesseurs pour leur rappeler les préceptes divins.

Le mal s'étendit plus loin : des prêtres et des diacres agissant avec une précipitation coupable, avaient déjà communiqué avec les *tombés* : je condamnai une conduite si opposée à la discipline ecclésiastique. J'ai prodigué aussi mes avertissements au peuple pour l'exhorter à la patience et au respect des

servaretur iustruximus. Postmodum vero cum quidam de lapsis, sive sua sponte, sive aliquo incitatore, audaci flagitatione proruerent ut pacem sibi a martyribus et confessoribus promissam extorquere violento impetu niterentur, de hoc etiam bis ad clerum litteras feci et legi eis mandavi, ut ad illorum violentiam interim quoquo genere mitigandam, si qui libello a martyribus accepto de sæculo excederent, exomologesi facta, et manu eis in pœnitentiam imposita, cum pace sibi a martyribus promissa ad Dominum remitterentur. Nec in hoc legem dedi, aut me auctorem temere constitui. Sed cum videretur et honor martyribus habendus et eorum qui omnia turbare cupiebant impetus comprimendus, et præterea vestra scripta legissem quæ huc ad clerum nostrum per Crementium hypodiaconum nuper feceratis ut iis qui post lapsum infirmitate apprehensi essent et pœnitentes communicationem desiderarent subveniretur, standum putavi et cum vestra sententia, ne actus noster, qui adunatus esse et consentire circa omnia debet, in aliquo discreparet. Plane cæterorum causas, quamvis libello a martyribus accepto, differri mandavi et in nostram præsentiam reservari; ut cum pace a Domino nobis data plures præpositi convenire in unum cœperimus, communicato etiam vobiscum consilio, disponere singula et reformare possimus. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere.

---

règles établies. Dans la suite, comme certains *tombés*, agissant ou d'eux-mêmes ou d'après une influence extérieure, demandaient avec audace cette paix que les confesseurs et les martyrs leur avaient promise, j'écrivis deux fois à mon clergé sur ce sujet. Pour calmer la violence de ces chrétiens indociles, il fut réglé que ceux qui avaient des billets de la part des martyrs, s'ils étaient en danger de mort, feraient la confession de leurs fautes, recevraient l'imposition des mains et retourneraient dans le sein de Dieu avec la paix que les martyrs leur avaient promise. Sur ce point, je n'ai voulu ni agir par moi-même ni faire un nouveau règlement : j'ai voulu seulement concilier l'honneur dû aux martyrs avec les exigences d'un peuple turbulent. Je m'inspirais d'ailleurs de la lettre que vous aviez envoyée à mon clergé par le sous-diacre Clémentius. Vous disiez, dans cette lettre, que si des chrétiens, après leur apostasie, devenaient malades, se repentaient de leur faute et demandaient la communion, on devait la leur accorder. Mon sentiment est donc conforme au vôtre : après avoir marché toujours ensemble, nous ne pouvions pas nous séparer sur ce point important. Pour ceux qui ne sont pas en danger de mort, quoiqu'ils aient entre les mains les recommandations des martyrs, je me suis réservé l'examen de leur cause. Lorsque, au retour de la paix, je pourrai réunir auprès de moi plusieurs évêques, je vous ferai part de mes résolutions et je mettrai tout en ordre. — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

---

## EPISTOLA XIX

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus Romæ consistentibus fratribus salutem.

Post factas ad vos litteras, fratres carissimi, quibus actus noster expositus et disciplinæ ac diligentiae quantulacumque ratio declarata est, aliud accessit, quod nec ipsum latere vos debuit. Nam frater noster Lucianus, et ipse unus de confessoribus, fide quidem calidus et virtute robustus, sed minus dominica lectione fundatus, quædam conatus est, imperiti jampridem se vulgi auctorem constituens, ut manu ejus scripti libelli gregatim multis nomine Pauli darentur, cum Mappalicus martyr cautus et verecundus, legis ac disciplinæ memor, nullas contra evangelium litteras fecerit, sed tantum domestica pietate commotus matri suæ, quæ lapsa fuerat, mandaverit pacem dari, Saturninus quoque post tormenta adhuc in carcere constitutus nullas ejusmodi litteras emisit. Lucianus vero non tantum Paulo adhuc in carcere posito nomine illius libellos manu sua scriptos passim dedit, sed et post ejus excessum eadem facere sub ejus nomine perseveravit dicens hoc sibi ab illo mandatum, nesciens Domino magis quam conservo obtemperandum.

Aurelii quoque adolescentis tormenta perpepsi nomine libelli multi dati sunt ejusdem Luciani manu scripti, quod litteras ille non nosset. Cui rei ut aliquatenus posset obsisti, litteras ad eos

## LETTRE XIX

### IMPRUDENCE DE LUCIEN

Cyprien aux prêtres et aux diacres résidant à Rome, ses frères, salut (1) :

J'avais déjà rédigé les lettres où je vous rends compte de ma conduite, lorsqu'il s'est présenté un fait nouveau que je dois porter à votre connaissance. Lucien, un des confesseurs, homme d'une foi ardente et d'un courage inébranlable, mais peu instruit des règles évangéliques, s'est mis à la tête d'un mouvement dont les résultats peuvent être funestes. Il a écrit de sa main un grand nombre de billets, au nom du martyr Paul, et les a distribués sans discernement aux *tombés*. Le martyr Mappalicus était bien éloigné d'une pareille conduite, lui qui, plein de prudence et de respect pour la discipline, n'eut recours à aucune lettre de ce genre : seulement comme sa mère et sa sœur se trouvaient au nombre des *tombés*, ému par la piété filiale, il demanda qu'on leur accordât la paix. Saturninus, encore prisonnier, après avoir subi toute espèce de tourments, n'a jamais écrit de lettre semblable. Telle n'est pas la conduite de Lucien : pendant que Paul était encore en prison, il écrivait des billets en son nom et les distribuait au hasard ; maintenant que Paul est mort, il continue et dit, pour se justifier, qu'il ne fait que suivre les ordres du martyr. Il ignore sans doute qu'il doit obéir à Dieu plutôt qu'à son compagnon de captivité.

Beaucoup de billets ont été écrits au nom du jeune confesseur Aurélius ; ils l'ont été par Lucien, car Aurélius ne savait pas écrire. Pour mettre un terme à ce désordre, je lui écrivis les

(1) Epit. 23. Ed. de Pam.

feci, quas ad vos sub epistola priore transmisi, quibus petere et suadere non destiti ut dominicæ legis et evangelii ratio teneretur. Postquam vero ad eos litteras misi ut quasi moderatius aliquid et temperantius fieret, universorum confessorum nomine idem Lucianus epistolam scripsit, qua pene omne vinculum fidei et timor Dei et mandatum Domini et evangelii sanctitas et firmitas solveretur. Scripsit enim omnium nomine universis eos pacem dedisse et hanc formam per me aliis episcopis innotescere velle, cujus epistolæ exemplum ad vos transmisi. Additum est plane, de quibus ratio constiterit quid post commissum egerint. Quæ res majorem nobis conflatur invidiam, ut nos cum singulorum causas audire et excutere cœperimus, videamur multis negare quod se nunc omnes jactant a martyribus et confessoribus accepisse. Denique hujus seditionis origo jam cœpit, namque in provincia nostra per aliquot civitates in præpositos impetus per multitudinem factus est, et pacem quam semel cuncti a martyribus et confessoribus datam clamitabant confestim sibi repræsentari coegerunt, territis et subactis præpositis suis, qui ad resistendum minus virtute animi et robore fidei prævalebant. Apud nos etiam quidam turbulentissimi, qui vix a nobis in præteritum regebantur et in nostram præsentiam differebantur, per hanc epistolam velut quibusdam facibus accensi plus exardescere et pacem sibi datam extorquere cœperunt. De quibus quales ad clerum nostrum litteras fecerim exemplum vobis misi. Sed et quid mihi Caldonius collega pro integritate et fide sua scripserit, quidque ego ei rescripserim, utrumque ad vos legendum transmisi. Exempla quoque epistolæ Celerini boni et robusti confessoris, quam ad Lucianum eundem confessorem scripserit, item quid Lucianus ei rescripserit misi vobis, ut sciretis et laborem circa omnia et diligentiam nostram et veritatem ipsam disceretis: Celerinus confessor quam sit moderatus et cautus et humilitate ac timore sectæ nostræ verecundus, Lucianus vero circa intelligentiam dominicæ lectionis, ut dixi, minus peritus, et circa invidiam verecundiæ nostræ relinquentiam facilitate sua molestus. Nam cum

lettres que j'ai dernièrement portées à votre connaissance et où je le suppliais avec instance de s'en tenir à la loi divine et aux préceptes de l'Évangile. Lucien, au nom de tous les confesseurs, me répondit par une lettre qui porte une atteinte mortelle à la foi, à la crainte de Dieu, à la sainteté de l'Évangile. Il me signifia, au nom de tous les confesseurs, qu'ils avaient donné la paix à tous les *tombés*, et qu'ils voulaient que je fisse part aux autres évêques de cette décision. Je vous ai envoyé une copie de cette lettre. On y trouve, il est vrai, que nous devons examiner leur conduite après leur apostasie ; mais cette clause ne peut que nous rendre odieux, car, en nous livrant à cet examen, nous paraîtrons refuser à plusieurs ce qu'ils se flattent d'avoir obtenu de la part des martyrs et des confesseurs. Du reste, la sédition est déjà commencée. Dans quelques villes de notre province, la multitude s'est soulevée contre ses chefs et a réclamé la paix accordée par les confesseurs et les martyrs. Trop faibles pour résister, les supérieurs ont cédé à la violence. Dans notre église même, quelques esprits turbulents, qu'on avait peine à contenir et qui devaient attendre mon retour, ont profité de cette lettre pour se livrer à de nouvelles fureurs et pour exiger la paix qui leur était accordée. J'écrivis à mon clergé à ce sujet et je vous envoyai une copie de mes lettres. J'ai agi de même pour la lettre de Caldonius, mon collègue, homme d'une grande foi et d'une conduite irréprochable. Je vous ai transmis aussi une copie de la lettre de Célérinus à Lucien et la réponse de ce dernier. Célérinus est connu et vénéré par tous les chrétiens, à cause de sa modération, de sa prudence, de son humilité. Il n'en est pas de même de Lucien : peu instruit des saintes Écritures, il ne fait que nous créer de nouveaux embarras. Le Seigneur ordonne de baptiser les peuples au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, car ce baptême efface tous les péchés passés ; mais lui, dans son ignorance, prescrit de donner la paix et la rémission des péchés au nom de Paul ; il affirme que cet ordre vient du martyr lui-même. Il oublie



Dominus dixerit in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti gentes tingui et in baptismo præterita peccata dimitti, hic præcepti et legis ignarus mandat pacem dari et peccata dimitti in Pauli nomine, et hoc sibi dicit ab illo esse mandatum, sicut in litteris ejusdem Luciani ad Celerinum factis animadvertetis, quibus minime consideravit quod non martyres evangelium faciant, sed per evangelium martyres fiant; quando et Paulus apostolus, quem Dominus vas electionis suæ dixit, posuerit in epistola sua dicens: « Miror quod sic tam cito demutamini ab « eo qui vos vocavit in gratiam ad aliud evangelium, quod non « est aliud: nisi si sunt aliqui qui vos turbant et volunt convertere evangelium Christi. Sed licet nos aut angelus de « cælo aliter annuntiet præterquam quod annuntiavimus vobis, « anathema sit, sicut prædiximus, et nunc iterum dico, si quis « vobis annuntiaverit præterquam quod accepistis, anathema « sit. » Opportune vero supervenerunt litteræ vestræ, quas accepi ad clerum factas, item quas beati confessores Moyses et Maximus, Nicostratus et cæteri Saturnino et Aurelio et cæteris miserunt, in quibus evangelii plenus vigor et disciplina robusta legis dominicæ continentur. Laborantes hic nos et contra invidiæ impetum totis fidei viribus resistentes multum sermo vester adjuvit ut divinitus compendium fieret, et priusquam venirent ad vos litteræ quas vobis proxime misi ut declararetis nobis quod secundum evangelii legem nobiscum fortiter atque unanimiter etiam vestra sententia concurrat. Opto vos, fratres carissimi ac desideratissimi, semper bene valere.

---

## EPISTOLA XX

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus fratribus salutem.

Diu patientiam meam tenui, fratres carissimi, quasi verecundum silentium nostrum proficeret ad quietem. Sed cum quorundam immoderata et abrupta præsumptio temeritate sua et

sans doute que ce ne sont pas les martyrs qui font l'Évangile, mais l'Évangile qui fait les martyrs.

Le grand apôtre nous dit : *Je suis étonné de voir que vous vous éloignez du Christ et de son Évangile. Cela vient de ce que certains sèment des troubles parmi vous et altèrent la loi du Seigneur. Mais quand un ange du ciel viendrait vous dire le contraire de ce que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème. Je l'ai déjà dit, je le répète, si quelqu'un vous annonce une doctrine opposée à celle que vous avez déjà reçue, qu'il soit anathème* (1). Les lettres que vous avez adressées au clergé et que j'ai reçues sont arrivées fort à propos. Il en est de même de celles que les confesseurs Moïse, Maxime et Nicostatus ont adressées à Saturnin, à Aurèle et à quelques autres fidèles. On y voit, dans toute leur vigueur, les préceptes évangéliques et les règles de la discipline. Ici, au milieu des épreuves que nous suscitent tant d'inimitiés, votre lettre nous a été d'un grand secours; de plus elle, m'a procuré une vive jouissance, en me prouvant que nous sommes tous du même avis. — Je souhaite, mes frères, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE XX

### REMONTRANCES SÉVÈRES

Cyprien aux prêtres et aux diacres, ses frères, salut (2).

J'ai longtemps fait appel à ma patience, mes très-chers frères, dans l'espoir que mon silence contribuerait à la paix générale. Mais comme certains, par leur témérité et leur présomption, flétrissent l'honneur des confesseurs et des martyrs

(1) Galat., 1.

(2) Ep. 10. Ed. de Parr.

honorem martyrum et confessorum pudorem et plebis universæ tranquillitatem turbare conetur, tacere ultra non oportet, ne ad periculum et plebis pariter et nostrum taciturnitas nimia procedat. Quod enim non periculum metuere debemus de offensa Domini quando aliqui de presbyteris nec evangelii nec loci sui memores, sed neque futurum Domini iudicium neque nunc sibi præpositum episcopum cogitantes, quod nunquam omnino sub antecessoribus factum est, cum contumelia et contemptu præpositi totum sibi vindicent? Atque utinam non prostrata fratrum nostrorum salute sibi omnia vindicarent! Contumeliam episcopatus nostri dissimulare et ferre possem, sicut dissimulavi semper et pertuli. Sed dissimulandi nunc locus non est, quando decipitur fraternitas nostra a quibusdam vestrum, qui dum sine ratione restituendæ salutis plausibiles esset cupiunt, magis lapsis obsunt.

Summum enim delictum esse quod persecutio committi coegit sciunt ipsi etiam qui commiserunt, cum dixerit Dominus et iudex noster: « Qui me confessus fuerit coram hominibus, et « ego illum confitebor coram patre meo qui in cœlis est. Qui « autem me negaverit, et ego illum negabo; » et iterum dixerit. « Omnia peccata remittentur filiis hominum et blasphemiæ. « Qui autem blasphemaverit in Spiritum Sanctum non habebit « remissam, sed reus est æterni peccati. » Item beatus apostolus dixerit: « Non potestis calicem Domini bibere et calicem « dæmoniorum. Non potestis mensæ Domini communicare et « mensæ dæmoniorum. » Hæc qui subtrahit fratribus nostris decipit miseros, ut qui possunt, agentes pœnitentiam veram, Deo patri et misericordie precibus et operibus suis satisfacere seducantur ut magis pereant, et qui erigere se possent plus cadant.

Nam cum in minoribus peccatis agant peccatores pœnitentiam justo tempore, et secundum disciplinæ ordinem ad exomologesin veniant, et per manus impositionem episcopi et cleri

et sèment dans l'Église des troubles imprévus, il est de mon devoir de parler : trop de réserve serait un péril et pour le peuple et pour nous. Quel péril, en effet, ne devons-nous pas craindre, quand Dieu est si audacieusement offensé ; quand des prêtres, oubliant les préceptes évangéliques, leur charge, les jugements de Dieu, méconnaissent la dignité de leur évêque et, chose inouïe parmi nous, s'attribuent sa propre autorité ? Plût à Dieu qu'ils le fissent sans compromettre le salut des âmes ! Je pourrais dissimuler et supporter cet affront, comme je l'ai toujours fait ; mais le silence serait hors de saison, quand je vois certains d'entre vous travailler à séduire nos frères. Pour s'attirer une vaine popularité, ils veulent ramener les *tombés* dans le sein de l'Église, et par là ils les poussent à leur perte.

Que ceux qui ont cédé aux menaces de la persécution sachent bien qu'ils ont commis une grande faute. Le Seigneur a dit : *Si quelqu'un me reconnaît devant les hommes, moi aussi je le reconnaitrai devant mon Père qui est dans le ciel ; si quelqu'un me renie, moi aussi je le renierai* (1). Saint Paul tient le même langage : *Vous ne pouvez boire le calice du Seigneur et celui du démon ; vous ne pouvez participer à la table du Seigneur et à celle des démons* (2). On trompe nos frères, en leur faisant perdre de vue ces grandes vérités. Ils pourraient, par une sincère pénitence, par leurs prières, par leurs bonnes œuvres, satisfaire à la justice divine ; mais, grâce aux séductions dont on les entoure, ils deviennent plus coupables, et, au lieu de se relever, ils s'enfoncent davantage dans l'abîme.

Quand il s'agit de fautes moins graves, les règles ecclésiastiques soumettent le pécheur à une pénitence déterminée : il fait la confession de ses fautes ; l'évêque et le clergé lui imposent les mains et le reçoivent à la communion. Mais, dans ces

(1) Matt., x.

(2) I Corint , x.

jus communicationis accipiant, nunc crudo tempore, persecutione adhuc perseverante, nondum restituta Ecclesiae ipsius pace, ad communicationem admittuntur, et offertur nomen eorum, et nondum pœnitentia acta, nondum exomologesi facta, nondum manu eis ab episcopo et clero imposita, eucharistia illis datur, cum scriptum sit: « Qui ederit panem aut biberit « calicem Domini indigne reus erit corporis et sanguinis Domini. » Sed nunc illi rei non sunt qui minus Scripturæ legem tenent. Erunt autem rei qui præsunt et hæc fratribus non suggerunt, ut instructi a præpositis faciant omnia cum Dei timore et cum data ab eo et præscripta observatione. Exponunt deinde invidiæ beatos martyres, et gloriosos servos Dei cum Dei sacerdotibus committunt, ut, cum illi memores loci nostri ad me litteras direxerint et petierint tunc desideria sua examinari et pacem dari quando ipsa ante mater nostra Ecclesia pacem de misericordia Domini prior sumpserit, et nos divina protectio reduces ad ecclesiam suam fecerit, hi sublato honore quem nobis beati martyres cum confessoribus servant, contempta Domini lege et observatione quam iidem martyres et confessores tenendam mandant, ante extinctum persecutionis metum, ante reditum nostrum, ante ipsum pene martyrum excessum, communicent cum lapsis et offerant et eucharistiam tradant, quando etiamsi martyres per calorem gloriæ Scripturam minus contemplantes plus aliquid cuperent, a presbyteris et diaconis suggerentibus admoneri deberent, sicut semper in præteritum factum est.

Castigare nos itaque divina censura nec noctibus desinit nec diebus. Præter nocturnas enim visiones, per dies quoque impletur apud nos spiritus sancto puerorum innocens ætas, quæ in extasi videt oculis et audit et loquitur ea quibus nos Dominus monere et instruere dignatur. Et audietis omnia quando

temps malheureux, que voyons-nous? En pleine persécution, avant que la paix soit rendue à l'Église, les pécheurs sont admis à la communion, leur nom est prononcé au saint autel, sans pénitence, sans confession préalable, sans imposition des mains de l'évêque et du clergé. Que dis-je? on leur donne l'Eucharistie, au mépris de cette parole de l'Apôtre : *Celui qui mange le pain et boit indignement le calice du Seigneur, commet un attentat contre son corps et son sang* (1).

Certes les plus coupables ne sont pas les fidèles, peu au courant des préceptes de l'Écriture; mais comment excuser ceux qui sont chargés de les instruire et qui les tiennent dans l'ignorance des commandements divins? Ce n'est pas tout, ils excitent la haine contre nos bienheureux martyrs; ils compromettent les serviteurs et les prêtres de Dieu. Ceux-ci, pleins de déférence pour mon caractère, m'écrivent d'attendre pour examiner leurs demandes que la paix soit rendue à l'Église et que la Providence m'ait ramené à Carthage. Eux, au contraire, oubliant le respect qu'ils me doivent, oubliant la loi divine, dont les confesseurs et les martyrs recommandent l'observation, communiquent avec les *tombés*, offrent avec eux le saint sacrifice, leur donnent l'Eucharistie, et cela au milieu des troubles de la persécution, avant mon retour, presque avant le trépas de nos martyrs. Les soldats de Jésus-Christ, comptant trop sur leurs mérites, peuvent oublier les règles de l'Écriture et formuler des désirs opposés à la loi divine; mais les prêtres et les diacres doivent les en avertir. C'est leur devoir, et cela s'est toujours fait.

Ne soyez donc pas étonnés si Dieu nous donne de sévères leçons. Il nous parle dans les visions de la nuit; pendant le jour, il remplit de son esprit de jeunes enfants qui, ravis en extase, voient, entendent et proclament les avis qu'il daigne nous transmettre. Quand celui qui m'a ordonné de vous quitter me

(2) I Corint., XI.

ad vos reducem me Dominus fecerit, qui ut secederem jussit. Interim temerarii et incauti et tumidi quidam inter vos qui hominem non cogitant, vel Deum timeant, scientes quoniam s; ultra in iisdem perseveraverint, utar ea admonitione qua me uti Dominus jubet, ut interim prohibeantur offerre, acturi et apud nos et apud confessores ipsos et apud plebem universam causam suam, cum Domino permittente in sinum matris Ecclesiæ recolligi cœperimus. De hoc ad martyres et confessores et ad plebem litteras feci, quas utrasque vobis legi mandavi. Opto vos, fratres carissimi ac desideratissimi, in Domino semper bene valere et nostri meminisse. Valet.

---

## EPISTOLA XXI

CYPRIANUS martyribus et confessoribus carissimis fratribus salutem.

Sollicitudo loci nostri et timor Domini compellit, fortissimi ac beatissimi fratres, admonere vos litteris nostris ut a quibus tam devote et fortiter servatur fides Domini, ab iisdem lex quoque et disciplina Domini reservetur. Nam cum omnes milites Christi custodire oporteat præcepta imperatoris sui, tum vos magis præceptis ejus obtemperare plus convenit, qui exemplum cæteris facti estis et virtutis et timoris Dei.

ramènera au milieu de vous, je vous dirai tout. En attendant, que les téméraires, les imprudents, les orgueilleux qui sont parmi vous apprennent à craindre Dieu et à respecter leur évêque. Qu'ils sachent bien que, s'ils ne changent de conduite, j'userai contre eux du pouvoir que Dieu m'a confié. Je leur retirerai le droit d'offrir l'auguste sacrifice. Plus tard, quand Dieu me ramènera au sein de mon église, ils pourront plaider leur cause devant leur évêque, devant les confesseurs et devant tout le peuple. J'ai déjà écrit sur ce sujet deux lettres aux martyrs, aux confesseurs et au peuple, avec ordre de les porter à votre connaissance. — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien et que vous vous souveniez de moi. Adieu.

---

## LETTRE XXI

### CONSEILS

Cyprien aux confesseurs et aux martyrs, ses très-chers frères, salut :

Les devoirs de ma charge et la crainte de Dieu, ô généreux martyrs, m'imposent l'obligation de vous écrire. Votre foi ne s'est pas démentie dans les combats que vous avez soutenus pour la cause de Dieu ; mais, je vous en supplie, défendez, avec le même courage, les intérêts de la loi et de la discipline ecclésiastique. C'est un devoir pour tous les soldats du Christ d'accomplir les préceptes de leur chef : ce devoir vous atteint plus particulièrement, vous qui avez donné à tous les autres l'exemple du courage et de la crainte de Dieu.

(1) Ep. 11. Ed. de Pam.



Et credideram quidem præsbyteros et diaconos qui illic præsentes sunt monere vos et instruere plenissime circa evangelii legem, sicut in præteritum semper sub antecessoribus nostris factum est, ut diaconi ad carcerem commeantes martyrum desideria consiliis suis et scripturarum præceptis gubernarent. Sed nunc cum maximo animi dolore cognosco non tantum illic vobis non suggeri divina præcepta, sed adhuc potius impediri, ut ea quæ a vobis ipsis et circa Deum caute et circa sacerdotem Dei honorifice fiunt a quibusdam præsbyteris resolvantur, qui nec timorem Dei nec episcopi honorem cogitantes, cum vos ad me litteras direxeritis, quibus examinari desideria vestra et quibusdam lapsis pacem dari postulastis cum persecutione finita convenire in unum cum clero et recolligi cæperimus, illi contra evangelii legem, contra vestram quoque honorificam petitionem, aute actam pænitentiam, ante exomologesin gravissimi atque extremi delicti factam, ante manum ab episcopo et clero in pænitentiam impositam, offerre pro illis et eucharistiam dare, id est, sanctum Domini corpus prophanare audeant, cum scriptum sit : « Qui ederit panem aut biberit calicem « Domini indigne, reus erit corporis et sanguinis Domini. »

Et lapsis quidem potest in hoc venia concedi. Quis enim non mortuus vivificari properet? Quis non ad salutem suam venire festinet? Sed præpositorum est præceptum tenere et vel prope- rantes vel ignorantes instruere, ne qui ovium pastores esse debent lanii fiant. Ea enim concedere quæ in perniciem ver- tant decipere est; nec erigitur sic lapsus, sed per Dei offensam magis impellitur ad ruinam. Vel ex vobis itaque discant quod docere debuerant. Petitiones et desideria vestra episcopo ser- vent, et ad pacem vobis petentibus dandam maturum et paca- tum tempus expectent. Ante est ut a Domino pacem mater

Je croyais que les prêtres et les diacres qui sont auprès de vous avaient soin de vous expliquer les lois évangéliques. C'était l'usage sous nos prédécesseurs. Les diacres se rendaient à la prison, et là, ils éclairaient de leurs conseils les vœux des martyrs et les dirigeaient d'après les saintes Écritures. Aujourd'hui, je reconnais, avec une extrême douleur, que non-seulement on néglige de vous instruire, mais qu'on s'oppose même à ce que vous rendiez à Dieu et à son ministre l'honneur qui leur est dû. C'est l'œuvre de quelques prêtres qui oublient à la fois et ce qu'ils doivent à Dieu et ce qu'ils doivent à leur évêque. Vous m'écrivez pour me demander la grâce de quelques chrétiens infidèles ; vous me dites d'examiner vos désirs ; vous en retardez l'accomplissement jusqu'à l'époque où la paix nous sera rendue et où nous pourrons nous réunir de nouveau avec notre clergé : et ces hommes, au mépris de l'Évangile, au mépris de vos demandes, osent donner aux *tombés* la paix avec le pain eucharistique ; ils l'osent avant une pénitence suffisante, avant la confession d'une faute si grave, avant l'imposition des mains de l'évêque et du clergé. C'est une profanation du plus auguste de nos mystères, car il est écrit : *Celui qui mangera ce pain ou qui boira indignement le calice du Seigneur sera responsable du corps et du sang de Jésus-Christ.*

Le pécheur est excusable ; car quel est l'homme, à moins qu'il ne fût tout à fait mort, qui ne se hâterait de revenir à la vie ? Quel est l'homme qui ne désirerait ardemment son salut ? Mais le devoir des chefs est, sous peine d'être des bourreaux et non des pasteurs, de faire respecter les règles, d'éclairer ceux qui pèchent par précipitation ou par ignorance. C'est tromper un homme que de lui accorder ce qui peut le conduire à sa perte. Loin de se relever, le pécheur devient plus coupable et s'éloigne davantage de Dieu. Qu'ils apprennent donc de vous ce qu'ils auraient dû vous enseigner. Qu'ils transmettent à leur évêque vos demandes et vos vœux, et qu'ils attendent un temps plus favorable pour vous accorder la paix. Que le Seigneur la donne

prior sumat, tunc secundum vestra desideria de filiorum pace tractetur.

Et quoniam audio, fortissimi et carissimi fratres, impudentia vos quorundam premi et verecundiam vestram vim pati, oro vos quibus possum precibus ut evangelii memores, et considerantes quæ et qualia in præteritum antecessores vestri martyres concesserint, quam solliciti in omnibus fuerint, vos quoque sollicite et caute petentium desideria ponderetis, utpote amici Domini et cum illo postmodum iudicaturi inspiciatis et actum et opera et merita singulorum, ipsorum quoque delictorum genera et qualitates cogitetis, ne si quid abrupte et indigne vel a vobis promissum vel a nobis factum fuerit, apud gentiles quoque ipsos ecclesia nostra erubescere incipiat.

Visitamur enim et castigamur frequenter, et ut Domini mandata incorrupta et inviolata permaneant admonemur. Quod quidem nec illic apud vos cessare cognosco quo minus plurimos quoque ex vobis instruat ad ecclesiæ disciplinam divina censura. Hoc autem totum potest fieri, si ea quæ a vobis petuntur religiosa contemplatione moderemini, intelligentes et comprimentes eos qui personas accipientes in beneficiis vestris aut gratificantur aut illicitæ negociationis nundinas aucupantur.

De hoc et ad clerum et ad plebem litteras feci, quas utrasque vobis legi mandavi. Sed et illud ad diligentiam vestram redigere et emendare debetis, ut nominatim designetis eos quibus pacem dari desideratis. Audio enim quibusdam sic libellos fieri ut dicatur, *Communicet ille cum suis*, quod nunquam omnino a martyribus factum est, ut incerta et cæca petitio invidiam nobis post modum cumulet. Late enim patet quando dicitur, *ille cum suis*, et possunt nobis viceni et tricenii et amplius offerri qui propinqui et affines et liberti ac domestici esse

d'abord à l'Église, notre mère, nous travaillerons ensuite à la donner à ses enfants.

J'apprends aussi, généreux frères, que certains apostats cherchent à s'imposer et à vous forcer la main. Je vous en supplie, rappelez-vous les préceptes de l'Évangile ; rappelez-vous la conduite de ceux qui vous ont précédés dans la carrière du martyre. Comme eux, accueillez avec prudence les vœux des suppliants ; pesez-les avec équité. Vous êtes les amis du Seigneur ; vous jugerez avec lui les vivants et les morts : examinez donc les actes, les œuvres, les mérites des coupables. Tenez compte du genre et du caractère de la faute. Si vous promettiez avec trop de légèreté, si nous agissions nous-mêmes avec trop de précipitation, quelle honte pour notre Église, même aux yeux des gentils !

Le Seigneur nous visite par des châtiments multipliés, et il nous avertit en même temps de conserver ses préceptes dans toute leur intégrité. Si Dieu vous frappe encore, c'est pour vous ramener à l'observation des règles ecclésiastiques. Vous serez fidèles, si vous vous tenez en garde contre cette déplorable facilité qui accorde de suite tout ce qu'on demande. Sachez donc comprendre et réprimer l'audace de ces hommes qui, ne voyant en toute chose que des intérêts humains, cherchent à surprendre vos bienfaits et traitent les choses religieuses comme un objet de commerce.

J'ai écrit sur ce point deux lettres au clergé et au peuple, avec prière de vous les communiquer. Ce que je vous demande avec instance, c'est de désigner par leur nom les personnes à qui vous voulez qu'on accorde la paix. J'apprends qu'on donne des billets ainsi conçus : *Qu'un tel soit admis à la communion avec les siens*. Les martyrs précédents n'ont jamais agi de la sorte. Ne voyez-vous pas qu'une demande si vague nous crée mille embarras ? Vous écrivez : *un tel avec les siens* ; mais il peut se présenter à la fois vingt, trente personnes et même

asseverentur ejus qui accipit libellum. Et ideo peto ut eos quos ipsi videtis, quos nostis, quorum pœnitentiam satisfactioni proximam conspicitis, designetis nominatim libello, et sic ad nos fidei ac disciplinæ congruentes litteras dirigatis. Opto vos, fortissimi ac dilectissimi fratres, in Domino semper bene valere et nostri meminisse. **Valete.**

---

## EPISTOLA XXII

CYPRIANUS fratribus in plebe consistentibus salutem.

Ingemiscere vos et dolore ruinas fratrum nostrorum ex me scio, fratres carissimi, qui et ipse vobiscum pro singulis ingemisco pariter et doleo, et patior ac sentio quod beatus apostolus dixit. « Quis infirmatur, » inquit, et ego non infirmor? Quis « scandalizatur, et ego non uror?» Et iterum posuit in epistola « sua dicens : « Si patitur membrum unum, compatiuntur et « cætera membra, et si lætatur membrum unum, collætantur « et cætera membra. » Compator ergo et condoleo de fratribus nostris, qui lapsi et persecutionis infestatione prostrati partem nostrorum viscerum secum trahentes, parem dolorem nobis suis vulneribus intulerunt; quibus potens est divina misericordia medelam dare. Properandum tamen non puto, nec incaute

plus ; elles n'ont qu'à se dire les parents, les alliés, les affranchis, les domestiques de celui qui a reçu le billet. Je vous prie donc de désigner d'une manière claire et précise ceux que vous voyez, que vous connaissez, dont vous croyez la pénitence suffisante ; par là, vos lettres seront d'accord avec la foi et la discipline. — Je désire, mes frères bien-aimés dans le Seigneur, que vous vous portiez bien et que vous vous souveniez de moi. Adieu.

---

## LETTRE XXII

### CONSEILS AUX FIDÈLES

Cyprien aux chrétiens, ses frères, salut (1).

Je n'ai qu'à m'interroger moi-même, mes frères bien-aimés, pour connaître la douleur et les gémissements que vous causent la chute de nos frères. Je gémis avec vous, je pleure sur chacun des coupables, et j'éprouve par expérience ce que disait l'apôtre : *Est-il parmi vous un infirme dont je ne partage l'infirmité ? Est-il un scandale qui n'enflamme l'ardeur de mon zèle (2) ? Si un membre souffre, disait-il encore, les autres membres souffrent avec lui ; s'il est dans la joie, tous les autres membres se réjouissent (3)*. Oui, je souffre des chutes de nos frères : en se laissant abattre par la persécution, ils ont emporté avec eux une partie de mes entrailles, et leurs blessures me causent la plus vive peine. Il n'appartient qu'à Dieu de les guérir. Cependant, tenons-nous en garde contre une ardeur et une précipitation irrélé-

(1) Ep. 12. Ed. de Pam.

(2) 1 Corinth., x1.

(3) 1 Corinth. x11.

aliquid et festinanter gerendum, ne dum temere pax usurpatur, divinæ indignationis offensa gravius provocetur.

Fecerunt ad nos de quibusdam beati martyres litteras petentes examinari desideria sua. Cum, pace nobis omnibus a Domino prius data, ad ecclesiam regredi cæperimus, tunc examinabuntur singula præsentibus et judicantibus vobis. Audio tamen quosdam de presbyteris nec evangelii memores, nec quid ad nos martyres scripserint cogitantes, nec episcopo honorem sacerdotii sui et cathedræ reservantes, jam cum lapsis communicare cœpisse et offerre pro illis et eucharistiam dare, quando oporteat ad hæc per ordinem perveniri. Nam cum in minoribus delictis quæ non in Deum committuntur pœnitentia agatur justo tempore et exomologesis fiat, inspecta vita ejus qui agit pœnitentiam, nec ad communicationem venire quis possit nisi prius illi ab episcopo et clero manus fuerit imposita, quanto magis in his gravissimis et extremis delictis caute omnia et moderate secundum disciplinam Domini observari oportet!

Quod quidem nostri præbyteri et diaconi monere debuerant, ut commendatas sibi oves foverent et divino magisterio ad viam deprecandæ salutis instruerent. Ego plebis nostræ et quietem novi pariter et timorem; qui in satisfactione Dei et deprecatione vigilarent, nisi illos quidam de præbyteris gratificantes decepissent. Vel vos itaque singulos regite et consilio ac moderatione vestra secundum divina præcepta lapsorum animos temperate. Nemo adhuc importuno tempore acerba poma decerpat. Nemo navem suam quassatam et perforatam fluctibus priusquam diligenter refecerit in altum denuo committat. Nemo tunicam scissam accipere et induere properet, nisi eam et ab artifice perito sartam viderit et a fullone curatam receperit.

Audiant quæso patienter consilium nostrum, expectent regressionem nostram; ut cum ad vos per Dei misericordiam venerimus, convocati coepiscopi plures secundum Domini disci-

chies : en usurpant téméairement la paix, on ne ferait qu'irriter davantage la justice divine.

Les bienheureux martyrs nous ont écrit pour nous transmettre leurs demandes et nous prier de les examiner. Lorsque la paix nous sera rendue et que nous pourrions revenir dans notre église, nous nous livrerons à cet examen en votre présence et nous aurons recours à vos lumières. J'entends dire cependant que certains prêtres, oubliant l'Évangile, les demandes des martyrs, l'honneur et la déférence qu'ils doivent à leur évêque, communiquent déjà avec les *tombés*, offrent pour eux le saint sacrifice et leur donnent l'Eucharistie. Dans de telles matières, on doit procéder avec ordre. Quand il s'agit de fautes moins graves et qui attaquent moins directement la puissance divine, on soumet le coupable à la pénitence, on exige une confession, on examine sa vie et on ne l'admet à la communion qu'après l'imposition des mains de l'évêque et du clergé. A plus forte raison, quand il s'agit de crimes énormes, devons-nous agir avec prudence et modération, selon les règles que le Seigneur nous a laissées.

C'est le devoir des prêtres et des diacres d'instruire les fidèles sur ce point, afin de sauvegarder leurs brebis et de les conduire dans la voie du salut. Je connais les bonnes dispositions de mon peuple : il s'occuperait maintenant de prières et d'œuvres satisfaites, s'il n'avait été égaré par certains prêtres. Sachez donc vous gouverner vous-mêmes, et employez votre calme et votre prudence à modérer l'ardeur irréfléchie des *tombés*. Pourquoi cueillir les fruits avant leur maturité ? Pourquoi lancer une barque en pleine mer avant d'en avoir consolidé les planches disloquées ? Si votre tunique était déchirée, vous hâteriez-vous de la revêtir avant de l'avoir confiée à un ouvrier habile ?

Qu'ils accueillent donc avec patience les avis que je leur donne; qu'ils attendent mon retour. Lorsque Dieu, dans sa miséricorde, me ramènera au sein de mon église, nous convoquerons plusieurs évêques et, conformément à la discipline.



plinam et confessorum præsentiam et vestram quoque sententiam beatorum martyrum litteras et desideria examinare possumus. De hoc et ad clerum et ad martyres et confessores litteras feci, quas utrasque legi vobis mandavi. Opto vos, fratres carissimi ac desideratissimi, in Domino semper bene valere et nostri meminisse. Valet.

---

### EPISTOLA XXIII

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus fratribus salutem.

Miror vos, fratres carissimi, ad multas epistolas meas quas ad vos frequenter misi nihil mihi rescripisse, cum fraternitatis nostræ vel utilitas vel necessitas sic utique gubernetur, si a vobis instructi rerum gerendarum consilium limare possimus. Quoniam tamen video facultatem veniendi ad vos nondum esse et jam æstatem cæpisse, quod tempus infirmitatibus assidis et gravibus infestatur, occurrendum puto fratribus nostris, ut qui libellos a martyribus acceperunt, et prærogativa eorum apud Deum adjuvari possunt, si incommodo aliquo et infirmitatis periculo occupati fuerint, non expectata præsentia nostra, apud presbyterum quemcumque præsentem, vel si presbyter repertus non fuerit, et urgere exitus cæperit, apud diaconum quoque exomologesin facere delicti sui possint; ut manu eis in pœnitentiam imposita veniant ad Dominum cum pace quam dari martyres litteris ad nos factis desideraverunt.

Cæteram quoque partem plebis quæ lapsa est præsentia vestra fovete, et ut a fide et misericordia Domini non deficiant

nous examinerons, en présence des confesseurs, les lettres et les demandes des martyrs. J'ai écrit sur ce sujet au clergé, aux martyrs et aux confesseurs en les chargeant de porter mes lettres à votre connaissance. — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez bien et que vous vous souveniez de moi. Adieu.

---

## LETTRE XXIII

### RÈGLEMENT RELATIF AUX MALADES

Cyprien aux prêtres et aux diacres, ses frères, salut (1):

Je suis étonné, mes très-chers frères, que les lettres nombreuses que je vous ai écrites soient restées sans réponse : pourtant j'ai besoin de vos renseignements, pour gouverner avec fruit le peuple qui m'est confié. Comme il m'est impossible d'aller auprès de vous et que nous arrivons aux chaleurs de l'été, époque où les maladies sont plus graves et plus nombreuses, je crois que nous devons nous relâcher de notre sévérité envers nos frères. Ceux qui ont reçu des billets de la part des martyrs et qui s'appuient sur leurs mérites auprès de Dieu doivent, en danger de mort, ne pas attendre notre présence. Ils peuvent faire la confession de leur apostasie à un prêtre quel qu'il soit et, à défaut de prêtre, à un diacre, recevoir l'imposition des mains et jouir de cette paix que les martyrs ont demandée pour eux (2).

Encouragez, par votre présence, nos frères qui sont tombés ; exhortez-les à mettre leur confiance dans la miséricorde du

(1) Epit. 13. Ed. de Pam.

(2) Il s'agit ici de la paix ou réconciliation avec l'Église et non de l'absolution sacramentelle.

vestro solatio focillate. Neque enim deserentur ab ope et auxilio Domini hi qui mites et humiles et pœnitentiam vere agentes in bonis operibus perseveraverint quo minus illis quoque divino remedio consulatur. Audientibus etiam, si qui fuerint periculo præventi et in exitu constituti, vigilantia vestra non desit, implorantibus divinam gratiam misericordia Domini non denegetur. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere et nostri meminisse. Fraternitatem universam meo nomine salutate, et ut nostri meminerit admonete et rogate. Valet.

---

## EPISTOLA XXIV

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus fratribus salutem.

Legi litteras vestras, fratres carissimi, quibus scripsistis salubre consilium vestrum non desse fratribus nostris, ut temeraria festinatione deposita religiosam patientiam Deo præbeant, ut cum in unum per ejus misericordiam venerimus, de omnibus speciebus secundum ecclesiasticam disciplinam tractare possimus, maxime cum scriptum sit : *Memento unde cecideris, et age pœnitentiam.*

Pœnitentiam autem ille agit qui divini præcepti memor mitis et patiens et sacerdotibus Dei obtemperans, obsequiis suis et operibus justis Dominum promeretur. Quoniam tamen significastis quosdam immoderatos esse et communicationem accipiendam festinanter urgere, et desiderastis in hac re formam a me vobis dari, satis plene scripsisse me ad hanc rem proximis litteris ad vos factis credo, ut qui libellum a martyribus acceperunt, et auxilio eorum adjuvari apud Dominum in delictis suis

Seigneur : il n'abandonnera pas les âmes humbles et droites qui font pénitence et persévèrent dans les bonnes œuvres. Si quelques *auditeurs* (1) se trouvent en péril de mort, ne les abandonnez pas et accordez-leur la grâce qu'ils implorent. — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien et que vous vous souveniez de moi. Saluez en mon nom tous nos frères. Adieu.

---

## LETTRE XXIV

### RÈGLEMENT PAR RAPPORT AUX **TOMBÉS**

Cyprien aux prêtres et aux diacres, ses frères, salut (2).

Je vois, d'après vos lettres, mes frères bien-aimés, que vous prodiguez vos conseils aux fidèles, pour les détourner d'une précipitation téméraire et les exhorter à la patience. Quand la miséricorde divine nous aura de nouveau réunis, nous traiterons ces matières, conformément aux règles de la discipline.

Il est écrit : *Souviens-toi d'où tu es tombé et fais pénitence* (3). Le véritable pénitent est celui qui, plein de patience et de douceur, obéit aux prêtres de Dieu et mérite par sa soumission et ses bonnes œuvres la grâce du Seigneur. Il en est, dites-vous, qui se laissent entraîner par leur impatience et exigent de suite la communion. Puisque vous me demandez sur ce point une règle de conduite, je vous rappellerai mes lettres précédentes où la question se trouve suffisamment traitée. Ceux qui ont reçu un billet de la part des martyrs et qui peuvent ainsi compter

(1) Deuxième degré de la pénitence canonique.

(2) Ep. 14. Ed. de Panl.

(3) Apoc., 11.

possunt si premi infirmitate aliqua et periculo cœperint, exomologesi facta, et manu eis a vobis in pœnitentiam imposita, cum pace a martyribus sibi promissa ad Dominum remittentur. Cæteri vero qui nullo libello a martyribus accepto invidiam faciunt, quoniam non paucorum, nec ecclesiæ unius, aut unius provinciæ, sed totius orbis hæc causa est, exspectent de Domini protectione ecclesiæ ipsius publicam pacem. Hoc enim et verecundiæ et disciplinæ et vitæ ipsi omnium nostrum convenit, ut præpositi cum clero convenientes, præsentem etiam stantium plebem, quibus et ipsis pro fide et timore suo honor habendus est, disponere omnia consilii communis religione possimus. Cæterum quam irreligiosum est et ipsis quoque festinantibus perniciosum ut cum extorres facti et patria pulsi ac bonis suis omnibus spoliati nondum ad ecclesiam redierint, quidam de lapsis confessores ipsos prævenire et ante eos ad ecclesiam introire festinent. Qui si ninivium properant, habent in sua potestate quod postulant, tempore ipso sibi plus quam postulant largiente. Acies adhuc geritur, et agon quotidie celebratur. Si commissi vere et firmiter pœnitent, et fidei calor prævalet, qui differri non potest, potest coronari. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere et nostri meminisse. Fraternitatem universam meo nomine salutate, et ut nostri memores sint admonete. Valete.

---

## EPISTOLA XXV

CYPRIANUS Moysi et Maximo præbyteris et cæteris confessoribus fratribus salutem.

Et cunctos vos pariter et singulos repræsentavit affectibus nostris, fratres carissimi, Celerinus adveniens, et fidei ac vir-

sur leurs mérites, doivent, s'ils sont en danger de mort, faire leur confession, recevoir de vous l'imposition des mains et la paix du Seigneur qui en est la conséquence. Ceux qui n'ont pas reçu de billets, et qui peut-être sont exposés aux tentations de l'envie doivent attendre la paix de l'Église. Il ne s'agit pas ici des intérêts de quelques individus, d'une seule église, d'une seule province, mais de tout l'univers. L'honneur du nom chrétien, la discipline, notre dignité personnelle exigent que les évêques se réunissent en concile et que ces graves affaires soient traitées avec maturité en présence des fidèles. Quel aveuglement ! quel oubli de toute religion ! Les chrétiens fugitifs, dépouillés de leurs biens par la persécution ne sont pas encore rentrés dans l'Église, et des apostats voudraient les y devancer ! S'ils sont si pressés, ils ont sous la main ce qu'ils désirent et même au delà. Le combat n'est pas terminé ; chaque jour on descend dans l'arène. S'ils se repentent de leur crime et s'ils ne peuvent résister aux ardeurs de la foi, ils éviteront tout retard en méritant la couronne.— Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien et que vous vous souveniez de moi. Saluez en mon nom tous les frères et dites leur de ne pas m'oublier. Adieu.

---

## LETTRE XXV

### ÉLOGE DES CONFESSEURS

Cyprien à Moïse et à Maximus, prêtres, et aux autres confesseurs, ses frères, salut (1).

En venant auprès de moi, Célérinus, qui a partagé votre fidélité et vos glorieux combats, vous a rappelés à mon affection.

(1) Ep. 16. Ed. de Pam.

tutis vestræ comes, et gloriosis congressionibus Dei miles. Universos vos in illo veniente conspeximus; et cum caritatem circa me vestram dulciter ac sæpe loqueretur, in ejus sermonibus vos audiebamus. Satis ac plurimum gaudeo quando a vobis per tales talia perferuntur. Vobiscum illic in carcere quodammodo et nos sumus, divinæ dignationis ornamenta vobiscum sentire nos credimus, qui sic vestris cordibus adhæremus. Honori nos vestro caritas vestra individua connectit, separari dilectionem spiritus non sinit. Vos illic confessio, me affectio includit. Et nos quidem vestri diebus ac noctibus memores, et quando in sacrificiis precem cum pluribus facimus, et cum in secessu privatis precibus oramus, coronis ac laudibus vestris plenam a Domino faventiam postulamus. Sed ad reddendam vobis vicem minor est nostra mediocritas. Plus vos datis quando nostri in oratione meministis, qui spirantes jam sola cœlestia et tantum divina meditates, ad fastigia celsiora mora ipsa passionis ascenditis, longoque temporum ductu glorias vestras non trahitis, sed augetis.

Beatum facit prima et una confessio. Vos toties confitemini quoties rogati ut de carcere recedatis, carcerem fide et virtute præeligitis. Tot vestræ laudes quot dies; quot mensium curricula, tot incrementa meritorum. Semel vincit qui statim patitur. At qui manens semper in pœnis concreditur cum dolore nec vincitur, quotidie coronatur.

Eant nunc magistratus et consules sive proconsules, annuæ dignitatis insignibus et duodecim fascibus gloriantur. Ecce dignitas cœlestis in vobis honoris annui claritate signata est, et jam revertentis annui volubilem circum victricis gloriæ diuturnitate transgressa est. Illuminabat mundum sol oriens et luna decurrens. Sed vobis idem qui solem fecit et lunam majus in carcere lumen fuit, et in corde ac mentibus vestris Christi claritudo resplendens horribiles cæteris atque funestas pœnalis loci tenebras æterna illa et candida luce radiavit.

J'ai cru vous voir tous en sa personne, et, lorsqu'il me parlait de votre charité pour moi, je croyais vous entendre vous-mêmes. J'éprouve une vive joie, en voyant votre courage au milieu de semblables épreuves. Votre prison est devenue en quelque sorte ma demeure. Uni à vous de cœur, je cède comme vous à l'action de la grâce; il me semble que votre amour pour moi me donne part à votre gloire. Il est vrai que vous êtes jour et nuit présents à mon souvenir. Pendant le saint sacrifice, alors que j'unis ma prière à celle de nos frères, dans ma retraite, alors que je prie seul, je supplie le Seigneur de mettre le comble à votre bonheur et à votre gloire. Mais, je le sens, je suis loin de vous rendre ce que vous me donnez, quand vous vous souvenez de moi dans vos prières. Déjà vous n'espérez plus que les biens célestes; votre esprit ne s'occupe que des choses divines; à mesure qu'on retarde votre supplice, vous vous élevez davantage sur les sommets de la perfection, et le temps, loin de diminuer votre gloire, lui donne un nouvel éclat.

Il suffit d'avoir confessé une fois le nom de Jésus-Christ pour être proclamé bienheureux; mais vous, vous le confessez tous les jours. On vous supplie de sortir de la prison: votre foi et votre courage vous y retiennent. Chaque jour, chaque mois ajoute quelque chose à vos mérites. Un instant de souffrance peut donner la victoire; mais celui qui lutte avec la douleur, sans se laisser abattre, mérite tous les jours une nouvelle couronne.

Et maintenant, que les magistrats, les consuls, les préconsuls se glorifient de leur puissance éphémère et de leur douze faisceaux: la dignité céleste dont vous êtes revêtus a duré plus d'un an et son éclat n'est pas près de s'éteindre. Pendant ce temps, le soleil et la lune éclairaient ce monde; mais vous, dans votre prison, vous jouissiez d'une lumière plus pure: c'est le créateur du soleil et de la lune, c'est le Christ qui répandait sur vous sa céleste lumière; il illuminait vos esprits et vos cœurs et dissipait les ténèbres dont vous étiez environnés.



Per vicissitudines mensium transmeavit hibernum. Sed et vos inclusi tempora hiemis persecutionis hieme pensabatis. Successit hiemi verna temperies rosis læta et floribus coronata. Sed vobis rosæ et flores de paradisi deliciis aderant, et caput vestrum serta cœlestia coronabant. Æstas ecce messium fertilitate fœcunda est et area frugibus plena est. Sed vos, qui gloriam seminastis, frugem gloriæ metitis; atque in Domini area constituti, exuri paleas inextinguibili igne conspicitis; ipsi, ut tritici grana purgata et frumenta pretiosa, jam purgati et conditi, hospitium carceris horreum computatis. Nec deest autumno ad munera fungenda temporis gratia spiritalis. Vindemia foris premitur, et profutura poculis in torcularibus uva calcatur. Vos de Domini vinea pingues racemi, et jam maturis fructibus botri, pressuræ sæcularis infestatione calcati, torcular vestrum carcere torquente sentitis, et vini vice sanguinem funditis, ad passionis tolerantiam fortes, martyrii poculum libenter hauritis.

Sic apud servos Dei annus evolvitur. Sic spiritalibus meritis et cœlestibus præmiis temporum vicissitudo celebratur. Beati satis qui ex vobis per hæc gloriarum vestigia commeantes jam de sæculo recesserunt, confectoque itinere virtutis ac fidei, ad complexum et osculum Domini, Domino ipso gaudente, venerunt. Sed et vestra non minor gloria, qui adhuc in certamine constituti, et comitum glorias secuturi, pugnam diu geritis immotaque et inconcussa fide stabiles quotidie spectaculum Deo vestris virtutibus exhibetis. Quo longior vestra pugna, hoc corona sublimior. Agon unus, sed multiplici præliorum numerositate congestus. Famem vincitis, et sitim spernitis, et squa-lore carceris ac receptaculi pœnalis horrorem roboris vigore calcatis. Pœna illic subigitur, cruciatus obteritur, nec mors metuitur, sed optatur, quæ scilicet immortalitatis præmio vincitur, ut vitæ æternitate qui vicerit coronetur.

Qui nunc in vobis animus, quam sublime, quam capax pectus, ubi talia et tanta volvuntur, ubi non nisi Dei præcepta et

Les mois, dans leur course rapide, ont ramené l'hiver parmi nous : il a été pour vous d'autant plus méritoire, qu'il joignait ses rigueurs à celles de la persécution. Le printemps, avec ses fleurs et ses roses, a pris la place de l'hiver : Vous aviez, vous aussi, vos fleurs et vos roses ; mais elles venaient du paradis de délices, et la couronne céleste ceignait vos fronts. Après le printemps, l'été, l'été avec ses moissons abondantes et ses aires couvertes d'épis ; mais vous, qui avez semé dans la gloire, n'en recueillerez-vous pas les fruits ? Que dis-je ? vous êtes le grain du Seigneur ; il vous choisit, il vous purifie, et tandis qu'il brûle la paille dans un feu inextinguible, il vous place dans votre prison comme dans un grenier. L'automne se présente à son tour : on cueille les raisins, on les entasse, on les foule dans le pressoir. Image touchante ! c'est vous qui êtes les grappes déjà mûres de la vigne du Seigneur ; votre prison est un pressoir où la violence des persécuteurs vous foule à loisir. Aussi le sang jaillit de vos veines comme un vin généreux ; et vous, inébranlables dans la souffrance, vous épusez volontiers la coupe du martyr.

Ainsi s'écoule l'année pour les serviteurs de Dieu ; ainsi chaque saison leur apporte son tribut de biens spirituels. Heureux ceux d'entre vous qui, suivant cette route glorieuse, ont terminé leur course et ont déjà reçu le baiser du Seigneur ! Mais votre gloire n'est pas moindre à vous qui, placés sur le champ de bataille continuez à combattre et qui, fermes dans votre foi, offrez à Dieu un spectacle digne de lui. Plus le combat est long, plus la couronne est magnifique. Il n'y a qu'un combat, mais il se compose de plusieurs luttes partielles. Vous avez à vaincre la faim, la soif et ce dégoût qu'inspire une prison bâtie pour des malfaiteurs. On vous soumet en vain à la torture : loin de craindre la mort, vous la désirez ; n'est-ce pas elle qui vous conduit au bonheur et à la gloire éternelle ?

Qu'ils sont grands, qu'ils sont vastes, qu'ils sont sublimes, les esprits et les cœurs où s'élaborent de telles pensées ! Là, on

Christi præmia cogitantur! Voluntas est illic tantum Dei; et in carne adhuc licet vobis positus, vita jam vivitur non præsentis sæculi, sed futuri.

Nunc est, fratres carissimi, ut memores mei sitis, ut inter magnas atque divinas cogitationes vestras nos quoque animo ac mente volvatis, simque in precibus et orationibus vestris cum vox illa purificatione confessionis illustris et jugi honoris sui tenore laudabilis ad Dei aures penetrat, et aperto sibi cœlo, de his subacti mundi partibus ad superna transmissa, impetrat de Domini bonitate quod postulat. Quid enim petitis de indulgentia Domini quod non impetrare mereamini, qui sic Domini mandata servastis, qui evangelicam disciplinam sincero fidei vigore tenuistis? qui incorrupto honore virtutis cum præceptis Domini et cum apostolis ejus fortiter stantes nutantem multorum fidem martyrii vestri veritate solidastis? Vere evangelii testes et vere martyres Christi radicibus ejus innixi, super petram robusta mole fundati, disciplinam cum virtute junxistis, ad timorem Dei cæteros provocastis, martyria vestra exempla fecistis. Opto vos, fortissimi ac beatissimi fratres, semper bene valere et nostri meminisse.



## EPISTOLA XXVI

CYPRIANUS Moysi et Maximo presbyteris et cæteris confessoribus dilectissimis fratribus salutem.

Gloriam fidei et virtutis vestræ, fortissimi ac beatissimi fratres, jampridem de opinione cognoveram, lætatus satis et plurimum gratulatus quod vos confessione sui nominis paraverit

ne s'occupe que des préceptes évangéliques et des récompenses célestes; la volonté de Dieu y règne seule et, malgré le poids de la chair, on ne vit plus que de la vie d'en haut.

Je vous en prie, mes chers frères, ne m'oubliez pas. Au milieu de vos pensées grandes et saintes, souvenez-vous de votre évêque; prononcez son nom dans vos prières. Votre voix, devenue plus pure par la confession du nom de Jésus-Christ et par l'honneur que vous lui rendez, pénètre le ciel, arrive jusqu'aux oreilles de Dieu et obtient de sa bonté infinie tout ce que vous demandez. Que pouvez-vous solliciter sans mériter de l'obtenir, vous qui observez si fidèlement les lois du Seigneur; vous qui maintenez avec tant d'énergie la discipline ecclésiastique et qui avez affermi par votre courage la foi des martyrs? Vrais témoins de l'Évangile, vrais martyrs du Christ, entés sur sa racine, appuyés sur lui, comme sur un rocher, vous avez soutenu avec courage les droits de la discipline; vous avez augmenté la crainte de Dieu dans l'âme de vos frères et vos souffrances ont été pour eux un éloquent exemple. — Je désire, généreux frères, que vous vous portiez toujours bien et que vous vous souveniez de moi.

---

## LETTRE XXVI

### FÉLICITATIONS

Cyprien à Moïse et à Maximus, prêtres, et aux autres confesseurs, ses frères, salut (1):

Déjà, bienheureux frères, j'ai appris par la renommée votre foi et votre courage: je m'en réjouis et je rends grâce à Dieu de ce qu'il vous appelle à la couronne par la confession de son

1) Ep. 25. Ed. de Pam.

ad coronam Domini nostri Jesu Christi præcipua dignatio. Vos enim primores et duces ad nostri temporis prælium facti cœlestis militiæ signa movistis. Vos spirituale cœrtamen quod nunc geri Deus voluit vestris virtutibus imbuistis. Vos surgentis belli impetus primos immobili robore atque inconcussa stabilitate fregistis. Inde initia felicia pugnandi orta sunt. Inde vincendi auspicia cœperunt. Contigit hic per tormenta consummari martyria. Sed qui in congressione præcedens exemplum virtutis fratribus factus est, cum martyribus in honore communis est. Coronas vestra manu sertas inde huc tradidistis, et de poculo salutari fratribus propinastis.

Accessit ad confessionis exordia gloriosa et militiæ victricis auspicia disciplinæ tenor quem de epistolæ vestræ vigore perspeximus quam modo ad collegas vestros in confessione vobiscum Domino copulatos sollicita admonitione misistis ut evangelii sancta præcepta et tradita nobis semel mandata vitalia forti et stabili observatione teneantur. Ecce alius gloriæ vestræ sublimis gradus, ecce iterum cum confessione geminatus promerendi Dei titulus, stare firmo gradu, et in hac acie qui evangelium conantur irrumpere, in præceptis Domini subruendis manus impias inferentes, fidei robore submovere, præbuisse ante initia virtutum, nunc et morum magisteria præbere.

Dominus post resurrectionem mittens apostolos mandat et dixit : « Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. Ite  
« ergo et docete gentes omnes, tingentes eos in nomine Patris  
« et Filii et Spiritus Sancti, docentes eos observare omnia quæ  
« cumque præcepi vobis. » Et Joannes apostolus mandati memor in epistola sua postmodum ponit : « In hoc, inquit, intel  
« ligimus quia cognovimus eum, si præcepta ejus custodiamus.  
« Qui dicit quoniam cognovit eum, et mandata ejus non

nom. Vous avez combattu à la tête de l'armée du Seigneur ; c'est vous qui teniez dans vos mains l'étendard sacré et qui faisiez passer dans les autres âmes l'enthousiasme qui vous transportait. Dès le commencement de la lutte, comme un rempart inébranlable, vous avez soutenu le choc de l'ennemi et votre constance a été un présage certain de la victoire. Il en est qui ont reçu avant vous la couronne du martyr ; mais vous les avez précédés dans la lutte ; vous leur avez donné l'exemple du courage, par suite, vous avez droit à la même récompense. Cette récompense vous la recevrez, car vous avez bu avant vos frères à la coupe du salut.

Ce qui rehausse encore la gloire de votre confession, c'est la fermeté avec laquelle vous maintenez la discipline. Nous en avons une preuve dans la lettre que vous avez adressée à vos compagnons de captivité et qui renferme de si sages avis. Vous leur dites, en effet, de s'en tenir aux préceptes de l'Évangile et d'observer fidèlement les règles salutaires qui nous ont été données. Résister avec fermeté, repousser les efforts de ceux qui cherchent à renverser l'Évangile et les préceptes du Seigneur, c'est acquérir un nouveau titre de gloire, un nouveau mérite auprès de Dieu. Ainsi, dès le principe, vous nous avez ranimés par votre courage, et maintenant, par vos leçons, vous soutenez les bonnes mœurs.

Après sa résurrection, le Seigneur envoie ses apôtres, en leur disant : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit* (1). Saint Jean se rappelait cette parole du Seigneur, lorsqu'il disait : *Nous montrons que nous connaissons Jésus-Christ, en observant ses préceptes. Celui qui se flatte de le connaître et qui méprise ses commandements est*

(1) Matt., xxviii.

« servat, mendax est, et veritas in illo non est. » Hæc præcepta custodienda suggeritis, divina et cœlestia mandata servatis. Hoc est esse confessorem Domini, hoc est esse martyrem Christi, servare vocis suæ inviolatam circa omnia et solidam firmitatem. Nam velle præter Dominum martyrem fieri et præcepta Domini destruere conari, uti adversus illum dignatione quam tibi dederit, armis ab illo acceptis rebellem quodammodo fieri, hoc est Christum confiteri velle et evangelium Christi negare.

Lætor igitur ex vobis, fortissimi ac fidelissimi fratres; et quantum gratulor martyribus istic honoratis ob virium gloriam, tantum gratulor pariter et vobis ob dominicæ etiam disciplinæ coronam. Dignationem suam Dominus multiplici genere largitatis infudit, honorum militum laudes et glorias spirituales copiosa varietate distribuit. Honoris vestri participes et nos sumus, gloriam vestram nostram gloriam computamus, quorum tempora illustravit tanta felicitas ut ætatem nostram videre contingeret probatos servos Dei et Christi milites coronatos. Opto vos, fortissimi ac beatissimi fratres, semper bene valere et nostri meminisse.

---

## EPISTOLA XXVII

**DOMINUS** noster, cujus præcepta et monita observare debemus, episcopi honorem et Ecclesiæ suæ rationem disponens in evangelio loquitur et dicit Petro: « Ego tibi dico quia tu es Petrus, et super istam petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferorum non vincent eam, et tibi dabo claves regni cœlorum, et quæ ligaveris super terram erunt ligata et in cœlis, et

*un menteur, et la vérité n'est pas en lui* (1). Bien éloignés d'une semblable erreur, vous observez la loi divine avant de l'imposer aux autres. En effet, le vrai confesseur, le vrai martyr est en tout fidèle au Dieu que sa bouche proclame. Il ne croit pas qu'on puisse concilier le martyr avec la violation des préceptes du Seigneur, qu'on puisse se servir contre lui de la grâce qu'il nous donne et le combattre avec ses propres armes, qu'on puisse, en un mot, confesser le Christ et nier son Évangile.

Votre conduite, ô glorieux frères, me cause donc la joie la plus vive. Les félicitations que j'adresse aux martyrs, à cause de leur gloire, je vous les adresse à cause de votre respect pour la discipline. La grâce de Dieu prend plusieurs formes; on trouve dans ses soldats plusieurs genres d'honneur et de mérite. Ne croyez pas que je sois étranger à vos triomphes : je regarde votre gloire comme la mienne et je bénis Dieu de m'avoir fait vivre à une époque où nous voyons ses serviteurs sortir victorieux de l'épreuve et mériter la couronne. — Je désire, bienheureux frères, que vous vous portiez toujours bien et que vous vous souveniez de moi.

---

## LETTRE XXVII

### CONSEILS

Cyprien aux *Tombés* (2) :

Le Seigneur, dont nous devons respecter et observer la loi, a fixé lui-même, dans l'Évangile, la constitution de son Église. Il s'adresse au chef des apôtres : *Je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les puissances de l'enfer n'en triompheront jamais. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et ce que tu lieras sur la terre sera lié dans*

(1) I Joan., II.

(2) Ép. 27. Ed. de Pam.



« quæcumque solveris super terram erunt soluta et in cœlis. »  
Inde per temporum et successio-  
num vices episcoporum ordi-  
natio et Ecclesiæ ratio decurrit ut  
Ecclesia super episcopos  
constituatur et omnis actus Ecclesiæ  
per eosdem præpositos  
gubernetur. Cum hoc itaque divina  
lege fundatum sit, miror  
quosdam audaci temeritate sic mihi  
scribere voluisse ut Ecclesiæ  
nomine litteras facerent, quando  
Ecclesia in episcopo et  
clero et in omnibus stantibus sit  
constitua. Absit enim nec  
Domini misericordia et potestas  
ejus invicta patiatur ut Ecclesia  
esse dicatur lapsorum numerus,  
cum scriptum sit : « Deus  
non est mortuorum, sed vivorum. »

Omnes quidem vivificari optamus,  
et ut in statum pristinum  
restituantur precibus nostris et  
gemitibus oramus. Si autem  
quidam lapsi Ecclesiam se volunt  
esse, et si apud illos atque in  
illis est Ecclesia, quid superest  
quam ut ipsi rogentur a nobis  
ut nos ad Ecclesiam dignentur  
admittere? Summissos ergo et  
quietos et verecundos esse oportet  
eos qui delicti sui memores  
satisfacere Deo debent, nec  
Ecclesiæ nomine litteras facere,  
cum se magis sciant Ecclesiæ  
scribere.

Scripserunt autem mihi nuper  
quidam de lapsis humiles et  
mites et trementes et metuentes  
Deum, et qui in ecclesia semper  
gloriose et granditer operati sunt,  
et opus suum nunquam  
Domino imputaverunt, scientes  
illum dixisse : « Et cum hæc  
omnia feceritis, dicite : Servi  
supervacui sumus, quod  
debuimus facere fecimus. »  
Quæ illi cogitantes, et quamvis  
libello a martyribus accepto, ut  
tamen a Domino satisfactio sua  
admitti possit, orantes scripserunt  
mihi se delictum suum cognoscere  
et pœnitentiam veram agere, nec  
ad pacem temere aut importune  
properare, sed exspectare præsentiam  
nostram, dicentes pacem quoque  
ipsam, si eam nobis præsentibus  
acceperint, dulciorem sibi futuram.  
Quibus quantum gratulatus  
sim Dominus testis est, qui  
dignatus est ostendere quid  
ejusmodi et tales servi de ejus  
benignitate mereantur. Quas  
litteras

*le ciel, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel* (1). De là découlent, dans la suite des siècles, et l'ordination des évêques et le gouvernement de l'Église. L'Église est fondée sur les évêques, et ce sont les évêques qui sont préposés à sa direction. D'après cela, je suis étonné que certains hommes osent m'écrire que l'Église repose sur l'évêque, le clergé et tous les fidèles. Que Dieu les préserve d'y ajouter les *tombés*, malgré cette parole de l'Écriture : *Le Seigneur n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants* (2).

Certes, nous désirons que tous reviennent à la vie, et nous prions avec larmes pour qu'ils soient rétablis dans leur premier état. Mais s'ils veulent être l'Église, c'est donc nous qui devons les prier de nous admettre dans leurs rangs? — Soyez soumis, paisibles, respectueux, vous qui, pleins du souvenir de votre faute, désirez satisfaire à Dieu, et n'écrivez pas au nom de l'Église, alors que vous écrivez à l'Église.

Ces jours derniers, certains *tombés* dont l'Église admire la douceur, la foi, les bonnes œuvres, et qui, malgré cela, évitent l'orgueil, parce qu'ils se rappellent cette parole du Maître : *Lorsque vous aurez accompli toutes ces choses, dites : nous sommes des serviteurs inutiles, nous n'avons fait que notre devoir* (3), certains *tombés*, dis-je, bien qu'ils eussent entre les mains un billet des martyrs, se sont adressés à moi avec l'accent de la prière, afin que leur satisfaction fût agréable au Seigneur. Ils reconnaissaient leur faute, disaient-ils, ils en faisaient pénitence, ils ne demandaient pas qu'on leur accordât la paix tout de suite; mais ils attendaient notre retour, car, ajoutaient-ils, cette paix leur paraîtrait plus douce, s'ils la recevaient en notre présence. Dieu sait combien j'ai béni de pareils suppliants, lui qui a daigné me faire comprendre combien

(1) Mat., XVI.

(2) Mat., XXI.

(3) Luc, XVII.

cum nuper acceperim, et nunc aliud scripsisse vos legerim, peto discernatis desideria vestra, et quicumque estis qui has litteras nunc misistis, nomina vestra libello subjiciatis, et libellum cum singulorum nominibus ad me transmittatis. Ante enim scire quibus rescribere habeam. Tunc ad singula quæ scripsistis pro loci et actus nostri mediocritate rescribam. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere et secundum Domini disciplinam quiete et tranquille agere. Valet.



## EPISTOLA XXVIII

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus fratribus salutem.

Dominus loquitur et dicit : « Super quem respiciam nisi « super humilem et quietum et tremement sermones meos? » Hoc cum debeamus omnes esse, tum modo hujusmodi illi esse debent quibus laborandum est ut post gravem lapsum vera pœnitentia et humilitate tota promereri Dominum possint. Legi autem et universorum confessorum litteras, quas voluerunt per me collegis omnibus innotescere et ad eos pacem a se datam pervenire de quibus apud nos ratio constiterit quid post commissum egerint. Quæ res cum omnium nostrum consilium et sententiam exspectet, præjudicare ego et soli mihi rem communem vindicare non audeo. Et ideo instetur interim epistolis quas ad vos proxime feceram, quarum exemplum collegis quoque multis jam misi, qui rescripserunt placere sibi quod statuimus, nec ab eo recedendum esse donec pace nobis a Domino reddita in unum convenire et singulorum causas examinare possimus. Sed et quid mihi Caldonius collega meus

ils lui sont chers. — J'apprends que vous allez m'écrire de nouveau. Je vous en prie, expliquez l'objet de vos demandes, signez la lettre et envoyez-la moi avec les noms de tous ceux qu'elle concerne. Avant tout, je dois savoir à qui il faut répondre. Ensuite, je traiterai, selon la mesure de mes forces, les questions que vous voudrez bien me soumettre. — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez bien et que vous observiez fidèlement la loi divine. Adieu.

---

## LETTRE XXVIII

### L'AFFAIRE DES TOMBÉS REMISE AU PROCHAIN CONCILE

Cyprien aux prêtres et aux diacres, ses frères, salut (1) :

Le Seigneur nous dit : *Sur qui arrêterai-je mes regards, si ce n'est sur l'homme humble, paisible et craignant ma parole?* Ainsi doivent être tous les chrétiens; mais à plus forte raison ceux qui, après une grave chute, sont obligés à la pénitence pour mériter la grâce du Seigneur. J'ai lu les lettres que les confesseurs m'ont adressées, avec prière de les transmettre à mes collègues. Ils exigent que nous accordions la paix aux *tombés*, recommandés par eux, après avoir examiné leur conduite depuis leur chute. Comme cette affaire regarde tout le monde, je ne puis ni me prononcer, ni rien décider à cet égard. Je vous renvoie donc aux lettres que j'ai écrites depuis peu et dont j'ai envoyé copie à plusieurs de mes collègues. Ils m'ont répondu qu'ils agréaient mon avis et qu'on devait s'y conformer jusqu'à ce que, au retour de la paix, il nous fût possible de nous réunir et d'examiner la conduite de chacun. Je vous envoie la lettre

(1) Ep. 18. Ed. de Pam.

scripserit quidque ego ei rescripserim ut sciretis, utriusque epistolæ exemplum litteris meis junxi. Quod totum peto fratribus nostris legatis, ut magis ac magis ad patientiam componantur, nec delicto proprio adjiciant adhuc aliud delictum, dum nec nobis nec evangelio volunt servire, nec secundum universorum confessorum litteras causas suas examinari permittunt. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere et nostri meminisse. Fraternitatem universam salutate. Valet.

---

## EPISTOLA XXIX

CYPRIANUS Caldonio et Herculano collegis, item Rogationo et Numidico compresbyteris salutem.

Vehementer contristatus sum, fratres carissimi, acceptis litteris vestris, ut cum mihi propositum semper et votum sit universam fraternitatem nostram incolumem continere et illibatam gregem, secundum quod caritas exigit, reservare, nunc nuntietis Felicissimum multa improbe et insidiosè esse molitum, ut præter fraudes veteres et rapinas, de quibus jam pridem multa cognoveram, nunc quoque cum episcopo portionem plebis dividere, id est, a pastore oves et filios a parente separare et Christi membra dissipare tentaverit. Cumque ego vos pro me vicarios miserim, ut expungeretis necessitates fratrum nostrorum sumptibus, si qui etiam vellent suas artes exercere, additamento quantum satis esset desideria eorum juvaretis, simul etiam et ætates eorum et conditiones et merita discerneretis, ut etiam nunc ego, cui cura incumbit omnes optime

de mon collègue Caldonius et la réponse que je lui ai faite. Je vous prie d'en donner connaissance à nos frères pour les encourager à faire pénitence. Qu'ils se gardent bien d'ajouter à leur première faute la révolte contre l'Évangile et contre l'autorité de leur évêque. Leur cause doit être mûrement examinée : tel est l'avis de tous les confesseurs. — Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien et que vous vous souveniez de moi. Saluez tous nos frères. Adieu.

---

## LETTRE XXIX

### EXCOMMUNICATION DE FÉLICISSIME ET DE SES PARTISANS

Cyprien à Caldonius et Herculanius, ses collègues, à Rogatien et Numidicus, prêtres, salut (1) :

Vos lettres, mes très-chers frères, m'ont causé une vive tristesse. Mon vœu le plus cher a toujours été de maintenir mon troupeau dans son intégrité et de le préserver de toute erreur : la charité m'en fait un devoir, et c'est le but de toute ma vie. Aujourd'hui, vous me faites part des projets insidieux et impies de Félicissime. Vous me dites que peu satisfait de ses fraudes et de ses rapines, dont je suis déjà instruit, il cherche à soustraire à mon autorité une partie de mon peuple, c'est-à-dire, à séparer les brebis du pasteur, les fils du père, en un mot, à disperser les membres du Christ. Je vous avais chargé d'examiner, en mon nom, les besoins de nos frères, de venir à leur secours et de faire les premières avances à ceux qui voudraient exercer leur profession. Je vous recommandais aussi de noter leur âge, leur condition, leur mérite : car je dois les connaître.

(1) Ep. 38. Ed. de Pam.

nosse, et dignos quosque et humiles et mites ad ecclesiasticæ administrationis officia promoverem, ille intercesserit ne quis posset expungi, neve ea que desideraveram possent diligenti examinatione discerni, comminatus sit etiam fratribus nostris qui primi expungi accesserant potentatu improbo et terrore violento quod secum in monte non communicarent qui nobis obtemperare voluissent. Cumque post hæc omnia, nec loci mei honore motus, nec vestra auctoritate et præsentia fractus, instinctu suo quietem fratrum turbans proripuerit se cum plurimis, ducem se factionis et seditionis principem temerario furore contestans; in quo quidem gratulor plurimos fratres ab hac audacia recessisse et vobis acquiescere maluisse ut cum Ecclesia matre remanerent et stipendia ejus episcopo dispensante perciperent. Quod quidem et cæteros pro certo scio cum pace facturos et cito ab errore temerario recessuros. Interim cum Felicissimus comminatus sit non communicaturos in morte secum qui nobis obtemperassent, id est, qui nobis communicarent, accipiat sententiam quam prior dixit, ut abstentum se a nobis sciat, quando ad fraudes ejus et rapinas, quas dilucida veritate cognovimus, adulterii etiam crimen accedit. Quod fratres nostri graves viri deprehendisse se nuntiaverunt, et probaturos se asseverarunt. Quæ omnia tunc cognoscemus quando in unum cum collegis pluribus permittente Domino convenerimus.

Sed et Augendus, qui nec episcopum nec Ecclesiam cogitans pariter se cum illo conspiratione et factione sociavit, si ultra cum eo perseveraverit, sententiam ferat quam ille in se factiosus et temerarius provocavit. Sed et quisquis se conspirationi et factioni ejus adjunxerit, sciat se in Ecclesia nobiscum non esse communicaturum, qui sponte maluit ab ecclesia separari. Has litteras meas fratribus nostris legite, et Carthaginem ad

d'abord parce que c'est mon devoir et ensuite parce que je veux confier certaines charges ecclésiastiques à ceux qui se distinguent par leur douceur et leur humilité. Mais Félicissime s'est opposé à l'exécution de mes desseins, exigeant que personne ne fût effacé du registre des pauvres. Il s'est emporté jusqu'à dire à ceux qui se présentaient pour faire rayer leurs noms que, s'ils obéissaient à mes ordres, ils ne communieraient plus avec lui *sur la montagne* (1). Après cet acte de folie, sans respect pour mon caractère, sans déférence pour votre autorité, il a semé le trouble parmi nos frères, et s'est placé à la tête d'une faction séditieuse. Je dois des éloges à plusieurs fidèles qui, dociles à vos avis, se sont retirés à temps et ont préféré recevoir de la main de leur évêque les secours de l'Église, notre commune mère. Je suis sûr que cet exemple trouvera de nombreux imitateurs. Quant à Félicissime, puisqu'il veut priver de sa communion ceux qui nous obéissent, c'est-à-dire ceux qui communient avec nous, qu'il soit frappé de la sentence qu'il a lui-même portée. Qu'il sache que nous l'excommunions, puisque aux fraudes et aux rapines dont il est coupable et dont nous avons la preuve entre les mains, il joint encore le crime d'adultère. Ce dernier fait nous est attesté par des hommes graves qui en ont été témoins et qui s'offrent à le prouver. Quand Dieu permettra que nous nous réunissions avec nos collègues, nous nous livrerons sur ce point à un examen approfondi.

Augende a également oublié et son évêque et l'Église pour se joindre à cette faction impie ; s'il persévère dans son erreur, qu'il soit frappé de la même sentence que Félicissime. De plus, que tous ceux qui voudront en faire partie sachent bien qu'ils seront exclus de notre communion, puisqu'ils se placent eux-mêmes en dehors de l'Église. Lisez cette lettre à nos frères ; faites la connaître aussi au clergé de Carthage, en y ajoutant

1) On pense que c'était un quartier de la ville de Carthage.



clerum quoque transmittite, additis nominibus eorum qui cum Felicissimo se junxerunt. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere et nostri meminisse. Valet.



## EPISTOLA XXX

CYPRIANUS Caldonio fratri salutem.

Accepimus litteras tuas, frater carissime, satis sobrias et integritatis ac fidei plenas. Nec miramur si exercitatus et in Scripturis dominicis peritus caute omnia et consulte geras. Recte autem sensisti circa impertiendam fratribus nostris pacem, quam sibi ipsi vera pœnitentia et dominicæ confessionis gloria reddiderunt, sermonibus suis justificati, quibus se ante damnaverant. Cum ergo abluerint omne delictum, et maculam pristinam assistente sibi Domino potiore virtute deleverint, jacere ultra sub diabolo quasi prostrati non debent qui extorres facti et bonis suis omnibus spoliati, erexerunt se et cum Christo stare cœperunt. Atque utinam sic et cæteri post lapsum pœnitentes in statum pristinum reformatur, quos nunc urgentes et pacem temere atque importune extorquentes quomodo disposuerimus ut scires, librum tibi cum epistolis numero quinque misi quas ad clerum et ad plebem et ad martyres quoque et confessores feci. Quæ epistolæ jam pluribus collegis nostris missæ placuerunt, et rescripserunt se quoque nobiscum

les noms de ceux qui se sont unis avec Félicissime. — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE XXX

### CONSEILS RELATIFS AUX TOMBÉS

Cyprien à Caldonius, son frère, salut (1) :

J'ai reçu votre lettre, mon très-cher frère; elle est courte, mais votre foi et votre sincérité s'y montrent dans tout leur éclat. Je ne suis pas étonné de la rectitude de votre conduite : c'est le fruit de votre expérience et de votre connaissance des saintes Écritures. Vous pensez avec raison qu'on doit accorder la paix à nos frères, quand ils l'ont méritée par leur pénitence et la confession du nom de Jésus-Christ. Cette confession répare leur première apostasie. Lors donc qu'ils ont expié leur faute, et, qu'avec la grâce du Seigneur, ils ont lavé par l'exercice des vertus chrétiennes la tache imprimée à leur âme, on ne doit pas les laisser plus longtemps sous le joug du démon. En subissant l'exil et la confiscation de leurs biens, ils se sont relevés de leur abjection et se sont mis à la suite du Christ. Plût au ciel que ceux qui ont partagé leur faiblesse fissent pénitence et revinssent comme eux à leur premier état ! Au contraire, ils ont recours à la violence et, à force d'instances et d'importunités, ils cherchent à extorquer la paix. Afin que vous sachiez les dispositions que nous avons prises à leur égard, je vous envoie les cinq lettres que j'ai écrites au clergé, au peuple, aux martyrs et aux confesseurs. J'ai déjà adressé ces lettres à plusieurs évêques; ils les ont approuvées et ils m'ont répondu que

(1) Ep. 20. Édit., de Pamélius.

in eodem consilio secundum catholicam fidem stare. Quod ipsum etiam tu ad collegas nostros quos potueris trans mitte, ut apud omnes unus actus et una consensio secundum Domini præcepta teneatur. Opto te, frater carissime, semper bene valere.

---

## EPISTOLA XXXI

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus fratribus salutem.

Integre et cum disciplina fecistis, fratres carissimi, quod consilio collegarum meorum qui præsentés erant, Gaio Did-  
densi presbytero et diacono ejus censuistis non communi-  
candum, qui communicando cum lapsis, et offerendo oblationes  
eorum, in pravis erroribus suis frequenter deprehensi, et semel  
atque iterum, secundum quod mihi scripsistis, a collegis meis  
moniti ne hæc facerent, in præsumptione et audacia sua perti-  
naciter perstiterunt, decipientes quosdam fratres ex plebe  
nostra, quibus nos omni humilitate consultum cupimus, et  
quorum saluti non adulatione composita, sed sincera fide pro-  
spicimus ut vera pœnitentia et gemitu et dolore pleno Domi-  
num deprecetur, quia scriptum est : « Memento unde ceci-  
« deris, et age pœnitentiam, » et iterum loquitur Scriptura  
divina : « Sic dicit Dominus : Cum conversus genueris, tunc  
« salvaberis, et scies ubi fueris. » Ingemiscere autem et agere

mon avis était conforme à la foi catholique et qu'ils l'adoptaient pleinement. Faites-en part vous-même à nos collègues, autant que les circonstances vous le permettront, afin que nous n'ayons tous qu'une même manière d'agir. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE XXXI

### CONDAMNATION DE CERTAINS PRÊTRES QUI COMMUNIQUEAIENT AVEC LES **TOMBÉS**

Cyprien aux prêtres et aux diacres, ses frères, salut (1) :

Votre conduite a été entièrement conforme à la discipline, mes très-chers frères, lorsque, suivant le conseil de mes collègues présents au milieu de vous, vous avez refusé de communiquer avec le prêtre Gaius de Didda et avec son diacre. En communiquant eux-mêmes avec les *tombés* et en acceptant leurs oblations, ils ont partagé leurs erreurs. Malgré les avertissements de mes collègues, ils ont persévéré dans leur audace et leur obstination, et, par cette conduite coupable, ils ont entraîné dans l'erreur plusieurs de nos frères. C'est à ces derniers que je m'adresse, en toute humilité, non pour les flatter, mais pour les conduire au salut. Je les exhorte à faire pénitence, à prier le Seigneur avec gémissements et avec larmes, car il est écrit : *Souviens-toi d'où tu es tombé et fais pénitence* (2). Le Seigneur dit encore : *Si vous revenez à moi en gémissant, vous serez sauvé et vous comprendrez la profondeur de votre chute* (3). Or, les

(1) Epit. 28. Ed. de Pam.

(2) Apoc., I.

(3) Ezech., xviii.

pœnitentiam quomodo possunt quorum gemitibus et lacrymis intercedunt quidam de presbyteris, ut communicandum cum illis temere existiment, nescientes quia scriptum est: « Qui vos felices dicunt, in errorem vos mittunt, et semitam pedum vestrorum turbant. » Merito salubria nostra et vera consilia nihil promovent, dum blanditiis et palpationibus perniciosis salutaris veritas impeditur, et patitur lapsorum: saucia et ægra mens quod corporaliter quoque ægri et infirmi sæpe patiuntur, ut dum salubres cibos et utiles potus quasi amaros et abhorrentes respuunt, et illa quæ oblectare et ad præsens suavia videntur esse appetunt, perniciem sibi et mortem per inaudientiam et intemperantiam provocent, nec proficiat ad salutem artificis medela vera, dum blandimentis decipit dulcis illecebra.

Vos itaque secundum litteras meas fideliter et salubriter consulentes a consiliis melioribus ne recedatis. Legite vero has easdem litteras et collegis meis, si qui aut præsentibus fuerint aut supervenerint, ut unanimes et concordantes ad fovenda et sananda lapsorum vulnera consilium salubre teneamus, tractaturi plenissime de omnibus cum convenire in unum per Domini misericordiam cœperimus.

Interea si quis immoderatus et præceps, sive de nostris presbyteris vel diaconibus sive de peregrinis, ausus fuerit antea sententiam nostram communicare cum lapsis, a communicatione nostra arceatur, apud omnes nos causam dicturus temeritatis suæ quando in unum, permittente Domino, convenerimus.

Desiderastis quoque ut de Philumeno et Fortunato hypodiacois et Favorino acolytho, qui medio tempore recesserunt et nunc venerunt, quid mihi videatur rescribam. Cui rei non potui me solum iudicem dare, cum multi adhuc de clero absentes sint nec locum suum vel sero repetendum putaverunt, et hæc singulorum tractanda sit et limanda plenius ratio, non tantum cum collegis meis, sed et cum plebe ipsa universa. Expensa enim moderatione libranda et pronuntianda res est quæ in posterum circa ministros Ecclesiæ constituat exemplum.

coupables peuvent-ils gémir et faire pénitence, lorsqu'il se trouve des prêtres qui étouffent dans leurs cœurs tout sentiment généreux et les admettent de suite à la communion? Ils oublient ces paroles des livres saints : *Ceux qui vous proclament heureux vous trompent et dressent des pièges sous vos pas*. Comment nos salutaires conseils pourraient-ils leur être utiles, lorsqu'on en paralyse les effets par des caresses et de coupables flatteries? Certains malades repoussent les remèdes amers et prennent une nourriture qui flatte leur goût, sans songer que cette imprudence leur causera la mort. Ainsi agissent les *tombés* : ils semblent ignorer que les remèdes véritables ne peuvent avoir d'effet qu'autant qu'on ne leur oppose pas d'énervantes douceurs.

Pour vous, suivez les conseils que je vous ai donnés dans mes lettres, et soyez fidèles à vos bonnes résolutions. Faites part de ces lettres à vos collègues, afin que nous suivions tous la même ligne de conduite par rapport aux *tombés*. Quand il nous sera permis de nous réunir, nous traiterons amplement ces graves questions. En attendant, si quelque prêtre, quelque diacre, même un étranger, ose communiquer avec les *tombés* sans mon autorisation, qu'il soit banni de l'Église. Il pourra s'expliquer devant nous, quand nous serons réunis.

Vous voulez que je vous donne mon sentiment au sujet des sous-diacres Philumène et Fortunat et de l'acolyte Favorinus qui, après nous avoir quittés, reviennent parmi nous. Je ne puis juger seul cette question. Plusieurs membres du clergé sont absents et l'époque de leur retour est incertaine; nous devons les attendre, car ces affaires doivent être examinées, non-seulement devant mes collègues, mais devant tout le peuple. Après avoir épuisé toutes les ressources de la patience, il s'agit de formuler un jugement qui serve d'exemple aux ministres de l'Église. Pendant ce temps, qu'ils s'abstiennent des distributions faites au clergé. Ils ne sont pas privés pour cela du droit d'exercer les fonctions ecclésiastiques; mais je désire que la cause

Interim se a divisione mensurna tantum contineant, non quasi a ministerio ecclesiastico privati esse videantur, sed ut integris omnibus ad nostram præsentiam differantur. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere. Fraternitatem universam salute, et valetè.

---

## EPISTOLA XXXII

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus Romæ consistentibus fratribus salutem.

Et dilectio communis et ratio exposcit, fratres carissimi, nihil conscientiæ vestræ subtrahere de his quæ apud nos geruntur, ut sit nobis circa utilitatem ecclesiasticæ administrationis commune consilium. Nam posteaquam ad vos litteras feci, quas misi per Saturum lectorem et Optatum hypodiam, quorum dam lapsorum conspirata temeritas, qui pœnitentiam agere et Deo satisfacere detrectant, litteras ad me fecerunt, pacem non dandam sibi postulantes, sed quasi jam datam sibi vindicantes, quod dicant Paulum omnibus pacem dedisse, sicut in litteris eorum, quarum exemplum ad vos transmisi, legetis. simulque quid ego eis breviter interim rescripserim, sed et quales postea ad clerum litteras fecerim ut scire possetis, hujus quoque rei exemplum vobis misi. Quod si ultra temeritas eorum nec meis nec vestris litteris compressa fuerit, nec consiliis salubribus obtemperaverit, agemus ea quæ secundum evangelium Dominus agere præcepit. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere. Valetè.

soit examinée, en ma présence, dans son intégrité. — Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez bien. Saluez tous nos frères. Adieu.

---

## LETTRE XXXII

### AFFAIRE DES **TOMBÉS**

Cyprien aux prêtres et aux diacres, ses frères, résidant à Rome, salut (1) :

La charité et l'intérêt de l'Église me font un devoir de porter à votre connaissance tout ce qui se fait parmi nous, afin que nous puissions tous, dans nos administrations respectives, suivre la même ligne de conduite. Je vous parlais dernièrement de certains hommes qui refusent de faire pénitence et de satisfaire à Dieu, et ma lettre vous fut remise par le lecteur Saturé et le sous-diacre Optat. Or, ces mêmes hommes, persévérant dans leur obstination, m'informent que la paix qu'ils réclament ne leur a pas été seulement promise, mais donnée ; car, disent-ils, le martyr Paul a accordé la paix à tous les *tombés*. Vous pourrez voir dans leur lettre, dont je vous envoie copie, ces étranges affirmations. Vous verrez en même temps la réponse que j'ai faite, et en quels termes j'ai écrit au clergé. Si vos lettres et les miennes ne peuvent vaincre leur obstination, s'ils repoussent nos conseils salutaires, il ne nous restera plus qu'à employer la rigueur, en nous conformant en toutes choses aux préceptes évangéliques. — Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

(1) Ep. 29. Ed. de Pam.

---



## EPISTOLA XXXIII

CYPRIANUS plebi universæ salutem.

Quanquam, fratres carissimi, Britius fidelissimus atque integerrimus presbyter, item Rogatianus et Numidicus presbyteri confessores et gloria divinæ dignationis illustres, sed et diaconi boni viri et ecclesiasticæ administrationi per omnia obsequia devoti, cum cæteris ministris plenam vobis præsentia suæ diligentiam præbeant, et exhortationibus assiduis singulos corroborare, sed et lapsorum mentes consiliis salubribus regere et reformare non desinant, tamen ego quantum possum admoneo et quomodo possum visito vos litteris meis.

Litteris, inquam, fratres carissimi. Hoc enim quorundam presbyterorum malignitas et perfidia perfecit ne ad vos ante diem Paschæ venire licuisset, dum conjurationis suæ memores, et antiqua illa contra episcopatum meum immo contra suffragium vestrum et Dei iudicium venena retinentes instaurant veterem contra nos impugnationem suam, et sacrilegas machinationes insidiis solitis denuo renovant. Et quidem de Dei providentia, nobis hoc nec volentibus nec optantibus, immo et ignoscentibus et tacentibus, pœnas quas meruerant pependunt, ut a nobis non ejecti ultro se ejicerent, ipsi in se pro conscientia sua sententiam darent, secundum vestra et divina suffragia conjurati et scelerati de Ecclesia sponte se pellerent.

Nunc apparuit Felicissimi factio unde venisset, quibus radicibus et quibus viribus staret. Hi fomenta olim quibusdam confes-

## LETTRE XXXIII

CONSEILS RELATIFS AUX **TOMBÉS** ET AU PARTI DE FÉLICISSIME

Cyprien à tout le peuple, salut (1) :

Vous avez auprès de vous, mes frères bien-aimés, le prêtre Britius, dont vous connaissez le zèle et la fidélité; vous avez aussi Rogatien et Numidique, qui ont eu la gloire de confesser Jésus-Christ; avec eux se trouvent des diacres et d'autres ministres de l'Église, entièrement dévoués à leurs devoirs. Ces serviteurs de Dieu sont là pour vous soutenir de leurs exhortations, pour relever les *tombés* de leur chute et pour les conduire dans la voie du salut. Je ne puis m'empêcher néanmoins de joindre mes avis à ceux que vous donnent tant de bouches vénérables et de suppléer par mes lettres à une absence trop prolongée.

Oui, mes frères bien-aimés, je dois avoir recours aux lettres : la malignité et la perfidie de certains prêtres m'empêcheront d'être avec vous le jour de Pâques. Trop fidèles à leurs antécédents et à la haine qu'ils m'ont vouée, lorsque vos suffrages et la vocation divine m'ont appelé à l'épiscopat, ils renouvellent contre moi leurs anciennes attaques et ont recours à leurs artifices ordinaires. J'ai toujours gardé le silence; je leur ai pardonné du fond du cœur; mais la providence divine a pris en main ma cause et s'est chargée de les punir. Ce n'est pas moi qui les ai bannis de l'Église : condamnés par leur conscience, repoussés par vos suffrages, ils se sont excommuniés eux-mêmes.

Nous voyons maintenant l'origine et la force de cette faction dont Félicissime est le chef. Autrefois ils cherchaient à déta-

(1) Epit. 40. Ed. de Pam.

soribus et hortamenta tribuebant ne concordarent cum episcopo suo, ne ecclesiasticam disciplinam cum fide et quiete juxta præcepta dominica continerent, ne confessionis suæ gloriam incorrupta et immaculata conversatione servarent. Ac ne parum fuisset corrupisse quorundam confessorum mentes et contra sacerdotium Dei portionem ruptæ fraternitatis armare voluisse, nunc se ad lapsorum perniciem venumata sua deceptione vertērunt, ut ægros et saucios et ad capienda fortiora consilia per calamitatem ruinæ suæ minus idoneos et minus solidos a medela vulneris sui avocent, et intermissis precibus et orationibus quibus Dominus longa et continua satisfactione placandus est, ad exitiosam temeritatem mendacio captiosæ pacis invitent.

Sed oro vos, fratres, vigilate contra insidias diaboli, et pro vestra salute solliciti contra mortiferam fallaciam diligentius excubate. Persecutio est hæc alia et alia tentatio. Quinque isti presbyteri nihil aliud sunt quam quinque primores illi, qui edicto nuper magistratibus fuerant copulati ut fidem nostram subruerent, ut gracilia fratrum corda ad lethales laqueos prævaricatione veritatis averterent. Eadem nunc ratio, eadem rursus eversio per quinque presbyteros Felicissimo copulatos ad ruinam salutis inducitur, ut non rogetur Deus, nec qui negavit Christum eundem Christum quem negaverat deprecetur, post culpam criminis tollatur et pœnitentia, nec per episcopos et sacerdotes Domino satisfiat, sed relictis Domini sacerdotibus contra evangelicam disciplinam nova traditio sacrilegæ institutionis exsurgat, cumque semel placuerit tam nobis quam confessoribus et clericis urbicis, item universis episcopis vel in nostra provincia vel trans mare constitutis ut nihil innovetur circa lapsorum causam, nisi omnes in unum convenerimus et collatis consiliis cum disciplina pariter et misericordia temperatam sententiam fixerimus, contra hoc consilium nostrum rebelletur, et omnis sacerdotalis auctoritas et potestas factiosis conspirationibus destruat.

Quas nunc pœnas patior, fratres carissimi, quod ipse ad vos in præsentiarum venire non possum, ipse singulos aggredi,

cher les confesseurs de leur évêque ; ils leur prêchaient la révolte contre la discipline ecclésiastique et les poussaient à l'apostasie. Plus tard , non contents d'avoir perverti certains confesseurs et de les avoir mis en opposition avec les prêtres, ils ont entrepris de perdre les *tombés*. Ils les entourent de leurs conseils perfides et, profitant de la faiblesse de ces esprits malades qui repoussent tout remède énergique, ils les détournent de la pénitence et de la prière ; ils les entretiennent dans une funeste illusion par la promesse d'une paix trompeuse.

Je vous en prie, mes frères, au nom de votre salut, tenez-vous en garde contre les embûches du démon et résistez à ses attraits perfides. La persécution ne fait que changer de forme. Nous avons pour ennemis les cinq prêtres qui unirent leurs efforts à ceux des magistrats pour ruiner notre foi et pour entraîner les âmes faibles à l'apostasie. Ils continuent leurs ravages, en éloignant les coupables de la prière et de la pénitence. Que dis-je ? d'après eux, on peut satisfaire au Seigneur sans l'intermédiaire des évêques et des prêtres, et par là ils anéantissent le sacerdoce et opposent un usage sacrilège aux traditions évangéliques. Nous avons résolu, de concert avec les confesseurs, le clergé de la ville et un grand nombre d'évêques, qu'on ne devait rien changer à la cause des *tombés* jusqu'à l'époque où il nous serait permis de nous réunir en concile et de concerter ensemble une sentence où la clémence serait sagement unie à la sévérité. Mais Félicissime s'est élevé contre ce sentiment et, dans son audace, il foule aux pieds toute autorité ecclésiastique.

Que je souffre, mes très-chers frères, de ne pouvoir me rendre auprès de vous, vous adresser la parole à tous en particulier, et vous rappeler les grandes leçons de l'Évangile ! Ce n'était pas assez d'un exil de deux ans, d'une séparation qui me prive de votre vue, de la douleur, des gémissements, des regrets qui viennent m'assaillir dans ma retraite, des larmes que je répands nuit et jour, en me voyant privé de vos salutations

ipse vos secundum Domini et evangelii ejus magisterium cohortari. Non suffecerat exsilium jam biennii et a vultibus atque ab oculis vestris lugubris separatio, dolor jugis et gemitus, qui me solum sine vobis continua lamentatione discruciat, lacrymæ diebus ac noctibus profluentes, quod sacerdoti quem tanto amore et ardore fecistis, necdum vos salutare, necdum complexibus vestris inhærere contingat. Accessit hic tabescenti animo nostro dolor major, quod in tanta sollicitudine ac necessitate excurrere ad vos ipse non possum, dum per minas et per insidias perfidorum cavemus ne advenientibus nobis tumultus illic major oriatur, et cum paci et tranquillitati episcopus providere in omnibus debeat, ipse materiam seditioni dedisse et persecutionem denuo exacerbasse videatur.

Hinc tamen, fratres dilectissimi, hinc admoneo pariter et consulo ne perniciosis vocibus temere credatis, ne fallacibus verbis consensum facile commodetis, ne pro luce tenebras, pro die noctem, pro cibo famem, pro potu sitim, venenum pro remedio, mortem pro salute sumatis. Ne ætas vos eorum nec auctoritas fallat, qui ad duorum presbyterorum veterem nequitiam respondentes, sicut illi Susannam pudicam corrumpere et violare conati sunt, sic et hi adulterinis doctrinis Ecclesiæ pudicitiam corrumpere et veritatem evangelicam violare conantur.

Clamat et dicit Dominus : « Nolite audire sermones pseudo-prophetarum, quoniam visiones cordis eorum frustrantur eos. « Loquuntur, sed non ab ore Domini. Dicunt eis qui abjiciunt « verbum Domini : Pax erit vobis. » Pacem nunc offerunt qui ipsi non habent pacem. In Ecclesiam lapsos reducere et revocare promittunt qui de Ecclesia recesserunt. Deus unus est, et Christus unus, et una Ecclesia, et cathedra una super petram Domini voce fundata. Aliud altare constitui aut sacerdotium novum fieri præter unum altare et unum sacerdotium non potest. Quisquis alibi collegerit spargit. Adulterum est,

et de vos embrassements, moi que vous élevâtes à la prêtrise avec tant d'amour ! Ce qui redouble ma douleur, c'est de penser que, malgré ma sollicitude, malgré le besoin de ma présence, je ne puis accourir auprès de vous. Je n'ai que trop lieu de craindre, en effet, que grâce aux pièges et aux menaces des perfides, mon apparition parmi vous ne soit la cause de troubles encore plus grands. Ainsi, au lieu de la paix et de la tranquillité que nous devons rechercher avant tout, votre évêque ne ferait qu'accroître les rigueurs de la persécution, en lui fournissant un nouvel aliment.

Écoutez donc mes avertissements et mes conseils, ô frères bien-aimés ; ne prêtez pas une oreille facile à ceux qui veulent vous tromper. Au lieu de la lumière, ils vous donneront les ténèbres ; au lieu du jour, la nuit. Votre âme défaillante ne trouvera auprès d'eux que la faim et la soif ; on versera sur ses blessures des poisons cruels, et elle recevra la mort au lieu de la vie. Ne vous laissez séduire ni par leur âge, ni par leur autorité. Deux vieillards entreprirent de perdre la chaste Suzanne. C'est ce qu'ils font eux-mêmes : par leur doctrines impies et adultères, ils corrompent la vérité évangélique et font violence à l'Église de Dieu. *N'écoutez pas les discours des faux prophètes, dit le Seigneur, car ils sont le jouet de leurs propres visions. Ils parlent, mais ce n'est pas le Seigneur qui les inspire. Ils disent à ceux qui repoussent la parole divine : Vous aurez la paix. Ils offrent la paix et ils ne la possèdent pas* (1). N'est-ce pas là ce que nous voyons ? quels sont ceux qui veulent ramener les *tombés* dans le sein de l'Église ? Ceux qui se sont éloignés de l'Église. Dieu est un, le Christ est un, l'Église est une, et il n'y a qu'une seule chaire basée sur Pierre, selon la parole de Jésus-Christ. Qui donc osera établir un autel et un sacerdoce en dehors du seul sacerdoce et du seul autel véritables ? *Recueillir ailleurs, c'est dissiper.* Toute

(1) Jer., xx III.

impium est, sacrilegum est quodcumque humano furore instituitur ut dispositio divina violetur. Procul ab hujusmodi hominum contagione discedite, et sermones eorum velut cancer et pestem fugiendo vitate, præmonente Domino et dicente : « Cæci sunt duces cæcorum. Cæcus autem cæcum ducens « simul in foveam cadent. » Intercedunt precibus vestris quas nobiscum diebus ac noctibus Deo funditis, ut eum justa satisfactione placetis ; intercedunt lacrymis vestris quibus commissi delicti crimen abluitis ; intercedunt paci quam vere et fideliter de Domini misericordia postulatis, nec sciunt scriptum esse : « Et propheta ille aut somnium somnians, ille « qui locutus est ut errare te faceret a Domino Deo tuo, interficietur. »

Nemo vos, fratres carissimi, errare a Domini viis faciat. Nemo vos christianos ab evangelio Christi rapiat. Nemo filios Ecclesiæ de Ecclesia tollat. Pereant sibi soli qui perire voluerunt. Extra Ecclesiam soli remaneant qui de ecclesia recesserunt. Soli cum episcopis non sint qui contra episcopos rebellarunt. Conjuracionis suæ pœnas soli subeant qui olim secundum vestra suffragia, nunc secundum Dei judicia, sententiam conjurationis et malignitatis suæ subire meruerunt.

Monet nos Dominus in evangelio suo dicens : « Rejicitis « mandatum Dei ut traditionem vestram statuatis. » Qui mandatum Dei rejiciunt et traditionem suam statuere conantur fortiter a vobis et firmiter respuantur. Sufficiat lapsis ruina una. Nemo volentes surgere sua circumventionem præcipitet. Nemo jacentes, pro quibus nos rogamus ut Dei manu et brachio subleventur, prosternat gravius et deprimat. Nemo se seminimes et ut salutem suam pristinam recipiant deprecantes ab omni spe salutis avertat. Nemo nutantibus lapsus sui caliginem omne itineris salutaris lumen exstinguat.

tentative humaine, tendant à renverser l'institution divine, est un adultère, une impiété, un sacrilège.

Eloignez-vous de ces hommes pervers; fuyez la contagion qu'ils repandent; évitez leur parole plus mortelle que la peste. *Ce sont des aveugles*, dit le Seigneur, *qui conduisent d'autres aveugles et qui disparaîtront avec eux dans l'abîme* (1). Ils s'opposent aux prières que vous adressez à Dieu pour fléchir sa justice; ils s'opposent aux larmes que vous répandez sur vos iniquités; ils s'opposent à la paix que vous espérez de la miséricorde divine. Ils ne savent donc pas qu'il est écrit : *Le prophète qui induira le peuple en erreur sera puni de mort* (2)?

Chrétiens, mes frères, que personne ne vous entraîne hors de la voie du Seigneur; restez fidèles à l'Évangile et à l'Église, votre mère. Vos ennemis veulent périr : qu'ils périssent seuls; ils sont hors de l'Église : qu'ils y restent seuls; ils se sont révoltés contre l'autorité épiscopale : qu'ils soient seuls abandonnés de leurs évêques; qu'il subissent seuls le châtement de leur rébellion. Ils ne l'ont que trop mérité : déjà vous les avez condamnés par vos suffrages; aujourd'hui Dieu les condamne à son tour; abandonnez-les à leur malheureux sort.

Le Seigneur a dit : *Vous rejetez mes commandements pour établir vos traditions* (3). Repoussez avec énergie ceux qui agissent de la sorte. C'est assez d'une chute pour les *tombés* : gardez-vous bien de les renverser de nouveau, en voulant les relever trop vite. Dieu seul peut les retirer de leur abjection; c'est pour cela que nous lui offrons nos prières : pour vous, vous ne pouvez que rendre leur chute plus profonde. Ne les éloignez donc pas du chemin du salut, alors que, dans leur détresse, ils le demandent avec instance; n'éteignez pas la lumière qui éclaire leurs pas chancelants.

(1) Matt., xv.

(2) Deut., xliii.

(3) Marc, vii.



Instruit apostolus dicens : « Si quis aliter docet et non  
« acquiescit sanis verbis Domini nostri Jesu Christi et doc-  
« trinæ ejus, stupore elatus, discede ab hujusmodi. » Et ite-  
rum dicit ipse : « Nemo vos decipiat inanibus verbis. Propterea  
« enim venit ira Dei super filios contumaciæ. Nolite ergo esse  
« participes eorum. » Non est quod, decepti inanibus verbis,  
pravitatis eorum incipiatis esse participes. Discedite a talibus,  
quæso vos, et acquiescite consiliis nostris, qui pro vobis quo-  
tidie continuas Domino preces fundimus, qui vos ad Ecclesiam  
revocari per Domini clementiam cupimus, qui de Deo pacem  
plenissimam prius matri, tum et filiis ejus oramus. Cum pre-  
cibus atque orationibus nostris vestras quoque orationes et  
preces jungite, cum fletibus nostris vestras lacrymas copulate.  
Vitate lupos, qui oves a pastore secernunt. Vitate linguam  
diaboli venenatam, qui ab initio mundi fallax semper et mendax  
mentitur ut fallat, blanditur ut noceat, bona promittit ut  
malum tribuat, vitam pollicetur ut perimat. Lucent nunc  
quoque verba ejus, et venena manifesta sunt. Pacem polli-  
cetur, ne perveniri possit ad pacem. Salutem promittit, ne qui  
deliquit veniat ad salutem. Ecclesiam spondet, quando id agat  
ut qui illi credit in totum ab Ecclesia pereat.

Nunc est, fratres dilectissimi, ut et qui statis fortiter perse-  
veretis, et stabilitatem vestram gloriosam, quam in persecu-  
tione tenuistis, perpetua firmitate servetis, et si qui circumve-  
niente adversario lapsi estis, in secunda hac tentatione spei et  
paci vestræ fideliter consulatis, et ut vobis Dominus ignoscat,  
a sacerdotibus Domini non recedatis, cum scriptum sit : « Et  
« homo quicumque fecerit in superbia, ut non exaudiat sacer-  
« dotem aut judicem quicumque fuerit in diebus illis, morietur  
« homo ille. »

Persecutionis istius novissima hæc est et extrema tentatio,  
quæ et ipsa cito Domino protegente transibit, ut repræsentet  
vobis post Paschæ diem cum collegis meis; quibus præsen-  
tibus, secundum arbitrium quoque vestrum et omnium nos-  
trum commune consilium, sicut semel placuit, ea quæ agenda

*Si quelqu'un, dit l'apôtre, vous donne un enseignement opposé à la doctrine de Jésus-Christ, éloignez-vous de lui (1). Il ajoute : Que personne ne vous trompe par de vaines paroles ; c'est pour cela que la colère de Dieu a éclaté sur les rebelles ; n'imitiez donc pas leur orgueil insensé (2). Encore une fois, mes frères, séparez-vous des ennemis de l'Église. Nous désirons qu'elle vous reçoive dans son sein, et nous demandons à Dieu la paix, pour elle d'abord, et ensuite pour vous. Unissez vos prières à nos prières, vos larmes à nos larmes. Fuyez les loups qui séparent les brebis du pasteur. Évitez cette langue empoisonnée qui, depuis l'origine du monde, sème le mensonge et l'erreur, qui flatte pour nuire, qui promet le bien pour donner le mal et qui ne séduit les âmes que pour les perdre. Sa perfidie n'est que trop manifeste : s'il parle de paix, n'est-ce pas pour empêcher la paix ? s'il promet le salut, n'est-ce pas pour empêcher d'arriver au salut ? s'il offre l'église, n'est-ce pas pour exclure à tout jamais de l'Église ?*

Donc, mes frères bien-aimés, vous qui êtes restés debout, soyez toujours fermes ; et vous qui avez été victimes des artifices de l'ennemi, dans cette seconde épreuve, sachez comprendre vos véritables intérêts. Vous voulez que le Tout-Puissant pardonne vos faiblesses, eh bien ! ne vous séparez pas des prêtres du Seigneur, car il est écrit : *L'homme qui, dans son orgueil, refuse d'écouter le prêtre ou le juge, mourra (3).*

Nous touchons à la dernière épreuve de cette longue persécution : avec la protection divine, elle sera bientôt passée et le jour de Pâques me trouvera réuni à mes collègues. Là, tous ensemble, nous prendrons les résolutions les plus utiles. Si quelqu'un, refusant de faire pénitence et de satisfaire à Dieu, suit les conseils des partisans de Félicissime et s'attache à son

(1) I Tim., vi.

(2) Eph., v.

(3) Deut., 7.

sunt disponere pariter et limare poterimus. Si quis autem pœnitentiam agere et Deo satisfacere detrectans ad Felicissimi et satellitum ejus partes concesserit, et se hæreticæ factioni conjunxerit, sciat se postea ad Ecclesiam redire et cum episcopis et plebe Christi communicare non posse. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere et circa Domini misericordiam exorandam continuis nobiscum precibus insistere.

---

## EPISTOLA XXXIV

CYPRIANUS Cornelio fratri salutem.

Et cum diligentia et cum dilectione fecisti, frater carissime, festinato ad nos mittendo Nicephorum acolythum, qui nobis et de confessoribus regressis gloriosam lætitiā nuntiaret, et adversus Novatiani et Novati novas et perniciosas ad inpugnandam Christi Ecclesiam machinas plenissime instrueret. Nam cum pridie istic venisset hæreticæ pravitatis nocens factio ipsa jam perdita et alios qui sibi consenserint perditura, postero die Nicephorus cum vestris litteris supervenit, quibus et didicimus et docere atque instruere cæteros cœpimus Evaristum de episcopo jam nec laicum remansisse, cathedræ et plebis extorrem et de ecclesia Christi exsulem, per alias longe provincias oberare, et ipsum veritatis ac fidei naufragum factum circa quosdam sui similes paria naufragia concitare, Nicostratum vero diaconio sanctæ administrationis amisso, ecclesiasticis pecuniis sacrilega fraude subtractis, et viduarum ac pupillorum depositis denegatis, non tam in Africam venire voluisse quam conscientia rapinarum et criminum nefandorum illic ab Urbe fugisse. Et nunc Ecclesiæ desertor ac profugus, quasi mutasse sit hominem mutare regionem, confessorem se ultra jactat et prædicat, cum Christi confessor nec dici nec esse jam possit qui Ecclesiam Christi negavit. Nam cum Paulus apostolus dicat :

parti, qu'il sache bien que la porte de l'Église lui sera fermée et qu'il ne pourra plus communier avec les évêques et le peuple du Christ. — Je désire, mes très-chers frères, que vous persévériez avec nous dans la prière et que vous vous portiez toujours bien.

## LETTRE XXXIV

NOVAT

Cyprien à Corneille, son frère, salut (1) :

Vous avez agi sagement, mon très-cher frère, en nous envoyant de suite l'acolyte Nicéphore, pour nous faire connaître la joie que vous a causée le retour des confesseurs et les odieuses manœuvres de Novatien et de Novat. Le lendemain du jour où je reçus les émissaires de cette faction qui perdra tous ceux qui s'attacheront à elle, Nicéphore arriva avec vos lettres. J'appris et je me hâtai d'annoncer à mon peuple qu'Évariste, autrefois évêque, n'était plus même au nombre des fidèles, puisque, déserteur de son siège et de l'Église du Christ, il parcourait des provinces lointaines, cherchant à ravir aux autres la foi qu'il avait lui-même perdue. J'appris aussi que Nicostrate, par des fraudes sacrilèges et par d'étranges abus de confiance envers des veuves et des pupilles, avait mérité de perdre sa place d'administrateur des biens de l'Église, et que c'était moins le désir de voir l'Afrique que la conscience de ses infamies qui le chassait de Rome. Croyant sans doute qu'on change de nature en changeant de pays, ce lâche déserteur s'intitule maintenant confesseur de la foi, comme si on pouvait appeler confesseur du Christ celui qui a renié l'Église du Christ. L'apôtre saint Paul

(1) Epit. 49. Ed. de Pam.

« Propter hoc relinquet homo patrem et matrem, et adhærebit  
« uxori suæ, et erunt duo in unam carnem. Sacramentum  
« istud magnum est, ego autem dico in Christum et in Eccle-  
« siam, » cum hoc, inquam, beatus apostolus dicat, et Christi  
pariter atque ecclesiæ unitatem individuis nexibus cohærentem  
sancta sua voce testetur, quomodo potest esse cum Christo qui  
cum sponsa Christi atque in ejus Ecclesia non est? Aut quo-  
modo assumit sibi regendæ aut gubernandæ Ecclesiæ curam  
qui spoliavit et fraudavit Ecclesiam Christi?

Nam de Novato nihil inde ad nos fuerat nuntiandum, cum  
magis per nos vobis debeat Novatus ostendi, rerum novarum  
semper cupidus, avaritiæ inexplebilis, rapacitate furibundus,  
arrogantia et stupore superbi tumoris inflatus, semper istic  
episcopis male cognitus, quasi hæreticus semper et perfidus  
omnium sacerdotum voce damnatus, curiosus semper ut pro-  
dat, ad hoc adulatur ut fallat, numquam fidelis ut diligit, fax  
et ignis ad conflanda seditionis incendia, turbo et tempestas  
ad fidei faciendæ naufragia, hostis quietis, tranquillitatis adver-  
sarius, pacis inimicus. Denique Novato illinc a vobis rece-  
dente, id est, procella et turbine recedente, ex parte illic quies  
facta est, et gloriosi ac boni confessores, qui de Ecclesia illo  
incitante discesserant, posteaquam ab Urbe ille discessit, ad  
Ecclesiam reverterunt. Idem est Novatus qui apud nos primum  
discordiæ et schismatis incendium seminavit, qui quosdam  
istic ex fratribus ab episcopo segregavit, qui in ipsa persecu-  
tione ad evertendas fratrum mentes alia quædam persecutio  
nostris fuit. Ipse est qui Felicissimum satellitem suum diaco-  
num, nec permittente me nec sciente, sua factione et ambitione  
constituit, et cum sua tempestate Romam quoque ad ever-  
tendam Ecclesiam navigans similia illic et paria molitus est, a  
clero portionem plebis avellens, fraternitatis bene sibi cohæ-  
rentis et se invicem diligentis concordiam scindens. Plane quo-  
niam pro magnitudine sua debeat Carthaginem Roma præce-  
dere, illic majora et graviora commisit. Qui istic adversus  
Ecclesiam diaconum fecerat, illic episcopum fecit. Nec hoc

dit que le mariage est un grand sacrement puisqu'il représente l'union du Christ avec l'Église : si l'Église est unie à son divin époux par des liens si étroits, comment peut-on être avec le Christ quand on est hors de l'Église? ou bien encore comment peut-on entreprendre de gouverner l'Église, quand on l'a odieusement dépouillée ?

Vous n'aviez pas besoin de me parler de Novat : c'est moi plutôt qui dois vous le faire connaître. Toujours avide de nouveauté, d'une avarice insatiable, enflé d'un sot orgueil, mal noté par les évêques et les prêtres qui le regardent comme un hérétique, toujours prêt à tromper, ne flattant que pour trahir, perfide, même dans ses amitiés, véritable brandon de discorde toujours prêt à allumer l'incendie et à ruiner la foi, incapable de rester en repos, ennemi de la tranquillité et de la paix : tel est Novat. Lorsque ce fléau s'éloigna de Rome, il vous fut permis de jouir du repos, et les confesseurs qu'il avait entraînés dans sa défection rentrèrent dans le sein de l'Église. C'est ce Novat qui, le premier, répandit parmi nous les germes de la discorde et du schisme ; qui sépara de leur évêque certains d'entre nos frères ; qui ajouta ses artifices aux fureurs de la persécution pour pervertir les âmes. C'est ce Novat qui, sans ma permission et à mon insu, réussit par ses intrigues à faire ordonner diacre Félicissime, un de ses partisans. Non content de ses ravages au milieu de nous, il se rendit à Rome. Là, il donna un libre cours à sa fureur, séparant les fidèles du clergé et poussant à la discorde des cœurs autrefois si unis. Rome offrait à ses forfaits un champ plus vaste que Carthage : aussi il se hâta de faire ordonner évêque ce Félicissime qu'il avait élevé au diaconat, pour s'en faire un instrument contre l'Église. Cette conduite ne doit pas nous surprendre : les méchants cèdent à une fureur aveugle et, après leur crime, ils sont sans cesse en proie au remords. Comment resteraient-ils dans l'Église de Dieu lorsqu'ils ont foulé aux pieds les règles de la discipline et troublé, par leur conduite vicieuse, la paix générale ? Les pupilles dépouillés, les veuves trompées, l'argent volé à l'Église

quisquam miretur in talibus. Feruntur semper mali suo furore dementes, et posteaquam scelera fecerint, conscientia ipsa sceleratæ mentis agitantur. Nec remanere in Ecclesia Dei possunt qui deificam et ecclesiasticam disciplinam nec actus sui conversatione nec morum pace tenuerunt. Spoliati ab illo pupilli, fraudatæ viduæ, pecuniæ quoque Ecclesiæ denegatæ has de illo exigunt pœnas quas in ejus furore conspiciamus. Pater etiam ejus in vico fame mortuus, et ab eo in morte postmodum nec sepultus. Uterus uxoris calce percussus, et abortione prope-rante in parricidium partus expressus. Et damnare nunc audet sacrificantium manus, cum sit ipse nocentior pedibus, quibus filius qui nascebatur occisus est! Hanc conscientiam criminum jam pridem timebat. Propter hoc se non de presbyterio exci-tari tantum, sed et communicatione prohiberi pro certo tenebat; et urgentibus fratribus imminebat cognitionis dies, quo apud nos causa ejus ageretur, nisi persecutio ante venisset, quam ipse voto quodam evadendæ et lucrandæ damnationis excipiens hæc omnia commisit et miscuit, ut qui ejici de Ecclesia et excludi habebat, judicium sacerdotum voluntaria discessione præcederet, quasi evasisse sit pœnam prævenisse sententiam.

Circa cæteros autem fratres elaboramus, quos ab eo circum-ventos dolemus, ut veteratoris perniciosum latus fugiant, ut lethales laqueos sollicitantis evadant, ut de qua ille pelli divi-nitus meruit Ecclesiam repetant, quos quidem, Domino adju-vante, per ejus misericordiam regredi posse confidimus: Neque enim potest perire nisi quem constat esse periturum, cum Dominus in evangelio suo dicat: « Omnis plantatio quam non « plantavit pater meus cœlestis eradicabitur. » Qui plantatus non est in præceptis Dei patris et monitis, solus poterit de ecclesia ille discedere, solus, episcopis derelictis, cum schis-maticis et hæreticis in furore remanere. Cæteros vero nobis-cum adunabit Dei patris misericordia et Christi Domini nostri indulgentia et nostra patientia. Opto te, frater carrisime, semper bene valere.

---

sont autant de bourreaux qui la torturent, et c'est ce qui explique sa fureur. Ajoutez à ces forfaits son père mort de faim dans un petit village et qu'il laissa sans sépulture ; ajoutez l'infanticide : il frappa d'un coup de pied son épouse, alors qu'elle était enceinte et tua l'enfant qu'elle portait. Et cet homme ose condamner ceux qui sacrifient aux idoles, lui qui n'a rien épargné, pas même son enfant ! Il supposait avec raison que des crimes semblables attireraient sur lui, non-seulement la suspension des fonctions ecclésiastiques, mais encore l'excommunication. Déjà même, céda à de nombreuses instances, j'allais commencer l'examen de la cause, lorsque la persécution éclata. Pour lui, content d'éviter la sentence, il se livra à toutes sortes d'excès et se sépara de l'Église qui allait le bannir. Par là, il se déroba à l'autorité des prêtres, croyant sans doute échapper à l'ignominie du châtement, parce qu'il prévenait la sentence.

Quant à ceux qu'il a séduits, nous faisons tous nos efforts pour les arracher aux liens de l'erreur et pour les ramener à l'Église. Ils y reviendront avec la grâce de Dieu, car ceux-là seuls périssent qui s'obstinent à périr. Le Seigneur dit, dans l'Évangile : *Tout arbre qui n'a pas été planté par mon Père céleste sera arraché* (1). Ceux qui n'ont pas jeté leurs racines dans les préceptes du Seigneur peuvent s'éloigner de l'Église ; ils peuvent abandonner leurs évêques pour se mêler à la tourbe des hérétiques et en partager l'aveuglement ; mais les autres, par la miséricorde de Dieu le Père, par la grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur, reviendront dans nos rangs et nous récompenseront de notre patience. — Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

(1) Matt., xv.

---



## EPISTOLA XXXV

CYPRIANUS Antoniano fratri salutem.

Accepi primas litteras tuas, frater carissime, concordiam collegii sacerdotalis firmiter obtinentes et catholicæ Ecclesiæ cohærentes, quibus significasti cum Novatiano te non communicare, sed sequi consilium nostrum et cum Cornelio coepiscopo nostro unum tenere consensum. Scripsisti etiam ut exemplum earundem litterarum ad Cornelium collegam nostrum transmitterem, ut deposita omni sollicitudine jam sciret te secum, hoc est, cum catholica Ecclesia, communicare. Sed enim supervenerunt postmodum aliæ litteræ tuæ per Quintum compresbyterum missæ, in quibus animadverti animum tuum Novatiani litteris motum nutare cœpisse.

Nam cum et consilium et consensum tuum firmiter ante fixisses, desiderasti in his litteris ut rescriberem tibi quam hæresim Novatianus introduxisset, vel Cornelius qua ratione Trophimo et thurificatis communicet. Quod quidem si pro sollicitudine fidei anxie curas, et rei dubiæ veritatem sollicitus exploras, reprehendenda non est in timore divino æstuantis animi sollicitudo suspensa. Quoniam tamen video, post primam sententiam epistolæ tuæ, Novatiani litteris postmodum te esse commotum, illud, frater carrissime, primo in loco pono, graves viros et semel super petram solida stabilitate fundatos, non dico aura levi, sed nec vento aut turbine commoveri, ne animus dubius et incertus variis opinionibus, velut quibusdam

## LETTRE XXXV

SAINT CORNEILLE ET NOVATIEN

Saint-Cyprien à Antonien, son frère, salut (1) :

J'ai reçu la lettre où vous me dites que vous avez cessé de communiquer avec Novatien et que, d'après notre conseil, vous êtes rentré sous l'obédience de Corneille, évêque de Rome. Cette lettre, dictée par la charité sacerdotale, est en tout conforme à l'esprit de l'Église. Vous m'avez recommandé d'envoyer une copie de cette lettre à Corneille, notre collègue, pour l'informer que vous étiez en communion avec lui, c'est-à-dire, avec l'Église catholique. Depuis, vous m'avez écrit de nouveau par l'intermédiaire du prêtre Quintus. Je vois, à votre style, que les lettres de Novatien produisent sur vous quelque impression.

Naguère, lorsque votre résolution était plus ferme, vous m'avez prié de vous dire en quoi consiste l'hérésie de Novatien et pourquoi le pontife Corneille communique avec Trophime et certaines personnes qui ont offert de l'encens aux idoles. Si c'est dans l'intérêt de la foi et pour dissiper vos doutes que vous m'adressez une semblable question, je ne dois pas vous faire de reproche, puisque votre conduite est inspirée par la crainte de Dieu. Mais, comme il m'est facile de voir que ce sont les lettres de Novatien qui portent l'incertitude dans votre âme, je commence par vous dire que les hommes graves, dont les croyances sont basées sur le rocher, doivent résister, je ne dis pas à un léger souffle, mais aux tourbillons et à la tempête. Il serait indigne d'un esprit sérieux de flôtter à tout vent de doctrine et de changer de croyances avec une légèreté coupable.

(1) Ep. 52. Ed. de Pam.

ventorum incurantium flatibus, frequenter agitetur et a proposito suo cum quadam levitatis reprehensione mutetur. Quod ne vel apud te vel apud quemquam Novatiani litteræ faciant, ut desiderasti, frater carissime, rationem rei tibi breviter exponam.

Et quidem primum, quoniam de meo quoque actu motus videris, mea apud te et persona et causa purganda est, ne me aliquis existimet a proposito meo leviter recessisse, et cum evangelicum vigorem primo et inter initia defenderim, postmodum videar animum meum a disciplina et censura priore flexisse, ut his qui libellis conscientiam suam maculaverint vel nefanda sacrificia commiserint laxandam pacem putaverim. Quod utrumque non sine librata diu et ponderata ratione a me factum est. Nam cum acies adhuc inter manus esset, et prælium gloriosi certaminis in persecutione ferveret, toto hortatu et pleno impetu militum vires fuerant excitandæ et maxime lapsorum mentes classico quodam nostræ vocis fortiter animandæ, ut pœnitentiæ viam non solum precibus et lamentationibus sequerentur, sed, quoniam repetendi certaminis et reparandæ salutis dabatur occasio, ad confessionis potius ardorem et martyrii gloriam nostris increpiti vocibus provocarentur. Denique cum de quibusdam ad me presbyteri et diaconi scripsissent eos immoderatos esse et ad communicationem accipiendam festinanter urgere, rescribens eis in epistola mea, quæ exstat, et hoc addidi: « Qui si nimium properant, habent  
« in sua potestate quod postulant, tempore ipso sibi plus quam  
« quod postulant largiente. Acies adhuc geritur, et agon quod  
« tidie celebratur. Si commissi vere et firmiter pœnitent et fidei  
« calor prævalet, qui differri non potest, potest coronari. » De eo tamen quod statuendum esset circa causam lapsorum distuli; ut cum quies et tranquillitas data esset, et episcopis in unum convenire indulgentia divina permetteret, tunc communicato et librato de omnium collatione consilio statuere mus quid fieri oporteret; si quis vero ante consilium nostrum et ante sententiam de omnium consilio statutam lapsis temere communicare voluisset, ipse a communicatione abstereretur. Quod etiam Romam ad clerum tunc adhuc sine episcopo

Tel est pourtant l'effet que pourraient produire les lettres de Novatien sur vous et sur bien d'autres ; aussi, selon vos désirs, je vais vous rendre compte de ce qui s'est passé.

D'abord, comme vous paraissez un peu surpris de ma conduite, je dois me justifier. Ne croyez pas que j'aie changé légèrement de résolution. Dans le principe, il est vrai, j'ai maintenu dans toute sa rigueur la discipline évangélique ; puis je me suis relâché de cette sévérité, et j'ai été d'avis qu'on accordât la paix à ceux qui avaient souillé leur conscience, soit en recevant des billets, soit en offrant des sacrifices aux idoles. Dans tout cela, je n'ai agi qu'après mûre réflexion. Pendant que nous étions aux prises avec la persécution et, pour ainsi dire, au fort de la bataille, nous devions, par nos exhortations et par notre ardeur, exciter le courage des soldats ; nous devions surtout faire retentir aux oreilles des *tombés* les éclats de la trompette évangélique. Pour eux, il s'agissait non-seulement de suivre le chemin de la pénitence, mais encore, puisque le combat n'était pas fini, de reprendre leur place dans la mêlée et de cueillir la palme du martyre. Lorsque les prêtres et les diacres m'informèrent que plusieurs d'entre eux s'abandonnaient à la violence et réclamaient impérieusement la communion, je leur répondis en ces termes, dans une lettre qui existe encore : « S'ils sont si pressés, ils ont ce qu'ils demandent et au delà. La lutte n'est pas encore terminée ; des combats ont lieu tous les jours. S'ils se repentent véritablement de leurs fautes et si le zèle les transporte, ils peuvent éviter tout retard, en méritant la couronne. » J'attendis, pour prendre une détermination définitive, que la paix fût rendue à l'Église. Alors, en effet, les évêques pourraient se réunir, communiquer leurs vues et arrêter un plan de conduite. Mais je prononçai l'excommunication contre quiconque oserait donner la paix aux *tombés*, avant que le concile eût statué sur leur sort. Je fis part de cette détermination au clergé de Rome, alors sans évêque, ainsi qu'au prêtre Maxime et aux autres confesseurs détenus en prison, qui

agentem et ad confessorem Maximum presbyterum et cæteros in custodia constitutus, nunc in Ecclesia cum Cornelio junctos plenissime scripsi quod me scripsisse de eorum rescriptis poteris noscere. Nam in epistola sua ita posuerunt : « Quanquam nobis  
« in tam ingenti negotio placeat quod et tu ipse tractasti, prius  
« esse Ecclesiæ pacem sustinendam, deinde sic collatione  
« consiliorum cum episcopis, presbyteris, diaconibus, confes-  
« soribus pariter ac stantibus laicis facta, lapsorum tractare  
« rationem. » Additum est etiam Novatiano tunc scribente et quod scripserat sua voce recitante, et presbytero Moyse, tunc adhuc confessore, nunc jam martyre, subscribente, ut lapsis infirmis et in exitu constitutis pax daretur. Quæ litteræ per totum mundum missæ sunt, et in notitiam ecclesiis omnibus et universis fratribus perlatae sunt.

Secundum quod tamen ante fuerat destinatum, persecutione sopita, cum data esset facultas in unum conveniendi, copiosus episcoporum numerus, quos integros et incolumes, fides sua et Domini tutela protexit, in unum convenimus, et Scripturis divinis ex utraque parte prolatis, temperamentum salubri moderatione libravimus, ut nec in totum spes communicationis et pacis lapsis denegaretur, ne plus desperatione deficerent et eo quod sibi Ecclesia clauderetur secuti sæculum gentiliter viverent, nec tamen rursus censura evangelica solveretur ut ad communicationem temere prosilirent, sed traheretur diu pœnitentia, et rogaretur dolenter paterna clementia, et examinarentur causæ et voluntates et necessitates singulorum, secundum quod libello continetur, quem ad te pervenisse confido, ubi singula placitorum capita conscripta sunt. Ac si minus sufficiens episcoporum in Africa numerus videbitur, etiam Romam super hac re scripsimus ad Cornelium collegam nostrum, qui et ipse cum plurimis coepiscopis habito concilio, in eadem nobiscum sententiam pari gravitate et salubri moderatione consensit.

De quo tibi necesse nunc fuit scribere, ut scias me nihil leviter egisse, sed secundum quod litteris meis fueram ante complexus, omnia ad commune consilii nostri consilium distulisse, et nemini quidem ex lapsis prius communicasse, quando

se sont ralliés depuis à la cause de Corneille. Il vous sera facile d'avoir une idée de ces lettres par les réponses qui ont été faites. « Nous approuvons, disaient-ils, votre manière de voir sur le maintien de la paix, et nous sommes d'avis que la cause des *tombés* doit être traitée devant une réunion d'évêques, de prêtres, de diacres, de confesseurs et de laïques fidèles à leurs croyances. » Ils ajoutaient que la paix devait être donnée aux *tombés* qui se trouvaient en danger de mort. Cette lettre, écrite par Novatien et apostillée par le prêtre Moïse, alors confesseur, depuis martyr, fut envoyée dans tout l'univers et portée à la connaissance de toutes les Églises.

Au retour de la paix et quand il nous fut possible de nous réunir, nous mîmes à exécution le projet déjà adopté. Je réunis en concile les évêques, sauvés du danger par la providence, et, après avoir consulté les Écritures, nous tempérâmes, par la douceur, la sévérité de la première décision, afin de ne pas interdire aux *tombés* toute espérance de retour à la paix. Ils couraient risque, en effet, de s'abandonner au désespoir et de vivre à la manière des idolâtres, en voyant qu'on leur fermait les portes de l'Église. Ce n'était ni un acte de faiblesse ni une admission prématurée à la communion, puisqu'on exigeait une longue pénitence, de longues prières et un examen détaillé des dispositions et des besoins de chaque individu. Vous trouverez tous ces détails dans le registre que je vous ai envoyé. De peur que le nombre des évêques d'Afrique ne fût pas suffisant pour décider une question de cette importance, j'écrivis à l'évêque de Rome, Corneille. Lui aussi réunit un concile et approuva notre décision.

J'ai cru devoir vous donner ces renseignements pour vous montrer que je n'ai pas agi à la légère. Pendant que les *tombés* pouvaient aspirer, non-seulement à l'indulgence mais à la couronne, je leur ai constamment refusé la communion, en remettant au prochain concile l'examen de leur cause. Dans la suite, quand il s'est agi de réunir le troupeau dispersé et de guérir ses

adhuc erat unde non tantum indulgentiam sed et coronam lapsus acciperet, postea tamen, sicut collegii concordia et colligendæ fraternitatis ac medendi vulneris utilitas exigebat, necessitati temporum succubuisse et saluti multorum providendum putasse, et nunc ab his non recedere quæ semel in concilio nostro de communi collatione placuerunt, quamvis multa multorum vocibus ventilentur et mendacia adversus sacerdotes Dei de diaboli ore prolata ad rumpendam catholicæ unitatis concordiam ubique jactentur. Sed te oportet ut bonum fratrem atque unanimem consacerdotem, non quid maligni atque apostatæ dicant facile suscipere, sed quid collegæ tui modesti et graves viri faciant de vitæ et disciplinæ nostræ exploratione perpendere.

Venio jam nunc, frater carissime, ad personam Cornelii collegæ nostri, ut Cornelium nobiscum verius noveris, non de malignorum et detrahentium mendacio, sed de Domini Dei judicio, qui eum episcopum fecit, et coepiscoporum testimonio, quorum numerus universus per totum mundum concordia unanimitate consensit. Nam quod Cornelium carissimum nostrum Deo et Christo et Ecclesiæ ejus, item consacerdotibus cunctis laudabili prædicatione commendat, non iste ad episcopatum subito pervenit, sed per omnia ecclesiastica officia promotus et in divinis administrationibus Dominum sæpe promeritus, ad sacerdotii sublime fastigium cunctis religionis gradibus ascendit. Tum deinde episcopatum ipsum nec postulavit nec voluit, nec ut cæteri, quos arrogantiae et superbiæ suæ tumor inflat, invasit, sed quietus alias et modestus, quales esse consueverunt qui ad hunc locum divinitus eliguntur, pro pudore virginalis continentiae suæ, et pro humilitate ingenitæ sibi custoditæ verecundiæ, non ut quidam vim fecit ut episcopus fieret, sed ipse vim passus est ut episcopatum coactus exciperet. Et factus est episcopus a plurimis collegis nostris qui tunc in urbe Roma aderant, qui ad nos litteras honorificas et laudabiles et testimonio suæ prædicationis illustres de ejus ordinatione miserunt.

Factus est autem Cornelius episcopus de Dei et Christi ejus judicio, de clericorum pene omnium testimonio, de plebis quæ tunc affuit suffragio, et de sacerdotum antiquorum et bonorum

blessures, j'ai cédé à la nécessité des temps; mais, pour cela, je ne me suis pas écarté de la résolution commune, quoi qu'en disent certains esprits pervers qui calomnient les prêtres du Seigneur, afin de semer la division parmi les fidèles. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez, en ministre fidèle, écouter, non les méchants et les apostats, mais vos collègues, quand ils vous rendent compte de leur administration.

J'arrive maintenant à la personne de Corneille, notre collègue, afin que vous le connaissiez, non par les calomnies de ses ennemis, mais par le jugement de Dieu qui l'a choisi, et par le témoignage des évêques dispersés dans l'univers, qui ont approuvé sa promotion à l'épiscopat. Ce qui fait sa gloire devant Dieu, le Christ, l'Église et tous les prêtres, c'est qu'il n'est pas arrivé de suite à cet honneur. Il a passé, avant de recevoir l'onction sacerdotale, par tous les degrés de la hiérarchie, et toujours il a rempli son devoir avec fidélité. Il n'a ni recherché, ni demandé l'épiscopat, comme certains hommes qui, emportés par l'orgueil, se jettent sur les dignités ecclésiastiques comme sur une proie. Paisible et modeste, comme ceux que Dieu appelle véritablement à cette dignité, il a suivi les conseils de son humilité et de sa conscience timorée, et il a fallu lui faire violence pour l'élever à l'épiscopat. Il a été élu par plusieurs de nos collègues, qui étaient alors à Rome et qui, après avoir assisté à son ordination, nous ont adressé sur son compte les lettres les plus flatteuses.

L'élection de Corneille repose donc sur le jugement de Dieu et du Christ, sur le témoignage de tout le clergé, sur le suffrage du peuple, sur l'approbation des prêtres les plus vertueux et les plus âgés. Le siège de Fabien, ou plutôt de Pierre, était alors vacant. Aujourd'hui il est occupé par un homme choisi de Dieu et approuvé par nous. Donc, quiconque prend le titre d'évêque de Rome doit rester dehors. Il ne peut recevoir l'ordination ecclésiastique, puisqu'il ne fait plus partie de l'unité. Quel qu'il soit, malgré ses titres et ses orgueilleuses prétentions, c'est un



virorum collegio, cum nemo ante se factus esset, cum Fabiani locus, id est, cum locus Petri et gradus cathedræ sacerdotalis vacaret; quo occupato de Dei voluntate atque omnium nostrum consensione firmato, quisquis jam episcopus fieri voluerit, foris fiat necesse est, nec habeat ecclesiasticam ordinationem qui ecclesiæ non tenet unitatem. Quisquis ille fuerit, multum de se licet jactans et sibi plurimum vindicans, prophanus est, alienus est, foris est. Et cum post primum secundus esse non possit, quisquis post unum qui solus esse debeat factus est, non jam secundus ille sed nullus est.

Tum deinde post episcopatum non exambitum nec extortum, sed de Dei, qui sacerdotes facit, voluntate susceptum, quanta in ipso suscepto episcopatu suo virtus! quantum robur animi! qualis firmitas fidei! (quod nos simplici corde et percipere penitus et laudare debemus) sedisse intrepidum Romæ in sacerdotali cathedra eo tempore cum tyrannus infestus sacerdotibus Dei fanda atque infanda comminaretur, cum multo patientius et tolerabilius audiret levari adversus se æmulum principem quam constitui Romæ Dei sacerdotem. Nonne hic, frater carissime, summo virtutis et fidei testimonio prædicandus est, nonne inter gloriosos confessores et martyres deputandus, qui tantum temporis sedit exspectans corporis sui carnifices et tyranni ferocientis ultores, qui Cornelium adversus edicta feralia resistentem et minas et cruciatus et tormenta fidei vigore calcantem vel gladio invaderent, vel crucifigerent, vel igne torrerent, vel quolibet inaudito genere pœnarum viscera ejus et membrâ laniarent? Etiamsi majestas Domini protegentis et bonitas sacerdotem quem fieri voluit, factum quoque protexit, tamen Cornelius, quantum ad ejus devotionem pertinet et timorem, passus est quidquid pati potuit, et tyrannum armis et bello postmodum victum prior sacerdotio suo vicit.

Quod autem quædam de illo inhonesta et maligna jactantur, nolo mireris, cum scias hoc esse opus semper diaboli ut servos Dei mendacio laceret et opinionibus falsis gloriosum nomen infamet, ut qui conscientiæ suæ luce clarescunt, alienis rumoribus sordidentur. Explorasse autem collegas nostros scias et verissime comperisse nulla illum libelli, ut quidam jactitant,

profane et un étranger qu'il faut laisser à la porte. L'Église ne peut avoir qu'un chef suprême : celui qui se présente après lui n'est pas le second ; il n'est rien.

Vous dirai-je avec quel courage il a supporté ce fardeau, qu'il était si loin de désirer et que la volonté divine avait placé sur ses épaules ? Quelle force d'âme ! quelle foi inébranlable ! Nous l'avons vu, ce chef intrépide, assis dans la chaire de Rome au moment où un tyran sanguinaire menaçait des plus affreux supplices les prêtres de Jésus-Christ. Il éprouvait alors, en face du persécuteur, beaucoup moins d'émotion et de peine qu'il n'en éprouve aujourd'hui en voyant un prêtre infidèle lui disputer son rang. Est-ce que son courage et sa foi n'ont pas droit à tous nos hommages ? Est-ce qu'il n'a pas partagé la gloire des confesseurs et des martyrs, celui qui est resté pendant si longtemps sous le coup de la persécution ? celui qui attendait tous les jours les bourreaux, envoyés par un tyran barbare, pour le punir de sa résistance aux édits et de son mépris pour les supplices ? Celui qui pouvait, à chaque instant, périr sous le tranchant du glaive, être attaché à la croix, consumé par le feu, condamné enfin à des tourments inouïs ? Sans doute la grâce de Dieu était là pour protéger l'évêque de son choix ; mais il n'en est pas moins vrai que l'héroïsme de Corneille triompha des plus rudes épreuves, et qu'il vainquit le tyran qui devait périr plus tard dans un autre combat.

Ne vous étonnez pas des calomnies qu'on débite sur son compte : vous savez que l'œuvre du démon a toujours été de déchirer par des mensonges les serviteurs de Dieu et de flétrir leur gloire par de fausses imputations. Ceux-même dont la conscience est aussi pure que le jour ne sont pas exempts de cette épreuve. Nos collègues ont pu se convaincre par eux-mêmes que jamais Corneille n'a reçu de billet, comme certains l'ont publié, et qu'il n'a jamais admis à sa communion ceux qui avaient sacrifié aux idoles. Mais pouvait-il repousser ceux dont la cause avait été entendue et l'innocence prouvée ? C'est ce

labe maculatum esse sed neque cum episcopis qui sacrificaverunt communicationem sacrilegam miscuisse, sed eos demum quorum causa audita et innocentia comprobata sit conjunxisse nobiscum. Non et de Trophimo, de quo tibi scribi desiderasti, non ita res est ut ad te pertulit rumor et mendacium malignorum. Nam, sicut antecessores nostri sæpe fecerunt, colligendis fratribus nostris carissimus frater noster necessitati succubuit. Et quoniam cum Trophimo pars maxima plebis abscesserat, redeunte nunc ad Ecclesiam Trophimo et satisfaciente et pœnitentia deprecationis errorem pristinum confitente, et fraternitatem quam nuper abstraxerat cum plena humilitate et satisfactione revocante, auditæ sunt ejus preces, et in Ecclesiam Domini non tam Trophimus quam maximus fratrum numerus qui cum Trophimo fuerat admissus est : qui omnes regressuri ad Ecclesiam non essent, nisi cum Trophimo comitante venissent. Tractatu ergo illic cum collegis plurimis habito susceptus est Trophimus, pro quo satisfaciebat fratrum reditus et restituta multorum salus. Sic tamen admissus est Trophimus ut laicus communicet, non, secundum quod ad te malignorum litteræ pertulerunt, quasi locum sacerdotis usurpet.

Sed et quod passim communicare sacrificatis Cornelius tibi nuntiatus, hoc etiam de apostatarum fictis rumoribus nascitur. Neque enim possunt laudare nos qui recedunt a nobis, aut exspectare debemus ut placeamus illis qui nobis displicentes et contra Ecclesiam rebelles sollicitandis de Ecclesia fratribus violenter insistunt. Quare et de Cornelio et de nobis quæcumque jactantur nec audias facile nec credas, frater carissime. Si qui enim infirmitatibus occupantur, illis, sicut placuit, in periculo subvenitur. Postea tamen quam subventum est, et periclitantibus pax data est, effocari a nobis non possunt aut opprimi aut vi et manu nostra in exitum mortis urgeri, ut quoniam morientibus pax datur, necesse sit mori eos qui acceperint pacem, cum magis in hoc indicium divinæ pietatis et paternæ lenitatis appareat quod qui pignus vitæ in data pace percipiunt, hi quoque ad vitam percepta pace teneantur. Et idcirco si accepta pace commeatus a Deo datur, nemo hoc debet in sacerdo-

qui est arrivé pour Trophime, sur lequel vous me demandez des explications et dont les méchants se sont efforcés de dénaturer l'histoire. Corneille n'a fait que céder à la nécessité, dans l'intérêt de nos frères, comme beaucoup d'autres l'avaient fait avant lui. La défection de Trophime avait entraîné la plus grande partie du peuple; en revenant à l'Église, après avoir confessé son erreur et accepté les rigueurs de la pénitence, il a ramené avec lui toutes ces âmes un instant égarées. Ainsi l'Église ouvrait ses portes, non-seulement à Trophime, mais à une multitude de frères qui eussent persévéré dans l'erreur, si Trophime ne se fût mis à leur tête pour les ramener à la vérité. Il fut admis, après de longues délibérations, parce que la conversion et le salut de nos frères militaient en sa faveur. Cependant il a sa place parmi les laïques et non parmi les prêtres, comme des calomnieurs vous l'ont écrit.

Ce sont ces mêmes hommes qui vous ont dit que Corneille admettait à sa communion ceux qui ont sacrifié aux idoles. Les déserteurs ne peuvent dire du bien de nous : nous leur déplaisons et ils nous déplaisent, aussi leur fureur se tourne contre l'Église, dont ils cherchent à pervertir les enfants. Ne croyez donc pas facilement ce qu'on débite sur le compte de Corneille et sur le mien. Quand nos frères sont en danger de mort, nous leur accordons la paix. Mais, s'ils reviennent à la santé, devons-nous leur retirer ce bienfait, comme s'ils ne l'avaient reçu qu'à la condition de mourir ? Faisons une plus large part à la clémence divine et, après avoir donné à nos frères le gage de la vie spirituelle, sachons le conserver. Donc, si le malade revient à la vie, après avoir reçu la paix, la conduite des prêtres est exempte de tout reproche, puisqu'il a été résolu, une fois pour toutes, qu'on devait venir au secours des frères en danger de mort.

Gardez-vous de croire, mon très-cher frère, comme certains le pensent, qu'il faille mettre sur la même ligne et ceux qui ont reçu des billets et ceux qui ont sacrifié aux idoles ; même

tibus criminari, cum semel placuerit fratribus in periculo sub-  
veniri.

Nec tu existimes, frater carissime, sicut quibusdam videtur, libellaticos cum sacrificatis æquari oportere, quando inter ipsos etiam qui sacrificaverunt et conditio frequenter et causa diversa sit. Neque enim æquandi sunt, ille qui ad sacrificium nefandum statim voluntate prosilivit, et qui luctatus et congressus diu ad hoc funestum opus necessitate pervenit; ille qui et se et omnes suos prodidit, et qui ipse pro cunctis ad discrimen accedens uxorem et liberos et domum totam periculi sui perfunctione protexit; ille qui inquilinos vel amicos suos ad facinus compulit, et qui inquilinis et colonis pepercit, fratres etiam plurimos qui extorres et profugi recedebant in sua tecta et hospitia recepit, ostendens et offerens Domino multas animas viventes et incolumes quæ pro una saucia deprecentur. Cum ergo inter ipsos qui sacrificaverunt multa sit diversitas, quæ inclementia est et quam acerba duritia libellaticos cum iis qui sacrificaverunt jungere, quando is cui libellus acceptus est dicat: Ego prius legeram et episcopo tractante cognoveram non sacrificandum idolis, nec simulacra servum Dei adorare debere; et idcirco, ne hoc facerem quod non licebat, cum occasio libelli fuisset oblata, quem nec ipsum acciperem nisi ostensa fuisset occasio, ad magistratum vel veni, vel alio eunte mandavi christianum me esse, sacrificare mihi non licere, ad aras diaboli me venire non posse, dare me ob hoc præmium, ne quod non licet faciam. Nunc tamen etiam iste qui libello maculatus est, posteaquam nobis admonentibus didicit nec hoc se facere debuisset, etsi manus pura sit et os ejus feralis cibi contagia nulla polluerint, conscientiam tamen ejus esse pollutam, flet auditis nobis et lamentatur et quod deliquerit nunc admonetur, et non tam crimine quam errore deceptus, quod jam de cætero instructus et paratus sit contestatur. Quorum si pœnitentiam respuamus habentium aliquam fiduciam tolerabilis conscientia, statim cum uxore, cum liberis, quos incolumes reservaverant, in hæresim vel schisma diabolo invitante rapiuntur; et adscribetur nobis in die iudicii nec ovem sauciam curasse et propter unam sauciam multas integras perdidisse,

entre ces derniers il faut établir une différence. Traitez-vous de la même manière celui qui monte volontairement à l'autel et celui qui, vaincu par la nécessité, n'y arrive qu'après une longue résistance? Celui qui s'y présente avec sa famille, et celui qui s'expose seul au péril, pour protéger son épouse, ses enfants, sa maison? Celui qui entraîne dans son apostasie ses amis et ses concitoyens, et celui qui, loin de pervertir les fidèles, reçoit dans sa demeure des frères fugitifs et malheureux, offrant à Dieu pour racheter son âme beaucoup d'âmes secourues et sauvées? Puisqu'il y a une telle différence, même entre ceux qui ont sacrifié, quelle injustice et quelle dureté de vouloir leur assimiler les *libellatiques*? Mais ces derniers vous répondront : « J'ai lu dans la loi divine, j'ai entendu dire à mon évêque qu'un serviteur de Dieu ne doit ni sacrifier aux idoles, ni les adorer. Pour éviter ce crime, j'ai profité de l'occasion qui m'était offerte, je me suis présenté au magistrat, j'ai déclaré, qu'en qualité de chrétien, il ne m'était pas permis de sacrifier et j'en ai demandé la dispense. » Maintenant, nous faisons connaître à ceux qui ont agi de la sorte la grandeur de leur crime ; ils comprennent que, si leurs mains et leurs bouches sont restées pures, leur conscience est souillée ; ils pleurent en nous entendant et protestent de leurs bonnes dispositions pour l'avenir. Si nous repoussons ces pauvres pénitents, ils cèdent aux suggestions du démon, et tombent dans le schisme avec leurs épouses et leurs enfants qu'ils avaient préservés de toute erreur.

Que répondre, au jour du jugement, quand on nous accusera de n'avoir pas pris soin de la brebis blessée et d'en avoir perdu beaucoup d'autres qui jouissaient de toute leur santé? Eh quoi! le Seigneur laisse dans le désert quatre-vingt-dix-neuf brebis pour en chercher une qui s'était égarée; quand il la trouve, il la prend sur ses épaules et la ramène au troupeau, et nous, non contents de ne pas rechercher les *tombés*, nous les repousserions et, lorsque les faux prophètes dispersent et désolent le troupeau du Christ, nous les livrerions en pâture aux chiens et

et cum Dominus relictis nonaginta novem sanis unam errantem et lassam quæsierit et inventam humeris suis ipse portaverit, nos non tantum non quæramus lapsos, sed et venientes arceamus, et cum pseudoprophetæ gregem Christi nunc vastare et lacerare non desinant, occasionem canibus et lupis demus ut quos persecutio infesta non perdidit, eos nos duritia nostra et inhumanitate perdamus. Et ubi erit, frater carissime, quod apostolus dicit : « Omnibus per omnia placeo, non quærens quod mihi utile est, sed quod multis, ut salventur. « Imitatores mei estote, sicut et ego Christi. » Et iterum : « Factus sum infirmus infirmis ut infirmos lucrarer. » Et iterum : « Si patitur membrum unum, compatiuntur et cætera membra; et si lætatur unum membrum, collætantur et cætera membra. »

Alia est philosophorum et stoicorum ratio, frater carissime, qui dicunt omnia peccata paria esse et virum gravem non facile flecti oportere. Inter christianos autem et philosophos plurimum distat. Et cum apostolus dicat : « Videte ne quis vos deprædetur per philosophiam et inanem fallaciam, » vitanda sunt a nobis quæ non de Dei clementia veniunt, sed de philosophiæ durioris præsumptione descendunt. De Moyse autem legimus in Scripturis dictum : « Et fuit Moyses homo lenis nimis. » Et Dominus in evangelio suo dicit : « Estote misericordes, sicut et pater vester misertus est vestri. » Et iterum : « Non est opus sanis medicus, sed male habentibus. » Quam potest exercere medicinam qui dicit : Ego solos sanos curo, quibus medicus necessarius non est? Opem nostram, medelam nostram vulneratis exhibere debemus. Nec putemus mortuos esse, sed magis semianimes jacere eos quos persecutione funesta sauciatos videmus : qui si in totum mortui essent, nunquam de eisdem postmodum et confessores et martyres fierent. Sed quoniam est in illis quod pœnitentia sequente revalescat ad fidem, et ad virtutem de pœnitentia robor armatur, quod armari non poterit, si quis desperatione deficiat, si ab Ecclesia dure et crudeliter segregatus ad gentiles se vias et sæcularia opera convertat, vel ad hæreticos et schismaticos rejectus ab Ecclesia transeat, ubi etsi occisus propter nomen

aux loups dévorants! Nous perdriens, par une dureté barbare, ceux que la persécution a épargnés! Que deviendraient alors ces paroles de l'apôtre : *Je cherche à plaire à mes frères en toutes choses, ayant en vue, non mes propres intérêts, mais les intérêts du peuple, afin de le conduire au salut* (1). *Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ. Je deviens faible avec ceux qui sont faibles, pour les sauver. Si un membre souffre, tous les autres membres souffrent; si un membre se réjouit, tous les autres se réjouissent avec lui* (2).

Les stoïciens enseignent que toutes les fautes sont égales et qu'un homme grave change difficilement d'avis. Telle n'est pas la doctrine des chrétiens. Aussi en nous disant : *Prenez garde de vous laisser séduire par une philosophie trompeuse* (3), l'apôtre nous avertit de suivre les inspirations de la clémence divine et non les maximes des philosophes orgueilleux. L'Écriture loue la douceur de Moïse. Le Seigneur nous dit dans l'Évangile : *Soyez miséricordieux comme votre Père céleste* (4). *Ces sont les malades qui ont besoin de médecin et non ceux qui se portent bien* (5). Quels remèdes donneront-ils à leurs frères, ceux qui disent : « Je ne m'occupe que des bien portants ? » Réservons, au contraire, nos soins pour les malades. Ils ont été renversés par la persécution, je l'avoue; mais ils ne sont pas morts, ils sont seulement blessés. S'ils étaient morts, ils ne fourniraient pas à l'Église des confesseurs et des martyrs. Oui, il reste en eux un principe de vie qui se réveille sous l'action salutaire de la pénitence et les transforme en martyrs de la foi. Repoussez-les, livrez-les au désespoir, que deviendront-ils? Ils se tourneront vers le siècle et peut-être passeront-ils dans les rangs des

(1) I Corint., I X.

(2) I Corint., II.

(3) Collos., II.

(4) Mat., IX.

(5) Mat., IX.



postmodum fuerit, extra Ecclesiam constitutus et ab unitate atque a caritate divisus, coronari in morte non poterit.

Et ideo placuit, frater carissime, examinatis causis singulorum, libellaticos interim admitti, sacrificatis in exitu subveniri, quia exomologesis apud inferos non est, nec ad pœnitentiam quis a nobis compelli potest, si fructus pœnitentiæ subtrahatur. Si prœlium prius venerit, corroboratus a nobis invenietur armatus ad prœlium. Si vero ante prœlium infirmitas urserit, cum solatio pacis et communicationis abscedit. Neque enim præjudicamus Domino judicature quo minus si pœnitentiam plenam et justam peccatoris invenerit, tunc ratum faciat quod a nobis fuerit hic statutum. Si vero nos aliquis pœnitentiæ simulatione deluserit, Deus qui non deridetur et qui cor hominis intuetur de his quæ nos minus perspeximus judicet et servorum suorum sententiam Dominus emendet; dum tamen nos meminisse, frater carissime, debeamus scriptum esse: « Frater fratrem adjuvans exaltabitur, » et apostolum quoque dixisse: « In contemplatione habentes unusquisque ne et vos « tentemini, alterutrum onera sustinete, et sic adimplebitis « legem Christi. » Cujus pietatem et clementiam cogitantes, non acerbi adeo nec duri nec in fovendis fratribus inhumani esse debemus, sed dolere cum dolentibus et flere cum flentibus, et eos quantum possumus auxilio et solatio nostræ dilectionis erigere, nec adeo immites et pertinaces ad eorum pœnitentiam retundendam, nec iterum soluti et faciles ad communicationem temere laxandam. Jacet ecce saucius frater ab adversario in acie vulneratus. Inde diabolus conatur occidere quem vulneravit, hinc Christus hortatur ne in totum pereat quem redemit. Cui de duobus assistimus? In cujus partibus stamus? Utrumne diabolo favemus ut perimat, et semianimem fratrem jacentem, sicut in evangelio sacerdos et levites, præterimus? An vero ut sacerdotes Dei et Christi, quod Christus et docuit et fecit imitantes, vulneratum de adversarii faucibus rapimus, ut curatum Deo judici reservemus?

Nec putes, frater carissime, hinc aut virtutem fratrum minus aut martyria deficere quod lapsis laxata sit pœnitentia, et quod pœnitentibus spes pacis oblata. Manet vere fidentium robur

schismatiques. Là, ils auront beau subir le martyre, plus de couronne pour eux, puisqu'ils sont hors de l'Église.

Vous voyez, mon très-cher frère, pourquoi nous avons résolu d'admettre les *libellatiques*, après avoir examiné leur cause; pourquoi nous avons résolu de donner la paix aux *sacrificateurs* en danger de mort. Dans l'enfer, il n'y a pas de confession possible, et ce serait une dérision d'engager les fidèles à la pénitence sans leur en accorder les fruits. Si le combat se présente de nouveau, le pécheur, fortifié par nous, sera tout armé pour la lutte; s'il meurt auparavant, il quittera cette vie en paix et en communion avec l'Église. Certes, ce n'est pas trop présumer de la clémence divine que de croire qu'elle ratifiera notre sentence, si elle trouve suffisante la pénitence du pécheur. Si quelqu'un nous trompe, Dieu, qui lit dans le cœur de l'homme, révisera notre sentence et jugera en dernier ressort. Pour nous, nous n'avons qu'à répéter ces paroles : *Le frère qui vient au secours de son frère sera exalté* (1). *Soutenez*, nous dit l'apôtre, *les fardeaux de vos frères; ainsi vous accomplirez la loi du Christ* (2). Imitons cette charité, mes frères, et bannissons de notre conduite tout acte d'aigreur et de dureté; gémissons avec ceux qui gémissent; pleurons avec ceux qui pleurent; relevons nos frères par nos consolations; gardons un juste milieu entre cette sévérité excessive qui repousse tout repentir et cette facilité non moins dangereuse qui admet à la communion des chrétiens indignes. Voilà votre frère étendu sur le champ de bataille : l'ennemi, après l'avoir blessé, cherche à lui donner le coup mortel; le Christ, au contraire, veut sauver cette âme qu'il a rachetée. A qui porterons-nous secours? Au démon, qui veut la mort de votre frère? Passerons-nous froidement à son côté, comme les prêtres et les lévites dont parle l'Évangile; ou bien, fidèles aux préceptes du Christ, notre

(1) Prov. xviii.

(2) Gal., vi.

immobile, et apud timentes ac diligentes corde toto Deum stabilis et fortis perseverat integritas. Nam et mœchis a nobis pœnitentiæ tempus conceditur et pax datur. Non tamen idcirco virginitas in Ecclesia deficit, aut continentiae propositum gloriosum per aliena peccata languescit. Floret Ecclesia tot virginibus coronata et castitas ac pudicitia tenorem gloriæ suæ servat, nec quia adultero pœnitentia et venia laxatur, continentiae vigor frangitur. Aliud est ad veniam stare, aliud ad gloriam pervenire, aliud missum in carcerem non exire inde donec solvat novissimum quadrantem, aliud statim fidei et virtutis accipere mercedem, aliud pro peccatis longo dolore cruciatum emundari et purgari diu igne, aliud peccata omnia passione purgasse, aliud denique pendere in diem iudicii ad sententiam Domini, aliud statim a Domino coronari.

Et quidem apud antecessores nostros quidam de episcopis istic in provincia nostra dandam pacem mœchis non putaverunt et in totum pœnitentiæ locum contra adulteria clausurunt. Non tamen a coepiscoporum suorum collegio recesserunt, aut catholicæ Ecclesiæ unitatem vel duritiæ vel censuræ suæ obstinatione ruperunt, ut quia apud alios adulteris pax dabatur, qui non dabat de Ecclesia separaretur. Manente concordie vinculo et perseverante catholicæ Ecclesiæ individuo sacramento, actum suum disponit et dirigit unusquisque episcopus rationem propositi sui Domino redditurus.

Mirror autem quosdam sic obstinatos esse ut dandam non putent lapsis pœnitentiam, aut pœnitentibus existiment veniam denegandam, cum scriptum sit : « Memento unde cecideris, et age pœnitentiam, et fac priora opera. » Quod utique ei dicitur quem constat cecidisse et quem Dominus hortatur per opera rursus exurgere, quia scriptum est : « Eleemosyna a morte liberat; » et non utique ab illa morte quam semel Christi sanguis exstinxit, et a quo nos salutaris baptismi et redemptoris nostri gratia liberavit, sed et ab ea quæ per delicta postmodum serpit. Et in evangelio : « Dico, inquit, vobis, sic erit gaudium in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente quam super nonaginta novem justis quibus

maître, l'arracherons-nous des mains de l'ennemi, pour lui rendre la santé et le présenter au Juge suprême ?

Ne croyez pas, mon très-cher frère, qu'en offrant la pénitence aux *tombés* et l'espoir de la paix aux pénitents, nous rendions nos frères incapables de soutenir les droits de la vérité. La foi véritable conservera toujours sa force, et ceux qui aiment Dieu de tout leur cœur ne l'abandonneront jamais. Nous admettons les adultères à la pénitence et nous leur accordons la paix : est-ce que pour cela la pénitence cesse de fleurir dans l'Église ? Les péchés d'autrui sont-ils un obstacle à la continence ? Attendre patiemment son pardon ou parvenir de suite à la gloire ; rester en prison jusqu'à ce qu'on ait payé la dernière obole ou recevoir immédiatement la récompense de son courage et de sa foi ; expier ses péchés dans les flammes du purgatoire ou les laver dans son propre sang ; attendre la sentence du souverain Juge ou présenter sans retard son front à la couronne sont choses bien différentes.

Naguère, dans notre province, certains évêques furent d'avis de refuser aux adultères la pénitence et la paix : leur collègues, qui suivaient une voie tout opposée, ne jugèrent pas à propos de les exclure de l'Église. Sans briser les liens de l'unité, chaque évêque administre son diocèse, sauf à rendre compte à Dieu de son administration.

Comment peut-il se trouver des hommes qui refusent aux *tombés* la pénitence et le pardon, alors qu'il est écrit : *Souviens-toi d'où tu es tombé, fais pénitence et reprends tes premières œuvres* (1) ? Ici le Seigneur cherche à relever le coupable de sa chute, *car l'aumône délivre de la mort* (2), non de cette mort dont nous avons été affranchis par le sang de Jésus-Christ et la grâce du baptême, mais de celle que le péché a portée dans notre âme. Le Seigneur parle ainsi dans l'Évangile : *Je vous dis en vérité, il y a plus de joie dans le ciel pour*

(1) Apoc., 11.

(2) Tob, 12.

« non est opus pœnitentia. » Nam cum scriptum sit : « Deus  
« mortem non fecit, nec delectatur in perditione vivorum, »  
utique qui neminem vult perire cupit peccatores pœnitentiam  
agere et per pœnitentiam denuo ad vitam redire. Ideo et per  
Johel prophetam clamat et dicit : « Et nunc hæc dicit Dominus  
« Deus vester : Revertimini ad me ex toto corde vestro,  
« simulque et jejunio et fletu et planctu, et discindite corda  
« vestra, et non vestimenta vestra, et revertimini ad Dominum  
« Deum vestrum, quia misericors et pius est et patiens et multæ  
« miserationis, et qui sententiam flectat adversus malitiam  
« irrogatam. » Dominus quoque in evangelio suo pietatem Dei  
patris ostendens ait : « Quis est ex vobis homo quem si petierit  
« filius ejus panem, lapidem porrigat illi, aut si pisces postu-  
« laverit, serpentem illi porrigat? Si ergo vos, cum sitis ne-  
« quam, scitis bona data dare filiis vestris, quanto magis pater  
« vester cœlestis dabit bona poscentibus eum? » Comparat hic  
Dominus carnalem patrem et Dei patris æternam largamque  
pietatem, quod si iste in terris nequam pater offensus graviter  
a filio peccatore et malo, si tamen eundem postmodum viderit  
reformatum et depositis prioris vitæ delictis ad sobrios et bonos  
mores et ad innocentiaë disciplinam pœnitentiaë dolore cor-  
rectum, et gaudet et gratulatur, et susceptum quem ante proje-  
cerat cum voto paternæ exsultationis amplectitur, quanto magis  
unus ille et verus pater bonus, misericors et pius, immo ipse  
bonitas et misericordia et pietas, lætatur in pœnitentia filiorum  
suorum, nec jam pœnitentibus aut plangentibus et lamentan-  
tibus pœnam comminatur, sed veniam magis et indulgentiam  
pollicetur. Unde Dominus in evangelio beatos dicit plangentes,  
quia qui plangit misericordiam provocat; qui pervicax et  
superbus est iram sibi et pœnam judicii venientis exaggerat.  
Et idcirco, frater carissime, pœnitentiam non agentes, nec do-  
lorem delictorum suorum toto corde et manifesta lamentationis  
suæ professione testantes, prohibendos omnino censuimus a  
spe communicationis et pacis, si in infirmitate atque in periculo  
cœperint deprecari, quia rogare illos non delicti pœnitentia  
sed mortis urgentis admonitio compellit, nec dignus est in

*un pécheur qui fait pénitence que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence* (1). De là ces paroles du prophète Joël : *Revenez à moi de tout votre cœur, par vos jeûnes, vos larmes, vos gémissements; déchirez vos cœurs et non vos habits et convertissez-vous au Seigneur de tout votre cœur, car il est patient, miséricordieux et toujours prêt à pardonner vos fautes* (2). Écoutez encore la parole de Jésus-Christ : *Si votre fils vous demande du pain, lui donnerez-vous une pierre? S'il vous demande un poisson, lui donnerez-vous un serpent? Vous, qui êtes méchants, vous savez donner à vos fils des choses utiles, à plus forte raison, votre Père qui est dans le ciel traitera-t-il avec bonté ceux qui le prient* (3). Ici, le divin maître établit une comparaison entre un père de famille et la bonté infinie de Dieu : si un père, offensé par son fils, lui pardonne quand il le voit revenir à une meilleure vie, s'il le reçoit avec joie, s'il l'embrasse avec amour, combien plus le Père unique et véritable, en qui résident dans leur essence la bonté et la miséricorde, se réjouit de la conversion de ses enfants ! Qu'ils se repentent, qu'ils pleurent, et, au lieu des châtiments, Dieu n'aura plus pour eux que l'indulgence et le pardon. Aussi, dans l'Évangile, le Seigneur proclame bienheureux ceux qui pleurent, car les larmes l'inclinent à la miséricorde. L'homme orgueilleux, au contraire, se prépare une sentence rigoureuse au jugement suprême. C'est pourquoi, lorsque les pécheurs, après de longues années passées dans l'eudurcissement et l'impénitence, arrivent à leur dernière heure et nous demandent la paix, nous la leur refusons, parce qu'ils agissent beaucoup plus par la crainte de la mort que par un véritable repentir. Celui qui passe sa vie dans l'oubli de la mort est indigne d'être consolé à sa dernière heure (4).

(1) Luc, xv.

(2) Joël, ii.

(3) Mat. vii.

(4) Cette doctrine, d'une sévérité excessive, s'explique par les difficultés du temps. Beaucoup de pécheurs renvoyaient leur conversion au moment de la mort ; il fallait donc les effrayer par des exemples. Cet usage tomba de lui-même.

morte accipere solatium qui se non cogitavit esse moriturum.

Quod vero ad Novatiani personam pertinet, frater carissime, de quo desiderasti tibi scribi quam hæresim introduxisset, scias nos primo in loco nec curiosos esse debere quid ille doceat, cum foris doceat. Quisquis ille est et qualiscumque est, christianus non est qui in Christi Ecclesia non est. Jactet se licet et philosophiam vel eloquentiam suam superbis vocibus prædicet, qui nec fraternam caritatem nec ecclesiasticam unitatem tenuit, etiam quod prius fuerat amisit. Nisi si episcopus tibi videtur qui episcopo in Ecclesia a sedecim coepiscopis facto, adulter atque extraneus episcopus fieri a desertoribus per ambitum nititur, et cum sit a Christo una ecclesia per totum mundum in multa membra divisa, item episcopatus unus episcoporum multorum concordie numerositate diffusus, ille post Dei traditionem, post connexam et ubique conjunctam catholicæ Ecclesiæ unitatem humanam conetur ecclesiam facere, et per plurimas civitates novos apostolos suos mittat, ut quædam recentia institutionis suæ fundamenta constituat, cumque jampridem per omnes provincias et per urbes singulas ordinati sint episcopi in ætate antiqui, in fide integri, in pressura probati, in persecutione proscripti, ille super eos creare alios pseudoepiscopos audeat. Quasi possit aut totum orbem novi conatus obstinatione peragrare aut ecclesiastici corporis compaginem discordiæ suæ seminatione rescindere, nesciens schismaticos semper inter initia fervere, incrementum vero habere non posse nec augere quod illicite cœperint, sed statim cum prava sua æmulatione deficere, episcopatum autem tenere non posse, etiam si episcopus prius factus a coepiscoporum suorum corpore et ab Ecclesiæ unitate descisceret, quando apostolus admoneat ut invicem nosmet ipsos sustineamus, ne ab unitate quam Deus constituit recedamus, et dicat : « Sustinentes invicem in dilectione, satis agentes servare unitatem spiritus in conjunctione pacis. » Qui ergo nec unitatem spiritus nec conjunctionem pacis observat, et se ab Ecclesiæ vinculo atque a sacerdotum collegio separat, episcopi nec potestatem potest habere nec honorem qui episcopatus nec unitatem voluit tenere

Vous me demandez ce que c'est que Novatien et quelles sont ses doctrines. Peu nous importe de savoir ce qu'il enseigne, puisqu'il parle en dehors de l'Église. Quel qu'il soit, du moment qu'il n'est plus dans l'Église, il n'est plus chrétien. Il a beau faire étalage de sa philosophie et de son éloquence, s'il se sépare de l'unité, il perd tout. Regarderez-vous comme évêque celui qui réunit autour de lui quelques prêtres infidèles pour s'opposer à l'évêque de Rome, élu et consacré par seize de nos collègues? Le Christ n'a fondé qu'une seule Église, dont les membres sont répandus dans tout l'univers; les évêques, grâce à la charité qui les unit, ne forment tous qu'un corps; et lui, en face de cette majestueuse unité, cherche à édifier une église toute humaine, et il envoie dans les villes je ne sais quels apôtres pour y débiter je ne sais quelles nouveautés. Depuis longtemps, toutes les provinces, toutes les villes importantes ont des pontifes respectables par leur âge, par leur foi, par leurs épreuves, par leur courage dans la persécution; et lui, veut les remplacer par des évêques de sa création! Il veut donc dans son orgueil insensé, parcourir l'univers et disperser les membres de l'Église, en jetant dans son sein des ferments de discorde! Ils ne savent donc pas que les schismes, prompts à se former, ne peuvent avoir d'accroissement! Tout ce qui s'appuie sur l'injustice doit nécessairement tomber. Quand bien même l'ordination de Novatien aurait précédé celle de Corneille, puisqu'il se sépare du corps des évêques et de l'unité de l'Église, il ne pourrait conserver sa dignité. L'apôtre nous recommande de nous supporter les uns les autres et de persévérer dans l'unité que Dieu a établie : donc, celui qui se sépare de l'unité ne peut conserver ni la dignité épiscopale ni les pouvoirs qu'elle confère (1). Quel excès d'arrogance! quel oubli de toute humilité et de toute charité! En voulant séparer l'ivraie du bon grain et le froment de la paille, il s'attribue un pouvoir que Dieu n'a

(1) Erreur excusable dans saint Cyprien, puisque rien n'avait été encore défini sur ce point.



nec pacem. Tum deinde quantus arrogantiae tumor est, quanta humilitatis et lenitatis oblivio, arrogantiae suae quanta jactatio, ut quis aut audeat aut facere se posse credat quod nec apostolis concessit Dominus, ut zizania a frumento putet se posse discernere, aut quasi ipsi paleam ferre et aream purgare concessum sit, paleas conetur a tritico separare, cumque apostolus dicat : « In domo autem magna non solum vasa aurea sunt « et argentea, sed et lignea et fictilia, » aurea et argentea vasa videatur eligere, lignea vero et fictilia contemnere, abjicere, damnare, quando non nisi die Domini vasa lignea divini ardoris incendio concrementur, et fictilia ab eo cui data est ferrea virga frangantur. Aut si se cordis et renis scrutatorem constituit et judicem, per omnia æqualiter judicet ; ut cum sciat scriptum esse, « Ecce sanus factus es, jam noli peccare, ne « quid tibi deterius fiat, » fraudatores et mœchos a latere atque a comitatu separet, quando multo et gravior et pejor sit mœchi quam libellatici causa, cum hic necessitate, ille voluntate peccaverit, hic existimans sibi satis esse quod non sacrificaverit, errore deceptus sit, ille matrimonii expugnator alieni, vel lupanar ingressus ad cloacam et cœnosam voraginem vulgi, sanctificatum corpus et Dei templum detestabili colluvione violaverit, sicut apostolus dicit : « Omne peccatum quodcumque « fecerit homo extra corpus est ; qui autem mœchatur, in « corpus suum peccat. » Quibus tamen et ipsis pœnitentia conceditur et lamentandi ac satisfaciendi spes relinquunt secundum ipsum apostolum dicentem : « Timeo ne forte « veniens ad vos lugeam multos ex iis qui ante peccaverunt « et non egerunt pœnitentiam de immunditiis quas fecerunt et « fornicationibus et libidinibus. » Nec sibi in hoc novi hæretici blandiantur quod se dicant idololatris non communicare, quando sint apud illos et adulteri et fraudatores, qui teneantur idololatriæ crimine, secundum apostolum dicentem : « Hoc enim « scitote intelligentes quia omnis fornicator aut immundus aut « fraudator, quod est idololatria, non habet hæreditatem in regno « Christi et Dei. » Et iterum : « Mortificate itaque membra « vestra quæ in terra sunt, exponentes fornicationem, immun-

donné à personne, pas même à ses apôtres. Saint Paul nous dit, au contraire, qu'il se trouve dans la maison du père de famille, non-seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi des vases de bois et de terre. Pourquoi l'hérétique ferait-il un choix parmi ces vases, puisque ce n'est qu'au jugement suprême que le Seigneur consumera dans les flammes les vases de bois, et brisera les vases d'argile avec la verge de fer? S'il s'établit juge des cœurs et des reins, qu'il juge toujours de la même manière. Qu'il renvoie de son parti les voleurs et les adultères, puisqu'il est écrit : *Te voilà guéri, ne pèche pas, de peur qu'il ne t'arrive quelque chose de pire* (1). Il le doit d'autant plus que le crime d'un adultère l'emporte de beaucoup sur celui d'un libellatique. Le premier pèche parce qu'il le veut bien, le second par nécessité. L'un se laisse séduire par une erreur excusable, pensant qu'il lui suffit de n'avoir pas sacrifié, l'autre viole les lois sacrées du mariage, et souille dans la fange de la prostitution des membres consacrés à Jésus-Christ. Du reste, c'est la doctrine de l'apôtre : *Tous les autres péchés se commettent hors du corps de l'homme, mais l'adultère pèche contre son propre corps* (2). Ils accordent pourtant la paix à ces grands coupables. Ils font bien d'ailleurs, puisqu'ils suivent la doctrine de l'apôtre : *Je crains, qu'en venant au milieu de vous, je n'aie à déplorer la perte de plusieurs pécheurs qui refusent de faire pénitence de leurs impuretés* (3). Mais, puisqu'ils croient devoir user de condescendance, qu'ils ne se vantent pas de retrancher les idolâtres de leur communion, car les adultères et les voleurs qu'ils admettent dans leurs rangs sont coupables du crime d'idolâtrie. Écoutez l'apôtre : *Sachez que tout homme qui s'abandonne à la fraude, à l'impureté, à la fornication, vit en idolâtre et n'a aucun droit à l'héritage du Christ* (4).

(1) Joan., v.

(2) I Corint., vi.

(3) I Corint., xii.

(4) Eph. v.

« ditiam, et concupiscentiam malam, et cupiditatem, quæ  
« sunt idolorum servitus, propter quæ venit ira Dei. »

Nam cum corpora nostra membra sint Christi, et singuli  
simus templum Dei, quisquis adulterio templum Dei violat  
Deum violat; et qui in peccatis committendis voluntatem diaboli  
facit dæmoniis et idolis servit. Neque enim mala facta de  
Sancto Spiritu veniunt, sed de adversarii instinctu et de im-  
mundo spiritu natæ concupiscentiæ contra Deum facere et  
diabolo servire compellunt. Ita fit ut si peccato alterius  
inquinari alterum dicunt et idololatriam delinquentis ad non  
delinquentem transire sua asseveratione contendunt, excusari  
secundum suam vocem non possint ab idololatriæ crimine, cum  
constet de apostolica probatione mœchos et fraudatores, quibus  
illi communicant, idololatras esse.

Nobis autem secundum fidem nostram et divinæ prædica-  
tionis datam formam competit ratio veritatis, unumquemque  
in peccato suo ipsum teneri nec posse alterum pro altero reum  
feri, cum Dominus præmoneat et dicat : « Justitia justi super  
« eum erit, et scelus scelerati super eum erit. » Et iterum :  
« Non morientur patres pro filiis, et filii non morientur pro  
« patribus. Unusquisque in peccato suo morietur. » Quod  
legentes scilicet et tenentes neminem putamus a fructu satis-  
factionis et spe pacis arcendum, cum sciamus juxta Scriptura-  
rum divinarum fidem, auctore et hortatore ipso Deo, et ad  
agendam pœnitentiam peccatores redigi, et veniam atque in-  
dulgentiam pœnitentibus non denegari.

Atque o frustrandæ fraternitatis irrisio, o miserorum lamen-  
tantium et amentium caduca deceptio, o hæreticæ institutionis  
inefficax et vana traditio ! hortari ad satisfactionis pœnitentiam  
et subtrahere de satisfactione medicinam, dicere fratribus  
nostris : plange et lacrymas funde, et diebus ac noctibus inge-  
misce, et pro abluendo et purgando delicto tuo largiter et fre-  
quenter operare, sed extra Ecclesiam post omnia ista morieris,  
quæcumque ad pacem pertinent facies, sed nullam pacem quam  
quæris accipies. Quis non statim pereat ? quis non ipsa despe-  
ratione deficiet ? quis non animum suum a proposito lamenta-

*Mortifiez donc vos membres ; laissez de côté la fornication, l'impureté, la convoitise, les désirs coupables ; car ce sont autant d'actes idolâtriques qui attirent sur vous la colère de Dieu (1).*

Ainsi, d'après l'apôtre, nos corps sont les membres du Christ et le temple de Dieu : donc souiller le temple de Dieu par un adultère c'est s'attaquer à Dieu lui-même ; suivre, en commettant une faute, la volonté du démon c'est se constituer esclave et du démon et des idoles. Ce n'est pas l'Esprit-Saint qui inspire les actes coupables, c'est l'ennemi du salut ; c'est lui qui, se faisant un instrument de la concupiscence, nous tourne contre Dieu et nous réduit à l'esclavage. Si donc notre conscience est souillée par le simple contact avec les coupables, si on ne peut communiquer avec des idolâtres sans se rendre coupable d'idolâtrie, ils se condamnent eux-mêmes ; ils sont idolâtres, puisque, selon l'apôtre, les adultères et les voleurs avec qui ils communiquent sont les esclaves des faux dieux.

Pour nous, fidèles à la doctrine évangélique, nous enseignons, en toute vérité, que chacun est responsable de ses fautes et non de celles de son prochain. Le Seigneur a dit : *Le juste sera récompensé de ses bonnes œuvres et le méchant sera puni de ses crimes (2) ; le père ne mourra pas à la place de ses enfants, le fils à la place de son père : chacun portera la peine de sa faute (3)*. C'est pour cela que nous ne refusons à personne le mérite de la pénitence et l'espoir de la paix, puisque Dieu lui-même exhorte les pécheurs au repentir et leur offre le pardon.

O fraternité dérisoire et insultante pour les pénitents ! ô vains artifices de l'hérésie ! Vous exhortez à la pénitence et vous supprimez le remède qui en est la suite. Vous dites aux pécheurs : pleurez, gémissiez nuit et jour ; multipliez vos bonnes œuvres pour expier vos fautes ; mais, après tout cela, vous mourrez

(1) Col., III.

(2) Ezech., XVIII.

(3) IV Reg., XIV.

tionis avertat? Operari tu putas rusticum posse, si dixeris : Agrum peritia omni rusticitatis exerce, culturis diligenter insiste, sed nullam messem metes, nullam vindemiam premes, nullos oliveti tui fructus capies, nulla de arboribus poma decerpes. Vel si ei cui dominium et usum navium suadens dicas : Materiam de excellentibus sylvis mercare, frater, carinam prævalidis et electis roboribus intexe, clavo, funibus, velis, ut fabricetur atque armetur navis, operare, sed cum hæc feceris, fructum de actibus ejus et cursibus non videbis. Præcludere est atque abscindere iter doloris ac pœnitendi viam, ut cum in scripturis omnibus Dominus Deus revertentibus ad se et pœnitentibus blandiatur, nostra duritia et credulitate, dum fructus pœnitentiæ intercipitur, pœnitentia ipsa tollatur.

Quod si invenimus a pœnitentia agenda neminem debere prohiberi, et deprecantibus atque exorantibus Domini misericordiam, secundum quod ille misericors et pius est, per sacerdotes ejus pacem posse concedi, admittendus est plangentium gemitus, et pœnitentiæ fructus dolentibus non negandus. Et quia apud inferos confessio non est, nec exomologesis illic fieri potest, qui ex toto corde pœnituerint et rogaverint, in Ecclesiam debent interius suscipi et in ipso Domino reservari, qui ad Ecclesiam suam venturus de illis utique quos in ea intus invenerit judicabit.

Apostatæ vero et desertores, vel adversarii et hostes et Christi Ecclesiam dissipantes, nec si occisi pro nomine foris fuerint, admitti secudum apostolum possunt ad Ecclesiæ pacem, quando nec spiritus nec ecclesiæ tenuerunt unitatem. Hæc interim, frater carissime, pauca de multis quantum potui breviter decurri, quibus et desiderio tuo satisfacerem, et te magis ac magis collegii et corporis nostri societati conjungerem. Si autem tibi veniendi ad nos opportunitas et facultas fuerit, plura in commune conferre et uberius ac plenius quæ in salutarem concordiam faciant tractare poterimus. Opto te, frater carissime, semper bene valere.

---

hors de l'Église. Vous ferez tout ce qui peut vous procurer la paix ; mais cette paix après laquelle vous soupirez, vous ne l'aurez pas. N'est-ce pas éloigner les fidèles de la pénitence, les condamner au désespoir, à la mort ? Dites à un paysan : cultive ton champ avec soin ; travaille sans relâche ; mais, je te préviens, il n'y aura pour toi ni blé, ni raisins, ni olives, ni fruits d'aucune espèce. Croyez-vous qu'il aura beaucoup de goût pour le travail ? Dites à un marchand : achetez d'excellents bois ; construisez un vaisseau solide ; munissez-le d'un gouvernail, de cordes, de voiles, de tous les instruments nécessaires ; mais, après tout cela, vous ne recueillerez aucun fruit de vos travaux et de vos courses ? Pensez-vous que vos conseils auront sur lui beaucoup d'empire. On ferme, par de vaines rigueurs, le chemin de la pénitence. Dieu promet de magnifiques récompenses à ceux qui se convertissent, mais les hommes les rendent inutiles par leur cruauté et leur barbarie.

Puisque nous trouvons dans l'Écriture que personne ne doit être détourné de la pénitence ; puisque les prêtres, au nom du Dieu des miséricordes, peuvent accorder la paix à ceux qui l'implorent, ne repoussons pas les pécheurs et ne leur refusons pas la récompense due à leurs larmes. Dans l'enfer, pas de confession possible ; mais, ici-bas, elle peut avoir lieu. Accueillons les vrais pénitents, admettons-les dans l'Église : Dieu, à la fin des temps, se chargera de les juger.

Quant aux apostats et aux ennemis de tout genre qui désolent le troupeau du Christ, fussent-ils mis à mort en haine du nom chrétien, ils ne peuvent être admis, comme l'enseigne l'apôtre, à la paix de l'Église, puisqu'ils ont brisé les liens de l'unité. Telles sont les réflexions que je vous envoie pour satisfaire à vos désirs et pour resserrer davantage les liens qui nous unissent. Si vos occupations vous permettent de venir auprès de nous, nous traiterons plus amplement ce sujet. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

---

## EPISTOLA XXXVI

CYPRIANUS. Cornelio fratri salutem.

Venerunt ad nos, frater carissime, missi a Novatiano Maximus presbyter et Augendus diaconus et Machæus quidam et Longinus. Sed enim cum ex litteris quas secum ferebant et ex eorum sermone atque asseveratione Novatianum episcopum factum comperissemus, illicitæ et contra Ecclesiam catholicam factæ ordinationis pravitate commoti, a communicatione eos nostra statim cohibendos esse censuimus, refutatis interim ac retusis quæ obstinate ac pertinaciter asserere tentabant.

Nam et ego et collegæ plurimi qui ad me convenerant expectavimus adventum collegarum nostrorum Caldonii et Fortunati, quos ad te nuper et ad coepiscopos nostros qui ordinationi tuæ affuerant legatos miseramus, ut eis adventantibus et rei gestæ veritatem reportantibus, majore auctoritate et lucida per eos probatione partis adversæ improbitas frangeretur. Supervenerunt vero Pompeius et Stephanus collegæ nostri, qui et ipsi quoque ad instruendos istinc nos manifesta secundum gravitatem ac fidem suam indicia ac testimonia protulerunt, ut nec necesse fuerit audiri ultra eos qui a Novatiano venerant missi. Qui cum in statione invidiosis quoque conviciis et clamoribus turbulentis prouerent et flagitarent ut crimina quæ se afferre ac probare dicebant publice a nobis et a plebe cognoscerentur, gravitati nostræ negavimus convenire ut collegæ nostri jam delecti et ordinati et laudabili multorum sententia comprobati ventilari ultra famam ore maledico et æmulantium voce pateremur. Et quia quibus refutati et compressi sunt et illicitis conatibus hæresim fecisse nudati sunt in epistolam congerere longum fuit, ex Primitivo compresbytero nostro plenissime singula, quando ad vos venerit, audietis. Ac

## LETTRE XXXVI

### LES ÉMISSAIRES DE NOVATIEN

Cyprien à Corneille, son frère, salut (1) :

Maximus, prêtre, Augende, diacre, Machœus et Longinus, dont j'ignore les titres, sont venus auprès de nous, envoyés par Novatien. Les lettres dont ils étaient porteurs et leurs propres paroles nous ont appris que Novatien s'était fait proclamer évêque de Rome. Cette ordination, si contraire aux lois et aux intérêts de l'Église, nous a vivement émus : aussi, après avoir réfuté les calomnies dont ils ne manquaient pas de colorer leur récit, nous avons cru devoir leur interdire la communion.

Deux de nos évêques, Caldonius et Fortunat, ont assisté à votre ordination : nous avons attendu leur retour afin de mieux connaître la vérité et de combattre avec plus d'énergie cette faction naissante. Pompée et Étienne, nos collègues, dont tout le monde connaît la sagesse et la gravité, ont joint leurs témoignages à ceux que nous avons déjà reçus : il a donc été inutile d'entendre de nouveau les envoyés de Novatien. Comme ils demandaient à grands cris, au milieu de l'assemblée des fidèles, qu'on écoutât les accusations dont ils se faisaient les échos et qu'ils s'offraient de prouver, je répondis qu'il ne convenait pas à la dignité de mon caractère de souffrir que des collègues, choisis par le peuple, élevés aux honneurs ecclésiastiques, jouissant de l'estime de tous les fidèles, fussent livrés en pâture à la malice de quelques envieux. Je devrais vous dire par quels moyens nous démasquâmes la fourberie de ces hérétiques ; mais ce serait trop long. Primitivus, un de nos prêtres qui se rend auprès de vous, vous donnera tous ces détails. Comme

(1) Epit. 41. Ed. de Pam.



ne eorum furens audacia unquam desisteret, hic quoque in schismatis partes Christi membra distrahere et catholicæ Ecclesiæ corpus scindere ac laniare nituntur, ut ostiatim per multorum domos vel oppidatim per quasdam civitates discurrentes obstinationis suæ et erroris sui sibi quærant comites. Quibus semel responsum dedimus nec mandare desistimus ut perniciosa dissensione et concertatione deposita, impietatem esse sciant matrem deserere, et agnoscant atque intelligant episcopo semel facto et collegarum ac plebis testimonio et iudicio comprobato, alium constitui nullo modo posse; proinde si pacifice sibi ac fideliter consulunt, si se assertores evangelii Christi esse confitentur, prius ad Ecclesiam revertantur. Opto te, frater carissime, semper bene valere.

---

## EPISTOLA XXXVII

CYPRIANUS Cornelio fratri salutem.

Quod servis Dei et maxime sacerdotibus justis et pacificis congruebat, frater carissime, miseramus nuper collegas nostros Caldonium et Fortunatum, ut non tantum persuasione litterarum nostrarum sed præsentia sua et consilio omnium vestrum eniterentur quantum possent et elaborarent ut ad catholicæ Ecclesiæ unitatem scissi corporis membra componerent et christianæ caritatis vinculo copularent. Sed quoniam diversæ partis obstinata et inflexibilis pertinacia non tantum radicis et matris sinum atque complexum recusavit, sed etiam gliscente et in pejus recrudescente discordia episcopum sibi constituit, et contra sacramentum semel traditum divinæ dispositionis et catholicæ unitatis adulterum et contrarium caput extra Ecclesiam fecit, acceptis litteris tam tuis quam collegarum nostrorum, item adventantibus bonis viris et nobis carissimis collegis nostris Pompeio et Stephano, a quibus hæc omnia cum lætitia communi adserta sunt firmiter et probata, secundum quod divinæ traditionis et ecclesiasticæ institutionis sanctitas pariter ac veritas exigebat, litteras nostras ad te direximus. Sed et per

eur audace ne peut rester en repos, ils cherchent à former un schisme et à déchirer le corps de l'Église. Ils parcourent les villes et les maisons pour se faire des partisans. Nous ne cessons de recommander aux fidèles de s'éloigner de cette faction pernicieuse, car ce serait une impiété d'abandonner l'Église, notre mère. Nous tâchons de leur faire comprendre que, lorsqu'un évêque est élu, ordonné, approuvé par ses collègues et par le peuple, on ne peut, en aucune manière, en choisir un autre : ce qui revient à dire que nos intérêts les plus chers nous obligent à suivre les préceptes du Christ et à nous attacher fortement à l'Église. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

## LETTRE XXXVII

### EXPLICATIONS SUR LES INTRIGUES DE NOVATIEN

Cyprien à Corneille, son frère, salut (1) :

C'est le devoir des serviteurs de Dieu et surtout des prêtres de chercher en toutes choses la justice et la paix. Fidèle à ce principe, mon très-cher frère, je vous ai envoyé dernièrement deux de nos collègues, Caldonius et Fortunat. Ils devaient, au moyen des lettres que j'avais remises entre leurs mains, mais surtout par leur présence et vos conseils, essayer de ramener à l'unité les membres épars de l'Église et rétablir entre eux les liens de la charité. Mes espérances ont été déçues. Un parti, obstiné dans l'erreur, s'arrache aux embrassements de l'Église et déchire son sein maternel. Que dis-je ? emporté par l'esprit de discorde, il foule aux pieds toutes les constitutions ecclésiastiques qui assurent l'unité, et se donne pour chef un de nos

(1) Epit. 42. Ed. de Pam.

provinciam nostram hæc eadem collegis singulis in notitiam perferentes, ab his quoque fratres nostros cum litteris dirigendos esse mandavimus.

Quanquam mens nostra et propositum jam tunc fratribus et plebi istic universæ manifestum fuisset, quando litteris nuper ab utraque parte susceptis tuas litteras legimus et episcopatus tui ordinationem singulorum auribus intimavimus. Honoris etiam communis memores et gravitatis sacerdotalis ac sanctitatis respectum tenentes, ea quæ ex diverso in librum ad nos transmissum congesta fuerant acerbationibus criminosis respicimus, considerantes pariter et ponderantes quod in tanto fratrum numero religiosoque conventu, considentibus Dei sacerdotibus et altari posito, nec legi debeant nec audiri. Neque enim facile promenda sunt et incaute ac temere publicanda quæ discordioso stilo scripta audientibus scandalum moveant et fratres longe positos ac trans mare constitutos incerta opinione confundant. Viderint qui vel furori suo vel libidini servientes, et divinæ legis ac sanctitatis immemores, vel jactitare interim gestiunt quæ probare non possunt, et cum innocentiam destruere atque expugnare non valeant, satis habent fama mendaci et falso rumore maculas inspergere. Certe, quod præpositis et sacerdotibus congruit, danda opera est ut talia, cum a quibusdam scribuntur, per nos respuantur. Ubi enim erit quod discimus ac docemus scriptum esse : « Contine linguam tuam « a malo, et labia tua ne loquantur insidiosè? » Item alibi : « Os tuum abundavit malitia, et lingua tua complectebatur « insidias. Sedens adversus fratrem tuum detrahebas, et « adversus filium matris tuæ ponebas scandalum. » Item quod apostolus dicit : « Omnis sermo malus de ore vestro non pro- « cedat, sed bonus ad ædificationem fidei, ut det gratiam au- « dientibus. » Porro hæc fieri debere ostendimus, si, quando talia quorundam calumniosa temeritate conscripta sunt, legi apud nos non patimur. Et idcirco, frater carissime, cum ad me talia de te et compresbyteris tecum considentibus scripta venissent, quæ religiosam simplicitatem sonabant, nec ullis maledictorum et conviciorum latratibus perstrepebant, clero et plebi legi præcepi. Quod autem scripta collegarum nostrorum

ennemis déclarés. Vos lettres et celles de mes collègues m'ont appris ces détails ; ils ont été confirmés, à notre grande joie, par Étienne et Pompée, dont tout le monde connaît la probité : aussi je me suis hâté de vous écrire, comme les traditions et les réglemens ecclésiastiques me le prescrivent.

Déjà, j'avais porté ces faits à la connaissance des évêques de ma province, en leur recommandant de se mettre en rapport avec vous. Du reste, mes sentiments n'étaient un mystère pour personne ; car, en recevant vos lettres avec celle de Novatien, je n'ai lu que les vôtres et j'ai fait connaître à mon peuple votre élévation à l'épiscopat. C'est toujours ce respect profond que j'ai pour votre caractère et la haute dignité dont vous êtes revêtu, qui m'a fait repousser avec indignation un libelle publié par vos ennemis ; je jugeai que de telles infamies ne devaient pas être lues devant les fidèles, devant les prêtres et les autels du Seigneur. A quoi bon donner de la publicité à des livres inspirés par l'esprit de discorde, qui ne peuvent que causer du scandale et jeter nos frères dans de dangereuses incertitudes ? Qu'ils sont coupables ceux qui, aveuglés par la passion, oublient la loi divine et divulguent des accusations qu'ils ne peuvent prouver ! Incapables de détruire l'innocence, ils la flétrissent par d'immenses calomnies. C'est le devoir des fidèles et surtout des prêtres de les repousser bien loin, car il est écrit : *Retenez votre langue et que la fraude ne souille jamais vos lèvres* (1). L'apôtre donne le même conseil : *Qu'aucune mauvaise parole ne sorte de votre bouche ; que votre langage, au contraire, édifie les auditeurs et serve au progrès de la foi* (2). J'ai suivi ces deux préceptes, en interdisant la lecture des écrits calomnieux qui nous étaient adressés. J'ai donné, au contraire, la plus grande publicité à vos lettres, parce qu'elles ne renfermaient ni récriminations ni injures et que tout y respirait la simplicité chrétienne. Si nous avons attendu pour nous prononcer définitivement les

(1) Ps., xxxiii.

(2) Eph. iv.

qui illic ordinationi tuæ affuerant desideravimus, non veteris moris obliti, novum aliquid quærebamus, nam satis erat ut tu te episcopum factum litteris nuntiares, nisi esset ex diverso discrepans factio, quæ criminosis et calumniosis commentis suis collegarum pariter ac fratrum plurimorum turbaret mentes et corda confunderet. Cui rei sopiendæ necessarium duximus ut scribentium nobis inde collegarum nostrorum firma et solida auctoritas pararetur, qui moribus ac vitæ et disciplinæ tuæ condigna litterarum suarum testimonia prædicantes, æmulis quoque et rerum vel novitate vel pravitate gaudentibus omnem ambigendi et discrepandi scrupulum sustulerunt, et secundum consilium nostrum salubri ratione libratum in hoc fluctu æstuantium fratrum mentes sincere ac firmiter tuum sacerdotium probaverunt.

Hoc enim vel maxime, frater, et laboramus et laborare debemus ut unitatem a Domino et per apostolos nobis successoribus traditam quantum possumus obtinere curemus, et quod in nobis est, palabundas et errantes oves, quas quorundam pervicax factio et hæretica tentatio a matre secernit, in Ecclesiam colligamus; illis solis foris remanentibus qui in obstinatione sua vel furore supersederunt et ad nos redire noluerunt, discretionis et separationis a se factæ et Ecclesiæ derelictæ ipsi rationem Domino reddituri.

Quantum vero hic ad presbyterorum quorundam et Felicissimi causam pertinet quid hic actum sit ut scire posses, litteras ad te collegæ nostri manu sua subscriptas miserunt, qui, auditis eis, quid senserint et quid pronuntiaverint ex eorum litteris disces. Melius autem, frater, facies, si etiam exempla litterarum quæ ad te legenda pro dilectione communi per Caldonium et Fortunatum collegas nostros proxime miseram, quæ de eodem Felicissimo et de presbyterio ejusdem ad clerum istic necnon et ad plebem scripseram legi illic fratribus jubeas, quæ et ordinationem et rationem rei gestæ loquantur, ut tam istic quam illic circa omnia per nos fraternitas instruat. Exemplaria autem eadem nunc quoque per Mettium hypodiamonum a me missum et Nicephorum acolythum transmisi. Opto te, frater carissime, semperbene valere.

lettres de nos collègues présents à votre ordination, ce n'était certes pas le désir d'innover qui nous faisait agir de la sorte : vous nous aviez annoncé votre promotion à l'épiscopat, cela devait nous suffire. Mais nous avons parmi nous une faction turbulente, ne reculant devant aucune calomnie pour semer le trouble parmi nos frères. Pour lui fermer la bouche, nous avons invoqué l'autorité de nos collègues : leurs lettres, en effet, ont rendu de votre conduite et de vos mœurs le plus glorieux témoignage et ont enlevé à nos ennemis, qui déjà se livraient à une joie prématurée, tout prétexte de discorde. Ainsi les esprits flottants se sont ralliés à mon avis et ont approuvé, avec moi, votre élévation à l'épiscopat.

Nous devons faire tous nos efforts, mon très-cher frère, pour maintenir cette vérité qui nous vient du Seigneur et que les apôtres nous ont transmise. Nous devons, autant qu'il est en nous, réunir dans le sein de l'Église ces brebis errantes que l'esprit de révolte et les séductions de l'hérésie séparent de leur mère. Qu'ils restent seuls dehors ceux qui s'obstinent dans leur fureur insensée, sauf à rendre compte à Dieu de leur révolte et de leur désertion.

Quant à Félicissime et à certains autres prêtres, vous verrez par les lettres de nos collègues la conduite que j'ai tenue à leur égard. Vous ferez bien aussi de lire à nos frères les lettres que je vous ai moi-même écrites sur ce sujet, afin que les fidèles de Rome et de Carthage soient instruits de tous ces événements. Je charge le sous-diacre Mettius et l'acolyte Nicéphore de vous en remettre de nouveaux exemplaires. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

---

## EPISTOLA XXXVIII

CYPRIANUS Cornelio fratri salutem.

Legi litteras tuas, frater carissime, quas per Primitivum compresbyterum nostrum misisti, in quibus te comperi motum quod cum de Hadrumetina colonia Polycarpi nomine ad te litteræ dirigerentur, posteaquam nos ego et Liberalis in eundem locum venissemus, cœpissent illuc ad presbyteros et diaconos litteræ dirigi. Quod scire te volumus et pro certo credere nulla id levitate aut contumelia factum. Sed cum stavissemus collegæ complures qui in unum conveneramus, ut legatis ad vos coepiscopis nostris Caldonio et Fortunato missis, omnia interim integra suspenderentur donec ad nos iidem collegæ nostri, rebus illic aut ad pacem redactis aut pro veritate compertis, redirent, presbyteri et diaconi in Hadrumetino consistentes, Polycarpo coepiscopo nostro absente, ignorabant quid nobis in commune placuisset. At ubi nos in præsentibus venimus, comperto consilio nostro, ipsi quoque id quod et cæteri observare cœperunt, ut in nullo ecclesiarum istic consistentium consensus discreparet.

Quidam tamen mentes nonnunquam et animos sermonibus suis turbant, dum aliter quædam quam se habet veritas nuntiant. Nos enim singulis navigantibus, ne cum scandalo ullo navigarent, rationem reddentes, scimus nos hortatos eos esse ut Ecclesiæ catholicæ radicem et matricem agnoscerent ac tenerent. Sed quoniam latius fusa est nostra provincia, habet enim Numidiam et Mauritaniam sibi cohærentes, ne in Urbe schisma factum absentium animos incerta opinione confunderet, placuit ut per episcopos, retenta a nobis rei veritate, et ad comprobendam ordinationem tuam facta auctoritate majore, tunc demum scrupulo omni de singulorum pectoribus excusso, per omnes omnino in provincia ista positos litteræ fierent, sicuti fiunt, ut te universi collegæ nostri et communicationem

## LETTRE XXXVIII

EXPLICATIONS AU SUJET DE LA CONDUITE DU CLERGÉ D'AFRIQUE

Cyprien à Corneille, son frère, salut (1) :

J'ai lu, mon très-cher frère, la lettre que vous m'avez envoyée par le prêtre Primitivus. Avant mon arrivée à Hadrumet, les habitants de la colonie correspondaient directement avec vous, au nom de Polycarpe, leur évêque; depuis ils se sont adressés aux prêtres et aux diacres de Rome : or, il m'a été facile de voir que ce changement vous a causé quelque émotion. Je commence par déclarer que nous n'avons rien fait par légèreté ou avec l'intention de vous déplaire. Nous avons résolu, mes collègues et moi, d'envoyer auprès de vous Caldonius et Fortunat et de ne rien changer aux choses jusqu'à leur retour. Polycarpe était absent; par suite, les prêtres et les diacres d'Hadrumet ignoraient la résolution que nous avons prise. Quand nous arrivâmes parmi eux, nous la leur fîmes connaître; ils se hâtèrent de l'adopter, afin de suivre la même ligne de conduite que les autres Églises de la province.

Il en est qui jettent le trouble dans les âmes, en semant de fausses nouvelles. Quant à nous, pour éloigner les fidèles de tout péril, nous les avons toujours exhortés à s'attacher à l'Église de Rome, racine et mère des autres Églises. Mais notre province est très-étendue, puisqu'elle renferme la Numidie et les deux Mauritanies. Afin d'éviter qu'un schisme, né à Rome, ne vint jeter parmi nous la confusion, je jugeai à propos de m'abstenir et d'attendre le retour des deux évêques. Alors, en

(1) Epit., 45. Ed. de Pam.



tuam, id est, catholicæ Ecclesiæ unitatem pariter et caritatem probarent firmiter ac tenerent. Quod divinitus evenisse et consilium nostrum providenter processisse gaudemus. Sic enim nunc episcopatus tui et veritas pariter et dignitas apertissima luce et manifestissima et firmissima comprobatione fundata est, ut ex rescriptis collegarum nostrorum, qui ad nos litteras inde fecerunt, et ex relatione ac testimoniis coepiscoporum Pompeii et Stephani et Caldonii ac Fortunati ordinationis tuæ et origo necessaria et ratio justa et gloriosa quoque innocentia ab omnibus nosceretur.

Quod ut simul cum cæteris quoque collegis nostris stabiliter ac firmiter administremus, atque ut catholicæ Ecclesiæ pacem concordiæ unanimitate teneamus, perficiet divina dignatio ut Dominus, qui sacerdotes sibi in Ecclesia sua eligere et constituere dignatur, electos quoque et constitutos sua voluntate atque opitulatione tueatur, gubernantes inspirans ac subministrans et ad improborum contumaciam frænandam vigorem et ad lapsorum fovendam pœnitentiam lenitatem. Opto te, frater carissime, semper bene valere.



## EPISTOLA XXXIX

CYPRIANUS Maximo et Nicostrato et cæteris confessoribus salutem.

Cum frequenter, carissimi, cognoveritis ex litteris meis quem et confessioni vestræ honorem et fraternitati connexæ dilectionem meo sermone servaverim, credatis quæso et acquiescatis his litteris meis, quibus vobis et actui ac laudibus vestris et scribo et simpliciter ac fideliter consulo. Gravatur enim me

effet, la vérité devait se montrer dans tout son jour, les scrupules devaient disparaître et nos collègues, entrant en communion avec vous, devaient conserver l'unité catholique dans son intégrité. C'est ce qui a eu lieu. Or, je vois, dans tous ces événements, l'action de la Providence. On ne peut plus douter de la validité de votre ordination; elle est plus claire que le jour, puisque les témoignages de nos collègues sont là pour l'attester. Pompée et Étienne, Caldonius et Fortunat élèvent la voix pour nous dire que votre élévation à l'épiscopat est aussi pure que glorieuse.

Dieu m'accordera la grâce de persévérer avec mes collègues dans les mêmes sentiments et de maintenir dans son Église la paix et la concorde. S'il daigne placer à la tête du troupeau des prêtres de son choix, il les soutient dans leur mission difficile. C'est lui qui leur donne et cette vigueur qui réprime l'audace des méchants, et cette charité qui appelle les pécheurs à la pénitence. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE XXXIX

### EXHORTATION AUX CONFESSEURS DE ROME

Cyprien à Maximus, à Nicostrate et aux autres confesseurs : salut (1) :

Vous savez, mes très-chers frères, le respect que m'inspire votre titre de confesseur et l'amour que j'ai pour vous tous : mes lettres fréquentes en sont la preuve. Au nom de cet amour, je vous prie d'écouter les avis que je vous donne, dans l'intérêt

(1) Epit. 44. Ed. de Pam.

atque contristat et intolerabilis perculti pene prostrati pectoris mœstitia perstringit, cum vos illic comperissem contra ecclesiasticam dispositionem, contra evangelicam legem, contra institutionis catholicæ unitatem alium episcopum fieri consensisse, id est, quod nec fas est nec licet fieri, ecclesiam aliam constitui, Christi membra discerpi, dominici gregis animum et corpus unum discissa æmulatione lacerari. Quod quæso ut in vobis saltem illicitum istud fraternitatis nostræ discidium non perseveret, sed et confessionis vestræ et divinæ traditionis memores ad matrem revertamini unde prodiistis, unde ad confessionis gloriam cum ejusdem matris exultatione venistis. Nec putetis sic vos evangelium Christi asserere dum vosmetipsos a Christi grege et ab ejus pace et concordia separatis, cum magis militibus gloriosis et bonis congruat intra domestica castra consistere et intus positos ea quæ in commune tractanda sunt agere ac providere. Nam cum unanimitas et concordia nostra scindi omnino non debeat, quia nos Ecclesia derelicta foras exire et ad vos venire non possumus, ut vos magis ad Ecclesiam matrem et ad nostram fraternitatem revertamini quibus possumus hortamentis petimus et rogamus. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere.

---

## EPISTOLA XL

CYPRIANUS Cornelio fratri salutem.

Et egisse nos et agere, frater carissime, maximas gratias sine cessatione profitemur Deo patri omnipotenti et Christo ejus Domino et Deo nostro salvatori quod sic Ecclesia divinitus

de votre gloire et de votre tranquillité. J'éprouve une vive peine en vous voyant en opposition avec la discipline ecclésiastique et les lois de l'Évangile. Ignorez-vous, qu'en favorisant l'élection d'un second évêque de Rome, vous portez un coup mortel à l'unité ? Par cette conduite, si opposée à nos usages, vous élevez une autre Église, vous déchirez les membres du Christ, vous semez la désunion dans ce troupeau qui devrait ne former qu'un corps et qu'une âme. Je vous en prie, que cet esprit de discorde n'existe plus parmi vous : rappelez-vous les enseignements divins, rappelez-vous votre propre gloire, revenez à cette Église qui vous a donné le jour et qui a assisté avec tant de joie à vos généreux combats. Ne croyez pas être fidèles à l'Évangile si, rompant les liens de la paix et de l'union fraternelle, vous vous séparez du troupeau du Christ. Il convient à dés soldats, qui reviennent couverts de gloire, de se tenir dans l'intérieur de leur camp et de traiter en commun les affaires qui les intéressent. Certes, ce n'est pas nous qui pouvons désertir l'Église et passer dans vos rangs, revenez donc vous-mêmes, et reprenez votre place à côté de votre mère, au sein de la grande famille. Tel est le but de mes exhortations et de mes prières. — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE XL

### RETOUR DES CONFESSEURS A L'UNITÉ

Cyprien à Corneille, son frère, salut (1) :

Nous rendons grâces à Dieu le père tout-puissant et au Christ notre Sauveur, de la protection qu'il ne cesse d'accorder à son Église : en effet, malgré leur perfidie et leurs efforts, les hé-

(1) Epit. 47. Ed. de Pam.

protegatur ut unitas ejus et sanctitas non jugiter nec in totum perfidiæ et hæreticæ pravitate obstinatione vitietur. Legimus enim litteras vestras, et voti communis amplissimum gaudium exsultanter excepimus Maximum presbyterum et Urbanum confessores cum Sidonio et Machario ad Ecclesiam catholicam regressos esse, id est, errore deposito, et schismatico immo hæretico furore deserto, unitatis ac veritatis domicilium fidei sanitate repetisse; ut unde ad gloriam processerant, illuc gloriosi redirent; ne qui Christum confessi essent, Christi postmodum castra desererent, nec tentarent caritatis atque unitatis fidem qui victi robore et virtute non fuerant. Ecce incolumis et immaculata laudis integritas, ecce incorrupta et solida confitentium dignitas, a desertoribus et profugis recessisse, proditores fidei et ecclesiæ catholicæ impugnatores reliquisse. Merito illos revertentes summo, ut scribitis, gaudio et clerus et plebs et fraternitas omnis excepit, quoniam in confessoribus gloriam suam conservantibus et ad unitatem revertentibus nemo non socium se et participem eorum gloriæ computat.

Hujus rei lætitiâ de nostris possumus sensibus æstimare. Nam cum istic ad litteras vestras, quas de eorum confessione misistis, lætatus sit omnis fratrum numerus, et summa alacritate hunc nuntium communis gratulationis exceperit, quid illic ubi res ipsa et præsens lætitia sub oculis omnium gerebatur? Cum enim Dominus in evangelio suo dicat esse summum gaudium in cælo super uno peccatore pœnitentiâ agente, quanto majus est gaudium et in terris pariter et in cælo super confessoribus ad Ecclesiam Dei cum gloria sua et cum laude redeuntibus, et redeundi viam cæteris exempli sui fide et probatione facientibus? Hic enim quosdam fratres nostros error induxerat quod sibi communicationem confessorum sequi viderentur. Quo errore sublato, lux omnium pectoribus infusa est, et Ecclesia catholica una esse nec scindi nec dividi posse monstrata est.

rétiqnes ne peuvent réussir à en détruire l'harmonie et la sainteté. Nous avons partagé la joie commune en lisant vos lettres. Elles nous apprennent que les confesseurs de la foi Maxime, Urbain, Sidoine et Macaire, sont revenus à l'Église catholique. Ils ont abjuré leurs erreurs, ils ont quitté le schisme et l'hérésie pour rentrer dans le centre de l'unité. Ainsi l'Église, après leurs glorieux combats, les a vus revenir dans son sein. Comment les confesseurs du Christ auraient-ils pu désertier ses drapeaux? Pouvaient-ils briser pour toujours les liens de la charité et de la concorde, eux qui avaient résisté aux tourments les plus cruels? Aussi, je le proclame bien haut, la gloire la plus pure, la plus réelle, la plus solide des confesseurs, c'est d'avoir quitté les rangs des déserteurs et des ennemis de la foi. C'est donc à juste titre, comme vous le dites dans vos lettres, que le clergé et le peuple les accueille avec joie, car tout le monde s'associe aux confesseurs qui reviennent à l'unité et revendique une partie de leur gloire.

Nous pouvons juger, d'après nos propres impressions, de la joie que vous avez éprouvée. A la lecture de vos lettres, tout le peuple a tressailli d'allégresse et a comblé de félicitations le messager qui apportait cette heureuse nouvelle. Qu'avez-vous donc éprouvé, vous qui avez été témoin de l'événement? Le Seigneur dit, dans son Évangile, *Qu'il y a une grande joie au ciel quand un pécheur fait pénitence.* La joie est bien plus grande encore, et dans le ciel et sur la terre, quand des confesseurs, couronnés de gloire, reviennent à l'Église de Dieu et montrent aux autres le chemin qu'ils doivent suivre. Ce qui pouvait retenir nos frères dans l'erreur, c'est l'exemple des confesseurs avec qui ils étaient en communion : ce prétexte n'existe plus ; la lumière s'est faite, et on voit clairement que l'Église catholique est une, et qu'on ne peut ni la scinder ni la diviser. Comment se laisser prendre aux paroles des schismatiques, quand on voit les glorieux sol-

(1) Luc, xv.

Nec quisquam jam facile poterit schismatici furentis verbis loquacibus decipi, quando probatum sit bonos et gloriosos Christi milites non potuisse diu aliena fallacia et perfidia extra Ecclesiam detineri. Opto te, frater carissime, semper bene valere.

---

## EPISTOLA XLI

CYPRIANUS Maximo presbytero, item Urbano et Sidonio et Machario fratribus salutem.

Lectis litteris vestris, fratres carissimi, quas ad me de vestra regressionione et de ecclesiastica pace ac fraterna redintegratione fecistis, in tantum me lætatum esse confiteor in quantum fueram et ante lætatus, quando confessionis vestræ gloriam comperi et militiæ vestræ cœlestem ac spiritalem laudem gratulabundus excepi. Nam et hæc fidei et laudis vestræ alia confessio est unam esse Ecclesiam confiteri, nec alieni erroris vel potius pravitatis participem fieri, repetere eadem castra unde prodistis, unde ad gerendum prælium et adversarium subigendum fortissimis viribus prosilistis. Illuc enim erant de acie trophæa referenda unde ad aciem fuerant arma suscepta; ne quos ad gloriam Christus parasset, eosdem gloriosos Christi Ecclesia non haberet. Nunc vero et vos congruentem fidei vestræ tenorem atque individuae caritatis et concordiae legem dominica pace tenuistis et exemplum cæteris dilectionis et pacis vestro itinere fecistis, ut Ecclesiae veritas et evangelici sacramenti unitas, quæ a nobis tenebatur, vestro etiam consensu ac vinculo necteretur, nec confessores Christi erroris duces fierent qui virtutis et honoris auctores laudabiles exstitissent. Viderint quantum vobis cæteri gratulentur, vel quantum apud se ipsos singuli gloriantur. Ego me et gratulari magis vobis et plus cæteris gloriari in hac vestra pacifica regressionione et caritate confiteor. Simpliciter enim quid in meo corde fuerit debetis audire.

datés du Christ déjouer leurs artifices et reprendre leur place dans le sein de l'Église? — Je souhaite, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE XLI

### FÉLICITATIONS AUX CONFESSEURS SUR LEUR RETOUR A L'ÉGLISE

Cyprien à Maximus, prêtre, à Urbain, à Sidoine et à Macaire, ses frères, salut (1) :

Je viens de recevoir la lettre où vous m'annoncez votre retour à l'Église. Cette nouvelle m'a causé une joie égale à celle que j'éprouvai lorsque j'entendis parler de votre confession et de vos glorieux combats. Sachez-le bien, vous avez rendu de nouveau témoignage à votre foi, en déclarant que l'Église est une, en repoussant toute participation aux erreurs, ou plutôt à la scélératesse des hérétiques, en rentrant dans le camp d'où vous étiez sortis pour combattre et terrasser l'ennemi. Il convenait de rapporter les trophées de la victoire là où vous aviez pris des armes pour le combat. Le Christ vous avait préparés à la lutte : l'Église devait vous recevoir couronnés des palmes du triomphe. En rentrant dans la paix du Seigneur, vous avez montré que la foi et la charité régnaient dans vos âmes. De plus, vous avez servi d'exemple à vos frères ; vous avez cimenté l'unité de l'Église et affermi les liens qui nous unissent. Des confesseurs du Christ, après avoir donné l'exemple d'une fidélité héroïque, pouvaient-ils égarer leurs frères et les conduire dans les ténèbres de l'erreur? La joie et l'enthousiasme du peuple chrétien est bien grande, sans doute : pour moi, je le déclare.

(1) Epit. 51. Ed. de Pam.



Dolebam vehementer et graviter angebar quod eis communicare non possem quos semel diligere cœpisssem. Posteaquam vos de carcere prodeuntes schismaticus et hæreticus error except, sic res erat quasi vestra gloria in carcere remansisset. Illic enim resedissee vestri nominis dignitas videbatur quando milites Christi non ad Ecclesiam de carcere redirent, in quem prius cum Ecclesiæ laude et gratulatione venissent. Nam etsi videntur in Ecclesia esse zizania, non tamen impediri debet aut fides aut caritas nostra ut quoniam zizania esse in Ecclesia cernimus, ipsi de Ecclesia recedamus. Nobis tantummodo laborandum est ut frumentum esse possimus, ut cum cœperit frumentum dominicis horreis condi, fructum pro opere nostro et labore capiamus.

Apostolus in epistola sua dicit : « In domo autem magna non « solum vasa sunt aurea et argentea, sed et lignea et fictilia, « et quædam quidem honorata, quædam vero inhonorata. » Nos operam demus, fratres carissimi, et quantum possumus laborem ut vasa aurea vel argentea simus. Cæterum fictilia vasa confringere Domino soli concessum est, cui et virga ferrea data est. Esse non potest major domino suo servus. Nec quisquam sibi quod soli filio pater tribuit vindicare potest ut putet aut ad aream ventilandam et purgandam palam ferre posse aut a frumento universa zizania humano iudicio separare. Superba est ista obstinatio et sacrilega præsumptio quam sibi furor prævus assumit. Et dum dominium sibi semper quidam plusquam mitis justitia deposcit assumunt, de Ecclesia pereunt ; et dum se insolenter extollunt, ipso suo tumore cæcati veritatis lumen amittunt.

Propter quod et nos temperamentum tenentes et libram Domini contemplantes et Dei patris pietatem ac misericordiam cogitantes, diu multumque tractatu inter nos habito justa moderatione quæ sunt agenda libravimus. Quæ omnia pœnitentis potestis inspicere lectis libellis quos hic nuper legeram et ad vos quoque legendos pro communi dilectione transmiseram, ubi lapsis nec censura deest quæ increpet, nec medicina quæ

mon bonheur n'a pas de bornes, et je ne puis assez vous féliciter de votre retour à l'Église. Je vous expliquerai simplement ce qui se passe dans mon cœur.

J'éprouvais une vive peine de ne pouvoir communiquer avec des hommes que j'aimais. Lorsqu'après votre délivrance, vous vous engageâtes dans le schisme, il me sembla que toute votre gloire était restée dans la prison. Des soldats du Christ pouvaient-ils, sans abdiquer leur nom, prendre un autre chemin que celui de l'Église, en sortant de ces cachots où ils avaient si vaillamment combattu pour sa gloire? Sans doute, dans l'Église, l'ivraie se trouve mêlée au bon grain; mais ce n'est pas un obstacle de ce genre qui doit anéantir la foi et la charité dans nos âmes et nous faire désertir notre drapeau. Efforçons-nous seulement d'être le froment du Seigneur afin que, lorsqu'il nous placera dans ses greniers, nous recevions la récompense de nos travaux et de nos bonnes œuvres.

L'apôtre nous dit : *Dans une grande maison, il se trouve des vases d'or, d'argent, de bois, de terre; les uns sont traités avec honneur, les autres avec ignominie* (1). Soyons, autant que possible, des vases d'or et d'argent. Il n'appartient qu'au Seigneur de briser les vases de terre, car c'est à lui qu'a été donnée la verge de fer. Le serviteur n'est pas au-dessus de son maître. Personne, n'ayant entre les mains qu'une autorité humaine, ne peut s'attribuer le pouvoir de promener le van sur l'aire divine et de séparer l'ivraie du bon grain. Le Père céleste n'a donné ce droit qu'à son fils. Cependant des téméraires osent l'usurper; ils s'affranchissent des lois de la justice; ils se séparent de l'Église et périssent victimes de leur aveugle orgueil.

C'est pourquoi, après avoir longtemps médité sur la justice de Dieu, après avoir pénétré nos âmes de sa piété et de sa miséricorde, nous avons adopté une ligne de conduite où la

(1) II Tim., II.

sanet. Sed et catholicæ Ecclesiæ unitatem quantum potuit expressit nostra mediocritas. Quem libellum magis ac magis nunc vobis placere confido, quando eum jam sic legitis ut et probetis et ametis, siquidem quod nos verbis conscripsimus vos factis impletis, quando ad Ecclesiam caritatis ac pacis unitate remeatis. Opto vos, fratres carissimi ac desideratissimi, semper bene valere.



## EPISTOLA XLII

CYPRIANUS Fortunato, Ahymmo, Optato, Privatiano, Donatulo et Felici fratribus salutem.

Scripsistis mihi, fratres carissimi, quod cum in Capsensi civitate propter ordinationem episcopi essetis, pertulerit ad vos Superius frater et collega noster Ninum, Clementianum, Florum fratres nostros, qui in persecutione apprehensi prius fuerant, et nomen Domini confessi violentiam magistratus et populi frementis impetum vicerant, postmodum cum apud proconsulem pœnis gravibus excruciantur, vi tormentorum subactos esse et de gradu gloriæ ad quam plena fidei virtute tendebant diutinis cruciatibus excidisse, nec tamen post hunc gravem lapsum non voluntate sed necessitate susceptum a pœnitentia agenda per hoc triennium destitisse. De quibus consulendum putastis an eos ad communicationem jam fas esset admittere. Et quidem quod ad mei animi sententiam pertinet, puto his indulgentiam Domini non defuturam quos constat stetitisse in acie, nomen Domini confessos esse, violentiam magistratum et populi furentis incursum immobilis fidei obstinatione

modération occupe le premier rang. Vous pourrez vous en convaincre en lisant le traité que je vous envoie. Vous verrez que si j'adresse des reproches aux *tombés*, c'est pour leur offrir des remèdes salutaires. J'y ajoute le livre de l'*Unité de l'Église*. Il vous sera particulièrement agréable, puisque vous accomplissez les préceptes qu'il renferme. — Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE XLII

### LA PAIX ACCORDÉE A DES APOSTATS

Cyprien à Fortunat, Ahimnius, Optat, Privatien, Donatule et Félix, ses frères, salut (1) :

Vous me dites, mes très-chers frères, que vous trouvant dans la ville de Capse pour ordonner un évêque, vous fûtes consulté par notre collègue Supérius au sujet de Ninus, Clémentien et Florus, nos frères. Tombés entre les mains des persécuteurs, ils confessèrent le nom de Jésus-Christ et résistèrent à la violence des magistrats et à la fureur du peuple. Dans la suite, ils furent soumis, devant le proconsul, à des peines plus graves et, vaincus par la longueur des tourments, ils perdirent la gloire qu'ils s'étaient acquise dans leur confession. Depuis cette époque, c'est-à-dire pendant trois ans, ils n'ont pas cessé de faire pénitence et de déplorer une chute qu'il faut attribuer beaucoup plus aux circonstances qu'à leur volonté. Vous me consultez pour savoir si on peut les admettre à la communion. Mon avis est que des hommes qui sont demeurés fermes dans

(1) Epit. 53. Ed. de Pam.

vicisse, passos esse carcerem, diu inter minas proconsulis et fremitum populi circumstantis tormentis laniantibus ac longa iteratione cruciantibus repugnasse, ut quod in novissimo infirmitate carnis subactum videtur meritorum præcedentium defensione relevetur, et sit satis talibus gloriam perdidisse, non tamen debere noseis et veniæ locum claudere atque eos a paterna pietate et a nostra communicatione privare; quibus existimamus ad deprecandam clementiam Domini posse sufficere quod triennio jugiter ac dolenter, ut scribitis, cum summa pœnitentiæ lamentatione planxerunt. Certe non puto incaute et temere his pacem committi quos videmus militiæ suæ fortitudine nec prius pugni defuisse, et si acies etiam denuo venerit, gloriam suam posse reparare.

Nam cum in concilio placuerit pœnitentiam agentibus in infirmitatis periculo subveniri et pacem dari, debent utique in accipienda pace præcedere quos videmus non animi infirmitate cecidisse, sed in prælio congressos et vulneratos per imbecillitatem carnis confessionis suæ coronam non potuisse perferre, maxime cum cupientibus mori non permitteretur occidi, sed tamdiu fessos tormenta laniarent, quamdiu non fidem, quæ invicta est, vincerent, sed carnem, quæ infirma est, fatigarent. Quoniam scripsistis ut cum pluribus collegis de hoc ipso plenissime tractem, et res tanta exigit majus et impensius de multorum collatione consilium, et nunc omnes fere inter Paschæ prima solemnia apud se cum fratribus demorantur, quando solemnitati celebrandæ apud suos satisfecerint et ad me venire cœperint, tractabo cum singulis plenius, ut de eo quod consuistis figatur apud nos et rescribatur vobis firma sententia multorum sacerdotum consilio ponderata. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere.



l'épreuve en confessant le nom de Jésus-Christ, peuvent compter sur sa miséricorde. Ils ont résisté à la violence des magistrats et à la fureur du peuple ; ils ont souffert la prison ; ils ont bravé les menaces du proconsul et le frémissement d'une multitude avide de sang : s'ils ont succombé à des tortures plusieurs fois répétées, nous devons attribuer à la faiblesse de la chair une chute d'ailleurs bien compensée par les mérites acquis précédemment. C'est assez pour eux d'avoir perdu leur gloire, gardons-nous bien de leur ravir l'espérance du pardon, en les privant de la communion. Pour fléchir la miséricorde divine, il leur suffit de s'être livrés pendant trois ans à toutes les rigueurs de la pénitence. Certes, ce n'est pas agir témérairement que de donner la paix à des hommes qui ont montré une grande fermeté au commencement de la lutte, et qui, à la prochaine occasion, répareront l'injure faite à leur honneur.

Nous avons résolu, dans un concile, de donner la paix aux pénitents en danger de mort, à plus forte raison devons-nous l'accorder à ceux qui, blessés dans le combat, ont été trahis par leurs forces et ont succombé sous leur tâche glorieuse. Ils sont d'autant plus excusables qu'on leur refusait la mort, après laquelle ils soupiraient, et que les hourreaux ont triomphé de leur chair fragile, mais non de leur foi qui est restée inébranlable. Cependant un sujet de cette importance doit être traité plus mûrement et devant une assemblée d'évêques. Comme presque tous nos collègues sont retenus dans leurs diocèses par la solennité de Pâques, nous attendrons quelques jours. Quand il me sera possible de les réunir, nous traiterons tous ensemble le point sur lequel vous me consultez et je vous enverrai une décision motivée. — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

---

## EPISTOLA XLIII

CYPRIANUS et cæteri collegæ qui in concilio affuerunt numero LXX Fido fratri salutem.

Legimus litteras tuas, frater carissime, quibus significasti de Victore quondam presbytero, quod ei, antequam pœnitentiam plenam egisset, et Domino Deo, in quem deliquerat, satisfecisset, Therapius collega noster immaturo tempore et præpropere festinatione pacem dedit. Quæ res nos satis movit recessum esse a decreti nostri auctoritate, ut ante legitimum plenum tempus et satisfactionis, et sine petitu et conscientia plebis, nulla infirmitate urgente ac necessitate cogente, pax ei concederetur. Sed librato apud nos diu consilio, satis fuit objurgare Therapium collegam nostrum quod temere hoc fecerit et instruxisse ne quid tale de cætero faciat. Pacem tamen quomodocumque a sacerdote Dei semel datam non putavimus auferendam, ac per hoc Victori communicationem sibi concessam usurpare permisimus.

Quantum vero ad causam infantium pertinet, quos dixisti intra secundum vel tertium diem quo nati sint constitutos baptizari non oportere, et considerandam esse legem circumcisionis antiquæ, ut intra octavum diem eum qui natus est baptizandum et sanctificandum non putares, longe aliud in concilio nostro omnibus visum est. In hoc enim quod tu putabas esse faciendum nemo consensit, sed universi potius judicavimus nulli homini nato misericordiam Dei et gratiam denegandam. Nam cum Dominus in evangelio suo dicat, « Filius hominis non venit animas hominum perdere, sed salvare, » quantum in nobis est, si fieri potest, nulla anima perdenda est. Quid enim ei deest qui semel in utero Dei manibus formatus est? Nobis enim atque oculis nostris secundum dierum sæcularium cursum accipere qui nati sunt incrementum videntur. Cæterum quæcumque a Deo fiunt, Dei factoris majestate et opere perfecta sunt. Esse denique apud omnes, sive infantes, sive majores natu, unam divini muneris æqualitatem declarat nobis

## LETTRE XLIII

### BAPTÊME DES ENFANTS

Cyprien et les soixante-dix évêques présents au concile, à Fidus leur frère, salut (1) :

Nous avons reçu votre lettre relative au prêtre Victor. Il paraît que notre collègue Thérapius lui a conféré la paix avec une précipitation coupable et sans exiger de lui une pénitence suffisante. Une pareille conduite nous a vivement émus : accorder la paix à un pécheur qui n'a pas entièrement expié sa faute, alors qu'on ne peut alléguer, pour légitimer sa conduite, ni la violence du peuple ni une infirmité grave, est un oubli par trop flagrant des règles que nous avons établies. Cependant, après mûre délibération, nous avons pensé qu'il suffisait de recommander à notre collègue de ne plus agir avec la même faiblesse. Quant à Victor, nous le laissons jouir en paix du bienfait qu'il a reçu, quelle qu'en soit l'origine.

Je passe au baptême des petits enfants, dont vous nous parlez dans votre lettre. Le concile est loin de partager votre sentiment. Vous assimilez le baptême à la circoncision antique, et vous dites que les enfants ne doivent être présentés au Seigneur qu'après le huitième jour. Nous sommes d'avis, au contraire, qu'on ne doit refuser à aucun homme, quelque soit son âge, la grâce de la régénération. Nous lisons dans l'Évangile : *Le fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les âmes, mais pour les sauver* (2). Faisons donc en sorte de contribuer à cette œuvre de salut. L'homme n'est-il pas complet, quand il est formé par les mains de Dieu dans le sein de sa mère ? Sans doute, nous voyons

(1) Epit. 59. Ed. de Pam.

(2) Luc, ix.



divinæ Scripturæ fides. Helisæus super infantem viduæ filium qui mortuus jacebat ita se Deum deprecans superstravit ut capiti caput et faciei facies applicaretur et superfusi Helisæi membra singulis parvuli membris et pedes pedibus jungerentur. Quæ res si secundum nativitatis nostræ et corporis inæqualitatem cogitetur, adulto et provecto infans non posset æquari, nec cohærere et sufficere possent parva membra majoribus. Sed illic æqualitas divina et spiritalis exprimitur, quod pares atque æquales sint omnes homines, quando a Deo semel facti sunt et possit ætas nostra in incrementis corporis secundum sæculum, non secundum Deum, habere discrimen; nisi et gratia ipsa, quæ baptizatis datur, pro ætate accipientium vel minor vel major tribuitur, cum Spiritus Sanctus non de mensura sed de pietate atque indulgentia paterna, æqualis omnibus præbeatur.

Nam Deus ut personam non accipit, sic nec ætatem, cum se omnibus ad cœlestis gratiæ consecutionem æqualitate librata præbeat patrem. Nam et quod vestigium infantis in primis partus sui diebus constituti mundum non esse dixisti, quod unusquisque nostrum adhuc horreat exosculari, nec hoc putamus ad cœlestem gratiam dandam impedimento esse oportere. Scriptum est enim : « Omnia munda sunt mundis. » Nec aliquis nostrum id debet horrere quod Deus dignatus est facere. Nam etsi adhuc infans a partu novus est, non ita est tamen ut quisquam illum in gratia danda atque in pace facienda horrere debeat osculari, quando in osculo infantis unusquisque nostrum pro sua religione ipsas adhuc recentes Dei manus debeat cogitare, quas in homine modo formato et recens quodam modo exosculamur quando id quod Deus fecit amplectimur.

Nam quod in Judaica circumcissione carnali octavus dies observabatur, sacramentum est in umbra atque in imagine ante præmissum, sed veniente Christo, veritate completum. Nam quia octavus dies, id est, post sabbatum primus dies, futurus erat quo dominus resurgeret et nos vivificaret et circumcissionem nobis spiritalem daret, hic dies octavus, id est, post sabbatum primus et dominicus præcessit in imagine.

l'enfant grandir chaque jour, après sa naissance; mais l'œuvre de Dieu n'en est pas moins parfaite dès son principe. Enfants ou hommes faits, la grâce est la même pour tous. C'est ce que nous montre Élisée se couchant sur l'enfant de la Sunamite, de manière à placer sa tête, son visage, ses membres, sur la tête, le visage, les membres du cadavre. Si vous examinez les dimensions des deux corps, il est impossible que les membres d'un homme s'adaptent à ceux d'un enfant. Mais, examinez la chose dans le sens spirituel, et vous verrez que tous les hommes sont égaux devant Dieu, leur créateur. Là, plus de différence dans la taille : la grâce est la même pour tous et l'Esprit-Saint traite avec la même générosité les grands et les petits.

Dieu ne fait acception ni de personne ni d'âge : c'est un père qui distribue sa grâce à tous ses enfants d'une manière égale. L'enfant, dites-vous, est impur à sa naissance, et c'est pour cela qu'on a horreur de l'embrasser. Cette raison nous paraît bien frivole, car il est écrit : *Tout est pur pour ceux qui sont purs* (1). Qui donc aura en horreur ce que Dieu a daigné former ? Quelque jeune que soit l'enfant, ne craignez pas de lui donner le baiser de paix. L'œil de la foi vous fera découvrir les mains du Tout-Puissant dans cette créature récemment formée, et ce sont ces mains que vous embrassez.

Les juifs, il est vrai, avaient coutume de ne circoncire les enfants que le huitième jour; mais c'est une figure qui a disparu devant la réalité. Le huitième jour, c'est-à-dire le lendemain du sabbat, était celui où le divin Maître devait ressusciter d'entre les morts et nous donner la circoncision spirituelle. Ces grands événements accomplis, la figure n'avait plus de raison d'être.

Nous sommes donc d'avis qu'on ne doit refuser à personne la grâce du baptême, et que la circoncision de la chair ne doit

(1) II Tit., 1.

Quæ imago cessavit superveniente postmodum veritate et data nobis spiritali circumcissione. Propter quod neminem putamus a gratia consequenda impediendum esse ea lege quæ jam statuta est, nec spiritalem circumcissionem impediri carnali circumcissione debere, sed omnem omnino hominem admittendum esse ad gratiam Christi, quando et Petrus in Actis apostolorum loquatur et dicat : « Dominus mihi dixit neminem « hominem communem dicendum et immundum. » Cæterum si homines impedire aliquid ad consecutionem gratiæ posset, magis adultos et provecos et majores natu possent impedire peccata graviora. Porro autem si etiam gravissimis delictoribus et in Deum multum ante peccantibus, cum postea crediderint, remissa peccatorum datur, et a baptismo atque a gratia nemo prohibetur, quanto magis prohiberi non debet infans, qui recens natus nihil peccavit, nisi quod secundum Adam carnaliter natus contagium mortis antiquæ prima nativitate contraxit, qui ad remissam peccatorum accipiendam hoc ipso facilius accedit quod illi remittuntur non propria sed aliena peccata.

Et idcirco, frater carissime, hæc fuit in concilio nostra sententia a baptismo atque a gratia Dei, qui omnibus misericors et benignus et pius est, neminem per nos debere prohiberi. Quod cum circa universos observandum sit atque retinendum, tum magis circa infantes ipsos et recens natos observandum putamus, qui hoc ipsum de ope nostra ac de divina misericordia plus merentur quod in primo statim nativitatis suæ ortu plorantes ac flentes nihil aliud faciunt quam deprecantur. Optamus te, fratres carissime, semper bene valere.

---

## EPISTOLA XLIV

CYPRIANUS, Liberalis, Caldonius, Nicomedes, Cæcilius, etc.,  
Cornelio fratri salutem.

Statueramus quidem jampridem, frater carissime, participato invicem nobiscum concilio ut qui in persecutionis infestatione supplantati ab adversario et lapsi uissent, et sacrificiis

pas exclure celle de l'esprit, car le Seigneur a dit à Pierre : *N'appelle personne immonde et impur* (1) Si quelque obstacle pouvait empêcher l'action de la grâce, ce serait surtout les péchés graves commis par les adultes. Si nous les admettons au baptême malgré la gravité de leurs fautes; si nous leur en accordons la rémission, à plus forte raison devons-nous accueillir l'enfant qui vient de naître et dont l'âme n'est souillée que par la tache originelle, triste héritage de notre premier père. Il peut se présenter avec d'autant plus de confiance qu'il s'agit, non de la rémission de ses péchés, mais de ceux d'autrui.

Donc, mon très-cher frère, notre avis unanime est qu'on ne doit priver personne de la grâce du baptême. Cela est vrai pour les adultes, à plus forte raison, pour les enfants. Nous devons même les accueillir avec plus d'indulgence, car à leur entrée dans la vie, ils semblent vouloir nous toucher par leurs larmes. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE XLIV

### LA PAIX DONNÉE AUX TOMBÉS EN VUE D'UNE PERSÉCUTION NOUVELLE

Cyprien, Liberalis, Caldonius, Nicomède, Cécilius, etc., à  
Corneille leur frère, salut (2) :

Nous avons résolu, dans un concile précédent, d'admettre à la pénitence ceux qui, succombant aux rigueurs de la persécution, s'étaient mêlés aux sacrifices idolâtriques et de leur donner la paix en danger de mort. Agir autrement, fermer les

(1) Act., x.

(2) Epit. 54. Ed. de Pam.

se illicitis maculassent, agerent diu pœnitentiam plenam, et si periculum infirmitatis urgeret, pacem sub ictu mortis acciperent. Nec enim fas erat aut permittebat paterna pietas et divina clementia Ecclesiam pulsantibus claudi et dolentibus ac deprecantibus spei salutaris subsidium denegari, ut de sæculo recedentes sine communicatione et pace ad Dominum dimitterentur, quando permiserit ipse qui legem dedit ut ligata in terris etiam in cœlis ligata essent, solvi autem possent illic quæ hic prius in Ecclesia solverentur.

Sed enim cum videamus diem rursus alterius infestationis appropinquare cœpisse, et crebris atque assiduis ostensionibus admoneamur ut ad certamen quod nobis hostis indicit armati et parati simus plebem etiam nobis de divina dignatione commissam exhortationibus nostris paremus, et omnes omnino milites Christi qui arma desiderant et prælium flagitant intra castra dominica colligamus, necessitate cogente censuimus eis qui de Ecclesia Domini non recesserunt, sed pœnitentiam agere et lamentari ac Dominum deprecari a primo lapsus sui die non destiterunt, pacem dandam esse, et eos ad prælium quod imminet armari et instrui oportere. Obtemperandum est namque ostensionibus atque admonitionibus justis, ut a pastoribus oves in periculo non deserantur, sed grex omnis in unum congregetur, et exercitus Domini ad certamen militiæ cœlestis armetur.

Merito enim trahebatur dolentium pœnitentia tempore longiore ut infirmis in exitu subveniretur quandiu quies et tranquillitas aderat, quæ differre diu plangentium lacrymas et subvenire sero morientibus in infirmitate pateretur. At vero nunc non infirmis, sed fortibus pax necessaria est, nec morientibus, sed viventibus, communicatio a nobis danda est; ut quos excitamus et hortamur ad prælium non inermes et nudos relinquamus, sed protectione sanguinis et corporis Christi muniamus; et cum ad hoc fiat eucharistia ut possit accipientibus esse tutela, quos tutos esse contra adversarium volumus, munimento dominicæ saturitatis armemus. Nam quomodo docemus aut provocamus eos in confessione nominis sanguinem suum fun-

portes de l'Église à ceux qui frappaient, refuser l'espérance du salut à ceux qui la sollicitaient, c'eût été une conduite toute opposée à la clémence divine, c'eût été même une barbarie : nous aurions laissé nos frères quitter cette vie sans les consolations de la communion et de la paix, alors que le Seigneur nous assure qu'il déliera dans le Ciel ce que l'Église délie sur la terre.

Mais voici une nouvelle tempête qui se prépare ; des signes fréquents indiquent un nouveau combat : nous devons donc disposer à la lutte le peuple que le Seigneur nous a confié, le soutenir de nos exhortations, lui fournir des armes et le retrancher dans le camp de la foi. En conséquence, pressés par la nécessité, nous avons résolu de donner la paix aux pécheurs qui n'ont pas quitté l'Église de Dieu et qui, depuis le jour de leur chute, n'ont pas cessé de gémir et de suivre la voie laborieuse de la pénitence. Nous devons, en effet, leur fournir des instructions et des armes. Le pasteur qui obéit aux ordres de Dieu ne peut pas abandonner son troupeau en face du danger ; il doit au contraire, le réunir autour de lui et le préparer à la résistance.

Naguère, quand nous jouissions de la tranquillité, nous pouvions prolonger la pénitence des pécheurs et attendre leur dernière heure pour leur donner la paix ; mais, aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les malades qui ont besoin de la paix, ce ne sont pas les mourants qui ont besoin de la communion, ce sont les vivants, ceux qui jouissent de la plénitude de leurs forces. Puisque nous les exhortons au combat, nous leur devons des armes ; nous devons les fortifier par le corps et le sang de Jésus-Christ. L'Eucharistie est instituée pour servir de protection à ceux qui la reçoivent : si nous voulons mettre nos frères à couvert des traits de l'ennemi, laissons-leur puiser des forces au banquet céleste. De quel droit leur dirions-nous de répandre leur sang, si, au moment de la lutte, nous les privions du sang

dere, si eis militaturis Christi sanguinem denegamus? Aut quomodo ad martyrii poculum idoneos facimus, si non eos prius ad bibendum in Ecclesia poculum Domini jure communicationis admittimus?

Interesse debet, frater carissime, inter eos qui vel apostaverunt et ad sæculum cui renuntiaverant reversi gentiliter vivunt, vel ad hæreticos transfugæ facti, contra Ecclesiam paricidalia quotidie arma suscipiunt, et inter eos qui ab Ecclesiæ limine non recedentes et implorantes jugiter ac dolenter divina et paterna solatia, nunc se ad pugnam paratos esse et pro domini sui nomine ac pro sua salute stare fortiter et pugnare profitentur. Hoc in tempore pacem nos non dormientibus sed vigilantibus damus, pacem non deliciis sed armis damus, pacem non ad quietem sed ad aciem damus. Si secundum quod eos audimus et optamus et credimus fortiter steterint, et adversarium nobiscum in congressione prostraverint, non pœnitentiam pacem concessisse tam fortibus, immo episcopatus nostri honor grandis et gloria est pacem dedisse martyribus, ut sacerdotes qui sacrificia Dei quotidie celebramus hostias Deo et victimas præparemus. Si autem, quod Dominus avertat a fratribus nostris, aliquis lapsorum fefellerit, ut pacem subdole petat, et impendentis prælii tempore communicationem non præliaturus accipiat, se ipsum fallit et decipit qui aliud corde occultat et aliud voce pronuntiat. Nos, in quantum nobis et videre et judicare conceditur, faciem singulorum videmus, cor scrutari et mentem perspicere non possumus. De his judicat occultorum scrutator et cognitor cito venturus et de arcanis cordis atque abditis judicaturus. Obesse autem mali bonis non debent, sed magis mali a bonis adjuvari. Nec ideo martyrium facturis pax neganda est quia sunt quidam negaturi, cum propter hoc pax danda sit omnibus militaturis, ne per ignorantiam nostram ille incipiat præteriri qui habet in prælio coronari.

Nec quisquam dicat, qui martyrium tollit sanguine suo baptizatur, nec pax illi ab episcopo necessaria est

de Jésus-Christ ? Comment pourraient ils accepter la coupe du martyr, si nous leur refusons de boire, dans l'Église, le calice du Seigneur ?

Nous devons établir une grande différence, mon très-cher frère, entre ceux qui ont quitté l'Église pour mener, dans le siècle, une vie païenne ou pour passer en transfuges dans le camp de l'hérésie, et ces infortunés qui, agenouillés sur le seuil de la maison paternelle, implorent leur pardon et se déclarent prêts à combattre pour le nom de Jésus-Christ et le salut de leur âme. La paix que nous donnons aujourd'hui est destinée à ceux qui veillent et non à ceux qui dorment; à ceux qui veulent s'armer pour le combat et non à ceux qui vivent dans les délices. Si, d'après nos prévisions et nos désirs, ils persévèrent et triomphent de l'ennemi, loin de nous repentir d'avoir donné la paix à ces généreux soldats, nous les regarderons comme la gloire de notre épiscopat. Le prêtre, qui offre chaque jour la victime sainte, peut-il ambitionner une gloire plus belle que de préparer à Dieu des victimes et des martyrs ? Si, — ce qu'à Dieu ne plaise, — quelque pécheur nous trompe et se fait admettre à la communion, sans vouloir prendre part au combat, il sera la première victime de sa supercherie. Les hommes ne voient que le visage; ils ne peuvent sonder les intelligences et les cœurs : ce pouvoir n'appartient qu'à Dieu. et, au jugement suprême, il l'exercera dans toute son étendue. Les méchants ne peuvent nuire aux bons; ils doivent, au contraire, être aidés par eux. Ce serait donc une folie de refuser la paix aux futurs confesseurs de la foi, parce que plusieurs d'entre eux seront infidèles; donnons-la plutôt à tous les combattants, afin de n'oublier personne au moment de l'épreuve.

Ne dites pas : « Celui qui meurt martyr reçoit le baptême du sang, il peut donc se passer de la paix que donne l'Église. La paix, il la doit à ses glorieux exploits et à la miséricorde divine qui s'apprête à la couronner. » Je réponds d'abord



suæ pacem et accepturo majorem de Domini dignatione mercedem. Primo idoneus esse non potest ad martyrium qui ab Ecclesia non armatur ad prælium, et mens deficit quam non recepta eucharistia erigit et accendit. Dominus enim in evangelio suo dicit : « Cum autem vos tradiderint, nolite cogitare « quid loquamini. Dabitur enim vobis in illa hora quid loqua- « mini. Non enim vos estis qui loquimini, sed spiritus patris « vestri qui loquitur in vobis. » Quando autem dicat in traditis atque in confessione nominis constitutis spiritum patris loqui, quomodo potest ad confessionem paratus aut idoneus inveniri qui non prius pace accepta receperit spiritum patris, qui corroborans servos suos ipse loquitur et confitetur in nobis ?

Tum deinde si relictis omnibus rebus suis fugerit, et in latebris atque in solitudine constitutus in latrones forte incurrerit, aut in febribus et in languore decesserit, nonne nobis imputabitur quod tam bonus miles, qui omnia sua dereliquit, et contempta domo et parentibus ac liberis sequi dominum suum maluit, sine pace et sine communicatione decedit ? Nonne nobis vel negligentia segnibus vel duritia crudelis adscribetur in die iudicii quod pastores creditas et commissas nobis oves nec curare in pace nec in acie voluerimus armare ? Nonne ingretur nobis a Domino quod per prophetam suum clamat et dicit : « Ecce lac consumitis et lanis vos tegitis, et quod cras- « sum est interficitis, et oves meas non pascitis, quod infirma- « tum est non confortastis, et quod male habuit non corrobora- « stis, et quod contribulatum est non consolati estis, et quod « errabat non revocastis, et quod periit non inquisistis, et quod « forte fuit confecistis labore, et dispersæ sunt oves meæ eo « quod non sunt pastores, et factæ sunt in comesturam om- « nibus bestiis agri, et non fuit qui inquireret neque qui « revocaret. Propterea hæc dicit Dominus : Ecce ego super « pastores, et requiram oves meas de manibus eorum, et aver- « tam eos ut non pascent oves meas, et jam non pascent eas,

qu'on est bien peu propre au martyre quand on n'est pas armé par l'Église. L'âme qui ne va pas demander à l'Eucharistie la force et l'ardeur nécessaires est bien près de tomber. Le Seigneur dit dans l'Évangile : *Lorsque les hommes vous traiteront devant leurs tribunaux, ne vous inquiétez pas de ce que vous aurez à dire ; à l'heure même, vos réponses vous seront inspirées, car ce n'est pas vous qui parlerez, mais c'est l'esprit de votre Père qui parlera en vous* (1). Puisque, d'après ces paroles, c'est l'esprit du Père qui parle par la bouche des fidèles quand ils confessent le nom de Jésus-Christ, comment peut-on rendre témoignage à la vérité si, auparavant, on ne reçoit la paix et, avec la paix, l'esprit du Père qui fortifie et inspire les confesseurs ?

En second lieu, un chrétien peut chercher son salut dans la fuite. Mais, dans la solitude, que de dangers ! Il a tout à craindre : les voleurs, les maladies, la faim. S'il vient à succomber, n'aurons-nous pas à nous reprocher d'avoir laissé partir sans la paix et la communion un chrétien généreux qui, pour suivre le Seigneur, avait abandonné ses biens, sa maison, sa famille, ses enfants ? Le Juge suprême ne nous accusera-t-il pas de négligence ou de dureté, puisque nous n'aurons su ni protéger en temps de paix les brebis qu'il nous avait confiées ni leur donner des armes pour le combat ? Ne pourra-t-on pas nous appliquer ces paroles d'Ézéchiel : *Vous buvez le lait de mes brebis, dit le Seigneur, vous vous revêtez de leur laine, vous mangez leur chair et vous ne les nourrissez pas. Vous négligez celles qui sont faibles et malades, vous ne les consolez pas dans leurs tristesses, vous ne les ramenez pas quand elles s'égarent, vous souffrez qu'elles se perdent et vous leur imposez des fardeaux qui les écrasent. Aussi elles se dispersent, parce qu'elles n'ont pas de pasteurs, et elles deviennent la proie des animaux sauvages. Me voici, je viens réclamer aux pasteurs les brebis*

(1) Matt., x.

« et extraham oves meas de ore eorum et pascam eas cum  
« iudicio. »

Ne igitur ore nostro, quo pacem negamus, quo duritiam magis humanæ crudelitatis quam divinæ et paternæ pietatis opponimus, oves nobis commissæ a Domino reposcantur, placuit nobis, Sancto Spiritu suggerente, et Domino per visiones multas et manifestas admonente quia hostis imminere prænuntiatur et ostenditur, colligere intra castra milites Christi, examinatis singulorum causis, pacem lapsis dare, immo pugnaturis arma suggerere. Quod credimus vobis quoque paternæ misericordiæ contemplatione placiturum. Quod si de collegis aliquis exstiterit qui urgente certamine pacem fratribus et sororibus non putat dandam, reddet ille rationem in die iudicii Domino vel importunæ censuræ vel inhumanæ duritiæ suæ. Nos quod fidei et caritati et sollicitudini congruebat quæ erant in conscientia nostra protulimus, diem certaminis appropinquasse, hostem violentum cito contra nos exsurgere, pugnam, non talem qualis fuit, sed graviorem multo et acriorem venire. Hoc nobis divinitus frequenter ostenditur, de hoc nos providentia et misericordia Domini sæpius admonemur, de cuius ope et pietate qui in eum confidimus possumus esse securi quia qui in pace militibus suis futuram prænuntiat pugnam, dabit militantibus in congressione victoriam. Optamus te, frater carissime, semper bene valere.

---

## EPISTOLA XLV

CYPRIANUS Epicteto fratri et plebi Assuris consistenti salutem.

Graviter et dolenter motus sum, fratres carissimi, quod cognoverim Fortunatianum quondam apud vos episcopum post

*que je leur ai confiées. Puis, je leur retirerai mon troupeau ; ils ne le conduiront plus ; c'est moi qui le guiderai dans les sentiers de la justice (1) ?*

Pour éviter une sévérité tout à fait opposée à la bonté paternelle de Dieu, nous avons jugé bon de rassembler les soldats de Jésus-Christ, d'examiner leur cause, de leur donner et la paix et des armes pour la lutte qui se prépare. Nous suivons en cela l'inspiration du Saint-Esprit qui nous avertit par de fréquentes visions que l'ennemi est proche. Nous espérons que vous approuverez cette décision. Si quelqu'un d'entre nos collègues agit autrement, il rendra compte de sa conduite par trop sévère. Pour nous, selon les lumières de notre conscience, nous avons rempli, autant que possible, les devoirs que nous imposent et notre foi, et notre charité, et notre sollicitude pastorale. L'ennemi est là ; il va commencer l'attaque, et la lutte sera beaucoup plus rude que celle qui a précédé. J'en crois et les avertissements et les révélations que Dieu daigne m'envoyer ; mais, en même temps, je compte sur son secours : s'il annonce la bataille à ses soldats, il leur donnera la victoire. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

## LETTRE XLV

### UN ÉVÊQUE APOSTAT

Cyprien à Epictète, son frère, et au peuple d'Assures, salut (2) :

J'ai été douloureusement ému, mes très-chers frères, en apprenant que votre ancien évêque Fortunatien, dont la chute

(1) Ezech., xxxiv.

(2) Epit. 64. Ed. de Pani.

gravem lapsum ruinæ suæ pro integro nunc agerè velle et episcopatum sibi vindicare cœpisse. Quæ res constrictavit me, primo propter ipsum, qui miser, vel diaboli tenebris in totum excæcatus, vel quorundam sacrilega persuasione deceptus, cum debeat satisfacere et ad Dominum exorandum diebus ac noctibus lacrymis et orationibus et precibus incumbere, audet sibi adhuc sacerdotium quod prodidit vindicare, quasi post aras diaboli accedere ad altare Dei fas sit, aut non majorem in se iram et indignationem Domini in die judicii provocet, qui cum fidei et virtutis dux fratribus esse non potuerit, perfidiæ et audaciæ et temeritatis magister existat, et qui non docuit fratres in prælio fortiter stare, doceat eos qui victi et prostrati sunt nec rogare, cum Dominus dicat, « Illis fudistis libamina, et illis imposuistis « sacrificia, super hæc omnia ergo non indignabor, dicit Dominus; « et alio loco: «Sacrificans diis eradicabitur, nisi Domino « soli.» Item Dominus denuo loquitur et dicit: « Adoraverunt « eos quos fecerunt digiti eorum, et curvatus est homo, et « humiliatus est vir, et non laxabo illis. » In Apocalypsi quoque legimus iram Domini comminantis et dicentis: « Si quis « adorat bestiam et imaginem ejus et accipit notam in fronte « sua et in manu, bibet et ipse de vino iræ Dei mixto in poculo « iræ ejus, et punietur igne et sulphure sub oculis sanctorum « angelorum et sub oculis agni, et fumus de tormentis eorum « in sæcula sæculorum ascendet, nec habebunt requiem die ac « nocte qui adorant bestiam et imaginem ejus. » Cum ergo hæc tormenta, hæc supplicia in die judicii Dominus committetur iis qui diabolo obtemperant et idolis sacrificant, quomodo se putat posse agere pro Dei sacerdote qui obtemperavit et servivit diaboli sacerdotibus, aut quomodo putat manum suam transferri posse ad Dei sacrificium et precem Domini quæ captiva fuerit sacrilegio et crimini, quando in Scripturis divinis Deus ad sacrificium prohibeat accedere sacerdotes etiam in leviori crimine constitutos et in Levitico dicat: « Homo in « quo fuerit vitium et macula non accedet offerre dona Deo? » Item in Exodo: « Et sacerdotes qui accedunt ad Dominum « Deum sanctificentur, ne forte derelinquat illos Dominus. »

n'est que trop connue, réclame les honneurs de l'épiscopat, comme si sa conduite avait été toujours irréprochable. Cette nouvelle m'a beaucoup affligé, d'abord pour lui : il faut être bien misérable, bien aveuglé par la malice du démon ou par les conseils de quelques faux amis, pour aspirer de nouveau à l'épiscopat, après en avoir trahi tous les devoirs. Hélas ! ce qu'il lui faut, ce sont les prières, ce sont les larmes de la pénitence. Osera-t-il monter à l'autel de Dieu, en quittant celui du démon ? N'aura-t-il pas quelque crainte du jugement suprême ? Il devait à ses frères l'exemple de la foi et d'une fermeté inébranlable, et il ne leur enseigne que la perfidie, l'audace, la témérité. Il n'a pas su les conduire au combat, et, maintenant qu'ils sont vaincus et renversés, il les empêche d'avoir recours à la prière.

Le Seigneur dit : *Vous avez offert aux idoles des libations et des sacrifices et je ne m'indignerai pas contre vous* (1) ? Nous lisons dans l'Exode : *Celui qui sacrifiera à des dieux étrangers sera puni de mort* (2). *Ils ont adoré, dit Isaïe, des dieux fabriqués par leurs mains ; ils se sont courbés et prosternés devant eux : aussi je ne leur pardonnerai pas* (3). Dans l'Apocalypse, Dieu manifeste son indignation en ces termes : *Celui qui adore la bête et l'image de la bête boira dans la coupe de la colère divine ; il sera puni par le feu et le soufre sous les yeux des anges et de l'agneau, et la fumée de ses tourments montera pendant les siècles des siècles* (4). Tels sont les supplices que Dieu réserve à ceux qui sacrifient aux idoles : et un évêque, qui s'est rangé parmi les prêtres du démon, croit pouvoir reprendre ses fonctions saintes ! Et cette main, qui a servi d'instrument au sacrilège, oserait offrir à Dieu l'auguste sacrifice !

(1) **s.**, LVII.

(2) **Exod.**, XXI.

(3) **Is.**, II.

(4) **Exod.**, XIX.

Et iterum : « Et cum accedunt ministrare ad altare sancti, non  
« adducunt in se dilcetum, ne moriantur. » Qui ergo gravia  
in se delicta adduxerunt, id est, qui idolis sacrificando sacri-  
lega sacrificia fecerunt, sacerdotium Dei sibi vindicare non  
possunt nec ullam in conspectu ejus precem pro fratribus fa-  
cere, quando in evangelio scriptum sit : « Deus peccatorem  
« non audit; sed si quis Deum coluerit et voluntatem ejus fe-  
« cerit, illum audit. »

Quamvis sic quorundam pectora tenebrarum ingruentium  
profunda caligo cæcaverit ut de præceptis salubribus nihil  
lucis admittant, sed semel a recto limite veri itineris aversi,  
per præceps et per abruptum criminum suorum nocte atque  
errore rapiantur. Nec mirum si consilia nostra aut Domini  
præcepta nunc abnuunt qui Dominum negaverunt. Stipes et  
oblaciones et lucra desiderant, quibus prius insatiabiles incu-  
babant; et cœnis atque epulis etiam nunc inhiant, quarum  
crapulam superstite nuper in dies cruditate ructabant, nunc  
manifestissime comprobantes nec ante se religioni, sed ventri  
potius et quæstui prophana cupiditate servisse. Unde et ipsam  
venisse perspicimus et credimus de Dei exploratione censuram,  
ne apud altare consistere et contrectare ulterius perseverarent  
pudorem incesti, fidem perfidi, religionem prophani, divina  
terreni, sancta sacrilegi. Quod ne tales ad altaris impiamenta  
et contagia fratrum denuo redeant omnibus viribus excuban-  
dum est et omni vigore nitendum ut quantum possumus ab  
hac eos sui sceleris audacia retundamus, ne adhuc agere pro  
sacerdote conentur qui ad mortis extrema dejecti, ultra lapsos  
laicos ruinæ majoris pondere proruerunt. Si vero apud insanos  
furor insanibilis perseveraverit, et recedente Spiritu Sancto  
quæ cœpit cæcitas in sua nocte permanserit, consilium nobis  
erit singulos fratres ab eorum fallacia separare et, ne quis in  
laqueos erroris incurrat, ab eorum contagione secernere,  
quando nec oblatio sanctificari illic possit ubi Spiritus Sanctus  
non sit, nec cuiquam Dominus per ejus orationes et preces  
prosit qui Dominum ipse violavit.

Quod si Fortunatianus aut immemor criminis sui per diabol

Dans le Lévitique, Dieu éloigne de l'autel les prêtres coupables de fautes légères. Dans l'Exode, il leur ordonne, sous peine de mort, de se sanctifier avant de monter à l'autel. A plus forte raison, ne peut-on pas remplir les fonctions sacerdotales quand on s'est rendu coupable du crime d'idolâtrie. Il est écrit : *Dieu n'écoute pas le pécheur, mais il exauce celui qui accomplit sa volonté* (1).

Il est des hommes plongés dans des ténèbres si épaisses que la lumière de la loi divine ne peut arriver jusqu'à eux. Dès qu'ils s'écartent de la droite voie, ils roulent de crime en crime jusqu'au fond du gouffre. Ils ont commencé par renier Jésus-Christ : faut-il s'étonner s'ils repoussent nos conseils ? Ce qu'ils veulent, ce sont des biens, des revenus, des festins abondants, comme avant leur promotion au sacerdoce. Par là, ils montrent bien, qu'en passant dans nos rangs, ils ont cherché la satisfaction de leurs appétits et non l'intérêt de la religion. Aussi, je suis persuadé que Dieu nous a frappés sévèrement pour reconnaître ses fidèles : il voulait chasser de l'autel les âmes impures et profanes, pour les empêcher de souiller plus longtemps la sainteté de nos mystères. Veillons à ce qu'ils n'apportent plus dans l'assemblée chrétienne le désordre et la contagion. Pourraient-ils remonter sur les hauteurs du sacerdoce, après s'être enfoncés beaucoup plus bas que les laïques dans l'abîme de la dégradation ? S'ils persévèrent dans leur impénitence et dans leur aveuglement, notre devoir est de mettre nos frères à l'abri de leur influence pernicieuse. Leurs prières sont frappées de stérilité, puisqu'ils ont violé les préceptes du Seigneur ; leur sacrifice est nul, puisque l'Esprit-Saint n'est pas avec eux.

Si Fortunatien, aveuglé par le démon, oublie son crime ou s'obstine dans sa perversité, vous, du moins, faites en sorte de

(1) Joan., ix. — Ces paroles sont de l'aveugle-né. On comprend qu'elles ne doivent pas être prises dans toute leur rigueur. Le sens est : Dieu n'exauce pas les prières des pécheurs, quand ils lui demandent un miracle.



cæcitatem, aut minister et servus diaboli factus ad decipiendam fraternitatem, in hoc suo furore permanserit, vos quantum potestis elaborate, et in hac caligine diaboli sævientis fratrum mentes ab errore revocate, ne alienæ dementiæ facile consentiant, ne se desperatorum delictis participes faciant, sed teneant integræ salutis suæ et integritatis conservatæ a se et custoditæ perpetuum tenorem.

Lapsi vero magnitudinem delicti sui cognoscentes a deprecando Domino non recedant, nec Ecclesiam catholicam, quæ una et sola est a Domino constituta, derelinquant, sed satisfactionibus immorantes et Domini misericordiam deprecantes ad Ecclesiam pulsent, ut recipi illic possint ubi fuerunt, et ad Christum redeant a quo recesserunt. Nec audiant eos qui se fallaci et mortali seductione decipiunt, cum scriptum sit : « Nemo vos decipiat inanibus verbis. Propterea enim venit ira « Dei super filios contumaciæ. Nolite ergo esse participes « eorum. » Ergo contumaces et Deum non timentes et ab Ecclesia in totum recedentes nemo comitetur. Quod si quis impatiens fuerit ad deprecandum Dominum, qui offensus est, et nobis obtemperare noluerit, sed desperatos et perditos secutus fuerit, sibi imputabit cum iudicii dies venerit. Quomodo enim deprecari in die illo Dominum poterit qui et ante hoc Christum et nunc quoque Ecclesiam Christi negavit, et episcopis sanis et integris et viventibus non obtemperans comitem se et participem morientibus præbuit? Opto vos, fratres carissimi ac desideratissimi, semper bene valere.



## EPISTOLA XLVI

CYPRIANUS Cornelio fratri salutem.

Legi litteras tuas, frater carissime, quas per Saturnum fratrem nostrum acolythum misisti et dilectionis fraternæ et ecclesiasticæ disciplinæ et sacerdotalis censuræ satis plenas, quibus significasti Felicissimum hostem Christi non novum, sed jampridem ob crimina sua plurima et gravissima abstentum,

protéger nos frères contre ses suggestions perfides. Qu'ils se gardent bien de s'associer à sa démente et à ses projets criminels; mais plutôt qu'ils conservent à leur foi toute son intégrité et toute sa vigueur.

Quant aux *tombés*, ils doivent reconnaître l'énormité de leur crime et persévérer dans la voie de la pénitence où ils sont généreusement entrés. Qu'ils prient, qu'ils insistent, qu'ils frappent à la porte de l'Église établie par Jésus-Christ; elle ne tardera pas à s'ouvrir et ils reprendront leur place au sein du bercail. Qu'ils n'écoutent pas ceux qui cherchent à les séduire par des paroles trompeuses; car, d'après saint Paul, ils attireraient sur leurs têtes les châtiments de Dieu (1). Si, emportés par leur impatience, ils refusaient de nous obéir, s'ils s'attachaient à une faction impie et désespérée, au jour du jugement, ils ne pourraient attribuer qu'à eux-mêmes la perte de leur âme. Comment implorer la clémence du souverain Juge quand on a renié le Christ et son Église, quand on a foulé aux pieds l'autorité des évêques, pour s'attacher à des pécheurs? — Je souhaite, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

## LETTRE XLVI

### EXPLICATIONS AU SUJET DE FELICISSIME ET DE FORTUNAT

Cyprien à Corneille, son frère, salut (1) :

J'ai lu, mon très-cher frère, la lettre que vous m'avez envoyée par l'acolyte Saturé. J'approuve votre amour pour nos frères et la sage sévérité dont vous avez fait preuve, en chassant de

(1) Eph., v.

(2) Epit. 55. Ed. de Pam.

et non tantum mea sed et plurimorum coepiscoporum sententia condemnatum, rejectum a te illic esse, et cum venisset stipatus caterva et factione desperatorum, vigore pleno quo episcopum agere oportet pulsum de ecclesia esse, de qua jam pridem cum sui similibus Dei majestate et Christi Domini et judicis nostri severitate depulsus est, ne schismatis et dissidii auctor, ne pecuniæ commissæ sibi fraudator, ne stuprator virginum, ne matrimoniorum multorum depopulator atque corruptor ultra adhuc sponsam Christi incorruptam, sanctam, pudicam præsentia suæ dedecore et impudica atque incesta contagione violaret.

Sed enim lecta alia tua epistola, frater, quam primis litteris subjunxisti, satis miratus sum, cum animadvertissem te minis atque terroribus eorum qui venerant aliquantum esse commotum, cum te, secundum quod scripsisti, aggressi essent, cum summa desperatione comminantes quod si litteras quas attulerant non accepisses, publice eas recitarent, et multa turpia ac probrosa et ore suo digna proferrent. Quod si ita res est, frater carissime, ut nequissimorum timeatur audacia, et quod mali jure atque æquitate non possunt temeritate ac desperatione perficiant, actum est de episcopatus vigore et de Ecclesiæ gubernandæ sublimi ac divina potestate, nec christiani ultra aut durare aut esse jam possumus, si ad hoc ventum est ut perditorum minas atque insidias pertimescamus. Nam et gentiles et Judæi minantur et hæretici, atque omnes quorum pectora et mentes diabolus obsedit venenatam rabiem suam quotidie furiosa voce testantur. Non tamen idcirco cedendum est quia minantur, aut ideo adversarius et inimicus major est Christo quia tantum sibi vindicat et assumit in sæculo. Manere apud nos debet, frater carissime, fidei robur immobile, et stabilis atque inconcussa virtus contra omnes incursus atque impetus oblatantium fluctuum velut petræ objacentis fortitudine et mole debet obsistere. Nec interest unde episcopo aut terror aut periculum veniat, qui terroribus et periculis vivit obnoxius, et tamen fit de ipsis terroribus ac periculis gloriosus.

Neque enim solas gentilium vel Judæorum minas cogitare et spectare debemus, cum videamus ipsum Dominum a fratribus

l'Église l'hérétique Félicissime. Depuis longtemps, cet ennemi du Christ, condamné non-seulement par moi, mais par plusieurs évêques, avait été privé de la communion, à cause de ses crimes. Il paraît qu'il s'est dirigé vers Rome, suivi d'une foule de désespérés et que vous l'avez reçu avec une fermeté vraiment épiscopale. Le jugement de Dieu avait prévenu le vôtre : peut-il permettre, en effet, que celui qui a fomenté tant de discordes, qui a détourné les sommes confiées à sa loyauté, qui a corrompu les vierges, introduit dans les familles le désordre et la honte, vienne porter une main criminelle sur la chaste épouse du Christ, et la souille de son contact impur ?

Cette lettre en contenait une autre dont la lecture m'a beaucoup étonné. Est-il possible que vous vous soyez laissé intimider par les menaces de ces hommes, quand ils vous ont déclaré que, si vous refusiez de recevoir les lettres dont ils étaient porteurs, ils en feraient la lecture en public. en y ajoutant des commentaires de leur façon ? Si l'insolence des méchants devient redoutable aux évêques et que ce qu'ils ne peuvent obtenir par justice et par raison ils l'obtiennent par leur audace et leur désespoir, c'en est fait de l'épiscopat et de la puissance divine de gouverner l'Église. Il ne faut plus parler d'être chrétien, si l'on est réduit à appréhender les menaces et les embûches des scélérats. Les juifs et les gentils nous menacent ; les hérétiques et tous ceux dont le démon obsède les cœurs et les esprits nous poursuivent chaque jour de leurs injures et de leur rage ; il faut demeurer ferme cependant, parce que notre ennemi, malgré ses efforts, ne peut être supérieur à Jésus-Christ. Notre foi doit être immobile, notre courage inébranlable, comme le rocher sur lequel viennent se briser les flots. Peu importe à un évêque de quel côté le danger le menace ; il est exposé à toute sorte de périls : c'est là une partie de sa gloire.

Nous n'avons pas à craindre seulement la haine des idolâtres et des juifs : Jésus lui-même fut traité en ennemi par

esse detentum et ab eo quem inter apostolos ipse delegerat proditum, inter initia quoque mundi Abel justum nonnisi frater occiderit, et Jacob fugientem persecutus sit frater infestus, et Joseph puer venierit vendentibus fratribus, in evangelio etiam legamus esse prædictum magis domesticos inimicos futuros, et qui prius copulati sacramento unanimitalis fuerint, ipsos invicem tradituros. Nihil interest quis tradat aut sæviat, cum Deus tradi permittat quos disponit coronari. Neque enim nobis ignominia est pati a fratribus quod passus est Christus, nec illis gloria est facere quod fecerit Judas.

Quæ autem sui elatio est, quæ comminantium tumens et inflata et vana jactatio, illic absenti minari, cum hic me habeant in potestate præsentem? Convicia eorum, quibus se et vitam suam quotidie lacerant, non timemus; fustes et lapides et gladios, quos verbis parricidalibus jactitant, non perhorrescimus. Quod in illis est, homicidæ sunt apud Deum tales. Necare tamen non possunt, nisi eis Dominus necare permiserit. Et cum nobis semel moriendum sit, illi tamen et odio et verbis et delictis suis quotidie perimunt. Sed non idcirco, frater carissime, relinquenda est ecclesiastica disciplina aut sacerdotalis solvenda censura quoniam conviciis infestamur aut terroribus quatimur, quando occucrat et moneat Scriptura divina dicens: « Ille vero « qui præsumit et contumax est, vir sui jactans, nihil omnino « proficiet, qui dilatavit tanquam infernus animam suam. » Et iterum: « Et verba viri peccatoris ne timueritis, quia gloria « ejus in stercora erit et in vermes. Hodie extollitur, et cras « non invenietur, quoniam conversus est in terram suam, et « cogitatio ejus peribit. » Et iterum: « Vidi impium exaltatum « et extolli super cedros Libani; et transivi, et ecce non fuit; « et quæsivi eum, et non est inventus locus ejus. » Exaltatio et inflatio et arrogans ac superba jactatio non de Christi magisterio, qui humilitatem docet, sed de antichristi spiritu nascitur, cui exprobrat per prophetam Dominus et dicit: « Tu autem « dixisti in animo tuo: in cælum ascendam, super stellas Dei « ponam sedem meam, sedebo in monte alto super montes « altos in aquilonem, ascendam super nubes, ero similis Altis-

ses propres frères et trahi par le disciple qu'il avait choisi. Dès l'origine du monde, Abel tombe sous les coups de son frère ; Jacob est persécuté par son frère ; Joseph est vendu par les siens. Il est prédit, dans l'Évangile, que l'homme trouvera au sein de sa famille ses plus grands ennemis et que la trahison désunira ceux qui sont unis par les liens du sang. Quel que soit le traître ou le bourreau, peu importe : le Seigneur réserve la trahison à ceux qu'il veut couronner. Il n'y a pas de honte pour nous à souffrir ce que Jésus a souffert ; il n'y a pas de gloire pour eux à imiter Judas.

Quel orgueil ! quelle folle présomption ! au lieu de me calomnier à Carthage, où j'aurais pu leur répondre, ils vont me calomnier à Rome, d'où je suis absent. Je ne crains pas leurs injures qui, après tout, ne peuvent nuire qu'à eux-mêmes ; je crains encore moins leurs violences. Sans doute, il y a en eux une haine homicide ; mais ils ne peuvent l'exercer qu'avec la permission de Dieu. Tous les jours, leur inimitié implacable nous porte des coups mortels ; mais nous ne pouvons mourir qu'une fois.

Oui, nous sommes en butte à des injures et à des calomnies de tout genre ; mais, est-ce une raison pour s'écarter de la discipline ecclésiastique et de la sévérité qui convient au sacerdoce ? Non. L'Écriture est là pour nous dire : *L'homme présomptueux et arrogant dilate, comme l'enfer, ses coupables désirs ; mais il sera frappé d'impuissance* (1). *Ne craignez pas*, dit-elle encore, *les paroles du pécheur, car sa gloire deviendra la proie des vers. Aujourd'hui il s'élève, mais il disparaîtra demain et il descendra, avec ses vains projets, dans le sein de la terre* (2). *J'ai vu l'impie élevé au-dessus des cèdres du Liban ; j'ai possédé et il n'était plus ; je l'ai cherché et je n'en ai pas même trouvé la place* (3). L'orgueil, la présomption, l'arrogance viennent, non

(1) Abac, II.

(2) I Mach., II.

(3) Ps., XXXVI.

« simo. » Et addidit dicens : « Tu vero ad inferos descendes in  
« fundamenta terræ ; et qui videbunt te, mirabuntur super te. »  
Unde et parem talibus pœnam Scriptura divina loco alio commi-  
natur et dicit : « Dies enim Domini Sabaoth super omnem injurio-  
« sum et superbum et super omnem elatum et excelsum. » De ore  
itaque ac de verbis suis unusquisque statim proditur, et utrum  
Christum in corde suo an vero antichristum habeat, loquendo  
detegitur, secundum quod Dominus in evangelio suo dicit :  
« Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui, cum sitis  
« nequam? De abundantia enim cordis os emittit. Bonus homo  
« de bono thesauro emittit bona, et nequam homo de nequam  
« thesauro emittit nequam. » Unde et dives ille peccator, qui  
de Lazaro in sinu Abrahæ posito atque in refrigerio constituto  
implorat auxilium, cum in tormentis cruciabundus flammæ  
cremantis ardoribus aduratur, inter omnes corporis partes ma-  
gis os ejus et lingua pœnas dat, quia plus scilicet lingua sua et  
ore peccaverat.

Nam cum scriptum sit : « Neque maledici regnum Dei conse-  
« quentur, » et iterum Dominus in evangelio suo dicat : « Qui  
« dixerit fratri suo fatue : et qui dixerit : racha, reus erit in  
« gehenna ignis, » quomodo possunt censuram Domini ulto-  
ris evadere qui talia ingerunt, non solum fratribus, sed et  
sacerdotibus, quibus honor tantus de Dei dignatione conceditur  
ut quisquis sacerdoti ejus et ad tempus hic judicanti non ob-  
temperaret, statim necaretur? In Deuteronomio loquitur Domi-  
nus Deus dicens : « Et homo quicumque fecerit in superbia,  
« ut non exaudiat sacerdotem aut judicem, quicumque fuerit  
« in diebus illis, morietur homo ille, et omnis populus cum  
« audierit, timebit, et non agent impie etiam nunc. » Item ad  
Samuelem, cum a Judæis sperneretur, Deus dicit : « Non te  
« spreverunt, sed me spreverunt. » Et Dominus quoque in  
Evangelio : « Qui audit vos, inquit, me audit, et eum qui me  
« misit ; et qui rejicit vos, me rejicit, et qui me rejicit, rejicit  
« eum qui me misit. » Et cum leprosum emundasset, « Vade,  
« inquit, et demonstra te sacerdoti. » Et cum postea tempore  
Passionis alapam accepisset a servo sacerdotis, cumque ei dixis-

du Christ qui enseigne l'humilité, mais de l'antechrist. De là cette malédiction du prophète : *Tu disais dans ton cœur : je monterai jusqu'au ciel ; j'établirai ma demeure au-dessus des étoiles ; je prendrai place, sur la cime des montagnes, dans la région des nuages et de l'aquilon ; je serai semblable au Très-Haut. Et te voilà descendu dans les enfers, au sein de l'abîme ; et ceux qui te verront te contempleront avec stupeur* (1). De là encore ces paroles d'Isaïe : *Voici le jour où le Seigneur des armées va frapper les superbes et les orgueilleux* (2). Chacun montre donc, par son langage, s'il porte dans son cœur le Christ ou l'antéchrist, selon ces paroles de l'Évangile : *Race de vipères, comment pouvez-vous dire de bonnes paroles, alors que vous êtes méchants ? car la bouche parle de l'abondance du cœur. L'homme de bien tire de son trésor les bonnes choses qu'il renferme ; le méchant n'en peut tirer que du mal* (3). Aussi le mauvais riche, dévoré par les flammes, demandait à Lazare une goutte d'eau. Le châtimant atteignait surtout sa bouche et sa langue, parce que c'était par elles qu'il avait le plus péché.

*Les médisans, dit saint Paul, n'entreront pas dans le royaume de Dieu.* Le Seigneur condamne aux flammes de l'enfer ceux qui profèrent contre leurs frères des injures et des malédictions (4). Comment donc seront traités ceux qui s'attaquent aux prêtres du Seigneur ? Les prêtres ! Dieu les entoure d'un tel respect, qu'il condamnait à mort, dans l'ancienne loi, ceux qui refusaient de leur obéir. Il disait à Samuël, rejeté par les Juifs : *Ce n'est pas toi, c'est moi qu'ils méprisent* (5). Dans l'Évangile, le Seigneur dit à ses apôtres : *Celui qui vous écoute m'écoute ainsi que mon Père qui m'a envoyé ; celui qui vous repousse me*

(1) Isa., XI v.

(2) Isa., II.

(3) Matt., XII.

(4) Matt., v.

(5) I Reg., VIII.



set? « Sic respondes pontifici: » adversus pontificem Dominus contumeliose nihil dixit, nec quicquam de sacerdotis honore detraxit, sed innocentiam suam magis asserens et ostendens, « Si male, inquit, locutus sum, exprobra de malo; si autem « bene, quid me cædis? » Item in Actibus apostolorum postmodum beatus apostolus Paulus, cum ei dictum esset, » Sic « insilis in sacerdotem Dei maledicendo? » quamvis Domino jam crucifixo sacrilegi et impii et cruenti illi esse cœpissent, nec jam quidquam de sacerdotali honore et auctoritate retinerent, tamem ipsum quamvis inane nomen et umbram quamdam sacerdotis cogitans Paulus, « nesciebam, inquit, fratres, quia « pontifex est. Scriptum est enim: Principem populi tui non « maledices. »

Cum hæc tanta ac talia et multa alia exempla præcedant, quibus sacerdotalis auctoritas et potestas de divina dignatione firmatur, quales putas esse eos qui sacerdotum hostes et contra Ecclesiam catholicam rebelles nec præmonentis Domini comminatione nec futuri iudicii ultione terrentur? Neque enim aliunde hæreses obortæ sunt aut nata sunt schismata quam inde quod sacerdoti Dei non obtemperatur, nec unus in ecclesia ad tempus sacerdos et ad tempus iudex vice Christi cogitatur: cui si secundum magisteria divina obtemperaret fraternitas universa, nemo adversum sacerdotum collegium quidquam moveret, nemo post divinum iudicium, post populi suffragium, post coepiscoporum consensum, iudicem se jam non episcopi sed Dei faceret, nemo dissidio unitatis Christi Ecclesiam scinderet, nemo sibi placens ac tumens seorsum foris hæresim novam conderet; nisi si ita est aliquis sacrilegæ temeritatis ac perditæ mentis ut putet sine Dei iudicio fieri sacerdotem, cum Dominus in evangelio suo dicat: « Nonne duo passeresset asse « veneunt, et neuter eorum cadit in terram sine patris vestri « voluntate? » Cum ille nec minima fieri sine voluntate Dei dicat, existimat aliquis summa et magna aut non sciente aut non permittente Deo in Ecclesia Dei fieri, et sacerdotes, id est, dispensatores ejus, non de ejus sententia ordinari? Hoc est fidem non habere qua vivimus, hoc est Deo honorem non dare,

repousse, ainsi que mon Père qui m'a envoyé (1). Après avoir guéri un lépreux, il lui dit : *Va te montrer au prêtre* (2). Pendant sa Passion, un serviteur du grand prêtre lui donne un soufflet, en lui disant : *Est-ce ainsi que tu réponds au Pontife ?* Jésus évite toute parole outrageante et il se contente de répondre : *Si j'ai mal parlé, prouvez-le ; si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous* (3) ?

Saint Paul imitait la conduite de son maître. Comme on lui disait : *Est-ce ainsi que tu t'emportes contre le prêtre de Dieu ? Je ne savais pas mes frères*, répondit-il, *que ce fût le Pontife. Il est écrit : tu ne maudiras pas le chef de ton peuple* (4). Et pourtant il s'agissait de ce sacerdoce impie et sacrilège qui, après avoir crucifié Jésus-Christ, avait perdu son autorité et n'était plus que l'ombre de lui-même.

En face de tous ces exemples, où nous voyons avec tant d'évidence le respect dû à l'autorité sacerdotale, que penser de ces hommes qui, insensibles aux menaces du Seigneur et à la crainte du jugement suprême, se constituent les ennemis des prêtres et se révoltent contre l'Église ? La cause de toutes les hérésies et de tous les schismes vient de ce qu'on n'obéit pas aux prêtres de Dieu ; on oublie qu'il n'y a dans l'Église qu'un seul chef et qu'un seul juge, et que ce juge tient sur la terre la place du Christ. Si le peuple, docile aux préceptes divins, obéissait à ce juge, on n'aurait plus à déplorer de révoltes contre les prêtres. Personne, après le jugement de Dieu, après le suffrage du peuple, après l'accord unanime des évêques, ne se constituerait juge de l'autorité épiscopale ou plutôt de l'autorité divine. Personne ne se séparerait de l'unité, pour opérer un schisme dans l'Église du Christ. Personne, dans son orgueil insensé, ne chercherait à fonder une

(1) Luc, I.

(2) Matt., VIII.

(3) Joan., XVIII.

(4) Act. XXIII.

ejus nutu et arbitrio regi et gubernari omnia scimus et credimus. Plane episcopi non de voluntate Dei fiunt, sed qui extra Ecclesiam fiunt, sed qui contra dispositionem et traditionem evangelii fiunt, sicut ipse Dominus in duodecim prophetis ponit et dicit : « Sibimetipsis regem constituerunt, et non per me. » Et iterum : « Sacrificia eorum tanquam panis luctus, omnes « qui manducant ea contaminabuntur. » Et per Esaiam quoque Spiritus Sanctus clamat et dicit : « Væ vobis, filii desertores. « Hæc dicit Dominus : Habuistis consilium, et non per me ; et « fecistis conventionem, et non per spiritum meum, adjicere « peccata super peccata. »

Cæterum (dico enim provocatus, dico dolens, dico compulsus), quando episcopus in locum defuncti substituitur, quando populi universi sullragio in pace deligitur, quando Dei auxilio in persecutione protegitur, collegis omnibus fideliter junctus, plebi suæ in episcopatu quadriennio jam probatus, in quiete serviens disciplinæ, in tempestate proscriptus, applicitor et adjuncto episcopatus sui nomine, toties ad leonem petitus, in circo, in amphitheatro dominicæ dignationis testimonio honoratus, his ipsis etiam diebus quibus has ad te litteras feci, ob sacrificia quæ edicto proposito celebrare populus jubebatur clamore popularium ad leonem denuo postulatus in circo, cum talis, frater carissime, a quibusdam desperatis et perditis et extra Ecclesiam constitutis impugnari videtur, apparet quis impugnet, non scilicet Christus, qui sacerdotes aut constituit aut proteggit, sed ille qui Christi adversarius et Ecclesiæ ejus inimicus ad hoc Ecclesiæ præpositum sua infestatione persequitur ut, gubernatore sublato, atrocius atque violentius circa Ecclesiæ naufragia grassetur.

Nec quemquam fidelem et evangelii memorem atque apostoli præmonentis mandata retinentem movere debet, frater carissime, si quidam in extremis temporibus superbi et contumaces et sacerdotum Dei hostes aut de Ecclesia recedunt, aut contra Ecclesiam faciunt, quando tales nunc futuros et Dominus et apostoli ejus ante prædixerint. Nec præpositum servum deserere a quibusdam miretur aliquis, quando ipsum Dominum

hérésie nouvelle : à moins qu'il ne se trouve des hommes assez téméraires pour croire que Dieu reste étranger à l'élection des évêques. Pourtant, il parle ainsi dans l'Évangile : *Est-ce que deux passereaux ne se donnent pas pour une obole? Néanmoins pas un d'eux ne tombe à terre sans la volonté de votre Père céleste* (1). Dieu s'occupe des plus petites choses, et on croira que l'élection des évêques, c'est-à-dire ce qu'il y a dans l'Église de plus élevé, se fait sans son ordre et à son insu? Raisonner de la sorte c'est abjurer sa foi et refuser au Dieu qui gouverne l'univers l'honneur que nous lui devons.

Si vous me parlez des évêques, ordonnés en dehors de l'Église et au mépris de toutes les traditions évangéliques, certes la volonté de Dieu n'y est pour rien. Il nous le dit lui-même par la bouche de ses prophètes : *Ils se sont donné un roi, mais sans me consulter* (2). *Malheur à vous qui m'avez abandonné! Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez tenu des conseils où je n'étais pour rien; vous avez pris des résolutions sans recourir à mes lumières; vous avez entassé péché sur péché* (3).

Je le dis à regret et parce qu'on m'oblige à le dire : quand un évêque est substitué à la place de celui qui est mort; quand il est élu, pendant la paix, par les suffrages de tout le peuple; quand il est particulièrement protégé de Dieu durant la persécution, uni fidèlement à tous ses collègues, approuvé de son peuple pendant quatre années d'épiscopat, exact observateur de la discipline durant le calme, proscrit durant la tempête, réclamé tant de fois dans le cirque et dans l'amphithéâtre pour être exposé aux lions, — ce qui eut lieu encore ces jours derniers, à l'occasion d'un sacrifice prescrit par le magistrat; — quand, dis-je, un évêque de ce caractère est attaqué par des gens perdus et désespérés, on voit aisément l'auteur de cette

(1) Matt., x.

(2) Osée, v 111.

3) Is., xxx.

magnalia et mirabilia summa facientem et virtutes Dei patris factorum suorum testimonio comprobantem discipuli sui reliquerint. Et tamen ille non increpuit recedentes, aut graviter comminatus est, sed magis conversus ad apostolos suos dixit : « Numquid et vos vultis ire ? » servans scilicet legem qua homo libertati suæ relictus et in arbitrio proprio constitutus, sibimet ipse vel mortem appetit vel salutem. Petrus tamen, super quem ædificata ab eodem Domino fuerat Ecclesia, unus pro omnibus loquens et Ecclesiæ voce respondens ait : « Domine, ad quem « ibimus? Verbum vitæ æternæ habes, et nos credimus et cog- « novimus quoniam tu es Christus filius Dei vivi, » significans scilicet et ostendens eos qui a Christo recesserint culpa sua perire, Ecclesiam tamen, quæ in Christum credat, et quæ semel id quod cognoverit teneat, nunquam ab eo omnino discedere, et eos esse Ecclesiam qui in domo Dei permanent, plantationem vero plantatam a Deo patre non esse quos videmus non frumenti stabilitate solidari, sed tanquam paleas dissipantis inimici spiritu ventilari, de quibus et Joannes in epistola sua dicit : « Ex nobis exierunt, sed non fuerunt ex nobis. Si enim fuissent ex nobis, mansissent utique nobiscum. » Item Paulus monet nos cum mali de Ecclesia pereunt non moveri, nec recedentibus perfidis fidem minui. « Quid enim, inquit, si exciderunt a fide quidam eorum, numquid infidelitas illorum fidem « Dei evacuavit? Absit. Est enim Deus verax, omnis autem « homo mendax. »

Quod ad nos attinet, conscientiæ nostræ convenit, frater carissime, dare operam ne quis culpa nostra de ecclesia pereat, si autem quis ultro et crimine suo perierit et pœnitentiam agere atque ad ecclesiam redire noluerit, nos in die iudicii inculpato futuros, qui consulimus sanitati, illos solos in pœnis remansuros qui noluerint consilii nostri salubritate sanari. Nec movere nos debent convicia perditorum quominus a via recta et a certa regula non recedamus, quando et apostolus instruat dicens : « Si « hominibus placerem, Christi servus non essem. » Interest utrum quis homines promereri an Deum cupiat. Si hominibus placetur, Dominus offenditur. Si vero id enitimur et elabora-

persécution. Certes, ce n'est pas le Christ, puisqu'il protège les prêtres qu'il donne à son Église ; mais c'est l'ennemi du Christ qui suscite la guerre, afin que le vaisseau, privé de son pilote, soit plus facilement submergé.

Souvenez-vous des leçons de l'Évangile et des prédictions de l'apôtre, mon très-cher frère, et vous ne serez pas étonné de voir, à la fin des temps, des hommes orgueilleux et rebelles qui se constituent les ennemis des prêtres et se séparent de l'Église pour l'attaquer. Ne vous étonnez pas de voir quelques fidèles abandonner leur évêque, puisque Jésus, qui opérerait tant de prodiges, fut délaissé par ses disciples. Pourtant, il n'eut pas recours à la menace ; mais, se tournant vers ses apôtres, il se contenta de leur dire : *Et vous aussi, vous voulez vous retirer ?* Ainsi, il abandonne l'homme à lui-même et lui laisse la liberté de se perdre ou de se sauver. Mais Pierre, sur qui l'Église avait été fondée, prenant la parole au nom de ses collègues, répondit : *Maître, à qui irions-nous ? vous avez les paroles de la vie éternelle. Nous croyons et nous confessons que vous êtes le fils de Dieu* (1). Vous voyez clairement que ceux qui s'éloignent du Christ périssent par leur faute ; mais l'Église, ferme dans ses croyances, ne l'abandonne jamais. Ceux qui habitent la maison de Dieu sont seuls membres de l'Église. Quant à ces esprits frivoles, que nous voyons flotter à tous les vents et se disperser comme une paille inutile, saint Jean les a condamnés à l'avance : *Ils sont sortis de nos rangs, mais ils n'ont jamais été des nôtres ; s'ils eussent été des nôtres, ils seraient restés avec nous* (2). Saint Paul nous avertit de ne pas nous décourager en voyant des méchants et des perfides désertir l'Église. Ce n'est pas là un échec pour la foi. *S'ils abandonnent nos croyances dit l'apôtre, est-ce que leur défection infirmera la parole de Dieu ? Non. Dieu est la vérité même, mais l'homme n'est que mensonge* (3).

(1) Joan., vi.

(2) I Joan., II.

(3) Rom., III.

mus ut possimus Deo placere, et convicia et maledicta debemus humana contemnere.

Quod autem tibi de Fortunato isto pseudoepiscopo a paucis et inveteratis hæreticis constituto non statim scripsi, frater carissime, non ea res erat quæ in notitiam tuam deberet festinato statim quasi magna aut metuenda perferri, maxime quando et Fortunati nomen jam satis nosset, qui est unus ex quinque presbyteris jam pridem de Ecclesia profugis et sententia coepiscoporum nostrorum multorum et gravissimorum virorum nuper abstentis qui super hac re priore anno ad te litteras fecerunt. Item Felicissimum signiferum seditionis recognosceres, qui et ipse in iisdem coepiscoporum nostrorum factis ad te pridem litteris continetur; qui non tantum ab iis istic abstentus, sed et abs te illic nuper de Ecclesia pulsus est. Cum hæc in notitia tua esse confiderem et pro certo hærerere memoriæ et disciplinæ tuæ scirem, necessarium non putavi celeriter et urgenter hæreticorum tibi ineptias nuntiandas. Neque enim ad catholicæ Ecclesiæ majestatem pariter ac dignitatem pertinere debet quid apud se hæreticorum et schismaticorum moliatur audacia. Nam et pars Novatiani Maximum presbyterum nuper ad nos a Novatiano legatum missum atque a nostra communicatione rejectum nunc istic sibi fecisse pseudoepiscopum dicitur. Nec tamen de hoc tibi scripseram, quando hæc omnia contemnantur a nobis, et miserim tibi proxime nomina episcoporum istic constitutorum qui integri et sani in ecclesia catholica fratribus præsent. Quod utique ideo de omnium nostrorum consilio tibi placuit scribere ut erroris diluendi ac perspicendiæ veritatis compendium fieret, et scires tu et collegæ nostri quibus scribere et litteras mutuo a quibus vos accipere oporteret; si quis autem præter hos quos epistola nostra complexi sumus scribere vobis auderet, sciretis eum vel sacrificio vel libello esse maculatum, vel unum de hæreticis, perversum scilicet et prophanum.

Nactus tamen occasionem familiarissimi hominis et clerici, per Felicianum acolythum; quem cum Perseo collega nostro miseris, inter cætera quæ in notitiam tuam perferenda hinc fuerant, etiam de Fortunato isto tibi scripsi. Sed dum istic Fe-

Faisons donc en sorte, mon frère, que personne n'abandonne l'Église par notre faute. Si quelqu'un s'éloigne et refuse de faire pénitence, nous serons absous au jour du jugement, et lui sera condamné à des châtimens sévères, pour avoir repoussé nos conseils. Que les invectives des méchants ne nous fassent jamais dévier du droit chemin. *Si je plaisais aux hommes*, dit l'apôtre, *je ne serais plus le serviteur du Christ* (1). Avant toute chose, examinons si nous voulons plaire aux hommes ou à Dieu. Si nous plaisons aux hommes, nous offenserons Dieu ; si nous nous efforçons de plaire à Dieu, nous devons mépriser les injures et les calomnies des hommes.

Je ne vous ai pas écrit de suite au sujet de Fortunat, dont les hérétiques ont voulu faire un évêque, parce que j'ai jugé la chose de peu d'importance. Du reste, le nom de Fortunat ne vous est pas inconnu. C'est un des cinq prêtres infidèles qui ont été privés de la communion et qui vous ont écrit à ce sujet l'année dernière. Vous reconnaîtrez dans ce fait l'œuvre de Félicissime, le chef de la sédition, que vous avez excommunié comme je l'avais fait moi-même. Sachant que vous aviez connaissance de tous ces événements, j'ai cru inutile de vous dénoncer les folies de ces hérétiques. Ne serait-ce pas compromettre la majesté de l'Église que de trop s'en préoccuper ? On annonce que le parti de Novat a conféré la dignité épiscopale à un prêtre nommé Maxime, qui nous fut jadis envoyé en qualité de *légal* et que je retranchai de notre communion. Je ne vous en ai rien dit, parce que je méprise toutes ces vaines tentatives ; mais je vous envoyai sans retard le nom des évêques légalement ordonnés, qui gouvernent leurs églises sans s'écarter en rien des règles de la discipline et de la foi. Je suivis sur ce point les avis de mes collègues, afin de dissiper toute équivoque et de vous indiquer ceux avec qui vous pourriez entrer en correspondance. Si un des évêques, en dehors de ceux que j'ai

(1) Gal., 1.



licianus frater noster vel vento retardatur, vel accipiendis aliis epistolis a nobis detinetur, Felicissimo ad vos properante præventus est. Ita enim semper scelera festinant quasi contra innocentiam festinatione prævaleant. Per Felicianum autem significavi tibi, frater, venisse Carthaginem Privatum veterem hæreticum in Lambesitana colonia ante multos fere annos ob multa et gravia delicta nonaginta episcoporum sententia condemnatum, antecessorum etiam nostrorum, quod et vestram conscientiam non latet, Fabiani et Donati litteris severissime notatum; qui cum causam suam apud nos in concilio quod habuimus Idibus Maiis quæ proximæ fuerunt agere velle se diceret, nec admissus esset, Fortunatum istum sibi pseudoepiscopum dignum collegio suo fecit. Venerat etiam cum illo et Felix quidam, quem ipse extra Ecclesiam in hæresi pseudoepiscopum olim constituerat. Sed et Jovinus et Maximus comites cum Privato probato hæretico affuerunt, ob nefanda sacrificia et crimina in se probata sententia novem episcoporum collegarum nostrorum condemnati, et iterato quoque a pluribus nobis anno priore in concilio abstenti. Cum his autem quatuor junctus est et Repostus Suturnicensis, qui non tantum in persecutione ipse cecidit, sed et maximam partem plebis suæ sacrilega persuasionem deiecit. Hi quinque cum paucis vel sacrificatis vel male sibi consciis Fortunatum sibi pseudoepiscopum cooptarunt, ut criminibus in unum convenientibus talis esset scilicet rector quales illi qui reguntur.

Hinc jam et cætera mendacia, frater carissime, potes noscere quæ illic homines desperati et perditii ventilaverunt, ut cum de sacrificatis vel de hæreticis amplius quam quinque pseudoepiscopi non fuerint qui Carthaginem venerint et Fortunatum sibi dementiæ suæ socium constituerint, illi tamen quasi filii diaboli et mendacio pleni ausi sunt, ut scribis, jactitare viginti quinque episcopos affuisse. Quod mendacium et istic prius apud fratres nostros jactitabant, dicentes viginti quinque episcopos de Numidia esse venturos qui sibi episcopum facerent. Quo in mendacio suo posteaquam, quinque solis convenientibus naufragis et a nobis abstentis, detecti sunt atque confusi, Romam cum mendaciorum suorum merce navigave-

mentionnés dans mes lettres, osait vous écrire, sachez que c'est ou un *libellatique* ou un *sacrificateur*, ou un *hérétique*.

J'ai profité cependant d'une occasion favorable, et je vous ai envoyé, par l'acolyte Félicien, quelques détails sur Fortunat. Mais Félicien fut retardé par les vents contraires, ce qui donna à Félicissime le temps d'arriver avant lui. Il n'est pas rare de voir les criminels se hâter, pensant qu'ils auront ainsi meilleur marché de l'innocence. Or je vous écrivis, par l'intermédiaire de Félicien, qu'il était arrivé à Carthage un hérétique nommé Privat, de la colonie de Lambésa; que cet hérétique, condamné par quatre-vingt-dix évêques, à cause de sa vie criminelle, sévèrement noté par Fabien et Donat, nos prédécesseurs, exclu d'un concile où il voulait se présenter pour défendre sa cause, avait conféré à Fortunat un simulacre de dignité épiscopale. Il y avait là aussi un certain Félix, dont il avait voulu faire autrefois un évêque; puis Jovin et Maxime, condamnés par neuf évêques et privés de la communion à cause de leur apostasie et de plusieurs autres crimes. Répostus se joignit à eux, Répostus qui, dans la persécution, se rendit coupable d'apostasie et entraîna dans sa chute la plus grande partie de son troupeau. Ces cinq hommes, soutenus par un certain nombre d'apostats et de criminels, se donnèrent pour évêque Fortunat, digne chef d'un semblable troupeau.

Vous connaissez maintenant tous leurs mensonges. Cinq faux évêques, tous apostats et hérétiques, viennent à Carthage et se donnent pour chef Fortunat. Ils publient que vingt-cinq évêques assistaient à cette ordination. Cette fausseté, ils la répandirent d'abord dans Carthage; mais la ruse fut bientôt découverte. Alors, ils prirent la mer, avec leur cargaison de fourberies, comme s'ils devaient échapper pour toujours à l'empire de la vérité. C'est une folie véritable, mon frère, d'ignorer que le prestige du mensonge passe vite, que la nuit fait place au jour, que le soleil de la vérité dissipe toutes les ténèbres et fait cesser les trames criminelles en les démasquant.

runt, quasi veritas post eos navigare non posset, quæ mendaces linguas rei certæ probatione convinceret. Atque hæc est, frater, vera dementia, non cogitare nec scire quod mendacia non diu fallant, noctem tamdiu esse quamdiu illucescat dies, clarificato autem die, et sole oborto, luci tenebras et caliginem cedere, et quæ grassabantur per noctem atrocina cessare. Denique si nomina ab eis quæreret, non haberent vel quos falso nominarent. Tanta apud eos etiam malorum penuria est ut ad illos nec de sacrificatis nec de hæreticis viginti quinque colligi possunt. Et tamen ad decipiendas aures simplicium et absentium mendacio numerus inflatur; quasi, etsi verus esset hic numerus, aut ab hæreticis Ecclesia aut ab injustis iustitia vincatur.

Nec me oportet, frater carissime, paria nunc cum illis facere et ea quæ commiserunt atque hucusque committunt meo sermone decurrere, cum considerandum sit nobis quid proferre et scribere sacerdotes Dei oporteat, nec tam dolor apud nos debeat quam pudor loqui, et ne videar provocatus maledicta potius quam crimina et peccata congerere. Taceo itaque de fraudibus Ecclesiæ factis. Conjuraciones et adulteria et varia delictorum genera prætereo. Unum illud, in quo non mea, nec hominum, sed Dei causa est, de eorum facinore non puto esse reticendum, quod a primo statim persecutionis die, cum recentia deliquentium facinora ferverent, et sacrificiis nefandis non tantum diaboli altaria sed adhuc manus ipsæ lapsorum atque ora fumarent, communicare cum lapsis et pœnitentiæ agendæ intercedere non destiterunt. Clamat Deus: « Sacrificans diis eradicabitur, nisi Domino soli. » Et Dominus in evangelio dicit: « Qui me negaverit, negabo illum. » Et alio loco indignatio et ira divina non tacet dicens: « Illis fudistis libamina, et illis imposuistis sacrificia. Super hæc non indignabor? dicit Dominus. » Et intercedunt ne rogetur Deus, qui indignari se ipse testatur. Intercedunt ne exoretur precibus et satisfactionibus Christus, qui negantem se negare profitetur. Nos in ipso persecutionis tempore de hoc ipso litteras misimus, nec auditi sumus. Concilio frequenter acto, non consensione tantum nostra sed et commi-

Demandez leur les noms de ces évêques dont ils invoquent l'autorité : vous les mettrez dans un terrible embarras. Même, en prenant parmi les hérétiques et les apostats qui constituent leur parti, ils ne pourront jamais citer vingt-cinq noms. Ils grossissent ce chiffre pour séduire les âmes faibles, comme s'ils pouvaient par là triompher de l'Église et de la justice.

Je n'imiterai pas leur conduite, mon très-cher frère, en étalant avec complaisance les crimes dont ils se sont rendus coupables. Les prêtres du Seigneur doivent se renfermer dans les limites de la décence, de peur, qu'en dévoilant les crimes des pervers, on ne les accuse de céder au ressentiment. Je ne parlerai donc pas des vols commis au préjudice de l'Église, des séditions, des adultères et de divers autres crimes; je ne citerai qu'un seul forfait qui attaque directement la majesté divine. Dès les premiers jours de la persécution, alors que les chrétiens infidèles venaient de se rendre coupables d'apostasie, alors que leurs mains et leurs bouches fumaient encore du sang des sacrifices, ils donnèrent la communion aux *tombés* et s'opposèrent à la pénitence qu'on voulait leur imposer. Dieu, dans l'Exode, menace de la mort tous ceux qui sacrifient à des divinités étrangères (1). Le Seigneur, dans l'Évangile, promet de renier celui qui l'aura renié sur la terre (2). Ailleurs il s'emporte jusqu'à dire : *Vous avez offert aux idoles des libations et des sacrifices, et je mettrai un frein à ma colère* (3)! Eux s'opposent aux prières et aux expiations des coupables, quand Dieu les menace de toutes ses rigueurs. Pendant la persécution, nous avons écrit sur ce sujet : ils ont refusé de nous entendre. Dans plusieurs conciles, nous avons prescrit aux pécheurs de faire pénitence, et nous avons défendu, sous les peines les plus sévères, de donner la paix à ceux qui n'auraient pas rempli cette condition. Mais eux, aveuglés par leur audace sacrilège, s'ar-

(1) Exod., xxi.

(2) Matt., x.

(3) Is., lvi.

natione decrevimus ut pœnitentiam fratres agerent, ut pœnitentiam non agentibus nemo temere pacem daret. Et illi contra Deum sacrilegi, contra sacerdotes Dei impio furore temerarii, de Ecclesia recedentes, et contra Ecclesiam parricidalia arma tollentes, elaborant ut opus suum diaboli malitia consumment, ne vulneratos divina clementia in Ecclesia sua curet. Miserorum pœnitentiam mendaciorum suorum fraude corrumpunt, ne Deo indignanti satisfiat, ne Christum Dominum suum qui christianus esse vel erubuit ante vel timuit postmodum quærat, ne ad Ecclesiam qui de Ecclesia recesserat redeat. Datur opera ne satisfactionibus et lamentationibus justis delicta redimantur, ne vulnera lacrymis abluantur. Pax vera falsæ pacis mendacio tollitur, salutaris sinus matris noverca intercedente præcluditur, ne de pectore atque ore lapsorum fletus et gemitus audiantur. Compelluntur adhuc insuper lapsi ut linguis atque ore quo in Capitolio ante deliquerant sacerdotibus convicium faciant, confessores et virgines et justos quosque fidei laude præcipuos atque in Ecclesia gloriosos contumeliis et maledicis vocibus prosequantur. A quibus quidem non tam nostrorum modestia et humilitas et pudor cæditur quam illorum ipsorum spes et vita laceratur. Neque enim qui patitur, sed qui facit convicium, miser est; nec qui a fratre vapulat, sed qui fratrem cædit, in lege peccator est; et cum nocentes innocentibus injuriam faciunt, illi patiuntur injuriam qui facere se credunt.

Denique hinc illis percussa mens et hebes animus et sensus alienus est. Ira est Dei non intelligere delicta, ne sequatur pœnitentia, sicut scriptum est: « Et dedit illis Deus spiritum « transpunctionis, » ne revertantur scilicet et curentur et deprecationibus et satisfactionibus justis post peccata sanentur. Paulus apostolus in epistola sua ponit et dicit: « Delictum veritatis non habuerunt ut salvi fierent; ac propterea mittet « illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio, ut judicentur omnes qui non crediderunt veritati, sed sibi placent « in injustitia. » Primus felicitatis gradus est, non delinquere; secundus, delicta cognoscere. Illic currit innocentia integra et illibata quæ servet, hic succedit medela quæ sanet.

ment contre les prêtres et contre l'Église. Ils veulent, à toute force, consommer l'œuvre du démon, c'est-à-dire empêcher la guérison des blessés, entraver, par d'odieux mensonges, la pénitence des pécheurs, retenir hors de l'Église ceux qui ont eu le malheur de s'en éloigner. Grâce à leurs artifices, les pécheurs cessent de pleurer et d'expier leurs fautes. On leur promet une paix menteuse, pour leur ravir la paix véritable ; on ferme le sein de l'Église et ses enfants, condamnés à l'impénitence, deviennent la proie d'une impie marâtre. Ce n'est pas assez : on les excite contre les ministres du Christ ; et ces langues, ces bouches, souillées par les impuretés du Capitole, vomissent des torrents d'injures. Les confesseurs, les vierges, les justes les plus célèbres, rien n'échappe à leurs outrages et à leurs calomnies. Hélas ! les blessures qu'ils nous font sont moins graves que celles qu'ils reçoivent. Le plus malheureux n'est pas celui qui souffre d'une injure, c'est celui qui la fait. Le coupable, aux yeux de la loi, n'est pas celui qui est frappé, mais celui qui frappe son frère. Quand le pécheur s'attaque à l'innocence, il est la première victime de sa fureur.

Aussi, je ne crains pas de dire qu'ils sont privés de sentiment et de raison. La vengeance de Dieu permet qu'on s'aveugle sur sa faute pour n'avoir pas recours à la pénitence. De là ces paroles de l'apôtre : *Ils ont dédaigné la vérité qui les eût sauvés ; c'est pourquoi Dieu leur enverra l'esprit d'erreur ; ils croiront au mensonge et seront châtiés, comme tous ceux qui repoussent la vérité et se complaisent dans le mal* (1). Le premier degré du bonheur est l'exemption du péché ; le second la reconnaissance de sa faute. Dans le premier cas, c'est l'innocence qui conserve à notre âme toute son intégrité ; dans le second, c'est le remède qui la guérit de ses blessures. Grâce aux mensonges des hérétiques, les coupables perdent ces deux avantages : d'abord l'innocence reçue au baptême et ensuite la pénitence qui efface les fautes.

(1) II Thess., 11.

Quod utrumque isti offenso Deo perdidērunt, et ut amissa sit gratia quæ de baptismi sanctificatione percipitur, et non subveniat pœnitentia, per quam culpa curatur. An putas, frater, levia esse adversus Deum facinora parva et modica delicta, quod per illos non rogatur majestas indignantis Dei, quod non timetur ira et ignis et dies Domini, quod imminente antichristo exarmatur fides militantis populi, dum tollitur vigor et timor Christi? Viderint laici hoc quomodo curent. Sacerdotibus labor major incumbit in asserenda et procuranda Dei majestate, ne quid videamur in hac parte negligere, quando admoneat Dominus et dicat : « Et nunc præceptum hoc ad vos est, o sacerdotes. Si non audieritis, et si non posueritis in corde vestro ut detis honorem nomini meo, dicit Dominus, immittam in vos maledictionem, et maledicam benedictionem vestram. » Honor ergo datur Deo quando sic Dei majestas et censura contemnitur ut cum se ille indignari et irasci sacrificantibus dicat, et cum pœnas æternas et supplicia perpetua comminetur, proponatur a sacrilegis atque dicatur ne ira cogitetur Dei, ne timeatur judicium Domini, ne pulsetur ad Ecclesiam Christi; sed sublata pœnitentia, nec ulla exomolôgesi criminis facta, despectis episcopis atque calcatis, pax a presbyteris verbis fallacibus prædicetur, et ne lapsi surgant, aut foris positi ad Ecclesiam redeant, communicatio non communicantibus offeratur? Quibus etiam satis non fuit ab evangelio recessisse, spem lapsis satisfactionis ei pœnitentiæ sustulisse, fraudibus involutos, vel adulteriis commaculatos, vel sacrificiorum funesta contagione pollutos, ne Deum rogarent, ne in Ecclesia exomolôgesin criminum facerent, ab omni et sensu et fructu pœnitentiæ removisse, foris sibi extra Ecclesiam et contra Ecclesiam constituisse conventiculum perditæ factionis, cum male sibi consciorum et Deum rogare ac satisfacere nolentium caterva conflueret. Post ista adhuc insuper pseudoepiscopo sibi ab hæreticis constituto, navigare audent, et ad Petri cathedram atque ad Ecclesiam principalem, unde unitas sacerdotalis exorta est, a schismaticis et prophanis litteras ferre, nec cogitare eos esse Romanos quorum fides apostolo prædicante laudata est, ad quos perfidia habere non possit accessum. Quæ autem causa veniendi et

Croyez-vous, mon frère, que ce soit une faute légère de s'opposer à ce qu'on fléchisse la justice de Dieu? d'étouffer dans les âmes la crainte de l'enfer et du jugement? de désarmer le peuple chrétien? de lui ravir sa force et sa vigueur aux approches de l'antechrist? Les intérêts de Dieu regardent sans doute les laïques, mais bien plus encore les prêtres, car il est écrit : *Si vous n'écoutez pas ma parole, si vous ne rendez pas à mon nom l'honneur qui lui est dû, je vous maudirai, ainsi que que vos bénédictions* (1). Étrange manière d'honorer Dieu que de fouler aux pieds sa majesté et de rire de ses menaces!

Dieu s'irrite contre ceux qui sacrifient aux idoles, il leur réserve des peines et des supplices éternels, et il se trouve des impies qui disent aux pécheurs : ne pensez pas à la justice divine; ne craignez pas ses arrêts; ne frappez pas à la porte de l'Église. Ils enlèvent aux coupables la ressource de la pénitence et de l'expiation; ils foulent aux pieds l'autorité des évêques; pour empêcher les *tombés* de se relever et de rentrer au bercail, ils leur offrent et la paix et la communion. Ce n'était donc pas assez de s'affranchir des règles évangéliques, d'enlever l'espoir aux pécheurs, de priver les faussaires, les apostats, les adultères du bénéfice de la confession, il fallait encore former, hors de l'Église et contre l'Église, une faction composée d'hérétiques endurcis et désespérés. Pour comble d'audace, ils vont à Rome; ils portent des lettres de la part des schismatiques et des profanes à la chaire de Pierre et à l'Église principale, d'où émane l'unité du sacerdoce, sans penser que ceux à qui il s'adressent sont ces Romains dont l'apôtre a loué si hautement la foi et auprès de qui l'infidélité ne peut trouver d'accès. Quel peut être leur dessein? Ou ils approuvent ce qu'ils ont fait et persèverent dans leurs crimes, ou, s'ils s'en repentent, ils savent bien qu'il faudra revenir à Carthage, car la cause du coupable doit être examinée là où il a commis son forfait. Une portion du troupeau ayant

(1) Malac., 11.



pseudoepiscopum contra episcopos factum nuntiandi? Aut enim placet illis quod fecerunt, et in suo scelere perseverant; aut si displicet et recedunt, sciunt quo revertantur. Nam cum statutum sit ab omnibus nobis et æquum sit pariter ac justum ut uniuscujusque causa illic audiatur ubi est crimen admissum, et singulis pastoribus portio gregis sit adscripta, quam regat unusquisque et gubernet, rationem sui actus Domino redditurus, oportet utique eos quibus præsumus non circumcursare nec episcoporum concordiam cohærentem sua subdola et fallaci temeritate collidere, sed agere illic causam suam ubi et accusatores habere et testes sui criminis possint, nisi si paucis desperatis et perditis minor videtur esse auctoritas episcoporum in Africa constitutorum, qui jam de illis judicaverunt, et eorum conscientiam multis delictorum laqueis vinctam judicii sui nuper gravitate damnarunt. Jam causa eorum cognita est, jam de eis dicta sententia est; nec censuræ congruit sacerdotum mobilis atque inconstantis animi levitate reprehendi, cum Dominus doceat et dicat: « Sit sermo vester, est est, non non. » Si eorum qui de illis priore anno judicaverunt numerus cum presbyteris et diaconibus computetur, plures tunc affuerunt iudicio et cognitioni quam sunt iidem isti qui cum Fortunato nunc videntur esse conjuncti. Scire enim debes, frater carissime, eum posteaquam pseudoepiscopus ab hæreticis factus est, jam pene ab omnibus esse desertum. Namque ii quibus in præteritum præstigia obtendebantur et dabantur verba fallacia quod simul ad Ecclesiam regressuri dicerentur, posteaquam viderunt illic pseudoepiscopum factum, frustratos et deceptos se esse didicerunt, et remeant quotidie atque ad ecclesiam pulsant, nobis tamen, a quibus ratio Domino reddenda est, anxie ponderantibus et sollicitè examinantibus qui recipi et admitti ad ecclesiam debeant. Quibusdam enim ita aut crimina sua obsistunt aut fratres obstinate et firmiter renituntur ut recipi omnino non possint nisi cum scandalo et periculo plurimorum. Neque enim sic putamina quædam colligenda sunt ut quæ integra et sana sunt vulnerentur, nec utilis aut consultus est pastor qui ita morbidas et contactas oves gregi admiscet ut gregem totum mali cohærentis afflictatione contamineat.

été donnée à chaque pasteur, il ne faut pas que ceux qui sont sous notre conduite courent çà et là et mettent la division entre les évêques par leur témérité et leurs artifices ; mais ils doivent se défendre dans les lieux où ils peuvent avoir des accusateurs et des témoins de leur crime. Quelques hommes désespérés tenteraient-ils de réduire à néant l'autorité des évêques d'Afrique qui les ont déjà jugés et condamnés ? Leur cause a été examinée et la sentence prononcée : il y aurait par trop de légèreté à revenir sur un semblable jugement. Si vous examinez le nombre des évêques qui, assistés des prêtres et des diacres, agissaient en qualité de juges, vous le trouverez supérieur à celui des partisans de Fortunat. Car vous devez savoir que le jour où il usurpa la dignité épiscopale il se vit abandonné presque par tout le monde. Ceux qu'il avait séduits par des promesses trompeuses ont reconnu leur erreur ; tous les jours ils frappent à la porte de l'Église. Mais nous, qui devons à Dieu compte de leurs âmes, nous examinons sérieusement leur cause avant de les admettre. Il en est, en effet, dont les crimes inspirent une si vive horreur qu'on ne pourrait les recevoir sans scandale. Pourquoi introduire dans des membres bien sains des germes de corruption ? excuseriez-vous le pasteur qui mêlerait à son troupeau des brebis atteintes d'une maladie contagieuse ?

Oh ! si vous pouviez, mon frère, du lieu où vous êtes, voir ce qui se passe parmi nous, quand ces hommes méchants et pervers veulent revenir à l'Église ! Que d'efforts il me faut tenter auprès de nos frères pour qu'ils consentent à les recevoir ! car, si leur joie est grande quand ils voient des pécheurs patients et résignés revenir au bercail, ils frémissent d'indignation au contraire toutes les fois que ces hommes audacieux et incorrigibles, qui ajoutent l'orgueil à tous les crimes et à toutes les infamies, reviennent dans nos rangs pour y semer la corruption qui les dévore. J'ai peine à persuader le peuple ; je lui arrache en quelque sorte son consentement, et je comprends cette ré-

O si posses, frater carissime, istic interesse nobiscum cum pravi isti et perversi de schismate revertuntur. Videres quis mihi labor sit persuadere patientiam fratribus nostris, ut animi dolore sopito recipiendis malis curandisque consentiant. Namque ut gaudent et lætantur cum tolerabiles et minus culpabiles redeunt, ita contra fremunt et reluctantur quoties inemendabiles et protervi, et vel adulteriis vel sacrificiis contaminati, et post hæc adhuc insuper et superbi, sic ad Ecclesiam remeant ut bona intus ingenia corrumpant. Vix plebi persuadeo, immo extorqueo, ut tales patiantur admitti. Et justior factus est fraternitatis dolor ex eo quod unus atque alius, obnitente plebe et contradicente, mea tamen facilitate suscepti, pejores exstiterunt quam prius fuerant, nec fidem pœnitentiæ servare potuerunt, quia nec cum vera pœnitentia venerant.

De istis vero quid dicam qui nunc ad te cum Felicissimo omnium criminum reo navigaverunt, legati a Fortunato pseudoepiscopo missi, tam falsas ad te litteras afferentes quam est et ipse cujus litteras ferunt falsus, quam est ejus peccatorum multiplex conscientia, quam execrabilis vita, quam turpis, ut etsi in Ecclesia essent, ejici tales de Ecclesia debuissent? Denique quia conscientiam suam norunt, nec nos audent adire aut ad ecclesiæ limen accedere, sed foris per provinciam circumveniendis fratribus et spoliandis pererrant, et omnibus jam satis noti, atque undique pro suis facinoribus exclusi, illuc etiam ad vos navigant. Neque enim potest illis frons esse ad nos accedendi aut apud nos consistendi, cum sint acerbissima et gravissima crimina quæ eis a fratribus ingeruntur. Si judicium nostrum voluerint experiri, veniant. Denique si qua illis excusatio et defensio potest esse, videamus quem habeant satisfactionis suæ sensum, quem afferant pœnitentiæ fructum. Nec Ecclesia istic cuiquam clauditur, nec episcopus alicui denegatur. Patientia et facilitas et humanitas nostra venientibus præsto est. Opto omnes in Ecclesiam regredi, opto universos commilitones nostros intra Christi castra et Dei patris domicilia concludi. Remitto omnia, multa dissimulo studio et voto colligendæ fraternitatis. Etiam quæ in Deum commissa sunt non pleno iudicio religionis examino. Delictis plusquam oportet remittendis

sistance, car plusieurs de ces grands coupables, admis avec trop de facilité, sont devenus pires qu'auparavant.

Que dire des émissaires que Fortunat a envoyés auprès de vous, en compagnie de Félicissime ? Les lettres qu'il leur a remises ne sont qu'un tissu de mensonges. Du reste, ils sont bien dignes de leur mission, et s'ils n'étaient déjà hors de l'Église, on devrait les en chasser. S'ils ne s'adressent pas à nous, s'ils n'approchent pas du seuil de notre église, c'est qu'ils ont conscience de leurs crimes. Ils errent dans les provinces et cherchent à séduire nos frères ; mais, comme ils sont connus et repoussés de tout le monde, ils vont se réfugier à Rome. Comment auraient-ils le front de se présenter devant nous, puisqu'ils devraient répondre aux accusations les plus terribles ? S'ils veulent se soumettre à notre jugement, qu'ils viennent ; s'ils ont des excuses à faire valoir, nous jugerons de leurs dispositions et de leur pénitence. Nous ne fermons à personne les portes de l'Église ; l'évêque est accessible à tous ; notre patience et notre charité accueillent avec empressement tous les coupables. Je désire que l'Église s'ouvre pour tout le monde et que les soldats du Christ rentrent dans leur camp. Dans mon amour pour mon peuple, je dissimule, je pardonne toutes les fautes commises contre moi ; je n'examine pas même rigoureusement celles qu'on commet contre Dieu, et je pêche presque moi-même, pour être trop facile à remettre les péchés des autres. J'embrasse avec joie et avec tendresse ceux qui reviennent touchés d'une véritable douleur de leur crime et qui le confessent humblement et simplement. S'il en est qui croient pouvoir retourner à l'Église, non avec des prières mais avec des menaces et s'ouvrir un chemin par la terreur au lieu d'avoir recours aux larmes et aux gémissements, je sais leur signifier que l'Église du Seigneur leur est fermée et que le camp de Jésus-Christ, fortifié et défendu par Dieu même, n'a rien à craindre de leur audace. Un évêque de Dieu, attaché à l'Évangile et fidèle aux préceptes du Christ, peut être tué, mais non

pene ipse delinquo. Amplector prompta et plena dilectione cum pœnitentia revertentes, peccatum suum satisfactione humili et simplici confitentes. Si qui autem sunt qui putant se ad Ecclesiam non precibus sed minis regredi posse, aut existimant aditum se sibi non lamentationibus et satisfactionibus sed terroribus facere, pro certo habeant contra tales clausam stare Ecclesiam Domini, nec castra Christi invicta et fortia Domino tuente munita minis cedere. Sacerdos Dei evangelium tenens et Christi præcepta custodiens occidi potest, vinci non potest. Suggest et subministrat nobis exempla virtutis ac fidei Zacharias antistes Dei, qui cum terreri minis et lapidatione non posset, in templo Dei occisus est, clamans et identidem dicens quod nos quoque contra hæreticos clamamus et dicimus : « Hæc dicit « Dominus : Dereliquistis vias Domini, et Dominus derelinquet « vos. » Neque enim quia pauci temerarii et improbi cœlestes et salutare vias Domini derelinquunt, et sancta non agentes a Sancto Spiritu deseruntur, ideo et nos divinæ traditionis immemores esse debemus ut majora esse furentium scelera quam sacerdotum judicia censeamus, aut existimemus plus ad impugandum posse humana conamina quam quod ad protegendum prævalet divina tutela.

An ad hoc, frater carissime, deponenda est catholicæ Ecclesiæ dignitas et plebis intus positæ fidelis atque incorrupta majestas, et sacerdotalis quoque auctoritas ac potestas, ut judicare velle se dicant de Ecclesiæ præposito extra Ecclesiam constituti, de christiano hæretici, de sano saucii, de integro vulnerati, de stante lapsi, de iudice rei, de sacerdote sacrilegi? Quid superest quam ut Ecclesia Capitolio cedat, et recedentibus sacerdotibus ac Domini altare remonentibus, in cleri nostri sacrum venerandumque consessum simulacra atque idola cum aris suis transeant, et Novatiano declamandi adversum nos atque increpandi largior et plenior materia præstetur, si ii qui sacrificaverunt et Christum publice negaverunt, non tantum rogari et sine acta pœnitentia admitti, sed adhuc insuper cœperint terroris sui potestate dominari? Si pacem postulant, arma deponant. Si satisfaciunt, quid minantur? Aut si comminantur, sciant quia a Dei sacerdotibus non timentur. Neque enim et

vaincu. Nous trouvons un exemple de cette fermeté dans le prêtre Zacharie : ses ennemis, ne pouvant l'effrayer, l'assassinèrent. Il disait en mourant ces paroles que nous adressons nous-mêmes aux hérétiques : *Vous avez abandonné les voies du Seigneur, et le Seigneur vous abandonnera.* Parce que des téméraires et des impies abandonnent les voies de Dieu et se privent des lumières du Saint-Esprit, nous ne devons pas oublier la tradition divine, au point de croire que les jugements des prêtres ne peuvent rien contre les crimes de ces forcenés. Sachons bien, au contraire, que la protection de Dieu triomphe de leurs efforts.

Peut-on comprendre que des hommes placés hors de l'Église poussent le mépris de la dignité ecclésiastique, de la majesté du peuple, de l'autorité sacerdotale jusqu'à se constituer juges d'un évêque? Les chrétiens seront donc jugés par les hérétiques? les hommes bien portants par les malades? les fidèles par les apostats? les juges par les coupables? les ministres du Seigneur par des impies et des sacrilèges? Pourquoi ne pas déclarer l'Église inférieure au Capitole? Pourquoi ne pas chasser les prêtres, renverser l'autel, pour introduire dans l'enceinte sacrée les idoles et les objets consacrés à leur culte? Si, intimidés par la menace, nous admettons sans pénitence ceux qui ont offert des sacrifices aux idoles, si nous les supplions de rentrer dans nos rangs, Novatien trouvera ample matière à ses déclamations et à ses diatribes.

S'ils veulent la paix, qu'ils déposent les armes. S'ils consentent à donner satisfaction, pourquoi la menace? S'ils continuent à menacer, qu'ils le sachent bien, ils n'intimideront pas les prêtres de Dieu. L'antéchrist, à son arrivée, ne forcera pas par la menace les portes de l'Église; il aura beau promettre la mort à quiconque osera lui résister, il n'intimidera pas les prêtres du Seigneur. Les hérétiques veulent nous effrayer : ils ne font que nous donner des armes. Loin de nous abattre pendant la paix, ils nous redressent et nous enflamment, en rendant

antichristus cum venire cœperit introibit in Ecclesiam quia minatur, aut armis ejus et violentiæ ceditur quia resistentes perempturum se esse profitetur. Armant nos hæretici dum nos putant sua comminatione terreri, nec in pace nos dejiciunt, sed magis erigunt et accendunt, dum ipsam pacem persecutione pejorem fratribus faciunt. Et optamus quidem ne quod loquuntur furore impleant crimine, ne qui verbis perfidis et crudelibus peccant factis quoque delinquant. Oramus ac deprecamur Deum, quem provocare illi et exacerbare non desinunt, ut eorum corda mitescant, ut furore deposito ad sanitatem mentis redeant, ut pectora operta delictorum tenebris pœnitentiæ lumen agnoscant, et magis petant fundi pro se preces atque orationes antistitis quam ipsi fundant sanguinem sacerdotis. Si autem in suo furore permanserint, atque in istis insidiis ac minis suis parricidalibus crudeliter perseveraverint, nullus Dei sacerdos sic infirmus est, sic jacens et abjectus, sic imbecillitate humanæ mediocritatis invalidus, qui non contra hostes et impugnatores Dei divinitus erigatur, cujus non humilitas et infirmitas vigore et robore Domini protegentis animetur. Nostra nihil interest aut a quo aut quando perimamur, mortis et sanguinis præmium de Domino recepturi. Illorum flenda et lamentanda concisio est quos sic diabolus excæcat ut æterna gehennæ supplicia non cogitantes antichristi jam propinquantis adventum conentur imitari.

Et quanquam sciam, frater carissime, pro mutua dilectione quam debemus et exhibemus invicem nobis, florentissimo illic clero tecum præsidenti et sanctissimæ atque amplissimæ plebi legere te semper litteras nostras, tamen nunc et admoneo et peto ut quod alias sponte atque honorificè facis, etiam petente me facias ut hac epistola mea lecta, si quod illic contagium venenati sermonis et pestiferæ seminationis irrepsêrat, id omne de fratrum auribus et pectoribus exuatur, et bonorum integra ac sincera dilectio ab omnibus hæreticæ detrectationis sordibus repurgetur. Declinent autem de cætero fortiter et evitent dilectissimi fratres nostri verba et colloquia eorum *quorum sermo ut cancer serpit*, sicut apostolus dicit : « Corruptunt ingenia » bona confabulationes pessimæ. » Et iterum : « Hæreticum ho-

la paix plus redoutable à nos frères que la persécution. Nous faisons des vœux pour que les menaces de ces furieux ne soient pas suivies de leur effet, pour qu'ils se contentent d'être perfides et cruels en paroles, sans y ajouter des actes criminels. Fasse le Seigneur, dont ils ne cessent d'irriter la mansuétude, que la dureté de leur cœur s'amollisse ; que, revenus de leur démençe, ils retrouvent la santé de l'âme ; que leur esprit, aveuglé par les ténèbres du péché, s'ouvre à la lumière de la pénitence, et qu'ils demandent les prières du pontife au li-u de son sang. Mais, s'ils poursuivent le cours de leurs fureurs ; si leur cruauté persévère dans des pièges et des menaces parricides, il n'est pas de prêtre au monde, si infirme, si abattu, si anéanti par la faiblesse humaine, qui ne se relève, avec le secours d'en haut, pour combattre les ennemis de Dieu ; pas un qui ne se sente ranimé, fortifié dans son n'ant par la protection du Seigneur. Que nous importe quand et par qui nous serons mis à mort, puisque le Seigneur nous rendra le prix de notre sang ? S'il faut pleurer, c'est sur la destinée de ces infortunés que le démon aveugle au point de leur ôter toute crainte de l'enfer et d'en faire les précurseurs de l'antechrist.

Je sais, mon frère, que l'amitié que vous avez pour moi vous porte à lire mes lettres devant l'assemblée du clergé et du peuple. Ce que vous faites ordinairement par amitié, faites-le aujourd'hui à ma prière, afin d'éclairer nos frères et de bannir de leur esprit les impressions fâcheuses qu'y ont laissées peut-être les récits des hérétiques. A l'avenir, qu'ils s'éloignent d'eux ; qu'ils évitent cette parole qui, selon l'apôtre, *se glisse comme un serpent. Les mauvais propos corrompent les bonn's mœurs* (1). *Après avoir repris l'hérétique une fois, dit saint Paul, évitez-le, car c'est un homme dangereux ; il tombe dans le péché et il se condamne lui-même* (2).

(1) I Corint., xv.

(2) Tit. III.



« minem post unam correptionem evita, sciens quia perversus  
« est hujusmodi et peccat et est a semetipso damnatus. »

Quod quanquam sciam illic fraternitatem nostram, vestra scilicet providentia munitam, sed et sua vigilantia satis cautam, nec capi hæreticorum venenis posse nec decipi, tantumque apud illos prævalere magisteria et præcepta divina quantus illis in Deum timor est, tamen ex abundanti vel sollicitudo nostra vel caritas scribere ad vos ista persuasit, ut nulla cum talibus commercia copulentur, nulla cum malis convivia vel colloquia misceantur, simusque ab eis tam separati quam sunt illi de Ecclesia profugi, quia scriptum est : « Si autem et Eccle-  
« siam contempserit, sit tibi tanquam ethnicus et publicanus. » Et beatus apostolus non monet tantum, sed et jubet a talibus ut recedatur. » Præcipimus, inquit, vobis in nomine Domini Jesu « Christi ut recedatis ab omnibus fratribus ambulantis inordi-  
« nate et non secundum traditionem quam acceperunt a nobis. » Nulla societas fidei et perfidiæ potest esse. Qui cum Christo non est, qui adversarius Christi est, qui unitati et paci ejus inimicus est, nobiscum non potest cohærere. Si cum precibus et satisfactionibus veniunt, audiantur. Si maledicta et minas ingerunt, respuantur. Opto te, frater carissime, semper bene valere.

---

## EPISTOLA XLVII

CYPRIANUS plebi Thibari consistenti salutem.

Cogitaveram quidem, fratres dilectissimi, atque in votis habebam, si rerum ratio ac temporis conditio permitteret, secundum quod frequenter desiderastis, ipse ad vos venire, et quantulumcumque mediocritate exhortationis nostræ præsens illic fraternitatem corroborare. Sed quoniam sic rebus urgentibus detinemur ut longe istinc excurrere et diu a plebe cui de divina indulgentia præsumus abesse non datur facultas, has interim

Sans doute, le peuple que vous gouvernez avec tant de sollicitude et de vigilance est à l'abri des venins de l'hérésie ; les préceptes divins dont il est profondément pénétré sont une garantie contre les dangers qui l'entourent : cependant ma charité pour lui m'a dicté cette longue lettre. Qu'il évite tout commerce avec les hérétiques. Ils se séparent de l'Église, séparons-nous d'eux, car le Seigneur nous dit : *Si quelqu'un méprise l'Église, regardez-le comme un païen et un publicain* (1). L'apôtre saint Paul nous fait la même recommandation : *Je vous ordonne, au nom du Seigneur Jésus, de vous éloigner de ceux qui vivent sans règle et non suivant les traditions qu'ils ont reçues de nous* (2). Il n'est pas d'accord possible entre la foi et la perfidie. Celui qui ne marche pas avec le Christ, qui se déclare son ennemi, qui viole les conditions de l'unité et de la paix qu'il nous a léguées, ne peut rester dans nos rangs. Si les pécheurs viennent, avec la prière et le désir de faire pénitence, écoutons-les ; s'ils viennent l'injure et la menace à la bouche, repoussons-les. — Je désire, mon très cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE XLVII

### EXHORTATION AU MARTYRE

Cyprien aux habitants de Thibaris, salut (3) :

J'avais résolu, mes très-chers frères, si les circonstances me le permettaient, d'aller au milieu de vous, comme vous m'y avez plusieurs fois engagé, afin de vous adresser quelques paroles d'édification. Mais la situation critique où nous sommes me

(1) Matt, xviii.

(2) II Thess., iii.

(3) Epit., 56. Ed. de Pam.

pro me ad vos vicarias litteras misi. Nam cum Domini instruētis dignatione instigemur sæpius et admoneamur, ad vestram quoque conscientiam admonitionis nostræ sollicitudinem perferre debemus.

Scire enim debetis et pro certo credere ac tenere pressuræ diem super caput esse cœpisse et occasum sæculi atque anti-christi tempus appropinquasse, ut parati omnes ad prælium stemus, nec quidquam nisi gloriam vitæ æternæ et coronam confessionis dominicæ cogitemus, nec putemus talia esse quæ veniunt qualia fuerunt illa quæ transierunt. Gravior nunc et ferocior pugna imminet, ad quam fide incorrupta et virtute robusta parare se debent milites Christi, considerantes idcirco se quotidie calicem sanguinis Christi bibere ut possint et ipsi propter Christum sanguinem fundere.

Hoc est enim velle cum Christo inveniri, id quod Christus et docuit et fecit imitari, secundum Joannem apostolum dicentem : « Qui dicit se in Christo manere debet quomodo ille ambulavit et ipse ambulare. » Item beatus Paulus apostolus exhortatur et docet dicens : « Sumus filii. Si autem filii Dei, et hæredes Dei, cohæredes autem Christi, si quidem compatiamur ut et commagnificemur. » Quæ nunc omnia consideranda sunt nobis, ut nemo quidquam de sæculo jam moriente desideret sed sequatur Christum, qui et vivit in æternum, et vivificat servos suos in fide sui nominis constitutos.

Venit enim tempus, fratres dilectissimi, quod jam pridem Dominus noster prænuntiavit et docuit advenire, dicens : « Veniet hora ut omnis qui vos occiderit putet se officium Deo facere. » Sed hæc facient, quoniam non cognoverunt patrem neque me. Hæc autem locutus sum vobis, ut cum venerit hora eorum, memores sitis quia ego dixi vobis. » Nec quisquam miretur persecutionibus nos assiduis fatigari et pressuris agentibus frequenter urgeri, quando hæc futura in novissimis temporibus Dominus ante prædixerit, et militiam nostram ma-

fait un devoir de rester avec mon peuple. Je vous envoie donc cette lettre pour suppléer à mon absence. D'ailleurs, je ne fais qu'accomplir un devoir, puisque je dois vous faire part des avertissements que Dieu ne cesse de me donner.

Sachez que les grandes épreuves qui nous menacent annoncent la fin des temps et le règne de l'antechrist. Soyons donc prêts à combattre et ne pensons qu'à la couronne que Dieu nous réserve. J'ajoute même que cette lutte sera plus terrible que celles qui l'ont précédée. Raison de plus pour s'y préparer. Ranimez, ô soldats du Christ, votre foi et votre courage, et sachez que si vous buvez chaque jour le calice du Seigneur, c'est afin d'avoir la force de répandre pour lui jusqu'à la dernière goutte de votre sang.

Si vous voulez marcher avec le Christ, vous devez suivre ses préceptes et imiter ses œuvres. C'est l'enseignement de l'apôtre saint Jean : *Si quelqu'un se flatte d'être avec le Christ, qu'il marche sur ses traces* (1). Saint Paul tient le même langage : *Nous sommes les fils de Dieu, par suite ses héritiers, héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ, si du moins nous partageons ses souffrances pour avoir part à sa gloire* (2). Pénétrons-nous de ces grandes pensées, afin de ne rien désirer d'un monde qui se meurt, mais de suivre le Christ qui vit éternellement et qui communique sa vie à ceux qui croient en lui.

Nous touchons au temps prédit par le Seigneur : *Voici l'heure où ceux qui vous mépront à mort croiront obéir à Dieu. Ils agiront ainsi, parce qu'ils ne connaissent ni mon Père ni moi. Je vous ai dit toutes ces choses afin que, lorsque le moment sera venu, vous vous souveniez que je les ai prédites* (3). Ne vous étonnez donc pas des persécutions et des épreuves auxquelles nous sommes continuellement en butte : le Seigneur les a prédites pour la fin des temps, et il nous prépare à la lutte par ses

(1) I Joan., II.

(2) Rom., VIII.

(3) Joan., XVI.

gisterio et hortamento sui sermonis instruxerit, Petrus quoque apostolus ejus docuerit ideo persecutiones fieri ut probemur, et ut dilectioni Dei, justorum præcedentium exemplo, nos etiam morte et passionibus copulemur. Posuit enim in epistola sua dicens : « Carissimi, nolite mirari ardorem accidentem vobis, « qui ad tentationem vestram fit, nec excidatis tanquam novum « aliquid vobis contingat; sed quotiescumque communicatis « Christi passionibus, per omnia gaudete, ut et in reve- « latione facta claritatis ejus gaudentes exultetis. Si impro- « peratur vobis in nomine Christi, beati estis, quia majestatis et « virtutis Domini nomen in vobis requiescit, quod quidem secun- « dum illos blasphematur, secundum nos autem honoratur. »

Docuerunt autem nos apostoli ea quæ de præceptis dominicis et cœlestibus mandatis ipsi quoque didicerunt, Domino ipso scilicet corroborante nos et dicente : « Nemo est qui relinquit « domum, aut agrum, aut parentes, aut fratres, aut sorores, « aut uxorem, aut filios propter regnum Dei, et non recipiat « septies tantum in isto tempore, in sæculo autem venturo vi- « tam æternam. » Et iterum : « Beati, inquit, eritis cum odio « vos habuerint homines, et separaverint vos, et expulerint, et « maledixerint nomini vestro quasi nequam propter filium ho- « minis. Gaudete in illa die et exultate. Ecce enim merces ves- « tra multa est in cœlis. » Gaudere nos et exultare voluit in persecutionibus Dominus, quia quando persecutiones fiunt, tunc dantur coronæ fidei, tunc probantur milites Dei, tunc martyribus patent cæli. Neque enim sic nomen militiæ dedimus ut pacem tantummodo cogitare et detrectare et recusare militiam debeamus, quando in ipsa militia primus ambulaverit Dominus humilitatis et tolerantiæ et passionis magister, ut quod fieri docuit prior faceret, et quod pati hortatur prior pro nobis ipse pateretur. Sit ante oculos vestros, fratres dilectissimi, quod qui omne judicium a patre solus accepit, et qui venturus est judicaturus, jam judicii sui et cognitionis futuræ sententiam protulerit, prænuntians et contestans confessurum se coram patre suo confitentes et negaturum negantes.

conseils et ses exhortations. *Ne vous étonnez pas*, dit saint Pierre, *des épreuves qui vous arrivent; ne vous laissez pas abattre, comme si c'étaient des événements nouveaux; mais quand Dieu vous fait part de ses souffrances, réjouissez-vous, car vous aurez également part à sa félicité. Si vous avez à souffrir des outrages pour le nom de Jésus-Christ, vous êtes heureux, car vous contribuez à sa gloire. Nous adorons ce que les païens blasphèment* (1).

Les apôtres n'ont fait que répéter les préceptes de Jésus-Christ; écoutez : *Quiconque laissera sa maison, ses champs, ses parents, ses frères, ses sœurs, son épouse, ses fils, pour le royaume de Dieu, recevra le centuple en ce monde et, dans le siècle à venir, la vie éternelle* (2). *Vous serez heureux*, dit-il encore, *quand les hommes vous haïront, quand ils vous chasseront de leurs assemblées et qu'ils maudiront le nom que vous portez, à cause du Fils de l'homme. Réjouissez-vous alors, tressaillez d'allégresse, car votre récompense est grande dans le ciel.* Le Seigneur nous ordonne de nous réjouir; car, pendant la persécution, la foi reçoit sa couronne, les soldats du Christ sortent vainqueurs du combat, le ciel s'ouvre pour les martyrs.

Ce n'est pas pour vivre en paix que nous avons été inscrits dans la milice chrétienne. Jésus, notre chef, nous ouvre le chemin : il combat le premier, pour nous apprendre à combattre et il souffre, pour nous apprendre à souffrir. Rappelons-nous, mes frères bien-aimés, que ce juge suprême des vivants et des morts a fait connaître la sentence qu'il prononcera à la fin du monde : il reconnaîtra, devant son Père, ceux qui le reconnaissent ici-bas; il reniera ceux qui le renient.

Si nous pouvions éviter la mort, il nous serait permis de la craindre; mais, puisqu'il faut mourir, saisissons l'occasion que

(1) I Pet., IV.

(2) Luc, X VIII.

Si mortem possemus evadere, merito mori timeremus. Porro autem cum mortalem mori necesse sit, amplectamur occasionem de divina promissione et dignatione venientem, et fungamur exitu mortis cum præmio immortalitatis, nec vereamur occidi, quos constat quando occidimur coronari. Nec quisquam, fratres dilectissimi, cum populum nostrum fugari conspexerit metu persecutionis et spargi, conturbetur quod collectam fraternitatem non videat, nec tractantes episcopos audiat. Simul tunc omnes esse non possunt, quibus occidere non licet, sed occidi necesse est. Ubi cumque in illis diebus unusquisque fratrum fuerit a grege interim necessitate temporis corpore non spiritu separatus, non moveatur ad fugæ illius horrorem, nec recedens et latens deserti loci solitudine terreatur. Solus non est cui Christus in fuga comes est. Solus non est qui templum Dei servans, ubicumque fuerit, sine Deo non est. Et si fugientem in solitudine ac montibus latro oppresserit, fera invaserit, fames aut sitis aut frigus afflixerit, vel per maria præcipiti navigatione properantem tempestas ac procella submerserit, spectat militem suum Christus ubicumque pugnantem, et persecutionis causa pro nominis sui honore morienti præmium reddit quod daturum se in resurrectione promisit. Nec minor est martyrii gloria non publice et inter multos perisse, cum pereundi causa sit propter Christum perire. Sufficit ad testimonium martyrii sui testis ille qui probat martyres et coronat.

Imitemur, fratres dilectissimi, Abel justum, qui initiavit martyria dum propter justitiam primus occiditur. Imitemur Abraham Dei amicum, qui non est cunctatus ut filium victimam suis manibus offerret, dum Deo fide devotionis obsequitur. Imitemur tres pueros, Ananiam, Azariam et Misahalem, qui nec ætate territi, nec captivitate fracti, Judæa devicta et Hierosolymis captis, in ipso regno suo regem fidei virtute vicerunt, qui adorare statuam quam Nabuchodonosor rex fecerat jussi, et minis regis et flammis fortiores extiterunt, proclamantes et fidem suam per hæc verba testantes : « Nabuchodonosor rex, non opus est vobis de hoc verbo respondere tibi. « Est enim Deus cui nos servimus potens eripere nos de camino

nous offre la grâce divine ; mourons , avec l'espérance de l'immortalité, et présentons au tranchant du glaive un front qui doit recevoir la couronne. Vos frères sont dispersés par la crainte de la persécution ; vos évêques se taisent ; mais , ne vous troublez pas : on ne peut rester réuni quand on ne peut se défendre et qu'on n'a que le droit de mourir. Si quelqu'un d'entre nos frères est séparé du troupeau par la rigueur des temps, quelque soit le lieu de sa retraite, qu'il ne tremble pas, qu'il n'abandonne pas sa solitude. Il n'est pas seul celui qui, dans sa fuite, a pour compagnon Jésus-Christ ; celui qui défend le temple de Dieu et qui par'out a le ciel pour témoin. Si, lorsque vous fuirez dans la solitude des montagnes, vous êtes attaqués par des voleurs ou des bêtes féroces ; si vous périssez victimes du froid, de la soif ou de la faim ; si un naufrage vous engloutit dans la mer, ayez confiance : le Christ ne perd pas de vue ses soldats, en quelque endroit qu'ils combattent. Qu'on meure dans l'exil ou sous le glaive des persécuteurs, n'importe : pourvu que ce soit pour la gloire de son nom, il donne une égale récompense. Il n'y a pas moins de gloire pour le martyr à périr seul qu'à succomber en présence d'un peuple nombreux ; car la cause de sa mort est toujours la même ; il lui suffit d'avoir pour témoin celui qui juge et couronne les martyrs.

Que d'exemples s'offrent à notre imitation ! Abel, le premier d'entre les martyrs, meurt pour la cause de la justice. Abraham n'hésite pas à sacrifier son fils, pour obéir à Dieu. Ananias, Azarias, Mizaël parlent en ces termes au roi Nabuchodonosor : *Le Dieu que nous servons est assez puissant pour nous délivrer de la fournaise. Quoi qu'il en soit, sachez bien que nous ne servirons pas vos dieux et que nous n'adorerons pas les statues que vous avez élevées* (1). O foi ferme et généreuse ! Ils croyaient que Dieu pouvait les délivrer de la mort, et pourtant, ils ne craignaient pas, ils ne reculaient pas devant l'épreuve. C'est bien

(1) Dan., 111.



« ignis ardentis, et de manibus tuis, rex, liberabit nos. Et si  
« non, notum sit tibi quia diis tuis non servimus, et imaginem  
« auream quam statuisti non adoramus. » Credebant se illi  
secundum fidem posse evadere; sed addiderunt, *et si non*, ut  
sciret rex illos propter Deum quem colebant et mori posse.  
Hoc est enim robur virtutis et fidei credere et scire quod Deus  
a morte præsentis liberare possit, et tamen mortem non timere  
nec cedere, ut probari fortius fides possit. Erupit per os eorum  
spiritus sancti incorruptus et invictus vigor, ut appareant vera  
esse quæ in evangelio suo Dominus dixit : « Cum autem vos  
« apprehenderint, nolite cogitare quid loquamini. Dabitur enim  
« vobis in illa hora quid loquamini. Non enim vos estis qui lo-  
« quimini, sed spiritus patris vestri qui loquitur in vobis. »  
Dixit quid loqui et respondere possimus dari nobis in illa hora  
divinitus et offerri, nec nos tunc esse qui loquimur, sed spiritum  
Dei patris; qui cum a confitentibus non discedit neque dividi-  
tur, ipse in nobis et loquitur et coronatur. Sic et Daniel cum  
compelleretur adorare idolum Bel, quem tunc populus et rex  
colebat, in asserendum Dei sui honorem plena fide et libertate  
prorupit dicens : « Nihil colo ego nisi Dominum Deum meum,  
« qui condidit cælum et terram. » Quid in Machabæis beatorum  
martyrum gravia tormenta et multiformes septem fratrum  
pœnæ, et confortans liberos suos mater in pœnis, et moriens  
ipsa quoque cum liberis, nonne magnæ virtutis et fidei docu-  
menta testantur, et nos ad martyrii triumphum suis passionibus  
adhortantur? Quid prophetæ quos ad præscientiam futurorum  
spiritus sanctus animavit? Quid apostoli, quos Dominus elegit?  
Nonne cum justi occiduntur propter justitiam mori nos quoque  
docuerunt? Christi nativitas a martyriis infantium statim cœpit,  
ut ob nomen ejus a bimatu et infra qui fuerant necarentur.  
Ætas necdum habilis ad pugnam idonea extitit ad coronam. Ut  
appareret innocentes esse qui propter Christum necantur, in-  
fantia innocens ob nomen ejus occisa est. Ostensum est neminem  
esse a periculo persecutionis immunem, quando et tales mar-  
tyria fecerunt.

Quam vero gravis causa sit hominis christiani servum pati

là la réalisation de cette parole de l'Évangile : *Quand les hommes vous saisiront, ne cherchez pas ce que vous devrez répondre : votre réponse vous sera inspirée à l'heure même ; car ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'esprit de votre Père qui parlera en vous* (1). C'est donc l'Esprit-Saint qui s'unit aux confesseurs, qui les éclaire, qui parle par leur bouche et leur fait mériter la couronne. Daniel, pressé d'adorer l'idole de Baal, répond : je n'adore que le Seigneur mon Dieu, qui a créé le ciel et la terre. Parlerai-je des Machabées et de cette héroïque mère qui, après avoir exhorté ses enfants au martyre, mourut elle-même avec eux ? Quel courage ! quelle leçon pour nous ! Parlerai-je des prophètes à qui le Saint-Esprit dévoila les mystères de l'avenir ? Parlerai-je des apôtres, choisis par Jésus-Christ ? Parlerai-je de tous ces justes qui, en mourant pour la cause de la justice, nous apprennent à mourir ? A quoi bon ? Les premiers martyrs de Jésus naissant sont des enfants mis à mort à cause de son nom. Incapables de combattre, ils sont jugés dignes de la couronne, pour nous apprendre que ce sont les innocents qui meurent pour le Christ et que personne ne doit se croire à l'abri de la persécution.

Quelle honte pour des chrétiens ! L'esclave refuserait de souffrir, quand le maître a souffert le premier ! nous ne voudrions pas expier nos fautes, quand le Fils de Dieu, l'innocence même, les a lavées dans son sang ! Il a souffert pour nous faire enfants de Dieu, et l'homme, pour conserver cette dignité sublime, recule devant la souffrance ! Si le siècle nous poursuit de sa haine, Jésus l'a supportée le premier. Si vous avez à souffrir dans ce monde les affronts, la fuite, les tourments, le Créateur de l'univers en a souffert bien davantage. Aussi il nous parle en ces termes : *Si le monde vous hait, souvenez-vous qu'il m'a hait moi-même le premier. Si vous étiez du monde, le monde aimerait en vous ce qui est de lui ; mais comme*

(1) Matt., x.

nolle, cum prior passus sit Dominus, et pro peccatis nostris nos pati nolle, cum peccatum suum proprium non habens passus sit ille pro nobis? Filius Dei passus est ut nos filios Dei faceret, et filius hominis pati non vult ut esse Dei filius perseveret. Si odio sæculi laboramus, odium sæculi sustinuit prior Christus. Si contumelias in hoc mundo, si fugam, si tormenta toleramus, graviora expertus est mundi factor et dominus, qui et admonet dicens : « Si sæculum, inquit, vos odit, mementote quia me  
« priorem vobis odiit. Si de sæculo essetis, sæculum quod suum  
« esset amaret. Sed quia de sæculo non estis, et ego elegi vos  
« de sæculo, propterea odit vos sæculum. Mementote sermonis  
« quem dixi vobis. Non est servus major domino suo. Si me  
« persecuti sunt, et vos persequentur. » Dominus et Deus nos-  
ter quidquid docuit et fecit, ut discipulus excusatus esse non  
possit qui discit et non facit.

Neque aliquis ex vobis, fratres dilectissimi, futuræ persecu-  
tionis metu aut antichristi imminentis adventu sic terreatur ut  
non evangelicis exhortationibus et præceptis ac monitis cœles-  
tibus ad omnia inveniatur armatus. Venit antichristus, sed et  
supervenit Christus. Grassatur et sævit inimicus, sed et statim  
sequitur Dominus passiones nostras et vulnera vindicaturus.  
Irascitur adversarius et minatur, sed est qui possit de ejus ma-  
nibus liberare. Ille metuendus est cujus iram nemo poterit eva-  
dere, ipso præmonente et dicente : « Ne timueritis eos qui  
« occidunt corpus, animam autem non possunt occidere. Magis  
« autem metuite eum qui potest et corpus et animam occidere  
« in gehennam. » Et iterum : « Qui amat animam suam, per-  
« det illam, et qui odit animam suam in isto sæculo, in vitam  
« æternam conservabit illam. » Et in apocalypsi instruit et  
præmonet dicens : « Si quis adorat bestiam et imaginem ejus  
« et accipit notam in fronte sua et in manu bibit et ipse de  
« vino iræ Dei mixto in poculo iræ ejus, et punietur igne et  
« sulphure sub oculis sanctorum angelorum et sub oculis agni,  
« et fumus de tormentis eorum ascendet in sæcula sæculorum,  
« nec habebunt requiem die ac nocte quicumque adorant bes-  
« tiam et imaginem ejus. »

*je vous ai retiré du monde, le monde vous hait. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit : le serviteur n'est pas au-dessus de son maître ; s'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront de même (1).* Jésus-Christ a toujours mis ses enseignements en pratique : serions-nous excusables si nous refusions de le suivre ?

Que personne d'entre vous, mes frères bien-aimés, ne se laisse effrayer par les menaces de la per-écution ou par l'ap-  
proche de l'antechrist, au point d'oublier les leçons de l'Évan-  
gile qui doivent lui servir d'armure au moment du danger. L'antechrist arrive ; mais le Christ arrive en même temps. L'en-  
nemi s'abandonne à sa fureur ; mais le Seigneur est là pour  
venger nos souffrances et nos blessures. Déjà il nous poursuit  
de ses menaces ; mais notre libérateur est au milieu de nous.  
C'est lui seul qu'il faut craindre , car il nous dit : *Ne craignez  
pas ceux qui tuent le corps et qui n'ont aucun pouvoir sur l'âme ;  
craignez plutôt celui qui peut plonger dans l'enfer et le corps  
et l'âme (2).* *Celui qui aime son âme dans cette vie la perdra, et  
celui qui la hait la conservera pour la vie éternelle (3).* *Si quel-  
qu'un adore la bête et l'image de la bête , dit il encore dans  
l'Apocalypse, s'il imprime le caractère de la bête sur son front  
ou sur sa main, il boira à la coupe de la vengeance divine, il  
sera plongé dans le feu et dans le soufre, sous les yeux des  
saints, des anges et de l'Agneau, et la fumée de ses tourments  
montera dans les siècles des siècles. Et les adorateurs de la bête  
n'auront de repos ni le jour ni la nuit (4).*

Dans le monde, les athlètes se préparent au combat et regardent comme un grand honneur de recevoir la couronne en présence du peuple et de l'empereur. Voici un combat bien plus sublime ; voici une couronne bien plus belle. Nous, les fils de

(1) Joan., xv.

(2) Matt., x.

(3) Joan., xii.

(4) Apoc., xiv.

Ad agonem sæcularem exercentur homines et parantur, et magnam gloriam computant honoris sui si illis spectante populo et imperatore præsentē contigerit coronari. Ecce agon sublimis et magnus et coronæ cœlestis præmio gloriosus, ut spectet nos certantes Deus, et super eos quos filios facere dignatus est oculos suos pandens certaminis nostri spectaculo perfruatur. Præliantes nos et fidei congressione pugnantes spectat Deus, spectant angeli ejus, spectat et Christus. Quanta est gloriæ dignitas et quanta felicitas præsentē Deo congregari et Christo iudice coronari? Armemur, fratres dilectissimi, viribus totis et paremur ad agonem mente incorrupta, fide integra, virtute devota. Ad aciem quæ nobis indicitur Dei castra procedant. Armentur integri, ne perdat integer quod nuper stetit. Armentur et lapsi, ut et lapsus recipiat quod amisit. Integros honor, lapsos dolor ad prælium provocet. Armari et præparari nos beatus Paulus apostolus docet dicens : « Non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus potestates et principes hujus mundi et harum tenebrarum, adversus spiritus nequitiae in cœlestibus. Propter quod induite tota arma, ut possitis resistere in die nequissimo ; ut cum omnia perfeceritis, stetis accincti lumbos vestros in veritate, induti loricam justitiæ, et calceati pedes in præparatione evangelii pacis, assumentes scutum fidei, in quo possitis omnia ignita jacula nequissimi extinguere, et galeam salutis, et gladium spiritus, qui est sermo Dei. »

Hæc arma sumamus, his nos tutamentis spiritalibus et cœlestibus muniamus, ut in die nequissimo resistere diaboli minis et repugnare possimus. Induamus loricam justitiæ, ut contra inimici jacula munitum sit pectus et tutum. Calceati sint evangelico magisterio et armati pedes ; ut cum serpens calcari a nobis et obteri cœperit, mordere et supplantare non possit. Portemus fortiter scutum fidei, quo protegente quidquid jaculatur inimicus possit extingui. Accipiamus quoque ad tegumentum capitis galeam salutarem, ut muniantur aures, ne audiant edicta feralia, muniantur oculi, ne videant detestanda simulacra, muniantur frons, ut signum Dei incolume servetur, muniamur

Dieu, nous combattons sous les yeux de notre Père ; il abaisse sur nous ses regards paternels et jouit de nos triomphes. Oui, dans cette lutte où notre foi est engagée, nous avons pour spectateurs Dieu, les anges, le Christ. Quelle gloire ! quelle félicité de combattre en présence de Dieu et de recevoir la couronne de la main du Christ ! Aux armes ! mes frères bien-aimés : en présence de l'ennemi, déployons toutes nos forces, toute notre foi, tout notre dévouement. Que personne ne manque à l'appel. Ceux qui sont restés fermes dans la foi doivent s'armer pour ne rien perdre de leur gloire ; les *tombés* aussi doivent prendre les armes pour la recouvrer. Si les premiers obéissent au sentiment de l'honneur, les seconds obéiront au repentir.

Écoutez l'apôtre : *Ce n'est pas contre la chair et le sang que nous avons à combattre, mais contre les puissances et les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits de malice qui peuplent les régions de l'air. Revêtez-vous donc de l'armure de Dieu, ceignez vos reins du baudrier de la vérité, couvrez votre poitrine de la cuirasse de la justice, affermissiez vos pieds sur les préceptes évangéliques, prenez en main le bouclier de la foi pour repousser les traits enflammés de l'ennemi, placez sur votre tête le casque du salut, et armez-vous du glaive de la parole de Dieu* (1).

Telle est l'armure qui convient aux soldats de Jésus-Christ, quand ils vont se mesurer avec les puissances infernales : sur la poitrine, la cuirasse de la justice où viendront s'émoûser les traits de l'ennemi ; aux pieds, les préceptes évangéliques, pour éviter les morsures du serpent quand nous lui écraserons la tête ; en main, le bouclier de la foi, pour nous servir de refuge ; sur la tête, le casque du salut, qui empêchera nos oreilles d'entendre les funestes édits, qui empêchera nos yeux de voir les statues des faux dieux, qui conservera dans son intégrité le signe du Dieu vivant gravé sur notre front, qui per-

(1) Eph.. vi.

tur os, ut Dominum suum Christum victrix lingua fateatur. Armemus et dexteram gladio spiritali, ut sacrificia funesta fortiter respuat, ut eucharistiæ memor, quæ Domini corpus accepit, ipsum complectatur, postmodum a Domino sumptura præmium cœlestium coronarum.

O dies ille qualis et quantus adveniet, fratres dilectissimi, cum cœperit populum suum Dominus recensere et divinæ cognitionis examine singulorum merita recognoscere, mittere in gehennam nocentes, et persecutores nostros flammæ pœnalis perpetuo ardore flammare, nobis vero mercedem fidei et devotionis exsolvere. Quæ erit gloria et quanta lætitia admitti ut Deum videas, honorari ut cum Christo Domino Deo tuo salutis ac lucis æternæ gaudium capias, Abraham et Isaac et Jacob et patriarchas omnes et prophetas et apostolos et martyres salutare, cum justis et Dei amicis in regno cœlorum datæ immortalitatis voluptate gaudere, sumere illic quod nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit. Majora enim nos accipere quam quod hic aut operamur aut patimur apostolus prædicat dicens : « Non sunt condignæ pssiones hujus « temporis ad superventuram claritatem quæ revelabitur in « nobis. » Cum revelatio illa venerit, cum claritas super nos Dei fulserit, tam beati erimus et læti, dignatione Domini honorati, quam rei remanebunt et miseri qui Dei desertores aut contra Deum rebelles voluntatem fecerunt diaboli, ut eos necesse sit cum ipso simul inextinguibili igne torqueri.

Hæc, fratres dilectissimi, hæreant cordibus nostris. Hæc sit armorum nostrorum præparatio, hæc diurna ac nocturna meditatio, ante oculos habere et cogitatione semper ac sensibus volvere iniquorum supplicia et præmia ac merita justorum, quid negantibus Dominus comminetur ad pœnam, quid contra confitentibus promittat ad gloriam. Si hæc cogitantibus ac meditantibus nobis supervenerit persecutionis dies, miles Christi præceptis ejus et monitis eruditus non expavescit ad pugnam, sed paratus est ad coronam. Opto vos, fratres carissimi, semper bene valere.

---

mettra à notre bouche de confesser librement le nom de Jésus-Christ. Armons notre droite du glaive spirituel, afin de repousser avec énergie d'abominables sacrifices. Mais, avant toute chose, souvenons-nous de l'Eucharistie que nous avons reçue; attachons-nous au Seigneur qui nous donnera la couronne de vie.

Quel jour, mes frères bien-aimés, que celui où le Seigneur fera le recensement de son peuple et où il prononcera cette sentence irrévocable qui précipitera les pécheurs dans les flammes éternelles et qui assurera aux justes la récompense de leur fidélité ! Quelle gloire, quel bonheur d'être admis en présence de Dieu, d'entrer avec le Christ dans le séjour de l'éternelle lumière ! Là nous saluerons Abraham, Isaac, Jacob, les patriarches, les prophètes, les apôtres, les martyrs. Là, avec les justes et les amis de Dieu, nous jouirons de la bienheureuse immortalité. Là, nous trouverons des jouissances que l'œil de l'homme n'a pas vues, que son oreille n'a jamais entendues, que son cœur n'a pas comprises. Que sont les peines et les travaux d'ici-bas en comparaison de la céleste récompense ? Au jour de la manifestation, rien n'égalera notre bonheur : rien, si ce n'est le malheur des méchants. Déserteurs de la loi divine, révoltés contre Dieu, ils ont accompli la volonté du démon, ils iront donc brûler avec lui dans les flammes éternelles.

Que ces vérités, mes bien-aimés frères, pénètrent dans vos cœurs ; méditez-les jour et nuit ; qu'elles ne sortent pas de votre mémoire. Les supplices des méchants, les récompenses des justes, la gloire promise à ceux qui confessent le nom de Jésus-Christ, les menaces adressées à ceux qui le renient : quel vaste sujet de réflexions ! Si nous en sommes pénétrés, au moment de l'épreuve, nous tous, soldats de Jésus-Christ, ranimés par sa parole, nous ne fuirons pas devant le danger ; mais nous mériterons la couronne céleste. — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.



## EPISTOLA XLVIII

CYPRIANUS Cornelio fratri salutem.

Cognovimus, frater carissime, fidei ac virtutis vestræ testimonia gloriosa et confessionis vestræ honorem sic exultanter accepimus ut in meritis ac laudibus vestris nos quoque participes et socios computemus. Nam cum nobis et Ecclesia una sit et mens juncta et individua concordia, quis non sacerdos in consecratoris sui laudibus tanquam in suis propriis gratuletur, aut quæ fraternitas non in fratrum gaudio ubique lætetur? Exprimi satis non potest quanta istic exultatio fuerit et quanta lætitia cum de vobis prospera et fortia comperissemus, ducem te illic confessionis fratribus existitisse, sed et confessionem ducis de fratrum consensione crevisse; ut dum præcedis ad gloriam, multos feceris gloriæ comites, et confessorem populum suaseris fieri, dum primus paratus es pro omnibus confiteri, ut non inveniamus quid prius prædicare in vobis debeamus, utrumne tuam promptam et stabilem fidem, an inseparabilem fratrum caritatem. Virtus illic episcopi præcedentis publice comprobata est, adunatio sequentis fraternitatis ostensa est. Dum apud vos unus animus et una vox est, Ecclesia omnis Romana confessa est.

Claruit, fratres carissimi, fides quam de vobis beatus apostolus prædicavit. Hanc laudem virtutis et roboris firmitatem jam tunc in spiritu prævidebat, et præconio futurorum merita vestra contestans, dum parentes laudat, filios provocat. Dum sic unanimes, dum sic fortes estis, magna et cæteris fratribus unanimitatis et fortitudinis exempla tribuistis. Docuistis granditer Deum timere, Christo firmiter adhærere, plebem sacerdotibus

## LETTRE XLVIII

### EXHORTATION AU MARTYRE

Cyprien à Corneille, son frère, salut (1) :

J'ai appris, mon très-cher frère, le glorieux témoignage que vous avez rendu à Jésus-Christ. Cette nouvelle m'a causé tant de joie, que je me suis associé à votre gloire et à vos mérites. Comme l'union la plus étroite existe entre les membres de l'Église, quel est le prêtre qui ne participe à l'honneur de ses collègues dans le sacerdoce? Quel est le fidèle qui ne partage la joie des autres fidèles? Je ne saurais vous dire quelle a été notre allégresse, quand le bruit de vos exploits est arrivé jusqu'à nous. Vous avez montré à nos frères comment on doit confesser le nom de Jésus-Christ : par là, leur gloire s'est ajoutée à la vôtre. Vous les avez précédés dans la route du martyre; ils vous ont généreusement suivi, et maintenant notre admiration se trouve partagée entre la foi inébranlable du chef et la charité héroïque des soldats. Le courage de l'évêque a paru au grand jour; l'union des fidèles n'a pas été moins admirable : grâce à cette unanimité de sentiments, nous pouvons dire que toute l'Église romaine a confessé le Christ par votre bouche.

Oui, mes très-chers frères, cette foi que l'apôtre se plaisait à louer s'est montrée dans tout son éclat. Il prévoyait dès lors le courage et la fermeté dont vous deviez faire preuve et, en s'adressant aux pères, il avait pour but d'exhorter les enfants. Votre union, votre valeur ont été pour vos frères un éloquent exemple. Vous leur avez appris à craindre Dieu et à s'attacher au Christ; vous leur avez montré que le peuple doit être uni aux prêtres, que la persécution doit rapprocher les fidèles, que

(1) Epit. 57. Ed. de Pam.

in periculo jungi, in persecutione fratres a fratribus non separari, concordiam simul junctam vinci omnino non posse, quidquid simul petitur a cunctis Deum pacis pacificis exhibere.

Prosilierat adversarius terrore violento Christi castra turbare. Sed quo impetu venerat, eodem impetu pulsus et victus est; et quantum formidinis et terroris attulit, tantum fortitudinis invenit et roboris. Supplantare se iterum posse crediderat Dei servos, et velut tyrones et rudes, quasi minus paratos et minus cautos solito suo more concutere. Unum primo aggressus, ut lupus ovem secernere a grege, ut accipiter columbam ab agmine volantium separare tentaverat. Nam cui non est adversus omnes satis virium, circumvenire quærit solitudinem singulorum. Sed retusus adunati exercitus fide pariter et vigore, intellexit milites Christi vigilare, jam sobrios et armatos ad prælium stare, vinci non posse, mori posse, et hoc ipso invictos esse quia mori non timent, nec repugnare contra, impugnantes, cum occidere innocentibus nec nocentem liceat; sed prompte et animas et sanguinem tradere, ut cum tanta in sæculo malitia et sævitia grassetur, a malis et sævis velocius recedatur.

Quale illud fuit sub oculis Dei spectaculum gloriosum, quale in conspectu Christi Ecclesiæ suæ gaudium, ad pugnam quam tentaverat hostis inferre non singulos milites sed tota simul castra prodiisse? Omnes enim constat venturos fuisse, si audire potuissent, quando accurrerit properanter et venerit quisquis audivit. Quot illic lapsi gloriosa confessione sunt restituti? Stererunt fortes et ipso dolore pœnitentiæ facti ad prælium fortiores. Ut appareat nuper subitatos esse et novæ atque insuetæ rei pavore trepidasse, rediisse ad se postmodum fidem veram, et vires suas de Dei timore collectas ad omnem patientiam constanter et firmiter roborasse, nec jam stare ad criminis veniam, sed ad passionis coronam.

Quid ad hæc Novatianus, frater carissime? Utrumne jam deponit errorem? An vero, qui dementium mos est, ipsis bonis

rien ne peut briser les liens de la charité fraternelle et que le Dieu de paix accorde à ceux qui l'aiment les biens qu'ils lui demandent en commun.

L'ennemi s'est précipité avec violence sur l'armée du Christ : vous avez résisté, et votre fermeté a triomphé de sa fureur. Il croyait pouvoir renverser de nouveau les serviteurs de Dieu, en qui il ne voyait que des jeunes soldats peu exercés et peu au courant des ruses de la guerre. Pour les vaincre plus facilement, il les attaque un à un. C'est ainsi que le loup isole la brebis du troupeau pour la dévorer ; c'est ainsi que l'épervier se jette sur la colombe qu'il voit séparée de ses compagnes. Mais, repoussé par cette armée unie par la communauté des espérances et de la foi, il a compris que les soldats du Christ veillaient sous les armes ; qu'ils peuvent mourir, mais non être vaincus. Ils sont invincibles, parce qu'ils ne craignent pas la mort. Et pourtant, ils ne repoussent pas la force par la force ; ils craindraient d'attenter aux jours d'un coupable ; mais ils sont toujours prêts à livrer leur sang et leur vie. En voyant ici-bas le triomphe de la malice et de la barbarie, ils ne désirent qu'une chose : se séparer le plutôt possible des méchants et des barbares.

Quel spectacle pour Dieu ! quelle joie pour l'Église ! L'ennemi déclare la guerre, et aussitôt on voit s'avancer, non des soldats isolés, mais l'armée chrétienne tout entière. On peut même dire que tous les fidèles, sans exception, seraient accourus, s'ils avaient entendu le signal, puisque ceux qui l'entendirent se sont trouvés à leur poste. Que de *tombés*, par leur généreuse confession, ont recouvré la gloire qu'ils avaient perdue ! Leur courage, retrempe par la pénitence, a montré qu'ils avaient naguère succombé par surprise. En revenant à la foi, ils ont repris de nouvelles forces ; ils sont prêts à tout souffrir, non pour expier leurs fautes, mais pour mériter la couronne du martyre.

Que va faire Novatien, mon très-cher frère ? sortira-t-il de son erreur ? ou bien, ce qui arrive d'ordinaire aux insensés,

et prosperis nostris plus adactus est ad furorem, et quo magis ac magis dilectionis ad fidei crescit hic gloria, illic dissensionis et zeli recrudescit insania; nec vulnus suum miser curat, sed adhuc gravius et se et suos vulnerat, in perniciem fratrum lingua sua perstrepens, et facundiæ venenatæ jacula contorquens, magis durussæcularis philosophiæ pravitate quam sophiæ dominicæ lenitate pacificus, desertor Ecclesiæ, misericordiæ hostis, interfector pœnitentiæ, doctor superbiæ, veritatis corruptor, perditor caritatis? Agnoscit ne jam qui sit sacerdos Dei, quæ sit Ecclesia et domus Christi, qui sint Dei servi quos diabolus infestet, qui sint Christiani quos antichristus impugnet? Neque enim quærit illos quos jam subegit, aut gestit evertere quos jam suos fecit. Inimicus et hostis Ecclesiæ, quos alienavit ab Ecclesia et foras duxit, ut captivos et victos contemnit et præterit, eos pergit lascessere in quibus Christum cernit habitare. Quanquam, etsi aliquis ex talibus fuerit apprehensus, non est quod sibi quasi in confessione nominis blandiatur, cum constet, si occisi ejusmodi extra Ecclesiam fuerint, fidei coronam non esse, sed pœnam potius esse perfidiæ, nec in domo Dei inter unanimes habitaturos esse quos videmus de pacifica et divina domo furore discordiæ recessisse.

Hortamur plane quantum possumus, frater carissime, pro caritate mutua qua nobis invicem cohæremus ut, quoniam providentia Domini monentis instruimur et divinæ misericordiæ consiliis salubribus admonemur appropinquare jam certaminis et agonis nostri diem, jejuniis, vigiliis, orationibus insistere cum omni plebe non desinamus. Incumbamus gemitibus assiduis et deprecationibus crebris. Hæc sunt enim nobis arma cœlestia, quæ stare et perseverare fortiter faciunt. Hæc sunt munimenta spiritalia et tela divina quæ protegunt. Memores nostri invicem simus, concordés atque unanimes, utrobique pro nobis semper oremus, pressuras et angustias mutua caritate relevemus, et si quis istinc nostrum prior divinæ dignationis cele-

sentira-t-il sa fureur s'augmenter à la vue de nos triomphes ? La foi et la charité qui brillent dans nos frères ne le porteront-elles pas à de nouveaux excès ? au lieu de guérir sa blessure, ne s'enfoncera-t-il pas, avec les siens, plus avant dans la perdition ? Ce misérable n'use de son éloquence que pour perdre les chrétiens. Ses paroles sont autant de flèches empoisonnées qui donnent la mort. Étranger à la douceur évangélique, mais, en revanche, imbu des maximes d'une philosophie impitoyable, il se constitue l'ennemi de l'Église, et tous ses efforts ne tendent qu'à anéantir la miséricorde, à détruire la pénitence, à exalter l'orgueil, à corrompre la vérité, à ruiner la charité. Comprend-il maintenant ce que c'est qu'un prêtre de Jésus-Christ ? Comprend-il ce que c'est que l'Église ? En voyant les serviteurs de Dieu en butte aux fureurs de la persécution et aux violences de l'antechrist, comprend-il ce que c'est qu'un chrétien ? Certes, l'ennemi ne cherche pas ceux qui lui appartiennent : peu lui importe de renverser ceux qu'il a déjà soumis à sa puissance. Il marche, sans y prendre garde, au milieu de ces esclaves qu'il a ravis à l'Église ; il ne tourne ses efforts que contre les disciples du Christ. Cependant, ne l'oublions pas, si, au milieu de la confusion qui nous environne, un des disciples de Novatien mourait pour la foi, il ne devrait pas espérer la couronne du martyr. Placé hors de l'Église, il ne trouverait dans la mort que le juste châtement de sa perfidie. Comment pourrait-il habiter dans la maison de Dieu, où règne une paix éternelle, alors qu'il n'a suivi ici-bas que les aveugles conseils de la discorde ?

Je vous exhorte donc, mon très-cher frère, au nom de la charité qui nous unit, à persévérer, avec tout le peuple, dans les jeûnes, les veilles, la prière. Si nous en croyons les avertissements du Seigneur, le combat est proche. Les gémissements et la prière, telles sont les armes célestes qui assureront notre persévérance ; tel est le rempart où s'abritera notre faiblesse. Prions les uns pour les autres ; n'ayons qu'un cœur et qu'une âme, et, dans nos épreuves, prêtons-nous un mutuel appui. Si

ritate præcesserit, perseveret apud Dominum nostra dilectio, pro fratribus et sororibus nostris apud misericordiam patris non cesset oratio. Opto te, frater carissime, semper bene valere.

---

## EPISTOLA XLIX

CYPRIANUS cum collegis Lucio fratri salutem.

Et nuper quidem tibi, frater carissime, gratulati sumus, cum te honore geminato in Ecclesiæ suæ administratione confessorem pariter et sacerdotem constituit divina dignatio Sed et nunc non minus tibi et comitibus atque universæ fraternitati gratulamur quod cum eadem gloria et laudibus vestris reduces vos denuo ad suos fecerit benigna Domini et larga protectio, ut pascendo gregi pastor et gubernandæ navi gubernator et plebi regendæ rector redderetur, et appareret relegationem vestram sic divinitus esse dispositam, non ut episcopus relegatus et pulsus Ecclesiæ deesset, sed ut ad Ecclesiam major rediret.

Neque enim in tribus pueris minor fuit martyrii dignitas, quia morte frustrata decamino ignis incolumes exierunt, aut non consummatus Daniel exstitit in suis laudibus, quia qui leonibus missus fuerat ad prædam, protectus a Domino vixit ad gloriam. In confessoribus Christi dilata martyria non meritum confessionis minuunt, sed magnalia divinæ protectionis ostendunt. Repræsentatum videmus in vobis quod apud regem fortes atque illustres pueri prædicaverunt, ipsos quidem paratos esse ardere flammis, ne diis ejus servirent, aut imaginem quam fecerat adorarent, Deum tamen quem colebant quemque et nos colimus, potentem esse ut eos de camino ignis eximeret, et de

quelqu'un d'entre nous précède ses frères au séjour de la gloire, qu'il continue à les aimer dans le sein de Dieu et à prier pour eux. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LET TRE XLIX

### FÉLICITATIONS

Cyprien et ses collègues, à Lucius, leur frère, salut ( ) :

La grâce divine, mon très-cher frère, vous a ramené dans votre église, avec la double couronne de pontife et de confesseur. Je vous ai déjà adressé mes félicitations : aujourd'hui, je les adresse de nouveau, non-seulement à vous, mais à tous vos compagnons de captivité et à tout le peuple chrétien. Oui, je remercie Dieu d'avoir rendu le pasteur au troupeau, d'avoir remis le gouvernail du navire entre les mains du pilote, et d'avoir replacé à la tête du peuple le chef destiné à le conduire. Il est facile de voir que Dieu a permis votre exil, non pour priver l'Église de son chef, mais pour le ramener, plus grand encore, au milieu des siens.

Les trois enfants, captifs à Babylone, sortirent vivants d'une fournaise ardente ; mais ils n'en eurent pas moins les honneurs du martyr. Daniel, protégé par la grâce divine contre la fureur des lions, n'en fut pas moins martyr. Quand la mort semble oublier les confesseurs du Christ, ce retard ne diminue en rien leur mérite : il ne sert qu'à faire ressortir davantage la protection divine. Les trois enfants disaient au roi de Babylone qu'ils étaient prêts à subir la rigueur des flammes plutôt que de sacrifier aux idoles : d'ailleurs, ajoutaient-ils, le Dieu que

(1) Epit. 58. Ed. de Pam.



regis manibus ac de pœnis præsens liberaret. Quod invenimus in confessionis vestræ fide et in Domini circa, vos protectione nunc gestum; ut cum vos parati fueritis et prompti omne subire supplicium, Dominus tamen vos pœnæ subtraheret et Ecclesiæ reservaret. Regredientibus vobis breviata non est in episcopo confessionis suæ dignitas, sed magis crevit sacerdotalis auctoritas, ut altari Dei assistat antistes qui ad confessionis arma sumenda et facienda martyria non verbis plebem sed factis cohortetur, et imminente antichristo paret ad prælium milites, non solum sermonis et vocis incitamento, sed fidei et virtutis exemplo.

Intelligimus, frater carissime, et tota cordis nostri luce perspicimus divinæ majestatis salutaria et sancta consilia, unde illic repentina persecutio nuper exorta sit, unde contra Ecclesiam Christi et episcopum Cornelium beatum martyrem vosque omnes sæcularis potestas subito proruperit ut ad confundendos hæreticos et retundendos ostenderet Dominus quæ esset Ecclesia, quis episcopus ejus unus divina ordinatione delectus, qui cum episcopo presbyteri sacerdotali honore conjuncti, quis adunatus et verus Christi populus dominici gregis caritate connexus, qui essent quos inimicus lacerasset, qui contra quibus diabolus ut suis parceret. Neque enim persequitur et impugnat Christi adversarius nisi castra et milites Christi. Hæreticos prostratos semel et suos factos contemnit et præterit. Eos quærit dejicere quos videt stare. Atque utinam nunc facultas daretur, frater carissime, ut interesse illic vobis regredientibus possemus, qui vos in tua caritate diligimus, ut adventus vestri lætissimum fructum præsentem cum cæteris ipsi quoque caperemus. Quæ illic exultatio omnium fratrum, qui concursus atque complexus occurrentium singulorum! Vix osculis adhærentium potest satisfieri, vix vultus ipsi atque oculi plebis possunt videndo satiari de adventus vestri gaudio. Cognoscere illic fraternitas cœpit qualis et quanta sit secutura Christo veniente lætitia, cujus quia cito appropinquabit, adventus, imago jam quædam præcessit in vobis, ut quomodo Joannes præcursor ejus et prævius veniens prædicavit Christum

nous adorons est assez puissant pour nous délivrer de la fournaise et de tous les autres dangers. Ces paroles se réalisent en vous. Vous étiez prêt à affronter toutes sortes de supplices ; mais le Seigneur vous arrache au danger, pour vous replacer à la tête de son Église. Votre retour, loin de nuire à votre gloire, n'a fait qu'ajouter un nouveau prestige à votre autorité. On voit maintenant, à l'autel du Seigneur, un pontife qui exhorte le peuple au martyre, non-seulement par des paroles, mais par des actes. L'antechrist peut se présenter : le chef du peuple chrétien saura ranger son armée en bataille et lui donner l'exemple du courage et de la fidélité.

Les derniers événements, mon très-cher frère, nous ont manifesté, de la manière la plus visible, les desseins de la Providence. Pourquoi cette persécution soudaine ? Pourquoi toutes ces violences contre l'Église du Christ et contre son chef, le bienheureux Corneille ? C'est que le Seigneur voulait nous montrer, pour l'éternelle confusion des hérétiques, quelle est la véritable Église, quel est son chef unique, choisi par la Providence, quels sont les prêtres réellement unis à leur évêque, quel est le troupeau du Christ, ne formant avec lui qu'un seul corps. Nous pouvons répondre à ces questions, en considérant ceux que le démon attaque et ceux qu'il épargne. L'ennemi du Christ, en effet, ne peut diriger ses efforts que contre les soldats du Christ ; quant aux hérétiques, ils lui appartiennent : il passe, en leur jetant un regard de mépris. Il ne s'efforce de renverser que ceux qui sont debout.

Que je voudrais, mon très-cher frère, me trouver en ce moment à Rome, pour partager la joie causée par votre retour ! Quelle allégresse parmi nos frères ! Quel concours ! Quels doux embrassements ! Tous vous regardent à l'envi et ne se lassent pas de vous contempler. On peut voir, par là, quelle sera la joie des fidèles à la venue du Christ. Vous semblez nous annoncer son apparition prochaine. Jean fut son premier précurseur ;

venisse, sic nunc episcopo confessore Domini et sacerdote redeunte appareat et Dominum jam redire. Vicarias vero pro nobis ego et collegæ et fraternitas omnis has ad vos litteras mittimus, frater carissime, et repræsentantes vobis per epistolam gaudium nostrum, fida obsequia caritatis expromimus, hic quoque in sacrificiis atque in orationibus nostris non cessantes Deo patri et Christo filio ejus Domino nostro gratias agere et orare pariter ac petere ut qui perfectus est atque perficiens custodiat et perficiat in vobis confessionis vestræ gloriosam coronam, qui et ad hoc vos fortasse revocavit, ne gloria esset occulta, si foris essent confessionis vestræ consummata martyria. Nam victima quæ fraternitati præbet exemplum et virtutis et fidei præsentibus debet fratribus immolari. Optamus te, frater carissime, semper bene valere.

---

## EPISTOLA L

CYPRIANUS Januario, Maximo, Proculo, Victori, Modiano, Nemesiano, Nampulo, et Honorato fratribus salutem.

Cum maximo animi nostri gemitu et non sine lacrymis legimus litteras vestras, fratres carissimi, quas ad nos pro dilectionis vestræ sollicitudine de fratrum nostrorum et sororum captivitate fecistis. Quis enim non doleat in ejusmodi casibus, aut quis non dolorem fratris sui suum proprium computet, cum loquatur apostolus Paulus et dicat: « Si patitur unum membrum, compatiuntur et cætera membra; si lætatur membrum unum, collætantur et cætera membra. » Et alio loco: « Quis infirmatur, » inquit, « et non ego infirmor? » Quare nunc et nobis captivitas fratrum nostra captivitas computanda est, et periclitantium dolor pro nostro dolore numerandus est, cum sit scilicet adunationis nostræ corpus unum, et non tantum dilectio sed et religio instigare nos debeat et confortare ad fratrum membra redimenda

Nam cum denuo apostolus Paulus dicat: « Nescitis quia templum Dei estis, et spiritus Dei habitat in vobis, » etiamsi caritas nos minus adigeret ad opem fratribus ferendam,

mais vous, confesseur et évêque, vous semblez préparer son second avènement.

Je vous écris, non-seulement en mon nom, mais au nom de mes collègues et de tout le peuple. Recevez l'hommage de notre joie et de notre obéissance. Nous ne cessons de prier pour vous, afin que l'auteur de toutes les bénédictions conserve dans son intégrité la gloire que vous vous êtes acquise. S'il vous a ramené au milieu de votre troupeau, c'est sans doute afin qu'elle se montrât au grand jour. La victime, destinée à donner au peuple l'exemple du courage et de la fidélité, doit être immolée en présence de tous les frères. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE I.

### RACHAT DES CAPTIFS

Cyprien à Janvier, Maxime, Proculus, Victor, Modien, Némésien, Nampule et Honorat, ses frères, salut (1) :

La lettre où vous m'annoncez la captivité de nos frères et de nos sœurs m'a arraché des larmes. Qui, dans de semblables infortunes, ne partagerait la peine de ses frères et ne s'associerait à leur malheur? *Quand un membre souffre, dit saint Paul, tous les autres souffrent avec lui; quand un membre se réjouit, tous les autres se réjouissent* (2). *Qui d'entre vous est infirme, dit-il encore, sans que je partage son infirmité* (3)? C'est pour cela que les liens qui chargent nos frères pèsent si lourdement sur nous et que nous nous préoccupons si vivement de leurs dangers. Nous ne formons avec eux qu'un seul corps : aussi la charité et la religion nous obligent à travailler à leur rachat.

(1) Epit. 60. Ed. de Pam.

(2) I Corinth., xii.

(3) II Corinth., xi.

considerandum tamen hoc in loco fuit Dei templa esse quæ capta sunt, nec pati nos longa cessatione et neglecto dolore debere ut diu Dei templa captiva sint, sed quibus possumus viribus elaborare et velociter gerere ut Christum judicem et Dominum et Deum nostrum promereamur obsequiis nostris. Nam cum dicat Paulus apostolus : « Quotquot in Christo baptizati estis, Christum induistis, » in captivis fratribus nostris contemplandus est Christus et redimendus de periculo captivitatibus, qui nos redemit de periculo mortis ; ut qui nos de diaboli faucibus exiit, nunc ipse qui manet et habitat in nobis de barbarorum manibus exuatur, et redimatur nummaria quantitate qui nos cruce redemit et sanguine ; qui idcirco hæc fieri interim patitur ut fides nostra tentetur an faciat unusquisque pro altero quod pro se fieri vellet, si apud barbaros teneretur ipse captivus. Quis enim non humanitatis memor et mutuæ dilectionis admonitus, si pater est, illic esse nunc filios suos computet, si maritus est, uxorem suam illic captivam teneri cum dolore pariter ac pudore vinculi maritalis existimet ? Quantus vero communis omnibus nobis mœror atque cruciatus est de periculo virginum quæ illic tenentur ; pro quibus non tantum libertatis, sed et pudoris jactura plangenda est, nec tam vincula barbarorum quam lenonum et lupanarium supra deflenda sunt, ne membra Christo dicata et in æternum continentiæ honore pudica virtute devota insultantium libidine et contagione fœdentur ?

Quæ omnia istic secundum litteras vestras fraternitas nostra cogitans et dolenter examinans prompte omnes et libenter ac largiter subsidia nummaria fratribus contulerunt, semper quidem secundum fidei suæ firmitatem ad opus Dei proni, nunc tamen magis ad opera salutaria contemplatione tanti doloris accensi. Nam cum Dominus in evangelio suo dicat : « Infirmus fui, et visitastis me, » quanto nunc quoque cum majore operis nostri mercede dicturus est : « Captivus fui, et redemistis me. » Et cum denuo dicat : « In carcere fui, et venistis ad me, » quanto plus est cum cœperit dicere : « In carcere captivitatis fui, et clausus et vinctus apud barbaros jacui, et de carcere illo servitutis liberastis me, » cum judicii dies venerit præmium de Domino recepturi !

L'apôtre saint Paul dit encore : *Ignorez-vous que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit-Saint habite en vous*(1)? Si vous étiez sourds à la voix de la charité, vous devriez songer que vos frères captifs sont les temples du Dieu vivant et que vous ne pouvez souffrir qu'ils soient exposés plus longtemps aux profanations de l'ennemi. Que dis-je? C'est le Christ lui-même que vous devez voir dans la personne de vos frères : *Ne savez-vous pas*, dit l'apôtre, *que vous tous, qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous vous êtes revêtus de Jésus-Christ* (2)? C'est donc le Christ qu'il s'agit de racheter. Il a brisé vos liens, il vous a délivré de la mort, en mourant sur la croix : à vous de donner un peu d'or pour l'arracher aux mains des barbares. Il permet ces tristes événements pour mettre votre foi à l'épreuve, afin de voir si vous ferez pour vos frères ce que vous voudriez qu'on fit pour vous, dans un semblable malheur. Prêtez l'oreille à la voix de l'humanité et de l'amour. Si vous êtes père, représentez-vous vos enfants prisonniers ; si vous avez une épouse, pensez aux dangers qu'elle aurait à courir dans la captivité. Et les vierges !... Oh ! comme je souffre quand je pense aux périls qui les entourent ! La perte de la liberté n'est rien auprès de celle de la pudeur. Je crains moins pour elles les fers des barbares que l'insolence des débauchés. Qui nous dit que des membres consacrés à Jésus-Christ par le vœu d'une perpétuelle virginité n'auront pas à subir d'indignes profanations ?

Ces considérations, exposées dans votre lettre, ont vivement ému nos frères. Leur charité toujours active et généreuse a été surexcitée par les malheurs qui vous frappent ; aussi, ils ont versé entre nos mains d'abondantes aumônes. Le Seigneur dira, au dernier jour : *J'ai été malade et vous m'avez visité ;* mais il dira aussi : *J'ai été captif et vous m'avez racheté.* S'il récompense ceux qui le visitent dans sa prison, à plus forte

(1) II Corint., 111.

(2) Gal., 111.

Denique maximas vobis gratias agimus quod nos vestræ sollicitudinis et tam bonæ ac necessariæ operationis participes esse voluistis, ut offerretis nobis agros uberes, in quibus spei nostræ semina mitteremus, expectaturi messem de amplissimis fructibus qui de hac cœlesti et salutari operatione proveniunt. Misimus autem sestertia centum millia numerorum, quæ istic in Ecclesia cui de Domini indulgentia præsumus cleri et plebis apud nos consistentis collatione collecta sunt, quæ vos illic pro vestra diligentia dispensabitis. Et optamus quidem nihil tale de cætero fieri, et fratres nostros Domini majestate protectos ab ejusmodi periculis incolumes reservari. Si tamen ad explorandam nostri animi caritatem et examinandam nostri pectoris fidem tale aliquid acciderit, nolite cunctari nuntiare hæc nobis litteris vestris, pro certo habentes ecclesiam nostram et fraternitatem istic universam ne hæc ultra fiant precibus orare, si facta fuerint, libenter et largiter subsidia præstare. Ut autem fratres nostros ac sorores qui ad hoc opus tam necessarium prompte ac libenter operati sunt, ut semper operentur, in mente habeatis in orationibus vestris, et eis vicem boni operis in sacrificiis et precibus repræsentetis, subdidi nomina singulorum, sed et collegarum quoque et consacerdotum nostrorum, qui et ipsi, cum præsentessent, et suo et plebis suæ nomine quædam pro viribus contulerunt, nomina addidi; et præter quantitatem propriam nostram, eorum quoque summulas significavi et misi, quorum omnium secundum quod fides et caritas exigit, in orationibus et precibus vestris meminisse debetis. Optamus vos, fratres carissimi, semper bene valere et nostri meminisse.



## EPISTOLA LI

CYPRIANUS Stephano fratri salutem.

Faustinus collega noster Lugduni consistens, frater carissime, semel atque iterum mihi scripsit, significans ea quæ etiam vobis scio utique nuntiata tam ab eo quam a cæteris coepisco-

raison récompensera-t-il ceux qui le délivrent des mains des barbares.

Je vous remercie donc d'avoir bien voulu m'associer à votre bonne œuvre et me fournir un champ fertile qui me vaudra dans la suite une abondante moisson. Je vous envoie cent mille sesterces (1), provenant du clergé et du peuple qui me sont confiés. Vous userez de cette somme selon votre sagesse. Je souhaite que, dans la suite, vous soyez à l'abri d'une semblable calamité. Cependant, si elle arrivait encore, ne manquez pas de nous l'annoncer, et soyez sûrs que tous les frères qui sont ici, tout en priant pour votre sécurité, s'empresseront de vous secourir. Pour que vous vous rappeliez dans vos prières ceux d'entre nos frères qui sont venus à votre secours, je vous envoie leurs noms, avec le chiffre des sommes qu'ils ont versées. J'y ajoute ceux des évêques et des prêtres, présents à Carthage, qui ont voulu contribuer à cette bonne œuvre en leur propre nom et au nom de leur troupeau. Vous y trouverez aussi le chiffre de ma cotisation personnelle. La seule chose que nous vous demandons en retour, c'est un souvenir dans vos prières. — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE LI

DÉPOSITION DE MARCIEN, ÉVÊQUE D'ARLES

Cyprien à Étienne, son frère, salut (2) :

Faustin, notre collègue, résidant à Lyon, m'a écrit deux lettres consécutives, pour porter à ma connaissance des faits dont vous êtes sans doute instruit, soit par lui-même, soit par

(1) Plus de vingt-cinq mille francs.

(2) Epit. 67. Ed. de Pam.



pis nostris in eadem provincia constitutis, quod Marcianus Arelate consistens Novatiano sese conjunxerit et a catholica Ecclesiae unitate atque a corporis nostri et sacerdotii consensione discesserit, tenens haereticæ praesumptionis durissimam pravitatem, ut servis Dei pœnitentibus et dolentibus et Ecclesiam lacrymis et gemitu et dolore pulsantibus divinæ pietatis et lenitatis paternæ solatia et subsidia claudantur, nec ad fovenda vulnera admittantur vulnerati, sed sine spe pacis et communicationis relictis ad luporum rapinam et prædam diaboli projiciantur. Cui rei nostrum est consulere et subvenire, frater carissime, qui divinam clementiam cogitantes et gubernandæ ecclesiae libram tenentes sic censuram vigoris peccatoribus exhibemus ut tamen lapsis erigendis et curandis vulneratis bonitatis et misericordiæ divinæ medicinam non denegemus. Quapropter facere te oportet plenissimas litteras ad coepiscopos nostros in Galliis constitutos ne ultra Marcianum pervicacem et superbum et divinæ pietatis ac fraternæ salutis inimicum collegio nostro insultare patiantur quod necdum videatur a nobis abstentus, qui jam pridem jactat et prædicat quod Novatiano studens et ejus pervicaciam sequens a communicatione se nostra segregaverit, cum Novatianus ipse, quem sequitur, olim abstentus et hostis Ecclesiae judicatus sit, et cum ad nos in Africam legatos misisset optans ad communicationem nostram admitti, hinc a concilio plurimorum sacerdotum qui praesentes eramus sententiam retulerit se foris esse cœpisse, nec posse a quoquam nostrum sibi communicari qui, episcopo Cornelio in catholica Ecclesia de Dei judicio et cleri ac plebis suffragio ordinato, prophanum altare erigere et adulteram cathedram collocare et sacrilega contra verum sacerdotem sacrificia offerre tentaverit, proinde si respicere et ad sanæ mentis consilium redire vellet, ageret pœnitentiam et ad Ecclesiam supplex rediret.

Quam vanum est, frater carissime, ut Novatiano nuper retuso et refutato et per totum orbem a sacerdotibus Dei abstentus, nunc adulescentes adhuc nobis patiamur illudere et de majestate ac dignitate Ecclesiae judicare. Dirigantur in provinciam et ad plebem Arelate consistentem a te litteræ quibus

les évêques de la province. Il me dit que Marcien, évêque d'Arles, s'est séparé de l'unité de l'Église et du corps épiscopal, pour s'attacher aux doctrines de Novatien. Comme cet hérétique, dont on ne saurait trop réprouver l'orgueil et la dureté, il veut qu'on refuse le pardon aux pénitents qui viennent pleurer et gémir à la porte de l'Église ; il prive les blessés du remède qui pourrait guérir leurs plaies, et les livre, sans espérance, à la rage des loups. C'est nous, mon très-cher frère, qui devons venir au secours de ces infortunés, nous qui, préposés au gouvernement de l'Église, avons reçu la double mission de relever les *tombés* et d'appliquer à leurs blessures le remède salutaire. Vous devez écrire une lettre détaillée aux évêques des Gaules et les exhorter à ne plus souffrir les insultes d'un hérétique orgueilleux, qui semble n'avoir en vue que la ruine spirituelle de nos frères. Il se vante d'avoir abandonné nos rangs pour s'attacher à Novatien, et il n'a pas encore été privé de la communion ! Pourtant ce Novatien, qu'il se fait gloire de suivre, a été condamné depuis longtemps comme ennemi de l'Église. Lorsqu'il envoya des émissaires en Afrique pour me prier de l'admettre à ma communion, je réunis plusieurs prêtres, et, après mûre délibération, je lui répondis que puisqu'il s'était placé hors de l'Église, en s'élevant contre Corneille légitimement élu et ordonné, puisqu'il osait dresser une chaire menteuse et un autel sacrilège, en face de l'autel et de la chaire véritables, il ne devait attendre de nous aucune communion. Je terminai ma lettre en lui conseillant de rentrer en lui-même, de faire pénitence et de revenir à l'Église.

Quelle folie à nous, mon très-cher frère, de permettre, après la condamnation de Novatien, que des perfides viennent ébranler notre foi et insulter à la majesté de l'Église ! Écrivez aux habitants de la province d'Arles ; excommuniez Marcien et nommez un autre pasteur qui réunisse autour de lui le troupeau dispersé. Assez de nos frères sont déjà morts, sans recevoir la paix : venons en aide à ceux qui survivent et

abstento Marciano alius in locum ejus substituatur, et grex Christi, qui in hodiernum ab illo dissipatus et vulneratus contemnitur, colligatur. Sufficiat multos illic ex fratribus nostris annis istis superioribus excessisse sine pace. Vel cæteris subveniatur qui supersunt, qui et diebus ac noctibus ingemiscunt, et divinam ac paternam misericordiam deprecantes solatium nostræ opitulationis exposcunt. Idcirco enim, frater carissime, copiosum corpus est sacerdotum concordiæ mutuæ glutino atque unitatis vinculo copulatum ut si quis ex collegio nostro hæresim facere et gregem Christi lacerare et vastare tentaverit, subveniant cæteri, et quasi pastores utiles et misericordes oves dominicas in gregem colligant. Quid enim si in mari portus aliquis, munitionibus suis ruptis, infestus et periculosus esse navibus cœperit, nonne navigantes ad alios proximos portus naves suas dirigunt, ubi sit tutus accessus et salutaris introitus et statio segura? Aut si in via stabulum aliquod obsideri et teneri a latronibus cœperit, ut quisquis ingressus fuerit insidiantium illic infestatione capiatur, nonne commeantes, hac opinione comperta, stabula alia in itinere appetunt tutiora, ubi sint fida hospitia et receptacula commeantibus tuta? Quod nunc esse apud nos debet, frater carissime, ut fratres nostros qui jactati Marciani scopulis petunt Ecclesiæ portus salutare suscipiamus ad nos prompta et benigna humanitate, et stabulum commeantibus præceamus tale quale est in evangelio, quo a latronibus sauciati et vulnerati suscipi et foveri et tutari ab stabulario possint.

Quæ est enim major aut melior cura præpositorum quam diligenti sollicitudine et medela salubri fovendis et conservandis ovibus providere, cum Dominus loquatur et dicat : « Quod in-  
« firmatum est non confortastis, et quod male habuit non corro-  
« borastis, et quod contribulatum est non consolidastis, et quod  
« erravit non revocastis, et quod periit non inquisistis; et dis-  
« persæ sunt oves meæ, eo quod non sint pastores, et factæ  
« sunt in comesturam in omnibus bestiis agri, et non fuit  
« qui inquireret, neque qui revocaret. Propterea hæc dicit  
« Dominus: Ecce ego super pastores, et inquiram oves meas de

demandent avec larmes nos secours spirituels. Certes, les membres du corps sacerdotal sont unis les uns aux autres par les liens les plus intimes et les plus sacrés. Dieu le veut ainsi, afin que si quelqu'un d'entre nous, à la faveur de l'hérésie, tente de disperser le troupeau du Christ, les autres se hâtent de venir au secours des brebis errantes et de les réunir sous leur houlette. Si un port de mer, par la rupture de ses digues, cesse d'offrir aux vaisseaux un refuge assuré, les navigateurs se dirigent vers les ports voisins. Si des voleurs s'établissent dans une hôtellerie pour y exercer leurs violences, les voyageurs, instruits du danger, passent et vont se réfugier ailleurs. C'est ce que nous devons faire nous-mêmes, mon très-cher frère. Accueillons dans le port de l'Église ces navigateurs fatigués qui ont failli se perdre sur les écueils de l'hérésie ; recevons-les dans l'hôtellerie divine. Comme ce voyageur dont parle l'Évangile, ils sont épuisés et meurtris de coups : à nous donc de les recueillir et de les réchauffer.

Est-il, pour les évêques, une occupation plus douce que de pourvoir au salut de leurs brebis ? Le Seigneur adresse ces paroles aux pasteurs négligents et infidèles : *Mes brebis étaient infirmes, vous ne les avez pas fortifiées ; elles étaient malades, vous ne les avez pas soutenues ; elles étaient dans la détresse, vous ne les avez pas secourues ; elles étaient errantes, vous ne les avez pas rappelées ; elles étaient perdues, vous ne les avez pas cherchées ; elles se sont dispersées, elles sont devenues la pâture des bêtes féroces, parce que vous n'étiez pas là pour les réunir : Aussi c'est aux pasteurs que je m'adresse ; je leur demanderai compte de mes brebis ; je les arracherai d'entre leurs mains, et c'est moi qui me chargerai de les conduire* (1). Puisque le Seigneur parle avec tant de sévérité aux pasteurs infidèles, n'est-ce pas un devoir pour nous, mon très-cher frère, de rallier le troupeau du Christ, et de mettre tous nos soins à guérir

(1) Ezéch., xxxiv.

« manibus eorum, et avertam eos ut non pascant oves meas. » Cum ergo pastoribus talibus per quos dominicæ oves negliguntur et pereunt sic Dominus comminetur, quid nos aliud facere oportet, frater carissime, quam colligendis et refovendis Christi ovibus exhibere diligentiam plenam, et curandis lapsorum vulneribus paternæ pietatis adhibere medicinam, quando et Dominus in evangelio moneat et dicat : « Non est opus sanis medicus, sed male habentibus. » Nam etsi pastores multi sumus, unum tamen gregem pascimus, et oves universas quas Christus sanguine suo et passione quæsit colligere et fovere debemus, nec pati supplices et dolentes fratres nostros crudeliter despici et superba quorundam præsumptione calcari, cum scriptum sit, « Ille autem qui contumax est, vir sui jactans, nihil omnino perficiet, qui dilatavit tanquam infernus animam suam, » et ejusmodi homines Dominus in evangelio suo culpet et damnet dicens : « Vos estis qui justificatis vos in conspectu hominum. Deus autem dignoscit corda vestra, quoniam quod excelsum est in hominibus execratio est in conspectu Dei. »

Ex quibus cum Marcianus esse cœperit, et se Novatiano conjungens adversarius misericordiæ et pietatis exstiterit, sententiam non dicat, sed accipiat, nec sic agat quasi ipse judicaverit de collegio sacerdotum, quando ipse sit ab universis sacerdotibus judicatus. Servandus est enim antecessorum nostrorum beatorum martyrum Cornelii et Lucii honor gloriosus, quorum memoriam cum nos honoremus, multo magis tu, frater carissime, honorificare et servare gravitate et auctoritate tua debes, qui vicarius et successor eorum factus es. Illi enim pleni spiritu Dei et in glorioso martyrio constituti dandam esse lapsis pacem censuerunt, et pœnitentia acta fructum communicationis et pacis negandum non esse litteris suis signaverunt. Quam rem omnes omnino ubique censuimus. Neque enim poterat esse apud nos sensus diversus, in quibus unus est spiritus. Et ideo manifestum est eum Spiritus Sancti veritatem cum cæteris non tenere quem videmus diversa sentire. Significa plane nobis qui in locum Marciani Arelate fuerit substitutus, ut sciamus ad quem fratres nostros dirigere et cui scribere debeamus. Opto te, frater carissime, semper bene valere.

ses blessures ? Cette conduite est celle d'un père, car le Seigneur a dit : *Ce ne sont pas ceux qui se portent bien, mais ceux qui sont malades qui ont besoin du médecin* (1).

Les pasteurs sont nombreux ; mais il n'y a qu'un seul troupeau, racheté par le sang de Jésus-Christ. C'est ce troupeau que nous devons recueillir et protéger. Nous ne devons pas souffrir que des frères, qui se présentent en suppliants, aient à essuyer le dédain superbe des hérétiques. Il écrit : *L'homme orgueilleux a beau dilater son âme comme l'enfer, ses désirs seront inutiles* (2). Le Seigneur parle en ses termes dans l'Évangile : *Vous cherchez à paraître justes aux yeux des hommes ; mais Dieu juge vos cœurs, car il a l'orgueil en abomination* (3).

Puisque Marcien s'est rangé parmi ces téméraires, et, qu'en s'unissant à Novatien, il s'est déclaré l'ennemi de la miséricorde divine, qu'il soit traité selon ses mérites, et, qu'au lieu de juger les évêques, il soit jugé par eux. Nous devons cet hommage à la mémoire des martyrs Corneille et Lucius, nos prédécesseurs. Vous surtout, qui occupez leur siège, vous devez suivre scrupuleusement les traditions qu'ils vous ont laissées. Inspirés par le Saint-Esprit et à la veille du martyre, ils ont réglé et consigné dans leurs lettres qu'on devait donner la paix aux *tombés*, et, qu'après une pénitence suffisante, on devait les admettre à la communion. Nous avons toujours été de cet avis. D'ailleurs, nous ne pouvions avoir un sentiment différent, puisque nous étions éclairés des lumières du même esprit. Si Marcien n'a pas jugé de la même manière, c'est que la vérité n'est pas arrivée jusqu'à lui. Quand Marcien d'Arles aura un successeur, vous nous le ferez connaître, afin que nous sachions à qui adresser nos lettres. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

(1) Matt., ix.

(2) Abac., ii.

(3) Luc, xvi.

## EPISTOLA LII

CYPRIANUS, Cæcilius, Primus, Polycarpus, etc., Felici presbytero et plebibus consistentibus ad Legionem et Asturicæ, item Lælio diacono et plebi Emeritæ consistentibus fratribus in Domino salutem. Cum in unum convenissemus, legimus litteras vestras, fratres dilectissimi, quas ad nos per Felicem et Sabinum coepiscopos nostros pro fidei vestræ integritate et pro Dei timore fecistis, significantes Basilidem et Martialem libellis idololatriæ commaculatos et nefandorum facinorum conscientia vinctos episcopatum gerere et sacerdotium Dei administrare non oportere, et desiderastis rescribi ad hæc vobis et justam pariter ac necessariam sollicitudinem vestram vel solatio vel auxilio nostræ sententiæ sublevari. Sed enim desiderio huic vestro non tam nostra consilia quam divina præcepta respondent, quibus jampridem mandatur voce cœlesti et Dei lege præscribitur quos et quales oporteat deservire altari, et sacrificia divina celebrare. In Exodo namque ad Moysem Deus loquitur et monet dicens : « Sacerdotes qui accedunt ad Dominum Deum sanctificentur, ne forte derelinquat illos Dominus. » Item in Levitico præcipit Dominus et dicit : « Homo in quo fuerit macula et vitium non accedet offerre dona Deo. » Quæ cum prædicta et manifesta sint nobis præceptis divinis, necesse est obsequia nostra deserviant, nec personam in ejusmodi rebus accipere aut aliquid cuiquam largiri potest humana indulgentia ubi intercedit et legem tribuit divina præscriptio. Neque enim immemores esse debemus quid ad Judæos per Esaiam prophetam locutus sit Dominus increpans et indignans quod, contemptis divinis præceptis, humanas doctrinas sequerentur. « Populus iste, inquit, labiis suis honorificat me, cor vero eorum longe separatum est a me. Quod item Dominus in evangelio repetit et dicit : « Rejjicitis mandatum Dei ut traditionem vestram statuatis. » Quæ ante oculos habentes et sollicite ac religiose considerantes, in ordinationibus sacerdotum non nisi immaculatos et integros antistites eligere debemus, qui sancte et digne sacrificia Deo offerentes audiri in precibus possint quas faciunt pro plebis dominicæ incolumitate, cum scriptum sit : « Deus peccatorem non audit ; Sed si quis Deum coluerit et voluntatem ejus fecerit, illum audit. »

## LETTRE LII

### AFFAIRE DE BASILIDE ET MARTIAL

Cyprien, Cécilien, Primus, Polycarpe, etc., à Félix, prêtre, et au peuple de Léon et d'Astorga, à Lélius, diacre, et au peuple de Mérida, salut (1) :

Nous avons lu tous ensemble les lettres que vous nous avez envoyées par les évêques Félix et Sabinus. Vous nous dites, avec cette foi qui vous caractérise, que Basilide et Martial sont indignes de remplir dans l'Église les fonctions épiscopales, parce qu'ils ont reçu des billets de la part des magistrats et qu'ils se sont rendus coupables de plusieurs autres crimes. Puisque vous désirez connaître mon avis sur ce point et recevoir de moi quelques consolations, je rappellerai à votre souvenir les enseignements divins.

Le Seigneur, en effet, daigne nous faire connaître ceux qu'il juge dignes de servir à l'autel et d'offrir des sacrifices. Dans l'Exode, il parle à Moïse en ces termes : *Que les prêtres qui se présentent devant le Seigneur soient saints, de peur que le Seigneur ne les abandonne* (2). *L'homme*, dit-il dans le Lévitique, *en qui sera quelque tache ou quelque péché, ne s'approchera pas de Dieu pour lui offrir des présents* (3). La loi est claire, formelle ; nous devons l'appliquer dans toute sa rigueur et sans acception de personne. Le Seigneur se plaint, par la bouche d'Isaïe, de voir ses commandements méconnus et sacrifiés à des traditions humaines : *Ce peuple, dit-il, m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi* (4). Et dans l'Évangile : *Vous*

(1) Epit. 68. Ed. de Pam.

(2) Exod., xix.

(3) Lev., xxi.

(4) Is., lxi.



Propter quod plena diligentia et exploratione sincera oportet eos ad sacerdotium Dei deligi quos a Deo constet audiri. Nec sibi plebs blandiatur quasi immunis esse a contagio delicti possit cum sacerdote peccatore communicans et ad injustum atque illicitum præpositi sui episcopatum consensum suum commodans, quando per Osee prophetam comminetur et dicat censura divina, « Sacrificia eorum tanquam panis luctus, omnes qui « manducant ea contaminabuntur, » docens scilicet et ostendens omnes omnino ad peccatum constringi qui fuerint prophani et injusti sacerdotis sacrificio contaminati. Quod item in Numeris manifestari invenimus, quando Chore et Dathan et Abiron contra Aaron sacerdotem sacrificandi sibi licentiam vindicaverunt. Illic quoque per Moysem præcepit Dominus ut ab eis populus separetur, ne facinorosis conjunctus eodem facinore et ipse perstringatur. « Separamini, inquit, a tabernaculis horum hominum injustorum durissimorum, et nolite « tangere ea quæ ad eos pertinent, ne simul pereatis in peccato eorum. » Propter quod plebs obsequens præceptis dominicis et Deum metuens a peccatore præposito separare se debet, nec se ad sacrilegi sacerdotis sacrificia miscere, quando ipsa maxime habeat potestatem vel eligendi dignos sacerdotes vel indignos recusandi. Quod et ipsum videmus de divina auctoritate descendere, ut sacerdos plebe præsentem sub omnium oculis deligatur et dignis atque idoneis publico iudicio ac testimonio comprobetur, sicut in Numeris Dominus Moysi præcepit dicens : « Apprehende Aaron fratrem tuum et Eleazarum « filium ejus, et impones eos in montem coram omni synagoga, et exue Aaron stolam ejus, et indue Eleazarum filium « ejus, et Aaron appositus moriatur illic. » Coram omni synagoga jubet Deus constitui sacerdotem, id est, instruit et ostendit ordinationes sacerdotales non nisi sub populi assistentis conscientia fieri oportere, ut plebe præsentem vel detegantur malorum crimina vel bonorum merita prædicentur, et sit ordinatio justa et legitima quæ omnium suffragio et iudicio fuerit examinata. Quod postea secundum divina magisteria observatur in Actis apostolorum, quando de ordinando in locum Judæ apostolo Petrus ad plebem loquitur. Nec hoc in episcoporum tantum et sacerdotum, sed et in diaconorum ordinationibus observasse apostolos animadvertimus. Quod utique idcirco tam dili-

*rejetez la parole de Dieu, pour établir vos traditions* (1). Nous devons donc, quand il s'agit de donner à l'Église des prêtres et des évêques, n'élire que des hommes sincères dans leur foi, irréprochables dans leur vie, dont les sacrifices et les prières soient agréables à Dieu. Avant de les adopter, nous devons les soumettre à un sérieux examen. Le peuple, qui communique avec un prêtre coupable ou qui accepte l'autorité d'un évêque illégitime aurait tort de se croire innocent. Le prophète Osée a dit : *Leurs sacrifices sont comme le pain des funérailles; tous ceux qui en mangent seront souillés* (2). Aussi, lorsque Coré, Dathan et Abiron osèrent se révolter contre Aaron, le grand-prêtre, Dieu ordonna au peuple de s'éloigner de ces perfides, afin de n'être pas enveloppé dans leur ruine. Le peuple, fidèle aux préceptes du Seigneur, doit donc se séparer d'un évêque ou d'un prêtre coupable, puisque c'est à lui surtout qu'il appartient de choisir les pasteurs dignes de leur mission et de repousser les indignes. Ce pouvoir, il le tient de Dieu même. C'est Dieu qui a réglé que le prêtre devait être élu en présence du peuple et approuvé par lui. *Va*, dit-il à Moïse, *prends Aaron, ton frère, et Eléazar, son fils, et conduis-les sur la montagne. Là tu dépouilleras Aaron de son manteau, tu en revêtiras Eléazar, et Aaron mourra dans ce lieu* (3). Ces paroles nous montrent la pensée divine : Dieu veut que les ordinations sacerdotales se fassent sous les yeux du peuple, afin qu'on voie également les crimes des méchants et les vertus des bons. Ainsi l'élection, appuyée sur le suffrage et le jugement des fidèles, devient juste et légitime. C'est ce que firent les apôtres, quand il s'agit de donner un successeur à Judas (4). Ils le firent encore quand ils voulurent élire les diacres (5). Le motif de cette conduite était d'éloigner

(1) Matt., vii.

(2) Os., ix.

(3) Nom., x.

(4) Act., i.

(5) Act., vi.

genter et caute convocata plebe tota gerebatur, ne quis ad altaris ministerium vel ad sacerdotalem locum indignus obreperet. Ordinari enim nonnunquam indignos non secundum Dei voluntatem sed secundum humanam præsumptionem, et hæc Deo displicere quæ non veniant ex legitima et justa ordinatione Deus ipse manifestat per Osee prophetam dicens : « Sibimet-  
« ipsis constituerunt regem et non per me. » Propter quod diligenter de traditione divina et apostolica observatione servandum est et tenendum quod apud nos quoque et fere per provincias universas tenetur, ut ad ordinationes rite celebrandas ad eam plebem cui præpositus ordinatur episcopi ejusdem provinciæ proximi quique conveniant, et episcopus deligatur plebe præsentem, quæ singulorum vitam plenissime novit et uniuscujusque actum de ejus conversatione perspexit. Quod et apud vos factum videmus in Sabini collegæ nostri ordinatione, ut de universæ fraternitatis suffragio et de episcoporum qui in præsentia convenerant, quique de eo ad vos litteras fecerant judicio episcopatus ei deferretur et manus ei in locum Basilidis imponeretur. Nec rescindere ordinationem jure perfectam potest quod Basilides post crimina sua detecta et conscientiam etiam propria confessione nudatam, Romam pergens Stephanum collegam nostrum longe positum et gestæ rei ac veritatis ignarum fefellit, ut exambiret reponi se injuste in episcopatum de quo fuerat jure depositus. Hoc eo pertinet ut Basilidis non tam abolita sint quam cumulata delicta, ut ad superiora peccata ejus etiam fallaciæ et circumventionis crimen accesserit. Neque enim tam culpandus est ille cui negligenter obrepum est quam his execrandus qui fraudulentè obrepum est. Obrepere autem si hominibus Basilides potuit, Deo non potest, cum scriptum sit : « Deus non deridetur. »

Sed nec Martiali potest profuisse fallacia quo minus ipse quoque delictis gravibus involutus episcopatum tenere non debeat, quando et apostolus moneat et dicat : Episcopum oportet esse sine crimine, quasi Dei dispensatorem. » Quapropter cum, sicut scripsistis, fratres dilectissimi, et Felix et Sabinus collegæ nostri asseverant, utque alius Felix de Cæsaraugusta fidei cultor ac defensor veritatis litteris suis significat, Basilides et Martialis nefando idololatriæ libello contaminati sint, Basilides adhuc insuper, præter lili maculam, cum in infr-

de l'autel les ministres infidèles. Il arrive parfois que l'orgueil et non la volonté divine élève au sacerdoce des hommes indignes de ce rang ; mais Dieu les réproouve par la bouche du prophète Osée : *Ils se sont donnés un roi*, dit-il, *mais ce n'est pas moi qui l'ai choisi* (1). Attachons-nous donc à la tradition divine et à l'usage établi dans presque toutes les provinces. Quand il s'agit de l'ordination d'un évêque, les évêques voisins et faisant partie de la même province se réunissent dans la ville dont le siège est vacant. L'élection doit se faire en présence du peuple, qui connaît entièrement la vie et les actes du candidat. Je vois que vous avez suivi cette règle pour l'ordination de Sabinus, notre collègue : il a été élu par les suffrages du peuple ; les évêques présents ont approuvé ce choix ; ils lui ont imposé les mains et l'ont mis à la place de Basilide. Les intrigues de Basilide ne peuvent rien contre cette élection. Il a beau se diriger vers Rome, tout chargé de crimes ; il a beau plaider sa cause auprès de l'évêque Étienne, trop éloigné de l'Espagne pour connaître la vérité ; il a beau, à force d'injustices et de mensonges, obtenir la restitution d'un siège dont il était légitimement dépossédé, il ne gagne à cela que d'ajouter à tant d'autres crimes la perfidie la plus noire. La dupe d'une imposture peut être excusable ; mais l'auteur mérite l'exécration publique. Basilide peut tromper les hommes ; mais il ne trompera pas Dieu, *car on ne se moque pas de lui impunément* (2).

Quant à Martial, il ne jouira pas davantage du fruit de ses supercheries. Coupable de graves délits, il doit perdre aussi sa dignité. Ce n'est pas moi, c'est saint Paul, qui le condamne : *L'évêque*, dit-il, *doit être exempt de tout crime, car il est le dispensateur des grâces divines* (3). D'après vos lettres, d'après la déposition de Félix et de Sabinus, nos collègues, et d'après le témoignage de Félix de Sarragosse, Basilide et Martial ont

(1) Os., v111.

(2) Gal., vi.

(3) Tit. i.

mitate decumberet, in Deum blasphemaverit et se blasphemasse confessus sit, et episcopatum pro conscientiae suae vulnere sponte deponens ad agendam poenitentiam conversus sit, Deum deprecans et satis gratulans si sibi vel laico communicare contingeret, Martialis quoque praeter gentilium turpia et luculenta convivia in collegio diu frequentata, et filios in eodem collegio exterarum gentium more apud prophana sepulcra depositos et alienigenis consepultos, actis etiam publice habitis apud procuratorem ducenarium obtemperasse se idololatriae et Christum negasse contestatus sit, cumque alia multa sint et gravia delicta quibus Basilides et Martialis implicati tenentur frustra tales episcopatum sibi usurpare conantur, cum manifestum sit ejusmodi homines nec Ecclesiae Christi posse praesse nec Deo sacrificia offerre debere, maxime cum jam pridem nobiscum et cum omnibus omnino episcopis in toto mundo constitutis etiam Cornelius collega noster, sacerdos pacificus ac justus et martyrio quoque dignatione Domini honoratus, decreverit ejusmodi homines ad poenitentiam quidem agendam posse admitti, ab ordinatione autem cleri atque sacerdotali honore prohiberi. Nec vos moveat, fratres dilectissimi, si apud quosdam in novissimis temporibus aut lubrica fides nutat, aut Dei timor irreligiosus vacillat, aut pacifica concordia non perseverat. Praenuntiata sunt haec futura in saeculi fine, et Domini voce atque apostolorum contestatione praedictum est deficiente jam mundo atque appropinquante antichristo, bona quaeque deficere, mala vero et adversa proficere. Non sic tamen, quamvis novissimis temporibus in Ecclesia Dei aut evangelicus vigor cecidit aut Christianae virtutis aut fidei robur elanguit, ut non supersit portio sacerdotum quae minime ad has rerum ruinas et fidei naufragia succumbat, sed fortis et stabilis honorem divinae majestatis et sacerdotalem dignitatem plena timoris observatione tueatur. Meminimus et tenemus, succumbentibus licet et cedentibus caeteris, Mathatiam legem Dei vindicasse fortiter, Heliam, Judaeis deficientibus atque a religione divina recedentibus, stetisse et certasse sublimiter, Daniele, nec solitudine regionis alienae nec persecutionis assiduae infestatione deterritum, frequenter ac fortiter gloriosa dedisse martyria, tres item pueros nec caminis nec minis fractos contra ignes Babylonios fideliter obstetisse et victorem regem in ipsa sua captivitate

reçu des billets de la part des magistrats. De plus, ce même **Basilide**, atteint d'une grave maladie, s'est rendu coupable de blasphème envers Dieu. A la suite de ce crime, il fit pénitence et déclara qu'il serait heureux d'être admis à la communion laïque. D'après ces mêmes témoignages, **Martial** a pris souvent part aux orgies des païens ; il a fréquenté leurs assemblées ; il leur a confié ses fils, et, après leur mort, il a souffert qu'ils fussent ensevelis avec les idolâtres. Cité devant le magistrat, il a déclaré qu'il avait fait acte d'idolâtrie et qu'il avait renié Jésus-Christ. On pourrait articuler bien d'autres faits contre **Basilide** et **Martial** : c'est donc en vain qu'ils s'efforcent de ressaisir la dignité épiscopale, puisqu'il est sûr qu'ils ne peuvent ni gouverner l'Église, ni offrir le divin sacrifice. D'ailleurs, il a été déjà résolu par tous les évêques que de tels hommes pouvaient bien être admis à la pénitence ; mais qu'ils ne pouvaient ni participer à l'ordination des clercs, ni recevoir des dignités ecclésiastiques. **Corneille**, notre collègue, qui s'est toujours fait remarquer par son caractère pacifique et qui reçut la couronne du martyre, approuva cette décision.

Ne vous étonnez pas, mes très-chers frères, si, dans ces derniers temps, vous voyez chanceler, dans certaines âmes, la foi et la crainte de Dieu ; ne vous étonnez pas si vous voyez la charité fraternelle s'exiler de l'assemblée des chrétiens. Tout cela est prédit. Nous trouvons, dans les enseignements du Christ et des apôtres, qu'à la fin du monde et à l'approche de l'antechrist, le bien cédera la place au mal. Ne croyez pas cependant que l'Évangile perde toute son autorité et la foi toute sa vigueur : une partie de la tribu sacerdotale restera debout et fidèle à sa mission. Nous savons avec quel zèle, au milieu de la défaillance générale, **Matathias** défendit la loi divine ; nous connaissons la sublime résistance d'**Elie**, alors que les Juifs abandonnaient en foule les préceptes du Seigneur. **Daniel** se laissait-il ébranler par les menaces de la persécution ? Les trois enfants, captifs à **Babylone**, ne triomphèrent-ils pas, malgré leur

vicisse. Viderit vel prævaricatorum numerus proditorum qui nunc in ecclesia contra ecclesiam surgere et fidem pariter ac veritatem labefactare cœperunt. Permanet apud plurimos sincera mens et religio integra, et non nisi Domino et Deo suo anima devota, nec christianam fidem aliena perfidia deprimit ad ruinam, sed magis excitat et exaltat ad gloriam, secundum quod beatus apostolus Paulus hortatur et dicit : « Quid enim si « exciderunt a fide quidam eorum, numquid infidelitas illorum « fidem Dei evacuavit? Absit. Est enim Deus verax, omnis au- « tem homo mendax. » Si autem omnis homo mendax est et solus Deus verax, quid aliud servi, et maxime sacerdotes Dei, facere debemus nisi ut humanos errores et mendacia relinquamus, et præcepta dominica custodientes in Dei veritate maneamus? Quare etsi aliqui de collegis nostris exstiterint, fratres dilectissimi, qui deificam disciplinam negligendam putant, et cum Basilide et Martiale temere communicant, conturbare fidem nostram res ista non debet, cum Spiritus Sanctus in psalmis talibus comminetur dicens : « Tu autem odisti disciplinam, et abjecisti sermones « meos retro. Si videbas furem, concurrebas ei, et cum adulte- « ris portionem tuam ponebas. » Sed et hoc idem Paulus apostolus scribit et dicit : « Susurratores, detractores, abhorrentes « Deo, injuriosi, superbi, jactantes sui, adinventores malorum, « qui cum justitiam Dei cognovissent, non intellexerunt, quoniam « qui talia agunt morte sunt digni, non tantum qui faciunt ea, « sed et qui consentiunt eis qui hæc agunt : quoniam qui talia, « inquit, agunt, morte sunt digni. » Manifestat et comprobatur morte dignos esse et ad pœnam venire, non tantum illos qui mala faciunt, sed etiam eos qui talia agentibus consentiunt, qui dum malis et peccatoribus et pœnitentiam non agentibus illicita communicatione miscentur, noscentium contractibus polluuntur, et dum junguntur in culpa sic nec in pœna separantur. Propter quod integritatis et fidei vestræ religiosam sollicitudinem, fratres dilectissimi, et laudamus pariter et probamus, et quantum possumus adhortamur litteris nostris ne vos cum prophanis et maculatis sacerdotibus communicatione sacrilega misceatis, sed integram et sinceram fidei vestræ firmitatem religioso timore servetis.

jeunesse, des flammes de la fournaise et de la fureur du roi? Oui, malgré le nombre des prévaricateurs et des traîtres, qui s'élèvent contre l'Église et font la guerre à la foi, la plus grande partie du peuple est fidèle à son Dieu. L'âme sincèrement dévouée, loin de se laisser abattre par les efforts des méchants, trouve dans sa résistance un nouveau titre de gloire. *Quelques-uns, dit l'apôtre, ont fait naufrage dans la foi; est-ce que leur infidélité détruira la confiance que nous avons en Dieu? Non : Dieu est la vérité même, et l'homme n'est que mensonge* (1).

S'il en est ainsi, notre devoir à nous, prêtres du Seigneur, n'est-il pas d'abandonner l'erreur et le mensonge pour nous attacher à la vérité et à la loi divine? Si nous voyons quelques-uns de nos collègues désertir la discipline et communiquer avec Basilide et Martial, n'en soyons pas étonnés. Rappelons-nous plutôt cette parole des Psaumes : *Tu as méprisé la discipline ; tu as foulé aux pieds mes préceptes ; si tu voyais un voleur, tu marchais avec lui, et ta société était celle des adultères* (2). Par là, nous voyons que ceux qui s'unissent aux pécheurs participent à leurs crimes. L'apôtre tient le même langage : *Ceux qui se rendent coupables de murmure, de médisance, de blasphèmes ; ceux qui s'abandonnent à l'orgueil, à l'arrogance, à la vaine gloire ; ceux qui nuisent injustement au prochain sont dignes de mort. Non pas eux seulement, mais encore ceux qui participent à leurs crimes* (3). C'est donc contracter la souillure du vice que de se mêler à l'assemblée des méchants. Je dis plus : c'est partager leur faute et mériter leur châtement.

C'est pourquoi, très-chers frères, je loue et j'approuve votre conduite. Évitez le contact des prêtres indignes et conservez à votre foi sa vigueur et sa sincérité. — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

(1) Rom., III.

(2) Ps. XLIX.

(3) Rom., I.



## EPISTOLA LIII

CYPRIANUS, qui et Thascius, Florentio cui et Pupiano fratri salutem.

Ego te, frater, credideram tandem jam ad pœnitentiam converti quod in præteritum tam infanda, tam turpia, tam etiam gentilibus execranda aut audisses de nobis temere aut credidisses. Porro autem etiam nunc in litteris tuis animadverto eundem te adhuc esse qui prius fueras, eadem te de nobis credere, et in eo quod credideris perseverare, et ne forte claritatis et martyrii tui dignitas nostra communicatione maculetur, in mores nostros diligenter iuquirere, et post Deum iudicem, qui sacerdotes facit, te velle, non dicam de me, (quantus enim ego sum?) sed de Dei et Christi iudicio iudicare. Hoc est in Deum non credere, hoc est rebellem adversus Christum et adversus evangelium ejus existere, ut cum ille dicat, « Nonne « duo passeret asse veneunt, et neuter eorum cadit in terram « sine patris voluntate? » et probet majestas ejus et veritas sine conscientia et permissu Dei etiam minora non fieri, tu existimes sacerdotes Dei sine conscientia ejus in Ecclesia ordinari. Nam credere quod indigni et incesti sint qui ordinantur quid aliud est quam credere quod non a Deo nec per Deum sacerdotes ejus in Ecclesia constituentur? An putas majus esse de me meum quam Dei testimonium, cum Dominus ipse doceat et dicat testimonium non esse verum si quis ipse de se testis existat, eo quod unusquisque utique sibi faveat, nec contra se aliquis infesta et adversa depromat, fides verò sincera sit veritatis, si in prædicationibus nostris alius sit prædicator ac testis? « Si « testimonium, inquit, dixerò de me, testimonium meum non « est verum. Alius est enim qui testis est de me. » Quod si ipse Dominus omnia postmodum iudicaturus noluit de testimonio suo sibi credi, sed maluit de iudicio ac testimonio Dei patris probari, quanto magis hoc servos ejus observare oportet, qui iudicio ac testimonio Dei non probantur tantum, sed etiam gloriantur.

## LETTRE LIII

### APOLOGIE

Cyprien Thascius à Florentius Pupien, son frère, salut (1) :

Je pensais, mon frère, que vous vous repentiez d'avoir prêté l'oreille aux infâmes calomnies publiées contre moi; mais je vois, d'après vos lettres, que vous n'avez pas changé d'avis. Vous craignez, en communiquant avec moi, d'altérer la gloire de votre martyr; vous examinez avec soin ma conduite, et vous soumettez à votre jugement, non ma personne, — ce qui serait bien peu de chose, — mais le choix même de Dieu. Agir de la sorte, c'est manquer de foi et s'écarter tout à fait des préceptes de l'Évangile. *Est-ce que deux passereaux, nous dit Jésus-Christ, ne se vendent pas pour une pièce de monnaie ? et pourtant aucun d'eux ne tombe par terre sans la volonté de votre père* (2). Si Dieu s'occupe des plus petits détails de la création, pouvez-vous supposer qu'il ne prend aucun souci de l'ordination des prêtres, et qu'il souffre qu'on place à la tête de son Église des sacrilèges et des incestueux ? Certes, ce n'est pas à moi de faire mon apologie, puisque le Seigneur nous dit que le témoignage qu'on se rend à soi-même est sans valeur. On n'est que trop porté à se flatter et à dissimuler ce qui pourrait nous faire tort dans l'estime publique. Un témoignage, pour avoir quelque autorité, doit venir du dehors. *Si je rends témoignage de moi-même, dit Jésus-Christ, ce témoignage est faux. Un autre me servira de témoin* (3). Telle est la conduite de Jésus-Christ : à plus forte raison devons-nous agir de la sorte, nous ses serviteurs, pour qui le jugement de Dieu n'est pas seulement une épreuve, mais une gloire.

(1) Epit. 69. Ed. de Pam.

(2) Matt., x.

(3) Joan., v.

Prævaluit autem apud te contra divinam sententiam et contra conscientiam nostram fidei suæ viribus nixam inimicorum et malignorum commentum, quasi apud lapsos et prophanos et extra Ecclesiam positos, de quorum pectoribus excesserit Spiritus Sanctus, esse aliud possit nisi mens prava et fallax lingua et odia venenata et sacrilega mendacia, quibus qui credit cum illis necesse est inveniatur cum iudicii dies venerit. Quod vero dixisti sacerdotes humiles esse debere, quia et Dominus et apostoli ejus humiles fuerunt, humilitatem meam et fratres omnes et gentiles quoque optime norunt et diligunt; et tu quoque noveras et diligebas, cum adhuc in Ecclesia esses et mecum communicares. Quis autem nostrum longe est ab humilitate, utrumne ego, qui quotidie fratribus servio, et venientes ad ecclesiam singulos benigne et cum voto et gaudio suscipio, an tu, qui te episcopum episcopi et iudicem iudicis ad tempus a Deo dati constituis, cum Dominus Deus in Deuteronomio dicat: « Et homo quicumque fecerit in superbia ut non exaudiatur sacerdotem aut iudicem quicumque fuerit in diebus illis, morietur homo ille, et omnis populus cum audierit timebit, et non agent impie etiam nunc. » Et adhuc Dominus in evangelio, cum ei dictum esset, « Sic respondes pontifici, » custodiens et docens sacerdotalem honorem servari oportere, contra pontificem nihil dixerit, sed innocentiam suam tantummodo purgans responderit dicens: « Si male locutus sum, exprobra de malo. Si autem bene, quid me cædis? » Item beatus apostolus, cum ei dictum esset. Sic insulis in sacerdotem Dei maledicendo, nihil contumeliose locutus sit adversus sacerdotem, quando et potuerit se constanter exercere adversus eos qui Dominum crucifixissent et qui jam Deum et Christum et templum et sacerdotium perdissent. Nisi si sacerdos tibi fui ante persecutionem, quando mecum communēbas, post persecutionem sacerdos esse desivi. Persecutio enim veniens te ad summam martyrii sublimitatem provexit. Me autem proscriptionis onere depressit, cum publice legeretur: « Si quis tenet vel possidet de bonis Cæciliæ Cypriani episcopi Christianorum... » ut etiam qui non credebant Deo episcopum constituenti, vel diabolo crederent episcopum proscribenti. Nec hæc jacto, sed dolens profero, cum te iudicem

Vous avez oublié les préceptes évangéliques, mon frère, en prêtant l'oreille aux calomnies des méchants. Pouvez-vous attendre de ces apostats et de ces excommuniés, qui ont banni l'Esprit-Saint de leurs âmes, autre chose que de la fourberie, de la haine, d'indignes mensonges ? y ajouter foi, c'est s'exposer à être placé parmi les coupables au jour du jugement.

Vous me donnez une leçon d'humilité, et vous citez à l'appui Jésus-Christ et les apôtres. Mon humilité n'est un mystère pour personne ; elle m'a valu les sympathies de nos frères et même celles des païens. Vous-même, vous partagiez l'impression commune, quand vous étiez encore dans le sein de l'Église et en communion avec moi. Qui de nous deux pratique le mieux l'humilité ? Est-ce moi qui me fais chaque jour le serviteur de mes frères et qui les reçois avec tant de joie quand ils viennent à l'Église, ou bien vous qui vous élevez au-dessus de l'autorité épiscopale et soumettez à votre jugement le juge établi par Dieu lui-même ?

Le Seigneur, dans le Deutéronome, prononce la peine de mort contre celui qui refuse son obéissance au juge et au prêtre. Nous voyons saint Paul et Jésus, notre maître, traiter avec un extrême respect les pontifes de l'ancienne loi. Vous-même, avant la persécution, vous me rendiez les honneurs dûs à l'épiscopat, et vous étiez en communion avec moi. L'orage, en passant sur nos têtes, m'a-t-il enlevé mon caractère sacré ? Non. Il a fait de vous un martyr et de moi un proscrit. Vous n'avez pas oublié le décret : « Les détenteurs des biens de Cécilius Cyprien, évêque des chrétiens..... » Ainsi ceux qui niaient l'autorité divine, investissant l'évêque de sa dignité, croyaient à la sentence du démon, quand il le condamnait à l'exil. Ce n'est pas la vanité qui m'inspire ces récriminations ; mais la douleur que j'éprouve, en voyant que vous vous érigez en juge des évêques. Que dis-je, des évêques ? Le Christ n'a-t-il pas dit à ses apôtres : *Celui qui vous écoute m'écoute, et celui*

Dei constituas et Christi, qui dicit ad apostolos ac per hoc ad omnes præpositos, qui apostolis vicaria ordinatione succedunt : « Qui audit vos me audit; et qui me audit audit eum qui me misit; et qui rejicit vos, me rejicit et eum qui me misit. » Inde enim schismata et hæreses abortæ sunt et oriuntur, dum episcopus, qui unus est et ecclesiæ præest, superba quorundam præsumptione contemnitur, et homo dignatione Dei honoratus indignus hominibus judicatur. Quis enim hic est superbæ tumor, quæ arrogancia animi, quæ mentis inflatio, ad cognitionem suam præpositos et sacerdotes vocare, ac nisi apud te purgati fuerimus et sententia tua absoluti, ecce jam sex annis nec fraternitas habuerit episcopum, nec plebs præpositum, nec grex pastorem, nec ecclesia gubernatorem, nec Christus antistitem, nec Deus sacerdotem! Subveniat Pupianus et sententiam dicat et iudicium Dei et Christi in acceptum referat, ne tantus fidelium numerus, qui sub nobis arcessitus est, sine spe salutis et pacis exisse videatur, nec novus credentium populus nullam per nos consecutus esse baptismi et Spiritus Sancti gratiam iudicetur, ne tot lapsis et pœnitentibus pax data et communicatio nostra examinatione concessa iudicii tui auctoritate solvatur. Annue aliquando et dignare! pronuntiare de nobis, et episcopatum nostrum cognitionis tuæ auctoritate firmare, ut Deus et Christus ejus agere tibi gratias possint quod per te sit antistes et rector altari eorum pariter et plebi restitutus. Apes habent regem et ducem pecudes, et ei fidem servant. Latrones mancipi obsequio pleno humilitatis obtemperant. Quanto simpliciores et meliores vobis sunt brutæ pecudes et muta animalia et cruenti licet ac furentes inter gladios atque inter arma prædones? Præpositus illic agnoscitur et timetur, quem non sententia divina constituit, sed in quem factio perdita et nocens caterva consensit.

Dixisti sane scrupulum tibi esse tollendum de animo, in quem incidisti. Incidisti, sed tua credulitate irreligiosa. Incidisti, sed tua mente et voluntate sacrilega, dum incesta, dum impia, dum nefanda contra fratrem, contra sacerdotem facile audis, libenter credis, aliena mendacia quasi propria et privata defendis; nec recordaris scriptum esse : « Sepi aures tuas spinis, et noli

*qui m'écoute écoute celui qui m'a envoyé; celui qui vous méprise me méprise, ainsi que Celui qui m'a envoyé* (1)? Nous voyons naître, dans l'Église, des schismes et des hérésies, parce que certains hommes orgueilleux méprisent le chef unique, préposé à la garde du troupeau, et méconnaissent une dignité qui vient de Dieu. Quel orgueil, quelle arrogance, quelle présomption, d'évoquer à son tribunal les évêques, c'est-à-dire les gouverneurs de l'Église! Ce n'est pas tout, vous exigez d'eux une justification, et s'il vous plaît de ne pas les absoudre, c'en est fait, pendant six ans, le peuple sera privé de son évêque, le troupeau de son pasteur, l'Église de son chef, le Christ de son représentant, Dieu de son pontife. Que Pupien vienne donc au secours de l'Église, qu'il prenne ouvertement la place de Dieu et du Christ, et qu'il se constitue juge suprême : autrement, combien de fidèles, morts pendant notre épiscopat, vont être privés du bénéfice de la paix que nous leur avons accordée ! combien de néophytes, baptisés par nos mains, seront exclus de la grâce du baptême ! combien de *tombés*, combien de pénitents, admis par nous à la communion, sollicitent votre assistance pour conserver le rang que nous leur avons assigné ! Faites plus, je vous en supplie, daignez aussi prononcer sur mon sort ; daignez affermir mon autorité : Dieu et le Christ vous sauront gré d'avoir rendu un ministre à l'autel et un pasteur à son troupeau. Les abeilles ont un roi ; les brebis ont un guide auquel elles obéissent ; les voleurs sont pleins de déférence pour le chef qu'ils se sont donné. Vous valez donc moins que les brutes et les voleurs. Ils ont un chef, ils le reconnaissent, ils le craignent ; mais ce chef, ils le choisissent eux-mêmes ; ce n'est pas Dieu qui le leur donne.

Vous me priez de dissiper certains scrupules. D'où viennent-ils ? De votre manque de charité, de la facilité déplorable avec laquelle vous accueillez les calomnies les plus monstrueuses débitées contre un prêtre du Seigneur. Vous défendez les mensonges d'autrui, comme si vous en étiez vous-même l'auteur, et

(1) Luc, xi.

« audire linguam nequam. » Quare in hunc scrupulum non inciderunt martyres Sancto Spiritu pleni et ad conspectum Dei et Christi ejus passione jam proximi, qui ad Cyprianum episcopum litteras de carcere direxerunt, sacerdotem Dei agnoscentes et contestantem ei? Quare in hunc scrupulum non inciderunt tot episcopi collegæ mei, qui vel cum de medio recederent proscripti sunt, vel apprehensi in carcerem coniecti et in catenis fuerunt, aut qui in exilium relegati, illustri itinere ad Dominum profecti sunt, aut qui quibusdam locis animadversi cœlestes coronas de Domini clarificatione sumpserunt? Quare in hunc scrupulum non inciderunt de plebe ista nostra quæ apud nos est, et nobis de Dei dignatione commissa est, tot confessores quæstionati et torti et insignium vulnerum et cicatricum memoria gloriosi, tot virgines integræ, tot laudabiles viduæ, Ecclesiæ denique universæ per totum mundum nobiscum unitatis vinculo copulatæ? Nisi si omnes isti communicantes mecum, secundum quod scripsisti, polluto nostro ore polluti sunt et spem vitæ æternæ communicationis nostræ contagione perdiderunt. Pupianus solus integer, inviolatus, sanctus, pudicus, qui nobis miscere se noluit, in paradiso atque in regno cœlorum solus habitabit.

Scripsisti quoque quod Ecclesia nunc propter me portionem sui in disperso habeat, quando omnis Ecclesiæ populus et collectus sit et adunatus et individua concordia sibi junctus, soli illi foris remanserint qui, etsi intus essent, ejiciendi fuerant, nec patiatur Dominus populi sui protector et tutor triticum de area sua diripi, sed solæ possint paleæ de Ecclesia separari. Et Dominus quoque in evangelio, cum eum loquentem discipuli derelinquerent, conversus ad duodecim dixit: « Numquid et vos vultis ire? Respondit ei Petrus dicens: Domine, ad quem ibimus? » Verbum vitæ æternæ habes, et nos credimus et cognovimus quoniam tu es filius Dei vivi. » Loquitur illic Petrus, super quem ædificanda fuerat Ecclesia, Ecclesiæ nomine docens et ostendens qui etsi contumax ac superba obaudire nolentium multitudo discedat, Ecclesia tamen a Christo non recedit, et illi sunt Ecclesia plebs sacerdoti adunata et pastori suo grex adhærens.

Unde scire debes episcopum in Ecclesia esse et Ecclesiam in

vous oubliez ces paroles des livres saints : *Entourez vos oreilles d'épines, et n'écoutez pas le langage des méchants* (1). Pourquoi donc ces martyrs qui, la veille même de leur mort, ont écrit à l'évêque Cyprien, du fond de leur prison, et ont reconnu son autorité, ne sont-ils pas tombés dans le même scrupule ? Et ces évêques proscrits, prisonniers, morts sur la terre d'exil, ils ont bien su s'en affranchir. Parlerai-je de mon peuple ? de ces confesseurs couverts de glorieuses blessures ? de ces vierges, de ces veuves, l'ornement de l'Église, qui sont toujours restées fidèles à ma communion ? Direz-vous que mon souffle empoisonné a souillé toutes ces âmes et leur a ravi l'espoir de la vie éternelle ? Pupien est resté seul intègre, chaste, inviolable ; seul, il n'a pas voulu marcher avec nous : aussi il habitera seul le royaume céleste.

Vous avez écrit qu'une partie de l'Église est dispersée à cause de moi. — Erreur grossière : le troupeau est toujours uni par les liens les plus étroits ; ceux qui restent en dehors du bercail mériteraient d'en être exclus, s'ils y étaient encore. Le Seigneur est là pour veiller sur son peuple. Il ne souffre pas que le froment disparaisse de l'aire ; la paille seule est emportée par le vent. Jésus, voyant ses disciples se retirer, se tourna vers les douze apôtres, et leur dit : *Est-ce que vous aussi vous voulez vous en aller ?* Mais Pierre, prenant la parole, répondit : *Seigneur, à qui irions-nous ? Vous avez les paroles de la vie éternelle. Nous croyons et nous savons que vous êtes le fils du Dieu vivant* (2). Pierre, la base de l'Église, parle au nom de l'Église entière. Les orgueilleux et les rebelles peuvent se retirer ; mais l'Église véritable n'abandonne pas le Christ, car elle se compose du peuple uni au prêtre, du troupeau conduit par le pasteur.

Vous voyez par là que l'évêque est dans l'Église et l'Église dans l'évêque ; si vous n'êtes pas avec l'évêque, vous êtes hors

(1) Eccl., xxviii.

(2) Joan., vi.



episcopo, et si quis cum episcopo non sit, in Ecclesia non esse, et frustra sibi blandiri eos qui pacem cum sacerdotibus Dei non habentes, obrepunt et latenter apud quosdam communicare se credunt, quando Ecclesia, quæ catholica et una est, scissa non sit neque divisa, sed sit utique connexa et cohærentium sibi invicem sacerdotum glutino copulata. Quamobrem, frater, si majestatem Dei qui sacerdotes ordinat, cogitaveris, si Christum, qui arbitrio et nutu ac præsentia sua et præpositos ipsos et Ecclesiam cum præpositis gubernat, aliquando respexeris, si de innocentia sacerdotum, non humano odio, sed divino judicio credideris, si temeritatis et superbiæ atque insolentiæ tuæ agere vel sero pœnitentiam cœperis, si Deo et Christo ejus, quibus servio, et quibus puro atque immaculato ore sacrificia et in persecutione pariter et in pace indesinenter offero, plenissime satisfeceris, communicationis tuæ poterimus habere rationem, manente tamen apud nos divinæ censuræ respectu et metu, ut prius Dominum meum consulam an tibi pacem dari et te ad communicationem Ecclesiæ suæ admitti sua ostensione et admonitione permittat.

Memini enim quid jam mihi sit ostensum, immo quid sit servo obsequenti et timenti de dominica et divina auctoritate præceptum; qui inter cætera quæ ostendere et revelare dignatus est et hoc addidit: Itaque qui Christo non credit sacerdotem facienti et postea credere incipiet sacerdotem vindicanti. Quamquam sciam somnia ridicula et visiones ineptas quibusdam videri, sed utique illis qui malunt contra sacerdotes credere quam sacerdoti. Sed nihil mirum, quando de Joseph fratres sui dixerunt, « Ecce somniator ille venit, nunc ergo venite, occidamus illum, » et somniator postea quod somniaverat consecutus sit, et occisores ac venditores confusi sint; ut qui verbis prius non credidissent, factis postmodum crederent. De iis autem quæ tu egisti vel in persecutione vel in pace stultum est ut velim te judicare, quando tu magis judicem te nostri constitueris. Hæc pro animi mei pura conscientia et pro Domini et Dei mei fiducia rescripsi. Habes tu litteras meas, et ego tuas. In die judicii ante tribunal Christi utrumque recitabitur.

de l'Église. C'est donc en vain que vous vous flattez d'être en communion avec des brebis infidèles, si vous n'êtes pas en paix avec les ministres de Dieu. L'Église catholique est une, et ses membres, unis par un ciment sacré, repoussent toute division.

C'est pourquoi, mon frère, pensez à la majesté du Dieu qui choisit ses prêtres; pensez au Christ qui gouverne à la fois et l'Église et les évêques. Si vous les jugez, écoutez, non les conseils de la haine, mais les inspirations d'en haut. Repentez-vous, quoique tard, de votre orgueil et de votre témérité. Réparez l'injure faite à ce Dieu que j'ai toujours servi, soit pendant la paix, soit pendant la persécution, et peut-être vous admettrons-nous encore à notre communion. Cependant, nous suivrons en tout les règles de l'Évangile, et vous ne serez reçu que lorsque nous aurons consulté le Seigneur et qu'il nous aura manifesté sa volonté.

Je me rappelle encore la réponse que le Seigneur a daigné me faire : « Ceux qui ne veulent pas croire au Christ, quand il ordonne un prêtre, croiront en lui quand il vengera l'honneur du prêtre. » Je sais que les détracteurs du sacerdoce traitent ces visions de songes ridicules : je ne m'en étonne pas. C'est ainsi d'ailleurs qu'agissaient les frères de Joseph : *Voici le songeur qui arrive*, disaient-ils, *venez, mettons-le à mort*. Mais, plus tard, les visions se réalisèrent, et les frères ingrats, qui avaient dédaigné les paroles, crurent à la réalité. Ce serait folie à moi de vouloir juger votre conduite, soit pendant soit après la persécution, puisque c'est vous qui vous constituez mon juge. Si je vous écris, c'est pour obéir à ma conscience. Je mets ma cause entre les mains de Dieu. Vous avez mes lettres, j'ai les vôtres : au dernier jour, elles seront lues devant le tribunal de Jésus-Christ.



## EPISTOLA LIV

CYPRIANUS Cæcilio fratri salutem.

Quamquam sciam, frater carissime, episcopos plurimos ecclesiis dominicis in toto mundo divina dignatione præpositos evangelicæ veritatis ac dominicæ traditionis tenere rationem nec ab eo quod Christus magister et præcepit et gessit humana et novella institutione decedere, tamen quoniam quidam vel ignoranter vel simpliciter in calice dominico sanctificando et plebi ministrando non hoc faciunt quod Jesus Christus Dominus et Deus noster sacrificii hujus auctor et doctor fecit et docuit, religiosum pariter ac necessarium duxi has ad vos litteras facere, ut si quis in isto errore adhuc tenetur, veritatis luce perspecta, ad radicem atque originem traditionis dominicæ revertatur. Nec nos putes, frater carissime, nostra et humana conscribere aut ultronea voluntate hoc nobis audacter assumere, cum mediocritatem nostram semper humili et verecunda moderatione teneamus. Sed quando aliquid Deo inspirante et mandante præcipitur, necesse est domino servus fidelis obtemperet, excusatus apud omnes quod nihil sibi arroganter assumat, qui offensam domini timere compellitur, nisi faciat quod jubetur.

Admonitos autem nos scias ut in calice offerendo dominica traditio servetur, neque aliud fiat a nobis quam quod pro nobis Dominus prior fecerit, ut calix qui in commemorationem ejus offertur mixtus vino offeratur. Nam cum dicat Christus : « Ego « sum vitis, » sanguis Christi non aqua est utique, sed vinum. Nec potest videri sanguis ejus, quo redempti et vivificati sumus, esse in calice quando vinum desit calici, quo Christi sanguis ostenditur, qui scripturarum omnium sacramento ac testimonio prædicetur. Invenimus enim et in Genesi circa sacramentum in Noe hoc idem præcucurrisse et figuram dominicæ Passionis illic exstitisse quod vinum bibit, quod inebriatus est, quod in domo sua nudatus, est, quod fuit recubans nudis et patentibus femoribus, quod nuditas illa patris a medio filio

## LETTRE LIV

### MATIÈRE DE L' EUCHARISTIE

Cyprien à Cécilius, son frère, salut (1) :

Je sais, mon très-cher frère, que les évêques, préposés aux diverses églises dans tout l'univers catholique sont fidèles aux traditions du Seigneur et qu'ils évitent toute innovation sacrilège. Il en est cependant qui, par ignorance ou par simplicité, consacrent le calice du Seigneur et le présentent au peuple sans se conformer aux règles établies par l'auteur du divin sacrifice. Je crois donc faire une œuvre utile en vous adressant cette lettre. Si quelqu'un d'entre vous reconnaît son erreur, il n'aura qu'à se rallier au flambeau de la vérité et à rentrer dans l'antique tradition. Certes, je suis loin de céder à des vues humaines ou aux folles inspirations de l'orgueil : je connais trop bien ma faiblesse ; mais, quand le maître parle, l'esclave ne doit-il pas obéir ? N'est-ce pas pour lui un titre à l'excuse que d'accomplir, en toutes choses, non sa propre volonté, mais celle de son maître ?

Sachez donc que, dans l'oblation du calice, nous devons nous en tenir scrupuleusement à la tradition divine et ne rien faire que ce que le Seigneur a fait lui-même. Il faut donc que le calice, offert en mémoire de Jésus-Christ, renferme du vin mêlé d'eau. Ce n'est pas l'eau mais le vin qui se transforme en son sang, *car il est la vigne véritable*. Ce sang précieux, qui nous a rachetés, nous le chercherions en vain dans le calice, si le calice ne contenait que de l'eau. C'est ce que prouvent tous les passages des saintes Écritures.

Noé, dépouillé de ses vêtements, étendu par terre, insulté par un de ses enfants, traité avec respect par les deux autres,

(1) Epit. 63. Ed. de Pam.

denotata est et foras nuntiata, a duobus vero majore et minore contacta, et cætera quæ necesse non est exsequi, cum satis sit hoc solum complecti quod Noe typum futuræ veritatis ostendens non aquam sed vinum biberit, et sic imaginem dominicæ Passionis expresserit. Item in sacerdote Melchisedech sacrificii dominici sacramentum præfiguratum videmus, secundum quod Scriptura divina testatur et dicit: « Et Melchisedech rex « Salem protulit panem et vinum. » Fuit autem sacerdos Dei summi, et benedixit Abraham. Quod autem Melchisedech typum Christi portaret declarat in psalmis Spiritus Sanctus ex persona Patris ad Filium dicens: « Ante luciferum genui te. Tu « es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech. » Qui ordo utique hic est de sacrificio illo veniens et inde descendens quod Melchisedech sacerdos Dei summi fuit, quod panem et vinum obtulit, quod Abraham benedixit. Nam quis magis sacerdos Dei summi quam Dominus noster Jesus Christus, qui sacrificium Deo patri obtulit, et obtulit hoc idem quod Melchisedech obtulerat, id est, panem et vinum, suum scilicet corpus et sanguinem. Et circa Abraham benedictio illa præcedens ad nostrum populum pertinebat. Nam si Abraham Deo credidit, et deputatum est ei ad justitiam, utique quisquis Deo credit et fide vivit justus invenitur, et jam pridem in Abraham fidei benedictus et justificatus ostenditur, sicut beatus apostolus Paulus probat dicens: « Credidit Abraham Deo, et deputatum « est ei ad justitiam. » Cognoscitis ergo quia ex fide sunt, hi sunt filii Abrahæ. Providens autem Scriptura quia ex fide justificat gentes Deus, prænuntiavit Abrahæ quia benedicentur in illo omnes gentes. Igitur qui ex fide sunt benedicti sunt cum fidei Abraham. Unde in evangelio invenimus de lapidibus excitari, id est, de gentibus colligi filios Abrahæ. Et cum Zachæum laudaret Dominus, respondit et dixit: « Salus hodie domui « huic facta est, quia et hic filius est Abrahæ. » Ut ergo in Genesi per Melchisedech sacerdotem benedictio circa Abraham posset rite celebrari, præcedit ante imago sacrificii Christi, in pane et vino scilicet constituta; quam rem perficiens et adimplens Dominus panem et calicem mixtum vino obtulit, et qui est plenitudo veritatis præfiguratæ imaginis adimplevit. Sed

est une figure de la passion de Jésus-Christ ; mais c'était le vin et non l'eau qui avait causé son ivresse. Le sacrifice offert par Melchisédech était encore une figure de celui de Jésus-Christ. *Melchisédech fut prêtre du Dieu Très-Haut ; il lui offrit du pain et du vin ; il bénit Abraham* (1). Qui donc est plus prêtre du Dieu souverain que Jésus-Christ, qui a offert à Dieu le père un sacrifice, et le même sacrifice que Melchisédech avait offert, c'est-à-dire du pain et du vin, son corps et son sang ? Cette bénédiction même qu'il donna à Abraham regardait les chrétiens bénis par Jésus-Christ. *Abraham*, dit l'apôtre, *crut en Dieu et il fut justifié* (2). Donc, tous les fidèles qui partagent la foi du patriarche sont justifiés avec lui. Aussi le Seigneur a dit à Abraham : *En toi seront bénies toutes les nations*.

Or pour que la bénédiction de Melchisédech portât ses fruits, il offrit à Dieu du pain et du vin, figure du sacrifice de Jésus-Christ. C'est Jésus qui, en offrant le pain véritable ainsi que le vin et l'eau contenus dans le calice, fit cesser la figure et la remplace par la réalité.

Nous trouvons dans Salomon une autre figure de l'Eucharistie. *La sagesse s'est bâti une maison reposant sur sept colonnes. Elle a immolé les victimes, rempli la coupe, préparé la table. Elle s'adresse à tous les peuples : Venez, dit-elle, mangez de ce pain et buvez à cette coupe que je vous ai mêlée* (3). Le prophète parle ici de vin mêlé, parce que le calice du Seigneur devait renfermer du vin et de l'eau.

Juda était encore une figure de Jésus-Christ ; or, que nous dit l'Écriture ? *Il lavera sa robe dans le vin et son manteau dans le sang du raisin* (4). Ce sang peut-il désigner autre chose que le vin du calice ?

(1) Gen., xiv.

(2) Gal., iii.

(3) Prov., ix.

(4) Jér., xlix.

et per Salomonem Spiritus Sanctus typum dominici sacrificii ante præmonstrans immolatæ hostiæ et panis et vini sed et altaris et apostolorum faciens mentionem, « Sapientia, inquit, « ædificavit sibi domum, et subdidit columnas septem. Mactavit suas hostias, miscuit in cratera vinum suum, et paravit mensam suam. Et misit servos suos, convocans cum excelsa prædicatione ad craterem dicens : Quid est insipiens declinet ad me? Et egentibus sensu dixit : Venite, edite de meis panibus, et bibite vinum quod miscui vobis. » Vinum mixtum declarat, id est, calicem Domini aqua et vino mixtum prophetica voce prænuntiat, ut appareat in Passione dominica id esse gestum quod fuerat ante prædictum. In benedictione quoque Judæ hoc idem significatur : « Lavabit in vino stolam suam et « in sanguine uvæ amictum suum. » Quando autem sanguis uvæ dicitur, quid aliud quam vinum calicis dominici sanguinis ostenditur? Necnon et apud Esaiam hoc idem Spiritus Sanctus de Domini Passione testatur dicens : « Quare rubicunda sunt vestimenta tua, et indumenta tua velut a calcatione torcularis pleni « et percalcati? » Numquid rubicunda vestimenta aqua potes facere, aut in torculari aqua est quæ pedibus calcatur vel prælo exprimitur? Vini utique mentio ideo ponitur ut Domini sanguis intelligatur, et quod in calice dominico postea manifestatum est prophetis annuntiantibus prædiceretur. Torcularis quoque calcatio et pressura taxatur : quia quomodo ad potandum vinum veniri non potest nisi botrus calcetur ante et prematur, sic nec nos sanguinem Christi possemus bibere nisi Christus calcatus prius fuisset et pressus et calicem prior biberet, in quo credentibus propinaret. Quotiescumque autem aqua sola in Scripturis sanctis nominatur, baptisma prædicatur, ut apud Esaiam significari videmus. « Nolite, inquit, priora meminisse, « et antiqua nolite reputare. Ecce ego facio nova, quæ nunc « orientur, et cognoscetis, et faciam in deserto viam, et flumina in loco inaquoso adquare genus meum electum, plebem meam, quam acquisivi, ut virtutes meas exponeret. » Prænuntiavit illic per prophetam Deus quod apud gentes in locis quæ inaquosa prius fuissent flumina postmodum redundarent et electum genus Dei, id est per generationem baptismi filios

Isaïe adresse cette question au Seigneur : *Pourquoi vos vêtements sont-ils rouges, comme si vous sortiez du pressoir* (1) ? L'eau peut-elle rougir des vêtements ? Est-ce de l'eau qui jaillit d'un pressoir ? Ici encore nous devons reconnaître une figure de l'Eucharistie. En pressant un raisin, on en exprime le vin qu'il renferme ; si nous buvons le calice du Seigneur, c'est qu'il l'a rempli de son sang, répandu pendant la Passion.

Toutes les fois que l'eau se trouve désignée dans l'Écriture, nous devons y voir une figure du baptême, comme dans ces paroles d'Isaïe : *Je tracerai un chemin dans le désert et je ferai jaillir des fleuves sur une terre aride, pour abreuver la race choisie et le peuple destiné à publier mes merveilles* (2). Ici, il s'agit évidemment de la régénération spirituelle opérée par le baptême. Si les Juifs, pressés par la soif, recherchent le Christ, ils n'ont qu'à s'adresser à nous. *La pierre s'ouvrira*, dit encore le prophète, *l'eau coulera en abondance, et mon peuple pourra boire en toute liberté* (3). La prophétie se réalisa quand Jésus, la pierre véritable, fut percé d'une lance pendant sa Passion ; alors il cria à tous les peuples : *Que celui qui a soif s'approche et boive. Celui qui croit en moi, comme le dit l'Écriture, verra couler de son sein des fleuves d'eau vive* (4). Pour mieux nous montrer qu'il s'agit ici du baptême et non du calice du Seigneur, l'Évangile ajoute : *Jésus parlait de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croiraient en lui*. Par le baptême, nous recevons le Saint-Esprit et ensuite nous sommes admis à boire le calice du Seigneur.

Ne soyez pas étonnés de voir Jésus, en parlant du baptême, se servir des expressions *boire et avoir soif*. Il a dit aussi : *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice* (5).

(1) Is., LXIII.

(2) Is., XLIII.

(3) Is., XLVIII.

(4) Joan., VII.

(5) Mat., v.



Dei factos, adaquarent. Item denuo præcanitur et ante prædicatur Judæos, si sitierint et Christum quæsierint, apud non esse potaturos, id est, baptismi gratiam consecuturos. « Si sitierint, *inquit*, per deserta adducet illos, aquam de petra producet illis, findetur petra, et fluet aqua, et bibit plebs mea. » Quod in evangelio adimpletur, quando Christus, qui est petra, finditur ictu lanceæ in Passione; qui et admonens quid per prophetam sit ante prædictum clamat et dicit: « Si quis sitit, veniat et bibat. Qui credit in me, sicut Scriptura dicit, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ. » Atque ut magis posset esse manifestum quia non de calice, sed de baptismo, illic loquitur Dominus, addidit Scriptura dicens: « Hoc autem dixit de spiritu quem accepturi erant qui in eum credebant. » Per baptismum enim Spiritus Sanctus accipitur, et sic a baptizatis et Spiritum Sanctum consecutis ad bibendum calicem Domini pervenitur. Neminem autem moveat quod cum de baptismo loquatur Scriptura divina sitire nos dicit et bibere, quando et Dominus in evangelio dicat, « Beati esurientes et sitientes justitiam, » quia quod avida et sitiendi cupiditate suscipitur plenius et uberius hauritur. Sicut et alio loco ad Samaritanam mulierem Dominus loquitur dicens: « Omnis qui biberit ex aqua ista, sitiet iterum. Qui autem biberit ex aqua quam ego dederò, non sitiet in æternum. » Quo et ipsum baptismum salutaris aquæ significatur, quod semel scilicet sumitur, nec rursus iteratur. Cæterum calix Domini in Ecclesia semper et sititur et bibitur. Nec argumentis plurimis opus est, frater carissime, ut probemus appellatione aquæ baptismum significatum semper esse et sic nos intelligere debere, quando Dominus adveniens baptismi et calicis manifestaverit veritatem, qui aquam illam fidelem, aquam vitæ æternæ præceperit credentibus in baptismo dari, calicem vero docuerit exemplo magisterii sui vini et aquæ conjunctione misceri. Calicem etenim sub die Passionis accipiens benedixit et dedit discipulis suis dicens: « Bibite ex hoc omnes. Hic est enim sanguis novi testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Dico vobis, non bibam amodo ex ista creatura vitis usque in diem illum quo vobiscum bibam novum vinum in regno patris

Il veut désigner par ces paroles un désir ardent de s'approprier les biens spirituels. De même, en s'adressant à la Samaritaine, il dit : *Celui qui boira de cette eau aura encore soif ; celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura jamais plus soif* (1). Jésus parle du baptême qu'on ne reçoit qu'une fois et qui ne se renouvelle jamais. Quant au calice du Seigneur, il est toujours à la disposition de ceux qui le désirent.

Ces raisons suffisent pour vous montrer que l'eau, dans le langage évangélique, désigne le baptême. Jésus veut que cette eau coule sur le front des croyants ; mais, quand il s'agit du divin sacrifice, il veut que la coupe renferme et de l'eau et du vin. *La veille de sa Passion, il prit la coupe, il la bénit et la présenta à ses disciples en leur disant : Buvez tous, ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance qui sera répandu pour la rémission des péchés. Je vous le dis, à l'avenir je ne boirai plus de ce vin, jusqu'au jour où je le boirai de nouveau avec vous dans le royaume de mon Père* (2). Vous voyez que le calice, offert par le Seigneur, contenait du vin, et que c'est le vin qui fut changé en son sang. D'où il suit que si le calice ne renferme pas de vin, il est impossible de produire le sang de Jésus-Christ. D'où il suit encore que ce serait profaner l'auguste sacrifice que de ne pas reproduire ce que le Seigneur a fait la veille de sa Passion.

L'apôtre saint Paul cite les paroles de Jésus pendant la dernière cène : *Ceci est mon corps qui sera livré pour vous ; faites ceci en mémoire de moi.... Ce calice est la nouvelle alliance cimentée par mon sang ; toutes les fois que vous le boirez, faites-le en mémoire de moi ; car toutes les fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne* (3). Jésus nous dit : *Faites*

(1) Joan., iv.

(2) Matt., xxvi.

(3) I Corint., xi.

« mei. » Qua in parte invenimus calicem mixtum fuisse quem Dominus obtulit et vinum fuisse quod sanguinem suum dixit. Unde apparet sanguinem Christi non offerri, si desit vinum calici, nec sacrificium dominicum legitima sanctificatione celebrari, nisi oblatio et sacrificium nostrum responderit Passioni. Beatus quoque apostolus Paulus hæc eadem in epistola sua ponit dicens : « Hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur. « Hoc facite in meam commemorationem. Simili modo et calicem postquam cœnatum est accepit dicens : Hic calix novum « testamentum est in meo sanguine. Hoc facite quotiescumque « biberitis in meam commemorationem. Quotiescumque enim « ederitis panem istum et calicem biberitis, mortem Domini annuntiabitis quoadusque veniat. » Quod si et a Domino præcipitur, et ab apostolo ejus hoc idem confirmatur et traditur, ut quotiescumque biberimus, in commemorationem Domini hoc faciamus quod fecit et Dominus, invenimus non observari a nobis quod mandatum est, nisi eadem quæ Dominus fecit nos quoque faciamus, et calicem Domini pari ratione miscentes a divino magisterio non recedamus. Ab evangelicis autem præceptis omnino recedendum non esse et eadem quæ magister docuit et fecit discipulos quoque observare et facere debere constantius et fortius alio in loco beatus apostolus docet dicens : « Sed licet « aut nos aut angelus de cœlo aliter annuntiet præterquam quod « annuntiavimus vobis, anathema sit. »

Cum ergo neque ipse apostolus neque angelus de cœlo annuntiare possit aliter aut docere præterquam quod semel Christus docuit et apostoli ejus annuntiaverunt, miror satis unde hoc usurpatum sit ut contra evangelicam et apostolicam disciplinam quibusdam in locis aqua offeratur in dominico calice, quæ sola Christi sanguinem non possit exprimere. Cujus rei sacramentum nec in psalmis tacet Spiritus Sanctus faciens mentionem dominici calicis et dicens : « Calix tuus inebrians « perquam optimus. » Calix autem qui inebriat, utique vino mixtus est. Neque enim aqua inebriare quemquam potest. Sed quia ebrietas dominici calicis et sanguinis non est talis qualis est ebrietas vini sæcularis, cum diceret Spiritus Sanctus in psalmo, « *Calix tuus inebrians*, addidit *perquam optimus*, » quod scilicet

*ceci en mémoire de moi* ; l'apôtre nous transmet le même commandement : ce serait donc s'écarter de la tradition divine que de ne pas suivre dans l'oblation du calice l'ordre établi par Jésus-Christ. Or, il n'est jamais permis de s'écarter des règles évangéliques ; écoutez l'apôtre : *Si quelqu'un vous annonce le contraire de ce que je vous ai moi-même annoncé, qu'il soit anathème* (1).

Si personne, même un ange du ciel, n'a le droit de prêcher une doctrine opposée à celle de Jésus-Christ, je m'étonne de voir certains prêtres, au mépris de toutes les règles évangéliques, verser seulement de l'eau dans le calice. Cette eau seule ne peut devenir le sang de Jésus-Christ, autrement que signifierait cette parole des Livres saints : *Que votre calice enivrant est admirable* (2)? Si le calice du Seigneur enivre, il doit contenir du vin, car l'eau ne peut produire cet effet. Certes, il ne s'agit pas ici d'une ivresse grossière, produite par un vin matériel. Le calice du Seigneur est admirable, dit le psalmiste, parce qu'il donne la sobriété à ceux qui le boivent, et qu'il détache nos âmes des douceurs trompeuses du siècle pour leur inspirer le goût des choses divines. Le vin matériel donne à l'âme plus de liberté et en bannit la tristesse ; le sang divin produit un effet semblable : il nous fait oublier le vieil homme ; il nous arrache à nos anciennes habitudes ; il ramène la joie dans notre conscience, en y détruisant l'empire du péché.

Mais, pour produire ces effets, le calice doit renfermer réellement le sang du Christ. Quelle folie ! Jésus, aux noces de Cana, change l'eau en vin et nous voudrions remplacer le vin par l'eau ! C'est méconnaître le sens figuré des Écritures. Le vin manqua chez les Juifs, parce que la grâce avait manqué la première : *La vigne du Seigneur*, dit Isaïe, *est la maison d'Israël* (3). Le Seigneur, pour annoncer que les gentils allaient

(1) Gal., I.

(2) Ps., x x i i.

(3) Is., v.

calix dominicus sic bibentes inebriat ut sobrios faciat, ut mentes ad spiritualem sapientiam redigat, ut a sapore isto sæculari ad intellectum Dei unusquisque resipiscat, et quemadmodum vino isto communi mens solvitur et anima relaxatur et tristitia omnis exponitur, ita epotato sanguine Domini et poculo salutari, exponatur memoria veteris hominis, et fiat oblivio conversationis pristinæ sæcularis, et mœstum pectus ac triste, quod prius peccatis agentibus præbebatur, divinæ indulgentiæ lætitia resolvatur; quod tunc demum potest lætificare in Ecclesia Domini bibentem, si quod bibitur dominicam teneat veritatem. Quam vero perversum est quamque contrarium ut cum Dominus in nuptiis de aqua vinum fecerit, nos de vino aquam faciamus, cum sacramentum quoque rei illius admonere et instruere nos debeat ut in sacrificiis dominicis vinum potius offeramus. Nam quia apud Judæos defecerat gratia spiritalis, defecit et vinum. Vineam enim Domini Sabaoth domus erat Israel. Christus autem docens et ostendens gentium populum succedere et in locum quem Judæi perdidérant nos post modum merito fidei pervenire, de aqua vinum fecit, id est, quod ad nuptias Christi et Ecclesiæ, Judæis cessantibus, plebs magis gentium conflueret et conveniret ostendit. Aquas namque populos significare in Apocalypsi Scriptura divina declarat dicens: « Aquæ quas viditis, super quas sedet meretrix illa, populi et turbæ et gentes ethnicorum sunt et linguæ. » Quod scilicet perspicimus et in sacramento calicis contineri. Nam quia nos omnes portabat Christus, qui et peccata nostra portabat, videmus in aqua populum intelligi, in vino vero ostendi sanguinem Christi. Quando autem in calice vino aqua miscetur, Christo populus adunatur, et credentium plebs ei in quem credidit copulatur et conjungitur. Quæ copulatio et conjunctio aquæ et vini sic miscetur in calice Domini ut commixtio illa non possit ab invicem separari. Unde et Ecclesiam, id est, plebem in Ecclesia constitutam, fideliter et firmiter in eo quod credidit perseverantem nulla res separare poterit a Christo quominus hæreat semper et maneat individua dilectio. Sic autem in sanctificando calice Domini offerri aqua sola non potest quomodo nec vinum solum potest. Nam si vinum tantum quis offerat, sanguis Christi incipit esse sine nobis. Si vero aqua sit sola, plebs incipit esse sine Christo. Quando autem

prendre la place des juifs, changea l'eau en vin. Ce sont là véritablement les noces du Christ et de l'Église : Les Juifs se retirent, et tous les peuples accourent pour les remplacer. Vous n'ignorez pas que les peuples sont désignés par l'eau ; vous en avez la preuve dans l'Apocalypse : *Ces eaux que vous avez vues, et sur lesquelles est assise la prostituée, sont les peuples, les langues, les nations païennes* (1). Le peuple, figuré par l'eau, se trouve donc dans le calice avec le sang de Jésus-Christ. Ce mélange de l'eau et du vin représente l'union du Christ avec son peuple : union aussi intime, aussi complète, aussi indivisible que le mélange opéré dans la coupe sacrée.

Ainsi, dans l'oblation du calice, on ne doit employer ni l'eau seule, ni le vin seul. Si vous n'y versez que du vin, vous excluez le peuple chrétien ; si vous n'y versez que de l'eau, le peuple s'y trouve, mais non le Christ. Le mélange est nécessaire pour donner au sacrement toute sa valeur. — Je le répète, le calice du Seigneur ne doit pas contenir seulement de l'eau ou seulement du vin : il faut le mélange des deux. Le corps du Seigneur serait-il produit par de la farine ou de l'eau, sans le mélange de ces deux substances ? Non : il faut qu'elles se réunissent en un seul pain. Par là se trouve figurée l'union du peuple chrétien. De même que les grains de blé, réunis ensemble, ne forment qu'un seul pain, de même, par notre union avec le Christ, nous ne formons avec lui qu'un seul corps.

Qu'on n'allègue donc pas certains usages particuliers pour légitimer l'emploi de l'eau seule pendant le sacrifice ; avant de suivre ces usages, il faudrait en connaître l'origine. Dans le sacrifice offert par Jésus-Christ, nous ne devons écouter que Jésus-Christ, ne faire que ce qu'il a fait et ce qu'il nous a commandé de faire. *Si vous faites ce que je vous ordonne*, nous dit-il, *je ne vous appellerai pas des serviteurs, mais des amis* (2). D'ailleurs le Père céleste nous crie du sein de sa

(1) Ap., xvii.

(2) Joan., xv.

utrumque miscetur et adunatione confusa sibi invicem copulatur, tunc sacramentum spiritale et cœleste perficitur. Sic vero calix Domini non est aqua sola aut vinum solum nisi utrumque sibi misceatur, quomodo nec corpus Domini potest esse farina sola aut aqua sola nisi utrumque adunatum fuerit et copulatum et panis unius compage solidatum. Quo et ipso sacramento populus noster ostenditur adunatus, ut quemadmodum grana multa in unum collecta et commolita et commixta panem unum faciunt, sic in Christo, qui est panis cœlestis, unum sciamus esse corpus, cui conjunctus sit noster numerus et adunatus. Non est ergo, frater carissime, quod aliquis existimet sequendam esse quorundam consuetudinem, si qui in præteritum in calice dominico aquam solam offerendam putaverunt. Quærendum est enim ipsi quem sint secuti. Nam si in sacrificio quod Christus obtulit non nisi Christus sequendus est, utique id nos obaudire et facere oportet quod Christus fecit et quod faciendum esse mandavit, quando ipse in evangelio dicat : « Si feceritis quod mando vobis, jam non dico vos servos, sed amicos. » Et quod Christus debeat solus audiri, pater etiam de cœlo contestatur dicens : « Hic est filius meus dilectissimus, in quo bene sensi; ipsum audite. »

Quare si solus Christus audiendus est, non debemus attendere quid alius ante nos faciendum esse putaverit, sed qui ante omnes est Christus prior fecerit. Neque enim hominis consuetudinem sequi oportet, sed Dei veritatem. Sed et alio in loco ponit et dicit : « Qui solverit unum ex mandatis istis minimis, et sic docuerit homines, minimus vocabitur in regno cœlorum. » Quod si nec minima de mandatis dominicis licet solvere, quanto magis tam magna, tam grandia, tam ad ipsum dominicæ Passionis et nostræ redemptionis sacramentum pertinentia fas non est infringere aut in aliud quam quod divinitus institutum sit humana traditione mutare? Nam si Jesus Christus Dominus et Deus noster ipse est summus sacerdos Dei patris, et sacrificium patri se ipsum primus obtulit, et hoc fieri in sui commemorationem præcepit, utique ille sacerdos vice Christi vere fungitur qui id quod Christus fecit imitatur, et sacrificium verum et plenum tunc offert in Ecclesia Deo patri, si sic incipiat offerre secundum quod ipsum Christum videat obtulisse. Cæte-

gloire : *Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances, écoutez-le* (1). Puisque nous devons écouter seulement Jésus-Christ, nous n'avons pas à nous occuper de ce que font les autres, mais de ce que Jésus a fait le premier. Car, selon sa parole, *celui qui transgressera un commandement de la loi, même le plus petit, occupera la dernière place dans le royaume du ciel* (2).

S'il est défendu de s'écarter même des plus petits commandements, à plus forte raison doit-on se conformer à ceux qui touchent de si près à notre rédemption. C'est ici que toute tradition humaine doit tomber devant l'institution divine. Jésus, notre Dieu, notre maître, le pontife de la loi nouvelle, s'offre lui-même à son père, sous la forme d'une victime, et ordonne de renouveler ce sacrifice en mémoire de lui. Le prêtre occupe donc ici-bas la place du Christ, et le sacrifice qu'il offre à Dieu n'est que la reproduction de celui du Christ. Ce serait renverser la discipline et la religion que de croire qu'on peut s'affranchir impunément des ordres du maître.

Il en est qui, en sortant de l'auguste sacrifice, craignent d'être trahis par l'odeur du vin. — Eh quoi ! c'est en assistant à la Passion de Jésus-Christ, que les chrétiens apprennent à craindre la persécution ! C'est dans son sacrifice même qu'ils apprennent à rougir de son sang ! Ils ont donc oublié ces paroles : *Si quelqu'un rougit de moi et de ma doctrine, moi aussi je rougirai de lui devant mon Père* (3). L'apôtre nous tient le même langage : *Si je cherchais à plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ* (4). Comment aurons-nous le courage de répandre notre sang pour le Christ, si nous avons honte de boire le sien ?

(1) Matt., xvii.

(2) Matt., vii.

(3) Marc, viii.

(4) Gal., i.



rum omnis religionis et veritatis disciplina subvertitur, nisi id quod spiritaliter præcipitur fideliter reservetur, nisi si in sacrificiis matutinis hoc quis veretur ne per saporem vini redoleat sanguinem Christi. Sic ergo incipit et a Passione Christi in persecutionibus fraternitas retardari, dum in oblationibus discit de sanguine ejus et cruore confundi! Porro autem Dominus in evangelio dicit: « Qui confusus me fuerit, confundetur eum » « Filius hominis. » Et apostolus quoque loquitur dicens: « Si » « hominibus placerem, Christi servus non essem. » Quomodo autem possumus propter Christum sanguinem fundere, qui sanguinem Christi erubescimus bibere? An illa sibi aliquis contemplatione blanditur quod etsi mane aqua sola offerri videtur, tamen cum ad cœnandum venimus, mixtum calicem offerimus. Sed cum cœnamus, ad convivium nostrum plebem convocare non possumus, ut sacramenti veritatem fraternitate omni præsentate celebremus. Etenim non mane, sed post cœnam, mixtum calicem obtulit Dominus. Numquid ergo dominicum post cœnam celebrare debemus, ut sic mixtum calicem frequentandis dominicis offeramus. Christum offerre oportebat circa vesperam diei, ut hora ipsa sacrificii ostenderet occasum et vesperam mundi, sicut in Exodo scriptum est: « Et occident » « illum omne vulgus synagogæ filiorum Israel ad vesperam. » Et iterum in psalmis: « Allevatio manuum mearum sacrificium » « vespertinum. » Nos autem resurrectionem Domini mane celebramus. Et quia Passionis ejus mentionem in sacrificiis omnibus facimus (Passio est enim Domini sacrificium quod offerimus) nihil aliud quam quod ille fecit facere debemus. Scriptura enim dicit: « Quotiescumque enim ederitis panem istum, » « et calicem istum biberitis, mortem Domini annuntiabitis » « quoadusque veniat. » Quotiescumque ergo calicem in commemorationem Domini et Passionis ejus offerimus, id quod constat Dominum fecisse faciamus. Et viderit, frater carissime. Si quis de antecessoribus nostris vel ignoranter vel simpliciter non hoc observavit et tenuit quod nos Dominus facere exemplo et magisterio suo docuit, potest simplicitati ejus de indulgentia Domini venia concedi. Nobis vero non poterit ignosci, qui nunc a Domino admoniti et instructi sumus ut calicem dominicum vino mixtum, secundum quod Dominus obtulit, offeramus, et

On dira peut-être : Le matin, nous n'offrons que de l'eau ; mais, au sacrifice du soir, nous offrons de l'eau et du vin. — Sans doute. Mais le soir, pouvons-nous réunir le peuple, pour lui partager la divine Eucharistie ?

Mais, dira-t-on encore : C'est le soir, et non le matin, que le Seigneur consacra le vin. — Il faut donc conclure aussi que c'est seulement le soir qu'il faut offrir l'auguste sacrifice et admettre les fidèles à la communion. Le Seigneur institua l'Eucharistie au déclin du jour, pour montrer que l'ancienne loi touchait à son terme. D'ailleurs, l'agneau pascal devait être immolé le soir, et nous lisons dans les psaumes : *Le soir, je lève vers vous mes mains suppliantes, pour vous offrir mon sacrifice* (1). Mais, c'est le matin que nous célébrons la résurrection du Seigneur, et le sacrifice eucharistique n'est institué que pour reproduire sa Passion. *Toutes les fois que vous mangerez de ce pain et que vous boirez de ce calice, vous annoncerez la mort du Christ, jusqu'à ce qu'il vienne* (2). Puisque le calice du Seigneur renouvelle parmi nous sa Passion, consacrons-le comme il l'a consacré lui-même.

Si quelqu'un de nos prédécesseurs s'est écarté de la tradition divine, sa faute est pardonnable, puisqu'elle est le résultat de l'ignorance. Pour nous, il n'en serait pas de même. Nous devons, non-seulement, nous soumettre aux préceptes du Seigneur, mais encore y ramener nos frères. En agissant autrement, nous aurions à craindre la justice divine. *Pourquoi, dit le Seigneur, intimez-vous mes préceptes au peuple, et lui parlez-vous de mon alliance? Vous méprisez ma parole, vous foulez aux pieds mes commandements. Si vous voyez un voleur, vous marchez avec lui, et vous faites cause commune avec les adultères* (3). N'est-ce pas mépriser la loi divine, que de l'exposer au peuple, sans vouloir s'y soumettre soi-même? n'est-ce pas se

(1) Ps., CXL.

(2) 1 Corint., XI.

(3) Ps., XLIX.

de hoc quoque ad collegas nostros litteras dirigamus, ut ubique lex evangelica et traditio dominica servetur, et ab eo quod Christus et docuit et fecit non recedatur. Quæ ultra jam contemnere et in errore pristino perseverare quid aliud est quam incurrere in objurgationem Domini increpantis in psalmo et dicentis : « Ad quid exponis justificationes meas et assumis testamentum meum per os tuum ? » Exponere enim justificationes et testamentum Domini, et non hoc idem facere quod fecerit Dominus, quid aliud est quam sermones ejus abjicere et disciplinam dominicam contemnere, nec terrena sed spiritalia furta et adulteria committere, dum quis de evangelica veritate furatur Domini nostri verba et facta, corrumpit atque adulterat præcepta divina? Nam si sacerdotes Dei et Christi sumus, non invenio quem magis sequi quam Deum et Christum debeamus, quando ipse in evangelio maxime dicat : « Ego sum lumen sæculi. Qui me secutus fuerit non ambulabit in tenebris, sed habebit lumen vitæ. » Ne ergo in tenebris ambulemus, Christum sequi et præcepta ejus observare debemus; quia et ipse in alio loco mittens apostolos dixit : « Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. » Quare, si in lumine Christi ambulare volumus, a præceptis et monitis ejus non recedamus, agentes gratias quod dum instruit in futurum quid facere debeamus, de præterito ignoscit quod simpliciter erravimus. Et quia jam secundus ejus adventus nobis appropinquat, magis ac magis benigna ejus et larga dignatio corda nostra luce veritatis illuminat. Religioni igitur nostræ congruit et timori et ipsi loco atque officio sacerdotii nostri, frater carissime, in dominico calice miscendo et offerendo custodire traditionis dominicæ veritatem, et quod prius apud quosdam videtur erratum Domino monente corrigere; ut cum in claritate sua et majestate cœlesti venire cœperit, inveniat nos tenere quod monuit, observare quod docuit, facere quod fecit.

## EPISTOLA LV

CYPRIANUS Magno filio salutem.

Pro tua religiosa diligentia consulisti mediocritatem nostram, fili carissime, an inter cæteros hæreticos, eos quoque qui a Novatiano veniunt post prophanum ejus lavacrum baptizari

rendre coupable de vol et d'adultère, que d'altérer et de corrompre les préceptes du Seigneur? Aussi, il s'élève contre les faux prophètes qui dérobent sa parole au peuple, pour lui substituer d'odieux mensonges (1). Il déclare coupables d'adultère ceux qui lui refusent leurs adorations pour les offrir à des statues de pierre et de bois (2). Prenons garde de tomber dans un crime semblable. Si nous sommes les prêtres du Christ, nous devons marcher sur ses traces, car il a dit : *Je suis la lumière du monde; celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres, mais il a la lumière de la vie.* Nous voulons éviter les ténèbres, eh bien ! observons les préceptes du Christ, car il a dit : *Allez, instruisez toutes les nations, et apprenez-leur à garder les préceptes que je vous ai donnés.* Soyons donc fidèles, et rendons grâce à la bonté infinie de Dieu qui, en nous éclairant sur l'avenir, veut bien pardonner nos erreurs passées. Comme son second avènement approche, il semble que sa grâce se montre à nous plus prévenante et plus lumineuse. Profitons de cette grâce, corrigeons nos erreurs, attachons-nous à nos saintes traditions, afin que le Juge suprême nous accorde la récompense de notre fidélité. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.



## LETTRE LV

FAUT-IL REBAPTISER LES NOVATIENS CONVERTIS ? —  
BAPTÊME PAR INFUSION

Cyprien à Magnus, son fils, salut (3).

Vous me demandez, mon très-cher fils, si les Novatiens qui reviennent à l'Église doivent être traités comme les autres

(1) Jér., xxi. 11.

(2) Jér., l. 11.

(3) Ep. 76. Ed. de Pam.

et sanctificari in ecclesia catholica legitimo et vero et unico Ecclesiæ baptismo oporteat. De qua re, quantum fidei nostræ capacitas et Scripturarum divinarum sanctitas ac veritas suggerit, dicimus omnes omnino hæreticos et schismaticos nihil habere potestatis ac juris. Propter quod Novatianus nec debet nec potest excipi quo minus ipse quoque extra Ecclesiam consistens, et contra pacem ac dilectionem Christi faciens, inter adversarios et antichristos computetur. Neque enim Dominus noster Jesus Christus, cum in evangelio suo testaretur adversarios suos esse eos qui secum non essent aliquam speciem hæreseos designavit, sed omnes omnino qui secum non essent et secum non colligentes gregem suum spargerent adversarios suos esse ostendit dicens : « Qui non est mecum adversum me est ; et qui mecum non colligit, spargit. » Item beatus Joannes apostolus : « Audistis quia antichristus venit, nunc autem antichristi multi facti sunt. » Adhuc quoque Dominus in evangelio suo ponit et dicit : « Si vero et Ecclesiam contempserit, sit tibi tanquam ethnicus et publicanus. » Si autem qui Ecclesiam contemnunt ethnici et publicani habentur, multo magis utique rebelles et hostes falsa altaria, et illicita sacerdotia, et sacrificia sacrilega, et nomina adulterata fingentes inter ethnicos et publicanos necesse est computentur, quando minora peccantes et tantum Ecclesiæ contemptores ethnici et publicani sententia Domini judicentur. Quod autem Ecclesia una sit declarat in cantico canticorum Spiritus Sanctus ex persona Christi dicens : « Una est columba mea, perfecta mea, una est matri suæ, electa genitrici suæ, » de qua item denuo dicit : « Hortus conclusus, soror mea, sponsa, fons signatus, puteus aquæ vivæ. » Si autem hortus conclusus est sponsa Christi, quæ est Ecclesia, patere res clausa alienis et prophanis non potest. Et si fons signatus est, neque bibere inde neque consignari potest cui foris posito accessus ad fontem non est. Puteus quoque aquæ vivæ si unus est, idemque intus est, vivificari et sanctificari foris positus ex illa aqua non potest ex qua solis eis qui intus sunt usus omnis et potus concessus est. Quod et Petrus ostendens unam ecclesiam esse, et solos eos qui in Ecclesia sint baptizari posse posuit et dixit : « In arca Noe pauci, id est, octo animæ hominum salvæ factæ sunt per

hérétiques, c'est-à-dire, soumis à un second baptême. Je ré-ponds, avec une conviction profonde et appuyé sur l'autorité des Écritures, que les hérétiques et les schismatiques n'ont aucun pouvoir, aucun droit. Il n'y a pas d'exception pour Novatien. Placé en dehors de l'Église, dont il trouble la paix, il doit être compté parmi les ennemis du Christ. Le divin maître, en disant dans son Évangile : *Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, et celui qui ne recueille pas avec moi dissipe*, a condamné tous les hérétiques, sans exception. Saint Jean a fait de même, en les désignant par le nom d'antechrists : *Vous avez entendu dire que l'antechrist vient ; je vous dis qu'il y en a déjà plusieurs* (1). Jésus-Christ va plus loin encore : *Si quelqu'un méprise l'Église, regardez-le comme un païen et un publicain* (2).

Ceux qui méprisent l'Église doivent être regardés comme des païens et des publicains : Jésus l'a dit. A plus forte raison, devons-nous traiter avec sévérité ces rebelles qui, dans leur audace téméraire, dressent des autels sacrilèges, offrent des sacrifices impies, falsifient la vérité, opposent un sacerdoce menteur au sacerdoce véritable. Ah ! le crime des païens et des publicains n'était rien à côté du leur !

L'Église, en effet, est une, comme nous l'enseigne l'Esprit-Saint au cantique des cantiques : *Elle est une ma colombe ; elle est parfaite, unique pour sa mère. C'est un jardin fermé, une fontaine scellée, une source d'eau vive* (3). Si l'Église est un jardin fermé, comment serait-elle ouverte aux étrangers et aux profanes ? Si c'est une fontaine scellée, comment ceux qui sont dehors pourraient-ils s'y désaltérer ? Si c'est un puits d'eau vive, ce n'est qu'en résidant dans son enceinte sacrée qu'on peut y puiser la grâce et la sainteté. De là, ces paroles

(1) I Joan., II.

(2) Matt., XVIII.

(3) Cant., IV.

« aquam, quod et vos similiter salvos faciet baptisma, » probans et contestans unam arcam Noë typum fuisse unius Ecclesiae. Si potuit tunc in illo expiati et purificati mundi baptismo salvus per aquam fieri qui in arca Noe non fuit, potest et nunc vivificari per baptisma qui in Ecclesia non est, cui soli baptisma concessum est.

Sed et Paulus apostolus hoc idem adhuc apertius et clarius manifestans ad Ephesios scribit et dicit : « Christus dilexit « Ecclesiam et se ipsum tradidit pro ea, ut eam sanctificaret, « purgans eam lavacro aquæ. » Quod si una est ecclesia, quæ a Christo diligitur et lavacro ejus sola purgatur, quomodo qui in ecclesia non est aut diligi a Christo aut abluvi et purgari lavacro ejus potest? Propter quod cum sola Ecclesia habeat aquam vitalem et baptizandi atque abluendi hominis potestatem, qui dicit apud Novatianum baptizari et sanctificari aliquem posse, prius ostendat et doceat Novatianum in Ecclesia esse aut Ecclesiae præsidere. Ecclesia enim una est, quæ una et intus esse et foris non potest. Si enim apud Novatianum est, apud Cornelium non fuit. Si vero apud Cornelium fuit, qui Fabiano episcopo legitima ordinatione successit, et quem præter sacerdotii honorem martyrio quoque Dominus glorificavit, Novatianus in Ecclesia non est, nec episcopus computari potest, qui evangelica et apostolica traditione contempta, nemini succedens, a se ipso ortus est. Habere namque aut tenere ecclesiam nullo modo potest qui ordinatus in Ecclesia non est. Foris enim non esse Ecclesiam nec scindi adversum se aut dividi posse, sed inseparabilis atque individuae domus unitatem tenere manifestat Scripturæ divinæ fides, cum de sacramento paschæ et agni, qui agnus Christum designabat, scriptum sit : « In domo una co-  
« medetur, non ejicietis de domo carnem foras. » Quod item circa Raab, quæ ipsa quoque typum portabat Ecclesiae, expressum videmus. Quod apostolus Paulus explanat docens et præcipiens hæreticum vitandum esse ut perversum et peccatorem et a semetipso damnatum. Et idcirco Dominus insinuans nobis unitatem de divina auctoritate venientem ponit et dicit : « Ego et pater unum sumus. » Ad quam unitatem redigens Ecclesiam suam denuo dicit : « Et erit unus grex et unus pastor. » Si

de saint Pierre : *Dans l'arche de Noé, huit personnes seulement furent sauvées des eaux du déluge ; c'est ainsi que vous êtes sauvés par le baptême* (1). Dans la pensée de l'apôtre, l'arche de Noé représentait l'Église unique. Voulez-vous admettre qu'on peut trouver le salut en dehors de l'Église, seule dépositaire du baptême ? Admettez de même qu'on pouvait se sauver hors de l'arche, quand les eaux du déluge couvraient tout l'univers pour le purifier.

Saint Paul exprime la même pensée avec plus de précision : *Le Christ a aimé l'Église, il s'est livré pour elle, afin de la sanctifier et de la purifier dans le baptême de l'eau* (2). D'après ces paroles, peut-on se flatter de jouir de l'amour du Christ et d'être purifié par son baptême, quand on se trouve en dehors de l'Église ? L'Église possède seule l'eau régénératrice ; seule, elle a le droit de conférer le baptême. Donc, ceux qui prétendent que Novatien a le droit de baptiser, doivent nous montrer que Novatien fait partie de l'Église, et qu'il y exerce une autorité légitime. L'Église, je le répète, est une, elle ne peut être à la fois et dedans et dehors : si elle est avec Novatien, elle n'était pas avec Corneille. Si elle était avec le successeur légitime du pontife Fabien, avec Corneille, qui eût la gloire de mourir pour la foi, Novatien n'a rien à prétendre. Il ne doit pas même être compté parmi les évêques, puisqu'il ne succède à personne et qu'il tient de lui-même ses prétendus pouvoirs.

L'Église est indivisible : c'est cette maison unique où devait être mangé l'agneau pascal ; c'est la maison de Raab, où chacun doit chercher son salut. Si quelqu'un en sort, malheur à lui ! sa perte est assurée, et il ne pourra l'attribuer qu'à sa propre imprudence. C'est pour cela que l'apôtre nous ordonne d'éviter les hérétiques, *parce qu'ils sont déjà condamnés par eux-mêmes*.

(1) I, Pet., 111.

(2) Eph., v.



autem grex unus est, quomodo potest gregi annumerari qui in numero gregis non est? aut pastor haberi quomodo potest qui, manente vero pastore et in Ecclesia Dei ordinatione succedanea præside, nemini succedens, et a se ipso incipiens, alienus fit et prophanus, dominicæ pacis ac divinæ unitatis inimicus, non habitans in domo Dei, id est, in Ecclesia Dei, in qua non nisi concordēs atque unanimes habitant, loquente in psalmis Spiritu Sancto et dicente : « Deus qui inhabitare facit unanimes in domo. » Denique unanimitatem christianam firma sibi atque inseparabili caritate connexam etiam ipsa dominica sacrificia declarant. Nam quando Dominus corpus suum panem vocat de multorum granorum adunatione congestum, populum nostrum quem portabat indicat adunatum; et quando sanguinem suum vinum appellat de botris atque acinis plurimis expressum atque in unum coactum, gregem item nostrum significat commixtione adunatæ multitudinis copulatum. Si Novatianus huic pani dominico adunatus est, si Christi poculo et ipse commixtus est, poterit videri et unici ecclesiastici baptismi habere gratiam posse, si eum constiterit Ecclesiæ unitatem tenere. Denique quam sit inseparabile unitatis sacramentum, et quam sine spe sint et perditionem sibi maximam de indignatione Dei acquirant qui schisma faciunt, et relicto episcopo, alium sibi foris pseudoepiscopum constituunt, declarat in libris Regnorum Scriptura divina, ubi a tribu Juda et Benjamin decem tribus scissæ sunt, et relicto rege suo, alterum sibi foris constituerunt. Et tanta indignatio Domini exstitit adversus illos qui schisma fecerant ut etiam cum homo Dei ad Hieroboam missus esset qui ei peccata sua exprobraret atque ultionem futuram prædiceret, panem quoque apud illos edere et aquam bibere vetaretur. Et audet quisquam dicere aquam baptismi salutarem et gratiam cœlestem communem cum schismaticis esse posse, cum quibus nec terrestris cibus nec sæcularis potus debet esse communis? Sonat adhuc in evangelio suo Dominus et majorem intelligentiæ lucem manifestat quod iidem qui se tunc a tribu Juda et Benjamin sciderant, et Hierosolymis derelictis Samariam secesserant, inter prophanos et gentiles computarentur. Nam cum primum discipulos suos in ministerium salutis mitteret, mandavit et dixit : « In viam nationum ne abieritis, et in civitatem Samaritano-

Le Seigneur a dit : *Mon père et moi nous ne sommes qu'un*; et, en parlant de son Église : *Il n'y aura qu'un seul troupeau et un seul pasteur*. Comment peut-on figurer dans le troupeau, si on n'en fait pas partie ? Comment peut-on prétendre au titre de pasteur, quand on se trouve en face du pasteur véritable, du successeur des apôtres, et qu'on ne succède soi-même à personne ? Non, une telle conduite est celle d'un étranger, d'un profane, d'un ennemi de l'Église. Cet homme n'habite pas la maison de Dieu ; car, avec le Seigneur, se trouvent la paix, la charité, l'union des esprits et des cœurs. Cette union est symbolisée par le sacrifice de la loi nouvelle. Le pain eucharistique, que Jésus appelle son corps, est composé de plusieurs grains de froment. Il en est de même de son sang précieux : le vin, qui le recouvre de ses espèces, est composé de plusieurs grappes de raisin. Image touchante de ce troupeau qui, répandu partout, se réduit à une majestueuse unité. Que Novatien nous prouve qu'il fait partie du froment eucharistique, qu'il a sa place dans le calice du Seigneur, et nous le laisserons jouir en paix de la grâce du baptême.

Voulez-vous connaître combien Dieu déteste les schismes ? Lisez le troisième Livre des Rois. *Le Seigneur*, dit le texte sacré, *s'irrita contre les tribus d'Israël ; il les châtia sévèrement, parce qu'elles s'étaient séparées de la maison de David et avaient choisi pour roi Jéroboam, fils de Nabath* (1). Son indignation fut telle, qu'il punit de mort un prophète, pour avoir, contre sa défense, mangé dans la maison du roi schismatique. Et on ose dire que l'eau et la grâce du baptême nous sont communes avec les schismatiques, alors qu'il n'est pas même permis de manger et de boire avec eux?... Le Seigneur présente cette vérité sous un nouveau jour, en rangeant parmi les profanes et les idolâtres ces tribus infidèles, qui s'étaient séparées de Juda et de Benjamin, et qui avaient préféré Samarie à

(1) III Reg., xii.

« rum ne introieritis. » Ad Judæos prius mittens, gentiles adhuc præteriri jubet. Addendo autem et civitatem Samaritanorum debere omitti, ubi erant schismatici, ostendit schismaticos gentilibus adæquari. Quod si aliquis illud opponit ut dicat eandem Novatianum legem tenere quam catholica Ecclesia teneat, eodem symbolo quo et nos baptizare, eundem nosse Deum patrem, eundem filium Christum, eundem Spiritum Sanctum, ac propter hoc usurpare eum potestatem baptizandi posse quod videatur in interrogatione baptismi a nobis non discrepare, sciat quisquis hoc opponendum putat primum non esse unam nobis et schismaticis symboli legem, neque eandem interrogationem. Nam cum dicunt : « Credis remissionem peccatorum et vitam æternam per sanctam Ecclesiam, » mentiuntur in interrogatione, quando non habeant Ecclesiam. Tunc deinde voce sua ipsi confitentur remissionem peccatorum non dari nisi per sanctam Ecclesiam posse, quam non habentes, ostendunt remitti illic peccata non posse. Quod vero eundem quem et nos Deum patrem, eundem filium Christum, eundem Spiritum Sanctum nosse dicuntur, nec hoc adjuvare tales potest. Nam et Chore et Dathan et Abiron cum sacerdote Aaron et Moysse eundem Deum noverant, pari lege et religione viventes, unum et verum Deum qui colendus atque invocandus fuerat invocabant. Tamen quia loci sui ministerium transgressi contra Aaron sacerdotem, sacrificandi sibi licentiam vindicaverunt, divinitus percussi pœnas statim pro illicitis conatibus pependunt. Thuribula quoque ipsa, in quibus incensum illicite fuerat oblatum, ne in usu de cætero essent sacerdotibus, sed potius indignationis et ultionis divinæ memoriam corrigendis posteris exhiberent, jussu Domini conflata atque igne purgata in laminas ductiles producentur et affiguntur altari. Sicut etiam per Osee prophetam Spiritus Sanctus contestatur et dicit : « Sacrificia eorum « tanquam panis luctus, omnes qui manducant ea contaminantur. » Quæ ergo apud eos merita esse circa Deum possunt quibus supplicia divinitus irrogantur? Aut quomodo tales justificare et sanctificare baptizatos possunt qui hostes sacerdotum aliena et illicita et nullo sibi jure concessa usurpare conantur? Quos tamen ipsos non miramur pro sua pravitate conten-

Jérusalem. Quand il envoie ses disciples prêcher l'Évangile, il leur dit : *N'allez pas dans la voie des gentils, et n'entrez pas dans les villes des Samaritains* (1). D'après ces paroles du maître, il n'existe donc aucune différence entre les schismatiques et les idolâtres.

On objectera peut-être que les Novatiens ont le droit de baptiser, puisqu'ils admettent la même Trinité que nous et qu'ils adressent aux néophytes la même interrogation. — C'est une erreur. Quand ils disent : « Croyez-vous à la rémission des péchés et à la vie éternelle par la sainte Église ? » ils mentent, puisqu'ils n'ont pas d'Église. De plus, leur mensonge les condamne ; car, si les péchés sont remis par l'Église, comme ils sont hors de l'Église, ils ne peuvent compter sur cette rémission. Peu importe qu'ils reconnaissent et qu'ils invoquent comme nous l'auguste Trinité : Coré, Dathan et Abiron servaient le même Dieu que Moïse ; ils le servaient de la même manière, et pourtant ils furent punis de mort, parce qu'ils usurpaient un droit qui n'appartenait qu'à Aaron. Les encensoirs et les autres instruments dont ils s'étaient servis furent réduits en minces lames et attachés à l'autel, afin de montrer aux Israélites que les enfants d'Aaron avaient seuls le droit d'offrir de l'encens au Seigneur. Même, avant de frapper, Dieu ordonna au peuple, par la bouche de Moïse, de s'éloigner des coupables, pour ne pas périr avec eux. Nous voyons par là, qu'en faisant cause commune avec les schismatiques, on s'expose à partager leur châtement. Aussi nous lisons dans Osée : *Leurs sacrifices sont comme le pain des funérailles ; tous ceux qui en mangent seront souillés* (2). Quel crédit peuvent-ils donc avoir auprès de Dieu, ces hommes à qui sont réservés des châtements sévères ? Comment peuvent-ils sanctifier les âmes, alors qu'ils se constituent les ennemis des prêtres et usurpent un droit qu'ils ne possédèrent jamais ?

(1) Matt., x.

(2) Os., ix.

dere. Asserant enim necesse est singuli quique quod faciunt, nec volunt victi facile succumbere, quamvis sciant id quod faciunt non licere. Illud mirandum est, immo indignandum potius et dolendum, christianos antichristis assistere et prævaticatores fidei atque Ecclesiæ proditores intus in ipsa Ecclesia contra Ecclesiam stare. Qui, quanquam pertinaces alias et indociles, vel hoc tamen confitentur quod universi sive hæretici sive schismatici non habeant Spiritum Sanctum, et ideo baptizare quidem possunt, dare autem Spiritum Sanctum non possunt, in hoc ipso a nobis tenentur ut ostendamus nec baptizare omnino eos posse qui non habeant Spiritum Sanctum. Nam cum in baptismo unicuique peccata sua remittantur, probat et declarat in evangelio suo Dominus per eos solos peccata posse dimitti qui habeant Spiritum Sanctum. Post resurrectionem enim discipulos suos mittens loquitur ad eos et dicit: « Sicut misit me pater, et ego « mitto vos. Hoc cum dixisset, insufflavit et ait illis: Accipite « Spiritum Sanctum. Si cujus remiseritis peccata, remittentur « illi; si cujus tenueritis, tenebuntur. » Quo in loco ostendit eum solum posse baptizare et remissionem peccatorum dare qui habeat Spiritum Sanctum. Denique ipsum Christum Dominum nostrum baptizaturus Joannes accepit ante Spiritum Sanctum cum adhuc esset in utero matris constitutus, ut certum esset atque manifestum baptizare non posse nisi eos qui habeant Spiritum Sanctum. Itaque qui hæreticis sive schismaticis patrocinantur, respondeant nobis an habeant Spiritum Sanctum, an non habeant. Si habent, cur illic baptizatis, quando ad nos veniunt, manus imponitur ad accipiendum Spiritum Sanctum, cum jam utique illic acceptus sit ubi si fuit dari potuit? Si autem foris tincti hæretici et schismatici non habent Spiritum Sanctum, et ideo apud nos manus imponitur ut hic accipiantur quod illic nec est nec dari potest, manifestum est nec remissionem peccatorum dari per eos posse quos constet Spiritum Sanctum non habere. Et idcirco ut secundum divinam dispositionem atque evangelicam veritatem peccatorum remissionem consequi et sanctificari ac templa Dei fieri possint, Ecclesiæ baptismo baptizandi sunt omnes omnino qui ab adversariis et antichristis ad Christi Ecclesiam veniunt.

Je ne m'étonne pas de leur obstination : vaincus, il est tout naturel qu'ils résistent et qu'ils persévèrent dans leur vie criminelle. Ce qui m'étonne, ce qui me cause autant de douleur que d'indignation, c'est de voir des chrétiens leur prêter secours et faire, de concert avec eux, la guerre à l'Église. Pourtant, la question se réduit à des termes bien simples : Le Seigneur nous enseigne, dans l'Évangile, que pour remettre les péchés, on doit posséder le Saint-Esprit. *Recevez le Saint-Esprit*, dit-il à ses apôtres, *les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*. Jean, qui devait baptiser le Christ, reçut l'Esprit-Saint dans le sein de sa mère, pour montrer que le droit de baptiser n'appartient qu'à ceux qui possèdent cet hôte divin. Les hérétiques ont-ils l'Esprit ou ne l'ont-ils pas? S'ils l'ont, pourquoi imposez-vous les mains aux hérétiques qui viennent à vous et qui ont déjà reçu le baptême? Si l'Esprit-Saint se trouve chez les hérétiques, ils ont dû le recevoir. S'ils ne l'ont pas, comment pourraient-ils remettre les péchés, puisque cette rémission s'opère par l'Esprit-Saint? Donc, afin d'obtenir le pardon de leurs péchés, afin de devenir les temples de Dieu, ils doivent tous, sans exception, recevoir le baptême de l'Église, alors qu'ils quittent le camp ennemi pour passer dans nos rangs.

Vous me demandez aussi, mon très-cher fils, ce que je pense du baptême conféré aux malades. Doit-on le regarder comme valide, quoiqu'il ne soit donné que par infusion? — Ici, chacun peut avoir son sentiment et agir à sa guise. Pour moi, selon mes faibles lumières, je pense que les bienfaits de Dieu conservent toujours leur intégrité et que rien ne peut en diminuer l'effet, pourvu qu'ils soient donnés et reçus avec foi. Le baptême n'efface pas les taches de l'âme, comme un bain ordinaire lave celles du corps. Là, on n'a besoin ni de piscine ni d'ingrédients divers : il suffit de la foi. En cas de nécessité, on peut se

Quæsisisti etiam, fli carissime, quid mihi de illis videatur qui in infirmitate et languore gratiam Dei consequuntur, an habendi sint legitimi christiani, eo quod aqua salutari non loti sint, sed perfusi. Qua in parte nemini verecundia et modestia nostra præjudicat quo minus unusquisque quod putat sentiat et quod senserit faciat. Nos, quantum concipit mediocritas nostra, æstimamus in nullo mutilari et debilitari posse beneficia divina, nec minus aliquid illic posse contingere ubi plena et tota fide et dantis et sumentis accipitur quod de divinis muneribus hauritur. Neque enim sic in sacramento salutari delictorum contagia ut in lavacro carnali et sæculari sordes cutis et corporis abluuntur, ut aphronitris et cæteris quoque adjunctis et solio et piscina opus sit, quibus ablui et mundari corpusculum possit. Aliter pectus credentis abluitur, aliter mens hominis per fidei merita mundatur. In sacramentis salutaribus, necessitate cogente et Deo indulgentiam suam largiente, totum credentibus conferunt divina compendia. Nec quemquam movere debet quod aspergi vel perfundi videntur ægri cum gratiam dominicam consequuntur, quando Scriptura sancta per Ezechielem prophetam loquatur et dicat : « Et aspergam super « vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus immunditiis « vestris. » Item in Numeris : « Et locutus est Dominus ad « Moysen dicens : Accipe Levitas de medio filiorum Israel, et « purificabis eos. » Unde apparet aspersionem quoque aquæ instar salutaris lavacri obtinere, et quando hæc in ecclesia fiunt, ubi sit et accipientis et dantis fides integra, stare omnia et consummari ac perfici posse majestate Domini et fidei veritate.

Porro autem quod quidam eos salutari aqua et fide legitima Christi gratiam consecutos non christianos sed clinicos vocant, non invenio unde hoc nomen assumant ; nisi forte qui plura et secretiora legerunt apud Hippocratem vel Soranum clinicos istos deprehenderunt. Ego enim, qui clinicum de evangelio novi, scio paralytico illi et debili per longa ætatis curricula in lecto jacenti, nihil infirmitatem suam obfuisse quo minus ad firmitatem cœlestem plenissime perveniret, nec tantum indulgentia dominica excitatum de grabato esse, sed ipsum grabatum suum reparatis et vegetatis viribus sustulisse. Et idcirco, quantum fide concipere et sentire nobis datur, mea sententia

contenter des choses essentielles et Dieu accorde toujours sa grâce par le sacrement.

Ne soyez pas étonné de voir qu'on se contente de répandre un peu d'eau sur les malades pour leur donner la grâce baptismale, puisque le prophète nous dit : *Je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez lavés de toutes vos souillures* (1). Au livre des Nombres, le Seigneur parle ainsi à Moïse : *Séparez les lévites du milieu d'Israël et vous les purifierez en répandant sur eux l'eau sacrée* (2). Tel est le bain salutaire dont l'Église est en possession. Lorsque la foi se trouve et dans celui qui confère le baptême et dans celui qui le reçoit, la puissance divine descend dans nos âmes pour les sanctifier.

Je sais que certains hommes donnent à ceux qui sont baptisés de la sorte le nom de *cliniques* et non celui de chrétiens. J'ignore le motif de leur conduite : peut-être ont-ils approfondi plus que moi Hippocrate et Soranus. Pour moi, je ne connais que le *clinique* de l'Évangile, et je sais que son infirmité ne l'empêcha pas de jouir des bienfaits de Dieu, puisqu'il se leva, prit son lit sur ses épaules et le porta dans sa demeure. Mon avis est donc que tout homme, ayant reçu dans l'Église la grâce du baptême, doit être regardé comme chrétien. L'Esprit-Saint ne se donne pas par fraction : il se répand tout entier sur celui qui croit. Le soleil luit également pour tous ; le jour répand sur tous une lumière égale : à plus forte raison, le Christ, le soleil et le jour véritables, répand également sur chacun des membres de son Église la clarté de la vie éternelle. Lorsque la manne tombait sur les Israélites, tous en recueillaient la même quantité, malgré la différence des âges et des sexes : image touchante de la grâce, qui ne fait acception de personne et comble tous les fidèles de ses dons.

Cette grâce, reçue au baptême dans toute son intégrité, augmente ou diminue dans la suite, selon notre conduite. C'est

(1) Ezech., xxxvi.

(2) Nom., vlii.



hæc est, ut christianus judicetur legitimus quisquis fuerit in Ecclesia lege et jure fidei divinum gratiam consecutus. Spiritus Sanctus non ad mensuram datur, sed super credentem totus infunditur. Nam si dies omnibus æqualiter nascitur, et si sol super omnes pari et æquali luce diffunditur, quanto magis Christus sol et dies verus in Ecclesia sua lumen vitæ æternæ pari æqualitate largitur? Cujus æqualitatis sacramentum videmus in Exodo esse celebratum, cum de cœlo manna deflueret et futurorum præfiguratione alimentum panis cœlestis et cibum Christi evnientis ostenderet. Illic enim sine discrimine vel sexus vel ætatis gomora a singulis æqualiter colligebatur. Unde apparebat Christi indulgentiam et cœlestem gratiam postmodum secuturam æqualiter omnibus dividi sine sexus varietate, sine annorum discrimine, sine acceptione personæ, super omnem Dei populum spiritualis, gratiæ munus infundi. Plane eadem gratia spiritualis, quæ æqualiter in baptismo a credentibus sumitur, in conversatione atque actu nostro postmodum vel minuitur vel augetur; ut in evangelio dominicum semen æqualiter seminatur, sed pro varietate terræ aliud absorbitur, aliud in multiformem copiam vel tricesimi vel sexagesimi vel centesimi numeri fructu exuberante cumulatur. Adhuc vero cum singuli ad denarium vocentur, quid est ut quod a Deo æqualiter distribuitur humana interpretatione minuatur? Quod si aliquis in illo movetur quod quidam de iis qui ægri baptizantur spiritibus adhuc immundis tentantur, sciat diaboli nequitiam pertinacem usque ad aquam salutarem valere, in baptismo vero omne nequitiae suæ virus amittere. Quod exemplum cernimus in rege Pharaone, qui diu reluctatus et in sua perfidia demoratus tandem resistere potuit et prævalere donec ad aquam veniret: quo cum venisset, et victus est et extinctus. Mare autem illud sacramentum baptismi fuisse declarat beatus apostolus Paulus. Quod hodie etiam geritur, ut per exorcistas voce humana et potestate divina flagelletur et uratur et torqueatur diabolus, et cum exire se et homines Dei dimittere sæpe dicat, in eo tamen quod dixerit fallat, et id quod per Pharaonem prius gestum est eodem mendacio obstinationis et fraudis exerceat. Cum tamen ad aquam salutarem atque ad baptismi sanctificationem venit, scire debemus et fidere quia illic diabolus opprimitur, et homo Deo dicatus di-

la semence dont parle l'Évangile : cette semence jetée d'une manière égale , et produisant , selon la diversité des terrains , une récolte trois fois , soixante fois , cent fois plus abondante. C'est ce talent donné aux ouvriers , mais dont ils ne profitent pas tous également.

Ne dites pas que ceux qui sont baptisés dans leur lit sont parfois en butte aux attaques des esprits impurs : Je réponds que le démon conserve toute sa malice jusqu'au sacrement ; mais elle s'éteint dans les eaux salutaires du baptême. Pharaon s'obstina à persécuter les Israélites jusqu'à son entrée dans la mer Rouge ; là, il perdit la victoire et la vie. Or, la mer Rouge figurait le baptême, d'après l'enseignement de saint Paul : *Nos pères, dit-il, ont passé sous la nuée; ils ont traversé la mer, sous la conduite de Moïse; ils ont tous reçu le baptême de la nuée et de la mer. Tout cela était la figure de l'avenir* (1). C'est ce qui arrive encore. Quand le démon, pressé par la parole puissante de nos exorcistes, promet de s'éloigner des corps où il a établi sa demeure, il ment, à l'exemple de Pharaon, et s'obstine dans sa malice. Mais, quand il se trouve en face du baptême, il perd toute sa force et l'homme, en se consacrant à Dieu, recouvre sa liberté. Les scorpions et les serpents conservent leur vigueur tant qu'ils se trouvent sur une terre brûlée par le soleil : plongez-les dans l'eau, leur venin disparaît. Il en est de même des esprits mauvais que nous appelons avec raison scorpions et serpents : il ne peuvent survivre au baptême, et cèdent la place à l'Esprit-Saint. Nous en faisons chaque jour l'expérience : lorsque, forcés par la nécessité, nous baptisons des malades dans leur lit, les esprits mauvais qui les tourmentaient se retirent; et les malades, rendus à la santé, deviennent l'exemple de leurs frères et font tous les jours de nouveaux progrès dans la vertu. Il en est, au contraire, qui, après avoir reçu le baptême en bonne santé, reviennent à leurs habitudes criminelles et retombent dans les fers du démon. Nous

(1) I Corint., x.

vina indulgentia liberatur. Nam si sicut scorpii et serpentes, qui in sicco prævalent, in aquam præcipitati prævalere non possunt aut sua venena retinere, sic et spiritus nequam, qui scorpii et serpentes appellantur, et tamen per nos data a Domino potestate calcantur, permanere ultra non possunt in hominis corpore, in quo baptizato et sanctificato incipit Spiritus Sanctus habitare. Hoc denique et rebus ipsis experimur, ut necessitate urgente in ægritudine baptizati et gratiam consecuti careant immundo spiritu quo antea movebantur, et laudabiles ac probabiles in Ecclesia vivant, plusque per dies singulos in augmentum cœlestis gratiæ per fidei incrementa proficiant. Et contra sæpe nonnulli de illis qui sani baptizantur, si postmodum peccare cœperint, spiritu immundo redeunte quatiuntur; ut manifestum sit diabolus in baptismo fide credentis excludi, si fides postmodum defecerit, regredi. Nisi si justum quibusdam videtur ut illi qui extra Ecclesiam apud adversarios et antichristos prophana aqua polluuntur baptizati judicentur, hi vero qui in Ecclesia baptizantur minus indulgentiæ et gratiæ divini consecuti esse videantur, et tantus honor habeatur hæreticis ut inde venientes non interrogentur utrumne loti sint an perfusi, utrumne clinici sint an peripatetici, apud nos autem de integra fidei veritate detrahatur, et baptismo ecclesiastico majestas sua et sanctitas derogetur. Rescripsi, fili carissime, ad litteras tuas quantum parva nostra mediocritas valuit, et ostendi quid nos quantum in nobis est sentiamus, nemini præscribentes quo minus statuatur quod putat unusquisque præpositus actus sui rationem Domino redditurus, secundum quod beatus apostolus Paulus in epistola sua ad Romanos scribit et dicit : « Unusquisque nostrum pro se rationem dabit. Non ergo nos invicem judicemus. » Opto te, fili carissime, semper bene valere.

---

## EPISTOLA LVI

CYPRIANUS, Liberalis, Caldonius, Junius, etc., Januario, Saturnino, Maximo, etc., fratribus salutem.

Cum simul in concilio essemus, fratres carissimi, legimus litteras vestras quas ad nos fecistis de iis qui apud hæreticos et schismaticos baptizati videntur, ut ad Ecclesiam catholicam, quæ una et vera est, venientes baptizari debeant. De qua re

voyons par là que c'est la foi qui chasse les esprits mauvais, et que, lorsqu'elle vient à manquer, ils retournent à leur ancienne demeure. Telle est notre manière de voir.

Nous n'imitons pas la conduite de nos adversaires, qui regardent comme valide le baptême profane des hérétiques et qui s'imaginent que celui de la véritable Église donne moins de droit à la grâce divine. Qu'un hérétique se présente à eux, ils ne lui demanderont pas s'il a été plongé dans l'eau ou simplement arrosé, s'il est clinique ou péripatéticien (1); mais qu'il s'agisse du véritable baptême, ils chercheront à lui ravir sa gloire et sa sainteté.

J'ai répondu à votre lettre, mon très-cher fils, selon l'étendue de mes lumières, dont je reconnais toute l'insuffisance. Je n'impose mon sentiment à personne; que chacun se gouverne selon sa conscience, puisque, d'après saint Paul, *c'est à Dieu que nous rendrons compte de nos œuvres*. Gardons-nous bien de nous condamner les uns les autres. — Je désire, mon très-cher fils, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE LVI

### NÉCESSITÉ DE REBAPTISER LES HÉRÉTIQUES

Cyprien, Libéralis, Caldonius, Junius, etc., à Janvier, Saturnin, Maxime, etc., ses frères, salut (2) :

Réunis en concile, chers frères, nous avons lu la lettre où vous nous adressez cette question : Ceux qui paraissent baptisés chez les hérétiques et les schismatiques doivent-ils recevoir le baptême, quand ils passent à l'Église catholique une et vraie?

(1) *Clinique*, couché; *péripatéticien*, se promenant.

(2) Epit. 70. Ed. de Pam.

quanquam et ipsi illic veritatem et firmitatem catholicæ regulæ teneatis, tamen quoniam consulendos nos pro communi dilectione existimastis, sententiam nostram non novam promimus, sed jampridem ab antecessoribus nostris statutam et a nobis observatam vobiscum pari consensione conjungimus, censentes scilicet et pro certo tenentes neminem foris baptizari extra Ecclesiam posse, cum sit baptisma unum in sancta ecclesia constitutum, et scriptum sit Domino dicente : « Me dereliquerunt fontem aquæ vivæ, et effoderunt sibi lacus detritos qui non possunt aquam portare. » Oportet mundari et sanctificari aquam prius a sacerdote, ut possit baptismo suo peccata hominis qui baptizatur abluere, quia per Ezechielem prophetam Dominus dicit : « Et aspergam super vos aquam mundam, et mundabimini ab omnibus immunditiis vestris, et ab omnibus simulacris vestris emundabo vos, et dabo vobis cor novum, et spiritum novum dabo in vobis. » Quomodo autem mundare et sanctificare aquam potest qui ipse immundus est et apud quem Spiritus Sanctus non est, cum Dominus dicat in Numeris : « Et omnia quæcumque tetigerit immundus immunda erunt? » Aut quomodo baptizans dare alteri remissam peccatorum potest qui ipse sua peccata deponere extra Ecclesiam non potest? Sed et ipsa interrogatio quæ fit in baptismo testis est veritatis. Nam cum dicimus : « Credis in vitam æternam et remissionem peccatorum per sanctam Ecclesiam? » intelligimus remissionem peccatorum non nisi in Ecclesia dari, apud hæreticos autem, ubi Ecclesia non sit, non posse peccata dimitti. Itaque qui hæreticos baptizare posse asserunt, aut interrogationem mutant, aut vindicent veritatem, nisi si eis et ecclesiam tribuunt quos baptisma habere contendunt. Ungi quoque necesse est eum qui baptizatus sit, ut accepto chrismate, id est, unctione, esse unctus Dei et habere in se gratiam Christi possit. Porro autem eucharistia est unde baptizati unguuntur oleo in altari sanctificato. Sanctificare autem non potuit olei creaturam qui nec altare habuit nec ecclesiam. Unde nec unctio spiritalis apud hæreticos potest esse, quando constet oleum sanctificari et eucharistiam fieri apud illos omnino non posse. Scire autem et meminisse debe-

— Quoique vous soyez très-fidèles à la loi de l'Église sur ce point, cependant, puisque vous avez jugé à propos de nous consulter, en toute charité, nous vous déclarons notre sentiment qui n'est pas nouveau, mais que nous tenons de nos prédécesseurs. Nous pensons et nous affirmons que personne ne peut être baptisé hors de l'Église, puisqu'il n'y a qu'un seul baptême institué dans l'Église, et que le Seigneur a dit : *Ils m'ont délaissé, moi la source d'eau vive, et ils se sont creusé des citernes ruinées qui ne peuvent contenir l'eau* (1).

Il faut que le prêtre purifie et sanctifie l'eau, pour pouvoir, en lavant l'homme, effacer ses péchés, car le Seigneur dit par la bouche d'Ézéchiël : *Je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés de vos péchés* (2). Or, comment peut-il rendre l'eau pure et sainte, celui qui est immonde, celui en qui l'Esprit-Saint ne réside pas, alors que le Seigneur dit, au livre des Nombres, *tout ce que touchera l'homme impur sera impur* (3)? Comment celui qui baptise peut-il donner à celui qui reçoit le baptême la rémission de ses péchés, puisque, placé en dehors de l'Église, il ne peut la trouver pour lui-même?

L'interrogation que font les hérétiques, en conférant le baptême, ne sert qu'à les confondre. Car, lorsque nous disons : croyez-vous à la vie éternelle et à la rémission des péchés par l'Église? notre pensée est que la rémission des péchés ne peut se faire que dans l'Église. Comme, chez les hérétiques, il n'y a pas d'Église, les péchés ne peuvent être remis. Ceux donc qui reconnaissent la validité du baptême des hérétiques doivent ou changer les interrogations ou reconnaître la vérité, à moins qu'ils n'admettent, chez les hérétiques, une église véritable.

Ce n'est pas tout : Le baptisé doit recevoir l'onction sainte, afin d'avoir, par le saint chrême, la grâce de Jésus-Christ. Mais

(1) Jer., 11.

(2) Ezéch., vi.

(3) Nom., xix.

mus scriptum esse : « Oleum peccatoris non ungat caput  
« meum. » Quod ante in psalmis præmonuit Spiritus Sanctus,  
ne quis exorbitans et a via veritatis exerrans apud hæreticos  
et Christi adversarios ungeretur. Sed et pro baptizato quam  
prece[m] facere potest sacerdos sacrilegus et peccator, cum scrip-  
tum sit : « Deus peccatorem non audit; sed qui eum coluerit  
« et voluntatem ejus fecerit, illum audit? » Quis autem potest  
dare quod ipse non habeat, aut quomodo potest spiritalia agere  
qui ipse amiserit Spiritum Sanctum? Et ideo baptizandus est  
et innovandus qui ad Ecclesiam rudis venit, ut intus per sanctos  
sanctificetur, quia scriptum est : « Sancti estote, quia et ego  
« sanctus sum, dicit Dominus : » ut qui in errorem seductus  
est et foris tinctus in baptismo vero et ecclesiastico etiam hoc  
ipsum deponat quod homo ad Deum veniens, dum sacerdotem  
quærit, in sacrilegum fraude erroris incurrit. Cæterum pro-  
bare est hæreticorum et schismaticorum baptisma, consentire  
in id quod illi baptizaverint. Neque enim potest pars illic inanis  
esse et pars prævalens. Si baptizare potuit, potuit et Spiritum  
Sanctum dare. Si autem Spiritum Sanctum dare non potest,  
quia foris constitutus cum Sancto Spiritu non est, nec baptizare  
venientem potest, quando et baptisma unum sit, et Spiritus  
Sanctus unus, et una ecclesia a Christo Domino super Petrum  
origine unitatis et ratione fundata. Ita fit ut cum omnia apud  
illos inania et falsa sint, nihil eorum quæ illi gesserint probari  
a nobis debeat : quid enim potest ratum et firmum esse apud  
Deum quod illi faciunt quos Dominus hostes et adversarios suos  
dicit in evangelio suo ponens : « Qui non est mecum adversum  
« me est; et qui non mecum colligit spargit. » Et beatus quo-  
« que apostolus Joannes mandata Domini et præcepta custo-  
diens in epistola sua posuerit dicens : « Audistis quia antichris-  
« tus venit. Nunc autem antichristi multi facti sunt. Unde  
« cognoscimus quia novissima hora est. Ex nobis exierunt, sed  
« non fuerunt ex nobis. Si enim fuissent ex nobis, mansissent  
« utique nobiscum. » Unde nos quoque colligere et considerare  
debemus an qui adversarii sunt Domini, et appellati antichristi,  
possint dare gratiam Christi?

c'est sur l'autel que se consacrent et l'Eucharistie et l'huile des catéchumènes. Peut-on consacrer l'huile, quand on n'a ni autel ni église? Les hérétiques ne possèdent donc pas l'onction spirituelle, puisque, chez eux, on ne peut consacrer ni l'huile, ni l'Eucharistie. Souvenons-nous qu'il est écrit : *L'huile du pécheur n'oindra pas ma tête* (1). L'Esprit-Saint nous montre, par ces paroles, que ceux qui s'éloignent de la droite voie et deviennent les ennemis du Christ ne peuvent recevoir l'onction sainte.

Quelle prière peut faire un prêtre pécheur et sacrilège pour celui qu'il vient de baptiser? *Dieu*, dit le Saint-Esprit, *n'écoute pas le pécheur, mais celui qui l'honore et fait sa volonté* (2).

Qui peut donner ce qu'il n'a pas? Comment celui qui ne possède plus l'Esprit-Saint peut-il en produire les effets? Il faut donc régénérer par le baptême celui qui vient à l'Église, afin qu'il soit sanctifié par le ministère des saints; car il est écrit : *Soyez saints parce que je suis saint, dit le Seigneur* (3).

Admettre le baptême des hérétiques c'est l'approuver tout entier; car on ne peut supposer qu'une partie soit valide et l'autre nulle. Si l'hérétique peut baptiser, il peut donner l'Esprit-Saint; s'il ne peut donner l'Esprit-Saint, parce que, placé hors de l'Église, il ne le possède pas, il ne peut non plus conférer le baptême; car le baptême est un, l'Esprit-Saint est un, l'Église est une : cette Église qui, dès le principe, a été fondée par Jésus-Christ sur Pierre, avec tous les caractères de l'unité. Ainsi, comme chez les hérétiques tout est vain et faux, nous ne devons approuver aucun de leurs actes. Comment Dieu pourrait-il accepter et ratifier les actions de ceux qu'il appelle ses persécuteurs et ses ennemis? Comment des ennemis du Seigneur, des antechrists, pourraient-ils donner la grâce du Christ?

(1) Ps., c x l.

(2) Joan., ix.

(3) Lev., x i x.



Quare qui cum Domino sumus, et unitatem Domini tenemus et secundum ejus dignationem sacerdotium ejus in Ecclesia administramus, quæcumque adversarii ejus et antichristi faciunt repudiare et rejicere et pro prophanis habere debemus, et eis qui de errore et pravitate venientes agnoscunt unius ecclesiæ veram fidem, dare illis per omnia divinæ gratiæ sacramenta et unitatis et fidei veritatem. Optamus vos, fratres carissimi, semper bene valere.

---

## EPISTOLA LVII

CYPRIANUS Quinto fratri salutem.

Retulit ad me, frater carissime, Lucianus compresbyter noster te desiderasse ut significarem tibi quid sentiamus de his qui apud hæreticos et schismaticos baptizati videntur. De qua re quid nuper in concilio plurimi coepiscopi cum compresbyteris qui aderant censuerimus ut scires, ejusdem epistolæ exemplum tibi misi. Nescio etenim qua præsumptione ducuntur quidam de collegis nostris ut putent eos qui apud hæreticos tincti sunt, quando ad nos venerint, baptizari non oportere eo quod dicant unum baptisma esse, quod unum scilicet ideo est quia ecclesia una est et esse baptisma extra Ecclesiam non potest. Nam cum duo baptismata esse non possint, si hæretici vere baptizant, ipsi habent baptisma. Et qui hoc illis patrociniū de auctoritate sua præstat, cedit illis et consentit ut hostis et adversarius Christi habere videatur abluendi et purificandi et sanctificandi hominis potestatem.

Nos autem dicimus eos qui inde veniunt non rebaptizari apud nos, sed baptizari. Neque enim accipiunt illic aliquid ubi nihil est; sed veniunt ad nos ut hic accipiant ubi et gratia et veritas omnis est, quia et gratia et veritas una est. Porro autem quidam de collegis nostris malunt hæreticis honorem dare quam nobis consentire; et dum unius baptismi asseveratione baptizare venientes nolunt, sic aut duo baptismata ipsi faciunt, dum et

Nous, qui sommes avec le Seigneur, qui soutenons l'unité de son Église, qui gérons son sacerdoce, nous devons rejeter, répudier, mettre au rang des choses profanes tout ce que font ses ennemis. Lors donc qu'un hérétique quitte l'erreur pour embrasser la vraie foi de l'Église, nous devons lui conférer, au moyen des sacrements, le bienfait de la grâce et de la foi. — Nous désirons, chers frères, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE LVII

### BAPTÊME DES HÉRÉTIQUES

Cyprien à Quintus, son frère, salut (1) :

J'apprends par Lucien, notre collègue dans le sacerdoce, que vous désirez connaître mon avis au sujet de ceux qui paraissent recevoir le baptême dans le schisme et l'hérésie. De nombreux évêques se sont réunis dernièrement en concile pour traiter cette grave question : je vous ai déjà fait connaître leur sentiment. Je ne puis m'expliquer la présomption de certains de nos collègues. Ils pensent qu'on ne doit pas conférer un second baptême à ceux qui, l'ayant reçu dans l'hérésie, passent ensuite dans nos rangs. Le baptême est un, disent-ils ; eh ! sans doute ! puisqu'il n'y a qu'une Église, et qu'il ne peut y avoir de baptême hors de l'Église. Si donc les hérétiques baptisent valablement, ce sont eux qui ont le vrai baptême. Mais, leur accorder ce droit, n'est-ce pas se dire leur inférieur et reconnaître aux ennemis du Christ le pouvoir de sanctifier l'homme ?

Pour nous, nous soutenons que ceux qui quittent l'hérésie pour venir à nous ne sont pas *rebaptisés*, mais *baptisés* par nous. En effet, ils ne peuvent rien recevoir là où il n'y a rien ; mais ils viennent à nous, pour trouver la grâce et la vérité

(1) Epit., 71. Ed. de Pam.

apud hæreticos baptisma esse dicunt, aut certe, quod est gravius, hæreticum sordidam et prophanam tinctionem vero et unico et legitimo Ecclesiæ catholicæ baptismo præponere et præferre contendunt, non considerantes scriptum esse: « Qui baptizatur a mortuo, quid proficit lavatio ejus? » Manifestum est autem eos qui non sunt in Ecclesia Christi inter mortuos computari, nec posse ab eo vivificari alterum qui ipse non vivat, quando una sit Ecclesia, quæ vitæ æternæ gratiam consecuta, et vivit in æternum et vivificat Dei populum. Et dicunt se in hoc veterem consuetudinem sequi, quando apud veteres hæreseos et schismatum prima adhuc fuerint initia, ut hi illuc essent qui de Ecclesia recedebant, et hic baptizati prius fuerant; quos tunc tamen ad Ecclesiam revertentes et pœnitentiam agentes necesse non erat baptizare. Quod nos quoque hodie observamus, ut quos constet hic baptizatos esse et a nobis ad hæreticos transisse, si postmodum peccato suo cognito et errore digesto ad veritatem et matricem redeant, satis sit in pœnitentiam manum imponere; ut quia ovis jam fuerat, hanc ovem abalienatam et errabundam in ovile suum pastor recipiat. Si autem qui ab hæreticis venit baptizatus in Ecclesia prius non fuit, sed alienus in totum et prophanus venit, baptizandus est ut ovis fiat, quia una est aqua in Ecclesia sancta quæ oves faciat, et idcirco quia nihil potest esse commune mendacio et veritati, tenebris et luci, morti et immortalitati, antichristo et Christo, per omnia debemus Ecclesiæ catholicæ unitatem tenere nec in aliquo fidei et veritatis hostibus cedere. Non est autem de consuetudine præscribendum, sed ratione vicendum. Nam nec Petrus, quem primum Dominus elegit, et super quem ædificavit Ecclesiam suam, cum secum Paulus de circumcissione postmodum disceptaret, vindicavit sibi aliquid insolenter aut arroganter assumpsit, ut diceret se primatum tenere et obtemperari a novellis et posteris sibi potius oportere. Nec despexit Paulum quod Ecclesiæ prius persecutor fuisset, sed consilium veritatis

là où elles existent dans toute leur plénitude ; car la grâce et la vérité sont unes.

Mais certains de nos collègues aiment mieux faire honneur aux hérétiques qu'être de notre avis. Persuadés qu'il n'y a qu'un baptême, ils refusent de baptiser ceux qui viennent à nous. Ainsi donc, ou ils reconnaissent un double baptême, puisqu'ils admettent qu'il existe dans l'hérésie, ou, ce qui est plus grave, ils placent avant le baptême vrai, unique, légitime de notre Église, la cérémonie honteuse et profane des hérétiques. Ils ne considèrent pas qu'il est écrit : *A quoi sert à quelqu'un d'être baptisé par un mort* (1) ? Or, il est manifeste que ceux qui ne sont pas dans l'Église du Christ sont comptés au nombre des morts, et que celui qui a cessé de vivre ne peut plus communiquer l'existence. Mais l'Église est une : c'est elle qui a obtenu la grâce de la vie éternelle ; elle vit et vivifie le peuple de Dieu pendant l'éternité.

Ils allèguent l'ancienne coutume. — Mais, quand les hérésies et les schismes prirent naissance, ceux qui en faisaient partie sortaient du sein de l'Église, où ils avaient été baptisés. Quand ils revenaient au bercail, on les admettait à la pénitence, sans leur imposer un second baptême. C'est ce que nous faisons nous-mêmes. Lorsqu'un des nôtres, après avoir été séduit par les hérétiques, reconnaît son erreur et revient dans nos rangs, nous nous contentons de lui imposer les mains. C'est une brebis, égarée sans doute, mais c'est toujours une brebis, et elle sera accueillie par le divin pasteur. Mais si quelqu'un se sépare des hérétiques sans avoir reçu le baptême de l'Église, c'est un étranger et un profane : il faut le baptiser, pour l'introduire dans le troupeau du Christ ; car il n'est qu'un seul baptême, — et c'est celui de l'Église, — qui puisse nous ouvrir les portes du bercail. Il n'y a rien de commun entre le mensonge et la vérité,

(1) Ce texte est mal interprété par saint Cyprien. Le sens est : *Celui qui se purifie après avoir touché un mort et qui le touche encore, à quoi lui sert sa purification ?* — Eccl., xxxiv.

admisit, et rationi legitimæ quam Paulus vindicabat facile consensit, documentum scilicet nobis et concordiæ et patientiæ tribuens, ut non pertinaciter nostra amemus, sed quæ aliquando a fratribus et collegis nostris utiliter et salubriter suggeruntur, si sint vera et legitima, ipsa potius nostra ducamus.

Cui rei Paulus quoque prospiciens et concordiæ et paci fideliter consulens, in epistola sua posuit dicens : « Prophetæ autem duo aut tres loquantur, et cæteri examinent. Si autem alii revelatum fuerit sedenti, ille prior taceat. » Qua in parte docuit et ostendit multa singulis in melius revelari, et debere unumquemque non pro eo quod semel imbiberat et tenebat pertinaciter congregari, sed si quid melius et utilius exstiterit libenter amplecti. Non enim vincimur quando offeruntur nobis meliora, sed instruimur, maxime in his quæ ad Ecclesiæ unitatem pertinent et spei ac fidei nostræ veritatem ; ut nos sacerdotes Dei et Ecclesiæ ejus de ipsius dignatione præpositi sciamus remissam peccatorum non nisi in Ecclesia dari posse, nec posse adversarios Christi quidquam sibi circa ejus gratiam vindicare.

Quod quidem et Agrippinus bonæ memoriæ vir cum cæteris coepiscopis suis qui illo in tempore in provinciâ Africa et Numidia Ecclesiam Domini gubernabant statuit et librato consilii communis examine firmavit. Quorum sententiam et religiosam et legitimam et salutarem, fidei et Ecclesiæ catholicæ congruentem, nos etiam secuti sumus. Et quales super hac re litteras fecerimus ut scires, exemplum earum ad notitiam tam tuam quam coepiscoporum nostrorum qui illic sunt pro communi dilectione transmisimus. Opto te, frater carissime, semper bene valere.



entre les ténèbres et la lumière, la mort et l'immortalité, l'antechrist et le Christ. Donc, en toutes choses, nous devons rester fidèles à l'Église catholique et ne faire aucune concession aux ennemis de la foi et de la vérité. Il ne s'agit pas de prescrire par la coutume, mais de vaincre par la raison. Autrefois, il s'éleva une contestation entre saint Pierre et saint Paul, au sujet de la circoncision. Or, Pierre, que le Seigneur choisit le premier et sur qui il édifia son Église, ne se retrancha point dans sa dignité, disant qu'il était le chef et que tout devait lui obéir. Il ne méprisa point l'ancien persécuteur des chrétiens; mais il écouta la voix de la vérité et de la raison dont Paul soutenait les droits. Belle leçon pour nous de ne pas nous attacher avec opiniâtreté à notre sentiment, mais d'écouter les avis de nos frères et de nos collègues, s'ils sont bons et légitimes.

Saint Paul, dans l'intérêt de la paix et de la concorde, nous y exhorte également. *Qu'il n'y ait à parler que deux ou trois prophètes et que les autres examinent. Si quelque chose est révélé à une autre personne, que la première se taise* (1). Souvent, en effet, de simples particuliers sont honorés d'utiles révélations. Nous devons donc ne pas trop nous attacher à notre sentiment; mais, si l'occasion se présente, prêter l'oreille à de meilleurs avis. Agir ainsi, ce n'est pas subir une défaite, c'est profiter d'une leçon.

La rémission des péchés, sachez-le bien, ne peut être accordée que dans l'Église; les ennemis du Christ ne peuvent s'arroger le droit de conférer la grâce. C'est ce qu'Agrippinus, homme d'excellente réputation, a réglé de concert avec les évêques d'Afrique et de Numidie, réunis en concile. Nous avons adopté leur sentiment comme légitime, salutaire et en rapport avec la foi de l'Église catholique. Je vous envoie une copie des lettres que j'ai écrites sur ce sujet, afin que vous en ayez connaissance ainsi que les autres évêques de votre province. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

(1) Corint., xiv.

---

## EPISTOLA LVIII

CYPRIANUS Jubaiano fratri salutem.

Scriptisti mihi, frater carissime, desiderans significari tibi motum animi nostri quid nobis videatur de hæreticorum baptismo, qui foris positi et extra Ecclesiam constituti vindicant sibi rem nec juris sui nec potestatis. Quod nos nec ratum possumus nec legitimum computare, quando hoc apud eos esse constet illicitum. Et quoniam jam super hac re quid sentiremus litteris nostris expressimus, ut compendium facerem, exemplum earundem litterarum tibi misi, quid in concilio, cum complures adessemus, decreverimus, quid item postea Quinto collegæ nostro de eadem re quærenti rescripserim. Et nunc quoque cum in unum convenissemus tam provinciæ Africæ quam Numidiæ episcopi numero septuaginta et unus, hoc idem denuo sententia nostra firmavimus, statuentes unum baptisma esse quod sit in Ecclesia catholica constitutum, ac per hoc non rebaptizari sed baptizari a nobis quicumque ab adultera et prophana aqua veniunt abluendi et sanctificandi salutaris aquæ veritate.

Nec nos movet, frater carissime, quod in litteris tuis complexus es, Novatianenses rebaptizare eos quos a nobis sollicitant, quando ad nos omnino non pertineat quid hostes Ecclesiæ faciant, dummodo teneamus ipsi potestatis nostræ honorem et rationis ac veritatis firmitatem. Nam Novatianus simiarum more, quæ cum homines non sint humana tamen imitantur, vult Ecclesiæ catholicæ auctoritatem sibi et veritatem vindicare, quando ipse in Ecclesia non sit, immo adhuc insuper contra Ecclesiam rebellis et hostis exstiterit. Sciens et enim unum esse baptisma, hoc unum sibi vindicat ut apud se esse Ecclesiam dicat et nos hæreticos faciat. Nos autem, qui Ecclesiæ unius caput et radicem tenemus, pro certo scimus et fidimus nihil illi extra Ecclesiam licere, et baptisma, quod est unum, apud nos esse, ubi et ipse baptizatus prius fuerat, quando divinæ unitatis et rationem et veritatem tenebat. Quod si in Ecclesia baptizatos rebaptizandos foris extra Ecclesiam Novatianus existimat, a se incipere debuêrat, ut prior extraneo et hæretico baptismo re-

## LETTRE LVIII

RÉPONSE A UN LIVRE PUBLIÉ CONTRE L'ÉVÊQUE DE CARTHAGE

Cyprien à Jubaïen, son frère, salut (1) :

Vous m'avez écrit, mon très-cher frère, pour savoir mon sentiment au sujet du baptême des hérétiques. Je ne puis que le condamner, puisqu'il est conféré en dehors de toutes les règles établies. Pour motiver mon jugement, je vous ai envoyé copie des lettres que j'ai écrites sur ce sujet, entre autres ma lettre à Quintus, notre collègue. J'y ai joint les décisions d'un concile dont les membres étaient nombreux. Dernièrement encore, les évêques de la province d'Afrique et de Numidie se sont réunis au nombre de soixante et onze, et tous ensemble nous avons décidé qu'il n'existe qu'un baptême dont l'Église catholique est seule en possession et que, par suite, les hérétiques ne sont pas *rebaptisés*, mais *baptisés* par nous. Donc, tous ceux qui ont subi les ablutions sacrilèges des ennemis de l'Église doivent être purifiés par l'eau régénératrice.

Les Novatiens, dites-vous, rebaptisent ceux qu'ils parviennent à séduire. — Peu nous importe : que les ennemis de l'Église agissent à leur gré ; nous n'avons qu'à rester fidèles à notre caractère, à la foi, à la vérité. Novatien est comme les singes : ils ne sont pas hommes, et pourtant ils imitent les actions humaines. Révolté contre l'Église, il en usurpe l'autorité. Il sait qu'il n'y a qu'un baptême ; aussi il cherche à se l'approprier, afin de pouvoir dire : l'Église est avec moi ; les autres ne sont que des hérétiques. Pour nous, fortement attachés au chef et à la base de l'Église, nous savons que Novatien n'a aucun pouvoir et que le seul baptême véritable se trouve parmi nous. C'est d'ailleurs

(1) Ep. 73. Ed. de Pam.



baptizaretur, qui post Ecclesiam, immo et contra Ecclesiam baptizandos foris opinatur. Quale est autem ut quia hoc Novatianus facere audeat, nos putemus non esse faciendum? Quid ergo? quia et honorem cathedræ sacerdotalis Novatianus usurpat, num idcirco nos cathedræ renuntiare debemus? Aut quia Novatianus altare collocare et sacrificia offerre contra fas nititur, ab altari et sacrificiis cessare nos oportet, ne paria et similia cum illo celebrare videamur? Vanum prorsus et stultum est ut quia Novatianus extra Ecclesiam vindicat sibi veritatis imaginem, relinquamus Ecclesiæ veritatem.

Apud nos autem non nova aut repentina res est ut baptizandos censeamus eos qui ab hæreticis ad Ecclesiam veniunt, quando multi jam anni sint et longa ætas ex quo, sub Agrippino bonæ memoriæ viro convenientes in unum episcopi plurimi hoc statuerint, atque exinde in hodiernum tot millia hæreticorum in provinciis nostris ad ecclesiam conversi non aspernati sint neque cunctati, immo et rationabiliter et libenter amplexi sint ut lavacri vitalis et salutaris baptismi gratiam consequerentur. Neque enim difficile est doctori vera et legitima insinuare ei qui hæretica pravitate damnata et ecclesiastica veritate comperta, ad hoc venit ut discat, ad hoc discit ut vivat. Nos non debemus stuporem hæreticis patrociniis consensus nostri augere cum libenter ac prompte obtemperant veritati.

Plane quoniam inveni in epistola cujus exemplum ad me transmisisti scriptum esse quod quærendum non sit quis baptizaverit, quando is qui baptizatus sit accipere remissam peccatorum potuerit secundum quod credidit, prætereundum hunc locum non putavi, maxime cum in eadem epistola animadvertim etiam Marcionis fieri mentionem, ut nec ab ipso venientes dicat baptizari oportere, quod jam in nomine Jesu Christi baptizati esse videantur. Considerare itaque debemus fidem eorum qui foris credunt, an secundum eandem fidem possint aliquid gratiæ consequi. Nam si fides una est nobis et hæreticis, potest esse et gratia una. Si eundem patrem, eundem filium, eundem Spiritum Sanctum, eandem Ecclesiam confitentur nobiscum Patripassiani, Anthropiani, Valentiniiani, Appelletiani, Ophitæ,

le baptême reçu par Novatien, quand il était encore fidèle à l'unité. S'il croit que le baptême conféré dans l'Église catholique est nul, qu'il commence par se rebaptiser lui-même. Mais parce qu'il lui plaît d'agir de la sorte, devons-nous renoncer à nos usages ? Il monte en chaire ; devons-nous nous en abstenir ? il a un autel sur lequel il offre d'impies sacrifices ; devons-nous renverser les nôtres, pour n'avoir rien de commun avec lui ? Ce serait une folie de renoncer à la vérité, parce que Novatien en usurpe l'apparence.

L'usage de baptiser les hérétiques qui reviennent à l'Église n'est pas nouveau parmi nous. Il y a longtemps que, sous l'évêque Agrippinus de sainte mémoire, de nombreux évêques se réunirent et fixèrent la discipline sur ce point. Depuis cette époque, des milliers d'hérétiques convertis à l'Église, dans nos provinces, n'ont pas hésité à recevoir le baptême pour recevoir en même temps la grâce du salut. Du reste, rien n'est plus facile que de convaincre sur ce point des hommes qui, après avoir condamné l'hérésie et découvert la vérité, viennent à nous pour apprendre le secret de la vie spirituelle. Pourquoi favoriser, par de vaines complaisances, l'aveuglement des hérétiques, quand ils se montrent disposés à obéir à la vérité ?

Je trouve dans l'écrit dont vous m'avez envoyé une copie qu'on ne doit pas demander qui a donné le baptême, puisque celui qui l'a reçu a pu obtenir, par la foi, la rémission de ses péchés. L'auteur ajoute qu'on ne doit pas même baptiser les Marcionites, parce qu'ils paraissent déjà baptisés au nom de Jésus-Christ. Nous devons donc considérer la foi des hérétiques pour voir si, au moyen de cette foi, ils pourront obtenir la grâce. En effet, si la foi nous est commune avec les hérétiques, la grâce peut l'être aussi. Si les Patripassiens, les Anthropiens, les Valenti-niens, les Ophites, les Apellatiens, les Marcionites et tous ces fléaux, créés pour détruire la vérité, ont la même foi que nous relativement à la Trinité, ils peuvent avoir le même baptême. Mais sans nous arrêter à toutes les folies des hérétiques, — ce

Marcionitæ, et cæteræ hæreticorum pestes et gladii ac venena subvertendæ veritatis, potest illic et baptisma unum esse, si est et fides una. Ac ne longum sit per hæreses universas decurrere et singularum vel ineptias vel insanias recensere, quia nec delectat id dicere quod aut horret aut pudet nosse, de Marcione interim solo, cujus mentio in epistola a te ad nos transmissa facta est, examinemus an possit baptismatis ejus ratio constare.

Dominus enim post resurrectionem discipulos suos mittens quemadmodum baptizare deberent instruxit et docuit dicens: Ite « ergo et docete gentes omnes, baptizantes eos in nomine Patris et « Filii et Spiritus Sancti. » Insinuat Trinitatem, cujus sacramento gentes baptizarentur. Numquid hanc trinitatem Marcion tenet? Numquid eundem asserit quem et nos patrem creatorem? Numquid eundem novit filium Christum de Maria virgine natum, qui sermo caro factus sit, qui peccata nostra portaverit, qui mortem moriendo vicerit, qui resurrectionem carnis per semetipsum primus initiaverit, et discipulis suis quod in eadem carne resurrexisset ostenderit? Longe alia est apud Marcionem sed et apud cæteros hæreticos fides. Immo nihil est apud illos nisi perfidia et blasphemia et contentio sanctitatis et veritatis inimica. Quomodo ergo potest videri qui apud illos baptizatur consecutus esse peccatorum remissam, et divinæ indulgentiæ gratiam per suam fidem qui ipsius fidei non habuerit veritatem? Si enim, sicut quibusdam videtur, secundum fidem suam quis accipere aliquid foris extra Ecclesiam potuit, utique id accepit quod credidit. Falsum autem credens verum accipere non potuit, sed potius adultera et prophana, secundum quod credebat, accipit. Mentionem facit per prophetam Spiritus Sanctus aquæ mendacis et fidem non habentis. Quæ est hæc aqua mendax et perfida? Utique ea quæ baptismi imaginem mentitur, et gratiam fidei adumbrata simulatione frustratur. Quod si secundum pravam fidem baptizari aliquis foris et remissam peccatorum consequi potuit, secundum eandem fidem consequi et Spiritum sanctum potuit, et non est necesse ei venienti manum imponi, ut Spiritum sanctum consequatur et signetur. Aut utrumque enim fide sua foris consequi potuit, aut neutrum eorum qui foris fuerat accepit. Manifestum est autem ubi et per quos re-

qui serait trop long et trop rebutant, — voyons si Marcion peut conférer le baptême véritable.

Le Seigneur, après sa résurrection, dit à ses apôtres : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez, instruisez toutes les nations; baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* Voilà bien la Trinité, au nom de laquelle tous les peuples doivent être baptisés. Est-ce que Marcion croit à cette Trinité? Reconnaît-il le même Père et le même créateur que nous? Confesse-t-il le même Fils unique, né de la vierge Marie, qui, en s'incarnant, a porté sur ses épaules le fardeau de nos iniquités; qui, en mourant, a vaincu la mort; qui, en ressuscitant sous les yeux de ses disciples, nous a laissé le gage de notre résurrection future? Certes, la foi de Marcion et des autres hérétiques est bien différente de la nôtre. Que dis-je? il n'y a chez eux que perfidie, blasphème, discorde. Comment donc peut-on s'imaginer qu'un homme baptisé par eux obtienne le pardon de ses péchés et la grâce de la miséricorde divine comme récompense de sa foi? Il ne peut recevoir que ce qu'il croit : si sa foi est profane et perverse, elle doit produire des effets analogues. Le prophète avait sans doute en vue un semblable baptême, lorsqu'il disait : *Pourquoi mes persécuteurs l'emportent-ils sur moi? qui guérira ma blessure? l'eau qui m'est donnée trompe mon espérance* (1). Quelle est cette eau perfide et menteuse? n'est-ce pas celle qui figure le baptême sans pouvoir le produire? Si quelqu'un, en vertu de sa foi, peut recevoir hors de l'Église et le baptême et la rémission de ses péchés, en vertu de cette même foi, il pourra recevoir l'Esprit-Saint. La foi produira ces deux effets ou n'en produira aucun. Mais nous savons où se remettent les péchés. Le Seigneur a promis à Pierre *de délier dans le ciel ce qu'il délierait lui-même sur la terre.* Après sa résurrection, il dit à ses apôtres : *Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez*

(1) Jér., xv.

missa peccatorum dari possit, quæ in baptismo scilicet datur. Nam Petro primum Dominus, super quem ædificavit Ecclesiam, et unde unitatis originem instituit et ostendit, potestatem istam dedit ut id solveretur in cœlis quod ille solvisset in terris. Et post resurrectionem quoque ad apostolos loquitur dicens : « Sicut misit me pater , et ego mitto vos. Hoc cum dixisset, « inspiravit , et ait illis : Accipite Spiritum Sanctum. Si cujus « remiseritis peccata, remittentur illi; si cujus tenueritis, tene- « buntur. » Unde intelligimus non nisi in Ecclesia præpositis et in evangelica lege ac dominica ordinatione fundatis licere baptizare et remissam peccatorum dare, foris autem nec ligari aliquid posse nec solvi, ubi non sit qui aut ligare possit aliquid aut solvere. Nec hoc, frater carissime, sine Scripturæ divinæ auctoritate proponimus, ut dicamus certa lege ac propria ordinatione divinitus cuncta esse disposita, nec posse quemquam contra episcopos et sacerdotes usurpare sibi aliquid quod non sit sui juris et potestatis. Nam et Chore et Dathan et Abiron contra Moysen et Aaron sacerdotem sacrificandi sibi licentiam usurpare conati sunt, nec tamen quod illicite ausi sunt impune fecerunt. Quod supplicium manet eos qui alienam aquam baptismo inferunt falso, ut divina censura ulciscatur et vindicet in hæreticos contra Ecclesiam gerere quod non nisi soli liceat ecclesiæ! Quod autem dicunt quidam de eis qui in Samaria baptizati fuerant advenientibus apostolis Petro et Joanne, tantum super eos manum impositam esse, ut accipenet Spiritum Sanctum, rebaptizatos tamen non esse, locum istum, frater carissime, ad præsentem causam videmus omnino non pertinere. Illi enim qui in Samaria crediderant fide vera crediderant, et intus in Ecclesia, quæ una est, et cui soli gratiam baptismi dare et peccata solvere permissum est, a Philippo diacono, quem iidem apostoli miserant, baptizati erant. Et idcirco, quia legitimum et ecclesiasticum baptismum consecuti fuerant, baptizari eos ultra non oportebat, sed tantummodo quod deerat, id a Petro et Joanne factum est, ut oratione pro eis habita et manu imposita, invocaretur et infunderetur super eos Spiritus Sanctus. Quod nunc quoque apud nos geritur, ut qui in Ecclesia baptizantur præpositis ecclesiæ offerantur, et per nostram orationem ac

*et retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* De là nous concluons que le privilège de remettre les péchés par le baptême n'appartient qu'au chef et aux ministres de l'Église. Vous le chercheriez vainement ailleurs, puisque nul n'a été investi de ce pouvoir.

Dieu a réglé toutes choses, mon très-cher frère, et l'Écriture nous montre qu'on ne viole pas impunément l'ordre qu'il a établi. Coré, Dathan et Abiron furent sévèrement punis de leur révolte. Les fils d'Aaron furent frappés de mort pour avoir placé sur l'autel un feu profane. Quel sera donc le châtement de ces hommes qui usurpent le pouvoir de l'Église et répandent sur les peuples une eau sacrilège ?

On parle des apôtres Pierre et Jean qui se contentèrent d'imposer les mains aux néophytes de Samarie, sans les soumettre à un second baptême. Ce fait ne prouve rien. Les fidèles dont il s'agit avaient la vraie foi, ils appartenaient à la véritable Église, et avaient reçu le baptême des mains du diacre Philippe, envoyé par les apôtres. A quoi bon les baptiser de nouveau ? Il suffisait de leur conférer le Saint-Esprit par l'imposition des mains (1). C'est ce que nous faisons nous-mêmes pour ceux qui ont reçu le baptême dans l'Église : nous prions pour eux, nous leur imposons les mains, et nous leur communiquons le caractère sacré qui les consomme dans la foi (2).

Ne reculons pas devant les hérétiques, mon très-cher frère, et ne leur cédon pas un droit qui n'appartient qu'à nous seuls. Un brave soldat doit défendre son camp et conserver son drapeau. Il est écrit : *Le Seigneur votre Dieu est un Dieu jaloux.* Nous, qui avons reçu l'esprit de Dieu, soyons aussi jaloux de notre foi. Imitons le zèle de Phinéas qui défendit avec tant d'énergie la cause de Dieu. Quelle concession pouvons-nous faire à une secte impie, nous qui ne reconnaissons qu'un seul Christ et une

(1) Act., VIII.

(2) Il s'agit de la confirmation.

manus impositionem Spiritum Sanctum consequantur et signaculo dominico consummentur. Non est ergo, frater carissime, quod hæreticis cedendum existimemus ut baptisma, quod non nisi uni et soli ecclesiæ datum sit, prodendum putemus. Boni militis est adversus rebelles et hostes imperatoris sui castra defendere. Gloriosi ducis est commissa sibi signa servare. Scriptum est : « Dominus Deus tuus Deus zelans est. » Qui spiritum Dei accepimus, zelum divinæ fidei habere debemus. Quo zelo Phinees placuit, et Deum promeritis indignantis iram populo pereunte lenivit. Quid adulteram et alienigenam et divinæ unitatis inimicam in acceptum referimus, qui non nisi unum Christum et unam ejus Ecclesiam novimus? Ecclesia paradisi instar exprimens arbores fructiferas intra muros suos intus includit, ex quibus quæ non facit fructum bonum exciditur et in ignem mittitur. Has arbores rigat quatuor fluminibus, id est, evangeliiis quatuor, quibus baptismi gratiam salutaris cœlesti inundatione largitur. Numquid de Ecclesiæ fontibus rigari potest qui intus in Ecclesia non est? Numquid paradisi potus salubres et salutare impertire cuidam potest, qui perversus et a semetipso damnatus et extra paradisi fontes relegatus aruit et æternæ sitis siccitate defecit?

Clamat Dominus ut qui sitit veniat et bibat de fluminibus aquæ vivæ quæ de ejus ventre fluxerunt. Quo venturus est qui sitit? Utrumne ad hæreticos, ubi fons et fluvius aquæ vitalis omnino non est, an ad Ecclesiam, quæ una est et super unum, qui et claves ejus accepit, Domini voce fundata est? Hæc est una quæ tenet et possidet omnem sponsi sui et domini potestatem. In hac præsidemus, pro honore ejus atque unitate pugnamus, hujus et gratiam pariter et gloriam fidei devotione defendimus. Nos de divino permissu rigamus sitientem Dei populum, nos custodimus terminos vitalium fontium. Si possessionis ergo nostræ jus tenemus, si sacramentum unitatis agnoscimus, cur prævaricatores veritatis, cur proditores unitatis existimamur? Aqua Ecclesiæ fidelis et salutaris et sancta corrumpi et adulterari non potest, sicut et ipsa Ecclesia incorrupta et casta et pudica est. Si Ecclesiæ devoti et in Ecclesia constituti sunt hæretici, possunt et baptismo ejus et cæteris salutaribus bonis

seule Église ? L'Église ressemble à un jardin où croissent des arbres nombreux. *Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits est coupé et jeté au feu.* Le jardin est arrosé par quatre fleuves : là, en effet, se trouvent les quatre évangiles d'où jaillit la grâce du baptême. Peut-il puiser dans la fontaine sacrée, celui qui se trouve hors de l'Église ? Peut-il répandre sur les peuples l'eau qui purifie, celui qui reste en dehors du jardin et se condamne lui-même à une éternelle aridité ?

Le Seigneur invite ceux qui ont soif ; il leur offre, pour les abreuver, les eaux qui coulent de son sein (1). Où iront-ils ? chez les hérétiques ? mais ce n'est pas là que coule l'eau du salut. L'Église seule est dépositaire des pouvoirs de son divin époux ; c'est là qu'est notre place, et, en combattant pour elle, nous maintenons ses glorieux privilèges. La fontaine sacrée est donc en notre possession ; c'est nous qui distribuons au peuple chrétien ses eaux salutaires. Si nous gardons fidèlement nos titres de propriété, si nous demeurons fermement attachés à l'Église, pourquoi nous regarde-t-on comme des prévaricateurs et des ennemis de l'unité ? L'Église est incorruptible ; il en est de même de l'eau baptismale. Si les hérétiques sont unis à l'Église, s'ils en défendent les intérêts, ils peuvent user de son baptême ; s'ils sont hors de l'Église, s'ils la combattent sans relâche, comment peuvent-ils profiter de ses bienfaits ?

Ce n'est pas une petite faveur que nous accordons aux hérétiques, en acceptant leur baptême, puisque ce sacrement est le principe de la foi, de l'espérance, de la rémission des péchés. Si le baptême des hérétiques est valide, il remet les péchés : donc celui qui le reçoit devient le temple de Dieu. Alors, je demande de quel Dieu. Est-ce le créateur ? Impossible : l'hérétique ne croit pas en lui. Sera-ce Jésus-Christ ? impossible encore : l'hérétique le renie. C'est donc le Saint-Esprit ; mais l'Esprit se montrerait-il favorable à celui qui se constitue l'ennemi du Père et du Fils ?

(1) JOAN., VII.



uti. Si autem in Ecclesia non sunt, immo et contra Ecclesiam faciunt, quomodo baptizare baptismo Ecclesiæ possunt?

Neque enim parva res hæreticis et modica conceditur, quando a nobis baptisma eorum in acceptum refertur, cum inde incipiat omnis fidei origo, et ad spem vitæ æternæ salutaris ingressio, et purificandis ac vivificandis Dei servis divina dignatio. Nam si baptizari quis apud hæreticos potuit, utique et remissam peccatorum consequi potuit. Si peccatorum remissam consecutus est, et sanctificatus est, et templum Dei factus est; si sanctificatus est, si templum Dei factus est, quæro cujus Dei? Si creatoris, non potuit, quia in eum non credidit. Si Christi, nec hujus fieri potuit templum qui negat Deum Christum. Si Spiritus Sancti, cum tres unum sint, quomodo Spiritus Sanctus placatus esse ei potest qui aut filii aut patris inimicus est? Proinde frustra quidam qui ratione vincuntur consuetudinem nobis opponunt; quasi consuetudo major sit veritate, aut non id sit in spiritualibus sequendum quod in melius fuerit a Sancto Spiritu revelatum. Ignosci enim potest simpliciter erranti, sicut de se ipso dicit beatus apostolus Paulus. Post inspirationem vero et revelationem factam, qui in eo quod erraverat perseverat prudens et sciens, sive venia ignorantiae peccat. Præsumptione enim atque obstinatione quadam nititur, cum ratione superetur. Nec quisquam dicat, quod accepimus ab apostolis hoc sequimur, quando apostoli non nisi unam Ecclesiam tradiderunt et baptisma unum, quod non nisi in eadem Ecclesia sit constitutum, et neminem invenimus ab apostolis, cum apud hæreticos baptizatus esset, in eodem baptismo admissum esse et communicasse, ut videantur baptisma apostoli hæreticorum probasse. Quod enim quidam dicunt, quasi ad hæreticorum suffragium pertineat quod dixerit apostolus Paulus: « Verumtamen omnimodo, « sive per occasionem, sive per veritatem Christus annuntietur, » invenimus hoc quoque ad eorum patrocinium qui hæreticis suffragantur et plaudunt nihil posse proficere. Neque enim de hæreticis aut de eorum baptismo loquebatur in epistola sua Paulus, ut aliquid quod ad hanc rem pertineat posuisse ostendatur. Loquebatur de fratribus sive inordinate et contra ecclesiasticam disciplinam ambulanti, sive evangelicam veritatem de Dei timore servantibus. Porro aliud est eos qui intus in Ecclesia sunt

C'est donc en vain que nos adversaires, vaincus par la raison, nous opposent la coutume. La coutume ne l'emporte pas sur la vérité, et, dans les choses spirituelles, on doit suivre ce que l'Esprit-Saint a révélé de meilleur. On peut pardonner à qui se trompe avec simplicité. — Saint Paul, par exemple, s'accuse d'avoir été coupable de blasphèmes, de vexations, d'injures envers les disciples du Christ : il mérite son pardon, parce qu'il péchait par ignorance. — Mais, après la révélation, celui qui persévère sciemment dans son erreur est sans excuse. Il a le tort d'opposer aux droits de la raison une obstination aveugle.

Qu'on ne dise pas : nous suivons la coutume transmise par les apôtres. — Les apôtres nous ont enseigné qu'il n'existe qu'une seule Église, en qui se trouve le baptême unique et véritable. Ils approuvent, dites-vous, le baptême des hérétiques : mais, où donc avez-vous lu qu'ils aient admis à la communion des hommes baptisés dans l'hérésie ? C'est en vain que vous chercheriez à tirer parti de ces paroles de saint Paul : *Que le Christ soit annoncé, soit par occasion, soit en toute vérité* (1). L'apôtre ne parle, dans l'épître aux Philippiens, ni des hérétiques, ni de leur baptême. Parmi les chrétiens, quelques-uns s'écartaient des règles ecclésiastiques; les autres y restaient fidèles. De là la différence de leurs prédications : les seconds se laissaient diriger par la charité, les premiers par l'envie. L'apôtre les exhorte à la patience et à la charité : Pourvu, dit-il, que le nom de Jésus-Christ soit prêché, nous devons nous réjouir. Mais prêcher Jésus-Christ, quand on est déjà dans l'Église, et baptiser au nom de Jésus-Christ, quand on se trouve hors de l'Église, sont, je crois, des choses bien différentes. Ceux donc qui soutiennent la cause des hérétiques doivent changer de langage, établir que saint Paul a approuvé leur foi et leur baptême, qu'il leur a reconnu le droit de remettre

(1) Philip. 1.

de nomine Christi loqui, aliud est eos qui foris sunt et contra Ecclesiam faciunt in nomine Christi baptizare. Quare qui hæreticis patrocinantur non id proferant quod Paulus de fratribus posuit, sed ostendant si hæretico aliquid concedendum putavit, aut si fidem et baptisma eorum probavit, aut si perfidos et blasphemos remissionem peccatorum accipere extra Ecclesiam posse constituit. Si autem quid apostoli de hæreticis senserint consideremus, inveniemus eos in omnibus epistolis suis execrari et detestari hæreticorum sacrilegam pravitatem. Nam cum dicant sermonem eorum ut cancer serpere, quomodo potest is sermo dare remissam peccatorum qui ut cancer serpit ad aures audientium? Et cum dicant nullam participationem esse justitiæ et iniquitati, nullam communionem lumini et tenebris, quomodo possunt aut tenebræ illuminare aut iniquitas justificare? Et cum dicant de Deo eos non esse, sed esse de antichristi spiritu, quomodo gerunt spiritalia et divina qui sunt hostes Dei, et quorum pectora obsederit spiritus antichristi? Quare si rejectis humanæ contentionis erroribus ad evangelicam auctoritatem atque ad apostolicam traditionem sincera et religiosa fide revertamur, intelligemus nihil eis ad gratiam ecclesiasticam et salutarem licere, qui spargentes atque impugnantes Ecclesiam Christi, a Christo ipso adversarii, ab apostolis vero ejus antichristi nominantur.

Non est autem quod aliquis ad circumveniendam christianam veritatem Christi nomen opponat ut dicat, in nomine Jesu Christi ubicumque et quomodocumque baptizati gratiam baptismi sunt consecuti, quando ipse Christus loquatur et dicat: « Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cælorum. » Quod enim in evangeliiis et in apostolorum epistolis Jesu Christi nomen insinuatur ad remissionem peccatorum non ita est quasi aut sine patre aut contra patrem prodesse cuiquam solus filius possit, sed ut Judæis, qui jactabant se patrem habere, ostenderetur quod nihil eis pater profuturus esset, nisi in filium crederent, quem ille misisset. Nam qui Deum patrem creatorem sciebant, filium quoque Christum scire debebant, ne sibi blandirentur et plauderent de solo patre sine filii ejus agnitione, qui et dicebat: « Nemo venit ad patrem nisi per me. » Duorum

les péchés. Mais, si nous examinons le langage des apôtres, à chaque instant nous constaterons leur haine contre l'hérésie. Saint Paul nous dit que la parole des hérétiques se glisse comme un serpent : une telle parole peut-elle produire la rémission des péchés ? Le même apôtre enseigne qu'il n'y a aucun rapport entre la justice et l'iniquité, la lumière et les ténèbres : Les ténèbres peuvent-elles éclairer ? le péché peut-il justifier ? Saint Jean nous dit que les hérétiques sont mus, non par l'esprit de Dieu, mais par celui de l'antechrist : Comment peut-on supposer que de tels hommes sont aptes à traiter les choses spirituelles et divines ? Si, laissant de côté tout artifice de langage, nous nous en rapportons à l'autorité de l'Évangile et à la tradition des apôtres, nous reconnaitrons facilement la valeur de ces hommes qui font la guerre à l'Église, que le Christ traite d'ennemis et les apôtres d'antechrists.

Qu'on ne dise pas non plus que, pour recevoir la grâce du baptême, il suffit d'être baptisé au nom de Jésus-Christ. Le Christ est là pour répondre : *Ceux qui me disent Seigneur, Seigneur, n'entreront pas tous dans le royaume du ciel.* Il nous avertit aussi de nous tenir en garde contre les faux Christs et les faux prophètes. D'où il suit que nous devons nous attacher, non à de vaines paroles, mais à l'institution même du Christ. Les évangiles et les épîtres des apôtres nous parlent de la rémission des péchés au nom de Jésus-Christ : est-ce une raison pour croire que cette rémission s'opère en dehors de l'action du Père ? Non. Comme les Juifs se vantaient d'avoir Dieu pour père, on voulait les convaincre que leur foi était insuffisante, s'ils ne croyaient au Christ. Ce n'est pas assez de croire au Père, puisque le Fils a dit : *Personne ne vient au Père, si ce n'est par moi* (1). La foi dans le Père et dans le Fils opère notre salut : *La vie éternelle, dit Jésus, consiste à vous connaître, vous seul Dieu véritable et le Christ que vous avez envoyé* (2). D'après cela,

(1) JOAN., XI V

(2) JOAN., XV II.

autem cognitionem esse quæ salvet idem ipse manifestat dicens : « Hæc est autem vita æterna ut cognoscant te solum et « verum Deum et quem misisti Jesum Christum. » Alia enim fuit Judæorum sub apostolis ratio, alia est gentilium conditio. Illi, quia jam legis et Moysi antiquissimum baptismum fuerant adepti, in nomine quoque Jesu Christi erant baptizandi, secundum quod in Actis apostolorum Petrus ad eos loquitur et dicit : « Pœnitementi, « et baptizetur unusquisque vestrum in nomine Domini Jesu « Christi in remissionem peccatorum. » Jesu Christi mentionem facit Petrus, non quasi pater omitteretur, sed ut patri quoque filius adjungeretur. Denique ubi post resurrectionem a Domino apostoli ad gentes mittuntur, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti baptizare gentiles jubentur. Quomodo ergo quidam dicunt foris extra Ecclesiam, immo et contra Ecclesiam, modo in nomine Jesu Christi, ubicumque et quomodocumque gentilem baptizatum remissionem peccatorum consequi posse, quando ipse Christus gentes baptizari jubeat in plena et adunata trinitate? Nisi si qui Christum negat negatur a Christo, qui patrem ejus negat, quem ipse Christus confessus sit, non negatur, et qui in eum blasphemat quem Christus Dominum et Deum suum dixerit, renumeratus a Christo remissionem peccatorum et baptismi sanctificationem consequitur. Qua autem potestate consequi in baptismo remissionem peccatorum potest negans Deum creatorem patrem Christi, quando ipsam potestatem qua baptizamur et sanctificamur ab eodem patre Christus acceperit; quem majorem dixerit, a quo clarificari petierit, cujus voluntatem usque ad obsequium bibendi calicis et subeundæ mortis impleverit? Quid est igitur aliud quam participem hæreticis blasphemantibus fieri, defendere velle et asserere quod remissam peccatorum accipere in Christi nomine possit blasphemans graviter et peccans in patrem et Dominum et Deum Christi? Quid deinde illud quale est ut qui filium Dei negat, neque patrem habeat, et qui patrem negat filium habere videatur, cum filius ipse contestetur et dicat : « Nemo potest venire « ad me, nisi fuerit illi datum a patre; » ut manifestatum sit nullam remissionem peccatorum in baptismo accipi a filio posse quam constet patrem non dedisse, maxime quando adhuc idem repetat et dicat : « Omnis plantatio quam non plantavit pater « meus cœlestis eradicabitur. » Quod si Christi discipuli discere

comment peut-on dire que ceux qui ignorent, bien plus, qui blasphèment Dieu le Père, recevront la rémission de leurs péchés, pourvu qu'ils soient baptisés au nom de Jésus-Christ ?

Autre était la condition des Juifs au temps des apôtres, autre était la condition des païens. Les premiers, sanctifiés par l'ancien baptême de la loi et de Moïse (1), n'avaient besoin que d'être baptisés au nom de Jésus-Christ. Aussi Pierre leur parlait en ces termes : *Faites pénitence, recevez le baptême au nom du Christ, et vous recevrez en même temps le pardon de vos péchés* (2). En citant le Fils, l'apôtre n'a certes pas l'intention d'omettre le Père, puisque tous les deux sont unis par des liens indissolubles. Mais, quand il s'agit des païens, Jésus ordonne de les baptiser *au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*. Tel est l'ordre du maître : le baptême doit être conféré au nom des trois personnes divines. Alors, comment peut-on soutenir que, hors de l'Église, bien plus, contre l'Église, un païen baptisé de quelque façon que ce soit, pourvu qu'il le soit au nom de Jésus-Christ, obtiendra la rémission de ses péchés ? Il faut donc admettre que celui qui renie le Christ sera renié par le Christ ; mais que celui qui renie le Père sera récompensé par le Fils et obtiendra de lui le pardon de ses péchés ? Mais c'est du Père que le Fils tient toute sa puissance. Il s'est proclamé son inférieur : il l'a prié de le glorifier devant les hommes ; il lui a obéi jusqu'à la mort. Et on ose soutenir que celui qui blasphème contre le Père recevra le pardon du Fils ! Mais Jésus nous dit : *Personne ne peut venir à moi, si mon Père ne lui accorde cette grâce* (3). Non, le Fils n'accorde pas son pardon sans le concours du Père ; car *tout arbre qui n'est pas planté par le Père céleste sera arraché* (4).

(1) *Omnes in Moyse baptizati sunt in nube et in mari*. I, Corint., ix.

(2) Act., ii.

(3) Joan., vi.

(4) Matt., xix.

a Christo nolunt quantum venerationis et honoris paterno nomini debeatur, vel de exemplis terrenis ac sæcularibus discant, et sciant Christum non sine maxima exprobratione posuisse : « Filii sæculi hujus prudentiores sunt filiis lucis. » In sæculo isto si cujus patri aliquis convicium fecerit, indignatur filius et irascitur et læsi patris injuriam quibus potest viribus vindicare conatur. Tu Christum putas impiis et sacrilegis et in patrem suum blasphemis impunitatem dare, et eis in baptismo peccata dimittere quos constat baptizatos eadem adhuc in personam patris maledicta congerere et incessabili blasphemantis linguæ scelere peccare ? Hoc christianus, hoc Dei servus potest aut mente concipere aut fide credere aut sermone proferre ? Et ubi erunt legis præcepta divinæ, quæ dicunt : « Honora patrem et matrem, » si vocabulum patris, quod in homine honorari præcipitur, in Deo impune violatur ? Ubi erit quod ipse Christus in evangelio ponit et dicit : « Qui maledixerit patri aut matri, morte moriatur, » si is qui maledicentes parentibus carnalibus puniri et interfici mandat, in cœlestem et spiritalem patrem maledicos atque Ecclesiæ matris inimicos ipse vivificat ? Execranda ac detestanda res a quibusdam prorsus asseritur, ut is qui blasphemantem in Spiritum Sanctum reum futurum peccati æterni comminatur, idem in patrem Deum blasphemus salutari baptismo sanctificare dicatur. Et nunc qui talibus ad Ecclesiam venientibus sine baptismo communicandum existimant non putant se alienis, immo æternis peccatis communicare, admittentes sine baptismo eos qui non nisi in baptismo possint blasphemiarum suarum peccata deponere. Quam vanum est porro et perversum ut cum ipsi hæretici, repudiato et relicto vel errore vel scelere in quo prius fuerant, agnoscant Ecclesiæ veritatem, nos veritatis ejusdem jura et sacramentum mutilemus et venientibus ac pœnitentibus dicamus eos remissionem peccatorum consecutos esse, quando illi et se peccasse et propter hoc ad Ecclesiæ indulgentiam venire fateantur. Quare Ecclesiæ catholicæ fidem ac veritatem, frater carissime, et tenere debemus firmiter, et docere, et per omnia evangelica et apostolica præcepta rationem divinæ dispositionis atque unitatis ostendere. Numquid potest vis baptismi esse major aut potior quam confessio, quam passio, ut quis coram hominibus Christum confiteatur et sanguine suo baptizetur ? Et tamen neque hoc baptisma hæretico prodest, (quamvis Christum

Si on ne veut pas entendre la parole divine, du moins qu'on écoute la nature. Ce n'est pas sans raison que Jésus a dit que *les enfants du siècle sont plus sages que ceux de la lumière* (1). Lorsqu'un fils voit insulter son père, il s'indigne ; il cherche à le défendre et à le venger. Et vous croyez que le Christ laissera impunis ceux qui outragent son Père ? Vous croyez qu'il leur accordera, par le baptême, la rémission de leurs péchés, afin qu'ils continuent à l'insulter en toute liberté ? Un chrétien, un serviteur de Dieu peut-il supposer, croire et dire de telles énormités ? Que deviendra ce précepte : *Honore ton père et ta mère*, si on peut violer impunément la paternité divine ? Jésus a dit : *Celui qui maudit son père et sa mère sera puni de mort* (2). Et vous voudriez que ceux qui maudissent le Père céleste reçussent en échange la vie de la grâce ! Chose étrange ! Jésus condamnerait aux flammes éternelles ceux qui blasphèment l'Esprit-Saint, et il accorderait la grâce de la sanctification à ceux qui blasphèment son Père ! Croire qu'on peut admettre de tels hommes à la communion, sans les soumettre à la cérémonie du baptême, c'est accepter la responsabilité de leurs crimes. Que dis-je ? C'est être soi-même plus coupable que les hérétiques. Ils viennent à nous, en confessant leurs erreurs, et nous, au mépris de la vérité catholique, nous leur refusons la grâce de la justification ! Ils s'avouent coupables, ils implorent l'indulgence de l'Église, et nous les berçons d'une fausse espérance, en leur assurant qu'ils sont dans la voie du salut !

Demeurons donc fidèles, mon très-cher frère, à la foi catholique et aux enseignements des apôtres. La puissance du baptême ne l'emporte pas sur celle du martyre, et pourtant ceux qui meurent en dehors de l'Église ont beau confesser Jésus-Christ, tout cela est inutile, à moins cependant que les avocats des hérétiques, au mépris de l'enseignement de l'apôtre, ne

(1) Luc, xvi.

(2) Matt., xv.



confessus et extra Ecclesiam fuerit occisus. Quod si hæretico nec baptisma publicæ confessionis et sanguinis proficere ad salutem potest, quia salus extra Ecclesiam non est, quanto magis ei nihil proderit, si in latebra et in latronum spelunca adulteræ aquæ contagione tinctus, non tantum peccata antiqua non exposuerit, sed adhuc potius nova et majora cumulaverit? Quare baptisma nobis et hæreticis commune esse non potest, cum quibus nec pater Deus, nec filius Christus, nec Spiritus Sanctus, nec fides, nec Ecclesia ipsa communis est. Quo in loco quidam, quasi evacuare possint humana argumentatione prædicationis evangelicæ veritatem, catechumenos nobis opponunt, si quis ex his antequam in Ecclesia baptizetur in confessione nominis apprehensus fuerit et occisus, an spem salutis et præmium confessionis amittat, eo quod ex aqua prius non sit renatus. Sciant igitur hujusmodi homines suffragatores et fautores hæreticorum catechumenos illos primo integram fidem et Ecclesiæ veritatem tenere et ad debellandum diabolium de divinis castris cum plena et sincera Dei patris et Christi et Spiritus Sancti cognitione procedere, deinde nec privari baptismi sacramento, utpote qui baptizentur gloriosissimo et maximo sanguinis baptismo, de quo et Dominus dicebat habere se aliud baptisma baptizari. Sanguine autem suo baptizatos et Passione sanctificatos consummari et divinæ pollicitationis gratiam consequi declarat in evangelio idem Dominus, quando ad latronem in ipsa Passione credentem et confitentem loquitur et quod secum futurus sit in paradiso pollicetur. Sed dicit aliquis : Quid ergo fiet de his qui in præteritum de hæresi ad Ecclesiam venientes sine baptismo admissi sunt? Potens est Dominus misericordia sua indulgentiam dare, et eos qui ad Ecclesiam simpliciter admissi in Ecclesia dormierunt ab Ecclesiæ suæ muneribus non separare. Non tamen quia aliquando erratum est, ideo semper errandum est, cum magis sapientibus et Deum timentibus congruat patefactæ et perspectæ veritati libenter atque incunctanter obsequi quam pertinaciter atque obstinate contra fratres et consacerdotes pro hæreticis reluctari. Nec quisquam existimet hæreticos, eo quod illis baptisma opponitur, quasi secundi baptismi vocabulo scandalizatos ut ad ecclesiam veniant retardari. Immo vero hoc ipso magis ad necessitatem veniendi testimonio ostensæ sibi et probatæ veritatis adigun-

consentent à leur décerner la couronne. Si donc le baptême du sang ne sert de rien à l'hérétique, puisque hors de l'Église il n'y a pas de salut, que peut-il attendre de cette eau profane qu'il va chercher dans une caverne de voleurs? Loin d'y laisser le fardeau de ses péchés, il en sort plus coupable. Nous ne pouvons pas avoir le même baptême que les hérétiques, puisque nous ne reconnaissons ni la même Trinité, ni la même foi, ni la même Église. Par suite, nous devons les baptiser, quand ils passent dans notre camp, afin de leur conférer la grâce de la régénération.

Je sais qu'on nous oppose l'exemple des catéchumènes : Si quelqu'un d'entre eux, dit-on, meurt martyr avant son baptême, perdra-t-il l'espérance du salut? — Que les défenseurs des hérétiques sachent bien que les catéchumènes dont il s'agit possèdent la vraie foi; qu'ils sont fermement unis à l'Église et que, pleins de confiance en l'auguste Trinité, ils sortent du camp de Jésus-Christ pour combattre le démon. D'ailleurs, ils ne sont pas privés de la grâce du baptême; que dis-je? ils reçoivent le baptême le plus glorieux, le baptême du sang, après lequel soupirait Jésus-Christ. L'exemple du bon larron nous montre qu'un semblable baptême suffit pour nous ouvrir les portes du ciel.

Mais, dira-t-on encore : que deviendront tant d'âmes droites qui, sorties de l'hérésie, ont été reçues par le passé dans le sein de l'Église, sans recevoir un second baptême? — Le Seigneur est assez puissant pour les faire participer aux biens de son Église. Mais, parce qu'on s'est trompé une fois, ce n'est pas une raison pour persévérer dans l'erreur. Il convient à des hommes sages et craignant Dieu d'embrasser la vérité quand ils la découvrent, plutôt que de combattre en faveur des hérétiques contre leurs frères.

Qu'on ne croie pas que la perspective d'un second baptême soit de nature à détourner les hérétiques de la véritable Église : au contraire, ce sera un nouveau motif pour eux de se convertir. Si nous approuvons leur baptême, ils se croiront dans la

tur. Nam si viderint iudicio ac sententia nostra id decerni et statui ut baptisma justum et legitimum computetur quo illic baptizantur, putabunt se Ecclesiam quoque et cætera Ecclesiæ munera juste et legitime possidere; nec erit causa veniendi ad nos, quando habentes baptisma habere videantur et cætera. Porro autem cum cognoscunt baptisma nullum foris esse nec remissam peccatorum extra Ecclesiam dari posse, avidius ad nos et promptius properant et munera ac dona Ecclesiæ matris implorant, certi pervenire se omnino non posse ad veram divinæ gratiæ pollicitationem nisi prius venerint ad Ecclesiæ veritatem. Nec recusabunt baptizari apud nos hæretici legitimo et vero Ecclesiæ baptismo, quando ex nobis didicerint baptizatos quoque a Paulo eos qui jam baptismo Joannis baptizati fuissent. Ille Joannes major inter Prophetas habitus, ille divina gratia adhuc in utero matris impletus, ille Heliæ spiritu et virtute subnixus, qui non adversarius Domini, sed præcursor ac prædicator fuit, qui Dominum nostrum non tantum verbis prænuntiavit, sed et oculis ostendit, qui ipsum Christum, per quem baptizantur cæteri, baptizavit. Quod si idcirco hæreticus jus baptismi obtinere potuit, quia prior baptizavit, non possidentis erit jam baptisma, sed occupantis, et cum separari a se et dividi omnino non possint baptisma et Ecclesia, qui occupare baptisma prior potuit, et Ecclesiam pariter occupavit; et incipis tu illi hæreticus videri, qui præventus posterior esse cœpisti, qui cedendo ac manus dando jus quod acceperas reliquisti. Quam periculosum sit autem in divinis rebus ut quis cedat jure suo et potestate Scriptura sãncta declarat, cum in Genesi Esau primatus suos inde perdidit, nec recipere id postmodum potuerit quod semel cessit. Hæc tibi breviter pro nostra mediocritate rescripsimus, frater carissime. nemini præscribentes aut præjudicantes quo minus unusquisque episcoporum quod putat faciat, habens arbitrii sui liberam potestatem. Nos, quantum in nobis est, propter hæreticos cum collegis et coepiscopis nostris non contendimus. Servatur a nobis patienter et leniter caritas animi, collegii honor, vinculum fidei et concordia sacerdotii. Propter hoc etiam libellum nunc de bono patientiæ, quantum valuit nostra mediocritas, permittente Domino et inspirante conscripsimus, quem ad te pro mutua dilectione transmisimus.

vérité et persisteront dans leur égarement. S'ils reconnaissent qu'il n'y a chez eux ni baptême ni rémission des fautes, ils viendront à nous avec empressement et solliciteront les bienfaits de l'Église, notre mère commune. Comment pourraient-ils refuser notre baptême, si nous leur rappelons que ceux qui furent baptisés par Jean le furent aussi par Paul (1)? Et pourtant, Jean occupait le premier rang parmi les prophètes; il fut sanctifié dès le sein de sa mère; il possédait l'esprit et la puissance d'Élie; il fut le précurseur de Jésus; il le désigna au peuple; il le baptisa de ses propres mains.

Si un hérétique obtient le droit de baptiser parce qu'il a baptisé le premier, dès lors, c'est au premier occupant qu'appartient le baptême. S'il s'empare du baptême, il peut tout aussi bien s'emparer de l'Église. Que dis-je? il vous traitera d'hérétiques pour vous récompenser de lui avoir cédé vos droits. De telles concessions sont bien dangereuses. Jugez-en par l'exemple d'Esau, qui perdit son droit d'aînesse, sans pouvoir le recouvrer.

Telles sont les observations que nous avons cru devoir vous présenter. Du reste, nous ne voulons imposer notre volonté à personne. Que chacun prenne le parti qu'il voudra, puisqu'il conserve sa liberté d'action. Autant qu'il est en nous, nous évitons toute discussion avec nos collègues: nous voulons, au contraire, conserver avec eux la paix et la concorde, selon le conseil de l'apôtre: *Si quelqu'un aime les discussions, qu'il sache bien que ce n'est ni notre habitude ni celle de l'Église de Dieu* (2). Persévérer dans la charité, soutenir l'honneur de l'épiscopat, affermir le lien de la foi, cimenter la concorde dans le sacerdoce, tel est notre désir et le but de nos efforts. C'est dans cette vue que j'ai écrit le traité *des Avantages de la patience*, que je vous ai adressé. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

(1) Act., xix.

(2) I Corint., xi.

---

## EPISTOLA LIX

CYPRIANUS et cæteri Stephano fratri salutem.

Ad quædam disponenda et consilii communis examinatione limanda necesse habuimus, frater carissime, convenientibus in unum pluribus sacerdotibus, cogere et celebrare concilium; in quo multa quidem prolata atque transacta sunt. Sed de eo vel maxime tibi scribendum et cum tua gravitate ac sapientia conferendum fuit quod magis pertineat et ad sacerdotalem auctoritatem et ad Ecclesiæ catholicæ unitatem pariter ac dignitatem de divinæ dispositionis ordinatione venientem, eos qui sint foris extra Ecclesiam tincti et apud hæreticos et schismaticos prophanæ aquæ labe maculati, quando ad nos atque ad Ecclesiam, quæ una est, venerint, baptizari oportere, eo quod parum sit eis manum imponere ad accipiendum Spiritum Sanctum, nisi accipiant et Ecclesiæ baptismum. Tunc enim demum plene sanctificari et esse filii Dei possunt, si sacramento utroque nascantur, cum scriptum sit: « Nisi quis renatus fuerit ex aqua et spiritu, non potest introire in regnum Dei. » Invenimus enim etiam in Actis apostolorum hoc esse ab apostolis custoditum et salutaris fidei veritate servatum, ut cum in domo Cornelii centurionis super ethnicos qui illic aderant fidei calore ferventes et in Dominum toto corde credentes descendisset Spiritus Sanctus, quo adimpleti variis linguis Deum benedicerent, nihilominus tamen beatum apostolum Petrum divini præcepti atque evangelii memorem præcepisse ut baptizarentur iidem illi qui jam fuerant Sancto Spiritu pleni, ut nihil prætermissum videretur quo minus per omnia divini præcepti atque evangelii legem apostolica magisteria servarent. Baptismum autem non esse quo hæretici utuntur, nec quemquam apud eos qui Christo adversantur per gratiam Christi posse proficere diligenter nuper expressum est in epistola quæ ad Quintum collegam nostrum in Mauritania constitutum super ea re scripta est, item in litteris quas collegæ nostri ad coepiscopos in Numidia præsi-

## LETTRE LIX

### SUR LE CONCILE DE CARTHAGE

Cyprien et les autres évêques à Étienne, leur frère, salut (1) :

Nous avons dû réunir un concile, mon très-cher frère, pour régler certaines questions. L'assemblée a suivi son cours ordinaire ; mais je dois soumettre à votre sagesse un fait qui intéresse particulièrement l'autorité pontificale et l'unité de l'Église. Nous avons réglé que ceux qui ont été souillés, en dehors de l'Église, par le prétendu baptême des hérétiques, doivent être baptisés quand ils reviennent à l'unité. Ils serait inutile de leur imposer les mains, pour leur conférer le Saint-Esprit, s'ils n'avaient reçu auparavant le baptême de l'Église. C'est ce double sacrement qui leur donne la naissance spirituelle et le titre d'enfant de Dieu, car il est écrit : *Si quelqu'un ne renait de l'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu* (2). Dès le principe, les apôtres adoptèrent cet usage. Lorsque l'Esprit-Saint descendit sur les païens, réunis dans la maison du centurion Corneille, il manifesta ses effets en leur faisant parler diverses langues ; mais Pierre, qui se rappelait le précepte évangélique, ordonna néanmoins de les baptiser. Il voulait que rien ne fût négligé dans l'observation des commandements divins.

Dans une lettre adressée à Quintus, nous avons, mes collègues et moi, prouvé l'inanité du baptême des hérétiques. Nous avons écrit sur ce même sujet aux évêques de Numidie. Toutes ces pièces sont entre vos mains.

(1) Ep. 72. Ed. de Pam.

(2) Joan., III.

dentes ante fecerunt ; cujus utriusque epistolæ exempla subdimus hic. Addimus plane et adjungimus, frater carissime, consensu et auctoritate communi, ut etiam si qui presbyteri aut diaconi, qui vel in Ecclesia catholica prius ordinati fuerint, et postmodum perfidi ac rebelles contra Ecclesiam steterint, vel apud hæreticos a pseudoepiscopis et antichristis contra Christi dispositionem prophana ordinatione promoti sint, et contra altare unum atque divinum sacrificia foris falsa ac sacrilega offerre conati sint, eos quoque hac conditione suscipi cum revertuntur ut communicent laici, et satis habeant quod admittentur ad pacem qui hostes pacis exstiterint, nec debere eos revertentes ea apud nos ordinationis et honoris arma retinere quibus contra nos rebellaverint.

Oportet enim sacerdotes et ministros qui altari et sacrificiis deserviunt integros atque immaculatos esse, cum Dominus Deus in Levitico loquatur et dicat : « Homo in quo fuerit macula et vitium non accedet offerre dona Deo ; » item in Exodo hæc eadem præcipiat et dicat : « Et sacerdotes qui accedunt ad Dominum Deum sanctificentur, ne forte derelinquat illos Dominus ; et iterum : Et cum accedunt ministrare ad altare sancti, non adducent in se delictum, ne moriantur. » Quod autem majus potest esse delictum aut quæ macula deformior quam adversus Christum stetisse, quam Ecclesiam ejus, quam ille sanguine suo paravit et condidit, dissipasse, quam evangelicæ pacis ac dilectionis oblitum contra unanimem et concordem Dei populum hostilis discordiæ furore pugnasse ? Qui etsi ipsi postmodum ad Ecclesiam redeunt, restituere tamen eos et secum revocare non possunt qui ab eis seducti et foris morte præventi extra Ecclesiam sine communicatione et pace perierunt ; quorum animæ in die judicii de ipsorum manibus expetentur qui perditionis auctores et duces exstiterunt. Et idcirco satis est talibus revertentibus veniam dari. Non tamen debet in domo fidei perfidia promoveri. Nam quid bonis et innocentibus atque ab Ecclesia non recedentibus reservamus, si eos qui a nobis recesserint et contra Ecclesiam steterint honoramus ? Hæc ad con-

Nous nous sommes occupés aussi des prêtres et des diacres coupables d'hérésie. Il en est qui, après avoir été ordonnés dans l'Église, se tournent contre elle ; il en est d'autres qui, recevant leurs prétendus pouvoirs en dehors de toutes les règles établies, dressent leurs autels sacrilèges en face de l'autel véritable. Nous avons résolu, tous et d'un commun accord, de ne les admettre qu'à la communion laïque. C'est bien assez pour eux de recevoir cette paix qu'ils ont si profondément troublée ; nous ne devons pas laisser entre leurs mains des armes dont ils ont usé contre l'Église.

Les prêtres et les ministres qui servent à l'autel doivent être sans tache, car le Seigneur dit dans le Lévitique : *L'homme en qui sera quelque tache ou quelque vice ne doit pas approcher de l'autel pour offrir des sacrifices à Dieu* (1) *Les prêtres*, dit-il dans l'Exode, *doivent être saints, de peur que le Seigneur ne les abandonne et ne les fasse mourir* (2). Est-il un plus grand crime, une tache plus hideuse que de se déclarer l'ennemi du Christ ? de désoler cette Église dont il a fait la conquête au prix de tout son sang ? de fouler aux pieds l'Évangile de la paix et de l'amour, et de se tourner, en ennemi furieux, contre le peuple chrétien ? Quand ils rentreront dans le sein de l'Église, ramèneront-ils avec eux ceux qu'ils ont séduits ? toutes ces pauvres victimes qui, surprises par la mort, ont quitté cette vie sans la paix et la communion, et qui les accuseront au jour du jugement ? C'est donc assez pour de tels hommes de recevoir leur pardon. La perfidie n'a rien à prétendre dans la maison de la foi. Comment traiterons nous ceux dont la fidélité ne s'est jamais démentie si les honneurs sont pour les apostats et les traîtres ?

Le respect et l'amour que nous avons pour vous, mon très-cher frère, nous font un devoir de porter tous ces faits à votre

(1) Lev., XXI.

(2) Exod., XIX.



scientiam tuam, frater carissime, et pro honore communi et pro simplici dilectione pertulimus, credentes etiam tibi pro religionis tuæ et fidei veritate placere quæ et religiosa pariter et vera sunt. Cæterum scimus quosdam quod semel imbiberint nolle deponere nec propositum suum facile mutare, sed salvo inter collegas pacis et concordiæ vinculo quædam propria quæ apud se semel sint usurpata retinere. Qua in re nec nos vim cuiquam facimus aut legem damus, quando habeat in ecclesiæ administratione voluntatis suæ arbitrium liberum unusquisque præpositus, rationem actus sui Domino redditurus. Optamus te, frater carissime, semper bene valere.

---

## EPISTOLA LX

CYPRIANUS Pompeio fratri salutem.

Quanquam plene ea quæ de hæreticis baptizandis dicenda sunt complexi sumus in epistolis quarum ad te exempla transmisimus, frater carissime, tamen quia desiderasti in notitiam tuam perferri quid mihi ad litteras nostras Stephanus frater noster rescripserit, misi tibi rescripti ejus exemplum: quo lecto, magis ac magis ejus errorem denotabis, qui hæreticorum causam contra christianos et contra Ecclesiam Dei asserere conatur. Nam inter cætera vel superba, vel ad rem non pertinentia, vel sibi ipsi contraria, quæ imperite atque improvide scripsit, etiam illud adjunxit ut diceret: « Si quis ergo a quacumque hæresi venerit ad vos, nihil innovetur nisi quod traditum est, ut manus illi imponatur in pœnitentiam, cum ipsi hæretici proprie alterutrum ad se venientes non baptizent, sed communicent tantum. » A quacumque hæresi venientem baptizari in Ecclesia vetuit, id est, omnium hæreticorum baptismata justa esse et legitima judicavit. Et cum singulæ hæreses singula baptismata et diversa peccata habeant, hic cum omnium baptismo communicans universorum delicta in sinum suum coacervata congegit. Et præcepit nihil aliud innovari nisi quod

connaissance. Cette démarche vous sera agréable, puisque nous défendons les intérêts de la religion et de la vérité. Nous savons, d'ailleurs, qu'il est des hommes qui ne changent pas facilement d'avis. Tout en vivant en paix avec leurs collègues, ils s'attachent à certains usages particuliers et cherchent à les maintenir. En cela, nous ne faisons violence à personne ; nous n'imposons nos lois à personne. Dans l'administration de l'Église, chaque prélat a le libre exercice de sa volonté. C'est à Dieu qu'il rendra compte de ses œuvres. — Nous souhaitons, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE LX

### SUR LA RÉPONSE DU PAPE ÉTIENNE

Cyprien à Pompée, son frère, salut (1) :

Les lettres que je vous adresse renferment tout ce qu'on peut dire sur le baptême des hérétiques ; mais, comme vous désirez connaître la réponse qu'Étienne nous a faite, je vous en envoie aussi une copie. Quand vous l'aurez lue, vous reconnaîtrez mieux encore l'erreur de ce pontife, qui soutient la cause des hérétiques contre les chrétiens et contre l'Église.

Après un préambule rempli d'incohérences, de contradictions, d'inepties de tout genre, il ajoute : « Si quelqu'un vient à nous, de quelque hérésie que ce soit, qu'on s'en tienne scrupuleusement à la tradition, et qu'on lui impose les mains pour la pénitence. Les hérétiques eux-mêmes ne baptisent pas ceux qui passent dans leurs rangs ; mais les admettent seulement à la communion. »

(1) Ep. 74. Ed. de Pam.

traditum est; quasi is innovet qui, unitatem tenens, unum baptismum uni Ecclesiae vindicat, et non ille utique qui unitatis oblitus mendacia et contagia prophanæ tinctionis usurpat. « Nihil « innovetur, inquit, nisi quod traditum est. » Unde est ista traditio? Utrumne de dominica et evangelica auctoritate descendens, an de apostolorum mandatis atque epistolis veniens? Ea enim facienda esse quæ scripta sunt Deus testatur et præmonet ad Jesum Nave dicens: « Non recedet liber legis hujus ex ora « tuo, sed meditaberis in eo die ac nocte, ut observes facere « omnia quæ scripta sunt in eo. » Item Dominus apostolos suos mittens mandat baptizari gentes et doceri ut observent omnia quæcumque ille præcepit. Si ergo aut in evangelio præcipitur aut in apostolorum epistolis vel Actibus continetur ut a quacumque hæresi venientes non baptizentur, sed tantum manus illis imponatur in pœnitentiam, observetur divina hæc et sancta traditio. Si vero ubique hæretici nihil aliud quam adversarii et antichristi nominantur, si vitandi et perversi et a semetipsis damnati pronuntiantur, quale est ut videantur damnandi a nobis non esse quos constat apostolica contestatione a semetipsis damnatos esse? Ut nemo infamare apostolos debeat, quasi illi hæreticorum baptismata probaverint, aut eis sine Ecclesiae baptismo communicaverint, quando talia de hæreticis apostoli scripserint, et hoc cum nondum hæreticæ pestes acriores prorupissent, necdum quoque Marcion Ponticus de Ponto emersisset, cujus magister Cerdon sub Hygino tunc episcopo, qui in Urbe nonus fuit, Romam venit; quem Marcion secutus, additis ad crimen augmentis, impudentius cæteris et abruptius in Deum patrem creatorem blasphemare instituit, et hæreticum furorem sacrilegis armis contra Ecclesiam rebellantem sceleratius et gravius armavit. Quod si hæreses constat postmodum plures ac pejores exstitisse, et si retro nusquam omnino præceptum est neque conscriptum ut hæretico tantum manus in pœnitentiam imponatur et sic ei communicetur, et si baptismum non nisi unum est, quod apud nos est, et intus est, et soli Ecclesiae de divina dignatione concessum est, quæ ista obstinatio est, quæve præsumptio, humanam traditionem divinæ dispositioni antepone, nec animadvertere indig-

Il défend qu'on baptise les hérétiques quels qu'ils soient : il juge donc que le baptême de toutes les sectes est bon et légitime. Or, comme chaque secte a son baptême et ses erreurs particulières, en adoptant le baptême de toutes les sectes, il approuve leurs erreurs et se rend complice de leurs crimes. Il veut qu'on n'innove rien. Est-ce innover que de s'en tenir à l'unité, et de reconnaître un baptême unique dans l'Église unique ? Le novateur n'est-il pas celui qui se sépare de l'unité et s'attribue un baptême profane et corrompu ?

Il parle de tradition. — Quelle tradition ? Vient-elle de l'autorité du Seigneur par l'Évangile, ou des apôtres par les épîtres ? Dans ce cas, il faut s'y conformer ; car le Seigneur dit à Josué : *Ce livre sera toujours devant tes yeux ; tu le méditeras jour et nuit, afin d'observer les préceptes qu'il renferme* (1). Dans l'Évangile, Jésus ordonne à ses apôtres d'observer ses commandements avec fidélité. Si donc nous trouvons dans les évangiles, dans les actes et dans les épîtres des apôtres, qu'on doit se contenter d'imposer les mains aux hérétiques, sans les soumettre à un second baptême, c'est une tradition sainte et divine, il faut s'y conformer. Mais si les hérétiques y sont désignés partout sous le nom d'ennemis du Christ, et d'hommes pervers qu'il faut éviter, comment ne pas condamner ceux qui, d'après l'apôtre, sont déjà condamnés par leur propre jugement ?

Que personne ne calomnie l'enseignement des apôtres, en soutenant qu'ils ont approuvé le baptême des hérétiques, ou qu'ils les ont admis à la communion, sans leur conférer un second baptême. Et cependant, à leur époque, les fléaux les plus funestes ne s'étaient pas encore montrés. Marcion n'était pas encore sorti du Pont : Marcion qui ajouta aux impiétés de Cerdon, son maître, et fournit à l'hérésie de nouvelles armes contre l'Église.

(1) Jos., 1.

nari et irasci Deum quoties divina præcepta solvit et præterit humana traditio, sicut per Esaiam prophetam clamat et dicit : « Populus iste labiis honorificat me, cor vero eorum longe se-  
« paratum est a me. » Item Dominus in evangelio ponit et dicit : « Rejicitis mandatum Dei ut traditionem vestram statuatis. » Cujus præcepti memor beatus apostolus commonet ipse quoque et instruit dicens : « Si quis aliter docet, et non acquiescit sanis  
« verbis Domini nostri Jesu Christi et doctrinæ ejus, stupore ela-  
« tus est, nihil sciens, discede ab hujusmodi. » Præclara sane et legitima traditio Stephano fratre nostro docente proponitur. Nam in eodem loco epistolæ suæ addidit et adjecit : « Cum ipsi  
« hæretici proprie alterutrum ad se venientes non baptizent, sed  
« communicent tantum. » Ad hoc enim malorum devoluta est Ecclesia Dei et sponsa Christi ut hæreticorum exempla sectetur, ut ad celebranda sacramenta cœlestia disciplinam lux de tenebris mutuetur, et id faciant christiani quod antichristi faciunt. Quæ vero est animi cæcitas, quæ pravitas, fidei unitatem de Deo patre et de Jesu Christi Domini et Dei nostri traditione venientem nolle cognoscere ? Nam si idcirco apud hæreticos Ecclesia non est, quia una est et dividi non potest, et si ideo illic Spiritus Sanctus non est, quia unus est, et esse apud prophanos et extraneos non potest, utique et baptisma, quod in eadem unitate consistit, esse apud hæreticos non potest, quia separari neque ab Ecclesia neque a Spiritu Sancto potest. Aut si effectum baptismi majestati nominis tribuunt, ut qui in nomine Jesu Christi ubicumque et quomocumque baptizantur, innovati et sanctificati judicentur, cur non in ejusdem Christi nomine illic et manus baptizato imponitur ad accipiendum Spiritum Sanctum, cur eadem ejusdem majestas nominis non prævalet in manus impositione quam valuisse contendunt in baptismi sanctificatione ? Nam si potest quis extra Ecclesiam natus templum Dei fieri, cur non possit super templum et Spiritus Sanctus infundi ? Qui enim peccatis in baptismo expositis sanctificatus est et in novum hominem spiritualiter reformatus, ad accipiendum Spiritum Sanctum idoneus factus est, quando apostolus dicat : « Quotquot in Christo baptizati estis, Christum induistis. » Qui potest apud hæreticos baptizatus Christum induere, multo

Si les hérésies qui suivirent les apôtres furent plus nombreuses et plus funestes que celles de leur temps, si on ne trouve écrit nulle part qu'il suffise d'imposer les mains à un hérétique; s'il n'y a qu'un baptême, que nous possédons et que nous tenons de la miséricorde divine, quelle est cette obstination, cette présomption, qui fait préférer la tradition humaine à l'ordre établi de Dieu? Cependant nous lisons dans Isaïe : *Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi.* Nous lisons aussi dans l'Évangile : *Vous rejetez les commandements du Seigneur, pour établir votre tradition.* Et dans saint Paul : *Si quelqu'un, aveuglé par l'orgueil et l'ignorance, n'obéit pas aux préceptes divins, éloignez-vous de lui* (1).

Belle tradition que celle que nous propose Étienne ! *Les hérétiques*, dit-il, *ne baptisent pas ceux qui passent à leur parti.* Ainsi donc l'Église de Dieu, l'épouse de Jésus-Christ, sera réduite à suivre l'exemple des hérétiques dans l'administration des sacrements ! la lumière empruntera des ténèbres sa règle et sa conduite ! les chrétiens feront ce font les antechrists !

Quel avenglement déplorable ! méconnaître l'unité de la foi qui nous vient de Dieu le Père et de Jésus-Christ notre maître ! Si l'Église n'est pas chez les hérétiques puisqu'elle est une et indivisible, si l'Esprit-Saint ne peut-être parmi eux puisqu'il est un et qu'il s'éloigne des profanes, le baptême qui participe à l'unité de l'Église et du Saint-Esprit ne peut donc pas se trouver dans le camp de l'hérésie. S'ils font tout dépendre de l'efficacité du nom de Jésus-Christ, pourquoi ne confirment-ils pas aussi au nom de Jésus-Christ ? Ce nom conserve toute sa puissance : s'il donne la grâce baptismale, il peut donner le Saint-Esprit. *Vous tous*, dit l'apôtre, *qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez revêtu Jésus-Christ* (2). Si, parmi les hérétiques, on

(1) I Tit., vi.

(2) Gal., III.

magis potest Spiritum Sanctum, quem Christus misit, accipere. Illud quoque quam ineptum est, ut cum nativitas secunda spiritualis sit, qua in Christo per lavacrum regenerationis nascimur, dicant quod possit quis apud hæreticos spiritualiter nasci, ubi spiritum negant esse. Peccata enim purgare et hominem sanctificare aqua sola non potest, nisi habeat et Spiritum Sanctum. Quare aut spiritum sanctum necesse est concedant esse illic ubi baptisma esse dicunt, aut nec baptisma est ubi Spiritus Sanctus non est, quia baptisma esse sine spiritu sancto non potest. Quale est autem asserere et contendere quod esse possint filii Dei qui non sint in Ecclesia nati? Baptisma enim esse in quo homo vetus moritur et novus nascitur manifestat et probat beatus apostolus dicens: « Servavit nos per lavacrum regenerationis. » Si autem in lavacro, id est in baptismo, est regeneratio, quomodo generare filios Deo hæresis per Christum potest, quæ Christi sponsa non est? Ecclesia est enim sola quæ Christo conjuncta et adunata spiritualiter filios generat, eodem apostolo rursus dicente: « Christus dilexit Ecclesiam et se ipsum tradidit pro ea ut eam sanctificaret, purgans eam lavacro aquæ. » Si igitur hæc est dilecta et sponsa quæ sola a Christo sanctificatur et lavacro ejus sola purgatur, manifestum est hæresim, quæ sponsa Christi non sit, nec purgari nec sanctificari lavacro ejus posse, filios Deo generare non posse. Porro autem non per manus impositionem quis nascitur quando accipit Spiritum Sanctum, sed in Ecclesiæ baptismo, ut Spiritum Sanctum jam natus accipiat, sicut in primo homine Adam factum est. Ante enim Deus eum plasmavit, et tunc insufflavit in faciem ejus flatum vitæ. Nec enim potest accipi spiritus, nisi prius fuerit qui accipiat. Cum vero nulla omnino hæresis, sed neque aliquod schisma habere salutaris baptismi sanctificationem foris possit, cur in tantum Stephani fratris nostri obstinatio dura prorupit ut etiam de Marcionis baptismo, item Valentini et Appelletis, et cæterorum blasphemantium in Deum patrem contendat filios Deo nasci, et illic in nomine Jesu Christi dicat remissionem peccatorum dari ubi blasphematur in patrem et in Dominum Deum Christum? Quo in loco considerandum est, frater carissime, pro fide et religione loci sacerdotalis quo fungimur, an constare sacerdoti Dei ratio in

peut se revêtir de Jésus-Christ, à plus forte raison peut-on recevoir l'Esprit-Saint envoyé par Jésus-Christ. Il serait absurde de prétendre le contraire ; car le Christ et l'Esprit-Saint sont inséparables, et on ne revêt l'un que par l'opération de l'autre.

Autre absurdité : la naissance qui s'opère au baptême est toute spirituelle, et cependant nos adversaires supposent qu'elle peut avoir lieu chez les hérétiques où, de leur propre aveu, l'Esprit-Saint ne se trouve pas. L'eau ne peut sanctifier par elle-même : il faut donc qu'ils reconnaissent ou que l'Esprit-Saint est avec les hérétiques, ou que leur baptême est nul.

N'est-il pas absurde de prétendre que ceux qui ne sont pas nés dans l'Église peuvent être les fils de Dieu ? C'est dans le baptême que meurt le vieil homme et que naît le nouveau, d'après ces paroles de l'apôtre : *Il nous a sauvés par le bain de la régénération* (1). Si la régénération a lieu dans le baptême, comment l'hérésie peut-elle engendrer des enfants à Dieu par le Christ, elle qui n'est pas l'épouse du Christ ?

L'Église seule, unie au Christ, peut donner la naissance spirituelle, comme l'enseigne l'apôtre : *Le Christ a aimé son Église et il s'est livré pour elle, afin de la sanctifier en la purifiant dans les eaux du baptême* (2). Si l'épouse du Christ est seule purifiée dans l'eau salutaire, il est évident que l'hérésie, qui ne jouit pas du même privilège, ne peut engendrer des enfants à Dieu. Car ce n'est pas l'imposition des mains, mais le baptême qui donne la naissance spirituelle. C'est ce que nous voyons dans Adam : Dieu commence par le créer et ensuite il souffle sur sa face un souffle de vie. Comment pourrait-on ressentir l'action du souffle divin, si on n'existait déjà ?

D'après ces principes incontestables, comment Étienne, notre frère, peut-il s'obstiner à dire que le baptême de Marcion, de Valentin, d'Apelles et de tant d'autres blasphémateurs peut

(1) Tit., III.

(2) Eph., v.



die iudicii possit asserenti et probanti et in acceptum referenti blasphemantium baptismata, cum Dominus comminetur et dicat : « Et nunc præceptum hoc ad vos est, o sacerdotes, si « non audieritis, et si non posueritis in corde vestro ut detis « honorem nomini meo, dicit Dominus omnipotens, immittam « in vos maledictionem, et maledicam benedictionem ves- « tram. » Dat honorem Deo qui Marcionis baptismo commu- nicat? Dat honorem Deo qui apud eos qui in Deum blas- phemant remissionem peccatorum dari iudicat? Dat honorem Deo qui foris de adultera et fornicaria nasci Deo filios asseve- rat? Dat honorem Deo qui unitatem et veritatem de divina lege venientem non tenens hæreses contra Ecclesiam vindicat? Dat honorem Deo qui hæreticorum amicus et inimicus christiano- rum, sacerdotes Dei veritatem Christi et Ecclesiæ unitatem tuentes abstinendos putat? Si sic honor Deo datur, si sic a cul- toribus et sacerdotibus ejus Dei timor et disciplina servatur, abjiciamus arma, manus demus in captivitatem, tradamus dia- bolo ordinationem evangelii, dispositionem Christi, majestatem Dei; divinæ militiæ sacramenta solvantur, castrorum cœlestium signa prodantur, succumbat et cedat Ecclesia hæreticis, lux tenebris, fides perfidiæ, ratio errori, immortalitas morti, cari- tas odio, veritas mendacio, Christus antichristo. Merito et sic in dies singulos schismata et hæreses surgunt, crebrius atque uberius excrescunt, et serpentinis crinibus pullulantes adversus Ecclesiam Dei majoribus viribus venenorum suorum virus expro- munt, dum illis advocacy quorundam et auctoritas præstatur et firmitas, dum baptisma eorum defenditur, dum fides, dum veritas proditur, dum id quod contra Ecclesiam foris geritur intus in ipso Ecclesia vindicatur. Quod si est apud nos, frater dilectissime, Dei timor, si tenor prævalet fidei, si custodimus Christi præcepta, si incorruptam atque inviolatam sponsæ ejus sanctitatem tuemur, quia fideles Dei milites, qui Deo fide et reli- gione sincera militamus, commissa nobis divinitus castra fideli virtute servemus. Nec consuetudo quæ apud quosdam obrepserat impedire debet quo minus veritas prævaleat et vincat. Nam consuetudo sine veritate vetustas erroris est. Propter quod relicto errore sequamur veritatem, scientes quia et apud Esdram veritas vincit, sicut scriptum est : « Veritas manet et inva-

donner la naissance spirituelle ? Comment peut-il soutenir que de tels hommes, qui blasphèment la Trinité auguste, accordent la rémission des péchés au nom de Jésus-Christ ?

Examinons, cher frère, nous qui sommes revêtus du sacerdoce, quelle sera, au jour du jugement, l'attitude de ceux qui approuvent le baptême des blasphémateurs, alors que le Seigneur a dit : *Maintenant, ô prêtres, si vous ne voulez honorer mon nom, je maudirai vos bénédictions* (1). Est-ce honorer Dieu que d'admettre le baptême de Marcion ? Est-ce honorer Dieu que de prétendre que la rémission des péchés est accordée par des impies ? Est-ce honorer Dieu que de soutenir qu'un adultère peut donner des enfants au Très-Haut ? Est-ce honorer Dieu que d'abandonner la vérité et l'unité qui viennent de la loi divine et de défendre l'hérésie contre l'Église ? Est-ce honorer Dieu que d'être ami des hérétiques, ennemi des chrétiens et de vouloir séparer de sa communion des prêtres qui soutiennent la vérité du Christ et l'unité de l'Église ? Si tel est l'honneur qu'on rend à Dieu ; si c'est ainsi que ses adorateurs maintiennent sa loi et le respect qui lui est dû, jetons nos armes, livrons nos mains aux chaînes, et abandonnons au démon la loi de l'Évangile, l'ordre établi par le Christ, la majesté de Dieu ; qu'il n'y ait plus de sacrements pour la milice céleste ; livrons nos étendards ; que l'hérésie l'emporte sur l'Église, les ténèbres sur la lumière, la perfidie sur la fidélité, le désespoir sur l'espérance, l'erreur sur la raison, la mort sur l'immortalité, la haine sur la charité, le mensonge sur la vérité, l'antechrist sur le Christ.

C'est ainsi que, chaque jour, on voit s'élever les schismes et les hérésies ; c'est ainsi qu'ils se développent et qu'ils répandent leur venin contre l'Église de Dieu. Faut-il s'en étonner, puisqu'il est des hommes qui, en les défendant, augmentent leur autorité et leur force, et légitiment, dans le sein de l'Église, ce qui se fait contre l'Église ?

(1) Mal., III.

« lescit in æternum, et vivit et obtinet in sæcula sæculorum. » Quam veritatem nobis Christus ostendens in evangelio suo dicit : « Ego sum veritas. » Propter quod si in Christo sumus et Christum in nobis habemus, si manemus in veritate, et veritas in nobis manet, ea quæ sunt vera et recta teneamus. Fit autem studio præsumptionis et contumaciæ ut quis magis suo prava et falsa defendat quam ad alterius recta et vera consentiat. Cui rei prospiciens beatus apostolus Paulus ad Timotheum scribit et monet episcopum non litigiosum nec contentiosum, sed mitem et docibilem esse debere. Docibilis autem ille est qui est ad discendi patientiam lenis et mitis. Oportet enim episcopum non tantum docere, sed et discere; quia et ille melius docet qui quotidie crescit et proficit discendo meliora. Quod ipsum quoque idem apostolus Paulus docet præmonens ut si alii sedenti melius revelatum fuerit, prior taceat. In compendio est autem apud religiosas et simplices mentes et errorem deponere et invenire atque eruere veritatem. Nam si ad divinæ traditionis caput et originem revertamur, cessat error humanus, et sacramentorum cœlestium ratione perspecta, quidquid sub caligine ac nube tenebrarum obscurum latebat in lucem veritatis aperitur. Si canalis aquam ducens, qui copiose prius et largiter profluebat, subito deficiat, nonne ad fontem pergitur, ut illic defectionis ratio noscatur, utrumne arescentibus venis in capite unde siccaverit, an vero integra inde et plena procurrens in medio itinere destiterit, ut si vitio interrupti aut bibuli canalis effectum est quo minus aqua continua perseveranter ac jugiter flueret, reflecto et confirmato canali, ad usum atque ad potum civitatis aqua collecta eadem ubertate atque integritate repræsentetur qua de fonte profiscicitur. Quod et nunc facere oportet Dei sacerdotes præcepta divina servantes, ut si in aliquo nutaverit et vacillaverit veritas, ad originem dominicam et ad evangelicam atque apostolicam traditionem revertamur, et inde surgat actus nostri ratio unde et ordo et origo surrexit. Traditum est enim nobis quod sit unus Deus, et Christus unus, et una spes, et fides una, et una ecclesia, et baptisma unum non nisi in una ecclesia constitutum; a qua unitate quisquis discesserit, cum hæreticis necesse est inveniatur; quos dum contra Ecclesiam vindicat, sacramentum divinæ traditionis impugnat. Cujus

Si donc, mon très-cher frère, nous conservons la crainte de Dieu et la vigueur de la foi; si nous sommes fidèles aux préceptes du Christ; si nous soutenons les droits de son épouse; attachons-nous à la bonne cause et défendons avec courage le dépôt qui nous est confié. C'est en vain qu'on oppose la coutume aux droits de la vérité: la coutume, en dehors de la vérité, n'est qu'une vieille erreur. Laissons l'erreur pour suivre la vérité, car nous lisons dans Esdras, *Que son empire est éternel*. Attachons-nous à celui qui a dit: *Je suis la vérité*, et soutenons énergiquement ses droits.

Mais, hélas! il est des hommes qui, victimes d'une orgueilleuse présomption, préfèrent défendre leurs erreurs que de se rallier à la vérité. Aussi saint Paul avertit les évêques d'éviter les discussions et de prêter une oreille attentive aux avertissements qui leur sont donnés. Pour instruire les autres, il faut apprendre soi-même et on n'enseigne jamais mieux qu'en s'instruisant tous les jours.

D'ailleurs il est un moyen bien simple de s'éclairer. Quand nous remontons à la source de la tradition, l'erreur cesse et tout ce qui était caché dans un nuage ténébreux paraît à la lumière de la vérité. Si un aqueduc, qui donnait autrefois de l'eau en abondance, vient à tarir, ne remonte-t-on pas à la source pour découvrir la cause de ce manque d'eau, pour voir si c'est la source qui est desséchée ou si l'eau a été arrêtée au milieu du canal? Lorsqu'on reconnaît un vice dans le conduit, on le répare, on le raffermir, et l'eau arrive à la ville aussi abondante qu'à sa sortie de la source. Voilà ce que doivent faire les prêtres de Dieu. Si la vérité paraît faible et vacillante, qu'ils remontent à l'origine évangélique, à la tradition des apôtres, afin de régler leur conduite sur la discipline d'alors. Or, la tradition est qu'il n'y a qu'un Dieu, un Christ, une espérance, une foi, une Église, un baptême dont nous sommes seuls dépositaires. Quiconque s'éloignera de cette unité passera dans le camp des hérétiques, et, en soutenant leur cause contre l'Église, il se montrera ennemi de la tradition.

unitatis sacramentum expressum videmus etiam in Canticis canticorum ex persona Christi dicentis : « Hortus conclusus, « soror mea, sponsa, fons signatus, puteus aquæ vivæ, paradisu cum fructu pomorum. » Si autem Ecclesia ejus, hortus conclusus est et fons signatus, quomodo in eundem hortum introire, aut bibere de fonte ejus potest qui in Ecclesia non est? Item Petrus ipse quoque demonstrans et vindicans unitatem mandavit et monuit nisi per unum solum baptismum unius ecclesiæ salvari nos non posse. « In arca, inquit, Noe pauci, id est, « octo animæ hominum salvæ factæ sunt per aquam, quod et « vos similiter salvos faciet baptismum. » Quam brevi et spirituali compendio unitatis sacramentum manifestavit? Nam ut in illo mundi baptismum, quo iniquitas antiqua purgata est, qui in arca Noe non fuit non potuit per aquam salvatus fieri, ita nec nunc potest per baptismum salvatus videri qui baptizatus in Ecclesia non est, quæ ad arcæ unius sacramentum dominica unitate fundata est. Observatur itaque a nobis et tenetur, frater carissime, explorata et perspecta veritate, ut omnes qui ex quacunquæ hæresi ad Ecclesiam convertuntur, Ecclesiæ unico et legitimo baptismum baptizentur, exceptis his qui baptizati in Ecclesia prius fuerant, et sic ad hæreticos transierant. Illos enim oportet, cum redeunt, acta pœnitentia per manus impositionem solam recipi, et in ovile, unde erraverant, a pastore restitui. Opto te, frater carissime, semper bene valere.



## EPISTOLA LXI

Cyprianus, Nemesiano, etc., salutem.

Gloria quidem vestra posebat, beatissimi ac dilectissimi fratres, ut ad conspectum atque ad complexum vestrum venire ipse deberem, nisi me quoque ob confessionem nominis relegatum præfiniti loci termini coercerent. Sed quomodo possum represento me vobis, et ad vos, etiamsi corpore et gressu venire non datur, dilectione tamen et spiritu venio, exprimens

Le Cantique des Cantiques exprime admirablement cette unité : *Ma sœur, mon épouse est un jardin fermé, une fontaine scellée, une source d'eau vive, un enclos rempli de fruits* (1). S'il en est ainsi, comment ceux qui sont hors de l'Église pourront-ils cueillir les fruits du jardin et s'abreuver à la source sacrée ? Pierre nous enseigne la même vérité, en nous parlant de l'arche. *Dans l'arche de Noë, dit-il, huit personnes furent sauvées par l'eau* (2). Quand le déluge couvrait la terre et la purifiait de ses iniquités, ceux qui n'étaient pas dans l'arche périrent dans les eaux. Maintenant encore, l'eau du baptême, administrée hors de l'Église, ne peut donner que la mort.

Ainsi, cher frère, après avoir cherché et découvert la vérité, nous croyons que tous ceux qui se convertissent à l'Église, de quelque hérésie que ce soit, doivent recevoir le baptême unique et légitime de l'Église. J'en excepte cependant ceux qui, après avoir été baptisés par nous, passent dans les rangs des hérétiques. Il suffit, à leur rentrée au bercail, de leur imposer les mains et de les admettre à la pénitence. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE LXI

### CONSOLATIONS

Cyprien à Némésien, aux deux Félix, à Lucius, à Littéus, à Polien, à Victor, à Jader, à Dativus, évêques, ainsi qu'aux prêtres, aux diacres et aux autres frères, condamnés aux mines, martyrs de Dieu le père tout puissant et de Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Sauveur, salut éternel (3) :

La gloire que vous avez acquise, chers frères, m'imposerait le devoir d'aller vous féliciter ; mais je suis exilé moi-même :

(1) Cant., iv.

(2) I Pet., 111.

(3) Epit. 77. Ed. de Pam.

litteris animum meum, quo in istis virtutibus et laudibus vestris lætus exulto, participem me computans vobis, etsi non passione corporis, consortio caritatis. An ego possim tacere et vocem meam silentio premere cum de carissimis meis tam multa et gloriosa cognoscam quibus vos divina dignatio honoravit, ut ex vobis pars jam martyrii sui consummatione præceserit meritorum suorum coronam de Domino receptura, pars adhuc in carcerum claustris sive in metallis et vinculis demoretur, exhibens per ipsas suppliciorum moras corroborandis fratribus et armandis majora documenta, ad meritorum titulos ampliores tormentorum tarditate proficiens, habitura tot mercedes in cœlestibus præmiis quot nunc dies numerat in pœnis?

Quæ quidem vobis, fortissimi ac beatissimi fratres, pro merito religionis ac fidei vestræ accidisse non miror, ut vos sic Dominus ad gloriarum sublime fastigium clarificationis suæ honore provexerit, qui semper in Ecclesia ejus custodito fidei tenore viguistis, conservantes firmiter dominica mandata, in simplicitate innocentiam, in caritate concordiam, modestiam in humilitate, diligentiam in administratione, vigilantiam in adjuvandis laborantibus, misericordiam in fovendis pauperibus, in defendenda veritate constantiam, in disciplinæ severitate censuram. Ac ne aliquid ad exemplum bonorum factorum deesset in vobis, etiam in confessione nunc vocis et passione corporis fratrum mentes ad divina martyria provocatis, duces vos exhibendo virtutis, ut dum grex pastores suos sequitur, et quod fieri a præpositis cernit imitatur, paribus obsequiorum meritis a Domino coronetur.

Quod autem fustibus cæsi prius graviter et afflicti per ejusmodi pœnas initiastis confessionis vestræ gloriosa primordia, execranda nobis ista res non est. Neque enim ad fustes christianum corpus expavit, cujus est spes omnis in ligno. Sacramentum salutis suæ Christi servus agnovit. Redemptus ligno ad vitam æternam ligno provectus est ad coronam. Quid vero mirum si vasa aurea et argentea in metallum, id est, auri et argenti domicilium, dati estis, nisi quod nunc metallorum natura conversa est, locaque quæ aurum et argentum dare ante

j'use du seul moyen qui soit en mon pouvoir. Absent de corps, je suis au milieu de vous par la pensée. Je prends part à vos épreuves, et cette lettre vous dira la joie que me causent vos glorieux combats. Puis-je garder le silence à la vue de ces triomphes que vous réservait la miséricorde divine ? Plusieurs ont déjà consommé leur martyre et reçu la couronne ; d'autres, enfermés dans les prisons et dans les mines, sont pour leurs frères un exemple de constance. Ils jouiront d'une gloire d'autant plus grande qu'elle est plus retardée.

Je ne m'étonne pas, très-chers frères, que le Seigneur vous traite avec tant d'honneur : c'est la récompense de votre foi et de votre amour. Vos vertus sont l'ornement de son Église. Ferme ment attachés à ses préceptes, vous avez montré, dans votre conduite, le résumé de toutes les vertus chrétiennes : charité simple et modeste, vigilance attentive, zèle dans l'administration, dévouement à la souffrance, miséricorde envers les pauvres, vigueur dans la défense des dogmes, sévérité dans la discipline. Pour que rien ne manquât à votre gloire, vous êtes devenus les guides du troupeau. Vous lui frayez la route du martyre : il n'a qu'à vous suivre, et il méritera lui aussi la couronne que Dieu réserve à ses soldats.

On vous a frappés à coups de bâton ; ne vous en plaignez pas : l'espérance du chrétien est dans le bois de la croix. Serviteurs du Christ, le bois nous a rachetés de l'esclavage du démon ; ce même bois vous assurera la couronne immortelle. Vous êtes des vases d'or et d'argent : faut-il s'étonner qu'on vous plonge dans les entrailles de la terre ? Elle doit tressaillir à votre approche, car elle n'a jamais renfermé des métaux aussi précieux. On vous a mis les ceps aux pieds ; on a chargé vos membres de lourdes chaînes ; mais l'âme n'est pas liée avec le corps, et le fer ne peut altérer l'or de la charité. Ces liens sont des ornements pour des hommes dévoués à Dieu ; loin d'arrêter leur marche, ils les conduisent plus vite vers la couronne. O heureux pieds, qui marchez si librement vers le



consueverant accipere cœperunt. Imposuerunt quoque compedes pedibus vestris, et membra felicia ac Dei templa infamibus vinculis ligaverunt, quasi cum corpore ligetur et spiritus, aut aurum vestrum ferri contagione maculetur. Dicatis Deo hominibus et fidem suam religiosa virtute testantibus ornamenta sunt ista, non vincula, nec christianorum pedes ad infamiam copulant, sed clarificant ad coronam. O pedes feliciter vincti, qui non a fabro sed a Domino resolvuntur! O pedes feliciter vincti, qui in itinere salutari ad paradisum diriguntur! O pedes in sæculo ad præsens ligati, ut sint semper apud Dominum liberi! O pedes compedibus et traversariis interim cunctabundi, sed celeriter ad Christum glorioso itinere cursuri! Quantum vult hic vel invida crudelitas vel maligna nexibus vos suis et vinculis teneat, cito a terris et pœnis istis ad cœlorum regna venietis. Non fovetur in metallis lecto et culcitrīs corpus, sed refrigerio et solatio Christi fovetur. Humi jacent fessa laboribus viscera; sed pœna non est cum Christo jacere. Squalent sine balneis membra situ et sorde deformia; sed spiritualiter intus abluitur quod foris carnaliter sordidatur. Panis illic exiguus; at non in solo pane vivit homo, sed in sermone Dei. Vestis argentibus deest; sed qui Christum induit et vestitus abundanter et cultus est. Semitonsi capitis capillus horrescit; sed cum sit caput viri Christus, qualecumque illud caput deceat necesse est quod ob Domini nomen insigne est. Omnis ista deformitas detestabilis et tetra gentilibus quali splendore pensabitur? Sæcularis hæc et brevis pœna quam clari et æterni honoris mercede mutabitur cum secundum beati apostoli vocem transformaverit Dominus corpus humilitatis nostræ conformatum corpori claritatis suæ?

Sed nec in illo, fratres dilectissimi, aliqua potest aut religionis aut fidei jactura sentiri quod illic nunc sacerdotibus Dei facultas non datur offerendi et celebrandi sacrificia divina. Celebratis immo atque offertis sacrificium Deo et pretiosum pariter et gloriosum, et plurimum vobis ad retributionem præmiorum cœlestium profuturum, cum Scriptura divina loquatur et dicat : « Sacrificium Deo spiritus contribulatus, cor contritum et humiliatum Deus non despicit. » Hoc vos sacrificium Deo

ciel ! aujourd'hui vous êtes enchaînés ; mais vous serez déliés par Jésus-Christ. Aujourd'hui vous êtes chargés d'entraves ; mais votre course n'en est que plus prompte et plus glorieuse ! Oui, malgré la malice et la cruauté des bourreaux, vous arriverez au royaume du Ciel. Dans les mines, le corps n'est point réchauffé par de molles couvertures ; mais le Christ est là pour consoler et réchauffer ses soldats. Les membres, épuisés de fatigue, s'étendent sur la terre humide ; mais on a Jésus-Christ pour compagnon de sa couche. Ils sont dégradés par la malpropreté ; mais l'esprit de Dieu les purifie au dedans. Le pain manque ; mais l'homme vit surtout de la parole de Dieu. Point d'habits pour se préserver du froid ; mais celui qui est revêtu de Jésus-Christ n'a besoin ni d'autre vêtement, ni d'autre parure. On a dégradé vos cheveux ; mais le Christ est le chef de l'homme, et c'est de lui qu'il tire toute sa gloire. Cette difformité que le siècle abhorre fera place au plus vif éclat ; ces douleurs d'un instant seront récompensées par une gloire éternelle, lorsque, selon la parole de l'apôtre, *Dieu aura transformé notre corps mortel en un corps glorieux* (1).

Que la privation de l'auguste sacrifice ne diminue en rien votre foi, *car le sacrifice agréable à Dieu, c'est un esprit en butte à la tribulation, un cœur contrit et humilié* (2). Tel est le sacrifice que vous offrez à Dieu, jour et nuit, en devenant vous-mêmes des victimes sans tache. Par là, vous réalisez ces paroles de l'apôtre : *Je vous en prie, mes frères, par la miséricorde de Dieu, faites de vos corps une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu. Ne vivez pas selon le monde ; mais renouvelez vos sentiments, de manière à accomplir en toutes choses la volonté divine* (3). C'est ainsi que nous devenons agréables à Dieu, que nous accomplissons sa volonté sainte, que nous acquérons de nouveaux mérites et que nous lui rendons de solennelles

(1) Phil., III.

(2) Ps., L.

(3) Rom., XII.

offeritis, hoc sacrificium sine intermissione die ac nocte celebratis, hostiæ facti Deo, et vosmetipsos sanctas atque immaculatas victimas exhibentes, sicut apostolus adhortatur et dicit : « Oro ergo vos, fratres, per misericordiam Dei, ut constituatis « corpora vestra hostiam vivam, sanctam, placentem Deo. » Hoc est enim quod præcipue Deo placeat ; hoc est in quo majoribus meritis ad promerendam voluntatem Dei opera nostra proveniant ; hoc est quod solum Domino de beneficiis ejus grandibus et salutaribus fidei ac devotionis nostræ obsequia retribuunt, prædicante in psalmis et contestante Spiritu Sancto : « Quid retribuam, inquit, Domino pro omnibus quæ tribuit mihi ? » Quis non libenter et prompte calicem salutis accipiat ; quis non appetat gaudebundus et lætus in quo aliquid et ipse Domino suo retribuat ; quis non pretiosam in conspectu Domini mortem fortiter et constanter excipiat, placiturus ejus oculis qui nos in congressione nominis sui constitutos desuper spectans volentes comprobatur, adjuvat dimicantes, vincentes coronat, retributione bonitatis ac pietatis paternæ remunerans in nobis quidquid ipse præstitit et honorans quod ipse perfecit ? Ipsius enim esse quod vincimus et quod ad maximi certaminis palmam subacto adversario pervenimus declarat et docet Dominus in evangelio suo dicens : « Cum « autem vos tradiderint, nolite cogitare quomodo aut quid loquimini. Dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini. Non enim vos estis qui loquimini, sed spiritus patris vestri qui loquitur in vobis. » In quo quidem et credentium magna fiducia est et culpa gravissima perfidorum non credere ei qui se operam suam daturum confitentibus pollicetur, nec rursus eundem timere qui æternam pœnam negantibus comminatur.

Quæ vos omnia, fortissimi ac fidelissimi milites Christi insinuastis fratribus nostris, implentes factis quod verbis ante docuistis, futuri maximi in regno cœlorum. Denique exemplum vestrum secuta multiplex plebis portio confessa est vobiscum pariter et pariter coronata est, connexa vobis vinculo fortissimæ caritatis, et a præpositis suis nec carcere nec metallis separata. Cujus numero nec virgines desunt, quas ad cœlestem coronam gloria gemina provexit. In pueris quoque virtus major ætate annos suos confessionis laude transcendit, ut martyrii vestri beatum

actions de grâces. *Que rendrai-je au Seigneur, dit le psalmiste, pour tous les biens qu'il m'a accordés? Je prendrai le calice du Seigneur et j'invoquerai son nom. La mort des justes est précieuse devant Dieu* (1). Comment hésiter à saisir la coupe du salut? Comment ne pas témoigner à Dieu sa joie et sa reconnaissance? Comment ne pas affronter la mort avec courage, alors que le Seigneur assiste à nos combats, qu'il nous soutient dans l'action, qu'il nous couronne après la victoire, voulant ainsi récompenser et honorer en nous les effets de sa grâce? Qui douterait de l'assistance divine, en présence de ces paroles: *Quand vous serez livrés entre les mains des bourreaux, ne vous inquiétez pas de ce que vous devrez répondre, il vous sera inspiré à l'heure même; car ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'esprit de votre Père parlera en vous* (2)? *Soyez sans inquiétude, dit encore le Seigneur, je vous donnerai une éloquence et une sagesse qui confondra vos ennemis* (3). Voilà ce qui explique la confiance des croyants; comme aussi le crime des perfides est de ne pas croire à celui qui leur promet son secours et de braver ses châtements.

Ces vérités, courageux soldats du Christ, vous les avez inculquées à vos frères par vos paroles et par vos œuvres. Vous occuperez donc la première place dans le royaume des cieux, puisque le Seigneur la réserve à ceux qui enseignent ses préceptes et qui les mettent en pratique.

La multitude des confesseurs, unie à vous par les liens de la charité, a suivi votre exemple. Là se trouvent des vierges et des enfants, déployant une vigueur au-dessus de leur âge et de leur sexe. Quelle fermeté! quelle grandeur d'âme! quel triomphe! chacun de vous attend, sans appréhension, le jour du jugement, car il est sûr de la récompense. Vous êtes emprisonnés dans les mines, mais votre cœur règne. Vous savez

(1) Psal., cix

(2) Matt., x.

(3) Luc, xxi.

gregem et sexus et ætas omnis ornaret. Qui nunc vobis, dilectissimi fratres, conscientiæ victricis vigor, quæ sublimitas animi, quæ in sensu exsultantia, qui triumphus in pectore, unumquemque vestrum stare ad promissum Dei præmium, de iudicio Dei esse securum, ambulare in metallo, captivo quidem corpore, sed corde regnante, scire Christum secum esse præsentem gaudentem tolerantia servorum suorum per vestigia et vias suas ad regna æterna gradientium? Expectatis quotidie læti profectionis vestræ salutarem diem, et jam jamque de sæculo recessuri, ad martyrum munera et domicilia divina properatis, post has mundi tenebras visuri candidissimam lucem, et accepturi majorem passionibus omnibus et conflictationibus claritatem, apostolo contestante et dicente : « Non sunt condignæ passiones « hujus temporis ad superventuram claritatem quæ revelabitur « in nobis. » Plane quia nunc vobis in precibus efficacior sermo est, et ad impetrandum quod in pressuris petitur facilius oratio est, petite impensius et rogate ut confessionem omnium nostrum dignatio divina consummet, ut de istis tenebris et laqueis mundi nos quoque vobiscum integros et gloriosos Deus liberet, ut qui hic caritatis et pacis vinculo copulati contra hæreticorum injurias et pressuras gentilium simul stetimus pariter in regnis cœlestibus gaudeamus.

---

## EPISTOLA LXII

CYPRIANUS Successo fratri salutem.

Ut non vobis in continenti scriberem, frater carissime, illa res fecit quod universi clerici sub ictu agonis constituti recedere istinc omnino non poterant, parati omnes pro animi sui devotione ad divinam et cœlestem gloriam. Sciatis autem eos venisse quos ad Urbem propter hoc miseram, ut quomodo-cumque de nobis rescriptum fuisset, exploratam sibi veritatem ad nos perferrent. Multa enim varia et incerta opinionibus ventilantur. Quæ autem sunt in vero ita se habent. Rescripsisse Valerianum ad senatum ut episcopi et presbyteri et diacones in continenti animadvertantur, senatores vero et

que le Christ est avec vous, et vous, ses disciples, vous marchez avec joie sur ses traces. Vous attendez chaque jour l'instant de la délivrance, et vous soupirez après le séjour des martyrs. Là, délivrés des ténèbres du monde, vous verrez l'éclat de la lumière. Oh ! comme vous oublierez, au sein de la gloire, vos tribulations et vos souffrances ! *Les peines de ce monde*, dit l'apôtre, *ne sont rien en comparaison de la félicité que Dieu réserve à ses élus.*

Dans la tribulation, la prière est plus efficace et plus facile. Priez donc, sans relâche, afin que Dieu daigne agréer notre confession et qu'il nous délivre, avec vous, des ténèbres et des liens de ce monde. Pussions-nous, après avoir vaincu les efforts des hérétiques et des idolâtres, persévérer dans la charité et dans la paix du Seigneur, et jouir tous ensemble du bonheur céleste ! — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien, et que vous vous souveniez de moi. Adieu.



## LETTRE LXII

### NOUVELLES RIGUEURS

Cyprien à Successus, son frère, salut <sup>(2)</sup> :

Je n'ai pu vous écrire plus tôt, mon très-cher frère, parce que tous nos clercs, menacés par la persécution et prêts à mourir, ne pouvaient quitter le lieu que j'habite. Les émissaires que j'avais envoyés à Rome, pour savoir la vérité au sujet des édits publiés contre nous, sont de retour. Malgré mille opinions contradictoires, voici où en sont les choses. Le rescrit de Valérien au Sénat porte qu'on doit sévir de suite contre les évêques, les prêtres et les diacres. Quant aux sénateurs, aux magistrats

(1) Epit. 82. Ed. de Pam.

egregii viri et equites Romani, dignitate amissa, etiam bonis spoliuntur, et si adeptis facultatibus christiani esse perseveraverint, capite quoque multentur, matronæ vero adeptis bonis in exilium relegentur, Cæsariani autem quicumque vel prius confessi fuerant vel nunc confessi fuerint confiscentur et vincti in Cæsarianas possessiones descripti mittantur. Subjecit etiam Valerianus Imperator orationi suæ exemplum litterarum quas ad præsides provinciarum de nobis fecit: quas litteras quotidie speramus venire, stantes secundum fidei firmitatem ad passionis tolerantiam, et exspectantes de ope et indulgentia Domini vitæ æternæ coronam.

Xistum autem in cimiterio adnivadversum sciatis octavo iduum Augustarum die, et cum eo diacones quatuor. Sed et huic persecutioni quotidie insistunt præfecti in Urbé; ut si qui sibi oblati fuerint animadvertantur, et bona eorum fisco vindicentur. Hæc peto per vos et cæteris collegis nostris innotescant, ut ubique hortatu eorum possit fraternitas corroborari et ad agonem spiritualem præparari, ut singuli ex nostris non magis mortem cogitent quam immortalitatem, et plena fide ac tota virtute Domino dicati gaudeant magis quam timeant in hac confessione; in qua sciunt Dei et Christi milites non perimi, sed coronari. Opto te, frater carissime, semper in Domino bene valere.

---

## EPISTOLA LXIII

CYPRIANUS Sergio et Rogatiano et cæteris confessoribus in Domino perpetuam salutem.

Saluto vos, fratres carissimi ac beatissimi, optans ipse quoque conspectu vestro frui, si me ad vos pervenire loci conditio permitteret. Quid enim mihi optatius et lætius posset accidere

et aux chevaliers romains, ils seront privés de leurs dignités et de leurs biens. Si, malgré cela, ils continuent à faire profession du christianisme, ils seront mis à mort. Les matrones seront punies par la confiscation et l'exil. Les officiers de la maison de César, qui ont déjà confessé ou qui confesseront Jésus-Christ seront envoyés, comme esclaves, dans les domaines de la couronne, après avoir eu leurs biens confisqués. L'empereur Valérien a ajouté à ce rescrit une copie de la circulaire adressée aux gouverneurs des provinces au sujet des chrétiens. Ces lettres peuvent arriver d'un jour à l'autre; mais n'importe : pleins de confiance en la miséricorde divine, nous sommes prêts à tout supporter pour mériter la couronne céleste.

Xiste et Quartus ont subi la mort, dans un cimetière, le huitième jour des ides d'août. Les magistrats de Rome persécutent les chrétiens avec la plus grande énergie; ils mettent à mort ceux qui sont dénoncés et confisquent leurs biens. Faites part de tous ces événements à nos collègues. Qu'ils fortifient nos frères par leurs exhortations et qu'ils les préparent à de nouveaux combats. Qu'ils pensent moins à la mort qu'à l'immortalité, et que, dans les épreuves que nous allons subir, ils éprouvent plus de joie que de crainte; car ils savent que les soldats du Christ ne sont pas tués, mais couronnés. — Je désire, mon très-cher frère, que vous vous portiez toujours bien.

---

## LETTRE LXIII

### EXHORTATION

Cyprien à Sergius, Rogatien et aux autres confesseurs, salut éternel en Jésus-Christ (1) :

Je voudrais bien, mes très-chers frères, jouir de votre présence, si les circonstances me le permettaient. Quel bonheur

(1) Epit. 81. Ed. de Pam.



quam nunc vobis inhærere, ut complecterer me manus illas quæ puræ et innocentes et dominicam fidem servantes sacrilega obsequia respuerunt? Quid jucundius et sublimius quam osculari nunc ora vestra, quæ gloriosa voce Dominum confessa sunt, conspici etiam præsentem ab oculis vestris, qui, despecto sæculo, conspiciendo Deo digni extiterunt? Sed quoniam huic lætitiæ interesse facultas non datur, has pro me ad aures et ad oculos vestros vicarias litteras mitto, quibus gratulor pariter et exhortor ut in confessione cœlestis gloriæ fortes et stabiles perseveretis, et ingressi viam dominicæ dignationis, ad accipiendam coronam spirituali virtute pergatis, habentes Dominum protectorem et ducem, qui dixit : « Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem mundi. »

O beatum carcerem quem illustravit vestra præsentia! O beatum carcerem qui homines Dei mittit ad cœlum! O tenebras lucidiores sole ipso et luce ac mundi clariores, ubi modo constituta sunt Dei templa et sanctificanda divinis confessionibus membra vestra! Nec quidquam nunc versetur in cordibus et mentibus vestris quam divina præcepta et mandata cœlestia, quibus vos ad tolerantiam passionis Spiritus Sanctus semper animavit. Nemo mortem cogitet, sed immortalitatem, nec temporariam pœnam, sed gloriam sempiternam, cum scriptum sit : « Pretiosa est in conspectu Domini mors justorum ejus. » Et iterum : « Sacrificium Deo spiritus contribulatus, cor contritum et humiliatum Deus non despicit. » Et iterum ubi loquitur Scriptura divina de tormentis quæ martyres Dei consecrant et in ipsa passionis probatione sanctificant : « Et si coram hominibus tormenta passi sunt, spes eorum immortalitate plena est. Et in paucis vexati, in multis bene disponentur, quoniam Deus tentavit illos, et invenit illos dignos se. » Tanquam aurum in fornace probavit illos, et quasi holocausti hostiam accepit illos, et in tempore erit respectus illorum. Fulgebunt justi, et tanquam scintillæ in arundinetis discurrunt. Judicabunt nationes et dominabuntur populis, et regnabit eorum dominus in perpetuum. »

pour moi de me trouver au milieu de vous ; de baiser ces mains restées pures et innocentes au milieu des désordres de l'idolâtrie ; de vénérer ces bouches augustes qui ont confessé le nom du Seigneur ; de jouir de ces regards qui ont dédaigné le siècle, pour se fixer sur Dieu ! Mais, puisque cette joie m'est refusée, je supplée à mon absence par cette lettre. Je lui confie mes hommages et mes exhortations : elle vous dira de persévérer dans votre confession glorieuse, de marcher sur les traces du Seigneur et de mériter par votre courage la couronne immortelle ; car Jésus votre protecteur et votre chef vous crie : *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles* (1).

O heureuse prison, illustrée par votre présence ! ô heureuse prison, qui ouvre le Ciel aux serviteurs de Dieu ! ô ténèbres plus brillantes que le soleil, depuis qu'elles ont été sanctifiées par les temples de Dieu et les membres de Jésus-Christ !

Que toute pensée s'efface de votre esprit pour faire place à la parole divine. Ne pensez plus à la mort, mais à l'immortalité ; ne pensez plus à des souffrances d'un jour, mais à la gloire éternelle. Écoutez la sainte Écriture : *La mort des justes est précieuse devant Dieu* (2). *Le sacrifice digne de Dieu est un esprit en butte à la tribulation. Dieu ne méprise pas le cœur contrit et humilié* (3) *Les serviteurs de Dieu souffrent devant les hommes ; mais leur espérance est pleine d'immortalité. Ils seront récompensés de leurs épreuves ; car Dieu ne les tente que pour savoir s'ils sont dignes de lui. Il les éprouve comme l'or dans la fournaise, il les traite comme la victime du sacrifice ; mais il se souviendra d'eux au temps fixé par sa providence. Alors les justes brilleront comme les étincelles qui s'élancent d'un buisson enflammé ; ils jugeront les nations ; ils régneront sur les peuples et leur Dieu exercera son empire pendant l'éternité* (4).

(1) Matt., xxviii.

(2) Psal., cxv.

(3) Psal., l.

(4) Sap., iiii.

Quando ergo iudicaturos vos et regnaturos cum Christo Domino cogitatis, exsultetis necesse est et futurorum gaudio præsentia supplicia calcetis scientes ab initio mundi sic institutum ut laboret istic in sæculari conflictatione justitia, quando in origine statim prima Abel justus occiditur, et exinde justi quique et prophetæ et apostoli missi. Quibus omnibus Dominus quoque in se ipso constituit exemplum, docens ad suum regnum non nisi eos qui se per viam suam secuti sint pervenire dicens : « Qui amat animam suam in isto sæculo perdet illam. Et « qui odit animam suam in isto sæculo, in vitam æternam « conservabit illam. » Et iterum : « Nolite timere eos qui occi- « dunt corpus, animam vero non possunt occidere. Magis au- « tem metuite eum qui potest et animam et corpus occidere in « gehennam. » Paulus etiam nos adhortatur ut qui ad Domini promissa venire cupimus, imitare Dominum in omnibus debeamus. « Sumus, » inquit, « filii Dei. Si autem filii, et hæredes, « hæredes quidem Dei, cohæredes autem Christi, siquidem com- « patiamur ut et commagnificemur. » Addidit etiam compara- tionem præsentis temporis et futuræ claritatis dicens : « Non « sunt condignæ passiones hujus temporis ad superventuram « claritatem quæ revelabitur in nobis. » Cujus claritatis glo- riam cogitantes, pressuras omnes et persecutiones tolerare nos convenit, quia etsi sunt multæ pressuræ justorum, ex omnibus tamen liberantur qui in Deum fidunt.

Beatas etiam feminas quæ vobiscum sunt in eadem confes- sionis gloria constitutæ, quæ dominicam fidem tenentes et sexu suo fortiores non solum ipsæ ad gloriæ coronam proximæ sunt, sed et cæteris quoque feminis exemplum de sua constantia præbuerunt. Ac ne quid deesset ad gloriam numeri vestri, ut omnis vobiscum et sexus et ætas esset in honore, pueros etiam vobis gloriosa confessione sociavit divina dignatio, re- præsentans nobis tale aliquid quale Ananias, Azarias et Misahel illustres pueri aliquando fecerunt, quibus inclusis in caminum cesserunt ignes et refrigerium flammæ dederunt, præsentem cum illis Domino, et probante quod in confessores et martyres ejus nihil posset gehennæ ardor operari, sic quod qui in Deum crederent incolumes semper et tuti in omnibus perseverarent.

Puisque vous devez régner avec le Christ et juger les nations, tressaillez d'allégresse et foulez aux pieds les maux présents par l'espérance des biens à venir. Depuis l'origine du monde, ne voyons-nous pas la sainteté persécutée ? Abel est mis à mort ; les justes, les prophètes, les apôtres, partagent le même sort. Loin de s'affranchir de la loi commune, Jésus a voulu nous servir d'exemple à tous ; aussi il nous dit avec autorité : *Celui qui aime son âme dans ce monde la perdra, et celui qui hait son âme dans ce monde la conservera pour la vie éternelle* (1). *Ne craignez pas*, dit-il encore, *ceux qui tuent le corps, mais qui n'ont aucun pouvoir sur l'âme ; craignez plutôt celui qui peut plonger dans la géhenne le corps et l'âme* (2). Saint Paul nous tient le même langage : *Nous sommes les fils de Dieu, par suite ses héritiers : héritiers de Dieu, cohéritiers de Jésus-Christ, si nous partageons ses souffrances, pour avoir part à sa gloire. Non*, ajoute-t-il, *les souffrances de ce monde ne sont rien en comparaison de la gloire éternelle qui nous attend* (3). Pensez à cette gloire, mes très-chers frères, et vous triompherez de toutes les épreuves et de toutes les tribulations. Elles sont nombreuses pour le juste ; mais qu'il ait confiance en Dieu, et Dieu le délivrera.

Quelles sont heureuses ces femmes qui partagent vos souffrances et votre gloire ! La foi qui les domine leur fait dompter la faiblesse de leur sexe. Non-seulement elles méritent la couronne pour elles-mêmes ; mais elles deviennent pour les autres un exemple vivant de constance et de fermeté.

Pour que rien ne manquât à votre gloire, pour que chaque âge et chaque sexe fût noblement représenté, je vois parmi vous des enfants. Ils me rappellent les trois illustres captifs de Babylone que Dieu délivra de l'ardeur des flammes pour montrer qu'il n'abandonne jamais ses confesseurs et ses martyrs. *O roi*,

(1) Joan., XII.

(2) Matt., X.

(3) Rom., VIII.

Et consideretis diligentius peto pro vestra religione quæ apud pueros fides fuerit, quæ promereri Dominum plenius potuit. Ad omnia enim parati, sicut omnes esse debemus, aiunt regi : « Nabuchodonosor rex, non opus est nobis de hoc verbo res-  
« pondere tibi. Est enim Deus, cui nos servimus, potens, eri-  
« pere nos de camino ignis ardentis, et de manibus tuis, rex,  
« liberabit nos. Et si non, notum tibi sit quoniam diis tuis non  
« servimus et imaginem auream quam statuisti non adora-  
« mus. » Cum se crederent et pro fide sua scirent posse etiam de præsentis supplicio liberari, jactare hoc tamen et vindicare sibi noluerunt dicentes, « Et si non, » ne minor esset confessionis virtutis sine testimonio passionis. Addiderunt posse omnia Deum facere, sed tamen non in hoc fidere ut liberari in præsentias vellent, sed illam libertatis et securitatis æternæ gloriam cogitarent.

Quam fidem vos quoque retinentes et die ac nocte meditantés toto corde ad Deum prompti, contemptu præsentium futura tantummodo cogitatis, ut ad fructum regni æterni et ad complexum et osculum Domini et conspectum venire possitis, ut sequamini in omnibus Rogationum presbyterum, gloriosum senem, viam vobis ad gloriam temporis nostri religiosa virtute et divina dignatione facientem, qui cum Felicissimo fratre nostro quieto semper et sobrio excipiens ferocientis populi impetum, primum hospitium vobis in carcere præparavit, et metator quodam modo vester, nunc quoque vos antecedit. Quod ut consummetur in vobis assiduis orationibus Dominum deprecamur, ut initiis ad summa pergentibus, quos confiteri fecit, faciat et coronari. Opto vos, fratres carissimi ac beatissimi, in Domino semper bene valere et ad coronam cœlestis gloriæ pervenire.

---

## EPISTOLA LXIV

CYPRIANUS presbyteris et diaconibus et plebi universæ salutem.

Cum perlatum ad nos fuisset, fratres carissimi, commentarios esse missos qui me Uticam perducerent et consilio carissi-

disaient-ils, *le Dieu que nous servons peut nous arracher à la fournaise et nous délivrer de tes mains. Sache donc que nous ne servons pas les dieux et que nous n'adorons pas la statue d'or que tu as élevée* (1). Ils savent que Dieu peut les arracher au supplice, mais ils n'en ont pas la certitude. Cette certitude enlèverait à leur sacrifice toute sa valeur. La liberté qu'ils désirent n'est pas celle du temps, mais celle de l'éternité.

Pleins de la même espérance, ne pensons plus qu'à Dieu, mes très-chers frères; foulons aux pieds les choses de la terre; n'aspérons qu'aux biens éternels, au royaume céleste, à la vue, aux embrassements du Seigneur. Suivez pas à pas le prêtre Rogatien, ce glorieux vieillard, qui marche à votre tête. Avec Félicissime, notre frère, dont vous connaissez toute la sagesse, il a essayé la fureur du peuple et a eu l'honneur insigne de vous précéder dans la prison. C'est donc lui qui vous fraie la route. Daigne le Seigneur vous accorder la force de le suivre et vous conduire, par le martyre, à la couronne céleste. — Je désire, mes très-chers frères, que vous vous portiez toujours bien, et que vous vous rendiez dignes de la récompense éternelle.

---

## LETTRE LXIV

### DERNIERS ADIEUX

Cyprien aux prêtres, aux diacres et à tout le peuple, salut (2) :

Lorsqu'on m'annonça, chers frères, que des soldats étaient envoyés pour me conduire à Utique, je cédaï aux conseils de quelques amis qui m'engageaient à sortir de mes jardins. Je

(1) Dan., VII.

(2) Epit. 83. Ed. de Pam.

morum persuasum esset ut de hortis nostris interim secederemus, justa interveniente causa consensi, eo quod congruat episcopum in ea civitate in qua Ecclesiæ dominicæ præest illic Dominum confiteri et plebem universam præpositi præsentis confessione clarificari. Quodcumque enim sub illo confessionis momento confessor episcopus loquitur, aspirante Deo, ore omnium loquitur. Cæterum mutilabitur honor ecclesiæ nostræ tam gloriosæ, si ego episcopus alterius ecclesiæ præpositus, accepta apud Uticam super confessione sententia, exinde martyr ad Dominum proficiscar, quandoquidem ego et pro me et pro vobis apud vos confiteri et ibi pati et exinde ad Dominum proficisci orationibus continuis deprecer et votis omnibus exoptem et debeam. Exspectamus ergo hic in secessu abdito constituti adventum proconsulis Carthaginem redeuntis, audituri ab eo quid Imperatores super christionorum laicorum et episcoporum nomine mandaverint, et dicturi quod ad horam Dominus dici voluerit. Vos autem, fratres carissimi, pro disciplina quam de mandatis dominicis a me semper accepistis, et secundum quod me tractante sæpissime didicistis, quietem et tranquillitatem tenete, nec quisquam vestrum aliquem tumultum fratribus moveat, aut ultro se gentilibus offerat. Apprehensus enim et traditus loqui debet. Siquidem in nobis Dominus positus illa hora loquatur, qui nos confiteri magis voluit quam profiteri. Quid autem de cætero nos observare conveniat antequam in me super confessione nominis Dei proconsul sententiam ferat, instruente Domino in commune disponemus. Incolumes vos, fratres carissimi, Dominus noster in Ecclesia sua permanere faciat et conservare dignetur.

---

suis convaincu, en effet, que le devoir d'un évêque est de confesser le Seigneur dans la ville qu'il gouverne, au milieu du peuple que doit illustrer son martyre; car ce qu'il dit, à ce moment suprême, il le dit par l'inspiration de Dieu, au nom de tous les fidèles. Ce serait ternir l'éclat de notre glorieuse Église que d'aller recevoir la mort à Utique. Pour vous et pour moi, je veux confesser Jésus-Christ au milieu de mon peuple; je veux y souffrir et ne quitter mes frères que pour m'envoler vers le Seigneur. C'est là mon devoir; c'est ce que je sollicite par des prières et des vœux continuels. Ici, dans ma retraite, j'attends l'arrivée du proconsul à Carthage, prêt à entendre de sa bouche les ordres de l'empereur au sujet des laïques et des évêques, prêt à dire ce que le Seigneur m'inspirera. Pour vous, mes frères, comme je vous l'ai souvent recommandé au nom de Jésus-Christ, restez en paix. Que personne ne cause de trouble à l'occasion des frères; que personne ne se présente de lui-même aux gentils. Si nous tombons entre leurs mains, il faut parler, puisque c'est Dieu qui alors parle par notre bouche; mais nous devons le confesser sans jactance et sans ostentation. Les dispositions que nous avons à faire, avant que le proconsul ne me condamne à la mort, nous les ferons en commun. — Que Dieu vous soutienne et vous conserve dans son Église.

FIN DES LETTRES

ET DES ŒUVRES DE SAINT CYPRIEN





# TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME TROISIÈME

---

	pages
TRAITÉS (SUITE).	
DE LA JALOUSIE ET DE L'ENVIE. — 1° Origine de ce vice ; — 2° Ses effets ; — 3° Supplice des envieux ; — 4° Exhortation ; — 5° Remède . . . . .	3
EXHORTATION AUX MARTYRS. . . . .	29
CHAPITRE I. — Les idoles ne sont pas des dieux, et on ne doit pas rendre aux éléments le culte réservé à la divinité. . . . .	35
— II. — Dieu seul doit être adoré. . . . .	37
— III. — Quelles sont les menaces de Dieu contre ceux qui sacrifient aux idoles ? . . . .	39
— IV. — Dieu ne pardonne pas facilement aux idolâtres. . . . .	41
— V. — Dieu a une telle horreur de l'idolâtrie, qu'il a ordonné de mettre à mort ceux qui engagent le peuple à sacrifier aux idoles. . . . .	43

	pages
CHAPITRE VI. — Rachetés et vivifiés par le sang du Christ, nous ne devons rien préférer au Christ. . . . .	47
— VII. — Affranchis du joug du démon et des liens de la terre, nous ne devons plus revenir vers le siècle pour ne pas retomber dans notre ancienne servitude. . . . .	49
— VIII. — Nous devons persévérer dans la foi et dans la sainteté pour arriver à la couronne. . . . .	51
— IX. — Dieu permet les persécutions pour nous éprouver . . . . .	53
— X. — Nous ne devons pas craindre les injures et les supplices des persécutions, parce que le Seigneur est plus puissant pour nous protéger que le démon pour nous combattre. . . . .	55
— XI. — Il a été prédit que le monde devait nous poursuivre de sa haine et de ses persécutions. . . . .	59
— XII. — Quelle est la récompense réservée aux martyrs, après les épreuves et les combats de cette vie. . . . .	75
LETTRES. . . . .	82
LETTRE I. — A Donat. — — Effets de la grâce. — Société païenne. — Retour à Dieu.	85
— II. — Affaire de Géminus Victor. . . . .	105
— III. — Les Vierges chrétiennes. . . . .	107
— IV. — Un comédien. . . . .	115
— V. — Un Diacre rebelle . . . . .	119
— VI. — Exhortation à la prière et à la pénitence. . . . .	123
— VII. — Aumônes. . . . .	135
— VIII. — Soins des pauvres et des prisonniers.	137
— IX. — Conseils aux Confesseurs. . . . .	139
— X. — Conseils au clergé. . . . .	145

LETTRE		pages
	XI. — Éloge du martyr Mappalicus et de ses compagnons . . . . .	147
—	XII. — Aurélius ordonné lecteur . . . . .	155
—	XIII. — Célérierus ordonné lecteur . . . . .	159
—	XIV. — Numidique ordonné prêtre. . . . .	165
—	XV. — Optat ordonné sous-diacre. . . . .	167
—	XVI. — Conseils aux confesseurs. . . . .	169
—	XVII. — Explications demandées. . . . .	177
—	XVIII. — Justification . . . . .	177
—	XIX. — Imprudence de Lucien. . . . .	183
—	XX. — Remontrances sévères. . . . .	187
—	XXI. — Conseils . . . . .	193
—	XXII. — Conseils aux fidèles . . . . .	199
—	XXIII. — Règlement relatif aux malades. . . . .	203
—	XXIV. — Règlement par rapport aux <i>Tombés</i> . . . . .	205
—	XXV. — Éloge des Confesseurs. . . . .	207
—	XXVI. — Félicitations . . . . .	213
—	XXVII. — Conseils . . . . .	217
—	XXVIII. — L'affaire des <i>Tombés</i> remise au pro- chain concile. . . . .	221
—	XXIX. — Excommunication de Félicissime et de ses partisans. . . . .	223
—	XXX. — Conseils relatifs aux <i>Tombés</i> . . . . .	227
—	XXXI. — Condamnation de certains prêtres qui communiquaient avec les <i>Tombés</i> . . . . .	229
—	XXXII. — Affaire des <i>Tombés</i> . . . . .	233
—	XXXIII. — Conseils relatifs aux <i>Tombés</i> et au parti de Félicissime. . . . .	235
—	XXXIV. — Novat. . . . .	245
—	XXXV. — Saint Corneille et Novatien . . . . .	251
—	XXXVI. — Les émissaires de Novatien. . . . .	281
—	XXXVII. — Explications sur les intrigues de No- vatien . . . . .	283
—	XXXVIII. — Explications au sujet de la conduite du clergé d'Afrique. . . . .	289
—	XXXIX. — Exhortation aux confesseurs de Rome. . . . .	291
—	XL. — Retour des confesseurs à l'unité. . . . .	293

	pages
LETTRE	
<b>XXI. — Félicitations aux confesseurs sur leur retour à l'Église . . . . .</b>	297
— <b>XXII. — La paix accordée à des apostats . . . . .</b>	301
— <b>XXIII. — Baptême des enfants . . . . .</b>	305
— <b>XXIV. — La paix donnée aux <i>Tombés</i> en vue d'une persécution nouvelle . . . . .</b>	309
— <b>XXV. — Un évêque apostat . . . . .</b>	317
— <b>XXVI. — Explications au sujet de Félicissime et de Fortunat . . . . .</b>	323
— <b>XXVII. — Exhortation au martyr . . . . .</b>	355
— <b>XXVIII. — Exhortation au martyr . . . . .</b>	371
— <b>XXIX. — Félicitations . . . . .</b>	377
— <b>L. — Rachat des captifs . . . . .</b>	381
— <b>LI. — Déposition de Marcien, évêque d'Arles . . . . .</b>	385
— <b>LII. — Affaire de Basilide et Martial . . . . .</b>	393
— <b>LIII. — Apologie . . . . .</b>	403
— <b>LIV. — Matière de l'Eucharistie . . . . .</b>	413
— <b>LV. — Faut-il rebaptiser les Novatiens convertis? — Baptême par infusion . . . . .</b>	429
— <b>LVI. — Nécessité de rebaptiser les hérétiques . . . . .</b>	445
— <b>LVII. — Baptême des hérétiques . . . . .</b>	451
— <b>LVIII. — Réponse à un livre publié contre l'évêque de Carthage . . . . .</b>	457
— <b>LIX. — Sur le concile de Carthage . . . . .</b>	479
— <b>LX. — Sur la réponse du pape Étienne . . . . .</b>	483
— <b>LXI. — Consolations . . . . .</b>	495
— <b>LXII. — Nouvelles rigueurs . . . . .</b>	503
— <b>LXIII. — Exhortation . . . . .</b>	505
— <b>LXIV. — Derniers adieux . . . . .</b>	511



















